



PIERRE  
BERGÉ  
& ASSOCIÉS



BIBLIOTHÈQUE PHILIPPE ZOUMMEROFF  
**CRIMES ET CHÂTIMENTS**

livres – manuscrits – photographies – dessins

PARIS - VENDREDI 16 MAI 2014

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES PARIS  
**Pierre Bergé & associés**

---

# BIBLIOTHÈQUE PHILIPPE ZOUMMEROFF **CRIMES ET CHÂTIMENTS**

livres – manuscrits – photographies – dessins

---

## **DATE DE LA VENTE / DATE OF THE AUCTION**

Vendredi 16 mai 2014 - 11 heures pour les n° 1 à 112, 14h pour les n° 113 à 423  
Friday May 16th, 2014 - 11 am lots 1-112 ; 2 pm lots 113-423

## **LIEU DE VENTE / LOCATION**

Drouot-Richelieu - Salle 7  
9, rue Drouot 75009 Paris

## **EXPOSITIONS PUBLIQUES / PUBLIC VIEWING**

Drouot-Richelieu - Salle 7  
Jeudi 15 mai de 11 heures à 18 heures  
Thursday March 15th, from 11 am to 6 pm

## **TÉLÉPHONE PENDANT L'EXPOSITION PUBLIQUE ET LA VENTE**

T. +33 (0)1 48 00 20 07

## **EXPERTS**

Thierry Bodin  
Syndicat Français des Experts Professionnels  
45 rue de l'abbé Grégoire, 75006 Paris  
T. +33 (0)1 45 48 25 31 E. lesautographes@wanadoo.fr

Jacques T. Quentin  
Compagnie Nationale des Experts  
9-11 place de la Fusterie, CH-1204 Genève, Suisse  
T. +41 (0)22 311 14 33 E. quentin@iprolink.ch

Benoît Forgeot  
Syndicat Français des Experts Professionnels  
4 rue de l'Odéon, 75006 Paris  
T. +33 (0)1 42 84 00 00 - info@forgeot.com

## **CONTACTS POUR LA VENTE**

Eric Masquelier T. + 33 (0)1 49 49 90 31 - emasquelier@pba-auctions.com  
Sophie Duvillier T. + 33 (0)1 49 49 90 10 - sduvillier@pba-auctions.com

---

## **CATALOGUE ET RÉSULTATS CONSULTABLES EN LIGNE**

[www.pba-auctions.com](http://www.pba-auctions.com)

Le nom  
H. Le peuple qui connaît  
les droits et sait rendre  
les lois ou de les recevoir,  
car l'intérêt d'opprimer est  
toujours celui du petit nombre  
ce peut-seulement venir à  
la force réelle; à moins que celle  
du plus grand nombre ne puisse  
être balancée par une <sup>égalité</sup> ~~supériorité~~  
dans les armes qui honteuse n'est  
n'existe plus en Europe.

Mais plusieurs <sup>raison</sup> ~~autres~~ raisons  
voient une double preuve  
l'empêcher de servir les  
droits, ~~et~~ <sup>ou</sup> ~~de~~ <sup>malgré</sup> elle.  
La liberté ~~est~~ ~~un~~ ~~des~~ ~~biens~~  
qui ~~se~~ ~~propagent~~ ~~entre~~ ~~des~~  
tyrans. La liberté de son  
longtemps celle - de l'Europe  
et la ligne entre des tyrans  
et <sup>entre</sup> la liberté à l'extrême  
qu'il ~~se~~ ~~propage~~  
bruyants en cet ~~ex~~ ~~tra~~ ~~ite~~  
terre.

On conserve les honnes corruptions  
de la monarchie

par une telle égalité  
personnel ou il faut l'oppression

I. Les hommes ne  
se sont réunis les loais  
que pour l'attain la justice  
~~entre eux~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~justice~~  
~~de~~ ~~la~~ ~~justice~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~justice~~  
celle qui résulte de leur  
nature.  
~~L'égalité des droits est~~  
suffit l'égalité n'est un de ces  
droits, ~~et~~ ~~elle~~ ~~suffit~~ ~~à~~ ~~quelque~~  
force pour qu'elle soit une bonne  
égalité et seule elle suffit pour  
garantir la conservation de son la  
autres, car puisqu'il <sup>est</sup> ~~est~~ ~~est~~ ~~est~~  
peut être tenté d'introduire une  
oppression, pour la perdre retomberait  
sur lui même. ~~et~~ ~~il~~  
Si donc un peuple a obtenu  
ses droits  
~~il~~ ~~est~~ ~~à~~ ~~peu~~ ~~près~~ ~~parvenu~~ ~~à~~ ~~la~~ ~~justice~~  
l'égalité naturelle les chefs de  
cette nation qui ~~se~~ ~~propagent~~  
pour ~~le~~ ~~peuple~~ ~~à~~ ~~lui~~ ~~avoir~~ ~~la~~  
liberté pour <sup>à</sup> ~~à~~ ~~à~~ ~~à~~ ~~à~~ ~~à~~ ~~à~~ ~~à~~ ~~à~~  
regarder ~~à~~ ~~à~~ ~~à~~ ~~à~~ ~~à~~ ~~à~~ ~~à~~ ~~à~~ ~~à~~  
~~comme~~ ~~les~~ ~~chefs~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~nation~~  
ce ~~peuple~~ ~~peut~~ ~~mais~~ ~~cette~~  
de ~~la~~ ~~grande~~ ~~famille~~  
humaine.

**RELATIONS PUBLIQUES****PRESSE**

Nathalie du Breuil  
**T.** + 33 (0)1 49 49 90 08  
ndubreuil@pba-auctions.com

**DIRECTION ARTISTIQUE**

Zoé Laugier  
**T.** + 33 (0)1 49 49 90 03  
zlaugier@pba-auctions.com

**TRAITEMENT ICONOGRAPHIQUE**

Céline Scaringi  
**T.** + 33 (0)1 49 49 90 17  
cscaringi@pba-auctions.com

**RESPONSABLE ADMINISTRATIF  
ET FINANCIER**

Christie Demanche  
**T.** + 33 (0)1 49 49 90 19  
cdemanche@pba-auctions.com

**RÈGLEMENT**

Mariana Si Saïd  
**T.** + 33 (0)1 49 49 90 02  
**F.** + 33 (0)1 49 49 90 04  
msisaïd@pba-auctions.com

**TRANSPORT / LOGISTIQUE**

Jean-Yves Le Moal  
**T.** + 33 (0)1 48 58 36 06  
jylemoal@pba-auctions.com

**MEUBLES ET OBJETS D'ART  
TABLEAUX - DESSINS ANCIENS  
ORIENT ET EXTRÊME-ORIENT  
EXPERTISE - INVENTAIRE**

Daphné Vicaire  
**T.** + 33 (0)1 49 49 90 15  
dvicaire@pba-auctions.com  
Harold Lombard  
**T.** + 32 (0)2 504 80 30  
hlombard@pba-auctions.com  
Chantal Dugénit  
**T.** + 33 (0)1 49 49 90 23  
cdugenit@pba-auctions.com

**MONTRES DE COLLECTION****BIJOUX**

Sophie Duvillier  
**T.** + 33 (0)1 49 49 90 10  
sduvillier@pba-auctions.com

**ARCHÉOLOGIE**

Daphné Vicaire  
**T.** + 33 (0)1 49 49 90 15  
dvicaire@pba-auctions.com

**VÉHICULES DE COLLECTION**

Nicolas Marceau  
**T.** + 33 (0)1 49 49 90 00  
nmarceau@pba-auctions.com

**ART MODERNE****ART CONTEMPORAIN****PHOTOGRAPHIES**

Fabien Béjean-Leibenson  
**T.** + 33 (0)1 49 49 90 32  
fbejean@pba-auctions.com  
Sophie Duvillier  
**T.** + 33 (0)1 49 49 90 10  
sduvillier@pba-auctions.com

**ARTS DÉCORATIFS ET DESIGN DU XX<sup>E</sup>****BIJOUX D'ARTISTES****DESIGN**

Sandor Gutermann  
**T.** + 33 (0)1 49 49 90 13  
sgutermann@pba-auctions.com  
Jean Maffert  
**T.** + 33 (0)1 49 49 90 33  
jmaffert@pba-auctions.com

**LIVRES****AUTOGRAPHES - MANUSCRITS**

Eric Masquelier  
**T.** + 33 (0)1 49 49 90 31  
emasquelier@pba-auctions.com  
Sophie Duvillier  
**T.** + 33 (0)1 49 49 90 10  
sduvillier@pba-auctions.com

**Pierre Bergé**

Président

**Antoine Godeau**Vice-président  
Commissaire Priseur**Olivier Ségot**

Administrateur

**Raymond de Nicolay**

Consultant

**Paris**

92 avenue d'Iéna 75116 Paris  
**T.** +33 (0)1 49 49 90 00  
**F.** +33 (0)1 49 49 90 01

**Bruxelles**

Harold Lombard  
hlombard@pba-auctions.com  
Olivia Roussev  
oroussev@pba-auctions.com

Avenue Louise 479 Louizalaan  
Bruxelles 1050 Brussel  
**T.** +32 (0)2 504 80 30  
**F.** +32 (0)2 513 21 65

**Numéro d'agrément  
2002-128 du 04.04.02**

**www.pba-auctions.com**



Le bibliophile est un artiste en son genre, soucieux non pas de créer mais d'admirer et de rassembler les objets de cette admiration. Le collectionneur c'est autre chose ; il conduit une entreprise de longue haleine et laisse en fin de compte une sorte d'ouvrage qui, souvent, mérite le respect. Sous son enveloppe d'éminent bibliophile, Philippe Zoummeroff cache une âme de collectionneur persévérant, vouée en particulier à la sauvegarde des témoignages écrits du long cheminement parcouru par les hommes pour s'émanciper de l'arbitraire du pouvoir. Tel est du moins le sentiment qu'inspire la collection qu'il disperse aujourd'hui.

*Crimes et Châtiments* : en dépit d'une nuance orthographique, d'aucuns verront de la démesure dans ce titre. L'âme du meilleur des collectionneurs n'atteindra en effet jamais l'ombre laissée par le génie le plus tourmenté de la littérature universelle du XIX<sup>e</sup> siècle. Le choix du titre du catalogue n'en est pas moins fort heureux. Qui mieux que le père de Raskolnikov a su dépeindre les mécomptes tragiques d'une justice abyssale n'exerçant sa force prodigieuse que pour trouver un coupable et le chasser de la société ?

Dans sa première partie, la collection présente le sombre tableau d'un monde où il n'était pas facile de vivre longtemps dans l'innocence lorsqu'on était noir ou protestant, voire simplement sceptique à l'égard des magies sacrées ; le brave Jean de Coras, magistrat de haut parage, l'apprit à ses dépens. Guettant quelque lueur au bout d'un tunnel sans fin, notre collectionneur eut ici d'intelligentes audaces. Celle de tirer hors d'un purgatoire immérité la belle figure du jésuite rhénan Frédéric von Spee qui, le premier, osa tout risquer pour tenter d'éteindre les bûchers démoniaques qui enfumaient l'Europe. Celle aussi de nous montrer, parmi les codifications des despotes éclairés, la tentative du malheureux Joseph II qui n'échoua que par l'excès de ses ambitions. Celle enfin de rappeler que c'est un Anglais, William Blackstone, qui, dans une admirable synthèse, a dit presque tout ce qu'il fallait pour que s'humanise un jour l'univers des juges pénaux et des geôliers.

C'est à l'heure de la grande Révolution qu'aurait dû sonner le glas de l'injustice et de la cruauté ! Las, de Sieyès à Babeuf, la deuxième partie de la collection vogue dans une lumière tamisée par les ombres de Carrier, Fouquier ou Sanson qui nous avertissent que toute théorie, fût-elle élaborée par l'esprit le plus généreux, se heurte toujours à la nature et qu'il faut attendre l'ascension d'hommes simples et pratiques pour que germe la semence d'une vie meilleure pour tous. Et cependant, que de trouvailles délicieuses parmi les innombrables documents, manifestes, gravures, chansons même, qui nous disent ce que fut le quotidien d'une épopée ! Nombre de ces pièces auraient à jamais disparu sans la curiosité de M. Zoummeroff qui est allé jusqu'à dénicher une lettre carcérale de Dufriche de Valazé, qui se donna la mort en plein Tribunal révolutionnaire pour éviter, en un temps où débutait le règne sans pitié de l'opinion publique, que son exécution ne validât une sentence prononcée au galop par des juges assassins. N'avait-il pas écrit dix ans plus tôt en tête de son courageux traité des lois pénales : *Puisse mon travail être utile aux hommes et ne pas me faire d'ennemis* ?

Qui nous reprochera d'accueillir la troisième partie de la collection Zoummeroff comme un hommage rendu à la pensée de Michel Foucault, analyste profond de l'essence du droit de surveiller et de punir ? Quel florilège ! Voici, en vastes dossiers, le monde des grands criminels de jadis (de Lacenaire à... Dillinger !), avec des reflets de la souffrance qu'ils infligèrent à leurs victimes ou aux familiers de celles-ci. Voici les balbutiements d'une police scientifique à laquelle la France a donné l'illustre Bertillon. Voici enfin les travaux des exégètes de l'âme humaine qui, depuis Lombroso, peinent à progresser dans la recherche d'une solution aux énigmes que posent certaines déviations conduisant presque fatalement aux crimes les plus affreux.

Disperser une collection est source de regret. On mesure ce qu'il en sera pour Philippe Zoummeroff, lorsqu'on observe l'étonnante richesse de ses livres et documents sur l'exécution des peines aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Voilà ce qui a convaincu un modeste étranger de s'exposer, par quelques mots, au pointillisme acéré d'élites avérées. Une longue pratique des Conseils du pays, comme on dit en Suisse, puis de la Cour suprême de la plus ancienne des républiques, et enfin du séraïl universitaire, m'a appris combien sont fragiles les acquis institutionnels de la démocratie. Ce n'est pas le moindre mérite du catalogue *Crimes et Châtiments* de souligner que le traitement des détenus et la réinsertion sociale des anciens convicts n'ont jamais recueilli grand assentiment au sein des populations. Il faut des événements brutaux, tels la mutinerie d'une prison surpeuplée ou les suicides en chaîne de détenus à bout de souffle, pour que le politique obtienne les crédits nécessaires à l'accomplissement d'une tâche qui participe pourtant de la quête contemporaine de l'utile et de la sécurité.

On comprend que les moyens affectés à la rédemption des auteurs de crimes de sang suscitent la réticence épidermique de foules effarées par les actes odieux de psychopathes dyssociaux. Mais la peur légitime-t-elle le retour à des remèdes insensés comme la relégation, qui n'est qu'un succédané de la peine de mort, ou le bannissement, qui n'est que le « bon débarras » des criminels sur le territoire des autres ? Et bien c'est ce à quoi le peuple de mon pays, épouvanté par des crimes atroces, s'est résolu en adoptant ces temps-ci l'internement à vie, sans rémission ni contrôle périodique, et l'expulsion automatique de condamnés étrangers, quels que soient leur situation familiale et leur droit au séjour acquis en toute légalité. N'est-il pas alarmant pour des Européens, formés à l'école de Beccaria, que de telles mesures aient été introduites par un peuple qui fut un modèle de sagesse lorsqu'il vota, voici trois-quarts de siècle déjà, l'abolition définitive de la peine de mort.

*Caveant consules...*

Claude Rouiller  
avocat, ancien Président du Tribunal fédéral suisse


Taille 1 m. 69,0  
 Tête { longueur \_\_\_\_\_  
 { largeur \_\_\_\_\_  
 Médius g. : \_\_\_\_\_


Impression simultanée des quatre doigts de

Nom : **MONDOLONI**  
 Prénoms : Paul Darmien  
 né le 27 9 1916  
 à Sartène  
 Départ Corse  
 Agé de 50 ans  
 Inculpation : Infraction à la réglementation sur le



ouce dr.       Ind. dr.       Méd. dr.       Ann. dr.



# I – ANCIEN RÉGIME

*du n° 1 au n° 112*

# II – RÉVOLUTION

*du n° 113 au n° 181*

# III – XIX<sup>E</sup> ET XX<sup>E</sup> SIÈCLES

*du n° 182 au n° 423*

---

LES NUMÉROS 1 À 112  
SERONT VENDUS À PARTIR DE 11 HEURES

LES NUMÉROS 113 À 223  
SERONT VENDUS À PARTIR DE 14 HEURES

*“C’est mettre ses conjectures à bien haut prix  
que d’en faire cuire un homme tout vif”  
(Montaigne)*



# I – ANCIEN RÉGIME

Vente le 16 mai à 11 heures



1

1  
[AFFICHES]. Ensemble 3 affiches du XVIII<sup>e</sup> siècle.  
Placards imprimés, 45 x 35 cm ; 52 x 42 cm.

PRÉCIEUX ENSEMBLE DE TROIS AFFICHES IMPRIMÉES DU XVIII<sup>e</sup> siècle, ANNONÇANT DES SENTENCES JUDICIAIRES, PUBLIÉES EN 1725 ET 1755.

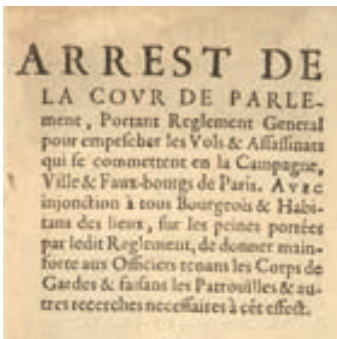
On y trouve : la condamnation du nommé Edme-Philbert Benoist, de cinq ans au carcan et aux galères, “pour avoir demandé l’Ausmone, contrefaisant l’Estropié” ; l’interpellation du nommé Champagne, condamné à payer cinquante livres d’amende pour la location d’un appartement à des “filles de débauche et autres personnes de prostitution publique” ; et enfin une condamnation de plusieurs personnes aux galères perpétuelles et à la réclusion à perpétuité pour avoir participé à une “Assemblée de Nouveaux Convertis” à Carnus.

200 / 300 €

2  
[ALGER]. DIEGO DE HAËDO (XVII<sup>e</sup> siècle) bénédictin et historien espagnol.  
MANUSCRIT en grande partie autographe par Augustin LE CLERCQ, *Histoire de la ville et des rois d’Alger, suivie de la Relation des supplices qu’ont soufferts les Chrétiens martyrisés à Alger, pendant le XVI<sup>e</sup> siècle* par Fray Diego de HAEDO, Abbé de Fromesta, de l’Ordre de St Benoît, natif du Val de Carranca. Traduit pour la première fois de l’espagnol par M<sup>r</sup> Augustin LE CLERCQ, Paris 1860 ; 3 forts volumes in-fol. formant 1162 pages (plus ff. blancs), reliés demi-basane brune (rel. un peu usagées).



2



3



4

PREMIÈRE TRADUCTION, RESTÉE INÉDITE, DE LA *TOPOGRAFIA, E HISTORIA GENERAL DE ARGEL* (1612).

L'ouvrage de Haëdo est divisé en cinq traités, dont Augustin Le Clercq (probablement un directeur au Ministère des Finances) a traduit les trois plus importants. La première traduction française publiée de la *Topographie* (livre I) fut celle du Dr Monnereau et A. Berbrugger dans la *Revue africaine* (1870-1871) ; l'*Histoire des Rois d'Alger* (II) fut traduite en 1881 par H.-D. de Grammont. La traduction de Monnereau et Berbrugger était incomplète, pour des raisons idéologiques et de bienséance. Si l'œuvre de Haëdo n'a pas été traduite en français, c'est qu'elle contient de violentes diatribes antifrançaises, et des pages très crues sur la prostitution féminine et masculine, et la pratique de la pédérastie. Plus que tout autre, peut-être, a souligné Guy Turbet-Delof, ce livre contribua à répandre sur Alger et la Barbarie des notions appelées à devenir classiques : renforcement du potentiel économique, industriel et militaire des républiques corsaires par suite de l'établissement en Afrique du Nord des Morisques expulsés d'Espagne ; usage de la *lingua franca* ; climat paradisiaque et fertilité prodigieuse de la campagne africaine, etc.

La traduction d'Augustin Le Clercq est ainsi divisée :

- Tome I. *Topographie ou description de la Ville d'Alger, de ses habitants et de leurs coutumes.*
- Tome II. *Histoire des Rois d'Alger.* En frontispice, une aquarelle gouachée, signée et datée M. Le Clercq 1862, reproduit le portrait en médaillon de BARBAROSSA *Admiral Corsaro de los Turcos*. À la fin, "Chronologie des Rois d'Alger".
- Tome III. *Relation des Supplices qu'ont soufferts les Chrétiens martyrisés à Alger pendant le XVI<sup>e</sup> siècle*, en 32 chapitres (dont un consacré à la captivité de CERVANTES).

Les deux premiers volumes, entièrement autographes, sont surchargés d'additions et modifications, notamment de corrections tardives à l'encre violette ; le troisième, consacré aux suppliciés, est une mise au net soignée, avec quelques corrections autographes.

ON JOINT *De la captivité à Alger* du F. Diego de Haëdo, traduction de Moliner-Violle (Alger, Typographie Adolphe Jourdan, 1911 ; in-8, rel. demi-basane aubergine).

1 200 / 1 500 €

3

**Arrest de la cour de Parlement, portant règlement general pour empêcher les vols & assassinats qui se commettent en la campagne, ville & faux-bourgs de Paris.** Avec injonction à tous bourgeois & habitans des lieux, sur les peines portées par ledit règlement, de donner main-forte aux Officiers tenans les Corps de Gardes & faisant les Patrouilles & autres recherches nécessaires à cet effect. *Paris, Antoine Estienne & Pierre Mettayer, 1634.*

Plaquette in-12, brochée, couverture postérieure de papier marbré.

Pièce rare. Mouillure marginale en fin de volume.

100 / 200 €

4

**Bail des gabelles de France**, et des éveschez de Metz, Toul, & Verdun : des Salines & Domaines de Lorraine, et du Comté de Bourgogne : des Fermes des Aides & entrées de Paris & Rouen, & des Droits y joints (...) fait à Maître Claude Boutet (...). Donné à Fontainebleau le 27. juin 1680. *Paris, Federic Leonard, 1681.*

In-12, maroquin rouge à la Du Seuil, dos à nerfs orné, coupes et bordures intérieures décorées, tranches dorées (*reliure de l'époque*).

Deux articles (106 et 117) concernent les poursuites judiciaires et les risques encourus pour les différends et autres crimes perpétrés à l'encontre du personnel du recouvrement des droits et pour le vol des deniers.

BEL EXEMPLAIRE EN MAROQUIN DÉCORÉ DE L'ÉPOQUE.

400 / 600 €

## UN DES LIVRES CLÉS DES LUMIÈRES, À L'ORIGINE DE L'ABOLITION DE LA TORTURE

5

[BECCARIA (Cesare)]. **Traité des délits et des peines**, traduit de l'italien [par l'abbé André Morellet], d'après la troisième édition, revue, corrigée et augmentée par l'auteur. Avec des additions de l'auteur, qui n'ont pas encore paru en italien. *Lausanne, 1766*.

*Relié avec :*

MUYART DE VOUGLANS (Pierre François). **Réfutation des principes hasardés dans le Traité des délits et des peines**, traduit de l'italien. *Lausanne & Paris, Desaint, 1767*.

2 ouvrages en un volume in-12 de XXXI, 286 pp. ; 118 pp., (1) f. : veau brun moucheté, dos à nerfs fileté or, pièce de titre de maroquin rouge, double filet or encadrant les plats, tranches jaspées (*reliure de l'époque*).

Édition originale de la première traduction française, par l'abbé Morellet.

OUVRAGE RÉVOLUTIONNAIRE, COMMENTÉ AVEC ENTHOUSIASME PAR VOLTAIRE.

Paru pour la première fois sous le voile de l'anonyme à Milan en 1764, le *Traité des délits et des peines* propose "une réforme globale de la justice et du droit pénal inspirée par le droit naturel. Partant d'une conception contractualiste de la société, [Beccaria] en déduit une théorie des peines où les crimes doivent être jugés en fonction du dommage qu'ils créent à la société et non de la transgression d'un dogme. (...) Pour réduire l'arbitraire de la justice, il limite le pouvoir du juge. (...) Il distingue le droit et la morale, refuse de punir l'intention, individualise la peine et pose le principe de la proportionnalité entre les délits et les peines" (*Lumières!*, BnF, n° 197).

L'ouvrage eut des répercussions importantes : il poussa notamment Louis XVI et bien d'autres souverains européens à supprimer l'usage de la torture.

ON A RELIÉ À LA SUITE LA RÉFUTATION DE PIERRE FRANÇOIS MUYART DE VOUGLANS (1713-1791), "ce vieux criminaliste qui n'aime pas Beccaria" selon le mot de Mme Roland.

Ancien avocat au Parlement de Paris, ce "partisan d'un absolutisme rigoureux, apologiste d'un christianisme confondu avec le seul catholicisme, (...) chercha à protéger le champ positif du droit pénal qu'il pratiqua contre les offensives de la critique philosophique, creuset de l'athéisme et de la subversion politique minant l'ordre social. (...) Muyart prétend que la douceur des châtimens génère l'irréligion et le crime. A ses yeux, l'intimidation par le choc thérapeutique de la peine doit l'emporter sur la modération. Celle-ci traduit le projet criminel des philosophes cherchant, au nom de l'"indulgence", à discréditer l'appareil de justice et à pousser les juges au laxisme. En conséquence, une pénalité sévère et rigoureuse garantit l'ordre public et les hiérarchies sociales nécessaires à l'absolutisme de droit divin" (Michel Porret, *Muyart de Vouglans versus Montesquieu* in *Revue Montesquieu* I, pp. 65-76).

BON EXEMPLAIRE EN RELIURE DU TEMPS.

(*Printing and the Mind of Man*, n° 209 : "One of the most influential books in the whole history of criminology."- Bibliothèque royale, *Diderot et son temps*, 1985, n° 175 : "Cette adaptation déplut à Grimm et à Diderot, mais elle obtint l'accord et les éloges de Beccaria. Ce dernier se montra très sensible à l'accueil favorable des idées de son livre parmi les philosophes français.")

1 500 / 2 500 €



6  
 [BECCARIA (Cesare, 1738-1794) juriste, criminologue et philosophe italien]. **Des Délits et des peines**, [1767].  
 MANUSCRIT; 220 pages petit in-4, reliure demi-basane fauve, pièce de titre au dos (début XIXe siècle ; charnières fendues, et perits défauts aux coiffes ; quelques petites trous et galeries de vers à l'intérieur).

TRADUCTION FRANÇAISE INÉDITE DU CÉLÈBRE TRAITÉ DE BECCARIA, D'APRÈS LA CINQUIÈME ÉDITION, DÉFINITIVE, PARUE EN MARS 1766 À LIVOURNE SOUS LA FAUSSE ADRESSE DE LAUSANNE.

Il ne s'agit pas d'une copie de la traduction de l'abbé Morellet. Œuvre d'un auteur inconnu, la présente traduction est, selon Philippe Audegean, "très intéressante : littérale, précise, très respectueuse du texte italien (contrairement à celle de l'abbé Morellet, parue en 1766)".

Le manuscrit présente quelques lignes oblitérées et de rares corrections à une quinzaine de pages ; c'est le manuscrit autographe du traducteur, hélas non identifié. La traduction du traité est précédée des textes suivants : – "Jugement d'un livre intitulé : *Des délits, et des peines* ; par un célèbre professeur d'Italie", traduction du "Giudizio di celebre professore..." qui accompagna la "3e" édition, et qui est dû à Alberto Giovanni de Soria, professeur à Pise (16 pages) ; – une épître dédicatoire en italien, signée "C. D.....", datée de "D...", 27 février 1767, à son frère Michel ..., conseiller du Roi de France et avocat au bailliage de ....

La traduction du traité *Des Délits et des peines* comprend : l'avis "Au lecteur" (paginé [5]-11), suivi d'une note sur les signes indiquant les additions et notes de l'auteur ; puis le traité lui-même, précédé de l'Introduction, avec ses 47 paragraphes (paginé 9-200) ; la table des matières.

Citons le début de l'introduction : "Les hommes abandonnent le plus souvent les reglemens les plus importants, au hazard, ou à la discrétion de ceux dont l'intérêt est de s'opposer aux loix les plus sages, qui, naturellement, tendent à l'avantage de tous, et résistent à cet effort qui tend à concentrer, d'une part, le comble de la puissance et du bonheur, et de l'autre, la foiblesse et la misère. C'est pour cela, que ce n'est qu'après être passés à travers mille erreurs dans les choses les plus essentielles à la vie, et à la liberté, après s'être lassés de souffrir des maux portés à l'extrême, qu'ils pensent à remédier aux désordres qui les oppriment, et qu'ils commencent à reconnoître les vérités les plus palpables, qui, précisément, échappent aux esprits vulgaires, à cause de leur simplicité"...

Cachets de la collection A.A. BEAUJOUR à Caen.





7

#### UNE UTOPIE SOCIALISTE EN LIVRÉE D'ANCIEN RÉGIME

7

[BERINGTON (Simon)]. **Mémoires de Gaudence de Luques**, prisonnier de l'Inquisition ; augmentés de plusieurs cahiers qui avaient été perdus à la douanne de Marseille, enrichis des sçavantes remarques de M. Rhedi, & de figures en taille douce. *A Amsterdam, 1753.*

4 parties en 2 volumes in-12, maroquin rouge, dos lisses ornés de pièces d'armes dorées, pièces de titre et de tomaison de maroquin olive, jolie dentelle dorée encadrant les plats, armes dorées au centre, coupes et bordures intérieures décorées, doublures et gardes de papier dominoté doré, tranches dorées (*reliure de l'époque*).

PREMIÈRE ÉDITION ILLUSTRÉE : elle comprend, en premier tirage, 4 planches hors texte et 4 vignettes, gravées sur cuivre par Fessard d'après Le Lorrain.

CÉLÈBRE UTOPIE FORGÉE PAR UN PRÊTRE DÉTENU À LA TOUR DE LONDRES, SIMON BERINGTON (1679-1755).

Le roman anglais (Londres, 1737), bientôt traduit en français par Miltz et le chevalier de Saint-Germain (Paris, 1746), est ici augmenté par Jean-Baptiste Dupuy-Demportes, notamment de prétendus *Cahiers trouvés à Marseille*. "La traduction est tellement remaniée qu'elle appartient en propre à la littérature utopique française" (Soboul, *Utopies au siècle des Lumières*).

L'ouvrage s'inscrit dans la lignée de l'*Histoire des Sévarambes*. Il est aussi tributaire de Thomas More et de Campanella. Simon Berington, *alias* Gaudence de Luques, décrit un pays inconnu, implanté au coeur de l'Afrique, la Mezzoranie dont les habitants pratiquent une religion naturelle et le communisme. Il n'existe pratiquement pas de lois ni de peine de mort et ce pays de cocagne n'est relié au monde extérieur que par une seule route.

BON EXEMPLAIRE, EN MAROQUIN DÉCORÉ DE L'ÉPOQUE AUX ARMES DE GUILLAUME II DE LAMOIGNON (1683-1772), chancelier de France en 1750, exilé en 1763 (Oliver, Hermal et Roton, planche 2018).

(Versins, *Encyclopédie de l'utopie et de la science fiction*, 1984, p. 108 : "Une des utopies les plus célèbres du XVIII<sup>e</sup> siècle".- Lichtenberger, *Le Socialisme au XVIII<sup>e</sup> siècle*, pp. 45-47.- Dorbon, *Bibliotheca esoterica*, n° 1832.- Cohen, 697).

2 000 / 3 000 €



8

8  
BLACKSTONE (William). **Commentaire sur le code criminel d'Angleterre**. Paris, Knapen, 1776. 2 tomes en un volume in-8, basane marbrée, dos à nerfs orné, tranches rouges (*reliure de l'époque*).

Première édition de la traduction française, établie par l'abbé Coyer. William Blackstone (1723-1780) fut le premier professeur à enseigner le droit anglais, en 1758, à Oxford.

#### LES DROITS INDIVIDUELS DE LA PERSONNE ET LA DISPARITION DES SUPPLICES.

Son *Commentaire* souligne que ce droit non écrit forme un système, tout autant que le droit romain ou le droit civil continental et qu'il est la meilleure protection qui soit des droits individuels des Anglais. (*Printing and the Mind of Man*, n° 252 : pour l'édition originale qui vit le jour entre 1765 et 1769).

Bon exemplaire.

Étiquette de l'époque du libraire et relieur messin Marchal. Déchirure marginale n'atteignant pas le texte à 3 feuillets. Reliure usagée.

(Foucault, *Surveiller et punir*, 2008, pp. 18-19, à propos du cruel rituel réservé aux traîtres, décrit par Blackstone : "De ce double processus - effacement du spectacle, annulation de la douleur - les rituels modernes de l'exécution capitale portent témoignage. Un même mouvement a entraîné, chacune à son rythme propre, les législations européennes : pour tous une même mort, (...) qui ne dure qu'un instant, qu'aucun acharnement ne doit multiplier à l'avance ou prolonger sur le cadavre, une exécution qui atteigne la vie plutôt que le corps. (...) Plus de ces supplices où le condamné est traîné sur une claie (pour éviter que la tête n'éclate sur le pavé), où son ventre est ouvert, ses entrailles arrachées en hâte, pour qu'il ait le temps de voir, de ses yeux, qu'on les jette au feu ; où il est décapité enfin et son corps divisé en quartiers.")

On joint :

BRISSOT DE WARVILLE. *Lettres philosophiques et politiques sur l'histoire de l'Angleterre* depuis son origine jusqu'à nos jours. Londres, et se trouve à Paris, Regnault, 1790. 2 volumes in-8, demi-veau lavallière, dos lisses ornés or et à froid (*reliure de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*).

Très bel exemplaire. Pâle mouillure marginale en tête du tome I.

600 / 800 €

#### LA MÉDECINE LÉGALE AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE

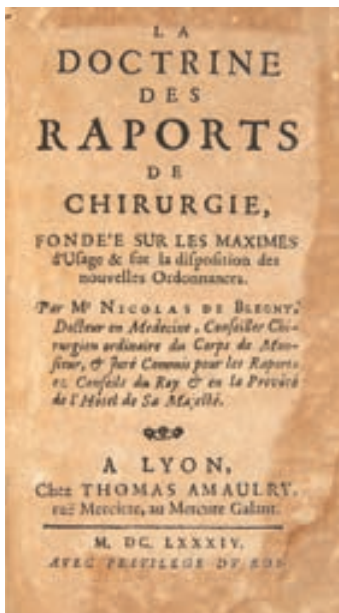
9  
BLÉGNY (Nicolas de). **La Doctrine des rapports** [sic] **de chirurgie**, fondée sur les maximes d'usage & sur la disposition des nouvelles ordonnances. Lyon, Thomas Amaulry, 1684. In-12, basane brune, dos à nerfs orné (*reliure de l'époque*).

Édition originale de cet ouvrage didactique fournissant des modèles de rapports concernant la médecine et la police judiciaire : rapports pour un enfant retrouvé étouffé, pour des pendus, pour des plaies corporelles etc.

Ancien simple bandagiste-herniaire nommé chirurgien de la Reine en 1678, médecin ordinaire de Monsieur en 1683 puis médecin du Roi en 1687, Nicolas de Blégnny (1652-1722) devait ouvrir en 1690 une maison de santé dans laquelle il recevait des fous, l'une des premières du genre. Auteur de nombreux ouvrages, celui que Gérard Oberlé qualifie de "folliculaire impénitent" fut arrêté en juin 1693 pour avoir construit sans permission et pour escroquerie ; il mourut en disgrâce à Avignon. (Voir la notice par Michel Caire sur le site [psychiatrie.histoire.free.fr](http://psychiatrie.histoire.free.fr)).

Exemplaire modeste. Plats de la reliure passés.

200 / 300 €



9

*"IL N'Y EUT JAMAIS UN JUGE PLUS SCRUPULEUSEMENT EXTERMINATEUR" (MICHELET)*



10

10

BOGUET (Henri). **Discours des sorciers, avec six advis en fait de sorcellerie.** Et une instruction pour un juge en semblable matiere : N'estant ce que l'auteur a cy devant mis en lumiere sur le mesme sujet, qu'un eschantillon de ce qui est traitté en ce livre. Seconde édition. *Lyon, Pierre Rigaud, 1608.* 3 parties en un fort volume in-8, maroquin rouge, dos à nerfs orné de caissons de filets dorés, pièce de titre de maroquin noir, tranches dorées (Alix).

Seconde édition : la plus complète.

Elle est dédiée à l'archiduc Albert d'Autriche et à Isabelle Clara Eugenia, infante d'Espagne.

L'ouvrage a paru pour la première fois en 1602.

LA CHASSE AUX SORCIÈRES DU JUGE EXTERMINATEUR.

Célèbre traité de démonologie d'Henri Boguet (1550-1619), avocat et juriste, qui sévit en Franche-Comté en tant que grand-juge de Saint-Claude. Fonction considérable qui lui donna l'occasion d'instruire de nombreux procès de sorcellerie. Il en fut à la fois le théoricien et le praticien implacable au point d'inquiéter ses contemporains ; il ne réussit à être nommé conseiller au Parlement de Dole qu'après bien des difficultés, deux mois avant sa mort en 1619. Le démonologue relate des faits réels. Les détails les plus invraisemblables foisonnent, concernant le sabbat, les loups-garous, l'emplacement des marques de sorciers, l'accouplement avec le diable. Il prône une législation répressive où les enfants peuvent même témoigner contre leurs parents.

Michelet a dit de cet ouvrage terrible : "Messieurs des Parlements étudièrent comme un manuel, ce livre d'or du petit juge de Saint-Claude (...) qui fit de son pays un désert. Il n'y eut jamais un juge plus scrupuleusement exterminateur." Une légende noire attribue à Boguet des centaines de condamnations dans sa seule province. Il n'y en eut en réalité que 28, dont 8 exécutées par le feu.

Bel exemplaire lavé. Ex-libris manuscrit de l'époque *sieur Ronstald* [?], 1609 sur le dernier feuillet d'épître.

(Brunet I, 1042 : collation erronée.- Rahir, *Bibliothèque de l'amateur*, p. 329.- Caillet I, pp. 193-194 : "Ses ouvrages ont longtemps servi de code de torture pour persécuter les malheureux accusés de sorcellerie." - Yve-Plessis, *Bibliographie française de la sorcellerie*, n° 851 : "Le livre de Boguet est assez rare, ses héritiers, dit-on, l'ayant à son tour condamné au feu et s'étant évertués à faire disparaître tous les exemplaires qui leur tombaient sous la main").

1 000 / 1 500 €

LE CAS RAVAILLAC

11

BOUGLER (Pierre). **Explication des articles et chefs du crime de leze-majesté.** Extraicts des anciennes ordonnances de France. *Paris, Nicolas Rousset, 1622.*

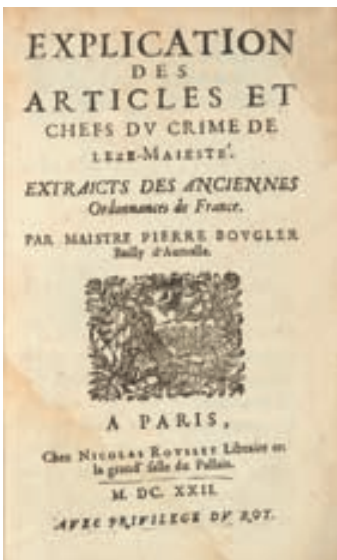
In-12, vélin souple de l'époque.

Seconde édition.

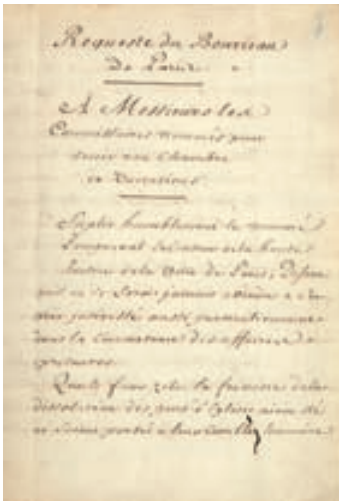
Pierre Bougler, seigneur de Bréthencourt, avocat et bailli d'Aumale, traite des diverses offenses faites au Roi, restitue les différents édits concernant le crime de lèse-majesté et le régicide publiés au XVI<sup>e</sup> et au début du XVII<sup>e</sup> siècle et s'étend longuement sur le cas de Ravailiac. Il décrit notamment les différents supplices qui furent infligés à ce dernier par le bourreau : Question, tétons tenaillés, jets de plomb fondu, d'huile bouillante, de cire et de soufre sur les blessures, écartèlement des membres, etc.

Plaisant exemplaire en vélin souple du temps. Mouillure.

200 / 300 €



11



12

12

[BOURREAU]. **Requête du Bourreau de Paris**, [XVIII<sup>e</sup> siècle].

MANUSCRIT ; cahier in-4 de 14 pages et quart (petits trous de vers), sous reliure veau marron souple doublée de daim brun, pièce de titre sur le plat sup., chemise et étui.

REQUÊTE DU BOURREAU DE PARIS LONGUEVAL, POUR ÊTRE RELEVÉ DE SES FONCTIONS.

Requête à "Messieurs les Commissaires nommés pour tenir une chambre de vacations". LONGUEVAL, "Exécuteur de la haute Justice de la Ville de Paris", déplore que des gens d'église se glorifient de leur triomphe au dépens de l'État, que le Parlement soit obligé de réprimer leur audace et que le peuple, "victime des troubles que les ecclésiastiques suscitent dans le Royaume (...) reclame en vain un protecteur", le Roi... En portant atteinte aux droits des parlements, les ministres affaiblissent la royauté et compromettent le bonheur de la France et sa sûreté à l'extérieur... Le suppliant est consterné par les lettres patentes qui commettent une chambre des vacations pour juger des criminels justiciables du seul Parlement : "De quel coup en ce moment le suppliant ne s'est-il pas senti frappé ? Bourreau françois, bourreau honneste homme n'a-t-il pas du être vivement allarmé de voir qu'une des fins de vostre etablissement ne tend a rien moins qu'à le faire manquer à ce qu'il doit à l'Etat et à son devoir"... Il s'allarme du risque d'"executer à mort des pretendus criminels" qui pourraient ensuite voir leur mémoire réhabilitée ; qu'"il vous plaise en déchargeant le suppliant de l'exercice de ses fonctions en ce qui peut concerner les jugemens que vous rendés où son ministere sera necessaire"...

1 000 / 1 500 €

### L'EMPOISONNEUSE

13

[BRINVILLIERS]. **Arrest de la cour de Parlement les Chambres assemblées, contre Dame Marie Marguerite Daubray, espouse du sieur Marquis de Brinvilliers**. Du 16 juillet 1676. Paris, Jacques Villery, 1676.

Suivi de :

- **Factum, pour Dame Marie Magdelaine d'Aubray, marquise de Brinvilliers, accusée**. Contre Dame Marie Therese Mangot, veufve du sieur d'Aubray, lieutenant civil, accusatrice ; et Monsieur le Procureur general.

- **Memoire du procez extraordinaire contre la Dame de Brinvilliers, prisonniere en la Conciergerie du Palais, accusée**. Paris, Pierre Aubouïn et Jacques Villery, 1676.

Ensemble 3 plaquettes in-8, demi-maroquin grenat, dos lisses filetés or, étui (reliure moderne).

Éditions originales.

Née en 1630, Marie-Marguerite d'Aubray, marquise de Brinvilliers fut la complice de son amant Jean-Baptiste Gaudier de Sainte-Croix dans les meurtres par empoisonnement de son père, le lieutenant civil Antoine Dreux d'Aubray, et de ses deux frères. En juillet 1676, elle fut décapitée et son corps brûlé en place de Grève.

"Exhortée par son confesseur, elle gravit les marches raides de l'échelle. Elle prie, elle pleure. Sa chevelure épaisse est rasée. Sa chemise déchirée par le haut laisse voir ses épaules dénudées. Elle s'agenouille, les yeux bandés. La foule entonne le Salve Regina. La lame de la longue épée siffle. Le bourreau de Paris, André Guillaume, porte ensuite le corps jusqu'au bûcher qu'on a allumé avec des bouchons de paille. Puis, il prend la tête encore bandée et la jette dans le brasier féroce (...). À sa mort, on croit en avoir fini avec ces monstruosité. On se trompe. Trois ans après éclate la plus gigantesque affaire criminelle du Grand Siècle, le drame des Poisons, dont le procès de la Brinvilliers n'aura été que le sinistre prélude" (*Dans les archives secrètes de la police. Quatre siècles d'histoire, de crimes et de faits divers*, 2009, pp. 120-123).

600 / 800 €



13





14

UNE AFFAIRE FAMEUSE À L'ORIGINE DE "THÉRÈSE PHILOSOPHE"

14

[CADIÈRE]. **Recueil general des pieces contenues au procez du pere Jean-Baptiste Girard, jesuite, recteur du seminaire royal de la marine de Toulon, & de Demoiselle Catherine Cadriere, querellante.** *Sur l'imprimé à Aix, Joseph David, 1731.*

5 tomes en 6 volumes in-12, maroquin olive, dos à nerfs ornés, pièces de titre et de tomain de maroquin rouge, triple filet doré encadrant les plats, coupes et bordures intérieures décorées, tranches marbrées (*reliure de l'époque*).

RECUEIL COMPLET DES PIÈCES DE CE PROCÈS CÉLÈBRE QUI ONT ÉGALEMENT PARU AU FORMAT IN-FOLIO.

Affaire célèbre qui opposa la famille d'une jeune convulsionnaire illuminée, Catherine Cadière, à son confesseur, le père jésuite Jean-Baptiste Girard (1680-1733). La très mystique Catherine Cadière accusait son confesseur de l'avoir séduite, et même de magie et de sorcellerie... Le procès retentissant du père Girard aboutit à sa relaxe. Mais l'écho fut tel, suscitant polémiques et rumeurs, que l'affaire inspira quelques années plus tard un fameux roman libertin, *Thérèse philosophe*.

RARE EXEMPLAIRE EN MAROQUIN DU TEMPS. Les dos sont uniformément passés.

1 000 / 1 500 €

15

[CADIÈRE (Affaire de la)].

MANUSCRIT, [1731] ; 1 page et demie in4 (petite déchir.).

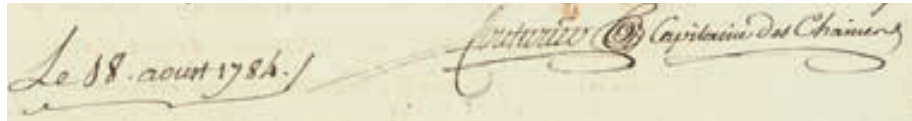
NOUVELLE À LA MAIN SUR L'AFFAIRE DU PÈRE GIRARD, jésuite accusé de corruption et de tortures envers la jeune mystique Marie-Catherine CADIÈRE (dont parle Michelet dans *la Sorcière*), jugée par le Parlement d'Aix en 1731.

"Le Pere Girard a eu douze voix pour estre brullé, une qui le condamnoit au banissement, et onze hors de cours et de procez. La Cadriere dix huit hors de cours et de procez, une pour estre mise dans un couvent, et cinq à faire amande honorable devant le St Sacrement"...

100 / 200 €



15



16  
[CHAÎNE]. **Lettre signée** par COUTURIER, “Capitaine des Chaînes”, 18 août 1784.  
Cahier de 6 pages et demie in-fol. lié d’un ruban bleu.



16

RAPPORT DÉTAILLÉ DU TRANSPORT DE PRISONNIERS DE BICÊTRE À DUNKERQUE, POUR ÊTRE DÉPORTÉS À L'ÎLE DE CEYLAN.

Il s'est rendu le 3 août “à Bicestre où j'ai fait enchaîner par un poignet et par une jambe les 116 prisonniers destinés pour la légion de Luxembourg, à l'effet de les conduire à Dunkerque. Ces prisonniers ont beaucoup murmuré de cette opération (...) alors je les fis joindre 22 et 24 ensemble pour former cinq bandes, c'est-à-dire une pour chaque voiture avec un cordon de chaîne où répondroient celles qu'ils avoient à la jambe et au poignet, après ce travail, à 4 heures du matin, ils descendirent de la salle où ils avoient couché, dans la cour, là ils dirent qu'ils ne monteroient point en charrette si on ne leur donnoit un coup d'eau de vie que je crus devoir leur accorder”... Malgré cela, il a fallu pérorer encore deux heures et demie pour les décider à monter dans les voitures... À la Villette, où ils s'arrêtèrent pour faire rafraîchir les chevaux, les enchaînés firent “beaucoup de tapage, invectivèrent les gardes en leur jettant le pain qu'on leur avoit donné à Bicestre ainsi que le fromage et le vin que je venois de leur faire distribuer, et annoncèrent le projet d'une révolte”... Il raconte les troubles lors du ravitaillement à Louvres, son recours réitéré à la maréchaussée, les menaces de part et d'autre, le projet assassin qu'il apprit en soudoyant plusieurs d'entre eux... Leur route les mena de Senlis à Pont-Sainte-Maxence, Estrées-Saint-Denis, Cuvillers, Roye, Marchélepot, Péronne, Fins, Cambrai, Lille, Armentières, Bailleul, Cassel. À l'approche de Dunkerque, il reçut du commandant de la ville un double détachement de troupes commandées par un officier : “je plaçai le tout autour des voitures ; mes prisonniers virent avec peine que tous leurs projets devenoient sans effet, ils m'appellèrent et me dirent : que toute la bande qui les composoit étoient les plus fins des hommes, mais que je l'avois été plus qu'eux (...), qu'ils s'étoient juré entr'eux qu'aucun n'iroit à Dunkerque, ou qu'ils se feroient plutôt tuer l'un après l'autre, que sy j'eusse pris ce parti de rigueur qu'ils nous auroient tous massacrés à commencer par moy”... Le 13, il déposa tous les 116 à la prison de la Conciergerie : “ils vomirent mille horreurs et autant d'injures. Je partis de Dunkerque (...) avec la satisfaction de savoir qu'une garde plus que suffisante les conduiroient vers les 5 heures après midy dans un vaisseau qui les attendoit au port pour passer tout de suite à Flesseing et de là qu'ils s'embarqueroient pour aller à l'isle de Ceylan”...

1 000 / 1 200 €

UN RECUEIL DE NOUVELLES TRAGIQUES

17  
CAMUS (Jean-Pierre). **L'Amphitheatre sanglant** ou sont representees plusieurs actions tragiques de nostre temps. Paris, Joseph Cottereau, 1630.  
In-8, vélin de l'époque.

Édition originale.

RECUEIL DE 35 RÉCITS CRIMINELS TENUS POUR AUTHENTIQUES, mis en œuvre par Jean-Pierre Camus (1584-1652), évêque de Belley.

L'un des récits, *L'Innocente Égyptienne*, est inspiré des *Novelas ejemplares* de Cervantès, mais le dénouement est différent et la gitane accusée de sorcellerie est déchiquetée par la foule.

L'auteur se place, avoue-t-il, dans “les pas de Francois de Belleforest & de Francois de Rosset qui ont auparavant moy escrit des Histoires tragiques avec un succès assez heureux.” Mais il se défend d'en reproduire les histoires, arguant que les événements qu'il décrit sont “presque tous nouveaux & n'ont point encore esté divulgué” (*L'auteur au lecteur*).

Bon exemplaire en vélin du temps.

Ex-libris manuscrit de *Francois Cardoy*, daté de 1637.

(Lever, *La Fiction narrative en prose au XVII<sup>e</sup> siècle*, 1976, p. 62.- Losada, n° 180).

800 / 1 200 €



17



18

**ILLUSTRÉ PAR LE PEINTRE JEAN RESTOUT ET CONDAMNÉ À LA DESTRUCTION**

18

CARRÉ DE MONTGERON (Louis Basile). **La Vérité des miracles opérés à l'intercession de M. de Paris et autres appellans**, démontrée contre M. l'Archevêque de Sens. *Sans lieu, 1737-1741.*

2 volumes in-4, veau granité, dos à nerfs ornés, pièces de titre et de toison de maroquin rouge, coupes et bordures intérieures décorées (*reliure de l'époque*).

Édition originale et premier tirage.

Imprimée subrepticement aux frais de l'auteur, elle lui aurait coûté 40 à 50'000 écus, selon les *Mémoires* du duc de Luynes.

UN JANSÉNISTE EXALTÉ.

Conseiller au parlement de Paris, Carré de Montgeron (1686-1754) est une figure marquante du jansénisme français. Libertin sous la Régence, il se convertit subitement sur la tombe du diacre Paris en septembre 1731. Il osa présenter lui-même son ouvrage au roi Louis XV. Quelques heures après, il se retrouvait à la Bastille, avant d'être transféré jusqu'à la fin de ses jours à la forteresse de Valence, se risquant durant sa captivité à publier un troisième volume en 1747.

LE PLUS IMPORTANT DES LIVRES PUBLIÉS SUR LA QUESTION DES CONVULSIONNAIRES : IL EST ILLUSTRÉ DE 28 PLANCHES GRAVÉES SUR CUIVRE HORS TEXTE, DONT UN FRONTISPICE MONTRANT LE DIACRE PÂRIS À GENOUX, EN PRIÈRE, ET UNE PLANCHE DÉPLIANTE.

Brillante illustration du peintre d'histoire Jean II Restout (1692-1768), dont l'œuvre est marquée par une forte proximité avec l'esprit de Port-Royal. Les compositions sont présentées en diptyque : la première décrivant les douleurs des malades et la seconde leur guérison. Restout insiste sur le caractère public du miracle par la présence d'un ou de plusieurs témoins.

“L'exécution des planches fut confiée à plusieurs équipes de graveurs en France et en Hollande. Parmi ces graveurs, on connaît les noms de Pieter Yvert ou de Jacques Nicolas Tardieu, mais y participèrent très certainement Madeleine Horthemels et Charles-Nicolas Cochin fils” (*Jean Restout et les miracles de Saint-Médard*, Port-Royal 2013.- Cohen, 733.- Reynaud, *Notes supplémentaires sur les livres à gravures du XVIII<sup>e</sup> siècle*, 1955, p. 364.- Caillet I, n° 2039).

#### LA SECTE DES CONVULSIONNAIRES DIABOLISÉE.

La querelle autour du jansénisme ne s'éteint pas avec la destruction de Port-Royal. Elle rebondit même au XVIII<sup>e</sup> siècle en prenant une coloration politique, occupant une place majeure dans la vie religieuse et publique.

Le nom de convulsionnaire a été donné à des jansénistes illuminés qui se livraient à des manifestations d'hystérie collective. Le diacre François de Pâris, janséniste d'une foi ardente, en fut la cause bien malgré lui. Il meurt en 1727, en léguant tous ses biens aux pauvres. Enterré au cimetière Saint-Médard à Paris, les miracles et actes de dévotion vont se multiplier sur sa tombe - jusqu'à la fermeture du cimetière en 1732 pour cause de scandale public, contraignant les convulsionnaires à la clandestinité. Parmi eux, de nombreux religieux furent enfermés à Vincennes et à Bicêtre. Le mouvement refluera dans la seconde moitié du siècle, suscitant l'ironie des Encyclopédistes.

#### PRÉCIEUSE RÉUNION ; ON TROUVE RELIÉ AVEC :

- *Justification et apologie de la demarche de M<sup>r</sup>. de Montgeron* par Messieurs les Evêques de Senez et de Montpellier. Verune, le 14 août 1737. Manuscrit de 8 feuillets.
- *Requête de Charlotte de La Porte au parlement* (...). Paris, Lottin, 1735.
- *Requête présentée au Parlement pour Marguerite-Catherine Turpin* dont les os se sont reformés après l'âge de vingt-sept ans, & dont les uns ont été allongés, les autres raccourcis & diminués, & les autres redressés par l'action des violens secours que ses convulsions l'ont obligé de demander, accusée d'imposture, et renfermée dans la maison de force à la Salpêtrière. Paris, Lottin, 1735.
- *Requête présentée au parlement pour Denise Regné guérie subitement dans les prisons de Vincennes, d'un dragon dans l'œil & d'un cancer au sein, le 13 février 1734, à la fin de la dernière de ses convulsions*. Paris, Lottin, 1735. 2 planches gravées hors texte.
- *Reflexions importantes sur le miracle arrivé au mois d'octobre dernier au bourg de Moisy en Beauce, diocèse de Blois, en la personne de Louise Tremasse (...) par l'intercession de M. de Pâris diacre de sainte mémoire, & sur les événements qui ont suivi ce prodige* (...). Sans lieu, 1738.
- *Seconde requête présentée à M. l'évêque de Blois (...) par quarante-deux curés et autres ecclésiastiques de son diocèse, au sujet de la guérison miraculeuse opérée à Moisy par l'intercession du B. diacre François de Pâris en la personne de Louise Tremasse* (...). Sans lieu, 1739.
- *Troisièmes et dernières réflexions sur le miracle opéré à Moisy* en réponse à la XXI. et dernière lettre de Monseigneur l'évêque de Bethléem. Sans lieu, 1741.
- *Relation de la manière dont Gabrielle Gautier* (...) a été frappée [sic] d'une paralysie subite au tombeau de M. de Pâris le quatre août 1731. Sans lieu, 1732.
- *Lettre de Monseigneur l'évêque de Senez à Monsieur Chaulin*. Sans lieu, 12 mai 1732.
- *Lettre de Monseigneur l'évêque d'Auxerre à Monsieur Chaulin*. Sans lieu, 4 mai 1732.

Agréable exemplaire. Traces d'usure à la reliure, avec petites restaurations.

1 500 / 2 000 €

Fils d'un ancien mercenaire allemand devenu marchand de vin à Paris, Louis Dominique Garthausen dit Cartouche (1693-1721) fut l'un des plus fameux brigands du XVIII<sup>e</sup> siècle. A la tête d'une bande considérable de bandits, il parvint à s'évader à deux reprises. Il fut exécuté en place de Grève en 1721.



19

[CARTOUCHE]. RAGOT DE GRANVAL. **Le Vice puni, ou Cartouche** poème. Nouvelle édition, plus belle, plus correcte, & augmentée par l'auteur. Avec des figures convenables à chaque chant, dont les desseins ont été faits sur les lieux où Cartouche s'est le plus signalé. Imprimé à Anvers et se vend à Paris, Pierre Prault, 1726. In-8, veau brun, dos à nerfs orné, coupes décorées, tranches jaspées (reliure de l'époque).

ÉDITION ILLUSTRÉE DE 17 PLANCHES GRAVÉES HORS TEXTE DONT LE FRONTISPICE.

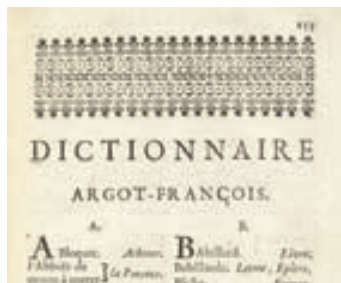
Poème fameux paru pour la première fois en 1725. L'édition de 1723 mentionnée par Barbier paraît imaginaire. Véritable best-seller, *Le Vice puni* a fait l'objet de nombreuses rééditions et contrefaçons. Dans sa *Bibliographie raisonnée de l'argot et de la langue verte*, R. Yve-Plessis n'en recense pas moins d'une dizaine pour les seules années 1725 et 1726, ajoutant : "Le grand succès du poème de Granval et le bruit qui s'était fait quelques années auparavant autour de Cartouche, mirent l'argot à la mode pendant de longs mois. (...) Aussi bien la capture, le jugement et le supplice de Cartouche peuvent être considérés comme le facteur le plus important de la diffusion de l'argot pendant le second quart du dix-huitième siècle" (Yve-Plessis). Arrêté finalement le 14 octobre 1721, il fut exécuté en place de Grève le 28 novembre.

Le *Dictionnaire argot-françois*, suivi du *Supplément argot-françois et françois-argot* se trouvent à la fin (pp. 153-167).

(Yve-Plessis, *Bibliographie raisonnée de l'argot et de la langue verte*, n° 106 : "Le frontispice et les 16 gravures de Bonnart [sont] devenus des *desseins faits sur les lieux*".) Reliure légèrement usagée.

On joint trois ouvrages concernant le fameux brigand :

- *Apologie de Cartouche*, ou le Scelerat justifié par la grace du pere Quesnel. En forme de dialogue. Avignon, Pierre Fidele, sans date. In-12, basane de l'époque usagée.
- *Histoire de la vie et du procès du fameux Louis-Dominique Cartouche*, et plusieurs de ses complices. Lille, Henry, sans date. In-12, broché.
- *Histoire de la vie et du procès du fameux Louis-Dominique Cartouche* et de plusieurs de ses complices. Nouvelle édition ornée de quatre gravures. Epinal, Pellerin, sans date. In-12, demi-marquain rouge du XIX<sup>e</sup> siècle. On trouve relié en tête : *Histoire de Louis Mandrin*, depuis sa naissance jusqu'à sa mort ; avec un détail de ses cruautés, de ses brigandages et de ses supplices. Epinal, Pellerin, sans date. De la bibliothèque Pixérécourt, avec ex-libris.



19

600 / 800 €



20

20

[CARTOUCHE]. **Histoire de la vie et du procès de Louis Dominique Cartouche et de plusieurs de ses complices.** Amsterdam, Gertrude de Ruyter, 1737.

In-12, veau glacé havane, dos à nerfs orné, pièces de titre de veau rouge, triple filet doré encadrant les plats, coupes et coiffes décorées, dentelle intérieure, non rogné, tête dorée (Bedford).

Cette biographie anonyme fut publiée pour la première fois peu de temps après l'exécution du célèbre brigand et devint l'un des grands succès de librairie de l'époque, imprimé à de nombreuses reprises et traduit dans toutes les langues de l'Europe.

ÉDITION ILLUSTRÉE DE 11 PLANCHES GRAVÉES HORS TEXTE, DONT LE FRONTISPICE.

Les légendes sont en néerlandais.

Bel exemplaire en veau de Bedford des bibliothèques Antoine Bordes et Clarence S. Bemens.

On joint :

- *Apologie de Cartouche*, ou le Scélerat sans reproche, par la grace du pere Quesnel. La Haye, 1731. In-12, vélin moderne.

800 / 1 200 €

*Exécution remarquable faite dans Paris de François Cartouche & de plusieurs de ses Camarades, avec tous les Vols qu'ils ont fait aux environs par son commandement, & de toutes les poursuites qu'on a fait pour le prendre, ayant fait des crimes execrables: avec l'arrêt de la Cour du Parlement qui les ont condamné à mort.*

**C**ARTOUCHE des l'âge d'onze à douze ans quitta ses parents & s'adonna à une vie débauchée, il courut quelque tems par la France & après avoir employé plusieurs années à son cours, il revint chez son pere qui par sa grande bonté ne fit aucun compte de le châtier comme il le meritoit, & au contraire luy pardonna & le reçût comme auparavant; mais oubliant son devoir, il se rendit plus mauvais qu'a-paravant, & s'atroupa de Brigands & Voleurs parmi lesquels il se rendit le plus mauvais & le plus hardy de la Troupe, ce qui le fit reconnoître pour leur Capitaine. Ils furent dans la Forest de Senlis où ils voleient plusieurs Marchands; on courut après eux, mais Cartouche en ayant eü vent, avertit ses Camarades & le retua dans Paris où il fit des crimes inconcevables. Il recommença par faire les vols accoutomés, de sorte qu'il fut choisi universellement des Coupeurs de bourse pour leur Maître, & gardoit telle sobilité en toutes les affaires que jamais ses Compagnons, même les plus affidés, ne pouvoient sçavoir où il logeoit. Il leur donnoit le Rendez vous sous l'Arche du Cheval de Bronze, où ils se recontroient sur le minuit, & prenoient leur departement pour le jour ensuyvant; ceux qui le jour précédent n'avoient rien executé étoient puni, & quelquefois Cartouche leur donnoit un coup de poignard & les jettoit dans la riviere. On le craignoit par tout, & personne n'osoit l'attaquer, mais il fut arrêté le 24 Octobre avec plusieurs de ses camarades. Il a esté pris à la basse Courtille à l'Enseigne du Pistolet, dans son lit à dix heures du matin, & conduit luy & le Cabaretier par une Com;

21

21

[CARTOUCHE (Louis-Dominique)]. **Exécution remarquable faite dans Paris de François Cartouche & de plusieurs de ses camarades.** *Sans lieu*, [1721].

Feuille volante, 22 x 16 cm, imprimée recto-verso.

RARE ANNONCE DE L'EXÉCUTION DU CÉLÈBRE BRIGAND LOUIS-DOMINIQUE CARTOUCHE, "conduit en place de Grève pour avoir les quatre membres cassez & brisez, avoir le ventre ouvert, ses entrailles tirées de son corps & luy en battre le visage par les mains du Maître Exécuteur".

On joint :

- *Histoire du célèbre Cartouche chef de voleurs suivie de plusieurs chefs de bandes et brigands anciens et nouveaux.* Paris, Le Bailly, sans date. In-16, broché, couverture illustrée de l'éditeur. Trois petites gravures sur bois, dont une sur le titre.
- Quatorze arrêts de la cour de Parlement, imprimés en 1722 et 1723, sur 2 et 4 feuillets, et concernant les condamnations des complices de Cartouche. Sous chemise en demi-maroquin rouge, moderne. Quelques travaux de ver.
- Une plainte sur la vie de Cartouche, imprimée recto-verso.

400 / 600 €

21



22

22

CATHERINE II DE RUSSIE. **Instruction de S.M. impériale Catherine II pour la Commission chargée de dresser le projet d'un nouveau code de Loix.** *Saint-Petersbourg, Imprimerie de l'Académie des Sciences, 1769.* In-8 de (1) f. de titre, 172 pp., (2) ff. pour index et errata : basane flammée, dos à nerfs orné, pièce de titre de maroquin rouge, tranches rouges (*reliure de l'époque*).

RARE ÉDITION ORIGINALE EN FRANÇAIS NON MISE DANS LE COMMERCE, TRADUITE PAR L'IMPÉRATRICE ELLE-MÊME. Elle a été imprimée sur papier fort à Saint-Petersbourg.

“En 1765-1766, l'impératrice Catherine II rédigea une *Instruction préparatoire*, vaste compilation de Montesquieu et de Beccaria, destinée à la Commission législative, sorte d'Etats Généraux, qui, à partir d'août 1767, siégea à Moscou en vue de refondre le code russe. Les événements de politique étrangère – la Russie était en guerre – firent passer ce problème au second rang des préoccupations et l'expérience tourna court en décembre 1768. Tenant cependant à montrer à l'opinion “éclairée” d'Occident la grandeur de sentiment qui l'avait animée en lançant cette opération, la souveraine fit imprimer en français les *Instructions*” (Bibliothèque royale, *Diderot et son temps*, n° 195).

Diderot annota un exemplaire du livre, ne masquant pas son opposition : lorsque Catherine II rentra en possession du manuscrit à la mort du philosophe, elle le détruisit.

Petites restaurations à la reliure.

On joint :

- *Instructions adressées par Sa Majesté l'impératrice de toutes les Russies à la Commission établie pour travailler à l'exécution du projet d'un nouveau code de lois.* Traduit de l'allemand. A Petersbourg [Yverdon], 1769. In-12, cartonnage ancien, dos lisse orné. Privilège daté d'Yverdon. Version différente du même texte cité supra pour une partie. (Perret, *Les Imprimeries d'Yverdon au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle*, 1981, n° 87).

2 000 / 3 000 €

Si le dernier navire se trouve définitivement perdu, comme il y a bien de l'apparence. Les dernières nouvelles que le Dauphin a été vendu judiciairement pour la somme de 6000 à mon archevêque, j'ay été le navire depuis au même prix pour être démolé, de tel de retour a été vendu 70 livres le thoneau et j'espère en peu vous fournir compte du desarmement de ce navire, de la vente, circonstances et dependances, en attendant de savoir si la Providence est perdue pour toujours.

J'ay l'honneur de vous le dire exactement  
 M. de Roux

C. de Roux l'honneur de vous observer icy, estopines, observer le vinteur  
 qu'on vous a dit que je vous ait donné à entendre que des (Chateaubriand)  
 deniers qui vous parviendront pour ceux de ces Walsh frères,  
 au fins du concordat qu'on a passé avec leurs créanciers, pourroit vous  
 rembourser des primes que vous parviendrez avoir de vous, Non intention  
 n'est pas de contribuer à ce concordat attendu votre accord sur cet article, ainsi je vous  
 prie de ne pas signer pour eux et de vous opposer à toute signature en leur  
 nom. observez seulement sans assentir sans toutes réservations de deniers  
 vers cet article et enfin de continuer à ne pas aller pour à quelque fin de non  
 recevoir et vous observer seulement votre vinteur de (Chateaubriand)

23

23

CHATEAUBRIAND (René Auguste de, 1718-1786) comte de Combourg, capitaine de navire et armateur, père de l'écrivain. **Lettre autographe signée** "De Chateaubriand", Saint-Malo 13 janvier 1771, à Messieurs Roux frères, négociants à Marseille. 2 pages et demie in-4, adresse avec marque postale.

AU SUJET DE SES NAVIRES POUR LA TRAITE.

[Après avoir navigué aux Îles et armé des corsaires durant la Guerre de Sept Ans, Chateaubriand trafiquait alors par mer toutes sortes de marchandises. Deux de ses navires évoqués ici, le *Jean-Baptiste* (du nom de son fils aîné) et l'*Aimable Julie* (sa fille), assuraient les liaisons de la traite négrière entre la Guinée et Saint-Domingue.]

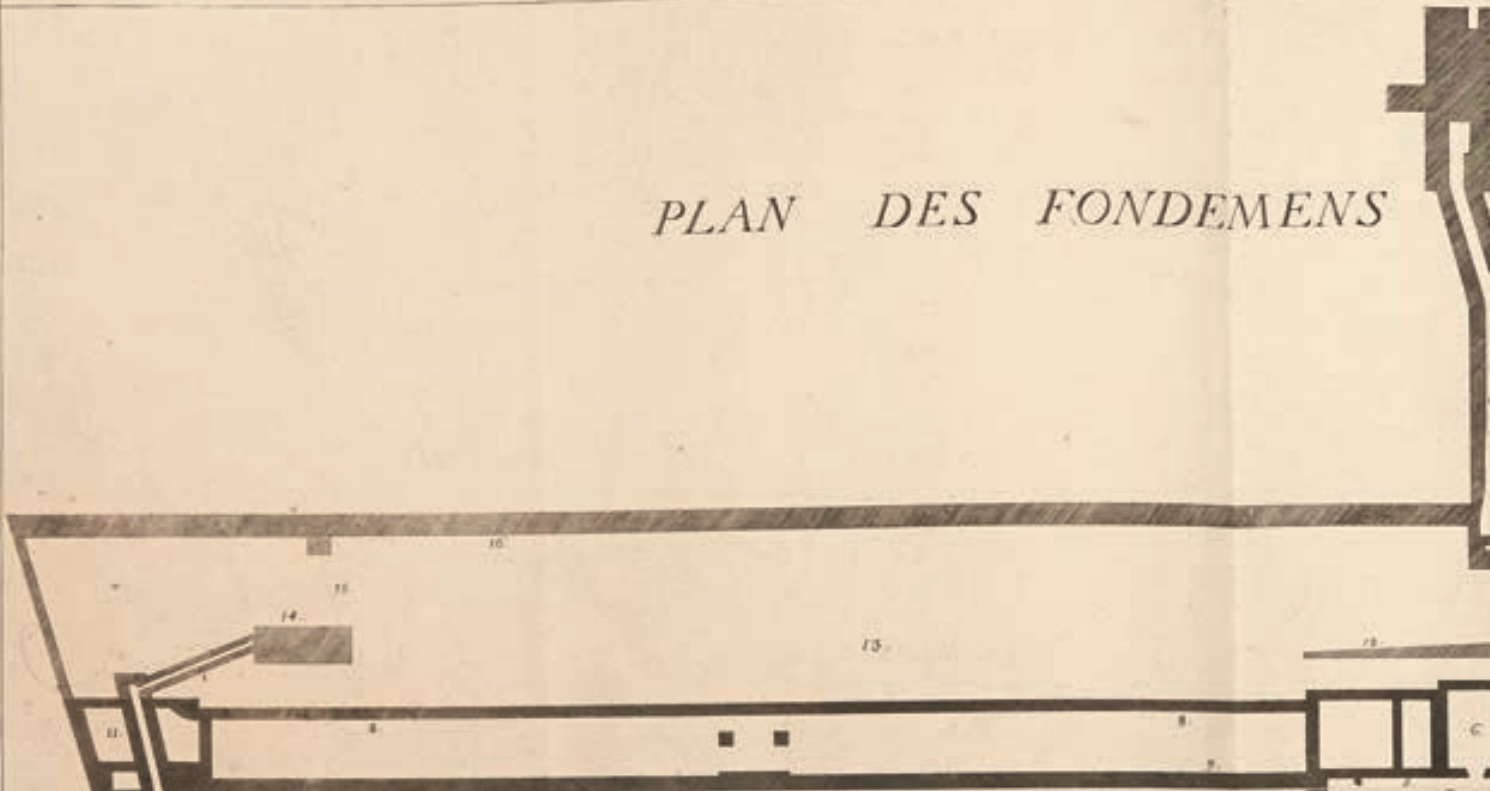
Il vient de recevoir leur courrier par lequel il apprend qu'ils ont fait assurer "à tous risques, sans stipulation dogmatisation de prime en cas de guerre, les 2400<sup>ll</sup>, à 8 pr % comptant de prime, sur les marchandises chargés ou à charger, pour compte de Mr NAVET, au Cap François sur le navire *L'Aimable Julie* de St Malo", qui doit repartir pour Saint-Domingue dans le mois. Il apprend également que les Frères Roux ont commencé à le faire assurer pour son navire *le Jean Baptiste*, actuellement aux Cayes St Louis, "pour jusqu'au port de France dans locean ou il fera la decharge, au mesmes conditions et prime que celle accordée sur marchandise dans *l'aimable Julie*, en me garantissant la solvabilité de mes assureurs moienant un pour cent, mais que vous ne vous chargés de me faire assurer, tout au plus, que 30000 livres sur ce navire, dit *le Jean Baptiste*", alors qu'ils n'ont pu "me faire assurer sur *le St René* en Guinée"... Il les remercie du soin qu'ils ont pris pour lui procurer ces assurances et se félicite en revanche de n'avoir pu assurer le *Saint René*, "comptant que ce navire est actuellement en route de Guinée pour St Domingue ou j'espere qu'il se rendra en paix, d'autant plus que je commence à croire que la guerre n'aura pas lieu"... Il discute les modalités de paiement des primes d'assurance, et se refuse à un concordat avec les frères Walsh (armateurs en faillite), évoquant "la perte sur le dernier voiage des terreneuviens *le Dauphin* et *la Providence*, si ce dernier navire se trouve définitivement perdu, comme il y a bien de l'aparance"... Il avait acheté *le Dauphin* pour une enchère de 9000 livres et l'a ensuite cédé au même prix pour démolition : "le sel de retour a été vendu 70 livres le thoneau et j'espere en peu vous fournir compte du desarmement de ce navire, de la vente, circonstances et dependances, en attendant de savoir si *la Providence* est perdue pour toujours"... Etc.

500 / 700 €





PLAN DES FONDEMENTS



24

CHOQUET DE LINDU (Antoine). *Description du bagne, pour loger à terre, les galériens ou forçats de l'Arsenal de Brest.*

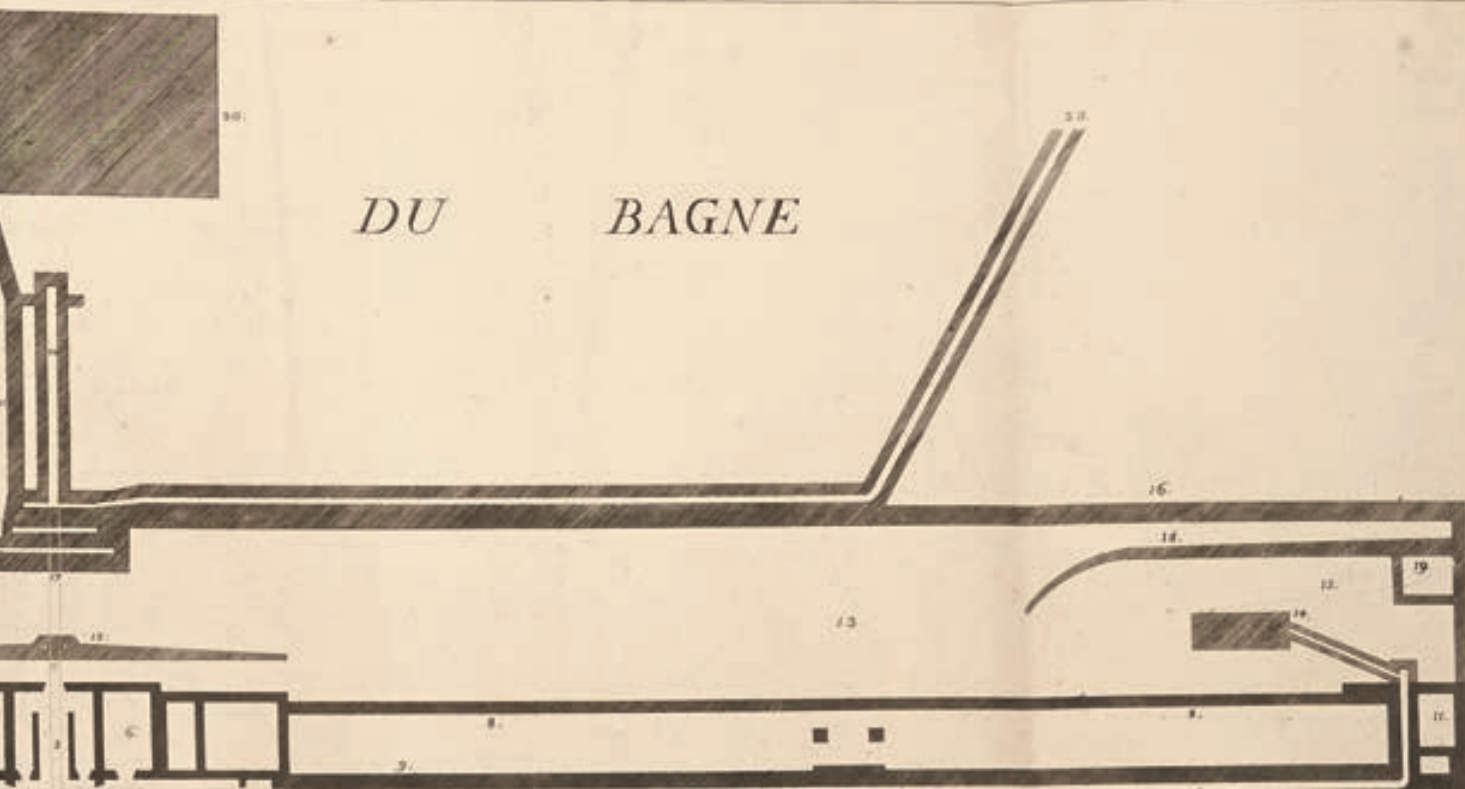
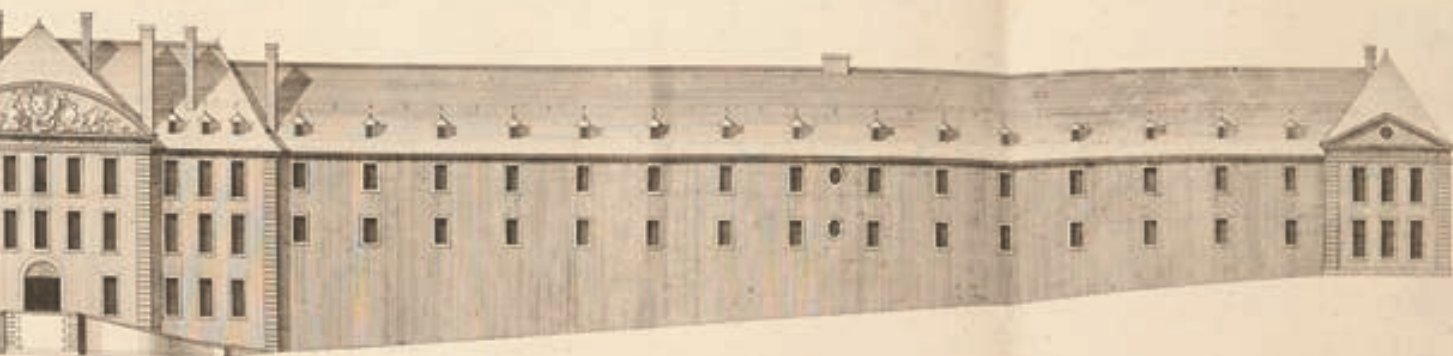
*Relié à la suite :*

- **Description des trois formes du port de Brest.** *Brest, Imprimerie de Romain Malassis, 1759-1757.*  
2 ouvrages en un volume grand in-folio de 4, (3) pp. entièrement gravées ("Renvoi des plans et profils");  
10, (5) pp. et 12 planches : demi-veau brun, pièce de titre de maroquin havane (*reliure moderne*).

Édition originale ; peu commune complète.

La réunion des deux ouvrages renferme 12 grandes planches repliées hors textes, ainsi que trois vues gravées.

NE DU CÔTÉ DU PORT



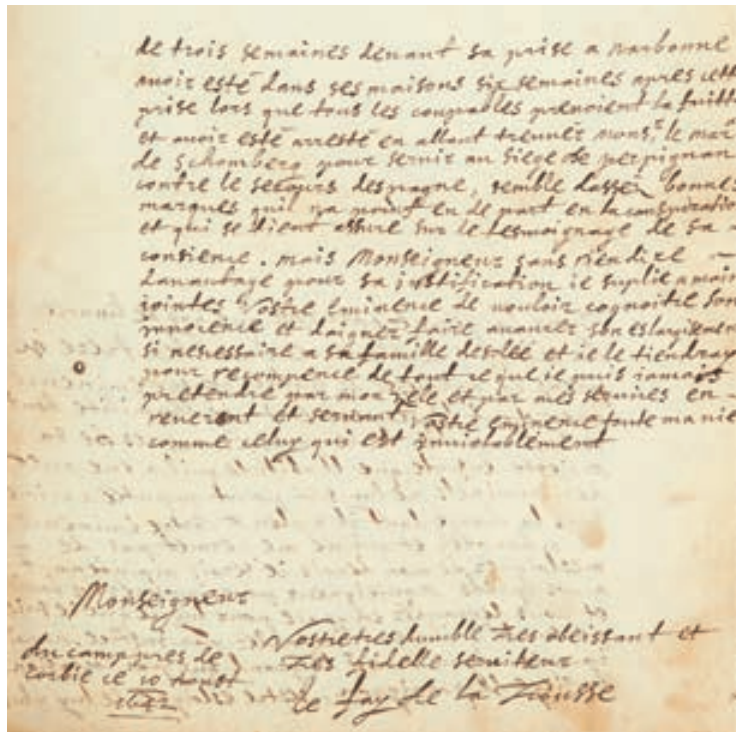
#### LE BAGNE DE BREST PAR SON CONCEPTEUR.

Marin et ingénieur brestois, Choquet de Lindu (1712-1790) œuvra pendant quarante ans à Brest où il édifia des cales de construction, les bassins de Pontaniou, un hôpital et le bagnon.

Démoli en 1947, il ne reste rien du magnifique bâtiment qui se développait sur 260 mètres et deux étages, doté d'installations sanitaires remarquables. Les dortoirs, inspirés de ceux des galères, abritaient la nuit les forçats dont les chaînes étaient assujetties au pied de leur banc avec une tringle en fer. "Le seul et véritable point noir du bagnon de Brest fut son surpeuplement. Prévu à l'origine pour 2000 hommes, il en compta près de 4000 sous le Premier Empire" (Petit, *Histoire des galères, bagnes et prisons*, 1991, pp. 219-221.- Polak, *Bibliographie maritime française*, n° 1732.)

Quelques planches remargées.

2 000 / 3 000 €



LE PROCÈS ET LA MORT DE CINQ-MARS

25

[CINQ-MARS (Henri Coiffier de Ruzé d'Effiat, marquis de, 1620-1642)]. **Lettre autographe signée et MANUSCRIT d'époque, 1642.**

2 pages in-fol., et cahier de 11 pages in-fol. (cachet de collection).

CURIEX DOSSIER RELATIF AU PROCÈS ET À L'EXÉCUTION DE CINQ-MARS.

\* Lettre du lieutenant-général LE FAY DE LA TROUSSE, du camp près de Corbie 10 août 1642, au cardinal de RICHELIEU. Pendant l'instruction du procès de Cinq-Mars, il intervient en faveur de son beau-frère le marquis de FLAMARENS, soupçonné d'avoir participé au complot, et dont il proclame l'innocence, "ensorte que l'habitude qu'il a eue avec des criminels ne luy soit point imputée à crime. (...) Navoir jamais cognu mons<sup>r</sup> le grand [Cinq-Mars] que par l'occasion du siege de Perpignan, sestre esloigné de luy plus de trois semaines devant sa prise à Narbonne, avoir esté dans ses maisons six semaines apres cette prise lors que tous les coupables prenoient la fuitte et avoir esté arresté en allant trever mons<sup>r</sup> le mar<sup>al</sup> de Schomberg pour servir au siege de Perpignan contre le secours d'Espagne, semble dasses bonnes marques qu'il na point eu de part en la conspiration"...



25

\* **Recit veritable de ce qui cest passé au proces & en la mort de monsieur le Grand & de Thou.**

Une note marginale de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle par un certain Percheron indique que ce récit proviendrait "d'un registre du Bureau des finances de la généralité d'Orléans, et recouvert en 1794 au mois de mars lorsqu'on brûlait sur la place du Martroy, les papiers qu'on avait enlevé des différens dépôts". La relation commence par la confession générale de GASTON D'ORLÉANS dénonçant ses complices, le duc de BOUILLON, CINQ-MARS, de THOU, le traité avec l'Espagne : "Le traité fut apporté par FONTRAILLE au mois de mars à Mr le Grand qui l'envoya à Monsieur frere du Roy (...). Mons<sup>r</sup> le rompit aussytost qu'il eust appris que Mr le Grand avoit esté arresté et néanmoins en retint une coppie laquelle il a représentée & contresignée de luy & du secrétaire de ses commandemens". Le document raconte l'interrogatoire du duc de Bouillon et poursuit : "Pour Mr de Thou il estoit chargé par Mr de luy avoir dict qu'il sçavoit la trahison avec Mr de Bouillon (...) & de plus d'avoir parlé à M. le duc de BEAUFORT pour le gaingner au parti & d'avoir raporté à Mr de l'avoit trouvé froit". Ce manuscrit explique que les charges contre de Thou étaient peu importantes : "Plusieurs estoient disposés à ne le condamner pas sur ces preuves, mais il arrive que M. le Grand estant ouy sur la selette dict que M. de Thou avoit sceu le traité d'Espagne (...)"

Ledit S. de Thou au lieu de se tenir en sa negation accorda quil avoit eu cognoissance du traitté par Fontraille à Tarascon, qu'il lavoit blasmé & ne l'avoit descouvert crainte d'estre opprimé par les 3 complices"... De Thou répond qu'il préfère encore mourir que de finir ses jours en prison ou de subir la question ; Cinq-Mars et de Thou sont condamnés à mort. "Mr le Grand ayant ouy son arrest de mort fust mis entre les mains de son faiseur, après quoy lon prononça à Mr de Thou le sien"... Ils sont menés place des Terreaux. Le manuscrit rapporte les derniers propos de Cinq-Mars et de Thou... "L'exécution de Mr le Grand estant faicte Mr de Thou sortit du carosse qui avoit esté fermé pendant l'exécution de Mr le Grand & montant hardiement & viste sur leschaffault comme il apperceut le corps de Mr le Grand, il ouvrit les bras & leva les yeux au ciel, ayant mis son manteau au pied du corps, il fust embrasser le bourreau (...) Il mit le col sur le poteau & receut six [coups] devant que la teste fust séparée, mais lon croit quil mourut du premier. Les deux corps furent mis dans le carosse qui les avoit conduit au supplice & portés dans l'église des freres feillans"...

*Ancienne collection Marcel PLANTEVIGNES (Versailles, 21 décembre 1976, n° 144).*

1 200 / 1 500 €



26

**Code criminel de l'empereur Charles V, vulgairement appelé la Caroline** : contenant les loix qui sont suivies dans les juridictions criminelles de l'Empire, & à l'usage des conseils de guerre des troupes suisses. *Zug, Henry Antoine Schell, 1743.*

In-folio, basane brune, dos à nerfs orné, pièce de titre de maroquin rouge, roulette dorée encadrant les plats, tranches jaspées (*reliure de l'époque*).

Édition bilingue, français-allemand, de la Caroline imprimée en Suisse.

Elle est ornée d'un beau frontispice gravé et de deux portraits hors texte de Leonard Louis de Tschoudy et Joseph-Antoine de Tschoudy.

Texte fondateur du droit pénal dont Charles Quint avait ordonné la codification dès 1530. La Caroline fut appliquée dans ses grandes lignes jusqu'en 1870 dans les États de l'empire. Elle restera en vigueur jusqu'à la Révolution française dans les conseils de guerre des troupes suisses au service de la France. Elle fourmille de détails sur l'interrogatoire des accusés, les prescriptions à observer pendant et après la question, les peines à appliquer selon les délits et les crimes.

Agréable exemplaire en reliure suisse de l'époque, usagée. Restauration sur le faux titre.

200 / 300 €

27

**Code de police pour les villes et fauxbourgs de Nancy.** *Nancy, J. B. Hiacinthe Leclerc, 1769.*

In-12, maroquin rouge, dos lisse orné, pièce de titre de maroquin vert, double filet doré encadrant les plats, coupes filetées or, tranches dorées (*reliure de l'époque*).

Rare impression nancéenne.

Il s'agit de l'un des premiers règlements émanant du roi Louis XV comme duc de Lorraine et de Bar, homologué par la Cour souveraine de Lorraine et Barrois en janvier 1769.

*De l'observation des dimanches & fêtes ; Des étrangers & de leur admission au droit de bourgeois ; Des serviteurs & domestiques ; De la police des Halles & marchés de grains ; Des boulangers ; Des bouchers ; Des charcutiers ; Des marchés ; Des poissonniers ; Des aubergistes, cabaretiers, taverniers, caffetiers & maîtres de billards ; Du commerce ; Des livreurs de bois ; Des manœuvres & voituriers ; Des porteurs de chaises ; Des carosses publics ; De la propreté & sûreté dans les rues ; Des incendies ; De l'échenillage.*

JOLI EXEMPLAIRE EN MAROQUIN DÉCORÉ DE L'ÉPOQUE.

On joint :

- [DUCHESNE]. *Code de la police ou Analyse des reglemens de police divisé en douze titres.* Paris, Prault, 1757. In-12, veau fauve marbré de l'époque.

800 / 1 000 €

26



27



# LE CODE NOIR

OU

## EDIT DU ROY, SERVANT DE REGLEMENT

POUR

*Le Gouvernement & l'Administration de la Justice, Police,  
Discipline & le Commerce des Esclaves Negres, dans  
la Province & Colonie de la Louïsianne.*

Donné à Versailles au mois de Mars 1724.



LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE: A tous presens & à venir, SALUT. Les Directeurs de la Compagnie des Indes Nous ayant représenté que la Province & Colonie de la Louïsianne est considerablement establie par un grand nombre de nos Sujets, lesquels se servent d'Esclaves Negres pour la culture des terres; Nous avons jugé qu'il estoit de nostre autorité & de nostre Justice, pour la conservation de cette Colonie, d'y establiir une loy & des regles certaines, pour y maintenir la discipline de l'Eglise Catholique,

A

*“LE TEXTE JURIDIQUE LE PLUS MONSTRUEUX QU’AIENT PRODUITS LES TEMPS MODERNES”  
(LOUIS SALA-MOLINS)*

28

[CODE NOIR]. **Le Code noir** ou Edit du Roy, servant de règlement pour le gouvernement & l’administration de la justice, police, discipline & le commerce des esclaves nègres, dans la province & colonie de la Louisiane. Donné à Versailles au mois de mars 1724. *Paris, Imprimerie royale, 1727.* In-4 de 15 pp. : demi-basane noire moderne.

RARE ÉDITION ORIGINALE DU CODE NOIR DE LA LA LOUISIANE.

Code promulgué en mars 1724 par le Régent, Philippe, duc d’Orléans. Il concerne la Louisiane seule, cinq ans après le début de la traite en provenance d’Afrique, tandis que la Nouvelle-Orléans venait d’être fondée en tant que capitale. Un premier Code, rédigé par Colbert en 1685, concerne les Antilles. Il est introuvable, hormis l’exemplaire conservé aux Archives nationales.

FOUET, MARQUE À LA FLEUR DE LYS SUR UNE ÉPAULE, OREILLES ET JARRETS COUPÉS.

Les 55 articles réglementent le statut des esclaves considérés comme des “biens meubles”. L’Article 1<sup>er</sup>, rarement relevé, enjoint “à tous nos officiers de chasser hors de nos îles tous les juifs qui y ont établi leur résidence, comme aux ennemis du nom chrétien”.

Le code ne reprend qu’en partie les articles de 1685. Y sont légitimées la traite négrière et la peine de mort pour désobéissance. Les mariages et relations sexuelles entre Blancs et Noirs sont prohibés – contrairement à l’édit de 1685. On y détaille les châtimens corporels, en cas de vol ou de fuite.

Article 27 : “L’esclave qui aura frappé son maître (...) avec contusion ou effusion de sang, ou au visage, sera puni de mort”.

Americana d’une rareté insigne : le livret n’est pas cité par Wroth & Annam (*Acts of French Royal Administration*), ni par Alden & Landis (*European Americana*).

Bon exemplaire à toutes marges.

Il a été vendu par la Howard Memorial Library de la Nouvelle-Orléans.

(Ryckenbusch, *Inventaire*, 2005. n° 1806.- Chadenat, n° 4865.- Sabin, n° 14124 : “Very important.”)

5 000 / 6 000 €

29

[CODE NOIR]. **Le Code noir**, ou Recueil de réglemens rendus jusqu’à présent. Concernant le gouvernement, l’administration de la justice, la police, la discipline & le commerce des Nègres dans les colonies françaises. Et les conseils & compagnies établis à ce sujet. *Paris, Prault, 1767.*

In-16 de (4) ff., 446 pp., veau fauve marbré, dos lisse orné à la grotesque, coupes décorées, tranches rouges (*reliure pastiche*).

Édition augmentée, contenant les édits des années 1761 et 1762.

Ce code réunit tous les textes juridiques concernant l’esclavage dans les colonies françaises, depuis le premier code de ce nom promulgué par le roi Louis XIV en mars 1685, jusqu’à l’ordonnance de 1762.

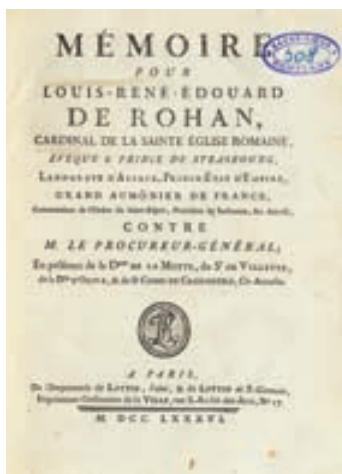
Bel exemplaire en reliure à l’imitation parfaitement exécutée.

On joint :

- *Ordonnance du Roi, qui fait défenses aux domestiques, connus sous les dénominations de Chasseurs & Heiduques, aux Nègres & à tous autres serviteurs, gens de livrée & à toutes personnes sans état, de porter aucunes armes, épées, couteaux de chasse, sabre, cannes, bâtons ou baguettes, à peine d’être emprisonnés sur le champ.* Du 7 juillet 1782. Paris, 1783. Plaquette in-4 de 4 pp. en feuilles.

600 / 800 €





30

30

[COLLIER DE LA REINE]. **Ensemble de 21 ouvrages. 1786.**

21 pièces reliées en un volume in-4, demi-basane fauve à petits coins de vélin, dos à nerfs orné, pièce de titre de maroquin rouge, tranches rouges (*Lobstein-Laurenchet*).

PRÉCIEUX RECUEIL DE 21 PIÈCES RÉDIGÉES PAR ET POUR LES PRINCIPAUX PROTAGONISTES DE CE SCANDALE DONT LES EFFETS CONTRIBUÈRENT LARGEMENT À DISCRÉDITER LA REINE MARIE-ANTOINETTE ET, PAR RICOCHET, LA MONARCHIE À LA VEILLE DE SON EFFONDREMENT.

*Mémoire pour Louis-René-Édouard de Rohan...* Paris, Lottin, 1786.- *Pièces justificatives pour M. le cardinal de Rohan.* [Paris, Hardouin & Gattey], sans date.- *Réflexions rapides pour le cardinal de Rohan, sur le Sommaire de la dame de La Motte.* [Paris, Simon], sans date.- *Mémoire pour le comte de Cagliostro...* Paris, Lottin, 1786.- *Réponse pour la comtesse de Valois-La Motte, au Mémoire du comte de Cagliostro.* Paris, Cellot, 1786.- *Requête à joindre au Mémoire du comte de Cagliostro.* [Paris, Lottin, 1786].- *Mémoire pour dame Jeanne de Saint-Rémy de Valois, épouse du comte de La Motte.* [Paris, Cellot, 1785].- *Sommaire pour la comtesse de Valois-La Motte, accusée...* Paris, Cellot, 1786.- *Mémoire pour la demoiselle Le Guay d'Oлива, fille mineure, émancipée d'âge...* Paris, Simon & Nyon, 1786.- *Second mémoire pour la demoiselle Le Guay d'Oлива...* Paris, Simon & Nyon, 1786.- *Mémoire pour le baron de Fages-Chaulnes... contre les sieurs Vaucher et Loque, marchands bijoutiers, accusateurs.* Paris, Prault, 1786.- *Mémoire pour le sieur de Bette d'Étienville, servant de réponse à celui de M. de Fages.* Paris, Cailleau, 1786.- *Mémoire pour les sieurs Vaucher & Loque, contre le sieur Bette d'Étienville, le baron de Fages-Chaulnes, & autres accusés.* Paris, Prault, 1786.- *Second mémoire à consulter et consultation, sur la défense à une accusation d'escroquerie, pour Jean-Charles-Vincent de Bette d'Étienville.* Paris, Cailleau, 1786.- *Défense à une accusation d'escroquerie. Mémoire à consulter et consultation* [Paris, Cailleau, 1786]. - *Supplément et suite aux mémoires du sieur de Bette d'Étienville.* Paris, Cailleau, 1786.- *Requête pour le sieur Marc-Antoine Rétaux de Villette...* Paris, Simon & Nyon, 1786.- *Mémoire à consulter et consultation pour François-Valentin Mulot... contre le sieur Loque & le sieur Vaucher...* Paris, Demonville, 1786.- *Mémoire pour le comte de Cagliostro, demandeur, contre Maître Chesnon... et le sieur de Launay.* Paris, Lottin, 1786.- *Arrêt du Parlement, la grand'chambre assemblée, du 31 mai 1786.* Paris, Simon, 1786.- *La dernière pièce du fameux collier.* Sans lieu ni date.

On joint :

- *Vie de Joseph Balsamo, connu sous le nom de comte Cagliostro*, extraite de la procédure instruite contre lui à Rome, en 1790. Paris, Strasbourg, Onfroy et Jean-George Treuttel, 1791. In-8, demi-basane verte décorée du XIX<sup>e</sup> siècle, usagée. Portrait gravé du comte Cagliostro en frontispice.
- *Mémoires authentiques pour servir à l'histoire du comte de Cagliostro.* Nouvelle édition, revue et corrigé. Paris, 1786. Plaquette in-8, brochée, étui-chemise.

600 / 800 €

"IMMENSE AUTEUR D'UN LIVRE FULGURANT" (SIMONNOT)

31

CONDILLAC (Étienne Bonnot, abbé de). **Le Commerce et le gouvernement, considérés relativement l'un à l'autre.** Ouvrage élémentaire. Amsterdam, et se trouve à Paris, Jombert & Cellot, 1776. In-12, basane fauve marbré, dos à nerfs orné, pièce de titre de maroquin rouge, tranches rouges (*reliure de l'époque*).

Édition originale.

Elle se distingue des deux autres éditions à la même date par la présence d'un errata, page VI.

UN DES OUVRAGES FONDATEURS DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE.

Philosophe, membre de l'Académie française, Condillac (1714-1780) prône le libéralisme, l'État minimal et la liberté des échanges, tout en se démarquant des physiocrates. Il repousse notamment l'idée de l'improductivité de l'industrie. Le traité qui vit le jour la même année que celui d'Adam Smith s'impose également par une théorie psychologique de la valeur, novatrice car elle anticipe l'analyse marginaliste.

Agréable exemplaire.

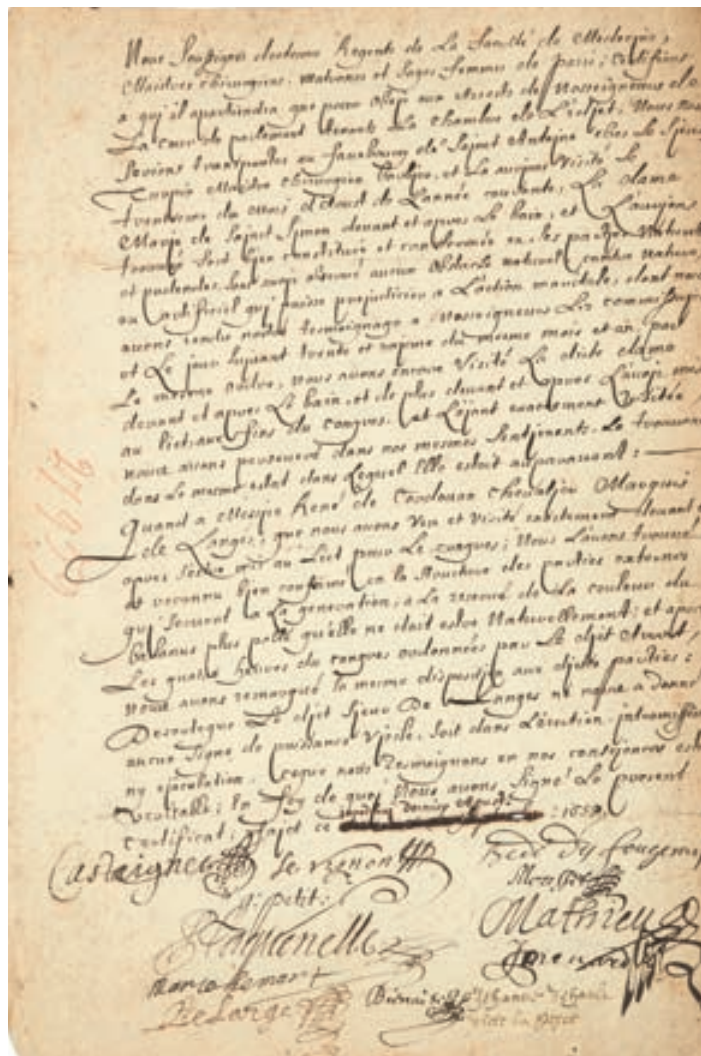
De la bibliothèque du château de Saint-Julien, dans l'Isère (cachet répété). Petites restaurations à la reliure, une coiffe arrachée.

(Tchemerzine, II, p. 484.- Leblanc, *De Thomas More à Chaptal*, n° 109.- INED, n° 1162).

400 / 600 €



31



32  
 [CONGRÈS]. Pièce signée par 12 médecins, chirurgiens, matrones ou sages-femmes de Paris, 31 août 1638.  
 1 page in-fol. (petites déchir. et fentes réparées).

CURIEUSE ET RARE CONSULTATION COLLECTIVE OU “CONGRÈS” DANS L’AFFAIRE D’IMPUISSANCE DU MARQUIS DE LANGEY.

[C’est le fameux cas de René de CORDOUAN, marquis de LANGEY, dont le mariage avec Marie de SAINT-SIMON fut, après procès, annulé pour impuissance ; Tallemant des Réaux y a consacré une de ses *Historiettes*, précisant que, comme il s’agissait d’un huguenot, on nomma douze experts (au lieu de quatre) “entre lesquels il y avoit deux matrones” ; le scandale de cette affaire conduisit à l’abolition de la pratique du “congrès”.]

Pour obéir aux arrêts de la Cour de Parlement, les “docteurs Regents de la faculté de Medecine, Maistres chirurgiens, matrones et sages femmes”, se sont transportés au faubourg Saint-Antoine chez le chirurgien barbier Turpin, et ont visité “la dame Marie de Saint Simon devant et apres le bain, et l’aurois trouvée fort bien constituée et contournée en les parties naturelles et pudendes, sans avoir observé aucun obstacle naturel, contre nature, ou artificiel qui puisse prejudicier a l’action maritale”... Le lendemain, ils l’ont à nouveau visitée et “mise au lict, aux fins du congres. (...) Quand a Messire René de Cordouan chevalier Marquis de Langés, que nous avons vu et visité exactement devant et apres s’estre mis au lict pour le congres ; nous l’avons trouvé et reconnu bien conformé en la structure des parties externes qui servent à la generation, a la reserve de la couleur du balanus plus pasle qu’elle ne doit estre naturellement ; et apres les quatre heures du congres (...) nous avons remarqué la mesme disposition aux dicts parties : de sorte que le dict sieur de Langes ne nous a donné aucun signe de puissance virile, soit dans l’erection, introumission, ny ejaculation”...

Ont signé : Bede du Fougeray, Bienaise, Castaignet, Jehanne Dehault dite La Pezée, Marie Hemart, P. Laquenelle, Le Large, Le Vignon, Mathieu, J. Menard, Mousset, G. Petit.

1 500 / 2 000 €





### LE RETOUR DE MARTIN GUERRE

33

CORAS (Jean de). **Arrest memorable du parlement de Tholose contenant une histoire prodigieuse d'un supposé mary, aduenüe de nostre temps** : enrichie de cent & onze belles & doctes annotations. Paris, Galliot du Pré, 1572.

In-8, vélin souple de l'époque.

Édition originale d'un étonnant succès de librairie : quatre rééditions jusqu'à la fin du siècle. Titre contenu dans un bel encadrement gravé sur bois.

RELATION DU PROCÈS D'ARNAULT DU THIL, JUGÉ LE 12 SEPTEMBRE 1560, PAR JEAN DE CORAS, LE RAPPORTEUR DE LA CAUSE DU FAMEUX MARTIN GUERRE.

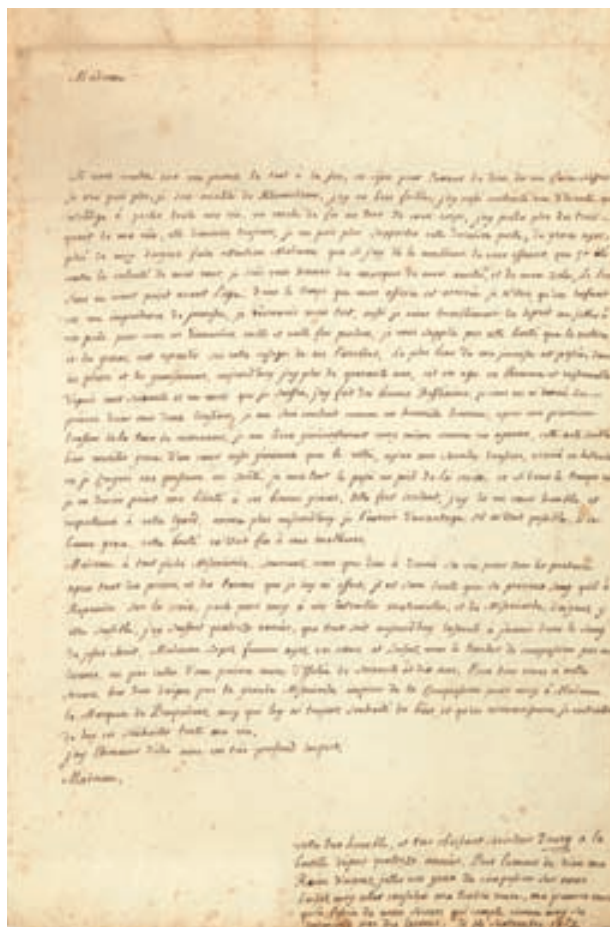
L'accusé, Arnault du Thil, avait abusé d'une ressemblance étrange et de certains détails privés "qui interviennent le plus secrètement entre mariez" ; confidences indiscrettes qu'il tenait de Martin Guerre pendant qu'ils guerroyaient en Flandres.

Du Thil se présenta devant la femme de son ami, se faisant passer pour lui. La trop crédule épouse et l'imposteur vécurent trois ans "comme vrais maries, mangeans, beuvans et couchans ordinairement ensemble". La fraude découverte, du Thil fut condamné et pendu.

Cette histoire a été adaptée au théâtre et au cinéma, notamment par Daniel Vigne en 1982 avec Gérard Depardieu et Nathalie Baye (scénario de Natalie Zemon Davis et Jean-Claude Carrière).



33



71



34

BEL EXEMPLAIRE DANS SA PREMIÈRE RELIURE EN VÉLIN SOUPLE.

Annotation ancienne du XVIII<sup>e</sup> siècle à l'encre, au verso d'un feuillet de garde, se rapportant au destin tragique de l'auteur, un des plus savants juriconsultes du XVI<sup>e</sup> siècle : "Il fut pendu en robe rouge devant la porte du palais de Toulouse dans le temps du massacre de la Saint-Barthélémy."

Fente au dos de la reliure.

(*French Vernacular Books*, 2007, n° 14290).

2 000 / 3 000 €

34

[CRIMINELS]. 4 manuscrits, XVIII<sup>e</sup> s.

4 procès-verbaux d'enquête, jugement ou condamnation : un prêtre est condamné aux galères pour avoir eu un "commerce charnel" avec une veuve, condamnée elle-même au bannissement (Savoie 1752) ; un meurtrier est condamné à la pendaison (Bapaume 1785) ; etc.

120 / 150 €



Mourant par sa propre negligence se tue, & occist soy mesmes, & excuse le  
facteur. xiiij.

Mourant par imperice, ou negligence des medecins, ou chirurgiens, excuse le  
facteur de la mort. xiiij.

xv. Vjs



35  
 DAMHOUDERE (Josse de). **La Practicque et enrichidion des causes criminelles**, illustrée par plusieurs elegantes figures, redigée en escript par Josse de Damhoudere (...) fort utile & necessaire à tous souverains, bailliz, escoutestes, mayeurs, & aultres justiciers & officiers. Louvain, Etienne Wauters & Jean Bathen, 1554.  
 In-4 de (8) ff., 385 pp. mal chiffrées 365 sans manque, (3) pp. : maroquin janséniste bordeaux, dos à nerfs, coupes et bordures intérieures filetées or, tranches dorées (Lenti).

Édition originale peu commune.

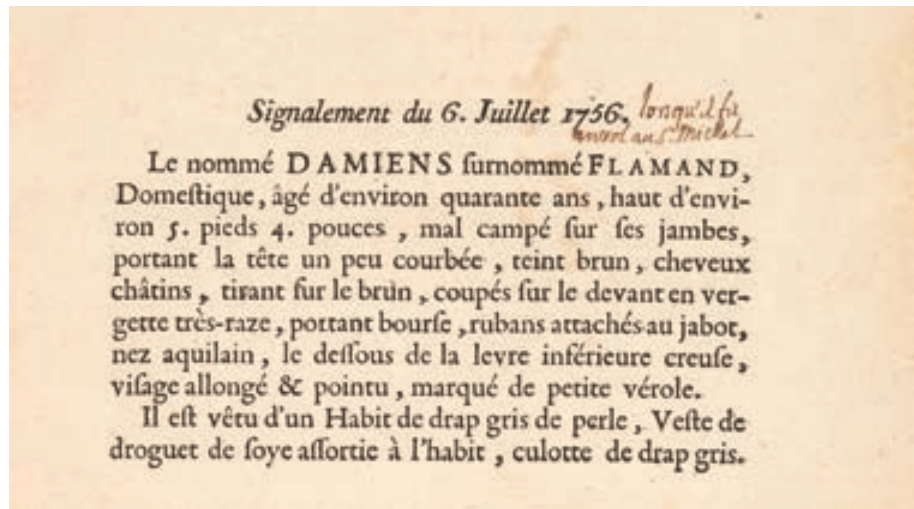
ELLE EST ILLUSTRÉE DE 56 FIGURES GRAVÉES SUR BOIS À PLEINE PAGE représentant des crimes, scènes de débauche et de tortures, etc. "Elles sont particulièrement précieuses pour l'histoire du costume, de l'ameublement et des mœurs au XVI<sup>e</sup> siècle" (Dorbon).

Juriconsulte flamand, Damhoudère fut conseiller des Finances de l'empereur Charles Quint et de Philippe II ; son traité est le fruit d'une expérience judiciaire sur le terrain. Praticien de la chasse aux sorcières, il s'éleva toutefois contre l'utilisation de la torture en matière de procédure criminelle.

Bon exemplaire, lavé et soigneusement établi par Fernand Lenti, relieur de Beaune du début du XX<sup>e</sup> siècle. Ex-libris *Frédéric et Anne Max* (1997, n° 338). Petites restaurations marginales au titre et au dernier feuillet.

(Rahir, *Bibliothèque de l'amateur*, 388.- Funck, *le Livre belge à gravures*, 301).

2 000 / 3 000 €



36

36

[DAMIENS (Robert-François)]. **Avis de recherche**. 6 juillet 1756.

Feuille volante imprimée, 13,5 x 19,5 cm, avec annotation manuscrite.

RARE SIGNALEMENT IMPRIMÉ DE ROBERT-FRANÇOIS DAMIENS, RECHERCHÉ POUR VOL, QUELQUES MOIS AVANT SA TENTATIVE D'ASSASSINAT DU ROI LOUIS XV.

“Signalement du 6 juillet 1756.

Le nommé Damiens, surnommé Flamand, domestique, âgé d'environ quarante ans, haut d'environ 5. pieds 4. pouces, mal campé sur ses jambes, portant la tête un peu courbée, teint brun, cheveux châtons, tirant sur le brun, coupés sur le devant en vergette très-raze, portant bourse, rubans attachés au jabot, nez aquilain, le dessous de la levre inférieure creuse, visage allongé & pointu, marqué de petite vérole. Il est vêtu d'un habit de drap gris de perle, veste de droguet de soye assortie à l'habit, culotte de drap gris.”

Note manuscrite de l'époque ajoutant à la suite de la date : “lorsqu'il fit un vol au S. Michel”.

En effet, entré au service d'un certain Jean Michel, à Paris, Damiens lui avait dérobé ce 6 juillet 1756 240 louis d'or. Le signalement diffusé le jour même de son forfait ne put empêcher sa fuite à Calais. Damiens devait attenter à la vie du roi Louis XV quelques mois plus tard, le 5 janvier 1757.

200 / 300 €

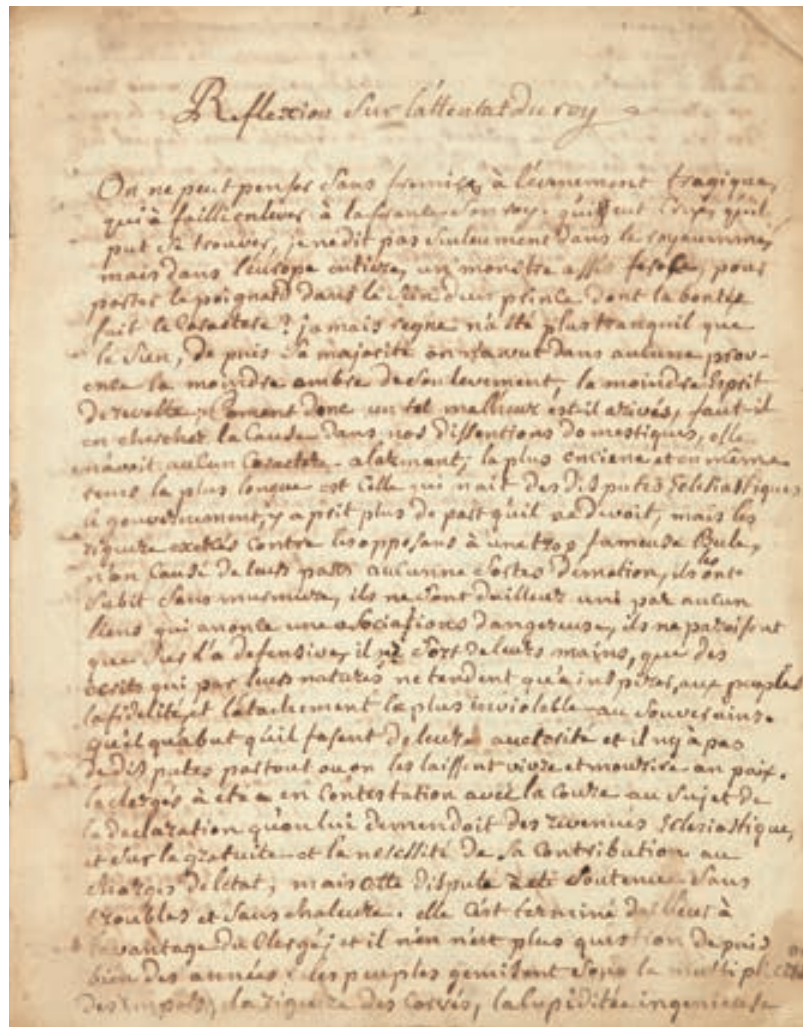
37

[DAMIENS (Robert-François)]. **Reflexion sur l'attentat du roy**, 1757.

MANUSCRIT ; cahier de 20 pages petit in-4 (lég. mouill.).

INTÉRESSANTE RÉFLEXION POLITIQUE SUR L'ATTENTAT DU 5 JANVIER 1757 ET LES MOTIFS DU COUPABLE.

Le règne calme de Louis XV n'ayant semble-t-il engendré aucun soulèvement ni sentiment de révolte au sein de la société, on s'interroge sur les motifs qui ont pu pousser Damiens à agir. On rappelle notamment les disputes ecclésiastiques ; mais si certains points ont opposé le clergé et la cour, ils n'ont néanmoins pas fait l'objet de conflit et, de manière générale, “l'esprit de subordination et le regne des lois sont affermis partout”... Rien ne laissait supposer que quelqu'un pût en vouloir à la personne du roi... Les ennemis de la France tels l'Angleterre, la Prusse, sont également évoqués mais rapidement exclus des hypothèses, incapables “dassé de férocité pour faire la guerre par la voix d'un asasinat si affreux”... Seule une manipulation extérieure par un groupe d'influence semble pouvoir expliquer qu'un homme comme Damiens ait pu commettre un régicide : “si il est né, et si il a vaincu dans une condition base come on l'assure il est evident que par ce seule fait que ce n'est qu'un emisaire d'ennemie secrés, qui lui ont comunique leurs fureurs. Un homme sans noms sans etat dans la societe civile ne peut avoir aucune sorte de mecontentement personnel qu'il lait armé contre son roy”...



Il importe d'éclaircir de qui il aurait pu recevoir ses ordres car tant que ce point restera en suspens, le roi ne sera pas en sécurité, un autre meurtrier pouvant être armé ; on rappelle ainsi les attentats auxquels échappa HENRI IV avant de périr sous les coups de RAVAILLAC... Il faut chercher les vrais coupables et prévenir toute récidive... On fait allusion à l'agitation des Jésuites, considérés comme un corps à part dans la société, "ou ennemie ou courtisant de l'episcopat suivant qu'il le trouve favorable ou contraire à leurs vües", un corps très uni ayant dans le passé déjà joué un rôle dans l'agitation des esprits et perpétré quelques assassinats : "il faut plus de preuve pour leur imputer l'assassinat mais c'est assez pour les soupçonner"... S'il s'avère, comme les juges le soutiennent, que Damiens a vraiment agi seul, sans complice, "on ne persuaderat jamais au public qu'un homme d'une condition serville, qu'un laquais en un mot se seroit déterminé par malice propre, sans impression reçüe d'ailleurs, sans interet d'aucun genre, sans aucune sorte de seduction, à enfoncer le poignard dans le sein dun roy à qui il estoit inconü, et qui ne lui avoit fait aucun male". On croira simplement qu'on a fermé les yeux sur ses influences, ce qui risque de créer un climat suspicieux au sein de la société. Damiens était depuis longtemps connu de la police comme "scelerat" et "coquin" et ce n'est précisément qu'une personne de sa trempe que l'on peut convaincre de tuer son roi : "si l'on echaufe une pareille tête, par des images afreuses de l'enfer est-il bien difcil de lui persuader de s'en racheter lorsqu'on lui presente un moyen asorti a sa scleratesse"... Si on lit l'événement à la lumière du passé, on peut difficilement y voir autre chose que l'acte d'un fanatique "quel interest humain pouroit y determiner et ou pouroit-on esperer de jouir du fruit de son crime"...



38

38

[DAMIENS]. **Pièces originales et procédures du procès, fait à Robert-François Damiens**, tant à la Prévôté de l'Hôtel, qu'en la Cour de Parlement. Paris, Pierre-Guillaume Simon, 1757. 4 volumes in-12, basane fauve, dos à nerfs, pièces de titre et de toison fauves, tranches rouges (reliure de l'époque).

Édition originale, au format in-12, du recueil des pièces du procès de Damiens.

Joint, en reliure uniforme :

- [GROSLEY (Pierre-Jean)]. *Les Iniquités découvertes* ou Recueil des pièces, curieuses & rares qui ont paru lors du procès de Damiens. Londres, 1760.

ÉDITION ORIGINALE DE CE RECUEIL DE 5 PIÈCES SUR LE PROCÈS DAMIENS.

Trois des pièces reviennent à Pierre-Jean Grosley : "contenant des faits calomnieux ; faux dans leur substance, dans leur énoncé & dans leurs circonstances ; tendans à émouvoir les esprits ; contraires au respect du à la Magistrature ; & composez dans le dessein criminel d'altérer la juste confiance qui lui est due", celles-ci furent condamnées au feu.

"Il est a remarquer que la Grande-Chambre a eu plus à cœur de se venger en condamnant les trois écrits au feu, que de se purger des accusations graves intantées contre elle par ces écrits", lit-on en fin d'ouvrage.

Reliure modeste. Trou sur le titre des *Iniquités découvertes*, avec perte d'un mot.

800 / 1 200 €

39

[DAMIENS]. **Pièces originales et procédures du procès fait à Robert-François Damiens, tant en la prévôté de l'Hôtel qu'en la Cour de parlement**. Paris, Pierre-Guillaume Simon, 1757. In-4 sur deux colonnes, veau marbré, dos à nerfs orné, pièce de titre de veau havane, roulette dorée encadrant les plats (reliure du début du XIX<sup>e</sup> siècle).

Édition originale au format in-quarto, éditée en même temps que celle en quatre petits volumes indouze.

RECUEIL COMPLET DES PIÈCES DU PROCÈS DE DAMIENS, RASSEMBLÉES PAR ANDRÉ LE BRETON, GREFFIER DU PARLEMENT.

Il est d'autant plus précieux que les feuillets originaux du registre ont été arrachés par la suite. Précédé d'une biographie du régicide, il est suivi d'une Table des matières, tirée après coup, et vendue séparément.

Le 5 janvier 1757, un déséquilibré porta un coup de canif dans le dos du roi. À la Cour, la confession du monarque qui se croyait à l'article de la mort laissait présager que "le règne des prêtres allait succéder à celui de la favorite". On considérait Mme de Pompadour comme le mauvais génie du règne qui contribuait à isoler le roi de son peuple. Damiens avoua qu'il fallait que le Roi fût touché pour le rappeler à ses devoirs, afin qu'il se repentît d'une vie dérégulée. Le 1<sup>er</sup> février, la favorite reparut à la Cour plus puissante que jamais. Elle obtint même le renvoi des deux ministres, Machault et d'Argenson, qui avaient conseillé son départ. Le 28 mars, grand spectacle d'expiation. Après la barbarie des interrogatoires, Damiens fut soumis aux plus affreuses tortures. On lui versa du plomb fondu sur les plaies, puis on procéda à l'écartèlement (page 397). Son supplice dura quatre heures.

Les Mémoires de Mme Du Hausset (1985, p. 127), première femme de chambre de la marquise de Pompadour, rapportent que le Roi restait persuadé que les propos séditieux tenus par les magistrats chez lesquels avait servi Damiens étaient à l'origine de l'attentat. Peu de temps après son exécution, il confia à la marquise : "Sans ces conseillers et ces présidents, je n'aurais pas été frappé par ce monsieur (il appelait toujours ainsi son assassin).

- Ah ! Sire, s'écria Mme de Pompadour.

- Lisez le procès, répondit-il ; ce sont les propos de ces messieurs qu'il nomme, qui ont bouleversé sa tête."



39



ON TROUVE, RELIÉES À LA SUITE, SIX PIÈCES IMPRIMÉES :

- *Relation de l'exécution de Damiens*, qui a été faite le lundi 28 mars 1757. 10 pp.
- *Arrest de la cour de parlement, qui condamne différens libelles à être lacérés & brûlés dans la cour du palais par l'exécuteur de la haute-justice*, 30 mars 1757. 4 pp.
- *Extrait des registres du parlement du mercredi 3 novembre 1757 [-29 novembre 1757]*. 6 pp.
- *Arrest de la cour de parlement contre Robert-François Damiens, par lequel il est déclaré dûement atteint & convaincu du crime de parricide par lui commis sur la personne du roi*. Paris, 1757. (1) f., 13 pp.
- *Arrest de la cour de parlement, contre la famille de Robert-François Damiens*. 1757. 4 pp.
- *L'Aigle et le vautour*. Fable [par l'abbé Aubert, mars 1757]. (1) f.

ON JOINT QUATRE ESTAMPES DE L'ÉPOQUE, légendées en italien, relatant le crime et le supplice de Damiens : deux de grand format (environ 43 x 35 cm) et deux plus petites (30 x 19 cm).

Bel exemplaire, au format in-quarto, complet de la Table. Petites traces d'usure à la reliure.  
(Conlon, *Le siècle des Lumières VIII*, n° 57 : 326.- Camus, *Bibliothèque choisie des livres de droit*, 1832, n° 2379.- Le Clère, *Bibliographie critique de la police et de son histoire*, 1980, n° 1064.)

2 000 / 3 000 €





40

### L'ÉPICIER EMPOISONNEUR

40

[DESRUES]. **Détails historiques et véritables des manœuvres abominables & des crimes atroces, commis de dessein prémédité, par Antoine-François Desrues** (...) envers la dame Marie-Françoise Perrier, épouse du sieur Pierre-Étienne de Saint-Faust de Lamotte (...); & envers le sieur de Lamotte son fils. *Sans lieu, de l'Imprimerie de Cailleau, [1777].*

Plaquette in-4 de 4 feuillets, demi-percaline à la Bradel moderne.

RARE PLAQUETTE RELATANT LES CRIMES ET LE PROCÈS DE DESRUES, L'ÉPICIER EMPOISONNEUR DE PARIS.

Reconnu coupable, il fut exécuté le 6 mai 1777 en *Place de Greve*, (...) *les bras, jambes, cuisses & reins rompus vif*, et sa dépouille jetée *dans un bûcher ardent*.

EXEMPLAIRE ENRICHIS DE 9 PLANCHES GRAVÉES, RÉCIT EN IMAGES DES CRIMES PERPÉTRÉS PAR DESRUES ET DE SON EXÉCUTION.

Reliure modeste. Petites restaurations aux planches ajoutées.

On joint :

- CLARETIE. *Desrues l'empoisonneur*. Une cause célèbre au XVIII<sup>e</sup> siècle. Paris, Bibliothèque Charpentier, 1906. In-12, toile moderne à la Bradel, couvertures conservées. Première édition, ornée de 2 portraits et de 2 gravures hors texte. Envoi signé de l'auteur au docteur Cabanès.

300 / 400 €

“OUVRAGE RARISSIME D’UN DES PLUS SAVANTS THÉOLOGIENS DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE” (CAILLET)



41

41

[DANEAU (Lambert)]. **Deux traitez nouveaux**, tres-utiles pour ce temps. Le premier touchant les sorciers, auquel ce qui se dispute aujourd’huy sur cete matiere, est bien amplement resolu & augmenté de deux proces extraicts des greffes pour l’esclaircissement & confirmation de cet argument. Le second contient une breve remonstrance sur les jeux de cartes & de dez. Reveu& augmenté par l’auteur. *Sans lieu, Jaques Baumet* [Genève, Jacob Stoer], 1579. Petit in-8, vélin ancien.

DEUXIÈME ÉDITION, EN PARTIE ORIGINALE.

Le traité de Daneau parut pour la première fois en 1574 sous le titre : *Les Sorciers*.

Théologien et controversiste itinérant, Lambert Daneau (1530-1595) enseigna un temps la théologie à Genève aux côtés de Théodore de Bèze.

L’existence de la sorcellerie ne fait pas de doute pour l’auteur : “Il y a certains passages tirez tant de l’Ecriture sainte, que des autres bons auteurs qui demonstrent qu’il y a à la verité telles personnes, que celles que nous appelons Sorciers, ou fins & diaboliques empoisonneurs” (p. 28).

La seconde partie est une charge contre les jeux de hasard, “invention du Diable”, si contraire à l’accomplissement du devoir chrétien.

TRÈS BEL EXEMPLAIRE.

(Haag, *la France protestante*, p. 72.- Guaita, *Bibliothèque occulte*, 1899, n° 205 : “Ouvrage rarissime”.- Yve-Plessis, *Sorcellerie*, 1900, n° 836 : “Consacré surtout aux procès de sorcellerie en Savoie”.- GNL, 2729.- Fatio, *Daneau*, n° 13, 18.)

1 000 / 1 500 €

#### LE CHEVALIER DE LA BARRE

42

[DEVÉRITÉ (Louis-Alexandre)]. **Recueil intéressant, sur l’affaire de la mutilation du crucifix d’Abbeville**, arrivée le 9 août 1765, & sur la mort du Chevalier de La Barre. Pour servir de supplement aux causes celebres. *Londres, 1776*.

In-12, basane marbrée, dos à nerfs orné, pièce de titre de maroquin rouge, tranches rouges (*reliure de l’époque*).

Édition originale.

Originaire d’Abbeville comme le chevalier de La Barre, Louis-Alexandre Devérité (1743-1818) fit partie de la société des Jacobins et fut député de la Convention en 1792.

LA DERNIÈRE CONDAMNATION À MORT EN FRANCE POUR BLASPHEME.

François-Jean Lefèvre, chevalier de La Barre, accusé de mutilation d’un crucifix et de propos blasphématoires au cours d’une procession, fut torturé puis décapité par le bourreau Sanson sur la place du Marché à Abbeville le 1<sup>er</sup> juillet 1766. Son exécution suscita une vive émotion et révolta les intellectuels, au premier rang desquels Voltaire et Diderot. La réhabilitation du chevalier de La Barre, pour laquelle Voltaire lutta vainement, réclamée en 1789 par les cahiers de la noblesse de Paris, fut finalement accordée par la Convention le 15 novembre 1793.

On a relié, à la suite, une pièce intitulée : *Coligny, ou la Saint Barthelemi, tragedie*, extraite d’un recueil de comédies. Frontispice gravé par de Bakker d’après Wagenaar.

Bon exemplaire. Épidermures et petites restaurations à la reliure. Pièce de titre renouvelée.

400 / 600 €



42



43

43

[DUCHESNE]. **Code de la Police**, ou Analyse des réglemens de Police, divisé en douze Titres. Par M. D\*\*\*, ancien conseiller du roi, lieutenant général de Police de la ville de ... en Champagne. Quatrième édition revue, corrigée, augmentée & mise en deux parties. Paris, Prault père, 1767.

2 volumes in-12, maroquin rouge, dos à nerfs ornés, pièces de titre et de tomainson de maroquin olive, triple filet doré encadrant les plats avec fleurons dorés dans les angles, armes dorées au centre, coupes et bordures intérieures décorées, ranches dorées (*reliure de l'époque*).

Quatrième édition, en partie originale.

“On a joint à la fin de cette quatrième édition plusieurs réglemens nouveaux” (p. VIII).

Vade mecum à l'usage des policiers et des magistrats, ce *Code de la Police* est un abrégé commenté et actualisé du traité de Delamare en quatre volumes in-folio qui “n'est pas à la portée de tous ceux qui concourent à l'administration de la Police dans les provinces” explique Duchesne en préface. Il était lieutenant de Police à Vitry-en-Champagne.

TRÈS BEL EXEMPLAIRE DE DÉDICACE AUX ARMES DE CHARLES ROBERT BOUTIN, CONSEILLER D'ÉTAT ET INTENDANT DES FINANCES. Arrêté pendant la Terreur, il périt sur l'échafaud en 1794.

Ex-libris *van der Elst*. L'exemplaire a figuré sur le bulletin de la librairie Morgand (n° 40754).

1 500 / 2 000 €

44

[DUCLOS]. **Mémoire pour Marie-Anne de Chasteauneuf Duclos, demanderesse. Contre Pierre Chemin, tuteur de Pierre-Jacques Chemin son fils, défendeur.** Paris, imprimerie d'André Knapen, 1730.

*Relié avec :*

**Réponse au mémoire intitulé Accusation de bigamie par une seconde femme, contre un mari**, dont la première femme a été enlevée & déguisée pendant sept ans sous l'habillement d'homme, est morte chez Duclos comédienne, & a été inhumée à Saint Sulpice sous le nom de Chevalier de Morsan, huit ans avant la célébration du second mariage. Paris, Mesnier, 1734.

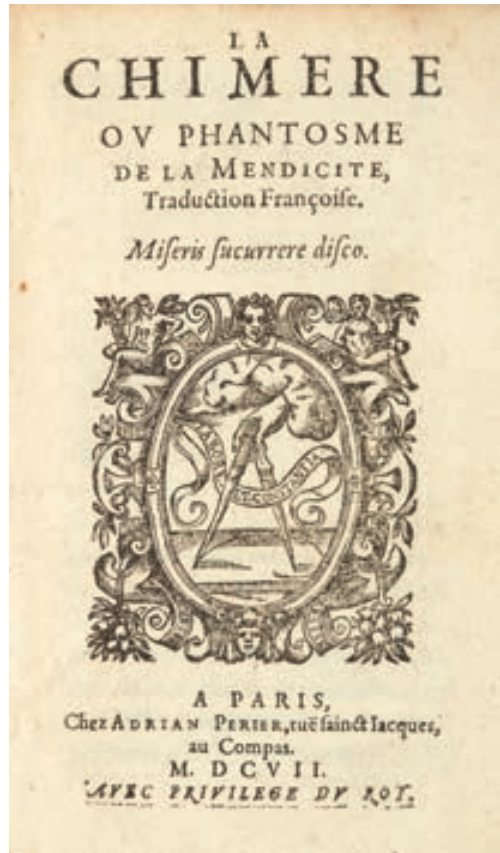
2 pièces en un volume in-folio, cartonnage à la Bradel moderne.

Cartonnage usagé. Page de titre et dernier feuillet de la *Réponse* restaurées.

200 / 300 €



44



45

45

[DU JON (Jean)]. **La Chimere ou Phantosme de la mendicite.- Chimæra, seu Phantasma Mendicorum.** Paris, Adrian Perier, 1607.

2 ouvrages en un volume petit in-8, vélin souple (*reliure de l'époque*).

Premières et uniques éditions.

Réunion de l'édition originale latine et de la version en français ; imprimées avec élégance par le genre de Plantin, dont on retrouve la marque typographique "au compas" sur le titre.

À la fois manifeste et pamphlet, le mémoire dresse un tableau hallucinant de l'état de misère et de la criminalité sous le règne du roi Henri IV que Du Jon interpelle.

De l'auteur anonyme, on ne sait que ce qu'en dit Haag : officier du roi, il occupa des charges administratives importantes (*La France protestante*, V, 712). En 1623, dans son *Apologie au roi*, on découvre qu'il fut aussi médecin, père de huit enfants et sans fortune : "Je suis, dit-il, un vieux meuble de cour et de guerre". Michel Foucault le cite de seconde main dans *l'Histoire de la folie* (1961, p. 72).

L'OUVRAGE EST FORT RARE, SURTOUT QUAND IL EST COMPLET DES DEUX VERSIONS.

Il n'est pas cité par Brunet ou Cioranescu, ni par les bibliographies spécialisées, dont celle de Granier sur la mendicité. Arbour est le seul à en faire état, répertoriant trois exemplaires (*L'Ere baroque en France*, IV, supplément, n° 19752-19753 : BnF, et BM de Châlons et Saumur).

Plaisant exemplaire en vélin de l'époque.

Ex-libris manuscrit *Paul de Berthou*. Légères rousseurs et mouillures marginales.

2 000 / 2 500 €



46

46

[DUPATY (Charles)]. **Mémoire justificatif pour trois hommes condamnés à la Roue.**

Paris, de l'Imprimerie de Philippe-Denys Pierres, 1786.

In-4, cartonnage moderne à la Bradel, pièce de titre de maroquin rouge.

Édition originale.

Ouvrage condamné par le parlement de Paris à être lacéré et brûlé.

Mémoire fameux, grâce auquel l'avocat Dupaty arracha à la mort les trois roués de Chaumont, condamnés à tort en 1785 pour "vols nocturnes avec violences & effractions" (cf. Michel Foucault, *Surveiller et punir*, 2008, pp. 73-75).

Agréable exemplaire grand de marges.

(Peignot, *Dictionnaire des livres condamnés au feu*, II, p. 216.- Conlon, *Le Siècle des Lumières*, XXII, 86 : 1183).

600 / 800 €

#### UNE CRITIQUE DU "SURPOUVOIR MONARCHIQUE" DANS L'APPAREIL JUDICIAIRE

47

[DUPATY (Charles)]. **Lettres sur la procédure criminelle de la France.** Dans lesquelles on montre sa conformité avec celle de l'inquisition, & les abus qui en résultent. *En France*, 1788.

In-8, demi-basane marbrée, dos lisse orné, tranches jaspées (*reliure de l'époque*).

Édition originale.

OUVRAGE CLEF DANS LEQUEL L'AVOCAT CHARLES DUPATY, QUI FUT L'UN DES GRANDS RÉFORMATEURS DE LA JUSTICE EN FRANCE, DÉNONCE LE DYSFONCTIONNEMENT DU POUVOIR ET DE LA MAGISTRATURE DANS LE ROYAUME.

A partir de l'essai de Dupaty, Michel Foucault explique les causes de ce "trop de pouvoir" et de sa mauvaise distribution dans l'appareil judiciaire : "Ce ne sont pas tellement, ou pas seulement les privilèges de la justice, son arbitraire, son arrogance archaïque, ses droits sans contrôle qui sont critiqués, mais plutôt le mélange entre ses faiblesses et ses excès, entre ses exagérations et ses lacunes, et surtout le principe même de ce mélange, le surpouvoir monarchique. Le véritable objectif de la réforme (...) ce n'est pas tellement de fonder un nouveau droit de punir à partir de principes plus équitables ; mais d'établir une nouvelle économie du pouvoir de châtier, d'en assurer une meilleure distribution, de faire qu'il ne soit ni trop concentré en quelques points privilégiés, ni trop partagé entre des instances qui s'opposent ; qu'il soit réparti en circuits homogènes susceptibles de s'exercer partout, de façon continue et jusqu'au grain le plus fin du corps social" (Foucault, *Surveiller et punir*, 2008, p. 96).

PLAISANT EXEMPLAIRE EN RELIURE DE L'ÉPOQUE, AUX ARMES DE LA FAMILLE D'HUGUES, DANS LE DAUPHINÉ, en pied du dos surmontées de la devise "sine flore florent". On a ajouté, sous les armoiries, une pièce de maroquin brun portant, en lettres dorées "château de la Garde".

Reliure légèrement usagée. Pâle mouillure.

On joint :

- *Ordonnance, édits et déclarations du Roi*, 1. sur l'administration de la justice avec la composition des Grands-Bailliages. 2. Portant suppression des tribunaux d'exception. 3. Relativement à l'ordonnance criminelle. 4. Portant réduction d'offices dans la cour de Parlement de Paris. 5. Portant rétablissement de la cour plénière. 6. Sur les vacances. Sans lieu, 1788. In-8, broché. Édition originale de ces textes officiels portant sur la réforme de la justice dans le royaume.
- *Ordonnance du Roi, sur l'administration de la justice*. Tours, de l'Imprimerie d'Auguste Vauquer, 1788. Plaquette in-4, brochée, couverture muette moderne.



47

600 / 800 €



48  
 [DURET (Jean)]. **Traicté des peines et amendes, tant pour les matieres criminelles que civiles, diligemment extrait des anciennes loix des douze tables, de Solon & Draco, constitutions canoniques, loix civiles & imperiales** : accompagné de la pratique française. Seconde édition revue & augmentée. Lyon, Benoist Rigaud, 1583.  
 In-8, vélin souple de l'époque.



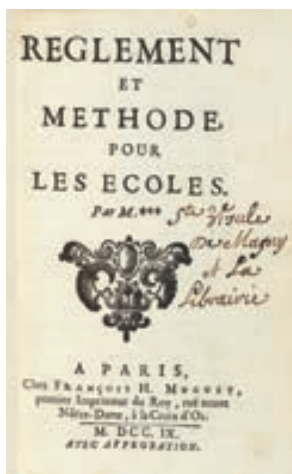
Édition en partie originale.

Savant juriconsulte et avocat, Jean Duret (1540-1620) est né à Moulins. Observateur attentif des réalités de son époque, Duret est un de ces auteurs humanistes qui ont recherché un modèle de société dans l'étude des œuvres juridiques antiques. Quirielle relève que l'ouvrage compte sept éditions ou réimpressions au XVI<sup>e</sup> siècle, "toutes rares et recherchées".

Exemplaire comportant des annotations manuscrites anciennes.  
 De la bibliothèque de Pierre Paul Artaud, avocat en parlement, avec ex-libris. Cachet de B. Michel, avocat Clermont-F.

(Baudrier III, p. 379.- Gültlingen XII, n° 1104.- Camus, *Bibliothèque choisie des livres de droit*, 1832, n° 1715.- Quirielle, *Bio-bibliographie des écrivains anciens du Bourbonnais*, 1899, p. 70).

48 600 / 800 €



49

49

[ÉDUCATION]. **Reglement et methode, pour les écoles.** Paris, François H. Muguet, 1709. In-12, veau brun jaspé, dos à nerfs orné, coupes décorées (*reliure de l'époque*).

Édition originale.

Manuel de conduite et de pédagogie scolaire pour les enfants, les parents et les maîtres d'école, dans lequel l'auteur montre les règlements et les méthodes à suivre pour le bon déroulement de la scolarité et l'éducation des élèves. La discipline y occupe une place importante et ses règles sont accompagnées d'exemples tirés de la Bible : défense de jurer, d'injurier, de mentir, injonction à ne pas commettre d'infamies ni d'impuretés, à ne pas voler, à fuir les mauvaises compagnies, etc. Quant aux parents, on leur demande "d'appuier les Maîtres lorsqu'ils prendront les mesures nécessaires pour corriger leurs enfans, & lors même qu'ils seront obligez d'en venir au châtiment" (p. 67).

La seconde partie contient les instructions pour les maîtres.

Agréable exemplaire en veau de l'époque, légèrement usagé par endroits. Une coiffe arrachée. (Conlon, *Prélude au siècle des Lumières en France*, IV, n° 14652).

100 / 200 €

### L'ÉDIT DE PACIFICATION D'AMBOISE

50

**Edict et Declaration faite par le roy Charles IX de ce nom sur la pacification des troubles de ce royaume :** le XIX jour de mars, mil cinq cens soixante deux [1563 n.st.]. Paris, Robert Estienne, 1563.

Petit in-8 de (12) ff. : maroquin brun, dos lisse, pièce de titre de maroquin rouge en long, coupes filetées or, *doublures de maroquin lavallière ornées des armes et chiffres estampés à froid de Galard de Béarn*, tranches dorées (*Chambolle-Duru*).



50

Édition originale.

FIN DE LA PREMIÈRE GUERRE CIVILE.

Le traité de paix d'Amboise, signé le 17 mars 1563 par Louis de Condé, est sanctionné le 19 par l'édit de pacification et enregistré le 20 par le Parlement. Une amnistie est promulguée pour tous les faits de guerre. La liberté de conscience est réaffirmée. Quant à la liberté du culte réformé, elle est désormais restreinte dans les faubourgs d'une ville par bailliage, sauf à Paris. Une clause particulière favorise les seuls gentilshommes dans leur maison, "avecques leur famille et sujets". Ce premier édit de pacification souleva l'ire des protestants. De Genève, Jean Calvin blâma Condé d'avoir conclu une paix élitiste.

PARFAIT EXEMPLAIRE, EN MAROQUIN DOUBLÉ, AUX ARMES DU COMTE René Galard de Béarn (Cat. II, 1920, n° 145).

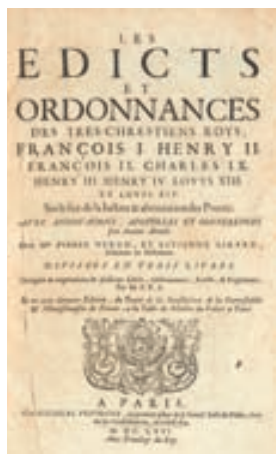
(Renouard, *Annales de l'imprimerie des Etienne*, p. 165.- Haag, *La France protestante X*, pp. 61-65).

800 / 1 200 €

51

**Les Edicts et ordonnances des tres-chrestiens roys, François I. Henry II. François II. Charles IX. Henry III. Henry IV. Louys XIII et Louis XIV.** Sur le fait de la justice & abreviation des procez.

Avec annotations, apostilles et conferences sous chacun article. Par M<sup>re</sup> Pierre Neron, et Estienne Girard, (...) corrigées & augmentées de plusieurs edicts, ordonnances, arrests, & reglemens. Paris, Nicolas Pepingue, 1666. In-folio, demi-veau blond à coins, dos à nerfs orné, pièces de titre de maroquin rouge et vert (*reliure de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*).



51

Septième édition.

Continûment réimprimé et augmenté depuis 1620, le Neron et Girard a connu un succès durable jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le recueil classe les lois royales pour la première fois par ordre chronologique et sa maniabilité est accrue par une ample table des matières. (*Dictionnaire historique des juristes français*, 2007, p. 588).

Ex-libris gravé de la bibliothèque du *Château des Rozais*.

400 / 600 €



52

### L'ÉDIT DE NANTES

52

**Edict du roy et declaration sur les precedents Edicts de Pacification.** Publié à Tolose en parlement, le XXIe de janvier, 1600. *Toulouse, par la veuve de Jacques Colomiés & Raymond Colomiés, 1600.*

*Relié avec :*

**Declaration du Roy, sur les Edicts de Pacification.** *Lyon, Barthélémy Ancelin, 1610.*  
Soit 2 pièces en un volume in-8, feuille de parchemin cousue.

Très rare édition toulousaine de l'édit de Nantes. (Mégret & Desgraves, *Toulouse*, p. 193, n° 7).

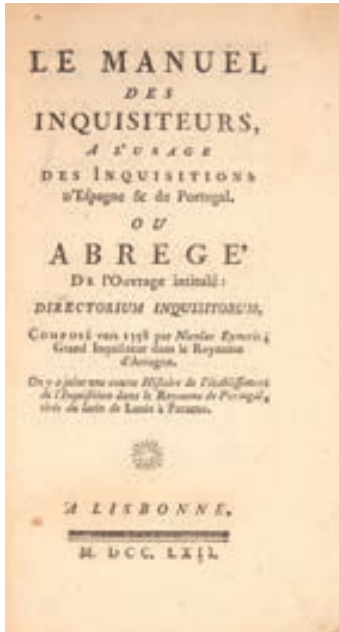
Exemplaire portant des annotations contemporaines à l'encre.

Ex-libris *Desmond Flower* (1907-1997), figure attachante de la bibliophilie, membre du Roxburghe Club.

2 000 / 3 000 €



“UN MONUMENT D'ATROCITÉ ET DE RIDICULE,  
QUI REND TOUT À LA FOIS L'HUMANITÉ SI ODEIEUSE ET SI À PLAINDRE”(D'ALEMBERT)



53

53

[EYMERICH (Nicolau)]. **Le Manuel des inquisiteurs**, à l'usage des inquisitions d'Espagne & de Portugal ou Abregé de l'ouvrage intitulé : *Directorium inquisitorium*, composé vers 1358 par Nicolas Eymeric, grand inquisiteur dans le royaume d'Aragon. On y a joint une courte Histoire de l'établissement de l'inquisition dans le royaume de Portugal, tirée du latin de Louis à Paramo. *Lisbonne* [Paris], 1762.

In-12, broché, sous chemise-étui moderne.

Édition originale.

Traduction de l'abbé Morellet de cet abrégé du *Directorium inquisitorium* rédigé au XIV<sup>e</sup> siècle par Nicolau Eymeric et continuellement imprimé depuis 1501. Elle a paru avec un très grand succès l'année même du supplice de Calas à Toulouse.

Quatre ans plus tard, en 1766, l'abbé Morellet publiait une traduction du réquisitoire de Beccaria contre la torture, *Dei delitti e delle pene* (cf. n° 5).

UN MANUEL DES INQUISITEURS À L'USAGE DES PHILOSOPHES.

Surnommé l'abbé "Mords-les" par Voltaire et D'Alembert, André Morellet (1727-1819) découvrit lors de son voyage à Rome en 1758 un exemplaire de l'édition de 1578 du *Manuel* d'Eymerich. "Cette lecture me frappa d'horreur, rapporta-t-il plus tard dans ses *Mémoires* ; mais c'était un in-folio énorme qu'on ne pouvait faire connaître que par échantillon. J'imaginai d'en extraire, sous le titre de *Manuel des inquisiteurs*, tout ce qui me paraissait le plus révoltant ; et avec un peu de peine, je vins à bout de donner un corps et une forme à toutes ces atrocités éparses. Je les rangeai selon l'ordre de la procédure, en commençant par l'information, et finissant par l'exécution des condamnés. Je m'interdis toute réflexion, parce que le texte seul suggérait assez celles que j'aurais pu faire."

En préface à la récente réédition de la traduction de l'abbé Morellet, Jean-Pierre Guicciardi fait observer que si les éditions des manuels d'inquisiteurs furent très nombreuses aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, elles étaient toujours en latin, "la langue des clercs et des savants, incompréhensible au plus grand nombre. Pour la première fois, voici qu'un de ces ouvrages était livré au public sous une forme abrégée, donc facilement accessible, et en langue vulgaire ; un véritable *dévoilement*."

En mars 2000, le pape Jean-Paul II a solennellement demandé pardon pour les crimes et les horreurs perpétrés par l'Inquisition.

Plaisant exemplaire conservé tel que paru.

(Caillet, 7745.- Morellet, *Abrégé du Manuel des inquisiteurs*, 2000 : introduction et notes de Jean-Pierre Guicciardi.- Vekene, *Bibliotheca bibliographica historiae Sanctae Inquisitionis* I, 1982, n° 220.)

600 / 800 €

UN DISCIPLE HOLLANDAIS DE BECCARIA

54

FIERLANT (Goswin de). **Observations sur la torture**. *Sans lieu ni date* [1771].

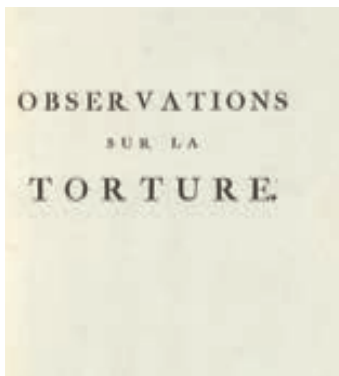
In-folio de 42 pp. : demi-marquain noir à coins, dos lisse, non rognée, tête dorée (*Alix*).

PREMIÈRE ÉDITION, D'UNE GRANDE RARETÉ.

Président du plus important Conseil de justice des Pays-Bas, grand conseiller de Malines, Goswin de Fierlant (1735-1804) fut un fervent défenseur des idées de Beccaria. Il prône ici l'abolition des sévices infligés aux accusés pour obtenir des aveux de même qu'aux délinquants en guise de châtement. La torture devait être abolie dans les Pays-Bas autrichiens sous Joseph II en 1784.

Quelques petites restaurations de papier, sinon en très bon état.

800 / 1 200 €



54



55

55

[FLAGELLATION]. MEIBOM (J. H.). **De l'utilité de la flagellation dans les plaisirs du mariage et dans la médecine**, et des fonctions des lombes et des reins. Ouvrage curieux, traduit du latin. Paris, 1792. 2 parties en 1 volume in-16, maroquin janséniste lavallière, dos à nerfs, coupes filetées or, dentelle intérieure, tranches dorées sur marbrures (Cuzin).

PREMIÈRE ÉDITION FRANÇAISE. Elle est ornée de deux jolies gravures sur cuivre de Texier, dont une scène de flagellation. (Gay, *Bibliographie des ouvrages relatifs à l'amour*, III, 1899, p. 1294.- Cohen, 696). L'exemplaire est relié avec une édition du texte latin.

L'ouvrage de Meibom avait paru pour la première fois à Leyde en 1639. Il a été traduit par Mercier de Compiègne. Médecin allemand, Meibom "s'est rendu célèbre en médecine, par la découverte des nouveaux vaisseaux qui prennent leur chemin vers les paupières, et qu'on a appelés de son nom, *conduits de Meibomius*" (*Avertissement*, p. 3).

La traduction française est précédée d'un *Avis de l'imprimeur* : "Nous prions les lecteurs qui pourroient nous blâmer d'avoir imprimé cet ouvrage, d'en lire avec soin l'avertissement & l'introduction. Les raisons qui justifient l'abbé Boileau, justifient également le traducteur de Meibomius & l'imprimeur."

EXEMPLAIRE PARFAIT, EN MAROQUIN JANSÉNISTE DE CUZIN.

On joint :

- BOILEAU. *Histoire des flagellans*, ou l'on fait voir le bon & le mauvais usage des flagellations parmi les chrétiens (...). Seconde édition revûë & corrigée. Amsterdam, 1732. In-12, veau marbré de l'époque, dos à nerfs orné.

Livre classique de l'abbé Boileau qui déclancha une polémique à sa parution.

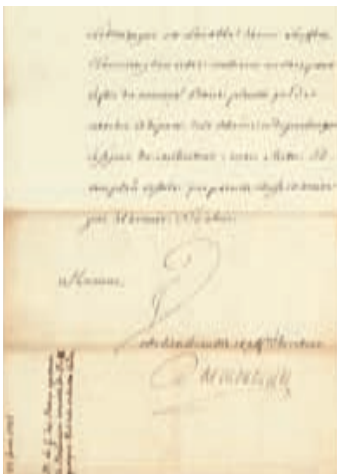
600 / 800 €

56

FLEURIAU D'ARMENONVILLE (Joseph-Jean-Baptiste, 1661-1728) directeur des finances, conseiller d'État, ministre de la Marine, secrétaire d'État puis garde des Sceaux.

**Lettre signée "D'Armenonville"**, *Marly 25 janvier 1725*, au président Louis-Urbain Aubert de Tourny.

4 pages in-fol.



56

REMONTRANCE DU GARDE DES SCEAUX AU PRÉSIDENT DE LA TOURNELLE (chambre criminelle du Parlement), AU SUJET D'UN GALÉRIEN.

Il a reçu sa lettre et celle du procureur général au sujet du nommé Bouié, "condamné aux Galeres, que vous avez fait attacher à la chaîne au préjudice de l'ordre qu'il avoit donné pour le retenir attendu l'infirmité actuelle qui le mettoit hors d'état de suivre cette chaîne. La Chambre de Tournelle a en cela entrepris sur ce qui est uniquement des fonctions de sa charge. C'est au Procureur General seul que les ordres du Roy sont adressés pour faire delivrer au conducteur de la chaîne les condamnés aux galeres. La Tournelle n'a d'autre fonction à remplir à cet égard que de rendre l'arrêt qui ordonne la délivrance des condamnés"... Il expose soigneusement les droits et devoirs des deux partis, et estime que le procureur général Lemazuyer est "louable d'avoir souffert l'exécution d'un ordre contraire au sien pour le fait du nommé Bouié plutôt que de retarder le départ de la chaîne et de prolonger le séjour du conducteur ; mais faites, s'il vous plaît en sorte que pareille chose n'arrive pas à l'avenir"...

300 / 400 €



57

57

[GALÈRES]. **Pièce signée par un greffier de la Cour du Parlement de Provence, Aix-en-Provence** 12 janvier 1731.

Cahier de 16 feuillets sur vélin, cachets fiscaux de *Provence*, petit sceau de cire brune aux fleurs de lys pendant sur queue.

EXPÉDITION D'UN JUGEMENT DE LA COUR DU PARLEMENT DE PARLEMENT de 1730, confirmant la condamnation d'Honoré VILLEMUS dit LE CAMUS, ménager du lieu de Montfuron, pour vol de grains aux magasins publics d'Aix, faux, et subornation de témoins. Le Camus est "condamné à faire amende honorable en chemise tête et pieds nus, la hart au col, tenant un flambeau ardent dans ses mains, et à genoux demander pardon à Dieu, et nous, et à la justice, et ensuite sera conduit sur l'échaffaut qui est dressé à la place ditte des precheurs par l'executeur de la haute justice pour estre flety de la marque de *Gal* et ensuite conduit au port et havre de nostre ville de Marseille pour servir sur une de nos galleres tirant la rame par force sa vie durant luy a fait et fait inibitions et deffances d'en evader et de comettre à l'advenir semblables crimes a peine de la vie"...

400 / 500 €

58

GROTIUS (Hugo de Groot, dit). **Le Droit de la guerre et de la paix.** Nouvelle traduction par Jean Barbeyrac. (...) Avec des notes de l'Auteur même, qui n'avoient point encore paru en François ; & de nouvelles notes du traducteur. *Amsterdam, Pierre de Coup, 1724.*

2 volumes in-4 de (4) ff. dont le portrait, XLVI pp., 518 pp. ; pp. 519-1001, (19) ff. pour la table des matières et les additions : veau brun moucheté, dos à nerfs ornés, pièces de titre et de tomaison de maroquin fauve, coupes décorées, tranches rouges (*reliure de l'époque*).

Édition originale de la traduction de Jean Barbeyrac.

Elle est ornée d'un portrait de Grotius gravé par Van Gunst et de trois vignettes allégoriques.

Édition fort recherchée : non seulement elle relègue la traduction de Courtin (1687) aux oubliettes, mais elle offre les longues et savantes notes critiques de Barbeyrac, le seul commentateur "dont on fasse plus de cas que son auteur", selon le jugement de Voltaire. Ainsi le texte original est-il avantageusement augmenté au point de constituer une doctrine autonome. Barbeyrac, en disciple de Locke, élabore par exemple une théorie du droit de résistance, bien plus radicale que celle proposée par Grotius.

À LA RECHERCHE DES FONDEMENTS DU DROIT DE LA NATURE ET DES GENS, DE L'ÉTAT ET DE LA GUERRE JUSTE.

Dès sa publication en 1625, le *De jure belli ac pacis* a été perçu comme un ouvrage fondateur. "L'essor que Grotius donne à la doctrine du droit naturel place l'auteur parmi les plus influents de la science juridique et politique" (Chatelet, *Dictionnaire des œuvres politiques*, 1995, pp. 413-419). En outre, son traité marque la date de naissance du droit international public.



58

BEL EXEMPLAIRE EN RELIURE DÉCORÉE DU TEMPS, AUX ARMES FRAPPÉES EN PIED DES DOS DU DUC DE PENTHIÈVRE, OU PLUTÔT DE SON PÈRE, LE COMTE DE TOULOUSE.

Les armoiries, décrites par Olivier Hermal et Roton (planche 2609, fer n° 1), ne comportent qu'une seule ancre, marque distinctive du duc de Penthièvre (1725-1793). Les bibliographes relèvent cependant qu'ils ne les ont vues frappées "que sur des volumes imprimés entre 1677 et 1721, c'est-à-dire antérieurement à la naissance de ce prince". C'est également le cas de ces deux volumes de Grotius, en reliure strictement contemporaine de l'édition, c'est-à-dire un an avant la naissance du duc de Penthièvre. L'exiguïté de la place où frapper ce fer, en queue du dos, et sa présence systématique sur des volumes antérieurs, rend possible son attribution non au duc de Penthièvre, mais à son père, le comte de Toulouse (1678-1737), grand amiral de France et chef du conseil de la marine après la mort du roi Louis XIV.

(*Printing and the Mind of Man*, 1967, n° 125 : pour l'édition originale.- Meulen, *Bibliographie de H. Grotius*, 1950, n° 654.- *Lumières ! Un héritage pour demain*, BnF, 2006, n° 87).

1 000 / 1 500 €



## LE MUSÉE DES SUPPLICES

59

[GALLONIO (Antoine)]. **De sanctorum martyrum cruciatibus** (...) cum figuris Romae in aere incisus per Ant. Tempestat, & aliis eiusdem argumenti libellis. Paris, Cramoisy, 1660.

In-4 de 1 titre-frontispice, (4) ff., 322 pp., (3) ff. d'index : veau jaspé, dos à nerfs orné, pièce de titre de maroquin rouge, triple filet doré encadrant les plats, avec fleurs de lys aux angles et armes dorées au centre, coupes décorées, tranches jaspées (*reliure de l'époque*).

Édition donnée par Raphaël Trichet du Fresne. La plus belle édition, selon Brunet (II, 1468).

Oratorien, le père Gallonio dresse un véritable répertoire des tortures endurées par les martyrs de l'Eglise primitive. Elles sont classées selon les techniques employées : *crucifixion, suspension, flagellation, brûlure, décapitation*.

REMARQUABLE ILLUSTRATION GRAVÉE À L'EAU-FORTE PAR ANTONIO TEMPESTA, COMPOSÉE D'UN TITRE-FRONTISPICE ET DE 44 FIGURES À PLEINE PAGE, FIGURANT DES SCÈNES ET INSTRUMENTS DE TORTURE.

Peintre-graveur de la Rome baroque, Antonio Tempesta (1555-1630) interprète les compositions de Giovanni Guerra. La suite relève pleinement de l'iconographie de la Contre-Réforme. Dans son étude sur l'art religieux après le Concile de Trente, Emile Mâle marque combien "pour les chrétiens de ce temps-là, les violents tableaux qu'ils avaient sous les yeux devenaient une consolation" au point de "transfigurer la souffrance et de la métamorphoser en allégresse" (*L'Art religieux de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle*, 1951, p. 149.- Cicognara, n° 2035).

BEL EXEMPLAIRE AUX ARMES DU CARDINAL MAZARIN (1602-1661).

Il s'agit d'un ouvrage donné en prix au collège des Quatre-Nations, ou collège Mazarin. (Olivier, Hermal et Roton, 1529, fer n° 4). Coiffes et coins restaurés.

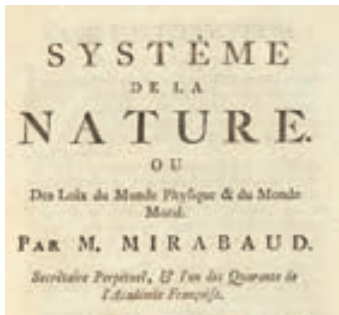


59

1 000 / 1 500 €

## LE PLUS RADICAL DES PAMPHLETS DU BARON D'HOLBACH

"CE SYSTÈME A RENDU TOUS LES PHILOSOPHES EXÉCRABLES AUX YEUX DU ROI ET DE LA COUR" (VOLTAIRE)



60

[HOLBACH (Paul Thiry, baron d')]. **Système de la nature** ou des loix du monde physique & du monde moral. Par M. Mirabaud, secrétaire perpétuel, & l'un des quarante de l'Académie française. Londres, [Amsterdam] 1770.

2 volumes in-8, veau marbré, dos à nerfs ornés, pièces de titre et de toison de maroquin rouge, coupes décorées, tranches mouchetées (*reliure de l'époque*).

Édition originale de ce véritable manifeste du matérialisme.

C'est sous un nom d'emprunt et à Amsterdam que le baron d'Holbach fit discrètement imprimer le *Système de la nature*. Parvenu en France par mille détours, son traité se vendait sous le manteau jusqu'à dix louis (240 livres tournois, un prix spectaculaire). Il provoqua un des plus grands scandales du siècle : condamnation immédiate à la lacération et au feu le 18 août 1770, mise à l'Index le 9 novembre suivant. Au témoignage de Grimm, on ne brûla que le rôle du jugement. Les magistrats tenaient à garder pour eux l'ouvrage condamné. Dix éditions clandestines se succédèrent rapidement.

L'ouvrage a été rédigé avec la collaboration probable de Diderot. Il s'achève sur une apologie de l'athéisme. Il choqua même les philosophes amis et suscita un débat polémique. Atterré par une doctrine aussi radicale, Voltaire se manifesta. Il ignorait que d'Holbach en fût l'auteur : "Ce Système a tout perdu, il a rendu tous les philosophes exécrationnels aux yeux du roi et de toute la cour." Il le dit encore à d'Alembert en 1771 : "Nous ne guérirons jamais bien de cette blessure mortelle."

TRÈS BEL EXEMPLAIRE EN RELIURE DÉCORÉE DU TEMPS.

Il est bien complet des très rares feuillets d'errata, qui, tirés après coup, font le plus souvent défaut. Galerie de ver marginale à la fin du tome II.

1 000 / 1 500 €

61

HOWARD (John). **The State of the Prisons in England and Wales**, with Preliminary Observations, and an Account of Some Foreign Prisons. Warrington, William Eyres, 1777.

In-4, basane granitée, dos à nerfs fileté or, pièce de titre de maroquin rouge (*reliure de l'époque*).

Édition originale. Elle est ornée de 3 plans dépliant.

UN DES LIVRES MAJEURS DANS L'HISTOIRE DES RÉFORMES CARCÉRALES.

Philanthrope britannique, John Howard (1726-1790) étudie la dure condition des prisonniers dans les différentes prisons d'Europe et énonce un ensemble de recommandations relatives à l'architecture, à l'hygiène, à la discipline et la morale, qui permettraient d'améliorer leur sort. Grâce à cet écrit, Howard ouvrit la voie au vaste mouvement de réflexion sur les prisons à la fin du XVIII<sup>e</sup> et au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

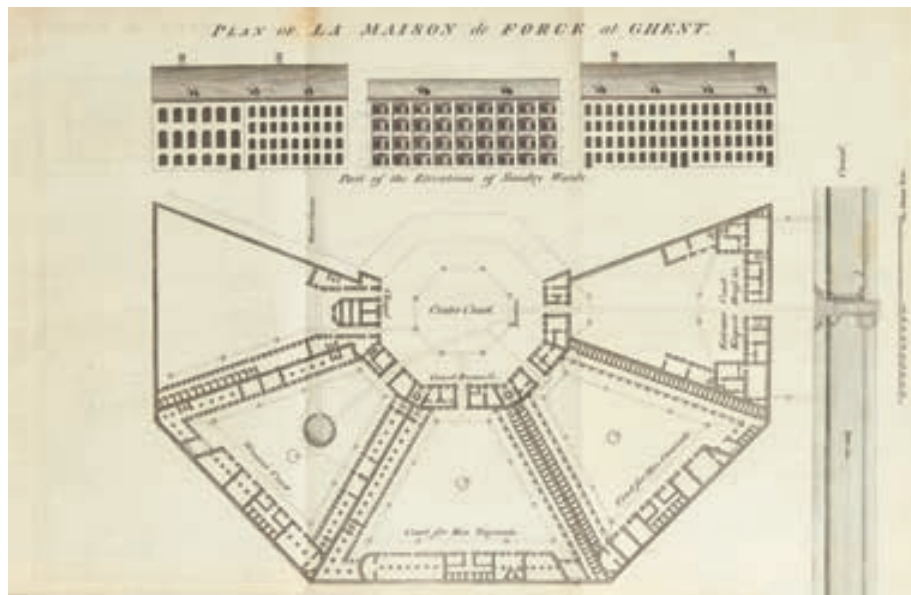
Partisan de l'isolement cellulaire, ses principes et son système furent soigneusement adoptés dans les pénitenciers de Philadelphie. Le duc de La Rochefoucauld-Liancourt, qui visita ces établissements au cours d'un séjour aux États-Unis (1795-1797), devait lui rendre hommage dans *Des prisons de Philadelphie* : "Howard, le bienfaisant philosophe Howard, qui constamment employa sa vie entière en généreux efforts pour le soulagement de l'humanité souffrante, ne sera plus, désormais, grâce à la sagesse de l'État de Pennsylvanie, regardé que comme un sage, dont l'esprit s'est montré aussi éclairé dans ses observations, et dans ses conseils, que son âme était reconnue vertueuse et amie des hommes."

L'exemplaire ne contient pas les deux appendices de l'auteur, parus en 1780 et 1784.

Dos moderne, avec pièce de titre originelle remontée, coins restaurés. (*Printing and the Mind of Man*, n° 224).



60



61

On joint :

- HOWARD (John). *État des prisons, des hôpitaux et des maisons de force*. Paris, Lagrange, 1788. 2 volumes in-8, brochés, couvertures d'attente, boîtes modernes. Première édition de la traduction française. Elle est ornée d'un portrait de l'auteur et de 22 plans et planches gravés sur cuivre hors texte. Bon exemplaire broché. La planche n° 5 fait défaut.
- [BOULARD]. *Vie de Jean Howard*. Célèbre philanthrope anglais, ou caractère et services publics de ce bienfaiteur des prisonniers. Paris, chez le Directeur de la Décade Philosophique, an V de la République française. 1796. In-12, demi-basane avec petits coins de l'époque. Première édition de la traduction française de cette biographie du célèbre théoricien et observateur pénitentiaire.

1 000 / 2 000 €



62

62

HOWARD (John). *The Works*. London, printed for J. Johnson, 1792-1791.

2 volumes in-4, veau raciné, dos lisses richement ornés, pièces de titre et de tomaison de maroquin rouge et vert (reliure de l'époque).

Première édition collective des œuvres de John Howard.

*State of the Prisons in England and Wales*, quatrième édition, *Historical Remarks and Anecdotes on the Castle of the Bastille*, translated from the French published in 1774 et *An Account of the Principal Lazarettos in Europe ; with Various Papers relative to the Plague : Together with some Further Observations on some Foreign Prisons and Hospitals*, deuxième édition en partie originale ; *Appendix Containing Observations Concerning Foreign Prisons and Hospitals*.

L'ILLUSTRATION COMPREND 44 PLANCHES GRAVÉES HORS TEXTE DONT 29 DÉPLIANTES REPRÉSENTANT, POUR LA PLUPART, DES PLANS ET VUES DE PRISONS OU D'HÔPITAUX EUROPÉENS.

Bel exemplaire en veau décoré de l'époque, légèrement restauré. Déchirure sans gravité à une planche.

400 / 600 €



63

### L'INDEX ESPAGNOL

63

**Index et catalogus librorum prohibitorum...** Madrid, Alfonso Gomez, 1583.  
In-4 de (6) et 96 ff., vélin ivoire souple, restes de lacets (*reliure de l'époque*).

### L'INDEX DES LIVRES DÉFENDUS.

Pour contrecarrer principalement l'avancée du protestantisme, le Concile de Trente et la papauté mirent en œuvre un catalogue des livres et des auteurs dont la lecture fut prohibée. La première édition du célèbre *Index* romain a été publiée en 1557 (le seul exemplaire qui ait survécu est à la British Library). La 32<sup>e</sup> et dernière édition (1948) comprend 6 000 entrées. Le pape Paul VI rendra l'Index caduc, en 1965, par la suppression du Saint-Office.

A travers quatre siècles, l'histoire du livre a perpétué une leçon constante : "La censure est la règle – la liberté l'exception" (Robert Badinter).

### TRÈS RARE ÉDITION ESPAGNOLE.

Publiée sur ordre de Gaspar de Quiroga, cardinal archevêque de Tolède et chef de l'Inquisition, il s'agit du premier Index proprement espagnol. "L'Index romain ne fut jamais en vigueur en Espagne, car l'Inquisition espagnole gardait son indépendance en cette matière comme en beaucoup d'autres" (Bataillon, *Erasmus et l'Espagne* I, 1991, p. 760).

Les ouvrages sont classés par ordre alphabétique d'auteurs et de titres, d'abord latins (1800), puis castillans (207) et espagnols ("romances"), portugais, italiens, français (93), flamands ou allemands. Enfin, à la fin, une liste des auteurs hérétiques (*Nombres de heresiarchas, renovadores, cabeças y capitanes de heregias*).

Ce terrible index, pointé sur le monde de la librairie et des lettrés, a provoqué la confusion. Au bal des réprouvés et des hérésiarques se pressent les plus éminents : *Erasmus, Machiavel, Calvin, Luther*, mais aussi *Boccace, Rabelais, l'Arétin, Cardan, Bodin* ou *Léonard Fuchs*, de même que toutes les versions de l'Écriture établies par les non-catholiques.

### BEL EXEMPLAIRE EN VÉLIN SOUPLE DU TEMPS.

Ex-libris manuscrit sur le titre de *Andres Ponce de Leon*.

(*Printing and the Mind of Man*, 1967, n° 82, pour l'édition de 1559 (Rome, A. Blado).- *Censures. De la Bible aux larmes d'Eros*, Centre Georges Pompidou, 1987, pp. 92 et 214.- De Bujanda, *Index des livres interdits*.- Palau, *Manual del Librero*, VII, 1954, n° 118926).

2 000 / 3 000 €



64

64

**Index librorum prohibitorum**, ac expurgandorum novissimus. Pro universis hispaniarum regnis Serenissimi Ferdinandi VI regio catholici, hac ultima éditione. *Madrid, Emmanuel Fernandez, 1747.* 2 volumes in-folio, vélin souple de l'époque.

Monumentale édition madrilène, au format in-folio, de l'Index.

Bel exemplaire en vélin souple du temps en dépit de galeries de ver.  
(Palau, *Manual del Libroero*, VII, 118943).

1 000 / 1 500 €

65

JOSEPH II. **Nouveau Code criminel de l'Empereur**, publié à Vienne le 15 janvier 1787. Traduit de l'allemand. *Amsterdam, et se trouve à Paris, Hardouin & Gatey, 1787.* In-8, broché, couvertures de papier marbré modernes.

Édition originale de la traduction française, par Lemierre d'Argis ; publiée l'année même de la promulgation.

SALUÉ COMME LE PREMIER CODE PÉNAL MODERNE.

Le *Nouveau Code* du souverain réformiste, digne représentant du despotisme éclairé, eut un retentissement européen, inspirant le législateur français de 1791 : présomption d'innocence de l'accusé, abolition de la peine de mort commuée en peine de travaux forcés à vie, abolition de la torture. De fait, cette dernière ne sera définitivement supprimée dans les anciens Pays-Bas autrichiens que sous l'occupation française, en 1794.

300 / 400 €



65



66

[LA CHALOTAIS]. **Procès instruit extraordinairement contre Messieurs de Caradec de la Chalotais, & de Caradec, procureurs-généraux, Charrette de la Gacherie, Picquet de Montreuil, Euzenou de Kersalaun, du Bourglanc, Charrette de la Colinière, conseillers au parlement de Bretagne.** *Sans lieu, 1768.*

3 volumes in-12, maroquin rouge, dos à nerfs ornés, pièces de titre et de toison de maroquin olive, Bordures intérieures décorées, tranches dorées (*reliure de l'époque*).

Édition originale.

L'illustration comprend 4 planches gravées et repliées : la "Liste des président et conseillers a la grecque du parlement de Bretagne commençant le 22 May 1765" et 3 fac-similés d'écritures.

L'AFFAIRE DE BRETAGNE.

Procureur général du parlement de Bretagne, Louis-René de Caradec de La Chalotais était entré en rivalité avec le commandant en chef de la province, Armand de Vignerod du Plessis de Richelieu, duc d'Aiguillon. L'arbitraire et le centralisme démesuré avaient provoqué une fronde judiciaire et fiscale, puis la crise devint politique. Elle débouchera sur la réforme des parlements menée en 1771 par le chancelier Maupeou. La Chalotais fut condamné et exilé par le roi Louis XV ; il retrouva cependant sa position au parlement de Bretagne en 1775, après la mort du roi.

Dix ans durant, de 1765 à 1775, l'Affaire de Bretagne a passionné la France et l'Europe : elle fut l'une des plus sérieuses attaques du pouvoir royal avant 1789. Elle a incarné la rivalité entre les provinces et la Cour. (Pocquet, *Le duc d'Aiguillon et La Chalotais*, I, 1900, p. XXXVIII : "Recueil fondamental.")

ON A RELIÉ, À LA FIN DU TOME III, DEUX PLAQUETTES DE VOLTAIRE :

- [VOLTAIRE]. *Relation de la mort du chevalier de la Barre par Monsieur Cass\*\*\*, à Mr. le marquis de Beccaria*, écrite en 1766. Nouvelle édition. Amsterdam [Genève, Cramer], 1768.

Deuxième édition publiée à Genève par Cramer. Elle a paru la même année que l'édition originale donnée à Amsterdam par Marc-Michel Rey. (Bengesco II, p. 170).

Fameuse lettre adressée à Beccaria, pour qui Voltaire avait publié en 1766 un *Commentaire sur le livre Des délits et des peines*. La *Relation* contient un historique précis de l'affaire d'Abbeville et du procès du chevalier de La Barre. On sait que La Barre avait été reconnu coupable et exécuté : après avoir été décapité, son corps fut brûlé. Les juges avaient ordonné qu'on brûlât avec le corps un exemplaire du *Dictionnaire philosophique*.

- [VOLTAIRE]. *Les Droits des hommes, et les usurpations des autres*. Traduit de l'italien. Amsterdam [Genève, Cramer], 1768.

Édition originale publiée à Genève par Cramer.

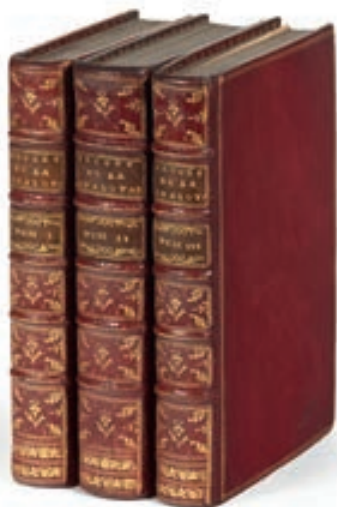
L'ouvrage est un pamphlet dirigé contre la puissance pontificale : "Voltaire s'attaque aux "fables" qui la fondent (...) et prétend qu'on a confondu volontairement protection spirituelle et possession matérielle. (...) Voltaire demande une fois encore la séparation absolue du pouvoir temporel et du spirituel" (Jean Goulemot). L'opuscule a été condamné par décret de la Cour de Rome du 11 août 1769.

ON JOINT, EN JOLI MAROQUIN DÉCORÉ DE L'ÉPOQUE, UN VOLUME IN-12 COMPRENANT :

- *Mémoires de M. de La Chalotais, procureur-général au parlement de Bretagne*. Rennes, 1766.- *Troisième mémoire de Monsieur de La Chalotais*. Sans lieu ni date. Emprisonné à Saint-Malo, La Chalotais organisa sa défense dans des conditions difficiles. Faute de moyens, il parvint à rédiger ses deux premiers mémoires avec un cure-dent et de l'encre fabriquée à base de suie. Pour avoir tenté de médiatiser sa cause, il fut transféré à la Bastille.

Ensemble remarquable.

1 000 / 1 500 €



Lieutenant général et gouverneur des Indes, Thomas Arthur Lally, baron de Tollendal (1702-1766) fut poursuivi après la défaite française à Pondichéry en 1761. Condamné pour trahison, il fut exécuté le 9 mai 1766 dans des conditions atroces, le bourreau ayant du s'y reprendre à deux reprises.

Son fils, Gérard de Lally-Tollendal (1751-1830), voua sa jeunesse à la réhabilitation de son père. Soutenu par Voltaire, il intéressa la Cour et la ville à sa cause, obtenant finalement plusieurs arrêts cassant la condamnation.

Par la suite, Lally-Tollendal devint député de la noblesse aux états généraux puis démissionna de l'Assemblée après les journées d'octobre 1789. Pour avoir aidé la famille royale à tenter de fuir, il fut emprisonné un mois en 1792, avant de s'exiler en Angleterre. Il revint en France après le coup d'Etat du 18 Brumaire ; la Restauration le fit marquis et pair de France.

1112  
 10/11/1764  
 Monsieur  
 ce 15 mars 1764  
 fait le 5. jour 16. mars.

J'ay reçu le memoire que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser que  
 je suppose venir de l'administration generale de la Comp. des Indes  
 les faits n'en sont pas absolument exacts comparéz avec les lettres que  
 j'ay de M. le c<sup>te</sup> d'ESTAING, ma presence n'a pas été necessaire quand M.  
 Michel m'a mis icy pendant que j'étois dans l'Inde dans un armement  
 contre les Anglois ou j'ay perdu 20 mil francs et luy 15 mil  
 j'éprouve depuis trop long temps l'effet des pieces anonymes pour pouvoir  
 souscrire a ce qu'exige celle cy d'autant plus que l'expédition des deux  
 vaisseaux de l'isle de France est accompagnée de circonstances dont je  
 connois et ay pensé éprouver les consequences que la Comp. ignore.

Je suis avec respect  
 Monsieur

Vostre humble et tres  
 obéissant serviteur  
 Lally

67

LALLY-TOLLENDAL (Thomas-Arthur de).  
**Lettre autographe signée "Lally", 15 mars 1764.** 1 page in-4.

LETTRE DE PRISON, PENDANT SON PROCÈS.

Il a reçu un mémoire qui doit provenir de l'administration générale de la Compagnie des Indes... "les faits n'en sont pas absolument exacts comparéz avec les lettres que j'ay de M. le c<sup>te</sup> d'ESTAING, ma presence n'a pas été necessaire quand M. Michel m'a mis icy pendant que j'étois dans l'Inde dans un armement contre les Anglois ou j'ay perdu 20 mil francs et luy 15 mil. J'éprouve depuis trop long temps l'effet des pieces anonymes pour pouvoir souscrire a ce qu'exige celle cy d'autant plus que l'expédition des deux vaisseaux de l'isle de France est accompagnée de circonstances dont je connois et ay pensé éprouver les consequences que la comp. ignore"...

ON JOINT une lettre signée "Lally", 12 novembre 1761, demandant qu'on prolonge son passeport jusqu'au mardi suivant ; en anglais (1 page in4, petites répar.).  
 Ancienne collection du bâtonnier Pierre-Antoine PERROD (4-5 juillet 2001, n° 393).

1 000 / 1 200 €



68

68

LALLY-TOLENDAL (Affaire). Ensemble de 6 pièces. 1766-1790.

- *Arrêt de la cour de parlement, qui prive Thomas Artur de Lally de ses états, honneurs & dignités ; & le condamne à avoir la tête tranchée*, en place de Grève, pour avoir trahi les intérêts du Roi, de son Etat, & de la Compagnie des Indes, & pour abus d'autorité, exactions & vexations. Paris, P.G. Simon, 1766. Plaquette de 22 pages in-4, déreliée.  
Première édition de l'arrêt de condamnation à mort du comte de Lally.  
Ses biens furent confisqués par le Roi, et des amendes furent prélevées pour les prisonniers de la Conciergerie et les pauvres habitants de Pondichéry ; le comte d'Aché était relâché de l'accusation portée contre lui et Lally condamné.
- *Tableau historique de l'expédition de l'Inde*. Pour le comte de Lally. Contre M. le procureur-général. Paris, de l'imprimerie de Simon, 1766. Pièce de 51 pages in-folio, cousues.  
Important mémoire présenté par Aubry pour la défense du comte de Lally, lequel retrace les événements depuis sa nomination en 1756 et son départ un an plus tard, jusqu'à la capitulation de Pondichéry en janvier 1761. La conduite du gouverneur y est qualifiée d'irréprochable et Lally est présenté comme la victime d'une cabale : cependant, le procès, mené à huis-clos et sans avocat pour l'accusé, aboutit à son exécution le 9 mai 1766. Tampon de la bibliothèque Starhemberg au château d'Eferding.
- LALLY-TOLENDAL (Gérard de). *Mémoire produit au Conseil d'État du Roi par Trophime-Gerard, Comte de Lally-Tolendal, (...) dans l'instance en cassation de l'arrêt du 6 mai 1766* qui a condamné à mort le feu comte de Lally son père, Lieutenant général des armées du Roi, &c. Et signifié pour défense à Monsieur Le Procureur général du parlement de Normandie. Rouen, veuve Besongne, 1779. 3 parties en 2 volumes in-4, demi-chagrin havane, plats recouverts de tissu décoratif, têtes rouges (*reliure moderne*).  
Édition originale, ornée de 3 tableaux (volants). Nombreuses annotations marginales d'une main contemporaine, probablement un avocat de la défense, comprenant une liste des noms des témoins entendus dans le procès et de 2 feuillets concernant la suite de l'affaire. On y apprend notamment que les *Mémoires* du comte Lally père sont supprimés et que ceux du fils ont été lacérés et brûlés par la main du bourreau.  
Relié avec, du même :  
*Discours du comte Lally-Tolendal, dans l'interrogatoire qu'il a prêté au Parlement de Dijon, en qualité de curateur à la mémoire du comte de Lally son père, le samedi 16 août 1783*. Dijon, Frantin, 1783. Petits frottements à la reliure.
- LALLY-TOLENDAL (Gérard de). *Lettre au président de l'Assemblée nationale.- Mémoire ou seconde lettre à ses commettans.- Pièces justificatives, contenant différentes motions*. Paris, Desenne, janvier 1790. 3 parties en un volume in-8, broché.
- Une grande gravure sur cuivre coloriée (33 x 21 cm) du XVIII<sup>e</sup> siècle figurant la décollation du comte de Lally-Tolendal.  
Cette estampe anonyme est reproduite dans le catalogue Voltaire de la Bibliothèque nationale (1979, n° 591). L'épreuve exposée est en noir ; celle-ci a été coloriée à l'époque.

1 000 / 2 000 €

58



69

#### LA CHASSE AUX SORCIÈRES

69

LANCRE (Pierre de Rostegny, sieur de). **Tableau de l'inconstance des mauvais anges et demons**, ou il est amplement traicté des sorciers, & de la sorcellerie. Livre tres-utile et necessaire non seulement aux juges, mais à tous ceux qui vivent sous les loix chrestiennes. Avec un discours contenant la procedure faite par les Inquisiteurs d'Espagne & de Navarre, à 53 magiciens, apostats, juifs & sorciers, en la ville de Logrogne en castille, le 9 novembre 1610. En laquelle on voit combien l'exercice de la justice en France, est plus juridiquement traicté, & avec de plus belles formes qu'en tous autres empires, royaumes, republicques & estats. Reveu, corrigé, & augmenté de plusieurs nouvelles observations, arrests, & autres choses notables. *Paris, Jean Berjon, 1613.*

In-4, veau blond, dos à nerfs orné, pièce de titre de maroquin rouge, triple filet doré encadrant les plats, armes dorées au centre, coupes filetées or, tranches rouges (*reliure du XVIII<sup>e</sup> siècle*).

Deuxième édition, en partie originale.

Elle est illustrée de la grande et rare planche repliée hors texte, gravée sur cuivre par Jan Ziarnko, peintre-graveur polonais : *Description et figure du sabbat des sorciers*. (*Les Sorcières*, BN, 1973, n° 79 : "La planche est une des représentations du sabbat des plus complètes, et aussi des plus sophistiquées.")

TRAITÉ CAPITAL POUR L'HISTOIRE DE LA SORCELLERIE, PAR UN MAGISTRAT BORDELAIS QUI RAVAGEA LE PAYS BASQUE À LA FIN DU RÈGNE DU ROI HENRI IV.

Conseiller au parlement de Bordeaux, érudit et poète, Pierre de Lancre (1553-1633) fut nommé par Henri IV commissaire extraordinaire pour réprimer la sorcellerie dans le pays de Labourd (région de Bayonne et de Saint-Jean-de-Luz). Confronté à une explosion d'hystérie collective dans un pays arriéré dont il ignorait la langue et les coutumes, le magistrat perdit pied et se lança dans une répression aussi atroce qu'irrationnelle. Il repéra 60 à 80 "insignes sorcières", quelque 500 témoins "marquez du caractere du diable", sans omettre leurs enfants qui se rendaient également chaque nuit au Sabbat.

Durant sa mission de quatre mois, il condamna au bûcher une soixantaine d'accusés (et non 600, selon la fable controuvée) ; en majorité des femmes, provoquant un véritable exode vers l'Espagne. A quoi on ajoutera son hostilité aux Juifs bordelais, mais avec une distinction notable entre "Portugais" et "Espagnols". Lecteur des *Essais*, le démonologue était apparenté par sa femme à la famille du *sieur de Montagne* qu'il cite, sans jamais mesurer la perspicacité de son aîné : "Après tout c'est mettre ses conjectures a bien haut prix, que d'en faire cuire un homme tout vif" (Livre III, chapitre 11 : *Des boyteux*).



Le récit commenté de l'enquête et des procès relève de la grande période de répression obsessionnelle de la sorcellerie – et donc de croyance en sa réalité. On a pu observer que les conflits qui se firent jour alors sont contemporains de l'affirmation de l'État moderne dont Jean Bodin fut le théoricien. L'une des fonctions de la chasse aux sorcières étant de renforcer la centralisation et de défendre le pouvoir royal et la religion contre les traditions locales, voire les velléités d'indépendance des différentes juridictions (religieuse et laïque, royale ou locale).

EXEMPLAIRE AUX ARMES DE JEAN-JACQUES CHARRON, MARQUIS DE MÉNARS (1643-1718).

Le président de Ménars, beau-frère du Grand Colbert, possédait la très précieuse *Bibliotheca Thuana* acquise en bloc.

Étiquette gravée du libraire parisien Derieu collée sur la garde et datée, à la main, de 1778. Ex-libris *Fontenay*. Reliure restaurée. La planche a été doublée.

(Rahir, *Bibliothèque de l'amateur*, p. 494.- Yve-Plessis, *Bibliographie de la sorcellerie*, 1900, n° 856 : "Certains exemplaires (plutôt rares) contiennent la planche du Sabbat".- Dorbon, *Bibliotheca esoterica*, n° 2467 : pour un exemplaire de l'édition originale de 1612, incomplet.- *Dictionnaire de biographie française*, XIX, 1998, p. 674).

2 000 / 3 000 €



70

70

LA POIX DE FRÉMINVILLE (Edme de). **Dictionnaire ou Traité de la police** générale des villes, bourgs, paroisses et seigneuries de la campagne. Paris, Gissey, 1758. In-4, veau marbré, dos à nerfs orné, pièce de titre de maroquin rouge, tranches rouges (*reliure de l'époque*).

Édition originale.

Traité classique du magistrat La Poix de Fréminville, à l'usage des autorités municipales. Il restera en vigueur jusqu'à la promulgation des codes napoléoniens.

Bon exemplaire. Petites restaurations à la reliure. Ex-libris de l'avocat *Marcel Luccioni*, avec ex-dono du bâtonnier Georges Delahaye. (Le Clère, n° 564 : "Intéressant pour la reproduction de nombreux arrêtés").

600 / 800 €

71

LATUDE (Henri Masers de, 1725-1805) aventurier, emprisonné pour ses machinations contre Mme de Pompadour, il passa 35 ans en prison malgré ses spectaculaires évasions. **Lettre autographe signée "Danry"**, à la Bastille 14 septembre 1762, [à la marquise de POMPADOUR]. 1 page grand in-fol.



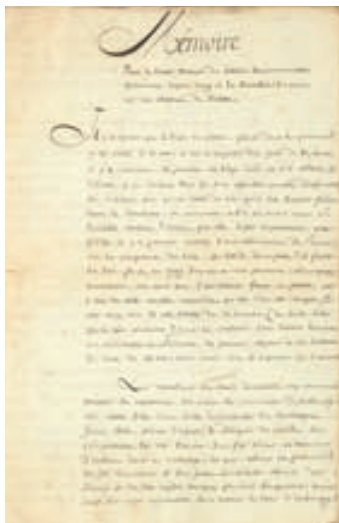
71

EXTRAORDINAIRE LETTRE DE LATUDE, EN PRISON DEPUIS QUATORZE ANS MALGRÉ DEUX ÉVASIONS, À CELLE QUI A ORDONNÉ SON INCARCÉRATION.

"Madame Si vous voulez ma vie prenez la tout à la fois, ou cessez pour l'amour de dieu, de me faire souffrir je n'en puis plus, je suis accablé de rhumatismes, j'ay un bras foible, j'ay aussi contracté une descente qui m'oblige à porter toute ma vie un cercle de fer autour de mon corps, j'ay perdu plus des trois quart de ma vûe (...) de grace ayez pitié de moy. Daignez faire attention Madame que si j'ay eû le malheur de vous offenser, que ça a été contre la volonté de mon cœur (...) Dans le temps que mon affaire est arrivée je n'étois qu'un enfant cet une imprudence de jeunesse"...

Il vient se jeter à ses genoux et demander pardon : "j'ay plus de quarante ans (...) depuis cent soixante et un mois que je souffre j'ay fait des bonnes reflexions, je vous en ai donné des preuves dans mes deux evasions, je me suis conduit comme un honnête homme, apres ma premiere evasion de la tour de Vincennes, je me livra généreusement moy même comme un agneau (...) Apres ma seconde evasion, arrivé en Hollande où je croyois ma personne en sureté, je mis tout le passé au pied de la croix"... Il la supplie au nom du "precieux sang" de mettre fin à ses souffrances et prie Dieu : "bon dieu daigne par ta grande Misericorde inspirer de la compassion pour moy à Madame la Marquise de Pompadour"... Il signe "Danry" (nom sous lequel il avait été écroué, et dont il signa ses *Mémoires à Mme de Pompadour*) et ajoute : "à la bastille depuis quatorze années. Pour l'amour de dieu ma Reine daignez jeter vos yeux de compassion sur nous Laissez moy aller consoler ma tendre mere, ma pauvre mere qui a besoin de mon secours qui compte comme moy ses moments par des larmes".

1 500 / 1 800 €



72

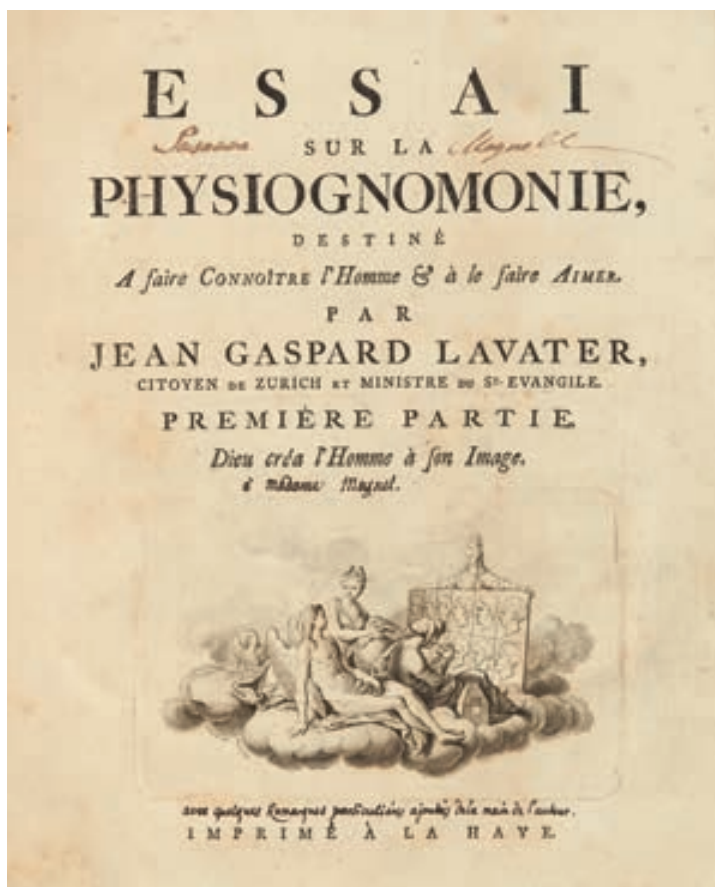
72

[LATUDE (Henri Masers de)]. **Memoire pour le sieur Massers de Latude**, successivement prisonnier depuis 1749 à la Bastille, à Vincennes et au château de Bicêtre, par M. de COMEYRAS, avocat, [vers 1784] MANUSCRIT ; cahier de 27 pages et quart in-fol. plus titre.

VIE DE LATUDE depuis sa naissance illégitime, donnant force détails de la faute de jeunesse qui le conduisit à la Bastille, sa détention, ses évasions au fil des ans... Une grande part est faite au récit du malheureux lui-même, qui, lors des grâces prononcées à l'occasion de la naissance du Dauphin, fut retrouvé "à dix pieds sous terre, couvert de lambeaux, une barbe d'un pied et demi de long, n'ayant que de la paille pour lit, du pain et de l'eau pour alimens"... Aujourd'hui il demande qu'on lui rende sa liberté. "Mais ses ennemis s'y opposent encore : ne pouvant plus calomnier ses actions, ils calomnient ses pensées. Ils le peignent comme un fou, noir, dangereux, ulcéré d'une détention si longue et si cruelle, et dont la rage s'exhalera en injures et en libelles, dès qu'il en pourra composer impunément. Hélas ! ils le connaissent bien mal !"...

ON JOINT un imprimé : *Mémoire de M. DELATUDE, ingénieur. Ma Seconde Évasion de la Bastille, effectuée la nuit du 25 au 26 Février 1756* (impr. de L. Jorry, in-8).

300 / 400 €



73



73

LAVATER (Jean Gaspard). **Essai sur la physiognomie**, destiné à faire connoître l'homme & à le faire aimer. *La Haye, Jacques van Karnebeek, [1783]-1786.*

3 volumes grand in-4, veau raciné, dos lisses ornés, roulette dorée encadrant les plats, tranches jaunes (*reliure anglaise de l'époque*).

Première édition de la traduction française.

Elle a été établie par Mme de La Fite, MM. Caillard et Henri Renfer.

Belle illustration gravée en taille-douce d'après Chodowiecki, Duplessis, Rubens, West et autres comprenant 3 fleurons sur les titres, 145 planches hors texte et 392 figures dans le texte, dont 13 collées dans le premier volume, toutes représentant des types de portraits et des silhouettes en noir.

LE PLUS FAMEUX DES TRAITÉS DE PHYSIOGNOMONIE.

La physiognomonie est l'étude du tempérament et du caractère d'un individu faite à partir de la forme, des traits et des expressions de son visage. C'est Jean Gaspard Lavater (1741-1801), un théologien d'origine suisse, qui est le plus grand auteur sur le sujet. Il se rendit célèbre par son *Physiognomische Fragmente*, publié à Leipzig en 1775-1778, dans lequel il exposa et développa les théories physiognomoniques. Son œuvre exerça une influence considérable à l'époque et surtout au XIX<sup>e</sup> siècle, en particulier sur les travaux de Franz Joseph Gall (1758-1828) concernant la phrénologie et sur les recherches de Cesare Lombroso (1835-1909) en matière de criminologie.

PRÉCIEUX EXEMPLAIRE, PORTANT DE NOMBREUSES ANNOTATIONS AUTOGRAPHES DE LA MAIN DE L'AUTEUR ET UN ENVOI AUTOGRAPHE À SUSANNA MEYNELL SUR LES PAGES DE TITRE. Les remarques de Lavater ont principalement trait au caractère et à l'identité des personnages figurant dans l'ouvrage. Reliure modeste, dos modernes. (Caillat, II, n° 6231.- Cohen, 606).

6 000 / 8 000 €





74

74

LE BRUN DE LA ROCHETTE (Claude). **Le Procès criminel**, divisé en deux livres. Le premier contenant les crimes : le second la forme de proceder aux matieres criminelles. Le tout selon les Loix civiles, & canoniques, arrests des cours souveraines, & ordonnances de nos roys. Lyon, Jacques Roussin, 1610.

2 parties en un volume in-4, demi-basane tabac avec petits coins du XIX<sup>e</sup> siècle.

Édition ornée d'un beau portrait gravé de l'auteur.

Criminaliste de sensibilité janséniste, Le Brun de La Rochette (1560 ? – vers 1630) fut avocat à Villefranche-en-Beaujolais. Le succès de son traité est attesté par plus d'une trentaine d'éditions publiées entre 1607 et 1666. Il se propose d'éclairer une vaste matière en liant théorie et pratique. La première partie est consacrée aux différents types de crimes : *homicide, parricide, inceste, rapt, sodomie, adultère, larcin, crimes de faux, régicide*, ou encore *crimes sexuels*. Parmi ces derniers, on trouve de curieux passages sur la zoophilie, l'homosexualité et la nécrophilie (pp. 45-47).

L'art de procéder en matière criminelle occupe la seconde partie : l'auteur y explique le déroulement des interrogatoires, de la question, les peines, la confrontation avec les témoins, l'exécution du jugement, etc.

Exemplaire modeste.

Ex-libris manuscrits *Desamant, Edouard Mathieu, Dupaty* sur le titre. De la bibliothèque du chanoine *Stanislas Laverrière* ; Manque de papier au dernier feuillet atteignant une partie de l'errata.

On joint :

- LASSERÉ (Louis). *L'Art de proceder en justice, ou la science des moyens judiciaels, necessaires pour decouvrir la Verité ; tant en matiere civile que criminelle.* Paris, Michel Bobin & Nicolas Le Gras, 1677. In-4, veau granité de l'époque. Édition originale de ce manuel de procédure par un ancien magistrat soucieux d'équité. Reliure usagée, mouillure claire et trou de ver en marge.
- LA BIGOTIÈRE (René de). *Du devoir des juges et de tous ceux qui sont dans les fonctions publiques.* Quatrième édition, corrigée & augmentée. Paris, Antoine Dezallier, 1696. Petit in-12, vélin de l'époque. René de la Bigotière, seigneur de Perchambault, mort en 1727, était un juriste et conseiller au Parlement de Bretagne. Ex-libris manuscrit *Molenato* 1897.

800 / 1 200 €





75

75

LE CAUCHOIS (Pierre-Noël). **Justification de Marie-Françoise-Victoire Salmon.**

Paris, de l'Imprimerie de Cailleau, 1786.

In-4, veau marbré, dos lisse orné, pièce de titre de maroquin rouge, triple filet encadrant les plats, coupes et bordures intérieures décorées (*reliure de l'époque*).

Édition originale.

Portrait de l'accusée gravé en taille-douce en frontispice.

UNE AFFAIRE CÉLÈBRE.

Marie-Françoise-Victoire Salmon, une domestique, accusée de vol et de l'empoisonnement de ses maîtres, avait été condamnée à être brûlée vive par le baillage de Caen. L'avocat Pierre-Noël Le Cauchois (1740-1788) parvint néanmoins à obtenir la révision du procès en 1784 et, le 23 mai 1786, le parlement de Paris, devant lequel l'affaire avait été renvoyée, proclama l'acquittement de l'accusée.

On trouve à la suite du mémoire de Le Cauchois la *Consultation pour une jeune fille condamnée à être brûlée vive*, l'*Addition à la justification de Marie-Françoise-Victoire Salmon* et, en fin d'ouvrage, l'arrêt imprimé reconnaissant l'innocence de Marie-Françoise-Victoire Salmon.

Reliure usagée. Petites perforations en marge intérieure, quelques rousseurs claires.

400 / 600 €

76

[LE BLANC (abbé)]. **Relation de la conversion, & de la mort édifiante d'une jeune fille complice d'un assassinat**, exécutée à Paris au mois de janvier 1737. *Sans lieu ni date* [1737].

Plaquette in-8, cartonnage de l'époque.

Première édition.

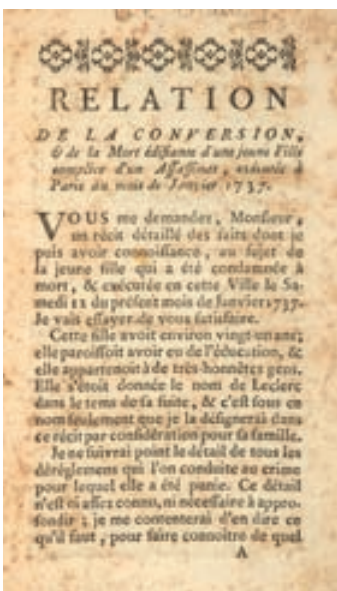
Sombre histoire de meurtre impliquant une jeune fille et son complice, un abbé débauché. L'auteur était administrateur des aumônes des prisons.

Ex-libris manuscrit de l'époque sur le premier plat : à *Monsieur Clément sacristain au collège royal de Henri IV à Paris*. Exemplaire défraîchi.

On joint :

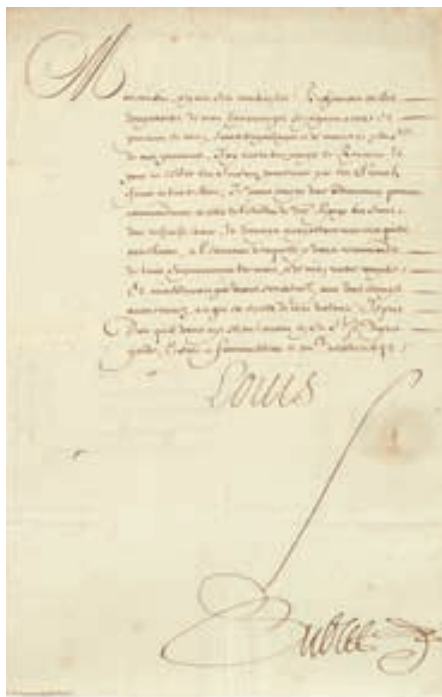
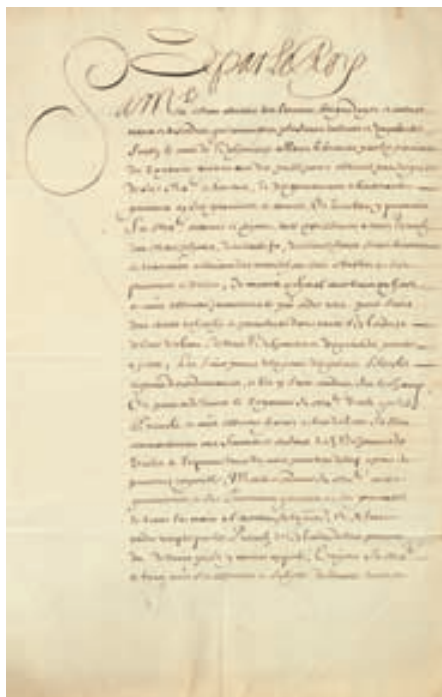
- LE FEBVRE (Jean). *L'Établissement de la confession des le commencement du monde*. Et sa pratique en l'Eglise catholique, depuis Jesus Christ, jusques à maintenant. Rouen, Louys du Mesnil, 1626. Petit in-8, vélin souple de l'époque.

Ex-libris manuscrit ancien *Tournier* sur le titre. Exemplaire légèrement usagé.



76

200 / 300 €



77

**ORDONNANCE CONTRE LES BOHÉMIENS.**

77

LOUIS XIII. **Pièce et lettre signées “Louis”** (secrétaire), contresignées par le secrétaire d’État à la Guerre SUBLET DE NOYERS, Fontainebleau 12 octobre 1642, au marquis de BRÉZÉ, maréchal de France, gouverneur et lieutenant général en Anjou. 3 pages in-folio, adresse avec sceau aux armes sous papier.

“Mon Cousin, ayant sceu combien les Bohemiens ou les vagabonds de mon Royaume qui se joignent a eux et prennent ce nom font des brigandages et des maux en plusieurs de mes provinces, j’ay resolu d’en purger ce Royaume, et pour cet estat les faisant poursuivre par les prevosts”...

Par l’ordonnance jointe, Sa Majesté, “advertie des larcins, brigandages et autres maux et desordres que commettent plusieurs voleurs et vagabonds, soubz le nom de Bohemiens allant librement par les provinces du Royaume aucuns avec des passeports obtenus par surprise de Sa Ma<sup>te</sup> et d’autres, et des gouverneurs et lieutenants generaux en ses provinces et armées”, enjoint aux prévôts des maréchaux, vice-baillifs, etc., de monter incontinent à cheval avec leurs archers et officiers, pour faire une exacte recherche et poursuite de tous bohémiens et vagabonds dans leur district et “les faire punir de la peine des galeres selon la rigueur des ordonnances, et les y faire conduire sur le champ”...

800 / 1 000 €

78

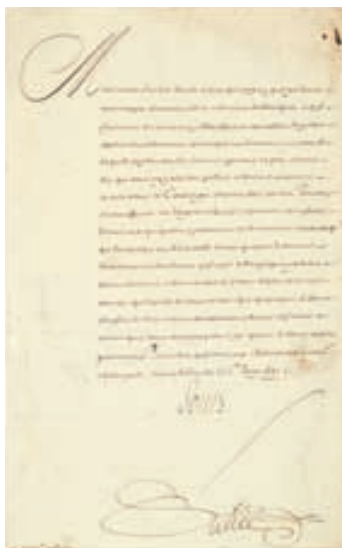
LOUIS XIII (1601-1643). **Lettre signée “Louis”** (secrétaire), contresignée par le secrétaire d’État à la Guerre SUBLET DE NOYERS, Abbeville 1<sup>er</sup> juin 1641, au maréchal de BRÉZÉ, lieutenant général de l’armée de Catalogne.

1 page in-folio, adresse avec sceau aux armes sous papier.

**CONTRE LES FILLES À SOLDATS.**

Ayant été averti “qu’il y a dans mes troupes plusieurs filles et femmes desbauchées, et quil s’y commet des jurementz et blasphemes execrables, jay faict expedier une ordonnance pour reprimer severement ces crimes [... à] faire publier et observer exactement en mon armée de Catalogne, faisant faire par les prevostz et leurs officiers une diligente recherche, et punition exemplaire de tous ceux qui ozeront y contrevénir, ne desirant rien davantage que d’empescher une si detestable licence qui peust destourner l’assistance et la benediction qu’il a plu a Dieu jusques icy verser sur mes desseins, et sur mes armes”...

500 / 600 €



78



79

LOUIS XV (1710-1774).

**Pièce signée** “Louis” (secrétaire), Fontainebleau novembre 1749 ; contresignée par PHÉLYPEAUX, et visée par le chancelier d’AGUESSEAU.

Vélin in-plano.

COMMUTATION DE PEINE D’UN FAUSSAIRE CONDAMNÉ À MORT.

En réponse à “l’humble supplication de Jean CASTELS soldat au Regiment de La Tour du Pin”, prisonnier à Bordeaux, condamné aux galères perpétuelles pour avoir reçu du sieur Peixotte, banquier à Bordeaux, une somme de 4000 livres sur une fausse lettre qu’il avait fabriquée lui-même au nom du sieur Baillet. Sur appel de la sentence, la Cour du Parlement de Guyenne “a condamné le suppliant à mort, amende honorable préalablement faite”, mais “le regret et la douleur qu’il a de s’estre abandonné aux égarements qui ont donné lieu auxd. condamnations luy ayant fait esperer les effets de notre clemence”, le Roi le décharge des “peines d’amende honorable et de mort”, en les commuant en une peine “des galeres pour trois ans”...

400 / 500 €



80

*"D'ÉPOUVANTABLES PLANCHES CONTENANT TOUS LES SUPPLICES QUE LA FOLIE DES RELIGIONS A INVENTÉS"*  
(HUYSMANS)

80

LUYKEN (Jan). **Theatre des martyrs depuis la mort de J. Christ jusqu'à présent**, représenté en tres belles tailles-douces. *Leyde, Pierre van der Aa, sans date* [début du XVIII<sup>e</sup> siècle]. Album grand in-8 oblong de 1 titre et 115 planches, cartonnage papier ancien très usagé.

SUITE COMPLÈTE DES 116 PLANCHES GRAVÉES SUR CUIVRE, DONT LE TITRE, PAR JAN LUYKEN.

"Poète et graveur sur cuivre de grand talent, Jan Luyken (Amsterdam, 1649-1712) est l'auteur de nombreux recueils d'emblèmes d'inspiration religieuse, dont il a signé à la fois les gravures et les textes" (Jean-Marc Chatelain).

Il s'est attaché à illustrer le martyr des chrétiens, depuis le Christ jusqu'en 1685, en une suite de planches gravées sur cuivre en taille-douce remarquables. Elles sont toutes légendées en français et en hollandais.

On y croise les apôtres, les saints, mais aussi les Vaudois, les Albigeois, anabaptistes et autres hétérodoxes.

Dans *A rebours*, Huysmans prête à Des Esseintes une passion pour cette suite d'estampes terrifiantes : "Il avait fait tapisser de rouge vif le boudoir, et sur toutes les cloisons de la pièce, accrocher dans des bordures d'ébène des estampes de Jan Luyken, un vieux graveur de Hollande, presque inconnu en France.



Il possédait de cet artiste fantasque et lugubre, véhément et farouche, la série de ses *persécutions religieuses*, d'épouvantables planches contenant tous les supplices que la folie des religions a inventés, des planches où hurlait le spectacle des souffrances humaines, des corps risolés sur des brasiers, des crânes décalottés avec des sabres, trépanés avec des clous, entaillés avec des scies, des intestins dévidés du ventre et enroulés sur des bobines, des ongles lentement arrachés avec des tenailles, des prunelles crevées, des paupières retournées avec des pointes, des membres disloqués, cassés avec soin, des os mis à nu, longuement râclés avec des lames.

Ces œuvres pleines d'abominables imaginations, puant le brûlé, suant le sang, remplies de cris d'horreur et d'anathèmes, donnaient la chair de poule à Des Esseintes qu'elles retenaient suffoqué dans ce cabinet rouge.

Mais, en sus des frissons qu'elles apportaient, en sus aussi du terrible talent de cet homme, de l'extraordinaire vie qui animait ses personnages, l'on découvrait chez ses étonnants pullulements de foule, chez ses flots de peuple enlevés avec une dextérité de pointe rappelant celle de Callot, mais avec une puissance que n'eut jamais cet amusant gribouilleur, des reconstitutions curieuses de milieux et d'époques ; l'architecture, les costumes, les mœurs au temps des Macchabées, à Rome, sous les persécutions des chrétiens, en Espagne, sous le règne de l'inquisition, en France, au Moyen Age et à l'époque des saint-Barthélemy et des dragonnades, étaient observés avec un soin méticuleux, notés avec une science extrême.

Ces estampes étaient des mines à renseignements ; on pouvait les contempler sans se lasser, pendant des heures ; profondément suggestives en réflexions, elles aidaient souvent Des Esseintes à tuer les journées rebelles aux livres."

Le tirage est beau mais l'exemplaire, conservé dans un cartonnage de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle très usagé, est dérélié. Galerie de ver dans la marge intérieure, sans atteinte à la gravure.

(Folger Shakespeare Library, *Voices for Tolerance in an Age of Persecution*, n° 32).

800 / 1 000 €



81

81

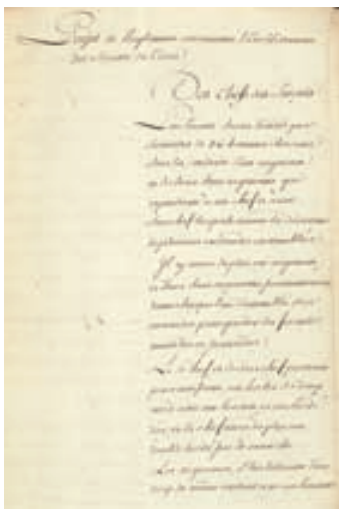
[MANDRIN (Louis)]. **Jugement souverain, qui a condamné à la rouë Louïs Mandrin.** *Sans lieu, 1755.* Petit in-4 de (2) ff. imprimés recto-verso.

Jugement du célèbre “chef des contrebandiers” Louis Mandrin, publié après son exécution le 26 mai 1755, et relatant tous ses crimes effectués en 1754 et 1755. Il est suivi d’un étonnant éloge : “Mandrin expira le 26. à 5. heure & demi sur la rouë. Il eut huit coups vifs. La même fermeté qu’il avoit à la tête de sa Troupe, il l’a montrée dans sa Prison, & elle l’a suivi jusques sur l’échafaut ; toujours intrépide, il a reçu la mort avec la même assurance qu’il l’avoit donnée lui-même à tant d’autres ; et l’on peut dire que c’étoit un Homme singulier, qui eut bien fait du chemin dans une position plus heureuse. Tous ceux qui ont conseré [sic] avec lui dans sa prison de quatorze jours, ont été forcés d’avoüer que c’étoit un homme extraordinaire.”

100 / 200 €

82

[MANUSCRIT]. **Projet de reglement concernant l'établissement des forçats de terre.** *Sans lieu ni date* [XVIII<sup>e</sup> siècle]. Manuscrit de 22 feuillets in-folio, demi-basane bordeaux avec coins moderne.



TRÈS INTÉRESSANT PROJET MANUSCRIT DU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE PORTANT SUR LA GESTION DES BAGNES ET DE SES OCCUPANTS.

Il aborde dans un premier temps la gestion administrative des bagnes, proposant la division des condamnés en escouades de 36 hommes, chacune dirigée par un argousin et deux sous argousins, qui “répondront à un chef et à un sous chef”. L’uniforme et la fonction de chaque type de surveillant sont détaillés.

Viennent ensuite les questions relatives à la surveillance des forçats et à leur condition de détention : *Tous les forçats auront la teste et la brabe razée et porteront un habillement uniforme ainsy qu’il sera réglé afin que si quelqu’un deus s’échape il ne puisse estre meconnu, et pour plus de sureté ceux qui auront été condamnés a perpétuité seront marqués à leur arrivée dans le lieu de la chaisne d’une fleur de lys à l’épaule droite avec un fer chaud afin que quelque part qu’ils puissent aller on les reconnoisse a cette fletrissure.*

Les autres sujets abordés concernent la vie quotidienne des détenus, leur nourriture, habillement, enregistrement, déplacements, travaux, le traitement des forçats malades et invalides, la pratique religieuse.

600 / 800 €

82



83

83

MERCIER (Louis-Sébastien). **L'Observateur de Paris et du royaume**, ou Mémoires historique et politiques. *Londres*, 1785.

In-8, basane marbrée, dos lisse orné, pièce de titre de maroquin rouge, tranches rouges (*reliure de l'époque*).

Édition originale peu commune.

Journaliste et dramaturge, Mercier (1740-1814) excelle comme peintre de son temps. Cet "hérétique" en littérature, selon son expression, évoque les mille aspects familiers ou pittoresques de la vie parisienne à la veille de la Révolution : les abus dans le commerce, les inspecteurs de police, les espions, les avocats, les enfants trouvés, les usurpateurs de titres et de noms, les filles publiques, la prison, etc. (Rufi, *L. S. Mercier*, 1996, n° 75).

Agréable exemplaire relié à l'époque.

Ex-libris *François et Albert-Ch. Dérieux*. Épidermures à la reliure.

400 / 600 €

#### LA PROCÉDURE CRIMINELLE EXPLIQUÉE ET ILLUSTRÉE À L'USAGE DES JEUNES MAGISTRATS

84

MILLES DE SOUVIGNY (Jean). **Praxis criminis persequendi**, elegantibus aliquot figuris illustrata. *Paris*, Simon de Colines, 1541.

In-folio de (4) ff., 85 ff. : vélin ivoire (*reliure hollandaise du XVIII<sup>e</sup> siècle*).

ÉDITION ORIGINALE DU PREMIER CODE FRANÇAIS DE PROCÉDURE CRIMINELLE.

Édition imprimée avec élégance ; issue du prestigieux atelier de Simon de Colines.

Avocat à Toulouse, Jean de Milles fut un temps prévôt du Châtelet de Paris.

"L'originalité de l'œuvre de Milles de Souvigny tient à sa forme : à partir d'un crime imaginaire, un récit explique la procédure pénale (...).



84

L'enquête est menée par les juges. Milles rédige donc à titre de modèle pour les jeunes magistrats toutes les pièces de la procédure (poursuite d'office, poursuite sur dénonciation, déclaration des médecins examinant le corps, citation à comparaître, etc.), en évoquant les incidents éventuels (lettres de rémission, évasions). (...) Les illustrations reprennent tous les détails du récit et ont sans doute été contrôlées par l'auteur" (*Paris capitale des livres*, 2007, n° 46 : notice de Geneviève Guilleminot-Chrétien).

UN DES PLUS REMARQUABLES LIVRES ILLUSTRÉS À PARIS AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.

Les 13 bois à pleine page, en premier tirage, sont attribués au Maître de François de Rohan, peut-être d'origine suisse. Ils restituent l'histoire de la procédure, depuis l'assassinat de bourgeois sur une place publique jusqu'à l'exécution des coupables : trois d'entre elles montrent les supplices auxquels les prévenus furent soumis.

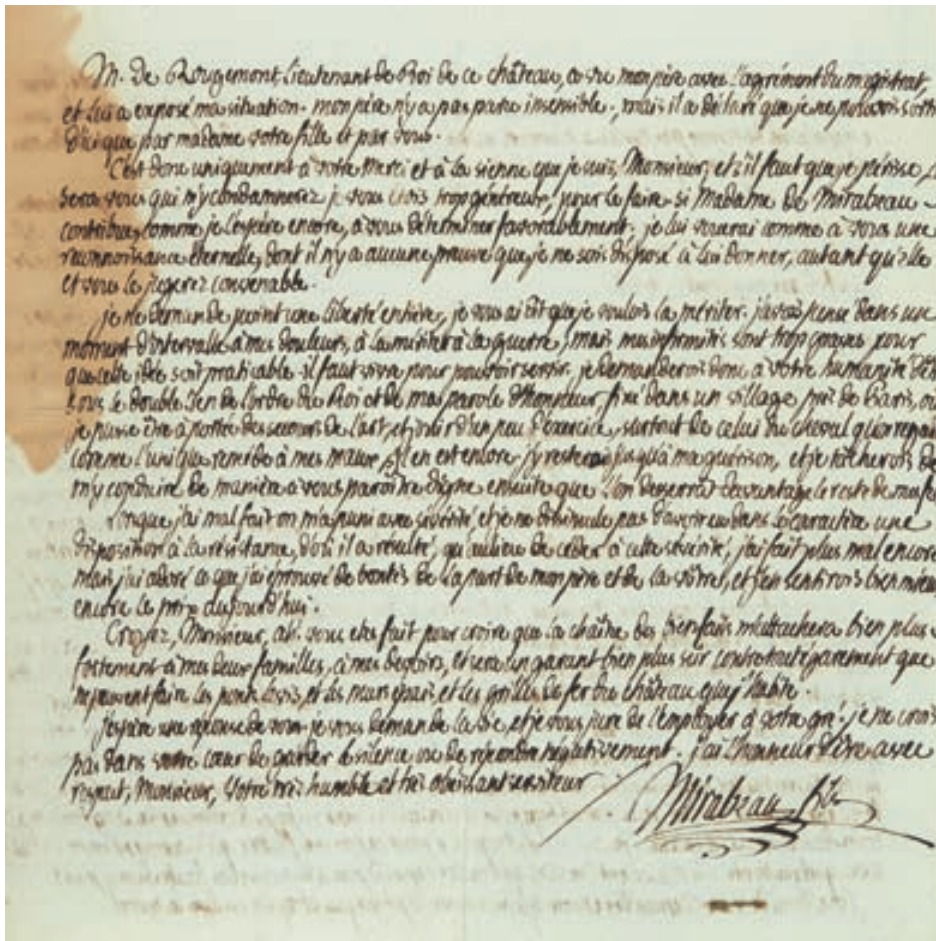
Geneviève Guilleminot-Chrétien fait observer combien les gravures "contribuent à ancrer l'histoire de ce crime dans la vie parisienne : on reconnaît bien la fontaine de la Croix-du-Trahoir, dans le quartier des Saints-Innocents. Un guet-apens nocturne y est organisé par un gentilhomme qui a perdu un procès et qui se venge en faisant tuer ses adversaires et leur avocat par des soldats déserteurs. Des détails pittoresques animent les illustrations : ainsi, dans la scène de l'arrestation, voit-on les coupables au lit, à table, jouant à la paume ou se promenant hors les murs. La scène finale des exécutions publiques évoque un "spectacle" qui n'est pas inhabituel pour la foule du XVI<sup>e</sup> siècle."

Très bel exemplaire en reliure ancienne.

(Rahir, *Bibliothèque de l'amateur*, p. 539.- Brun, *Le Livre français illustré de la Renaissance*, 250.- Renouard, *Bibliographie de S. de Colines*, 1894, p. 342 : "Cet ouvrage est antérieur de dix ans à celui de Damhoudère, qui est orné de figures bien inférieures comme exécution aux figures du *Praxis criminis*".- Harvard, *French Sixteenth Century Illustrated Books*, n° 374).

3 000 / 4 000 €





MIRABEAU (Honoré-Gabriel de Riquetti, comte de, 1749-1791) le grand orateur des débuts de la Révolution.

**Lettre autographe signée "Mirabeau fils"**, [Vincennes] 1<sup>er</sup> avril 1780, au marquis de MARIIGNANE.

2 pages in-4, mouillure (portrait gravé joint).

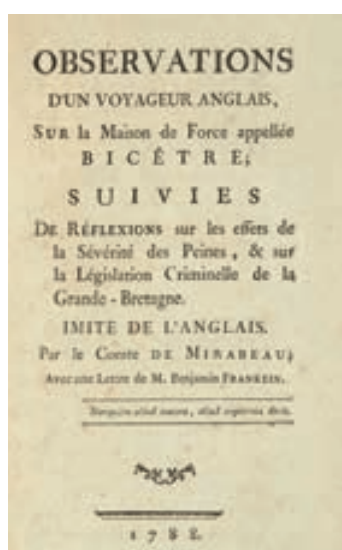
BELLE LETTRE DU DONJON DE VINCENNES À SON BEAU-PÈRE POUR OBTENIR SA LIBÉRATION.

[Incarcéré depuis 1777 au fort de Vincennes, sur lettre de cachet par ordre de son père, après s'être enfui avec sa maîtresse Sophie de MONNIER, Mirabeau implore la clémence du père de son épouse bafouée, seule personne avec sa fille à pouvoir lui accorder sa mise en liberté.]

Une première démarche, l'année précédente, lui avait valu "de votre part une vive réprimande que j'ai pu mériter à plus d'un égard". Il reconnaît ses torts, "des passions, que la jeunesse rendoit trop violentes", et il ne peut que demander le pardon et promettre de s'en tenir à une "conduite expiatoire". Il invoque le lien qui unit leurs deux familles, qui, il l'espère, lui laisseront une nouvelle chance de se mieux comporter : "Je n'ai pas cru, je ne puis croire encore que deux familles aussi nobles par leurs principes que par leur naissance, composées de gens pleins de vertus, d'humanité et d'honneur s'unissent constamment pour condamner à la mort civile et à la mort physique un homme qui leur tient de près, qui a mal fait sans doute, mais qui leur crie à toutes deux : je vous mieux faire ; mettez moi à portée de mieux faire. C'est le plus beau des droits de l'homme généreux que la clémence. C'est peut-être le vœux dur à invoquer pour ceux qui se sont mis dans le cas d'en avoir besoin. Mais je ne calcule plus d'après ce qui est agréable ou triste. Je ne considère que ce que je crois de mon devoir ; et certainement il est de mon devoir, de vous manifester mon repentir pour ce que j'ai de torts trop réels, et de vous montrer en implorant votre secours combien j'ai pour vous d'estime et de respect. Solliciter le pardon des hommes, c'est les traiter comme Dieu même, et Dieu ne le refuse jamais à ceux qui le lui demandent, il a prescrit aux humains de l'accorder jusqu'à soixante et dix sept fois sept fois. Je ne le demande pas entier, Monsieur ; je voudrais ne rien avoir gratuitement ; je voudrais que vous me missiez dans le cas de le mériter, de le conquérir ; je voudrais que vous m'arrachassiez à la mort, que vous me donnassiez le moyen d'employer honorablement et vertueusement ma vie ; que vous ne me rendissiez toutes vos bontés que lorsque j'aurais fait des premières d'entr'elles cet usage convenable et réparateur". Sa santé est mauvaise et il ne peut se soigner en prison : "Les deux familles auxquelles je tiens, mes deux pères, ont beau être irrités contre moi, je les connois trop pour croire qu'ils soient disposés à ordonner de sang froid ma mort douloureuse et cruelle ; je les connois trop bien pour ne pas me flatter qu'ils verroient mon salut avec quelque bonté, s'ils pouvoient être sûrs qu'il ne les exposât pas à de nouvelles fautes de ma part. J'ose donc demander encore qu'on sauve le physique et qu'on essaye le moral"...

Son père s'est entretenu avec M. de ROUGEMONT, Lieutenant de Roi du château de Vincennes, et c'est de lui qu'il tient que seul son beau-père ou son épouse peuvent le libérer : "C'est donc uniquement à votre merci et à la sienne que je suis, Monsieur ; et s'il faut que je périsse, ce sera vous qui m'y condamnerez ; Je vous crois trop généreux pour le faire. Si Madame de Mirabeau contribue, comme je l'espère encore, à vous déterminer favorablement, je lui vouerai comme à vous une reconnaissance éternelle, dont il n'y a aucune preuve que je ne sois disposé à lui donner, autant qu'elle et vous le jugerez convenable". Il aurait aimé pouvoir réparer sa faute et mériter le pardon et la liberté en servant l'armée, mais ses infirmités l'en empêchent. Il demande donc la permission de s'installer jusqu'à sa guérison aux environs de Paris, "où je pusse être à portée des secours de l'art, et jouir un peu d'exercice, surtout de celui du cheval qu'on regarde comme l'unique remède à mes maux s'il en est encore"... Il le prie de croire que ces bontés le lieraient encore plus fortement à ses deux familles et l'obligeraient : "Je vous demande la vie, et je vous jure de l'employer à votre gré..."

2 500 / 3 000 €



86

86

MIRABEAU (Honoré-Gabriel Riquetti, comte de). **Observations d'un voyageur anglais, sur la maison de force appelée Bicêtre** ; suivies de Réflexions sur les effets de la sévérité des peines, & sur la législation criminelle de la Grande-Bretagne. Imité de l'anglais. Avec une lettre de M. Benjamin Franklin. *Sans lieu, 1788.*

In-8, broché.

Édition originale.

LE CLOAQUE INFERNAL.

Le pamphlet de Mirabeau est fondé sur les observations de son ami Samuel Romilly qui contribua à la réforme de la législation pénale de l'Angleterre : "Je savais, comme tout le monde, que Bicêtre étoit à la fois un hôpital et une prison ; mais j'ignoreis que l'hôpital eût été construit pour engendrer des maladies, et la prison pour enfanter des crimes."

À la fois hospice, asile de vieillards, hôpital pour les aliénés et prison pour les mendiants et filous, les contemporains parlent de Bicêtre avec horreur comme d'un cloaque infernal.

Agréable exemplaire, broché.

(Petit, *Histoire des galères, bagnes et prisons*, p. 113 : "jalon important dans l'élaboration de la prison pénale car il résume l'opinion moyenne des philanthropes".- Tourneux, *Bibliographie de l'histoire de Paris III*, n° 15251).

200 / 400 €



87

CONTRE BECCARIA, POUR LA PEINE DE MORT

87

MONTANARI (Antonio). **La Necessita' della pena di morte nella criminal legislazione**, dichiarata nei casi da Usarsi con alcune osservazioni intorno a quella dei premi. *Vérone, Moroni, 1770.*

In-4, cartonnage souple de l'époque.

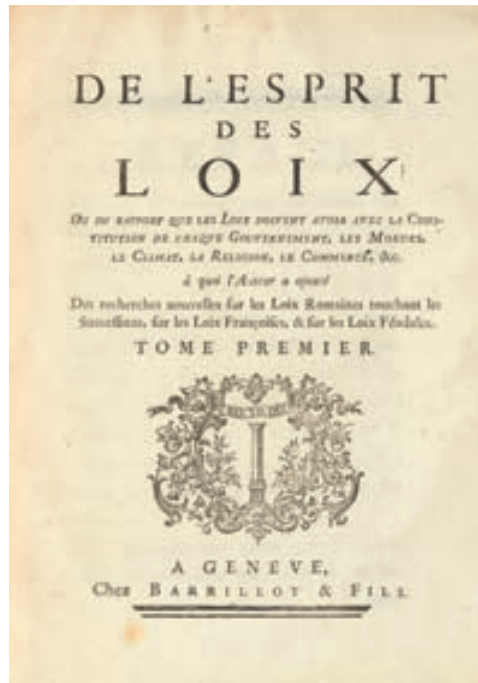
Édition originale.

Elle est ornée d'un portrait de l'auteur, gravé par Antonio Baratti d'après Angelo Fiorio, d'une vignette allégorique sur le titre et de 2 initiales ornées en taille-douce.

L'une des principales attaques contre Cesare Beccaria (1738-1794), qui fustigea la peine de mort dans *Dei delitti e delle pene* (1764).

Exemplaire portant un ex-dono manuscrit de l'auteur en pied du titre. Cartonnage modeste, pâle mouillure marginale.

600 / 800 €



#### LA RÉVOLUTION DES ESPRITS

88

[MONTESQUIEU (Charles Louis de Secondat, baron de la Brède et de)]. **De l'esprit des lois** ou Du rapport que les lois doivent avoir avec la Constitution de chaque gouvernement, les mœurs, le climat, la religion, le commerce, &c. A quoi l'auteur a ajouté des recherches nouvelles sur les lois romaines touchant les successions, sur les lois françaises, & sur les lois féodales. Genève, Barrillot & fils, sans date [1748].

2 volumes in-4, veau fauve marbré, dos à nerfs ornés, pièces de titre et de toison de maroquin rouge et fauve, coupes filetées or, tranches marbrées (*reliure de l'époque*).

#### PRÉCIEUSE ÉDITION ORIGINALE.

Deux volumes au format in-quarto, imprimés à Genève avec élégance.

Publié anonymement, l'ouvrage connut un succès inouï en dépit de sa condamnation par la Sorbonne et par Rome. On ne compte pas moins de vingt-deux éditions et contrefaçons publiées dans les deux années qui suivirent.

#### LE LIVRE FONDATEUR DE LA SCIENCE POLITIQUE MODERNE.

Contribution décisive à la doctrine du libéralisme politique, le traité se situe en exergue de la Constitution américaine de 1787 tout comme de la Révolution française. Salué par Voltaire comme étant "le code de la raison et de la liberté", il tend à la réforme de la justice, à l'abolition de la torture et de l'esclavage colonial, au développement de la tolérance, à la laïcisation du droit. De surcroît, la qualité littéraire est au service d'une réflexion qui se refuse à boucler l'analyse en un système, si bien que *De l'esprit des lois* n'a cessé de rassembler dans une même admiration philosophes, juristes, historiens et littéraires.

#### BEL EXEMPLAIRE EN RELIURE DE L'ÉPOQUE.

Il comprend, à la fin de chaque volume, un feuillet de *Fautes à corriger* : 35 corrections en tout. Ces deux feuillets ne se trouvent que dans une partie des exemplaires de l'édition.

De la bibliothèque de Jacques Denmy, avec ex-libris (catalogue I, 1984, n° 125). Coiffes un peu abîmées.

(*Printing and the Mind of Man*, 196, n° 197.- *En français dans le texte*, 1990, n° 138 : Le rédacteur de la notice fait état, par erreur, d'une carte dépliant au tome I.



88

12 000 / 15 000 €

## LES DESCRIPTIONS RÉALISTES ET FORT MINUTIEUSES DE LA TORTURE LÉGALE



89

89

MUYART DE VOUGLANS (Pierre-François). **Les Loix criminelles de France, dans leur ordre naturel.** Paris, Mérigot, Crapart, Morin, 1780.

In-folio, veau fauve marbré, dos à nerfs orné, pièce de titre de maroquin rouge, triple filet à froid encadrant les plats, tranches rouges (*reliure de l'époque*).

Édition originale.

LE PLUS CÉLÈBRE DES ANCIENS CRIMINALISTES FRANÇAIS.

Avocat et juriste, Muyart de Vouglans (1713-1791) est un des rares magistrats qui ait eu le courage de rendre publiques les modalités des peines corporelles. Il décrit tout uniment l'administration de la "question", par l'eau et par les brodequins. La torture pour arracher des aveux est en principe limitée à une heure, en présence des juges, d'un prêtre et d'un médecin. "L'idée que cette mesure d'instruction fût une peine infligée à un prévenu non encore régulièrement condamné ne semble pas avoir effleuré ce grand magistrat" (Claude Rouiller). La question préparatoire fut supprimée en 1780, par Louis XVI, l'année même de la publication de l'ouvrage "dédié au Roi". On y découvre également le nom des différentes cordes dont use le bourreau lorsqu'il pend un condamné et la manière de "parachever" éventuellement la décollation.

Par ailleurs, ce traité captivant livre un tableau vivant des mœurs dans les extraits d'arrêts qu'il cite. Il a constitué un document de premier ordre pour la thèse de Michel Foucault. Il renferme le pamphlet contre Beccaria accusé de favoriser le crime.

En appendice, le *Mémoire sur les peines infamantes* opère un curieux revirement de pensée dans la mesure où le jurisconsulte prône une série de réformes radicalement opposées à la doctrine pénale qu'il avait toujours soutenue.

Exemplaire en reliure de l'époque sommairement restaurée. La conservation de ce fort volume de travail laisse toujours à désirer.

(Arabeyre, *Dictionnaire historique des juristes français*, 2007, p. 585.- Dupin, *Bibliothèque choisie des livres de droit*, n° 1195 : "Dernier volet de la célèbre trilogie des grands traités des lois positives, initiée par Domat, avec ses *Loix civiles dans leur ordre naturel*, et poursuivie avec les *Loix ecclésiastiques dans leur ordre naturel* de Héricourt. Parmi les trois traités, *Les Loix criminelles de France* reste le plus rare").

600 / 800 €

UN LIBERTIN ÉRUDIT, ADEPTE DE MACHIAVEL,  
FAIT L'APOLOGIE DU MASSACRE DE LA SAINT-BARTHÉLEMY



90

90

NAUDÉ (Gabriel). **Considérations politiques sur les coups d'état.** Sur la copie de Rome, 1667.

Petit in-12, demi-basane fauve à coins, tranches jaspées (*reliure ancienne*).

Deuxième édition, la première elzévirienne.

L'édition originale, tirée à une centaine d'exemplaires, avait paru en 1639.

"Dans ses *Considérations sur les coups d'État*, sans illusion sur les sources du pouvoir, qui, à ses yeux, est toujours fondé sur la force, il prône la séparation de la politique d'avec la morale et la religion, et le pouvoir sans partage du monarque. (...) Son attitude est exemplaire des options des libertins : méfiants à l'égard du peuple, qu'ils jugent superstitieux et ignorant, ils voient dans l'absolutisme une nécessité historique" (A. Viala).

Ainsi débarrassé de considérations d'ordre moral, il va jusqu'à faire l'apologie de la Saint-Barthélemy, une apologie, dit Nodier, "d'une candeur de férocité qui étonne et qui révolte".

Bon exemplaire portant quelques annotations. Ex-libris *Fideikommissbibliothek*.

400 / 600 €



91

91

[NORMANDIE].

CHARTRE, bailliage de Valognes 27 mars 1438 ; vélin obl. in8 (11 x 20 cm).

Mandement de Jehan de SAINT HABAUDY, bailli de VALOGNES, pour payer la somme de 5 livres à Jacques Lejeune, notaire et procureur du roi, pour son travail pour l'EXÉCUTION PAR LE FEU, sur le mont de Ronson, de Philibert BENET, et pour le bois acheté en cette circonstance. On joint une pièce de 1648 concernant les frais de poste de Paris à Toulon.

500 / 600 €

92

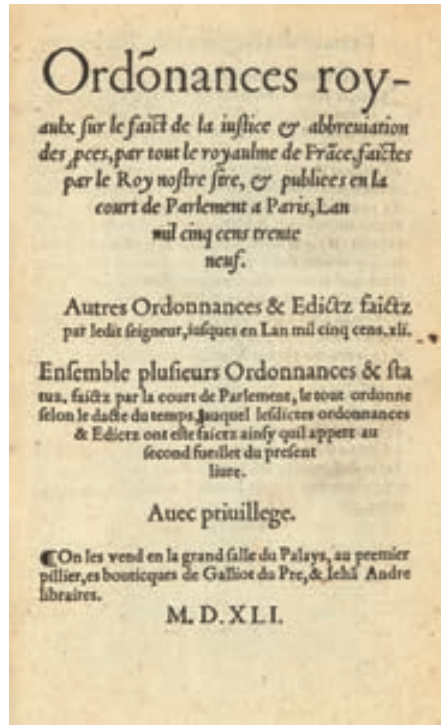
**Ordonnances royaulx sur le fait de la justice & abbreviation des proces, par tout le royaume de France**, faictes par le Roy nostre sire, & publiees en la court de Parlement a Paris, lan Mil cinq cens trente neuf. Autres ordonnances & edictz faictz par ledit seigneur, jusques en lan mil cinq cens XLI. Ensemble plusieurs ordonnances & statuz, faictz par le court de Parlement, le tout ordonne selon la dacte du temps, auquel lesdictes ordonnances & edictz ont este faictz ainsy quil appert au second feuillet du present livre. *Paris, Galliot du Pré & Jehan André, 1541.*

Petit in-8 de (8) ff., CLIX ff., (1) f. pour l'achevé d'imprimer et la marque de Galliot du Pré : chagrin vert, dos à nerfs, double filet à froid encadrant les plats, filets dorés en bordures intérieures, tranches dorées (*reliure vers 1840*).

Bon exemplaire. Coins émoussés.

(Renouard, *Imprimeurs et libraires parisiens du XVI<sup>e</sup> siècle*, I, 1964, p. 68, n° 145.- FVB - 21470.- *Actes royaulx*, n° 724).

800 / 1 200 €



92



93

### LA JUSTICE SE REND DÉSORMAIS EN FRANÇAIS

93

**Ordonnances royales sur le fait de la justice & abbreviation des proces par tout le royaume de France**, faictes par le Roy nostre sire, et publiees en la court de Parlement a Paris, le sixiesme jour du mois de septembre lan Mil cinq cens XXXIX. [Paris, Galliot du Pré, 1539].  
Petit in-8, maroquin vert olive, dos à nerfs et plats ornés de filets à froid, tranches dorées (*reliure moderne*).

Première édition au format petit in-8.

EN FRANÇAIS DANS LE TEXTE.

Promulguée par le roi François I<sup>er</sup> en août 1539, la fameuse ordonnance de Villers-Cotterets a donné une impulsion définitive à l'usage du français, à la place du latin, comme langue administrative et juridique (*En français dans le texte*, BN, 1990, n° 45).

L'exemplaire est relié à la suite de :

- *Ordonnances sur le fait de la justice & abbreviation des proces ou* [sic] *pays de Daulphine*, faictes par le Roy nostre sire Daulphin de Viennoys, conte de Valentinois & Dioys : publiees en la court de Parlement a Grenoble, le IX jour d'apvril, lan Mil cinq cens quarante. Lyon, Romain Morin, [imprimées par Denis de Harsy pour Galliot du Pré, 1542].

Après avoir été promulguée puis imprimée à Paris, l'ordonnance fut ensuite imprimée dans toutes les villes du royaume afin d'être diffusée, comme ici à Lyon par Denis de Harsy. Amusant exemplaire annoté à l'époque... en latin !

1 000 / 2 000 €

[PEINES]. **Arrêts de condamnation.** *XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.*

35 pièces imprimées, la plupart au format in-4, quelques-unes au formats in-folio et in-8, en feuilles.

EXTRAORDINAIRE RÉUNION DE 46 ARRÊTS DE CONDAMNATION, RENDANT PUBLIC LE JUGEMENT DE 47 AFFAIRES CRIMINELLES DES XVII<sup>e</sup> ET XVIII<sup>e</sup> SIÈCLES.

La plupart des documents furent émis par la cour du Parlement de Paris.

Les arrêts précisent la nature de la peine ainsi que, le cas échéant, l'amende honorable précédant l'exécution. Ainsi, une femme accusée d'assassinat sera "livrée entre les mains de l'Exécuteur de la haute Justice, pour la mener dans tous les carrefours & lieux accoutumés [de Valenciennes] & devant la principale porte de la chapelle de Saint Pierre, faire amende honorable, pieds nus, la corde au cou, tenant [sic] une torche de cire ardente du poids de deux livres, & à genoux".

Dans certains cas, la question ordinaire et extraordinaire est préalablement appliquée, notamment pour obtenir l'identité d'éventuels complices.

Les condamnations à la roue ou à l'échafaud sanctionnent généralement des délits d'assassinat ; la pendaison et la galère, les délits plus mineurs comme les atteintes à la dignité royale, la fraude, le chantage, les vols avec effraction, les abus sexuels, etc.

LES PEINES LES PLUS SÉVÈRES FURENT PARFOIS PRONONCÉES POUR DES DÉLITS MINEURS ; CETTE COLLECTION JETTE UNE LUMIÈRE CRUE SUR LA RÉALITÉ JUDICIAIRE DE L'ANCIEN RÉGIME, QUAND "SURVEILLER ET PUNIR" CONSISTAIT SURTOUT À PUNIR POUR L'EXEMPLE.

#### *Galères et prison : 7 affaires*

Louis-Marlin, garçon marchand de vin est condamné au "fouet, à la marque & aux galères, pour avoir abusé & infecté de maladie vénérienne une petite fille âgée de sept ans" (21 janvier 1760) ; Robert Pons, prêtre, aux galères à perpétuité pour avoir "abusé des prières et cérémonies de l'Eglise, & de la crédulité des gens du peuple" (4 juillet 1758) ; François Roger dit La Breche aux "Galleries pendant cinq ans, & d'être marqué des trois lettres G, A, L, pour attroupemens & port d'armes" (13 décembre 1731) ; Louis-Jean-Xavier-Antoine Venuste Meynier, chevalier de la Salle, profanateur, vagabond et imposteur, au carcan et aux galères perpétuelles (27 avril 1780) ; Laurent Moncoq, "ayant fausement supposé qu'il avait un ordre du roi de prendre les enfants du nommé Gilles-Adam Bardou, est condamné à la marque et à 9 ans de galères, après avoir été attaché à un carcan pendant l'espace de deux heures, sur trois jours de marché consécutifs, en ayant devant et derrière lui un écriteau portant ces mots : "imposteur et perturbateur du repos public ", et le troisième jour battu et fustigé de verges" (1750) ; Joseph et Jean-Baptiste Buthiaud, réputés comme voleurs (10 mars 1788) écopent respectivement de neuf et cinq ans de galères ; Pierrette Occard, tricoteuse de bas, est condamnée à 3 ans d'enfermement à Bellevaux pour avoir fait le métier de diseuse de bonne aventure (2 mars 1780).

#### *Pendaison : 16 affaires*

Sont condamnés à la pendaison Jacques Riguët, prêtre du diocèse de Cambrai, "pour avoir tenu des propos séditieux & fanatiques contre le Roi, le Parlement & l'Etat" (29 décembre 1762) ; Jean Moriceau de la Motte, huissier aux requêtes de l'hôtel, également accusée d'atteinte à l'autorité royale (6 septembre 1758) ; Jean Guillaume "pour avoir écrit & envoyé des lettres de menaces à son maître, pour en tirer de l'argent" (11 avril 1726) ; André-Guillaume Deshayes, notaire au châtelet de Paris et échevin de la même ville, pour banqueroute frauduleuse (24 février 1764) ; Claude Lapierre pour avoir mis le feu au couvert d'un moulin (11 septembre 1781) ; Marie-Catherine Favin, est condamnée à avoir le poing coupé, à être pendue puis brûlée et Antoine Pommard à être roué vif, pour avoir conjointement commis l'assassinat de Jacques Bourde, mari de ladite Favin (1733) ; Pierre-Nicolas Pernet, Gendarme de la Gendarmerie, comme tapageur et meurtrier (10 janvier 1763) ; Marie-Anne Piquard & Claude-Françoise Humbert pour vol et assassinat (23 octobre 1782) ; Anne Mouvet, pour le même délit ; Elle aura au préalable le "poing du bras droit coupé au pié de la potence, sur un poteau qui y sera planté à cet effet" (20 septembre 1766) ; 7 condamnations concernent des vols avec effraction et fabrication de fausses clefs, pour certains ;

#### *Bûcher : 5 affaires (4 arrêts)*

Sont condamnés à être brûlés vifs et leurs cendres jetées au vent Jacques Vislette, tisserand et sa belle fille Jeanne Durand, pour avoir "détruit l'enfant provenu de leur infâme & incestueux commerce" (11 janvier 1763) ; Estienne Benjamin Deschauffours, pour avoir commis le crime de sodomie (1726) ; Anne Theureau pour avoir empoisonné son mari (3 août 1757) ; Marie-Marguerite Pinchon, pour avoir mis le "feu à une grange, & brûlé plusieurs bestiaux" (22 octobre 1767) ; Eugénie Picq pour avoir empoisonné son amant.



#### *Tête tranchée : 1 affaire*

Jean-Baptiste Beau lieu de Montigny, “exempt de robe courte, & pour avoir insulté & tué nuitamment dans Paris nommé Roudier” ; initialement condamné à la pendaison, l’accusé est condamné en seconde instance à avoir la tête tranchée sur un échafaut dressé place du Trahoir (13 juillet 1737).

#### *Roue : 15 affaires*

Antoine François Déserteur du Regiment d’Agenois, déclaré atteint & convaincu de vols de grands chemins, est condamné à avoir les “bras, cuisses, jambes & reins rompus vifs sur un échafaut (...), son corps porté sur une roué & exposé sur le grand chemin de Senlis à Pont” (30 octobre 1736). Sont condamnés à des peines identiques, François Piel, laboureur de la paroisse Dumesnil Simon, pour avoir empoisonné avec de l’arsenic son père, sa sœur et sa femme ; Denis Bourgeois, convaincu d’avoir assassiné Anne Huot, coupeuse communière de Jean-Baptiste Chevalier son beau-frère, et de divers vols, (2 mars 1779) ; Michel-Germain Létent, compagnon vitrier, pour assassinat & vol (17 janvier 1787) ; Pierre Rond, dit le Flusteur, empoisonneur de sa femme (8 janvier 1770) ; François Taillant pour “assassinat, vol & incendie” (21 juin 1766) ; Charles-François-Joseph le Roy de Valine, pour crimes de vols & de poison (22 août 1764) ; Chevalier d’Hautot, Montfournier dit de Ville pour avoir “tué, violé, volé, & assassiné plusieurs personnes sur les grands chemins, & entr’autres le nommé Coustaut, controller & embulant en l’eslection de Paris” (1<sup>er</sup> juillet 1683) ; Claude Rivière pour “deux attaques & vols à main armée et pour avoir assassiné & jetté dans son feu une femme encore vivante & ensuite volé ladite femme” (1<sup>er</sup> février 1763) ; Jean-Felix, sans état, pour avoir, de dessein prémédité, assassiné un particulier à coups de marteau, dans l’intention de le voler (18 février 1789) ; Pierre Rampal, compagnon serrurier, Jean-Jacques Flamant, dit Bras-de-fer, fondeur de boucles, Jacques Foubert, dit Fer-à-Cheval, garçon jardinier, pour vol & assassinat ; leur complice, Marie-Geneviève Pichard, dite la Picharde, fille du monde, est condamnée à la pendaison (30 août 1764) ; Pierre Heu pour avoir “porté faux témoignage, & avoir conspiré la perte du nommé Flahault, en l’accusant d’assassinat nuitamment dans les grands chemins” ; son complice est condamné à la Marque & aux Galères pour neuf ans (6 août 1763) ; Nicolas Boussin accusé de vol est condamné à la roue, sa femme à la pendaison, et ses autres complices aux galères (20 septembre 1781) ; deux Quidams, avant d’être rompus vifs place de Grève, auront le poing coupé parvis Notre-Dame, pour avoir “nuitamment & de dessein prémédité attenté à la vie d’un des portes-dieu de la paroisse Sainte-Marguerite” (28 avril 1758) ; en septembre 1728, parmi 99 accusés, Philippe Nivet, dit Fanfaron, Pierre Baremont, dit Nazareth, Jean Mancion, dit l’Assemblée, Blaise Beauvoir, dit Troncy ou Dupuis, Guillaume Taupin, dit Ambroise ou Laurent la Croix, accusés d’assassinat, sont condamnés à être rompus vifs après avoir été soumis à la question ordinaire & extraordinaire ; les autres accusés bénéficient d’un sursis jusqu’à leur exécution ;

#### *Bannissement : 2 affaires*

Pierre-Alexandre Borlier de Morival et Anne Elizabeth le Boucher, sa femme, convaincus d’avoir “fait un commerce de maquerelage et de prostitution publique”, seront “battus et fustigés de verges, chacun portant un chapeau de paille ayant un écriteau “maquereau & maquerelle publique”, au devant de la principale porte du Châtelet... notamment rue S. Martin au devant de la porte de la maison où ils tenaient lieu public de leur débauche, puis sont bannis de la ville, prevosté et vicomté de Paris”, puis condamnés aux “galères pour Borlier et à l’enfermement à l’Hôpital général pour sa femme”, si jamais ils étaient pris et rencontrés dans l’étendue de la ville (1716) ; Pierre Claiert, dit Blandard, Pierre Courtot, Pierre Guignet, Henri Pointot, “receleurs et voleurs de poulets”, se voient bannis de la ville de Gray pendant 9 ans (1787).

3 000 / 4 000 €





95

95

[POLICE]. Dossier de 30 lettres ou pièces, 1715-1803.

CURIEX ENSEMBLE.

Lettres de Voyer d'ARGENSON (mouill.), de TARGET sur sa conduite (1772), du lieutenant de police LENOIR (1775, au sujet d'une plainte contre un marchand de vin ; 1776, sur une fille de débauche conduite à la Salpêtrière ; 1784, au sujet d'une saisie) ; lettres concernant une dame dotée de deux sexes qu'on veut montrer à la comtesse du Barry (1772) ; lettre du librairie PANCKOUCKE, avec prospectus d'un ouvrage scandaleux : *Les Petits Soupers et les Nuits de l'Hôtel-Bouillon...* (Londres 1782) ; surveillance de prostituées, dont Zémir fréquentée par Mgr de Roquelaure évêque de Senlis ; protestations du marquis de BEAUPOIL SAINT-AULAIRE contre son arrestation (1788) ; rapports de police et correspondances concernant l'arrestation du S. de BELLEVILLE des Aubus se disant chevalier BILLIOTTY, pour sédition dans le faubourg Saint-Antoine (mai-juin 1789), avec déclaration du chanteur de rue TOPPIN ; documents concernant les Incurables ; arrestation d'une dame Marguerite Brunet transportant des brochures (1789), etc.

500 / 600 €



96

96

[POLICE DE PARIS].

MANUSCRIT, *Mémoire sur l'administration de la police en France, contenant les éclaircissemens demandés à ce sujet par M<sup>r</sup> l'Ambassadeur de Vienne de la part de LL. MM. II. et R. à M<sup>r</sup> de Sartine, Conseiller d'État, Lieutenant G<sup>ral</sup> de police de la Ville de Paris*, "redigé suivant les ordres de M<sup>r</sup> de Sartine par Jean Baptiste Charles LEMAIRE, conseiller du Roi, commissaire du Chatelet de Paris", [vers mars 1771].

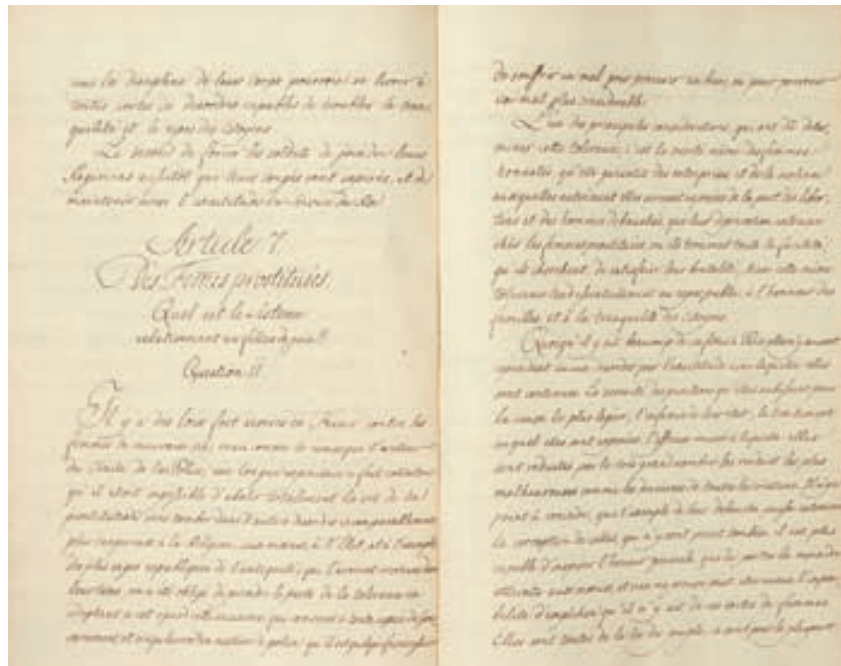
Un volume in-fol. de 199 pages en 11 cahiers, cartonnage de l'époque papier moucheté, sous chemise moderne demi-marquin rouge à bord, étui.

IMPORTANT DOCUMENT SUR LA POLICE DE PARIS, ÉLABORÉ À LA DEMANDE DU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU, AMBASSADEUR D'AUTRICHE, AU NOM DE SES MAÎTRES.

[On connaît la méfiance extrême de l'Impératrice Marie-Thérèse à l'égard des philosophes et des libertins du pays auquel elle donna sa fille Marie-Antoinette, en 1770]. D'un grand intérêt historique, le mémoire est plein de détails de l'organisation et des méthodes de la police ; précis, réfléchi, il est aussi, souvent, amusant.

Le recueil s'ouvre par un questionnaire composé de 16 questions et 16 réponses, écrites d'une seule main, et occupant les deux premiers cahiers, soit 34 pages, se terminant par une référence au *Code de la police* de Du Chesne, dans l'édition de Prault (1767). Sont abordées des questions portant sur la propreté, la clarté (éclairage), la sûreté (sûreté morale : la religion et la "discipline des mœurs" ; sûreté physique : sûreté et tranquillité publique, voirie, vivres, santé), les sciences et arts libéraux, commerce, manufactures et arts mécaniques ; la juridiction et l'administration de la police (le lieutenant général, les commissaires et inspecteurs de police, les commissaires de quartier, etc.) ; les dénonciations et l'obtention d'information ; le "système de police" relativement aux filles de joies, charlatans et usuriers, "*Filles de joye*". On peut les diviser en trois classes. La première comprend celles qui racrochent dans les rues ou par les fenêtres. La 2<sup>e</sup> celles qui reçoivent un certain nombre d'hommes d'habitude, et qui font des parties de débauche en petits soupers et promenades, celles qui tiennent maison avec un nombre de filles qui reçoivent le premier venu. La 3<sup>e</sup> enfin est composée des femmes entretenues. Ces différentes classes sont également surveillées... ; le pavé et la propreté des rues, leur sûreté pendant la nuit et leur éclairage ; et enfin "l'avitaillement de Paris"...

Ce questionnaire, vraisemblablement soumis par l'ambassadeur, donna lieu au mémoire qui suit, et qui développe très largement les réponses aux 16 questions, en rappelant celles-ci, et en présentant les réponses les plus longues, article par article. Selon les "Observations préliminaires", la rédaction de ce mémoire prit deux ans et demi, tant était complexe le travail de récolte, d'ordonnancement et de synthèse des faits : "il a fallu tout rassembler, tout voir, tout examiner, tout méditer". Quatre copistes au moins ont participé à la rédaction de 7 cahiers (les 4 derniers sont de la même main). Une première partie est consacrée à la police judiciaire, la seconde, beaucoup plus importante, à la police d'inspection. Selon Lemaire, le premier objet du ressort de la police judiciaire est la religion. La police veille donc à "1<sup>o</sup> Faire rendre aux lieux saints le respect qui leur est dû. 2 Maintenir l'observation des dimanches, et des fetes, en empechant l'exercice des professions, les travaux, et les occupations, où il est defandu de vaquer publiquement dans ces jours consacrés au culte de la religion. 3<sup>o</sup> Faire observer l'abstinence de viandes pendant le Careme, en ce qui concerne les defenses d'en faire le commerce, et de l'usage du gras dans les auberges, chez les traiteurs qui donnent à manger. (...) 7<sup>o</sup> Empecher la composition, l'impression, et le débit des libels et écrits scandaleux contre la religion", etc.



Citons d'autres éléments de ce mémoire, qui explique et commente la population des maisons de correction ; la réception des dénonciations, plaintes et déclarations ; la police militaire ; les mesures de contrôle des prostituées et des charlatans ; l'illumination publique ; la police des jeux, des prêts sur gages, des marchands de bestiaux, des bouchers, des boulangers... *Serviteurs domestiques et manœuvriers*. "Il n'y a point d'Etat en Europe, où tous ceux qui s'engagent au service d'autrui, soient plus libres et soient traités avec plus de menagement et de douceur qu'en France ; il ne subsiste plus à leur égard aucune trace de l'esclavage, qui faisoit leur état primitif ; ils vendent leur service"... *Service de la Garde*. "Elle arrête les vagabonds et autres, qu'elle trouve jouant aux cartes, ou à d'autres jeux dans les ruës et places publiques, et les conduit de même chez des commissaires qui les envoient en prison. Ces sortes de jeux attirent les enfans du peuple, les portent à la feneantise, les engagent à voler leur père et leur mere, ou leurs maîtres : c'est une pepiniere d'escrots et de fripons, qui produit des voleurs et qu'il est interessant par cette raison de detruire"... *Patrouille de sûreté*. "Pendant que le plus grand nombre des citoyens est enseveli dans le sommeil, la police veille sans cesse à leur santé, et à empêcher tout ce qui pourroit troubler leur repos et leur tranquillité. Les inspecteurs de police employés dans la sureté font des patrouilles pendant la nuit dans les rues de Paris. (...) L'inspecteur est à pied. Ses gens qui n'ont rien qui le distingue par l'habillement marchent ecartés les uns des autres de manière, qu'ils ne peuvent être remarqués par leur nombre. (...) Lorsque l'inspecteur, ou ses gens y trouvent à une heure indue quelqu'un mal vetû, ou qui leur paroît suspect, ils l'arretent, lui font les questions necessaires pour scavoir qui il est, pourquoi il n'est pas retiré"... *Remarques générales relatives au service de la sûreté*. "La plus part des malfaiteurs, qui echapent aux perquisitions de la Justice viennent à Paris comptans, que confondus dans la foule d'un peuple immense ils n'y seront pas reconnus, mais ils se trompent (...). La Police les connoît d'avance, et Paris est à leur égard comme un grand filet, dans lequel ils viennent se prendre d'eux-mêmes. Ainsi la Police de Paris seule par sa vigilance purge presque tout le Royaume de ce qu'il peut renfermer de plus mauvais sujets"... *Des femmes prostituées*. "...une longue experience a fait connoître qu'il estoit impossible d'abolir totalement la vie de la prostitution sans tomber dans d'autres desordres incomparablement plus dangereux à la religion, aux mœurs, à l'Etat ; et à l'exemple des plus sages republicues de l'antiquité, qui l'avoient reconnues dans leur tems, on a été obligé de prendre le parti de la tolerance (...). L'un des principales considerations, qui ont dû déterminer cette tolerance, c'est la sureté même des femmes honnetes, qu'elle garantit des entreprises, et de la violence auxquelles autrement elles seroient exposées de la part des libertins et des hommes debauchés, que leur depravation entraine chés les femmes prostituées, où ils trouvent toute la facilité, qu'ils cherchent, de satisfaire leur brutalité ; ainsi cette même tolerance tend essentiellement au repos public, à l'honneur des familles, et à la tranquillité des citoyens"... *Femmes entretenues*. "Cette classe de femmes est peut-être la plus dangereuse de toutes (...). Lorsqu'en vertu de l'ascendant qu'elles prennent sur ceux, qui ont la foiblesse de se livrer à elles, et que pour parvenir plutôt à les ruiner, elles leur font faire à leur profit personnel des engagements excessifs, que revenus de leur premier égarement ils reconnoissent, qu'ils ont été leur duppes et qu'ils reclament contre ces engagements auprès du Magistrat de Police, le Magistrat oblige ces filles à s'en desister, il les punit encore plus severement lorsqu'elles ont abusé du défaut de conduite et d'experience de jeunes gens de qualité"... *Nettoyement de Paris*. "Un entrepreneur général est chargé de faire faire l'enlevement des boues et immondices qui salissent les rues, et de toutes les ordures qui sortent des maisons, que les habitants sont dans l'usage de déposer à leurs portes. (...) Toutes les immondices et ordures, dont l'enlevement est sur le compte des particuliers, se portent dans les voyeries publiques (...), il est defendû d'y jeter des pierres, gravois, et autres choses, qui pourroient être préjudiciables à la culture, et detourner les gens de la campagne d'aller aux voyeries chercher ces engrais. Il y a encore d'autres voyeries particulieres hors Paris pour les matieres fécales provenantes de la vidange des fosses d'aisance construites dans toutes les maisons de la ville"... *Police des boulangers*. "Les boulangers de Paris sont en corps de communauté, et sont gouvernés par les statuts qui reglent les obligations de leur état, et la police, qu'ils doivent observer entr'eux. Il n'y a qu'eux qui peuvent vendre du pain de toute espece et de toutes les formes, et de tous les poids. Les boulangers des fauxbourgs (...) ne peuvent vendre que du gros pain ou pain commun"... Etc. Ex-libris armorié de la *Biblioteca di Casate Vecchio*.



97

97

[PRISONS]. **Sentimens d'un vrai chrétien dans la captivité, 1741.**

MANUSCRIT ; un volume in-4 de 215 pages, reliure de l'époque veau fauve, dos orné, armes dorées sur les plats dont on a gratté les fleurs de lys et couronnes, tranches dorées (charnières et coiffes usagées, coins émoussés).

MANUSCRIT INÉDIT, bien calligraphié, avec épître dédicataire "A Monseigneur le Duc d'Orléans, Premier Prince du sang" (le titre a été biffé à la Révolution) ; il s'agit de Louis I<sup>er</sup> duc d'ORLÉANS (1703-1752), fils du Régent, dit "le Génovéfain".

L'ouvrage se compose de 31 "considerations ou chapitres", écrits dans l'optique chrétienne du péché, de la prière, de la sublimation des souffrances et de la rédemption...

On lit ainsi dans la 3<sup>e</sup> considération, *Description des miseres de la prison* : "Quoique les prisons ayent esté inventées *ad custodiam et non ad penam* selon la plupart des docteurs, elle est cependant un supplice plus cruel qu'on ne peut se l'imaginer, l'homme naturellement libre, ne se souffre privé qu'avec peine d'un avantage qui lui est si précieux. Saint Paul obligé d'instruire de ses souffrances les fideles, ne parle que de ses chaînes ; et comme s'il étoit accablé par leur pesanteur"... Et cependant "cette prison si affreuse en général pour tous les honnestes gens, est cependant pour certains criminels un lieu de délices, où ils s'y abandonnent à toutes sortes de licences, où Dieu est offensé à chaque instant, où l'homme le plus raisonnable et le chrétien même se trouve sans cesse scandalisé"...

On relève d'autres chapitres sur la résignation et la patience du prisonnier, sur la prière du prisonnier, "sur la crainte de mourir en prison", sur la conversation et les divertissements des prisonniers, la nécessité d'assister à la messe et aux prières publiques, et enfin "sur l'amende honorable et la réparation publique que l'on fait dans les prisons à Jésus-Christ dans le très St Sacrement de l'autel".

Ex-libris manuscrits sur la page de garde d'E.A. PERCHERON, et du chanoine Jean-Baptiste LABORDE de Mont-de-Marsan (1860).

800 / 1 000 €

#### PREMIER EXPOSÉ DU DROIT PUBLIC MODERNE

98

PUFENDORF (Samuel, baron de). **Le Droit de la nature et des gens**, ou Systeme general des principes les plus importans de la morale, de la jurisprudence, et de la politique. Seconde édition, revuë & augmentée considerablement. *Amsterdam, Pierre de Coup., 1712.*

2 volumes in-4, basane brune, dos à nerfs ornés, pièces de titre de maroquin rouge, tranches rouges (*reliure de l'époque*).

Deuxième édition de la traduction française par Jean Barbeyrac, revue et augmentée, de cet ouvrage majeur pour l'histoire du droit naturel.

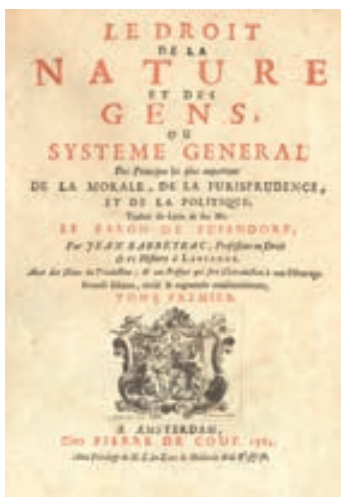
Elle contient des notes, une préface introductive à l'ouvrage et la *Harangue inaugurale* en latin du traducteur.

Portrait gravé de l'auteur en frontispice et vignette de Gouwen d'après Rademaker, répétée sur les titres.

Bon exemplaire en veau décoré de l'époque. Petites traces d'usure à la reliure.

(Mairet, *Les Grandes Œuvres politiques*, 2009, p. 151-159).

200 / 300 €



98

(-) Ce chapitre et le suivant sont vengés de principes aussi dangereux qu'erronés.



99

99

PUFENDORF (Samuel, baron de). **Le Droit de la nature et des gens**, ou Système général des principes les plus importants de la morale, de la jurisprudence, et de la politique. *Bâle, E. & J. R. Thourneisen frères, 1732.*

2 volumes in-4, basane fauve granitée, dos à nerfs ornés, pièces de titre ivoire, tranches rouges (*reliure de l'époque*).

Quatrième édition de la traduction par Jean Barbeyrac, revue et augmentée.

Portrait de l'auteur en frontispice et vignette de Gouwen d'après Rademaker, répétée sur les titres.

Exemplaire anciennement annoté, comprenant quelques commentaires piquants sur l'auteur : celui-ci y est notamment qualifié de "lâche partisan du despotisme" (tome II, p. 274). C'est peut-être la même main qui ajouta cette note au début du premier volume, extraite des *Droits & devoirs du citoyen* de Mably : "Pufendorf né dans un pays où il n'y a de liberté que pour les oppresseurs de la patrie, me paraît quelquefois assez philosophe pour que je le soupçonne de déguiser la vérité qu'il connaissait et à laquelle il ne voulait pas sacrifier les bienfaits des princes qui le protégeaient." Néanmoins, Pufendorf souligne que si le pouvoir du souverain est absolu, cela ne signifie en rien que les sujets soient soumis à l'arbitraire.

Ex-libris gravé *Joannes M. Remilhe*. Reliure usagée, rousseurs, mouillure dans le second volume.

200 / 300 €

**BOUCHERS, RÔTISEURS ET POISSONNIERS SONT PRIÉS D'ÊTRE AIMABLES AVEC LEUR CLIENTÈLE "SOUS PEINE DE PRISON, D'AMENDE ET MÊME DE PUNITION CORPORELLE"...**

100

[REGLEMENTATON DU COMMERCE]. **Sentence de police qui défend, sous peine de prison, d'amende, même de punition corporelle, à tous marchands bouchers, leurs etaliers, garçons ; à tous rotisseurs, vendeurs & vendeuses de poisson, & autres, d'insulter & maltraiter les personnes qui se presenteront pour acheter leurs marchandises.** Et qui condamne le nommé Facio, boucher, en cent livres d'amende. *Sans lieu [Paris], chez C. L. Thiboust, 5 avril 1726.*

In-4 de 4 pp., en feuilles.

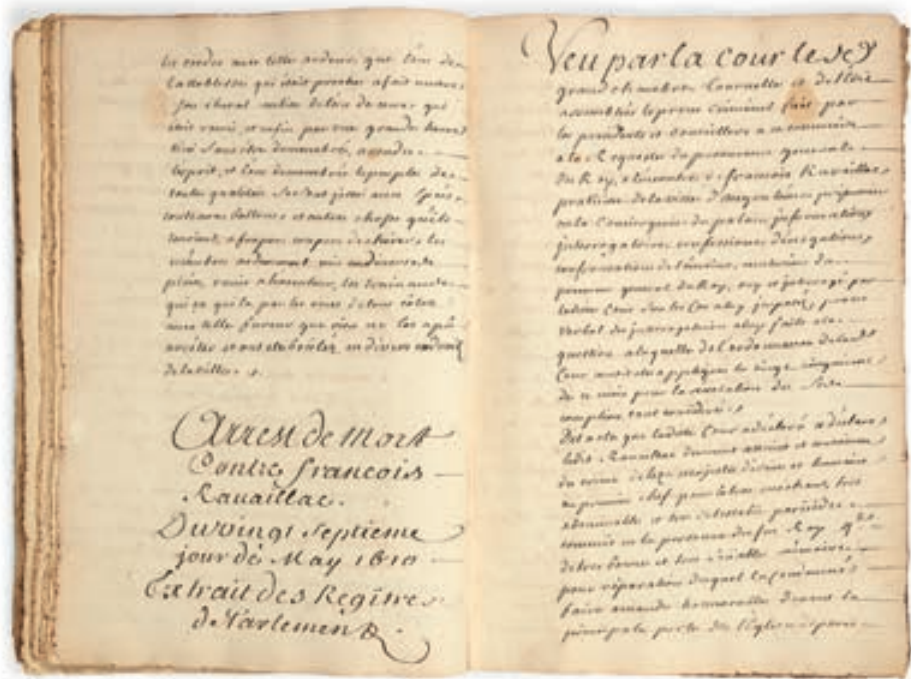
CURIEUSE ET RARE PIÈCE IMPRIMÉE.

Elle reproduit la sentence rendue à la suite de nombreuses plaintes "tant contre les bouchers, leurs etaliers & garçons, que les vendeuses de poisson, fruits, légumes & autres denrées, surfaissant considérablement leurs marchandises, injuriant & maltraitant les personnes qui en marchandant leur en disent moins ; que même plusieurs d'entr'eux après avoir vendu la marchandise bonne & loyalle, au lieu de la livrer de même à ceux ou celles qui l'ont achetée, en substituent de défectueuse à la place, ce qui cause souvent du désordre".



100

100 / 200 €



101

[RAVAILLAC (François, 1577-1610) assassin d'Henri IV]. **Procès criminel fait à Louis de Lagonia sieur de Merargues 1605 ensemble celui fait à François Ravailiac 1610 et celui de Baltazar Flotte comte de La Roche 1613.**

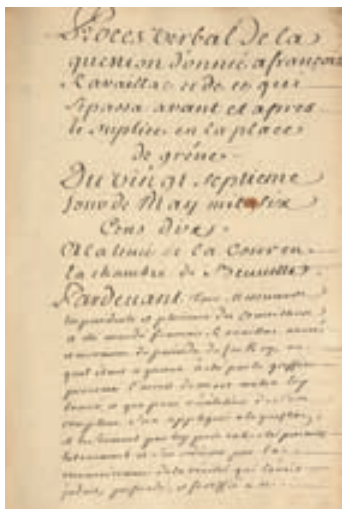
MANUSCRIT, un volume in-fol. de 7 cahiers cousus formant 220 pages (trace de reliure).

TROIS PROCÈS POUR CRIMES DE LÈSE-MAJESTÉ, RÉUNISSANT PROCÈS-VERBAUX D'INTERROGATOIRES ET DE SUPPLICES ET ARRÊTS DE LA COUR.

On trouve le même regroupement de procès dans des copies conservées à la Bibliothèque Nationale (collection de Brienne 192 et collection Bauffremont, n.a.f. 23459).

L'affaire de Louis d'ALAGONIA sieur de MEYRARGUES occupe une place prépondérante dans ce recueil (112 pages). Meyrargues, gentilhomme de Provence, fut convaincu d'avoir conspiré pour livrer le port de Marseille aux Espagnols : le 6 décembre 1605 la Cour de Parlement arrêta qu'il serait "décapité sur un échaffaut qui sera pour cet effet dressée en la place de Grève, son corps mis en quatre quartiers et attachés à potences qui seront plantées aux quatre principales portes de cette ville, sa teste portée en la ville de Marseille et mise au bout d'une lance sur la principale porte de laditte ville". En outre, la Cour ordonne que "Lagonia sera apliqué à la question pour sçavoir par sa bouche la vérité de ses complices"...

Les interrogatoires et le jugement de RAVAILLAC, convaincu de parricide sur "la sacrée personne du feu Roy de France et de Navarre Henry le Grand", occupent 59 pages du manuscrit. Le supplice de l'assassin commença après lecture de sa condamnation : "Appliqué à la question des brodequins et le premier coin mis s'est écrié que Dieu eût pitié de son âme, luy fit pardon de sa faute, et non pas d'avoir recelé personne, ce qu'il a réitéré avec mêmes dénégations comme il a été interrogé. Mis le deuxieme coin, a dit avec grands cris et clameur, je suis pécheur, je ne scai autre chose par le serment que j'ay fait et doit à Dieu et à la Cour (...). Mis au bas des pieds le troisieme coin est entré en sueur universelle comme pâmé, luy ayant été mis du vin à la bouche, ne l'a reçu la parole luy faillante, a été relaché, et sur luy jetté de l'eau puis fait prendre du vin, la parole revenue a été mis sur un martelas au même lieu, où a été jusqu'à midy que la force reprise, a été conduit à la chapelle par l'exécuteur qui l'a attaché et mandez les docteurs Filesac et Gamaches"... Ayant persisté à nier toute complicité, Ravailiac est tiré de la chapelle sous les huées et les injures des autres prisonniers ; les archers et officiers du Roi doivent le protéger contre l'hostilité de la foule devant la Conciergerie, devant l'église où il fit amende honorable, et encore en route à la Grève.

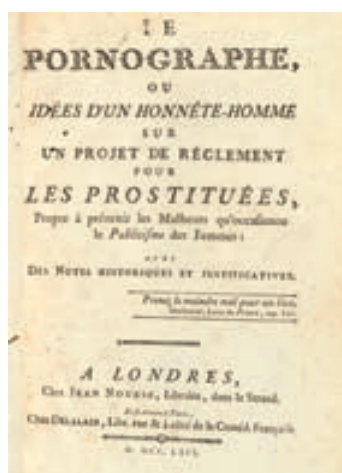


101

Ravaillac monte sur l'échafaud : "Le feu mis à son bras tenant le couteau s'est écrié à Dieu et plusieurs fois dit Jesus Maria, par apres tenaillé il a réitéré les cris et prieres faisant lesquelles plusieurs fois admonesté à reconnoître la verité, n'a dit que comme au précédent (...), puis avec intervalle, le plus fondu et huille jetté sur les playes où il avoit été tenaillé a continué fort hautement ses cris (...) dit-il, n'y a que moy qui l'aye fait. Fait tirer les chevaux environ demie heure, par intervalle arrêtez, enquis et admonesté a perséveré en ses dénégations, et le peuple de toutes qualitez qu'ils étoient proche et loïn, continué ses clameurs et temoignages de ressentimens du malheur de la perte du Roy, plusieurs mis à tirer les cordes avec telle ardeur, que l'un de la noblesse qui étoit proche a fait mettre son cheval au lieu de l'un de ceux qui étoit recrû, et enfin par une grande heure tiré sans être demembré, a rendu l'esprit, et lors demembré le peuple de toutes qualitez se sont jetté avec épées, couteaux, battons, et autres choses qu'ils tenoient, à fraper, couper, déchirer, les membres ardemment mis en divers piéces, ravis à l'executeur, les trainant qui ça qui là par les rües de tous côtéz avec telle fureur que rien ne les a pû arrêter et ont été brûléz en divers endroitz de la ville"...

L'affaire de Balthazar FLOTTE, comte de LA ROCHE, est plus obscure, mais de moindre importance (48 pages du manuscrit). Ayant servi Henri IV, puis le duc de Savoie, La Roche trahit Louis XIII en faisant assassiner un prêtre italien, agent secret du Roi : La Roche, "criminel de lèze Majesté", fut condamné à avoir la tête tranchée en place de Grève, "le corps et teste portéz à Montfaucon", et ses biens acquis au Roi...

8 000 / 10 000 €



#### UN PROJET DE RÉGLEMENTATION DE LA PROSTITUTION

102

[RESTIF DE LA BRETONNE (Nicolas-Edme)]. **Le Pornographe**, ou Idées d'un honnête-homme sur un projet de règlement pour les prostituées, propre à prévenir les malheurs qu'occasionne le Publicisme des Femmes : avec des notes historiques et justificatives. Londres, Jean Nourse, et se trouve à Paris, Delalain, 1769.

In-8, maroquin lavallière, dos à nerfs orné, pièce de titre de maroquin rouge, triple filet doré encadrant les plats, coupes et bordures intérieures décorées, tranches dorées (*reliure de l'époque*).

Édition originale.

Premier ouvrage de la fameuse série des *graphes* portant le titre général de : *Les Idées singulières* et comprenant, outre le *Pornographe* : *la Mimographe*, *le Gynographe*, *l'Andrographe*, *le Thesmographe* et le volume inachevé de *Glossographe*.

RARE EXEMPLAIRE DE PREMIÈRE ÉMISSION, avec, sur le titre, le nom du libraire Delalain, qui fit refaire la page à Restif pour que son nom n'y figurât pas. De même, page 16, on trouve une liste des six premiers livres de Restif avec leurs prix disponibles chez Delalain.

Restif propose d'ériger la prostitution en institution publique pour lutter en premier lieu contre la prolifération des maladies vénériennes. Il imagine une maison close idéale, appelée *parthénion*, placée sous le contrôle de l'Etat. Son projet intègre tous les aspects de la vie quotidienne des pensionnaires. "*Le Pornographe* connut un succès européen et inspira à Joseph II les règlements sur la prostitution qu'il appliqua dans ses Etats" (*Lumières ! Un héritage pour demain*, BnF 2006, n° 141).

L'auteur confiera dans *Mes ouvrages* : "Jamais projet utile ne fut plus mal accueilli : à peine se trouva-t-il trois ou quatre têtes saines dans la capitale qui me rendissent justice". Diderot n'était pas du nombre de ces têtes saines. Il s'étonne que l'auteur se soit préoccupé sur deux cents pages de "classer les gueuses du royaume, dresser un tarif du prix de leurs charmes, leur élever un édifice et leur donner une règle aussi réfléchie qu'aucun fondateur de monastère l'aie fait."

EXEMPLAIRE EN JOLI MAROQUIN DÉCORÉ DE L'ÉPOQUE.

Importantes galeries de ver, atteignant quelques lettres.

(Rives Child, *Restif de la Bretonne*, pp. 210-212.- Lacroix, *Bibliographie et iconographie de Restif de la Bretonne*, pp. 98-100 : "On trouve rarement des exemplaires sur lesquels l'adresse de Jean Nourse est suivie de cette mention : *et se trouve à Paris chez Delalain*."- Berkvam, *La Vie parisienne 1650-1900*, Bloomington, 1981, n° 85 : "*Le Pornographe* was the work that launched Rétif into public view because of the audacity of the subject matter and the manner in which he treated it".)

800 / 1 200 €



102

Auerso la ecc<sup>a</sup> Il III<sup>mo</sup> s<sup>o</sup> Duca et h<sup>o</sup>no<sup>r</sup> M<sup>o</sup> con<sup>o</sup> qual m<sup>o</sup> d<sup>o</sup> tempi per  
 tutti le p<sup>o</sup>te si sono poco guardate dal profundo uitio d<sup>o</sup>lla sogdo  
 ma rispetto alle piccole p<sup>o</sup>te imposte dalle leggi insino a qui orde  
 nate et uolendo altutto extinguerlo pla grande offesa et sine fa  
 al somo et onipotenti Dio et al dishonore et m<sup>o</sup> resulta nello uniuers  
 sale et max<sup>e</sup> a chi e preposto alla cura gouerno et reggimento de  
 populi et d<sup>o</sup> nella sua citta et domnio summa co timor et con la  
 debita honesta quale si ricerca al politico uiuere Pertato mossi da  
 d<sup>o</sup> et altre urgenti iuste et ragionevoli cause hanno col parere  
 di piu sani et prudenti citta<sup>ni</sup> nello istesso modo proueduto

Ch<sup>e</sup> p<sup>o</sup>lo adempire no sia alcuno indio citta et domnio di qual si uogla  
 grado stato o dishonore sia cosi maschio come femina et ardisca o pre  
 summa commettere agendo o patiendo el d<sup>o</sup> m<sup>o</sup>phando d<sup>o</sup>stabile et abho  
 minuole uitio d<sup>o</sup>lla sogdoma et chi contra fara incorra oltre alla indignatio  
 ne d<sup>o</sup> d<sup>o</sup> s<sup>o</sup> nelle ist<sup>e</sup> p<sup>o</sup>te et p<sup>o</sup>uidicy cor

Se d<sup>o</sup> committenti tal uitio fara agente citta<sup>no</sup> habile alli officij et minor danni  
 ueti formati sia condannato pla prima uolta et in quello errore incorra et  
 ne fara uelificatio in scudi so la d<sup>o</sup> m<sup>o</sup> et condanato a star uno anno ed h<sup>o</sup>mo  
 nelle stinche et se fara artefice o d<sup>o</sup> altra conditione sia condannato in  
 d<sup>o</sup> d<sup>o</sup> et so et et messo in ghogna in momento uelicio o in piu princi  
 pali et piu publici luoghi d<sup>o</sup>l domnio doue fara preso et li sed<sup>o</sup>ba  
 tenere el termine d<sup>o</sup>una hora almeno et un breue al collo et d<sup>o</sup> d<sup>o</sup>  
 p<sup>o</sup> sogdomato et s<sup>o</sup>no paghora d<sup>o</sup> d<sup>o</sup> et so in tra dieci di d<sup>o</sup>lla facta  
 condanatione incorra la pena di q<sup>o</sup> tratti di fune da darli subito  
 in publico et palese m<sup>o</sup> et h<sup>o</sup> canone ueghe et se fara pat<sup>o</sup>te  
 et minor danni ueti sia scoraggiato co so staffilate e citta<sup>ni</sup>  
 d<sup>o</sup> d<sup>o</sup> al barchello o nel palazzo d<sup>o</sup> d<sup>o</sup> d<sup>o</sup> doue si troueranno  
 presi et li altri alla coldna di mercato uelicio o ne luoghi publ<sup>o</sup>

103

**[SODOMIE].**

MANUSCRIT, *Florence 7 juillet 1542* ; 2 pages et demie in-fol., sous cartonnage moderne ; en italien.

ÉDIT CONTRE LA SODOMIE, DÉCRÉTÉ PAR LE DUC DE FLORENCE COSME DE MÉDICIS (1519-1574), en copie contemporaine d'une belle écriture humaniste de chancellerie.

Son Excellence le très illustre Duc de Florence et ses magnifiques Conseillers, ayant observé qu'en la présente époque les gens se sont peu méfiés du vice déplorable de la sodomie (*sogdomia*), vu la petitesse des châtimens prévus par la loi, et ayant l'intention de faire totalement disparaître ce vice pour la grande offense qu'il fait à Dieu et le déshonneur qui en résulte pour le gouvernement des peuples de la Cité et du territoire de Florence, au nom de l'honnêteté recherchée dans la vie publique, ont décrété l'interdiction totale, dans la Cité et le territoire, à tout individu mâle ou femelle, de commettre, de manière active ou passive, l'épouvantable, détestable et abominable vice de sodomie, sous peine de divers châtimens, selon l'âge, la condition, et la pratique (active ou passive), dont suit le détail.

Si le coupable pratique le vice d'une manière active, détient la condition de citoyen et est mineur (moins de vingt ans), il encourra pour sa première condamnation suite à une telle erreur une amende de 50 écus, et un an de détention dans les prisons duciales. S'il est d'une autre condition il sera condamné aux 50 écus et puni du carcan sur la place du Mercato Vecchio et dans les principaux lieux publics du domaine où il aura été découvert, où il sera tenu pendant une heure avec un écriteau autour du cou décrivant son état de sodomite. S'il ne peut payer l'amende, il encourra la peine de quatre coups de fouet à recevoir aussitôt en public & de la manière la plus lourde de la part de quiconque le souhaitera.

S'il s'avère avoir été passif et mineur, il sera encouragé à ne pas recommencer par 50 coups de fouet, exécutés pour les citoyens dans le Bargello ou dans le palais du recteur, et pour les autres attachés à la colonne de la place du Mercato Vecchio ou dans les principaux lieux publics du territoire.

Et si les délinquants, qu'ils soient actifs ou passifs, sont majeurs et de plus citoyens, ils seront condamnés à payer 50 écus et privés perpétuellement de toutes leurs charges et fonctions. Ils seront également confinés pendant quatre ans dans les prisons duciales. Quant aux autres, ils seront aussi condamnés à 50 écus, sous peine d'être promenés sur un âne et présentés dans tous les lieux publics ; puis ils seront enfermés deux ans dans les galères.

En cas de récidive active, le coupable, qu'il soit ou non citoyen et quel que soit son âge, sera condamné aux travaux forcés à perpétuité et à une amende de 100 écus, à payer dans les dix jours, sous peine de coups de fouet en public pour les citoyens, et pour les autres d'être promenés sur l'âne. Pour les récidives passives, le coupable aura la même condamnation que le délinquant actif, s'il est mineur. Mais si le criminel passif est âgé de plus de vingt ans, il sera condamné à être brûlé publiquement comme homme méchant et scélérat, pour sa peine et comme exemple pour les autres.

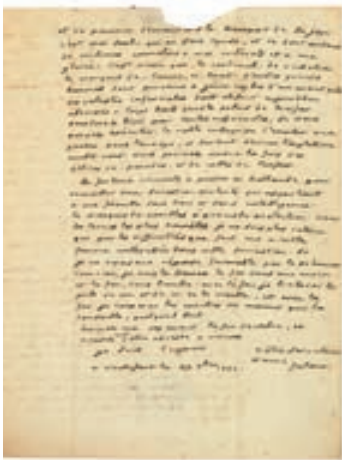
Et si jamais les délinquants condamnés et punis au moins deux fois devaient retomber pour la troisième fois dans un si détestable vice, en tant qu'incorrigibles, ils seront condamnés immédiatement au feu, qu'ils soient actifs ou passifs, sans aucun espoir de rédemption.

Quant à ceux qui auraient commis ce détestable vice plus d'une fois, de manière active ou passive, sans avoir jamais été découverts ni punis, ils pourront être condamnés au-delà des peines prévues pour un premier méfait jusqu'au plus grand supplice du bûcher comme le décidera en toute liberté le juge, prenant en considération la qualité des prévenus, la durée pendant laquelle ils auront persévéré dans ce vice, le nombre des partenaires avec qui ils l'auront commis et la manière dont ils l'auront consommé.

Les amendes seront réparties pour un tiers au dénonciateur, pour un tiers au magistrat ou recteur qui prononcera la sentence, et le reste à la Chambre de Florence...

8 000 / 10 000 €





104

104

[SORCELLERIE]. Lettre autographe signée par FALOUR, Rochefort 29 septembre 1771, à M. de REGNAULT de PARCIEU mousquetaire du roi à Lyon ; 3 pages in-4, adresse, cachet cire rouge.

TRÈS CURIEUSE LETTRE D'UN ADORATEUR DE SATAN.

Falour salue son "très cher frère en diable" et le félicite : "vous avez marché à pas de géants dans la carrière et déjà saint Roc Grisbourdon tremble de vous voir placé au sabbat dans une place plus honorable que la sienne. (...) Il vaut mieux être grand seigneur dans l'empire de Satan que de se voir confondu parmi la canaille du paradis". La cour d'un grand de l'enfer compte comme sujets "tous les abbés commendataires, toutes les catins, tous les chanoines, tous les bénédictins, tous les paillards, tous les docteurs de Sorbonne, tous ceux qu'on nomme amis des princes, tous les évêques, tous les mousquetaires, tous les cardinaux, tous les gendarmes, tous les peres de l'église, et cette foule d'hommes et de femmes de tout rang qui les dimanches vont par instinct entendre brailler du latin dans une église". Il parle de Rochefort qui est sous l'empire de l'ennui et de la fièvre, et dont le port pourrait être détruit... "Ne manquez pas, lorsque vous serez chargé de mentir pour le roi, de faire siffler les serpents de la discorde, d'évoquer du fond des enfers le démon des combats, et de remplir tous les cœurs de la soif du sang. Quel plaisir pour un grand cœur de mettre les armes à la main de deux nations rivales, de les voir s'égorger par milliers, de contempler la terre jonchée de cadavres, les villes en cendre, d'entendre les cris des mourants (...) C'est ainsi que le cardinal de Richelieu le marquis de Louvois, et tant d'autres grands hommes sont parvenus à jouir icy bas d'un avant goût des voluptés infernales dont ils sont aujourd'hui abreuvés à longs traits dans le palais de Lucifer. Vous serez béni par toutes nos dévotes, si vous pouvez exécuter la noble entreprise d'exciter une guerre dans l'Europe, et surtout d'armer l'Angleterre contre nous". Une vieille femme lui fait obstacle dans une affaire de succession, mais "je vais la trouver le fer dans une main et le feu dans l'autre. Avec le feu je brulerai les poils du con et du cu de la vieille, et avec le fer je couperai les couilles du maraut qui la conseille"...

500 / 700 €

CONTRE LA TORTURE



105

105

SPEE (Friedrich von). **Advis aux criminalistes sur les abus qui se glissent dans les proces de sorcellerie**. Dediés aux magistrats d'Allemagne. Livre tres necessaire en ce temps icy, à tous juges, conseillers, confesseurs (tant des juges que des criminels) inquisiteurs, predicateurs, advocats, & mêmes aux medecins. Par le P.N.S.I. [le père N. Spee, Jésuite], theologien romain. Imprimé en latin pour la seconde fois à Francfort en l'année 1632. Et mis en françois par F.B. de Velledor M.A.D [François Boudot, médecin bisontin]. *Lyon, Aux dépens de l'auteur : et se vend chez Claude Prost, 1660.* Petit in-8 de (24) ff., 336 pp. : maroquin rouge, dos à nerfs orné à petits fers, triple filet doré encadrant les plats avec fleurons aux angles, coupes et bordures intérieures décorées, tranches dorées (*Devauchelle*).

Première édition en français de la *Cautio criminalis*. Elle est fort rare, selon Caillet. Le Jésuite Friedrich von Spee avait été confesseur des sorcières pendant la grande persécution de Wurzburg, ce qui, disait-il, lui avait fait prématurément blanchir les cheveux. Son expérience lui fit comprendre ce que valaient les aveux extorqués. La réaction provoquée par l'ouvrage souleva un tollé quasi général en Europe.

LE DÉBAT AUTOUR DE LA SORCELLERIE SOUS LOUIS XIV.

La vigoureuse attaque contre les procès en sorcellerie s'inscrit dans le débat qui mettait aux prises théologiens, magistrats et médecins. Il contribua à opérer une prise de conscience de l'opinion éclairée, si bien qu'en France l'édit de Colbert (juillet 1682) en vint à commuer la sorcellerie en délit d'escroquerie.

Par un renversement intéressant, ce sont les théologiens qui ont précédé les juristes et ce sont les parlementaires de province qui résistèrent aux ordonnances royales en persistant à appliquer une jurisprudence mise en place au siècle précédent. Le maître livre et son auteur ont été longuement étudiés par Mandrou et Trevor-Roper.

Plaisant exemplaire en maroquin imitant le style de l'époque.  
Ex-libris *Bruno Monnier* (Cat. I, 1984, n° 17) et *Frédéric et Anne Max* (Cat. I, 1997, n° 135).  
Dos légèrement passé, petit travail de ver atteignant une dizaine de feuillets.

1 500 / 2 000 €



106

106

[SUICIDE]. **Du suicide.** Paris, de l'Imprimerie de Le Clere, 1797-an VI.

In-16, basane fauve, dos lisse orné, double filet encadrant les plats, tranches jaspées (reliure de l'époque).

Très rare traité philosophique et moral sur le suicide, dans lequel l'auteur, demeuré anonyme, parle des causes du suicide, de l'opinion des peuples et des philosophes sur cet acte, des principes de la religion par rapport aux suicidés, etc.

Frontispice allégorique gravé sur cuivre.

Petite déchirure sans manque au frontispice. Reliure légèrement épidermée.

100 / 200 €

#### LE MARIAGE POUR TOUS ET LA QUESTION DU GENRE AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

107

[VERMEIL (François)]. **Memoire pour Anne Grandjean, connu sous le nom de Jean-Baptiste Grandjean,** accusé & appellant : contre Monsieur le Procureur général, accusateur & intimé. Question : un Hermaphrodite qui a épousé une fille, peut-il être réputé profanateur du Sacrement de mariage, quand la nature qui le trompoit, l'appeloit à l'état de mari ? Paris, de l'imprimerie de Louis Cellot, 1765.

In-4, demi-percaline tabac, pièce de titre de maroquin havane sur dos lisse (reliure de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle).



107

Première et unique édition.

Avocat au parlement de Paris, François Vermeil (1730-1810) collabora à la rédaction du Code civil.

UN CAS CÉLÈBRE D'HERMAPHRODISME.

Né à Grenoble en 1732 et d'abord baptisé comme une fille, Grandjean fut contraint de s'affirmer comme un homme quand, à la puberté, son pénis se développa. Capable d'érections et d'éjaculations, marquant une préférence pour les femmes, Grandjean fut néanmoins dénoncé aux autorités par sa femme en 1761 pour infertilité. Au cours de la procédure, "des témoins furent entendus, l'accusé fut visité ; les chirurgiens dans leur procès-verbal, après avoir rendu compte de ce qu'ils avaient trouvé chez lui appartenir au sexe masculin, crurent devoir attester que son sexe prédominant était celui de femme."

En conséquence, Grandjean fut condamné à vivre en femme et à se vêtir comme tel.

Bon exemplaire.

600 / 800 €



108

[THERESIANA]. **Constitutio criminalis Theresiana**, oder der Majestät Mariä Theresiä Erzherzogin zu Oesterreich, peinliche Gerichtsordnung. Vienne, Johann Thomas von Trattner, 1769.  
In-folio, demi-vélin à coins à la Bradel de l'époque.

Édition originale.

Elle est illustrée de 27 figures gravées sur cuivre et de trois planches repliées hors texte.

LA TORTURE LÉGALE ET L'EXEMPLARITÉ DES PEINES.

Code pénal promulgué en 1768 par l'archiduchesse Marie-Thérèse d'Autriche. Jugé rétrograde dans l'Europe des Lumières, le chancelier Kaunitz en aurait restreint la diffusion. L'iconographie restituée avec précision les instruments de torture et de mutilation : écrasement des pouces, ligotage, brodequins, chevalet, étirement avec un treuil. Outre les méthodes d'exécution comme le feu, la décapitation, la pendaison, il est prévu pour les femmes d'aggraver la peine en arrachant les seins avant l'exécution.

1 000 / 1 500 €



109

## LE THÉÂTRE DES CRUAUTÉS OU LA GUERRE DES IMAGES

109

[VERSTEGAN (Richard)]. *Theatrum crudelitatum hæreticorum nostri temporis*. Anvers, Adrian Hubert, 1587.  
Petit in-4, demi-basane fauve à coins, dos lisse orné, pièce de titre de maroquin beige (reliure du début du XIX<sup>e</sup> siècle).

Édition originale.

Curieux livre illustré, imprimé à Anvers, devenu bastion catholique après sa reconquête par Philippe II en 1585. L'ouvrage s'inscrit dans la tradition qui, de Jacques Callot à Goya, a restitué sur cuivre les misères et les malheurs de la guerre.

UNE ŒUVRE DE PROPAGANDE VISUELLE : LES SUPPLICES INFLIGÉS AUX CATHOLIQUES.

Texte et planches anonymes reviennent à Richard Rowlands, *alias* Richard Verstegan, catholique anglais en exil agissant dans les Flandres et en France pour le compte du roi d'Espagne Philippe II. Éduqué à Oxford, il avait reçu dans sa jeunesse une formation d'orfèvre et de graveur sur cuivre.

30 FIGURES GRAVÉES EN TAILLE-DOUCE, À MI-PAGE, DONT LA GRANDE VIGNETTE SUR LE TITRE.

Verstegan donne à voir les crimes réels ou supposés de l' "hérésie" protestante à travers toute l'Europe (France, Angleterre, Pays-Bas). Partout, ce ne sont que prêtres pendus, noyés, éviscérés, femmes violentées, enfants passés au fil de l'épée. Le martyrologe s'achève par la scène de la décapitation de Marie Stuart (1587).

(Rahir, *Bibliothèque de l'amateur*, p. 670.- Funck, *Le Livre belge à gravures*, 1925, p. 407 : attribution obsolète des planches à Jean Wierix.- Lestringant, *Le Théâtre des cruautés*. Édition critique, 1995).

2 000 / 3 000 €

## LA MAISON DE CORRECTION DE GAND

110

[VILAIN XIII (Jean-Jacques-Philippe)]. **Mémoire sur les moyens de corriger les malfaiteurs et fainéants à leur propre avantage et de les rendre utiles à l'Etat**, proposé à l'Assemblée des députés & présenté aux corps & administrations des Etats de Flandres au mois de Janvier 1775. *Gand, Pierre de Goesin, sans date* [1775]. In-4 de (3) ff., 268 pp., 4 planches, broché.



110

ÉDITION ORIGINALE, D'UNE GRANDE RARETÉ.

Beau volume imprimé avec soin, illustré de 4 planches gravées à double page hors texte figurant les plans et élévations de la Maison de Gand.

L'EXPÉRIENCE PIONNIÈRE D'UN SYSTÈME PÉNITENTIAIRE ADOPTÉ DANS TOUTE L'EUROPE.

Le vicomte Philippe Vilain XIII (1712-1777), grand bailli de Flandre et philanthrope est "un des initiateurs de la science pénitentiaire moderne" (Paul Bonenfant).

Créateur en 1773 de la maison de Gand, elle ne renfermait pas seulement des mendiants et des vagabonds mais aussi des criminels, répartis en quartiers spécifiques. Le système carcéral est mis en œuvre tant d'un point de vue répressif qu'économique, sans omettre les aspects préventifs et sociaux. Les détenus doivent être traités convenablement (nourriture, hygiène, suivi médical). Ils sont tenus de fournir un travail de façon à les réinsérer dans la société tout en apprenant un métier. Le *Mémoire* rend compte des dispositions novatrices concernant les autres aspects de la question : punitions, gardiens, salaires, religion... J. Howard a reproduit les plans de la maison de Gand dans son ouvrage sur l'état des prisons en Europe.

Exemplaire broché. Les planches ont été remontées sur onglets. Couverture usagée.

(Petit, *Ces peines obscures*, 1990, pp. 163 et 173.- Foucault, *Surveiller et punir*, p. 124.- INED, n° 4455 et Michel Foucault ne citent que la réédition de 1841.- *Les Lumières dans les Pays-Bas autrichiens*, Bibliothèque royale, 1983, n° 4 : "La maison de force de Flandre servira de modèle lors de la réforme des institutions pénitentiaires de Pennsylvanie.")

800 / 1 000 €

## VOLTAIRE CONTRE L'INFÂME

111

[VOLTAIRE]. **Traité sur la tolérance**. *Sans lieu* [Genève, Cramer], 1763.

In-8 de IV pp., 211 pp. et (1) p. pour les errata : basane fauve marbrée, dos lisse orné, pièce de titre de maroquin rouge, tranches rouges (*reliure de l'époque*).

Édition originale.

"CET OUVRAGE EST COMME UNE SOMME DE TOUTE L'ACTION DE VOLTAIRE ENTREPRISE CONTRE LE FANATISME" (Bibliothèque nationale, *Voltaire*, n° 571).

L'affaire Calas (1762) avait profondément choqué les esprits tolérants et Voltaire en particulier. Il recueillit la veuve et les enfants, lança une vaste campagne d'opinion jusqu'au moment où un arrêt du Conseil du roi cassa enfin le jugement de Toulouse, réhabilitant la mémoire du martyr de la foi aux yeux de l'Europe protestante (1765). L'un des écrits les plus marquants de cette campagne fut, sans conteste, le *Traité sur la tolérance* que conclut une chaleureuse défense des libres penseurs. L'ouvrage fut mis à l'Index par Rome en 1766.

Le chapitre XXIII contient la fameuse prière de Voltaire : "Ce n'est donc plus aux hommes que je m'adresse ; c'est à toi, Dieu de tous les êtres. Tu ne nous as point donné un cœur pour nous haïr, et des mains pour nous égorger. (...) Puissent tous les hommes se souvenir qu'ils sont frères !"

Bel exemplaire en reliure du temps. La pièce de titre a été renouvelée.

1 000 / 1 500 €



111



112

**LE TROP FAMEUX AUTODAFÉ CÉLÉBRÉ À LIMA CONTRE DES MARCHANDS JUIFS.**

112

ZISNEROS (Joseph de). **Discurso que en el insigne Auto de la Fe, celebrado en esta Real ciudad de Lima, a veinte y tres de Enero de 1639 años.** Lima, Geronymo de Contreras, 1639. Plaquette in-8, déreliée, chemise à rabats de Julie Nadot.

Édition originale.

Imprimée à Lima au XVII<sup>e</sup> siècle, elle est d'une grande rareté. Palau n'a répertorié que l'exemplaire figurant au catalogue de la librairie Maggs en 1922 (n° 380492).

Apologie de l'autodafé de 1639, sous forme de sermon prononcé par le père franciscain Zisneros qui était à la tête de l'Inquisition au Pérou ; le sermon achevant solennellement la cérémonie. Témoin oculaire, le chroniqueur Montesinos a précisé que neuf marchands juifs furent condamnés au bûcher ; le dixième, s'étant suicidé dans sa cellule, fut brûlé en effigie. La confiscation de leurs biens contribuait à renflouer le Trésor. Au préalable, les condamnés étaient conviés à faire *acte de foi* (auto da fé, en portugais), pour mériter leur rachat dans l'autre monde.

(Vekene, *Bibliotheca bibliographica historiae Sanctae Inquisitiones* III, 1992, n° 4948 : édition citée d'après Palau.- Medina, *La imprenta en Lima*, 1890, n° 120).

1 000 / 1 500 €

**A C T E**  
**CORPS LÉGISLATIF,**  
 Non sujet à la Sanction du Roi,  
 au Sieur Jean-Joseph HENRI  
 Paris, le 1<sup>er</sup> Juillet 1792, l'an IV de la Liberté.  
 par la grace de Dieu, & par la Loi  
 constitutionnelle de l'Etat, ROI DES FRANÇOIS;  
 présents & à venir, SALUT. L'Assemblée  
 décrété, & Nous voulons & ordonnons

**L'ASSEMBLÉE NATIONALE,**  
 1792, l'an quatrième de la Liberté.  
 NATIONALE, après avoir entendu  
 Comités de législation & de surveillance  
 qu'il y a lieu à accusation contre Jean-  
 saine, & que le Pouvoir exécutif donnera

DES FRAN-  
 UT. L'Assemblée  
 dons & ordonnons



**L O I**  
 paiement des frais occasionnés par le  
 sieurs Morel & Prudhomme, des Pri-  
 sonson dans celles de Paris.  
 Donné à Paris, le 1<sup>er</sup> Mars 1791.

par la grace de Dieu, & par la Loi  
 constitutionnelle de l'Etat, ROI DES FRANÇOIS;  
 présents & à venir, SALUT. L'Assemblée  
 décrété, & Nous voulons & ordonnons

**L'ASSEMBLÉE NATIONALE,**  
 de l'Assemblée Nationale, du 15 Février 1791.

**NATIONALE,** ont le rapport de ses Comités des  
 recherches, sur le mémoire des Brigadiers  
 de Marseillaise et résidences de Marseilles &c

**A C T E**  
**DU CORPS LÉGISLATIF,**  
 Non sujet à la sanction du Roi,  
 Portant qu'il y a lieu à accusation contre le sieur  
 Alexandre Vigier.

Donné à Paris, le 10 Juin 1791, l'an 4<sup>e</sup> de la Liberté.  
**LOUIS,** par la grace de Dieu, & par la Loi  
 constitutionnelle de l'Etat, ROI DES FRANÇOIS; A tous  
 présents & à venir, SALUT.

**L'ASSEMBLÉE NATIONALE** a décrété, & Nous



**A C T E**  
**DU CORPS LÉGISLATIF,**  
 Non sujet à la Sanction du Roi,  
 Portant qu'il y a lieu à accusation contre le sieur  
 Collé-Buisson.

Donné à Paris, le 30 Mai 1791, l'an 4<sup>e</sup> de la Liberté.  
**LOUIS,** par la grace de Dieu, & par la Loi consti-  
 tutionnelle de l'Etat, ROI DES FRANÇOIS; A tous présents  
 & à venir; SALUT. **L'ASSEMBLÉE NATIONALE** a  
 décrété, & Nous voulons & ordonnons ce qui suit:

**DÉCRET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE,**  
 du 30 Mai 1791, l'an quatrième de la Liberté.  
**L'ASSEMBLÉE NATIONALE** décrète qu'il y a lieu à  
 accusation contre le sieur Collé-Buisson, Commandant de la  
 Garde du Roi, & que ses scellés seront mis sur ses papiers.

159.

**N O M S**  
**QUINZE SCÉLÉRATS**

appelés des Prisons de la Maison Commune.  
 Le 1<sup>er</sup> Février de l'an 5<sup>e</sup>.

- ... de 22 à 23 ans, taille de 5 pieds 2 po
- ... Grand jeune homme; blond; très-joli
- ... de 5 pieds 5 pouces, visage rond, nez bien fait
- ... marchand drapier, de Lyon; âgé de 34 an
- ... sans nez retroussé, yeux enfoncés, cheveux che
- ... de Gabriel, commis du Procureur - Ge
- ... de 5 pieds 5 pouces, nez
- ... de 40 ans, petit homme

**D É C R É T**  
 DE  
**CONVENTION**  
 Du 4 Octobre 1792, l'an 4<sup>e</sup>.

- 1<sup>o</sup>. Le Général Dubouix tra
- 2<sup>o</sup>. Le général Lanoue dé

**LA CONVENTION NATIONALE**



**A C T E**  
**DU CORPS LÉGISLATIF,**  
 Non sujet à la sanction du Roi,  
 Portant accusation contre le sieur  
 Juge de paix de la Section

Donné à Paris, le 5 Juin 1791, l'an 4<sup>e</sup> de la Liberté.  
**LOUIS,** par la grace de Dieu, & par la Loi consti-  
 tutionnelle de l'Etat, ROI DES FRANÇOIS; A tous présents  
 & à venir, SALUT. **L'ASSEMBLÉE NATIONALE** a  
 décrété, & Nous voulons & ordonnons ce qui suit:

**DÉCRET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE,**  
 du 2 Juin 1792, l'an quatrième de la Liberté.

**ACTE d'accusation contre le sieur Etienne Larivière**  
 Juge de paix de la Section d'Henri IV de la Ville  
 sur une plainte qui lui avait été adressée par les sieurs M

**Sur la dénonciation du ministre de la guerre, du refu**  
 fait par le lieutenant-général Lenoux, d'envoyer au secours  
 de Lille les troupes qui lui étoient demandées par le général  
 Labourdonnais;

Vo l'extrait d'une dépêche de ce général au ministre,  
 par laquelle il lui annonce qu'il a suspendu le lieutenant-  
 général Lenoux de son commandement de Maubeuge, parce  
 qu'il n'a pas exécuté le mouvement qu'il lui avait ordonné,  
 & celui, sous prétexte qu'il falloit sixante mille hommes,  
 pour aller par Lille, tandis que pendant ce temps, seize mille  
 suffisoient pour incendier la ville par un bombardement.  
**La Convention Nationale a décrété, & Nous**

## II – RÉVOLUTION FRANÇAISE

*Vente le 16 mai à 14 heures*

113

[ACCUSATIONS ET POURSUITES]. Ensemble de 9 pièces. 1791-1792.  
9 pièces in-4, à toutes marges.

BEL ENSEMBLE DE 9 PIÈCES COMPRENANT DÉCRETS ET ACTES D'ACCUSATION.

Dès sa première année d'existence, la Première république est confrontée à la question de la levée de l'impunité de certains représentants ou fonctionnaires de haut rang. La première pièce est une loi concernant le coût du transport de prisonniers depuis Besançon à Paris. Plusieurs des actes portent la mention : "Acte du corps législatif, non sujet à la sanction du Roi."

- *Loi relative au paiement des frais occasionnés par le transport des sieurs Morel & Prudhomme, des prisons de Besançon dans celles de Paris*, 2 mars 1791.
- *Acte portant qu'il y a lieu à accusation contre le sieur Cossé-Brissac*, 30 mai 1792.
- *Acte portant accusation contre le sieur Etienne Larivière, juge de paix de la section d'Henri IV*, 5 juin 1792.
- *Acte portant qu'il y a lieu à accusation contre le sieur Alexandre Vigier*, 10 juin 1792.
- *Acte relatif au sieur Jean-Joseph Henri*, 1<sup>er</sup> juillet 1792.
- *Acte relatif au sieur Ravez*, 22 juillet 1792.
- *Acte portant qu'il y a lieu à accusation contre le sieur Barnave*, 15 août 1792.
- *Décrets*, 1. *Le général Duboux, traduit à la barre de la Convention nationale*. 2. *Le général Lanoue décrété d'accusation*, 4 octobre 1792.
- *Décret. Acte d'accusation contre le lieutenant-général Lanoue*, 27 octobre 1792.

On joint :

- *Noms des quinze scélérats échappés des prisons de la Maison commune*. Le 21 frimaire de l'An 2. In-4 de 2 pp.  
Liste de signalement des évadés donnant leur nom, âge, profession parfois, et caractéristiques physiques.

100 / 200 €



# DECRET

## DU COMITÉ MUNICIPAL

### PERMANENT DE SAUMUR.

Du 19 Septembre 1789.

LE Comité informé que par une fautive application des lois de clémence, que Sa Majesté a manifestées tout récemment envers ceux de ses sujets qui avoient été condamnés aux Galères pour fait de Chasse, quelques Habitans des Campagnes se font portés à réitérer contre les Seigneurs de Fief les traités & amendes auxquels ils ont été condamnés pour le même fait antérieurement aux Décrets de l'Assemblée Nationale, & même exiger toute rétribution par attroupement, force, violence & à main armée, arrête & décrète :

Que pour ramener l'attention publique sur l'infraction des Comités & des Milices Nationales, & sur le Décret de l'Assemblée Nationale du 10 Août dernier, l'Extrait de ce Décret sera imprimé en ce qu'il contient de relatif au cas dont il s'agit.

EXTRAIT du Décret de l'Assemblée Nationale du 10 Août 1789.

« Arrête & décrète : Que tous les Municipaux du Royaume, tant dans les Villes que dans les Campagnes, veilleront au maintien de la tranquillité publique, & que sur leur simple réquisition, les Milices Nationales, ainsi que les Maréchaussées, seront assistés des Troupes, à l'effet de poursuivre & d'arrêter les porteurs

« d'armes de repos public, de quelque état qu'ils puissent être. »

« Que tous attroupemens séditieux, soit dans les Villes, soit dans les Campagnes, . . . . . seront incontinent dissipés par les Milices Nationales, les Maréchaussées & les Troupes, sur la simple réquisition des Municipalités. »

Le Comité ordonne que ce Décret sera exécuté selon la forme & tenor : En conséquence invite les Municipaux & Milices Nationales du Reffort à tenir la main à son exécution, à opposer à toutes prétentions, entrepries & attroupemens qui auroient pour objet les rétributions ci-dessus exprimées ; à faire connaître aux Habitans des Campagnes, qu'une pareille conduite est insoûment répréhensible, qu'elle est attentatoire à la liberté & à la tranquillité publique, & au droit sacré de propriété, & qu'elle seroit punie suivant la rigueur des Ordonnances relatives aux attroupemens & séditions.

Invite également les Municipaux & les Milices Nationales à dénoncer incontinent les coupables aux Juges qui en doivent connaître.

Ordonne que le présent Décret sera imprimé, publié & affiché par tout où besoin sera, & envoyé, à cet effet, aux Municipaux & Officiers du Reffort de la Stechouffe.

A Saumur en Comité, le 19 Septembre 1789.

Signé,

BONNEURE DE CHAVIGNY, *Conseiller à la Stechouffe, Maire.*  
 DROUINEAU, *Avoué, Conseiller à l'Évêché, Prévôt.*  
 DE SANGLIER.  
 BEAUDIN.  
 DUGLENNE.  
 DELAFARGUE.  
 DUVIVIER.  
 JOUANNE.  
 BARRIN.  
 JULLIENNE.

LETOURNAU.  
 TOUPELIN.  
 SAILLANT D'ÉPINATE.  
 CAFFIN.  
 VACHON.  
 BONSIGNOL.  
 MAUFASANT DE LA CROIX.  
 DESHÉ DU PUT-GIRAULT.  
 PUPIN YALIN.  
 VILLIERS.  
 MERT.  
 CHAMBLÉ.

SON-DUMARIS.  
 GAUTIER.  
 DE VAULÉARD.  
 COUARD.  
 MERLET.  
 BEAUDISSON.  
 AUBERT DE SAINT-GEORGES DU PETIT-THOUARS, *Honnête.*  
 VILLEMET, *Honnête.*  
 LERIVAIN, *Honnête.*  
 PÉOTHEAU, *Secrétaire.*

A SAUMUR, de l'Imprimerie de Dominique-Michel de Gouy, 1789.

#### CONTRE LES "ATTROUPEMENTS SÉDITIEUX".

Le roi Louis XVI ayant gracié des "sujets qui avoient été condamnés aux Galères pour fait de chasse", des habitants des environs de Saumur condamnés à des amendes ont manifesté pour réclamer la même indulgence des autorités "par attroupement, force, violence & main armée". Le comité municipal de Saumur exige donc que soit placardé un extrait du décret de l'Assemblée nationale du 10 août 1789 qui stipule que les milices nationales, ainsi que les maréchaussées seront assistées de l'armée "à l'effet de poursuivre & d'arrêter les perturbateurs du repos public, de quelque état qu'ils puissent être. Que tous attroupements séditieux, soit dans les villes, soit dans les campagnes, seront incontinent dissipés (...) sur la simple réquisition des municipalités."



115

**CRÉATION DU TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE**

115

[AFFICHE]. **Décrets de La Convention-Nationale, du 10 mars 1793, l'An second de la République Française. Relatifs à la Formation d'un Tribunal criminel extraordinaire.** Paris, imprimerie de Surre Fils, [1793].

Affiche imprimée, 52 x 42 cm, sous verre.

Belle et rare affiche imprimée.

Création du Tribunal révolutionnaire chargé de juger les “attentats contre la liberté, l'égalité, l'unité, l'indivisibilité de la république, la sûreté intérieure et extérieure (...)”.

On dénombre 5345 personnes traduites devant ce tribunal, dont 2747 condamnées à mort et exécutées.

De la collection révolutionnaire de Jean Paul Barbier-Mueller (2008, n° 97).

400 / 600 €

Tableau

Le lion, de toute sa grandeur,  
 Souffrait de la royauté  
 Sur le peuple qu'on nomme bête.  
 Mais l'Esprit se mit en tête  
 Vouloit favoriser ces pauvres animaux  
 De les changer de Maître et soulager leurs maux.  
 Il donna donc à ce peuple bovine  
 Un nouveau Maître d'un autre race.  
 Un tigre, dira-t-on ?  
 Non, c'était un âne.  
 Animal utile, mais extrêmement sévère,  
 Simple et bon, mais faible, voit son caractère.  
 L'âne s'il se fut contenté  
 De s'acquiescer au parti  
 Avec jume et gentille anette  
 Mais son esprit était tigre  
 Hâtant son prochain à la suite  
 Jus-tout libérateur à l'instar.  
 Pour gouverner avec bonté  
 Il lui fallut des favoris  
 Et dans la plus détestable ignorance  
 Les échos vils fumés tous près.  
 L'orgueil et papillonne, digne et nos de l'âne  
 Composant sous toute sa cour.  
 Il avait pour digne favori  
 Et la saignée et la vermine :  
 Elle avait mis au Ministère  
 Un pauvre le plus vain des oiseaux  
 Qui pour la flatter et lui plaire  
 De tout l'aider à s'empare  
 Le peuple ne put subsister  
 Le bétail pendant qu'on le  
 Les vultures et l'âne  
 Et enfin faire remonter

117

116

[ANGERS]. Lettre autographe signée par le citoyen HOSSARD, médecin à Angers, 9 ventose II (27 février 1794), aux "Citoyens et amis du peuple" ; 2 pages in-folio.

116

INTÉRESSANT DOCUMENT SUR LES ENFANTS DÉTENUS EN PRISON.

HOSSARD expose les conditions dramatiques dans lesquelles sont détenus, dans la maison d'arrêt du Calvaire, "une multitude d'enfants qui ne sont coupables que des fautes de leurs pères, ou plutôt qui sont innocents". La maladie s'étend de jour en jour, et tous ceux qui s'occupent de ces enfants subissent la contagion de ces "miasmes putrides"...

Le Comité Révolutionnaire (6 signatures dont le président BRUTUS-TIERRY, TELL OBRUMIER, MARAT BOUSSAC...) renvoie au District. Le District d'Angers (6 signatures) décide d'enlever de la prison tous les enfants âgés de 7 ans et au-dessous et de les confier "à des citoyennes qui voudront se charger de les nourrir et entretenir", et à qui on versera 12 livres par enfant et par mois "sur les fonds destinés à l'entretien des Enfants de la patrie"...

À la suite, apostille autographe signée de Pierre-Louis PRIEUR de la Marne (1756-1827), contresignée par Pierre-Anselme GARRAU (1762-1819, Gironde), Représentants du peuple, qui approuvent, Nantes 14 ventose II (4 mars 1794).

400 / 500 €

117

BABEUF (François-Noël dit Gracchus, 1764-1797), journaliste et penseur révolutionnaire, annonciateur du communisme, arrêté par le Directoire comme chef de la conjuration des Égaux et guillotiné. POÈME autographe, *Fable* ; 1 page et demie in-8.

TRÈS RARE ET CURIEUSE FABLE SATIRIQUE CONTRE LOUIS XVI ET MARIE-ANTOINETTE, de 47 vers.

“Le lion, de toute antiquité,  
Jouissait de la royauté  
Sur le peuple qu'on nomme bête :  
Mais Jupiter se mit en tête (...)  
De les changer de Maître et soulager leurs maus  
Il donna donc à ce peuple bonace  
Un nouveau Maître d'une nouvelle race.  
Un tigre, dira-t'on ?  
Non ! c'était un anon.  
Animal entêté, mais nullement sévère,  
Simple, bon, mais faible, voilà son caractère. (...)  
Mais son épouse était tigresse  
Haïssant ses propres sujets  
Sur-tout libertine à l'excès”... etc.

1 500 / 2 000 €

118

BABEUF (François-Noël dit Gracchus, 1764-1797). **Pièce signée avec apostille autographe**, [novembre 1793] ; 1 page in-8.

BABEUF EN PRISON.

Au verso d'un fragment de lettre des Administrateurs au Département de Police de la Commune de Paris (19 brumaire II : 9 novembre 1793), sa femme lui écrit : “Je t'envoie 2 chemises 2 paires de bas 2 mouchoirs 1 serviette 1 redingote 25<sup>l</sup> en assignats. Ta carte de sureté va être remise au concierge. Envoie-moi le reçu”... Sous cet avis, Babeuf a noté et signé : “Reçu les objets ci-dessus G. Babeuf”.

1 000 / 1 200 €

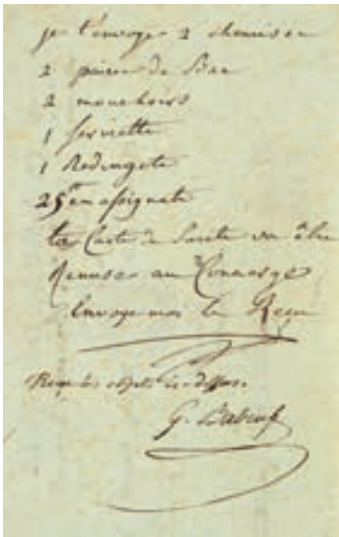
119

BABEUF (François-Noël dit Gracchus, 1764-1797). **Lettre autographe signée** “G. Babeuf”, [1797], à SA FEMME ; demi-page in-8.

RARE LETTRE DE PRISON À SA FEMME, écrite au dos d'un feuillet d'adresse de la main de son épouse : “Au Citoyen mon Babeuf”.

“J'ai reçu le linge que vous m'avez envoyé. Je vous envoie aussi 4 pains 1/2, une bouteille de vin, de la viande. Je vous embrasse de tout mon cœur”... Il ajoute en post-scriptum : “Vous ne m'avez point donné de nouvelles de la minute de ma défense. L'aurai-je demain ? Il serait bien malheureux que je ne l'eusse pas”.

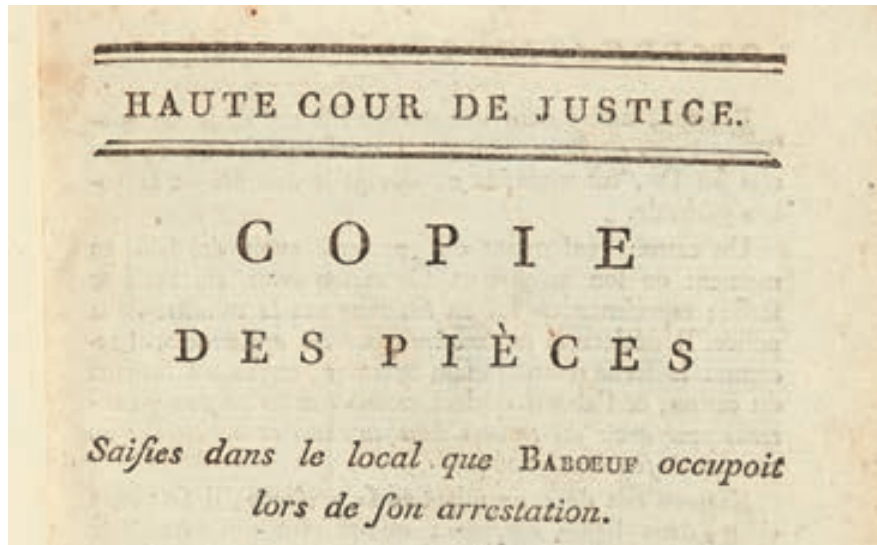
2 000 / 2 500 €



118



119



“PEUPLE DE FRANCE ! PENDANT QUINZE SIÈCLES TU AS VÉCU ESCLAVE, & PAR CONSÉQUENT MALHEUREUX.  
DEPUIS SIX ANNÉES TU RESPIRES À PEINE, DANS L'ATTENTE DE L'INDÉPENDANCE, DU BONHEUR & DE L'ÉGALITÉ”

120

[BABEUF (François-Noël)]. **Réunion de pièces relatives à la conjuration des Égaux.**

Ensemble de 8 volumes in-8, demi-maroquin rouge, dos lisses ornés, têtes dorées (C. Honnelaitre).

EXCEPTIONNEL ET RARE ENSEMBLE DE PIÈCES RELATIVES AU PROCÈS DE LA CONJURATION DES ÉGAUX.

Il contient :

- *Débats du procès instruit par la Haute-Cour de justice, contre Drouet, Baboeuf, et autres ; recueillis par des sténographes.* Paris, de l'Imprimerie nationale et Baudouin, sans date. 3 volumes.
- *Discours des accusateurs nationaux, défenses des accusés, et de leurs défenseurs.- Résumé du président de la Haute-Cour de justice, à la suite du débat.* Paris, Baudouin, sans date. 2 ouvrages en un volume.
- *Haute Cour de justice. Copie [et Suite de la Copie] des pièces saisies dans le local que Baboeuf occupoit lors de son arrestation.* Paris, Imprimerie nationale, nivôse an V [1796-1797]. 2 volumes.
- *Copie de l'instruction personnelle au représentant du peuple Drouet.* Paris, Imprimerie nationale, frimaire an V [1796].
- réunion de 31 pièces annexes sur Drouet et l'affaire du camp de Grenelle, en un volume.

“François Noël Babeuf, plus connu sous le nom de Gracchus Babeuf, est né en 1760. Il est à l'origine d'une doctrine, le babouvisme, qui est souvent considérée comme une forme de communisme primitif. Gracchus Babeuf exprimait déjà le souhait d'une société égalitaire en 1789 dans son Cadastre perpétuel. Administrateur de district dans la Somme, Babeuf en arriva à des idées “communistes” à travers des projets de réforme agraire. Il devait exposer ses opinions dans deux journaux : *Le Journal de la liberté* (1794) et *Le Tribun du peuple* (1794-1796). À la suite de l'échec de la conjuration des Égaux, il est guillotiné à Vendôme le 27 mai 1797” (Bibliothèque nationale de France, *Gracchus Babeuf (1760-1797) : 250<sup>e</sup> anniversaire de sa naissance*, mars 2010.)

LA COPIE DES PIÈCES SAISIES CONTIENT LE PRÉCIEUX MANIFESTE DES ÉGAUX, DE SYLVAIN MARÉCHAL.

“Sylvain Maréchal, qui a rencontré Babeuf en 1793, a fait partie du “Comité insurrecteur” chargé de diriger la conspiration. C'est lui qui a dirigé le *Manifeste des Égaux*, en grande partie sous l'inspiration de Babeuf... Le *Manifeste des Égaux* exprime le sens profond de la conjuration babouviste : surmonter la contradiction entre le droit à l'existence et le maintien de la propriété privée et de la liberté économique. Revendiquant l'égalité de fait et appelant à l'instauration d'une société fondée sur la communauté des biens et des travaux, les conjurés érigeaient le communisme – jusqu'alors rêverie utopique – en système idéologique et l'inscrivaient dans l'histoire politique. Mais cette nouveauté n'a été appréciée qu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Les babouvistes n'ont certainement pas fait imprimer le texte rédigé par Maréchal ; ils en désapprouvaient deux phrases, l'une envisageant l'anéantissement des arts, l'autre condamnant la “révoltante distinction des gouvernants et des gouvernés”... C'est l'édition du texte par Buonarroti, ancien babouviste, dans sa *Conspiration pour l'Égalité, dite de Babeuf* (Bruxelles, 1828) qui a eu valeur de référence et fait entrer le babouvisme dans le patrimoine du mouvement ouvrier. (Roland Desné, *En français dans le texte*, 197.)

LE DERNIER VOLUME CONTIENT 31 PIÈCES ANNEXES SUR DROUET ET L'AFFAIRE DU CAMP DE GRENELLE :

- *Directoire exécutif. Proclamation du directoire exécutif, aux citoyens de Paris. Du 25 germinal, l'an 4 de la République Française.* Imprimerie du Directoire exécutif, sans date.
- *Pièces relatives à la conspiration trouvées chez Baboeuf, reconnues et paraphées par lui.- Instruction principale sur ce qu'il faut faire.- 16<sup>e</sup> pièce. Deuxième liasse.- 15<sup>e</sup> pièce. Septième liasse.- 18<sup>e</sup> pièce. Deuxième liasse.- 47<sup>e</sup> pièce. Septième liasse.- 61<sup>e</sup> pièce. Septième liasse. Bonheur commun. Création d'un Directoire insurrecteur.* Imprimerie du Directoire exécutif, sans date.
- *Lettre du représentant du peuple Drouet, écrite au Directoire exécutif la veille de son arrestation.* Imprimerie du Journal des Hommes libres, sans date.
- *Réponse au représentant Drouet, sur sa lettre au corps législatif.* Paris, Imprimerie de Lerouge, sans date.
- *Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Messages du directoire exécutif, et pièces envoyées par lui au Conseil des Cinq-cents, relativement au représentant du peuple Drouet.* Paris, de l'Imprimerie nationale, floréal an 4 [1796].
- *Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Extrait du procès-verbal des séances du conseil des Cinq-Cents ; du 25 floréal an 4<sup>e</sup>.* Imprimerie nationale, floréal an 4 [1796].
- *Drouet, représentant du peuple, au corps législatif.* Imprimerie de R. Vatar, sans date.
- *Corps législatif. Conseil des anciens. Extrait du procès-verbal des séances du conseil des anciens. Du 29 floréal, an 4.* Paris, de l'Imprimerie nationale, floréal an 4 [1796].
- *Directoire exécutif. Le directoire exécutif, aux Français. Du 2 prairial l'an 4.* Imprimerie du Directoire exécutif, sans date.
- *Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Paris, le 12 prairial, l'an 4<sup>e</sup>. Le Directoire exécutif à la Commission du Conseil des Cinq-Cents chargée de l'examen de l'affaire du représentant Drouet.* Paris, de l'Imprimerie nationale, prairial an IV [1796].
- *Corps législatif. Conseil des anciens. Pièces relatives à l'affaire du représentant du peuple Drouet, adressées par le Directoire exécutif.* Paris, de l'Imprimerie nationale, messidor an IV [1796].
- *Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Mémoire justificatif de Drouet, représentant du peuple français, en réponse à la dénonciation faite contre lui par le Directoire exécutif de la République française, le 21 floréal, an 4.* Paris, de l'Imprimerie nationale, prairial an IV [1796].
- *Corps législatif. Conseil des anciens. Discours du représentant du peuple Drouet, prononcé par lui au Conseil des anciens, dans la séance du 7 messidor, pour répondre au lieu à examen de sa conduite, prononcé par le Conseil des Cinq-Cents.* Paris, de l'Imprimerie nationale, messidor an IV [1796].
- *Corps législatif. Conseil des anciens. Réponse de Drouet au discours de Thibaudeau prononcé au Conseil des Cinq-Cents contre ce représentant.* Paris, de l'Imprimerie nationale, messidor an IV [1796].
- *Corps législatif. Conseil des anciens. Réflexions de Drouet sur les principes qui doivent garantir l'inviolabilité de la représentation nationale.* Paris, de l'Imprimerie nationale, messidor an IV [1796].
- *Rapport au directoire exécutif. Du 12 fructidor, l'an 4 de la République française.* Imprimerie du Directoire exécutif, sans date.
- *Directoire exécutif. Ministère de la police générale de la République.* Imprimerie du Directoire exécutif, sans date.
- *Directoire exécutif. Proclamation du Directoire exécutif, sur les événements qui se sont passés dans la nuit du 11 au 12 du mois de fructidor.* Imprimerie du Directoire exécutif, sans date.
- *Directoire exécutif. Rapport au Directoire exécutif.* Imprimerie du Directoire exécutif, sans date.
- *Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Message.* Paris, Imprimerie nationale, fructidor an IV [1796].
- *Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Message.* Paris, Imprimerie nationale, fructidor an IV [1796].
- *Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Rapport par Talot. Séance du 25 fructidor, an IV.* Paris, de l'Imprimerie nationale, fructidor an IV [1796].
- *Haute-Cour de justice. Exposé fait par les accusateurs nationaux près la Haute-Cour de justice, Viellart portant la parole dans la séance du 6 ventôse de l'an 5, au sujet des accusations portées tant contre le représentant du peuple Drouet, que contre Baboeuf, et autres.* Imprimerie de Baudouin, sans date.
- *Haute-Cour de justice. Pièces lues dans le cours de l'exposé fait à l'accusateur national à l'ouverture des débats. Séance du 6 ventôse.* Imprimerie de Baudouin, sans date.
- *Les Militaires formant la première division de l'armée de l'intérieur, aux stipendiés de Pitt, fabricateurs du placard intitulé : Soldat, arrête et lis.* Imprimerie du Journal des patriotes, sans date.



Ensemble très précieux.  
(Monglond, IV, 42-43).

8 000 / 10 000 €



121

121

[BASTILLE]. Brevet de vainqueur de la Bastille, 19 juin 1790.

Pièce imprimée et manuscrite sur vélin in-folio oblong à en-tête de l'Assemblée Nationale, riche encadrement gravé (dessiné par Nicolas et gravé par Delattre) avec la représentation de la prise de la Bastille, deux cachets de cire rouge dont un sur le ruban tricolore conservé.

MAGNIFIQUE ET RARE BREVET DE VAINQUEUR DE LA BASTILLE.

Le brevet reproduit le texte du décret du 19 juin 1790 : "L'Assemblée Nationale, frappée d'une juste admiration pour l'héroïque intrépidité des Vainqueurs de la Bastille, et voulant donner, au nom de la Nation, un témoignage public à ceux qui ont exposé et sacrifié leur vie pour secouer le joug de l'esclavage, et rendre leur Patrie libre", décide de leur octroyer des armes, un habit, un brevet, etc.

Le présent brevet est décerné à Jean-Baptiste Soubrier, né en 1756 à Aumures de Bars, département du Cantal [Mur-de-Barrez (Aveyron)] ; il porte les signatures autographes de Charles Lameth, Président de l'Assemblée Nationale, du Président des Vainqueurs de la Bastille A. Pannetier et de son secrétaire Ployer, ainsi que des commissaires Borie, Cholat, Fournier l'aîné, et Elie, "ancien officier au Regt d'infanterie de la Reine capitaine de la garde nationale", et du Vainqueur Soubrier (qui a probablement ensuite recouvert d'encre les fleurs de lys).

4 000 / 5 000 €

102



122

## LA CONVENTION ORGANISE SA PROPAGANDE

122

BOURDON (Léonard) & THIBAudeau. **Recueil des actions héroïques et critiques des républicains français.** N° I<sup>er</sup> [- n° V]. Paris, Imprimerie nationale, An II [1794].

5 plaquettes cousues, réunies dans un emboîtage en demi-marquin rouge moderne.

COLLECTION COMPLÈTE DES CINQ NUMÉROS PARUS.

Publication aux fins de propagande rapportant les “actions héroïques et critiques des républicains”, les exemplaires du *Recueil* étaient “envoyés en placards et en cahiers aux municipalités, aux armées, aux sociétés populaires & à toutes les écoles de la République (...) et lus publiquement les jours de Décade, et (...) les instituteurs [étaient] tenus de les faire lire à leurs élèves” (*Décret de la Convention nationale* du 10 nivôse an II).

Outre les faits héroïques, les brochures renferment également des chansons patriotiques :

*Le Français n'est plus esclave,  
Tremblez, despotes du Nord ;  
Nous vous prouverons qu'il brave,  
Et les dangers et la mort (...)  
Donnant au monde l'exemple  
De vivre libre ou mourir.*

(Tourneux, n° 17249 : “Un arrêté du Comité de salut public prescrit le tirage à 150 000 exemplaires de chaque numéro et autorisa les administrateurs de chaque département à les faire réimprimer selon les besoins de leurs administrés.”)

100 / 200 €



Assemblée nationale des états généraux de 1789.

Le mot de ce mot n'est point d'usage.  
 Ce n'est pas sans raison que les députés des  
 provinces ont abandonné l'ancien dénomination  
 d'états généraux, pour prendre celle d'Assemblée  
 nationale. Le mot d'Assemblée est plus étroit  
 que celui d'états, et convient mieux à l'Assemblée  
 nationale, que le mot d'états, qui est plus  
 étroit, et convient mieux à l'Assemblée nationale.  
 Le mot d'Assemblée est plus étroit que celui  
 d'états, et convient mieux à l'Assemblée nationale.  
 Le mot d'Assemblée est plus étroit que celui  
 d'états, et convient mieux à l'Assemblée nationale.

Il faut dire de ce mot d'Assemblée  
 le mot d'Assemblée est plus étroit que celui  
 d'états, et convient mieux à l'Assemblée nationale.  
 Le mot d'Assemblée est plus étroit que celui  
 d'états, et convient mieux à l'Assemblée nationale.  
 Le mot d'Assemblée est plus étroit que celui  
 d'états, et convient mieux à l'Assemblée nationale.

123  
 CAMBACÉRÈS (Jean-Jacques-Régis de, 1753-1824) conventionnel (Hérault), ministre, Consul, rédacteur du Code civil, Archichancelier de l'Empire. **Assemblée nationale ou états généraux de 1789.**  
 MANUSCRIT autographe ; 15 pages et quart in-4.

TRÈS INTÉRESSANTE RELATION DE LA NAISSANCE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

... "Ce n'est pas sans raison que les représentants du peuple ont abandonné l'ancienne dénomination d'états généraux, pour prendre celle d'assemblée nationale". Mais "le gouvernement, le parlement et même les assemblées élémentaires ne se doutaient pas du pouvoir dont les députés alloient être investis"... Les députés appliquèrent les premières idées du grand changement à venir, notamment "dans l'affectation des députés du tiers état à prendre le nom de communes", dans les costumes et dans "les différences observées dans la présentation des trois ordres. C'est en cette occasion qu'on qualifia pour la première fois le roi, du titre de législateur provisoire"...

Cambacérés résume le discours d'ouverture de NECKER, annoncé comme compte-rendu de l'état des finances et qui "n'a plu à personne. On l'a regardé comme un programme du travail des états généraux et on a été surpris de l'affectation du ministre à ne parler ni de constitution, ni du grand principe de la nécessité du contentement des peuples à l'établissement de l'impôt"... Les moyens présentés par Necker pour combler le déficit n'ont pas convaincu et il termina son discours "par une sorte d'apologie de l'opinion par ordre et par une distinction conciliatrice des cas ou l'opinion par ordre est préférable et de ceux où il valait mieux opiner par tête"...

Les jours suivants l'ouverture, les députés des communes se réunirent "dans la Salle nationale", mais l'assemblée fut ajournée en l'absence des députés du clergé et de la noblesse : "Cette forme indiquait qu'on n'entendait pas que les ordres fussent séparés (...). La vérification des pouvoirs a été considérée comme une opération qui appartient aux états assemblés"...

Deux moyens furent proposés pour départager cette question de l'opinion par ordre : supplier le Roi de rendre un jugement national, ou d'amener les députés des communes de chaque baillage à aller "chercher leurs co-députés des deux autres ordres dans la salle où ils se sont retirés et les somment en vertu du serment commun qui les lie de se réunir pour compléter leur députation et procéder à la vérification des pouvoirs". Les députés de la noblesse finissent par annoncer au Tiers que "leur chambre avait vérifié ses pouvoirs et se regardait comme constituée. Les pouvoirs des communes n'étant pas vérifiés, elles ne se regardent que comme une aggrégation d'individus présentés pour les états généraux, et elles poussent le respect pour cette opinion, jusques au refus d'ouvrir les lettres adressées au tiers état. 133 membres du clergé sous la présidence du cardinal de LA ROCHEFOUCAULD délibèrent que les pouvoirs soient vérifiés et légitimés dans l'ordre. 114 sont d'avis qu'ils ne peuvent l'être que dans l'assemblée générale"... Deux opinions dans la noblesse : "la vérification des pouvoirs par des commissaires pris exclusivement dans l'ordre, l'autre pour la vérification par des commissaires pris dans les trois ordres"... Deux arguments s'opposent... "Le clergé envoie dire aux communes qu'il consent à nommer des commissaires pour conférer" avec ceux des autres ordres... "Le 11, l'ordre de la noblesse prend un arrêté par lequel elle se constitue et délibère de procéder à la vérification des pouvoirs". Un débat oppose MM. de Lally, d'Éprémèsnil, de Montesquiou, Mirabeau... "Les conférences des commissaires des trois ordres ont lieu et sont infructueuses". Rabaud Saint-Étienne, Mounier et Target sont chargés de faire des rapports... Le 28 mai, le Roi adresse une lettre à chaque ordre, pour que les commissaires reprennent les discussions...

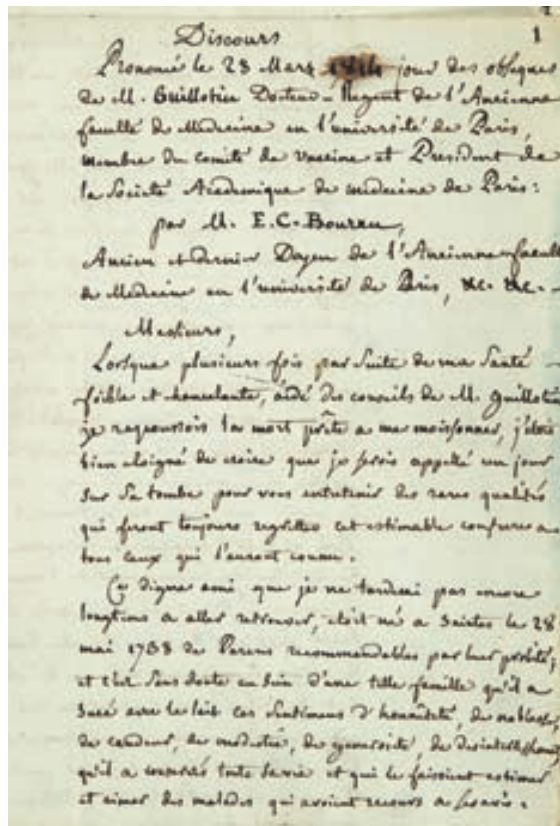
Le 15 juin, les curés du Poitou sont les premiers à apporter leurs pouvoirs. Les communes prennent la résolution de se constituer et délibèrent longuement "sur la denomination qu'elles prendront", et de grands talents se révèlent. "L'abbé SIÉYÈS est le premier, il s'élève avec force contre le *veto* réclamé par les ordres privilégiés. (...) Il conclut à la constitution. MIRABEAU propose huit résolutions ; l'une d'elles est de supprimer les impôts (...) il attaque dans son discours l'aristocratie (...) Mounier s'élève contre la délibération par ordre, et il développe le système d'unité arrêté dans ses écrits. BARNAVE fait sentir l'inconvénient de se servir lorsqu'on veut parler de la nation du mot peuple susceptible de double sens, capable d'éloigner le clergé et la noblesse. (...) TARGET : il dit que le veto frappe de paralysie les états généraux"...

17 juin : selon l'avis de l'abbé Siéyès, "la chambre des communes se constitue en assemblée nationale". 23 juin, séance royale : "Le roi prononce la nullité des délibérations prises le 17 par les communes comme inconstitutionnelles", et il fait lire "une déclaration de ses volontés", qui provoque des murmures. "Après la retraite du roi, l'assemblée persiste dans ses précédents arrêtés" ; elle déclare "inviolables les personnes des députés"... 24 juin : 151 membres du clergé se réunissent aux communes ; le lendemain, réunion de la minorité de la noblesse. 1<sup>er</sup> juillet : protestations de députés de la noblesse ; discussions... "L'assemblée se divise en 30 bureaux formés de quarante membres", selon les listes alphabétiques. "On doit regarder cette formation de bureaux comme le premier coup porté à l'ancienne distinction des ordres, au régime féodal et aux privilèges particuliers des provinces"...

3 juillet : le duc d'ORLÉANS est élu président, il refuse cette dignité, et l'archevêque de Vienne [Lefranc de Pompignan] est élu à sa place. Discussions sur le nombre de députés de la colonie de Saint-Domingue, et sur les mandats impératifs... 4 juillet : députation de Saint-Domingue ; rapport sur les subsistances... 7 juillet : établissement d'un bureau de correspondance... 8 juillet : discours de MIRABEAU "sur les dangers dont l'appareil militaire qui se déploie sous les yeux de la capitale menace la liberté publique" ; il demande le renvoi des troupes rassemblées autour de Versailles, et "propose l'établissement de la garde bourgeoise" ; Cambacérès y voit "l'origine des milices nationales"... 9 juillet : exposé de MOUNIER "sur l'ordre de travail de la constitution" ; il "propose de faire précéder la constitution d'une déclaration des droits"... 11 juillet : réponse du roi au sujet des troupes ; proposition d'un "comité préparatoire sur les finances (...)" Projet de déclaration des droits présenté par Mr de LA FAYETTE, pour "rappeler aux hommes des sentimens solennellement reconnus par une nation", et "exprimer des vérités d'où doivent découler toutes les institutions. On pourroit dire que la déclaration des droits sera la boussole du pouvoir constitutionnel"...

13 juillet : "Disgrace de NECKER ; révolution dans le ministère" ; discussions au sujet d'un éventuel rappel des ministres... 15 juillet : "Nouvelles de Paris. Le roi vient à l'assemblée et y annonce la retraite des troupes. On s'occupe de la constitution ; Mr BARÈRE DE VIEUZAC propose de mettre de la célérité dans cet ouvrage et d'arrêter des articles provisoires. La constitution, dit-il est déjà faite dans tous les esprits, et peut être l'ouvrage d'un jour, parce qu'il est le résultat des lumières d'un siècle". Nomination d'un comité "chargé de présenter un projet de constitution"...

4 000 / 5 000 €



124

124

BOURRU (Edme-Claude, 1741-1823) médecin, bibliothécaire et dernier doyen de l'ancienne Faculté de Médecine, il fut également président de la Société Royale de Médecine. **Discours prononcé le 28 mars 1814 jour des obsèques de M. Guillotin...** MANUSCRIT autographe, signé en tête ; 7 pages in-4.

#### ÉLOGE DE GUILLOTIN.

Après avoir esquissé l'enfance de son ami, ses principales qualités et traits de caractère, il retrace son parcours et note son goût très tôt affirmé pour la médecine. Il mentionne ainsi sa thèse au Collège d'Aquitaine à Bordeaux pour passer maître ès arts, son entrée dans l'ordre des Jésuites pour lequel il professa quelques temps dans un collège ; "cependant l'obéissance passive était trop opposée à sa façon de penser pour qu'il restât longtemps attaché à cette société"... ; puis son inscription à la Faculté de Médecine à Paris où il obtint la licence qui lui permit d'être reçu Docteur... Bourru revient sur les travaux les plus marquants de Guillotin, notamment ses études sur le "Magnétisme animal" au sein d'une commission nommée par LOUIS XV, avec FRANKLIN, BAILLY, LE ROI entre autres savants célèbres : "on lui doit d'avoir imaginé diverses épreuves au moyen desquelles le charlatanisme qui fit alors tant de bruit, fut réduit à sa juste valeur et comparé à peu près à ces extravagances qui avoient eu lieu une cinquantaine d'années auparavant au cimetière de St Médard de Paris" [les Convulsionnaires]... Il évoque également l'entrée en politique de Guillotin avec sa *Pétition des six corps de Marchands de la Ville de Paris* en décembre 1788 : "cet ouvrage concis, clair et fort de raisonnement lui acquit une célébrité qui le mena à être élu membre des États généraux". Ses connaissances médicales lui valurent d'être nommé à la tête d'une commission relative à l'état sanitaire "pour tout ce qui tenoit à l'état sanitaire" de cette nombreuse Assemblée : "Le zèle de M. Guillotin ne se borna pas là. Il eut quelque part à la fameuse déclaration des droits de l'homme et à la constitution qui en fut la suite. Il présida pendant les années 1790 et 1791 une commission instituée pour proposer la meilleure organisation d'Écoles de Médecine, de Chirurgie et de Pharmacie. Enfin, lorsque toute l'Assemblée eut décidé que les crimes étoient personnels et que les parens des criminels ne devoient participer en rien à la honte qui les accompagne, M. Guillotin proposa de substituer la décapitation à tout autre supplice ; se fondant sur ce qu'il étoit reçu en France que cette peine n'étoit point infamante pour la famille du supplicé qu'elle ne deshonorait point. Malheureusement pour notre confrère sa notion philanthropique qui fut accueillie et a donné lieu à un instrument auquel le vulgaire a appliqué son nom, lui a attiré beaucoup d'ennuis ; tant il est vrai qu'il est difficile de faire du bien aux hommes, sans qu'il en résulte pour soi quelques désagréments. Qui sait même si ce n'est pas par suite de ces inimitiés qu'un homme dont la vie a été si utilement employée au bien de l'humanité, soit dans sa carrière politique, soit dans sa carrière médicale, n'a pas été distingué par le gouvernement ou par quelque décoration, ou par quelque place éminente ? Qui sait encore si ce système de philanthropie qu'il professoit ouvertement n'a pas été la cause de ce qu'on l'a vexé et même cherché à le faire punir ?"... Bourru rappelle ainsi l'emprisonnement de Guillotin auquel seuls des "hazards inespérés" mirent fin, avant de conclure par une brève évocation de ses derniers moments, où il paraissait "dormir du sommeil le plus calme"...

800 / 1 000 €



125

125

CAMBON (Pierre-Joseph, 1756-1820) conventionnel (Hérault) et financier.

**Lettre autographe signée "Cambon fils aîné", cosignée par 4 membres du Comité de Salut public, 6 juillet an II [1793]** "après 1 heure du matin", aux Citoyens de la Section de Beau Repaire". 1 page in-4.

IMPORTANT DOCUMENT SUR LA MARCHÉ DES TROUPES FÉDÉRALISTES SUR PARIS.

"D'après les avis que le Comité de Salut public a reçus hier matin & qu'il a communiqué au Maire de Paris, sur les mouvements du département de l'Eure, il a été arrêté que la ville de Paris seroit invitée deffectuer de suite le depart des 1800 hommes qui avoient été demandés. Ce depart doit être prompt, mais il ne paroît pas exiger qu'on batte la générale, nous ignorons si la Commune de Paris a reçu des avis plus allarmants"...

Ont cosigné les autres membres du Comité de Salut public chargés de la correspondance : Jean-François-Bertrand DELMAS (1751-1798, Haute-Garonne), Louis-Bernard GUYTON-MORVEAU (1737-1816, Côte d'Or), Marie-Jean HÉRAULT DE SÉCHELLES (1759-1794, Seine-et-Oise) et Dominique-Vincent RAMEL (1760-1829, Aude).

[Le 13 juillet, à la bataille de Vernon, les Fédéralistes furent mis en déroute.]

Ancienne collection Patrice HENNESSY.

1 000 / 1 200 €

126

[CHANSONS]. 4 manuscrits de 8 chansons ou poésies ; 5 pages et quart in-8.

RARES CHANSONS ROYALISTES, ÉPIGRAMMES OU POÉSIES, QUI CIRCULAIENT EN COPIE SOUS LA RÉVOLUTION.

Certaines contre Marat, Target et la Révolution, sont très violentes.

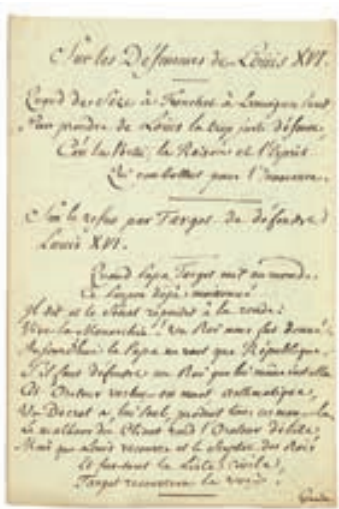
*Épigramme* : "Ils perdent tout à fait la tête / Nos tyrans devenus nos Rois ; / Ils veulent supprimer la tête / De Louïs si cher autrefois"... Puis un *Petit Quatrain à l'ordre du jour* : "Avec raison je me défie / Du masque de l'homme de bien. / Je ferai tout pour la Patrie, / Mais pour les Patriotes, rien."

À un Démagogue qui me traitoit d'Aristocrate : "Si, des lois desirer la sévère puissance ; / Dans nos Réformateurs à bavarder éloquence / Plus d'accord, plus de dignité, / Et surtout plus de probité ; / Si, s'indigner d'une horrible licence, / Qu'on nous donne pour liberté ; (...) Si, du Peuple, poussé par la main qui le flatte / N'avoir point en un mot le stupide engouement / C'est se montrer Aristocrate, / Je le suis, je veux l'être, et le suis fortement."

*Sur les Défenseurs de Louïs XVI* : "Quand de Seze à Tronchet à Lamoignon s'unit, / Pour prendre de Louïs la trop juste défense, / C'est la Vertu, la Raison et l'Esprit / Qui combattent pour l'innocence".

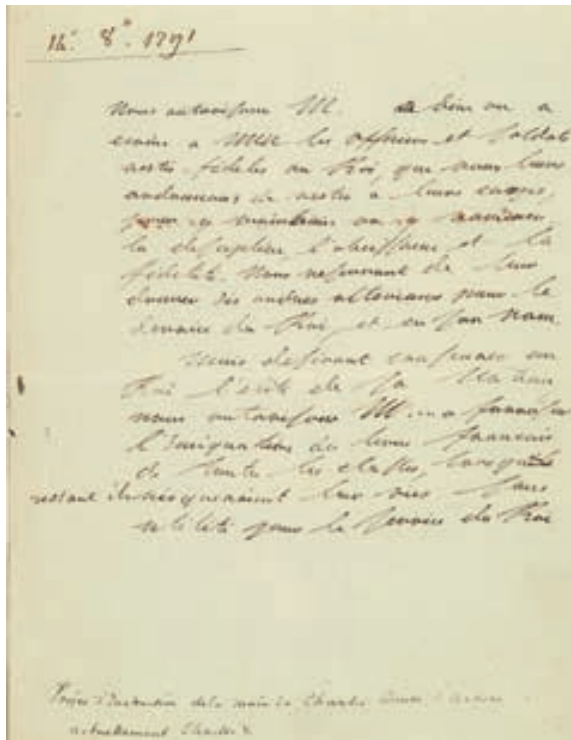
– Contre TARGET, *Sur le refus par Target de défendre Louis XVI* : "Quand Papa Target mit au monde / Ce poupon déjà moissonné (...) Cet orateur vertueux est muet, asthmatique"... – *Grande Vérité* : "À la guillotine le Roi / Crioit une poissarde ! – Ah, ma bonne ! Pourquoi ? / Qu'a-t-il donc fait ? Quel est son crime ? / – De nous avoir foutu les Etats Généraux"... – "France aujourd'hui si plate ! / Tu traînes des canons, / Tu traînes des caissons... / Tu traînes la savatte."

*Sur la Révolution française* : "Ô siècle des calamités ! / Je plains l'Enfant que je vois naître. (...) Maudite révolution !"...



126

250 / 300 €



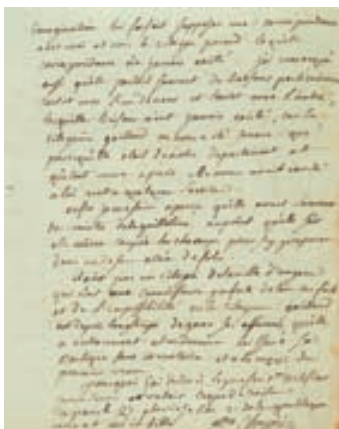
127

127  
 CHARLES X (1757-1836). **Pièce autographe**, 14 octobre 1791.  
 1 page in-4.

PROJET D'INSTRUCTION DE LA MAIN DU COMTE D'ARTOIS POUR LES MILITAIRES AU DÉBUT DE LA RÉVOLUTION.

“Nous autorisons M. à dire ou à écrire à MM les Officiers et soldats restés fidèles au Roi, que nous leur ordonnons de rester a leurs corps, pour y maintenir ou y ramener la discipline, l’obéissance et la fidélité. Nous reservant de leur donner des ordres ulterieurs pour le service du Roi, et en son nom. Mais desirant conserver au Roi l’élite de la Nation nous autorisons M. ... à favoriser l’Emigration des bons Français de toutes les classes, lorsqu’en restant ils risqueraient leurs vies sans utilité pour le service du Roi”.

700 / 800 €



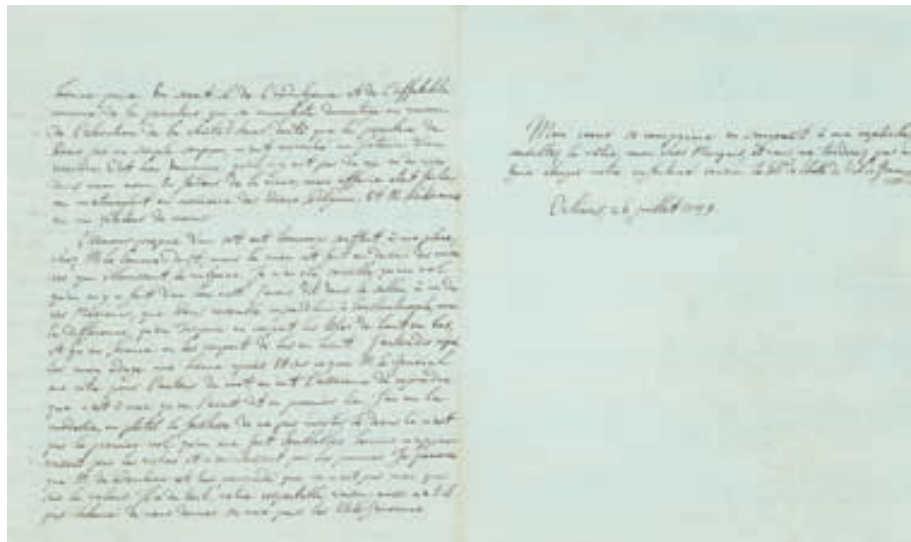
128

128  
 CHOU DIEU (Pierre, 1761-1838) conventionnel (Maine-et Loire), mêlé à l’insurrection de germinal, à la conjuration des Égaux et à l’attentat de la rue Saint-Nicaise.  
**Pièce autographe signée “P<sup>re</sup> Choudieu”**, Paris 23 pluviôse II (11 février 1794).  
 2 pages in4.

TRÈS CURIEUX DOCUMENT SUR LA PEUR DE LA GUILLOTINE.

Après la formule “La liberté ou la mort”, il certifie avoir vu souvent à Angers la citoyenne Anne Gaillard, et il a pu se convaincre “qu’elle avait l’esprit aliéné, au point d’avoir voulu se jeter par la fenetre de sa maison”. Elle prétend avoir été en relations avec Choudieu et son collègue Perard... “elle avait souvent des craintes de la guillotine au point qu’elle s’est elle-même coupé les cheveux pour s’y préparer dans un des ses accès de folie”...

250 / 300 €



129

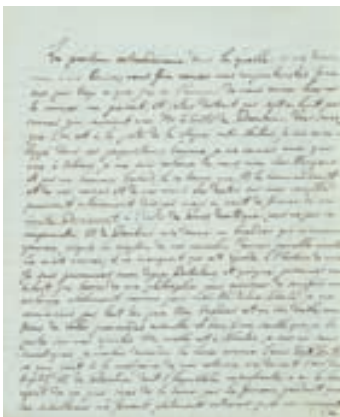
CLOOTS (Jean-Baptiste, dit Anacharsis, 1755-1794) conventionnel (Oise), “l’Orateur du Genre humain”, adversaire fanatique de la religion et de l’aristocratie, guillotiné avec les Hébertistes.

**Lettre autographe signée** “le B” de Cloots du Val-de-Grace”, Orléans 26 juillet 1789, à son cousin [le marquis Anne-Pierre de MONTESQUIOU-FÉZENSAC].

2 pages et quart in-4.

BELLE ET RARE LETTRE DES DÉBUTS DE LA RÉVOLUTION.

La position extraordinaire dans laquelle il se trouve explique le flottement de son dernier courrier ; il a été distrait lors de sa rédaction par des personnes causant avec le comte de BERCHINI, chez lequel il loge. “Vous savez que l’on est à la piste de la clique anti-Necker : je suis enveloppé dans ces perquisitions”... Ne connaissant personne à Orléans, il s’est recommandé de sa part... “Mais on vient de former ici un *Comité Permanent*, à l’instar de Paris ; de sorte que pour ne pas se compromettre, M. de Berchini m’a donné un brigadier qui m’accompagnera jusqu’à la réception de vos nouvelles. Jamais pareille aventure ne m’est arrivée ; il ne manquoit que cet épisode à l’histoire de ma vie. Je suis prisonnier, mon digne Protecteur, et quoique prisonnier ambulante, j’ai besoin de ma philosophie pour envisager de sang froid un esclavage absolument nouveau pour moi. Ah ! divine liberté, je ne connaissais pas tout ton prix. Mon brigadier est un bon diable, nous faisons de belles promenades ensemble, eh bien, il me semble que je le porte sur mes épaules”... Sa malle est à Nantes et il n’a pas de domestique, “ce qui joint à la négligence de mon costume, me donnoit l’air d’un fugitif”. À ce propos, il est enchanté par l’attitude de M. Berchini, qui a su dissiper ses soupçons à son sujet, “pendant que des subalternes me fesoient platement entrevoir qu’ils me croyoient de bonne prise. En seroit-il de l’indulgence et de l’affabilité comme de la pesanteur qui se manifeste davantage en raison de l’élévation de la chute ? Sans doute que la populace de Paris, sur un simple soupçon, m’eût accroché au poteau d’un réverbère. C’est bien dommage qu’il n’y ait pas du *nic* ou du *niac* dans mon nom. En faveur de la rime, mon affaire étoit faite, on m’étrangloit en mémoire des odieux Polignac. Et M. Necker auroit eu un zéléateur de moins. L’Amour-propre d’un sot eut beaucoup souffert, à ma place, chez M. le Commandant ; mais le mien est fort au dessus des misères qui éblouissent le vulgaire. Je n’ai été sensible qu’au vol qu’on m’y a fait d’un bon mot. J’avois dit dans le salon à un de ces Messieurs, que Paris ressemble aujourd’hui à Constantinople, avec la différence qu’en Turquie on coupoit les têtes de haut en bas, et qu’en France on les coupoit de bas en haut. J’entendis répéter mon adage une heure après. Et sur ce que M. le Général me cita pour l’auteur du mot, on eut l’assurance de me répondre que c’est à moi qu’on l’avoit dit en premier lieu. J’ai eu la modestie, ou plutôt la faiblesse de ne pas insister là-dessus. Semblables larcins n’appauvrissent pas les riches et n’enrichissent pas les pauvres. Je parierais que M. de Berchini est très persuadé que ce n’est pas moi qui suis le voleur. Il a du tact, votre respectable voisin”... Il termine par un appel à l’aide : “Mon cœur se comprime en songeant à ma captivité, consultez le vôtre, mon cher marquis ; et vous ne tarderez pas à faire élargir votre infortuné cousin”...



129

1 500 / 2 000 €



130

CONDORCET (Jean-Antoine-Nicolas Caritat, marquis de, 1741-1794) mathématicien, philosophe et économiste ; député, conventionnel (Aisne), il fut arrêté comme Girondin et s'empoisonna.

**MANUSCRIT autographe**, [1792].

7 pages et demie in-4 d'une petite écriture, avec de nombreuses ratures, corrections et additions.

IMPORTANT ET LONG TEXTE SUR LE DROIT DES PEUPLES À DISPOSER D'EUX-MÊMES.

Brouillon de premier jet, abondamment raturé et corrigé, d'un texte qui semble resté INÉDIT. En tête, une note au crayon de Condorcet précise : "Ce n'est pas une suite mais un morceau qu'il faut copier à part". On en retrouve les idées dans le *Discours sur l'office de l'Empereur* (25 janvier 1792), le *Projet d'une exposition des motifs qui ont déterminé l'Assemblée Nationale à décréter sur la proposition formelle du Roi, qu'il y a lieu de déclarer la guerre au Roi de Bohême et de Hongrie* (20 avril 1792), et surtout dans les adresses *La République Française aux hommes libres* et *Aux Germains* (1792). Nous ne pouvons ici que résumer les grandes lignes de ce long texte.

"Les hommes ne se sont réunis en société, que pour s'assurer la jouissance entière et paisible des droits qui résultent de leur nature. L'égalité est un de ces droits, et seule elle suffit pour garantir la conservation de tous les autres, puisque personne ne peut être tenté d'introduire une oppression dont le poids retomberait sur lui-même". Tout peuple est maître de conserver ou recouvrer ses droits... "Si donc un peuple a recouvré ses droits, s'il a pu remonter jusqu'à l'égalité naturelle, les chefs des autres nations qui s'uniraient pour lui ravir sa liberté, pour le forcer à rétablir l'inégalité ou à conserver les formes corruptrices de la monarchie seraient non les ennemis de ce peuple seul mais ceux de toute la grande famille humaine"... etc. L'Allemagne n'a donc pas le droit d'exiger que les Alsaciens "restent sous le joug de la féodalité"...

Les peuples ont également le droit de "changer la constitution sous laquelle ils vivent (...) Les habitants de la Germanie ont donc le droit de détruire aujourd'hui la féodalité, de se réunir dans une grande république"... etc. Condorcet rappelle aux "descendants d'Arminius et de Vetikond, compatriotes de Kepler et de Leibnitz" leur "antique amour de la liberté (...) L'Europe vous doit l'imprimerie ce boulevard éternel des Droits de l'espèce humaine"... Condorcet rappelle aussi l'exemple de LUTHER qui a combattu "la tyrannie par la raison et la superstition par le ridicule"... Condorcet laisse aux Germains la sagesse de fixer l'époque de la reconquête de leur liberté, mais les conjure de ne pas combattre la République : "Laissez du moins vos princes, vos maîtres, vos prêtres et vos nobles nous faire seuls une guerre qui ne peut être utile qu'à eux seuls ; ne nous forcez pas à répandre le sang des hommes, quand nous voudrions ne combattre que leurs ennemis".



130

8 000 / 10 000 €



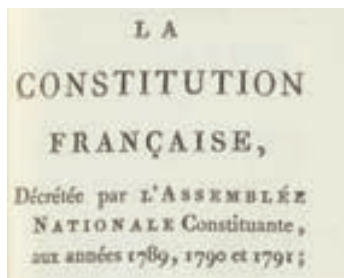
131

**La Constitution française**, décrétée par l'Assemblée Nationale Constituante, aux années 1789, 1790 et 1791 ; Acceptée par le Roi le 14 septembre 1791. Paris, de l'imprimerie de Didot Jeune, chez Garnery, 1791. In-16 de 160 pp., maroquin rouge à grain long, dos lisse orné, armes en pied, roulette dorée en encadrement des plats, avec armes dorées au centre, coupes et bordures intérieures décorées, gardes de moire bleue (Simier).

PRÉCIEUX ET RARE EXEMPLAIRE IMPRIMÉ SUR PEAU DE VÉLIN.

Première Constitution française, imprimée par Pierre-François Didot le jeune (Jammes, *Les Didot*, n° 39). Les 208 articles de la *Constitution*, proclamée le 3 septembre 1791, sont accompagnés de la *Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen*, de la *Lettre du Roi à l'Assemblée nationale* du 13 septembre 1791 et du *Serment du Roi pour l'acceptation de la Constitution*.

RAVISSANTE RELIURE EN MAROQUIN ROUGE DE SIMIER, AUX ARMES DE JEAN-BAPTISTE THÉODORE DE JONGHE.



131

Dernier descendant d'une importante famille aristocratique de Flandre, de santé fragile, Jean-Baptiste de Jonghe (1801-1860) renonça dès 1830 à une carrière de diplomate afin de se consacrer entièrement à sa bibliothèque et son médaillier. Sa collection "était une des plus considérables et des mieux composées qu'il y ait eu en Belgique (...). Si sa bibliothèque est un modèle quant au choix des ouvrages, elle est tout aussi remarquable quant à la condition matérielle des volumes qui la composent" (*Notice sur Jean-Baptiste-Théodore de Jonghe*, publiée par la Société des Bibliophiles belges, 1861).

Jean-Baptiste Théodore de Jonghe fonda plusieurs sociétés de bibliophiles. Il fut également membre du Conseil héraldique de Belgique.

Ex-libris C. Pieters et Robert von Hirsch (1978, n° 4).

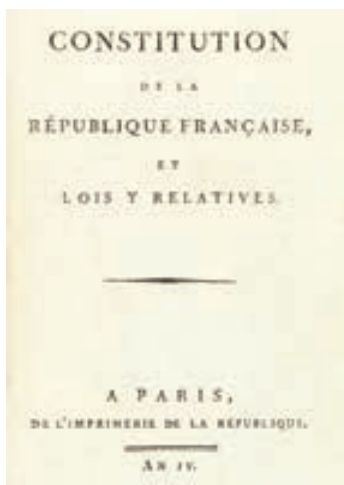
2 000 / 3 000 €

#### LA PREMIÈRE CONSTITUTION RÉPUBLICAINE MISE EN ŒUVRE EN FRANCE

132

**Constitution de la République française, et Lois y relatives.** Paris, imprimerie de la République, An IV [1796].

In-12, cartonnage de l'époque.



132

Édition originale de la Constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795), précédée de la *Déclaration des droits et des devoirs de l'homme et du citoyen*.

Votée par la Convention plus d'un an après la chute de Robespierre, cette constitution a été appliquée jusqu'au 18 brumaire. Il s'agit de la première Constitution républicaine appliquée en France.

L'exemplaire est incomplet d'un feuillet de table.

On joint :

- MARCHANT. *La Constitution en vaudeville*, suivie des droits de l'homme, de la femme & de plusieurs autres vaudevilles constitutionnels. Paris, 1792. In-16, veau jaspée décorée de l'époque. Frontispice gravé.

- *Projet de constitution pour la République française* ; présenté par la commission des onze dans la séance du 5 messidor, l'an 3. Paris, de l'imprimerie nationale, an III [1795]. In-8, cartonnage à la Bradel moderne.

200 / 300 €





133

**133**  
[CORDAY et MARAT]. **Ensemble de 102 gravures.** [Fin du XVIII<sup>e</sup>-début du XX<sup>e</sup> siècle].

EXCEPTIONNELLE COLLECTION DE 102 GRAVURES CONSACRÉE À CHARLOTTE CORDAY (1768-1793) ET À SA VICTIME JEAN-PAUL MARAT (1743-1793), DE LA FIN DU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE AU DÉBUT DU XX<sup>e</sup> SIÈCLE.

Charlotte Corday, qui assassina *l'Ami du peuple* le 13 juillet 1793, fut érigée au rang des figures révolutionnaires des plus controversées et légendaires. Elle fut exécutée le 17 juillet 1793.

200 / 300 €



134

**134**  
CONVENTION NATIONALE.  
**Pièce signée par 4 conventionnels, Paris 21 ventôse II** [11 mars 1794].

1 page in-fol. en partie impr., VIGNETTE et en-tête de la *Convention Nationale*, cachet sous papier (quelques petites réparations).

Ordre de laisser passer librement le citoyen Marie-Denis PELLISSIER (1765-1829), député des Bouches-du-Rhône, qui se rend dans son département pour y rétablir sa santé, en vertu d'un congé accordé par la Convention. [Pendant ce congé, Pellissier eut maille à partir avec le fameux Jourdan Coupe-Tête, dont l'insolence lui valut d'être arrêté puis guillotiné.]

Le document est signé par Philippe RÜHL, président de la Convention (1737-1795, Bas-Rhin), l'inspecteur Michel CORDIER (1749-1824, Seine-et-Marne), et les secrétaires François-Siméon BEZARD (1760-1849, Oise) et Jean-Lambert TALLIEN (1767-1820, Seine-et-Oise). Il a été visé à Nevers et Auxerre.

300 / 400 €

tant au pied qu'à cheval de réélire des officiers  
 qui presque tous ont abandonné dans la  
 journée du dix.  
 Arrêté qui met en état d'arrestation à  
 la conciergerie tous les officiers de l'état Major  
 de deux gendarmeries.  
 Arrêté qui ordonne de nouvelles mesures  
 pour empêcher de sortir de Paris pendant  
 quelque temps encore.  
 Arrêté qui renvoie au comité de surveillance  
 la liste des personnes que Louis XVI et  
 sa femme demandent auprès d'eux.  
 On commence la transcription des  
 procès-verbaux et l'on chasse les Royalistes et les  
 Electeurs de la 5<sup>e</sup> chapelle.  
 Les discussions à ce sujet deviennent  
 fort longues et un peu orageuses.  
 Ce travail a été interrompu par l'arrivée  
 de M. Delaporte intendant de la liste civile.  
 La fatigue me force de me retirer à  
 1 heure 1/2 après midi n'ayant presque  
 pas dormi depuis jeudi...  
 J'ai l'honneur d'être avec respect  
 Monsieur  
 Votre très-humble et très  
 obéissant serviteur  
 Coulombeau

Lundi 13. à 6 heures  
 par le citoyen...  
 pour l'appel National

135

135

COULOMBEAU (Claude, 1751- ?) secrétaire-greffier de la Commune de Paris.

**Lettre autographe signée** "Coulombeau", Paris 13 août 1792 "l'an 4<sup>e</sup> de la Liberté le 1<sup>er</sup> de l'égalité", aux Citoyens composant l'assemblée générale de la Section du Roi de Sicile.

2 pages in-4, adresse.

INTÉRESSANT DÉTAIL DES SÉANCES DE LA COMMUNE RELATIVES À L'EMPRISONNEMENT DE LOUIS XVI APRÈS LA JOURNÉE DU DIX AOÛT.

"La nuit a été tranquille. Du 12 au 13 on s'est occupé 1° de différentes arrestations et du rapport de la mise de scellés dans différentes maisons. 2° des soins à prendre de nos frères d'armes blessés dans la journée du dix. (...) 3° évacuation ordonnée des maisons religieuses de l'un et l'autre sexe, dans le plus court délai. 4° discussion sur l'abolition des costumes. 5° Nouvelle discussion sur l'habitation proposée pour le Roi dans la Tour du Temple. Décret de l'assemblée nationale qui ordonne qu'il logera dans le palais du cidevant Duc d'Angoulême au Temple. Grands débats à cet égard. Arrêté qu'il sera demain avant la fin du jour. Différentes députations tant des sections que de la gendarmerie nationale qui se plaint de ses chefs. Seance suspendue à 4 heures.

Lundi 13. Séance reprise sur les huit heures. Arrêté qui donne à la gendarmerie tant à pied qu'à cheval de réélire ses officiers qui presque tous l'ont abandonnée dans la journée du dix. Arrêté qui met en état d'arrestation à la conciergerie tous les officiers de l'état major des deux gendarmeries. Arrêté qui ordonne de nouvelles mesures pour empêcher de sortir de Paris pendant quelque temps encore. Arrêté qui renvoie au comité de surveillance la liste des personnes que Louis XVI et sa femme demandent auprès d'eux. On commence la vérification des pouvoirs et l'on chasse les Royalistes et les électeurs de la 5<sup>e</sup> chapelle. Les discussions à ce sujet deviennent fort longues et un peu orageuses. Ce travail est interrompu par l'arrivée de M. Delaporte intendant de la liste civile. La fatigue me force de me retirer à 1 heure 1/2 après midi n'ayant presque pas dormi depuis jeudi"...

1 200 / 1 500 €

## LE FEU AUX POWDRES

136

**Décret de l'Assemblée nationale, des 16, 19 et 21 août 1790. Code pénal pour être exécuté sur les vaisseaux, escadres et armées navales, et dans les ports et arsenaux.** Paris, Baudouin, [1790].

On joint : **Rapport sur les peines à infliger dans l'armée navale, et dans les ports** fait au nom du Comité de la Marine, dans la Séance du 16 août 1790. Paris, de l'Imprimerie nationale, 1790.

Ensemble 2 plaquettes in-8, veau rouge souple, pièce de titre de veau taupe bordée de revorim sur le plat supérieur, non rognées, chemises-étuis (Jean de Gonet).



136

Rares éditions originales.

### LA CALE OU LA BOULINE ?

Le nouveau code pénal maritime, suivi comme il convient du *Rapport sur les peines à infliger*, passe pour être plus clément au chapitre des peines, sous l'influence de Nompère de Champagny qui fut un des premiers à se joindre au tiers état. Il n'en est rien puisque subsistent les "fers avec chaîne traînante", les terribles trois jours à cheval sur une barre de cabestan, la *bouline* (le condamné, mains liées, passe entre deux haies de matelots qui le frappent d'un coup de corde) et le supplice de la *cale*, où le coupable, attaché à un cordage, est précipité à la mer depuis la grande vergue, à une ou plusieurs reprises. Le code ne dit rien de la "grande cale", quand le mutin attaché est jeté par dessus bord pour être remonté par l'autre bord du navire. Ces châtimens ne seront supprimés qu'en 1848.

En réaction contre les institutions de l'Ancien Régime, le code mit le feu aux poudres. Il déclencha notamment la mutinerie des équipages de l'escadre de Brest (1790-1791), encouragée par la municipalité jacobine et aggravée par l'émigration en masse des officiers. On a pu dire que la destruction de la Marine française est l'œuvre de la Révolution.

Exemplaire finement relié par Jean de Gonet.

(Polak, *Bibliographie maritime française* I, 1976, n° 2322 et 7940).

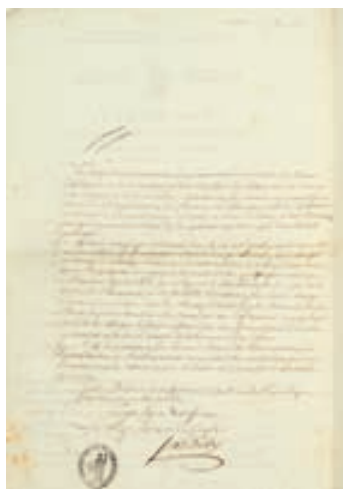
400 / 600 €

137

DE BRY (Jean, 1760-1834) conventionnel (Aisne).

**Pièce signée** "Jean DeBry", Valence 12 germinal III (1<sup>er</sup> avril 1795).

2 pages grand in-fol. à son en-tête comme *Représentant du peuple dans les départements de la Drôme, l'Ardèche, Vaucluse, la Lozère et l'Aveyron*, petite vignette, cachet encre.



137

### IMPORTANT ARRÊTÉ RELATIF AUX CONDITIONS DE DÉTENTION DES PRISONNIERS.

... "Désirant mettre une différence notable entre le régime de la Justice ou toute correction doit tendre à l'amendement du coupable et le régime de la tyrannie ou l'on ne punissoit que pour anéantir. Voulant surtout parer aux inconvénients multipliés resultants de l'oisiveté à laquelle sont abandonnés les détenus", De Bry arrête que chaque administration dressera un état précis des "citoyens détenus par mesure de sureté générale" et ne devant pas être traduits pour des délits devant les tribunaux, en indiquant le travail auquel ils peuvent être propres ainsi que le lieu où ils pourront l'exercer sans danger et sous surveillance, etc. En cas de "menées séditieuses", de troubles et d'actes s'opposant à "l'établissement du regne de la justice, de l'humanité et du véritable patriotisme", ils seront immédiatement réincarcérés...

300 / 400 €

138

[DÉPORTÉS DE FRUCTIDOR].

3 lettres ou pièces signées, 1797 ; 4, 1 et 10 pages in-fol.

INTÉRESSANT ENSEMBLE DE DOCUMENTS RELATIFS AU SORT DES HOMMES POLITIQUES DÉPORTÉS PAR LE DIRECTOIRE, SUITE AU COUP D'ÉTAT DU 18 FRUCTIDOR V.

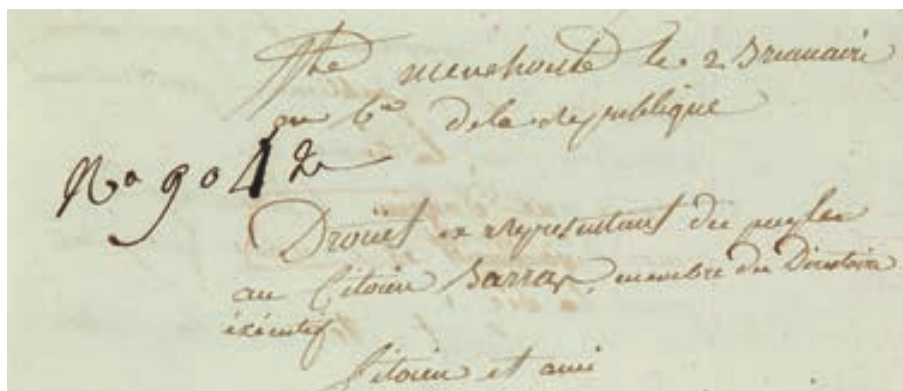


*Rochefort 28 fructidor V (14 septembre 1797)*. CONSIGNES pour la surveillance des déportés embarqués sur la corvette *La Vaillante* en partance pour Cayenne, signées par le Lieutenant d'artillerie HURTAUX, commandant du détachement. 12 articles réglementent le nombre d'hommes spécialement chargés de la surveillance à bord, la liste nominative des déportés, la construction d'un local séparé de l'équipage, les punitions en cas de tentative de révolte, etc. "Art. 6. Les déportés ne pourront prendre l'air tous ensemble. Chaque jour, une portion, à tour de rôle, montera sur le pont : elle sera alors gardée à vue par les hommes en armes : l'Officier Commandant le détachement sera toujours sur le pont, pendant que les déportés y seront, et deux heures par jour leur seront accordées pour prendre l'air, une heure le matin et une heure le soir à tour de rôle. Pendant ce temps, le commandant du détachement empêchera aucune conversation particulière entre les déportés et les hommes de l'équipage. Il empêchera également qu'ils ne soient insultés par personne, et provoquera la punition de ceux qui se porteroient à quelques excès envers ces déportés"... Etc.

*27 brumaire VI (17 novembre 1797)*. PIÈCE SIGNÉE PAR 16 DÉPORTÉS À LEUR ARRIVÉE À CAYENNE, reconnaissant avoir reçu de Jeannet, agent du Directoire Exécutif, l'expédition du procès-verbal de leur arrivée. Ont signé : Antoine-Victoire d'AUBERJON DE MURINAIS (1731-1798), général et député aux Anciens (mort à Sinnamary) ; François AUBRY (1747-1798), conventionnel (Gard), membre du Comité de Salut Public, député aux Cinq-Cents (il réussit à s'évader mais mourut à Démérary) ; François BARBÉ-MARBOIS (1745-1837), du Conseil des Anciens (il rentrera en France en 1800) ; François BARTHÉLEMY (1747-1830), un des Directeurs (il s'évadera), avec son domestique Marin LETELLIER ; François-Louis BOURDON de l'Oise (1758-1798), conventionnel, membre des Cinq-Cents (mort de la fièvre à Sinnamary) ; André-Charles BROTIER (1741-1798), abbé et agent royaliste (mort à Cayenne) ; Isidore-Étienne DELARUE (1760-1830), député de la Nièvre aux Cinq-cents (il s'évadera) ; André-Daniel LAFFON-LADÉBAT (1746-1829), président du Conseil des Anciens (il rentrera en France en 1800) ; Charles Berthelot de LA VILLEURNOY (1749-1799), agent royaliste condamné pour conspiration (mort à Sinnamary) ; Jean-Baptiste Dubois dit d'OSSONVILLE (1753-1833), agent de police et espion (il s'évadera) ; Jean-Charles PICHEGRU (1761-1804), général et député aux Cinq-cents (il s'évadera) ; Jean-Pierre RAMEL (1768-1815) adjudant-général, commandant de la Garde du Corps Législatif (il s'évadera) ; Joseph-Stanislas ROVERE (1748-1798), conventionnel (Vaucluse) et député aux Anciens (mort à Sinnamary) ; Guillaume-Alexandre TRONSON DU COUDRAY (1750-1798), avocat, député au Conseil des Anciens (mort à Sinnamary) ; Amédée WILLOT (1755-1823), général et député aux Cinq-Cents (il s'évadera).

*Cayenne 1<sup>er</sup> nivose VI (21 décembre 1797)*. François-Michel BOUCHET, "commissaire des Guerres, chargé de l'installation des déportés de France" : lettre autographe signée au citoyen JEANNET, agent du Directoire Exécutif dans la Guyane française. Ce rapport dresse un tableau assez effrayant des conditions qui attendaient les déportés arrivés à SINNAMARY, où l'eau rare et mauvaise provoque des maux d'estomac, des enflures de jambes et des hydropisies : "À l'aspect de Sinnamary, un Européen qui arrive de France immédiatement voit l'image de la mort sur la plupart des figures"... Pourtant les indigènes arrivent à y vivre et à élever du bétail lorsqu'il n'est pas dévoré par les tigres. Mais l'air est insalubre, les maisons inondées pendant plusieurs mois par an et la ville est "un cloaque infect en hiver, une fournaise sans courant d'air en été"... Etc. C'est là que seront installés les déportés.





139

DROUËT (Jean-Baptiste, 1763-1824) maître de poste à Sainte-Menehould, il fit arrêter Louis XVI à Varennes ; conventionnel (Marne).

**Lettre autographe signée "Drouët"**, Sainte-Menehould 2 brumaire VI [23 octobre 1797], au Citoyen BARRAS, membre du Directoire exécutif.

1 page et demie petit in-4.

RARE LETTRE ÉVOQUANT L'ARRESTATION DE LOUIS XVI À VARENNES.

[Compromis dans l'affaire Babeuf et arrêté en mai 1796, Drouët s'était évadé de prison et avait quitté la France. En octobre 1797, de retour à Sainte-Menehould après avoir appris son acquittement, il s'empresse d'intervenir auprès du Directeur Barras pour son ami Guillaume.]

L'intérêt que Barras manifeste pour "tout ce qui concerne les Republicains" amène "Drouët ex Representant du peuple" à lui adresser le mémoire du citoyen GUILLAUME : "Ce brave militaire est le même qui m'accompagna seul à Varennes lorsque j'arretais le dernier Roi des français. Cette action éclatante ne lui a valu jusqu'à ce jour que des persécutions de la part des Roialistes puissants ou obscurs dont la fatale influence a plus d'une fois mis la république a deux doigts de sa perte. Ces titres sont plus que suffisants a la protection du gouvernement et pour mériter l'attention des Republicains, particulièrement j'en suis sur, la tienne"...

2 000 / 2 500 €

140

DOLIVIER (Pierre). **Essai sur la justice primitive**, pour servir de principe générateur au seul ordre social qui peut assurer à l'homme tous ses droits et tous ses moyens de bonheur. Paris, 1793.

Plaquette in-8 cousue, non rognée, sous chemise et étui cartonnés modernes.

Édition originale, rare.

MANIFESTE POUR UNE REDISTRIBUTION DE LA PROPRIÉTÉ PAR UN CURÉ RÉVOLUTIONNAIRE, CITÉ AVEC ÉLOGE PAR JEAN JAURÈS.

Né en 1746, l'abbé Pierre Dolivier officiait à Mauchamp près d'Étampes. Dans son *Histoire socialiste de la Révolution française*, Jean Jaurès s'attarde sur les vives critiques de Dolivier sur la propriété et sur son ébauche de solutions égalitaires de distribution communautaire.

"(...) Et nous osons parler de liberté, d'égalité ! Quel est donc le sens que nous attachons à ces mots-là ? Où peut être la liberté quand le besoin, causé par un dénuement général, rend dépendant de tout ? et où peut-être l'égalité, quand les uns trouvent tout fait pour eux, et les autres tout à faire, ou, pour m'exprimer plus exactement, quand tout est pour les uns, et rien pour les autres ?"

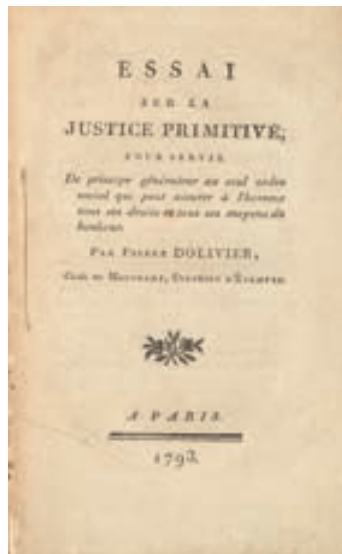
Babeuf possédait cet *Essai*. Il tenait Dolivier en haute estime, au point d'inscrire son nom dans la liste pour la députation. Son nom orthographié "Olivier de Beauchamps" lui évita l'arrestation lors de la découverte du complot.

(Martin & Walter II, n° 10871.- Monglond, II, 875.- *Dictionnaire de biographie française*, XI, 448).

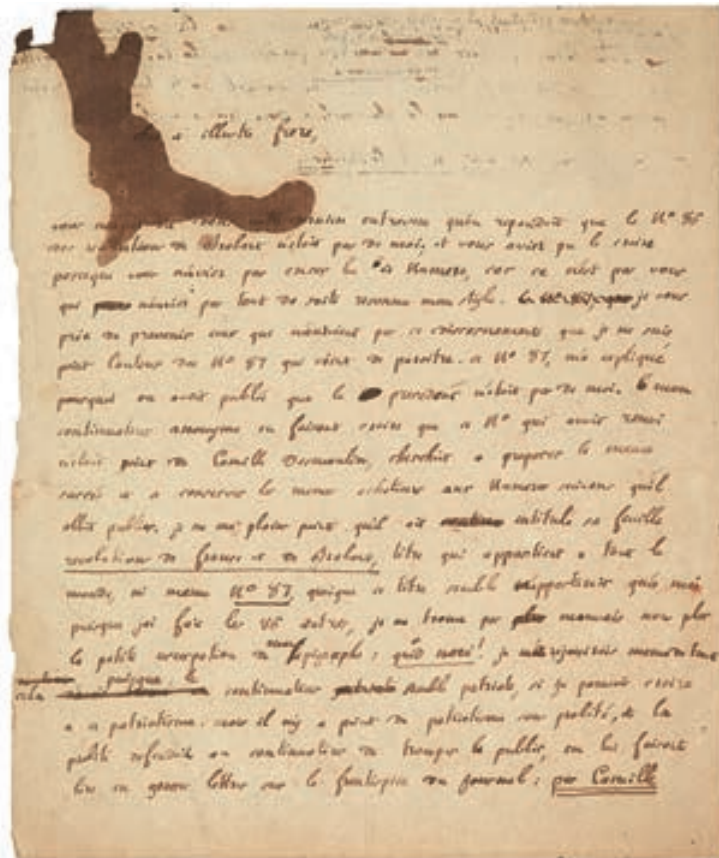
200 / 300 €



139



140



141

141

DESMOULINS (Camille, 1760-1794) journaliste et orateur révolutionnaire, conventionnel (Paris), ardent Montagnard, guillotiné avec Danton.

**Lettre autographe**, [août ? 1791], à un "cher et illustre frère".

1 page et quart in-4 (tache d'encre).

INTÉRESSANTE LETTRE RELATIVE AU DERNIER NUMÉRO DES *RÉVOLUTIONS DE FRANCE ET DE BRABANT*.

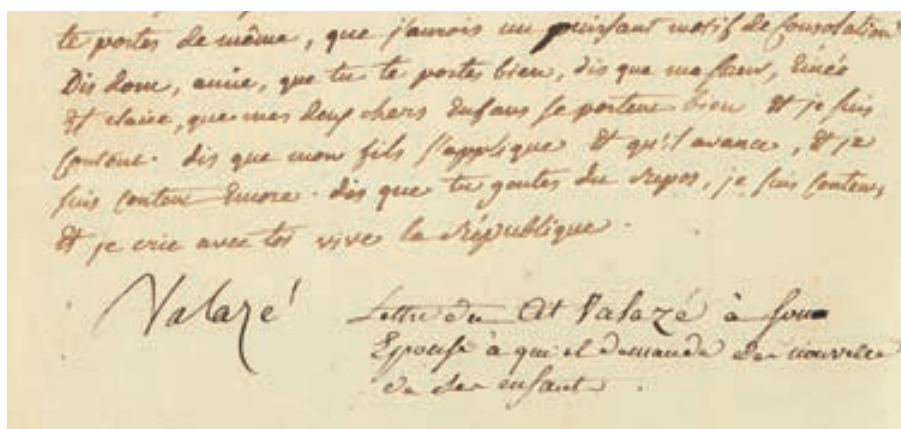
[Desmoulins fit ses débuts de journaliste en novembre 1789 avec la publication des *Révolutions de France et de Brabant*. 86 numéros paraîtront sous sa plume. Il fut contraint, après le massacre des pétitionnaires au Champs de Mars le 17 juillet 1791 par la Garde nationale, de suspendre son activité pour se cacher et échapper aux poursuites. Un autre journaliste, Joseph du SAULCHOY, prit sa relève et fit publier le journal jusqu'en décembre 1791.]

"Vous m'avez dit dans notre dernière entrevue qu'on repandoit que le N° 86 des Révolutions de Brabant n'étoit pas de moi", mais en lisant on aura "tout de suite reconnu mon style". Mais il demande à son confrère de prévenir "que je ne suis point l'auteur du N° 87 qui vient de paroître. Ce N° 87 m'a expliqué pourquoi on avoit publié que le precedent n'étoit pas de moi. Mon continuateur anonyme en faisant croire que ce N° qui avoit réussi n'étoit point de Camille Desmoulins, cherchait à préparer le meme succès et à conserver les memes acheteurs aux numeros suivans qu'il allait publier. Je ne me plains point qu'il ait intitulé sa feuille *Révolutions de France et de Brabant*, titre qui appartient à tout le monde, ni meme N° 87, quoique ce titre semble n'appartenir qu'à moi puisque j'ai fait les 86 autres, je ne trouve pas mauvais non plus la petite usurpation de mon epigraphe : *quid novi?* je me rejouirois meme de tout cela puisque le continuateur semble patriote, si je pouvois croire à ce patriotisme. Mais il n'y a point de patriotisme sans probité, et la probité defendoit au continuateur de tromper le public, en lui faisant lire en grosses lettres sur le frontispice du journal : PAR CAMILLE DESMOULINS DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA CONSTITUTION. Il est vrai qu'à la ligne precedente on lit *cy devant* mais ce mot est en petites lettres et placé si ingenieusement que personne ne l'a lu. (...) permettez mon cher confrere que je reclame dans votre journal contre toutes ces tromperies, qui ne sont pas dans ce genre les plus perfides dont j'aie à me plaindre".

ON JOINT une lettre adressée à Camille Desmoulins par M. DESLANDES, l'un de ses abonnés (29 mai 1790), dénonçant un acte de cruauté du Prince de LAMBESC (2 pages in-4, adresse).

Ancienne collection Jules CLARETIE.

3 000 / 3 500 €



142

DUFRICTHE-VALAZÉ (Charles-Eléonor, 1751-1793) conventionnel (Orne) ; membre influent du parti Girondin, condamné à mort, il se poignarda en entendant la sentence.

**Lettre autographe**, [Conciergerie] 7 octobre an II (1793), à SA FEMME à Alençon. 1 page in-4, adresse.

ÉMOUVANTE LETTRE DE PRISON, ÉCRITE 23 JOURS AVANT SA MORT.

On est venu hier le chercher à la prison de la Force : “on m’a transféré à la Conciergerie. J’y suis logé avec VERGNAUD, DUCOS et FONFRÈDE. Tous mes autres collègues ont été pareillement transférés. (...) il y a quatorze lits, mais vu la grandeur de la chambre, nous ne sommes point tassés (...) Je suis donc aussi bien qu’on peut être. Il n’y a qu’une chose à laquelle je ne peux pas me faire, c’est que je suis dans le voisinage de la veuve Capet ; et que les mêmes verroux nous enferment l’un et l’autre comme pour indiquer par ce rapprochement une complicité entr’elle et moi, c’est peut-être ce qu’il y a de plus extraordinaire dans ma destinée. Amie, je me porte bien, très bien”. Il espère que sa femme et ses deux enfants vont bien, alors il sera content. Il termine sa lettre ainsi : “Et je crie avec toi vive la République”.

1 000 / 1 200 €

143

DUBOIS-CRANCÉ (Edmond-Louis-Alexis, 1747-1814) général et conventionnel (Ardennes).

**Pièce signée “Dubois Crancé”**, contresignée par Sébastien de LAPORTE (1760-1823, Haut-Rhin), Quartier général de la Pape 23 août 1793.

1 page in-4 à en-tête *Les Représentants du Peuple envoyés près l’Armée des Alpes*.

SIÈGE DE LYON.

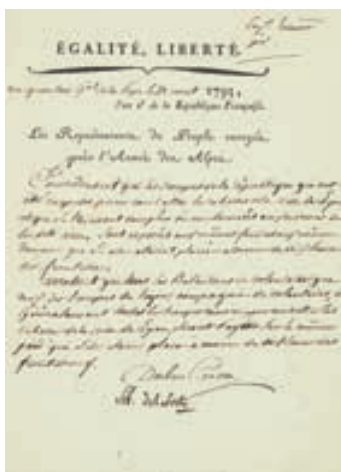
[Au printemps 1793, Dubois-Crancé fut nommé commissaire à l’Armée des Alpes. Promu général de brigade, il dirigea le Siège de Lyon. Le 7 août, alors qu’il tentait de négocier la reddition immédiate des révoltés en leur promettant la vie sauve, ces derniers répliquèrent en mettant sa tête à prix.]

“Considérant que les troupes de la République qui ont été requises pour combattre les rebelles de la ville de Lyon, et qui se trouvent campées ou cantonnées aux environs de la dite ville, sont exposées aux mêmes frais et aux mêmes dangers que si elles étaient placées à moins de dix lieues des frontières, arrêtent que tous les bataillons de volontaires, que ceux des troupes de lignes, compagnies de volontaires, et généralement toutes les troupes réunies pour combattre les rebelles de la ville de Lyon, seront payés sur le même pied que s’ils étaient placés à moins de dix lieues des frontières.”

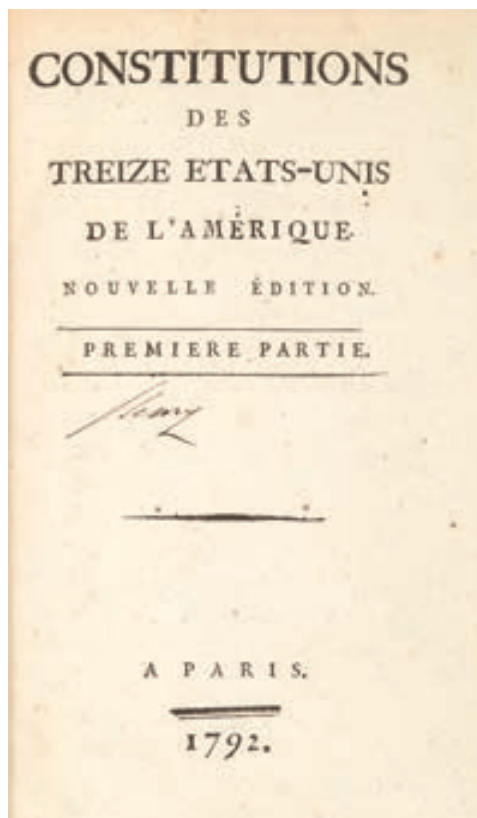
400 / 500 €



142



143



144

144

[ÉTATS-UNIS]. **Constitutions des treize États-Unis de l'Amérique.** Nouvelle édition. Paris, 1792.

2 volumes in-8, basane marbrée, dos lisses ornés de bonnets phrygiens, pièces de titre et de tomaison de maroquin rouge et fauve, tranches dorées (reliure de l'époque).

Deuxième édition en français ; elle a été augmentée de la Constitution de 1787.

Traduites par le duc de La Rochefoucauld d'Enville, les *Constitutions des treize États-Unis de l'Amérique* avaient paru pour la première fois en français en 1783.

LE LIVRE FIT DATE DANS L'HISTOIRE INTELLECTUELLE DES LUMIÈRES.

"C'est à travers les traductions du duc de La Rochefoucauld que les textes constitutionnels de la jeune Amérique ont été connus en France. (...) Pour la première fois, un texte solennel proclamait sans restriction la liberté religieuse" (*Lumières*, BNF, n° 214).

Plaisant exemplaire. Dos de la reliure renouvelés.

Ex-libris *Hugues Blanc*.

On joint :

- *Le Fédéraliste*, collection de quelques écrits en faveur de la Constitution proposée aux États-Unis de l'Amérique, par la convention convoquée en 1787. Paris, Buisson, 1792. 2 volumes in-8, veau décoré de l'époque. Première édition française : traduction de Trudaine de la Sablière.

*The Federalist* avait paru en deux volumes en 1788 : "Il est considéré aux États-Unis comme une source déterminante d'interprétation de la Constitution de 1787, tant d'ailleurs sur le plan doctrinal que sur le plan jurisprudentiel" (David Mongoin, *Le Fédéraliste revisité*).

Joli exemplaire. (Monglond II, 701-702).

- PAINE (Thomas). *Le Sens-commun*. Ouvrage adressé aux Américains, et dans lequel on traite de l'origine et de l'objet du gouvernement, de la constitution angloise, de la monarchie héréditaire, et de la situation de l'Amérique septentrionale. Paris, 1791. In-8, basane mouchetée de l'époque. Première édition française de l'un des plus fameux pamphlets en faveur de l'indépendance américaine : traduction de Griffet de Labaume.

Joli exemplaire. (Monglond II, 134 : "Pamphlet écrit au début de la révolution américaine").

600 / 800 €



1<sup>er</sup> 2<sup>ème</sup>  
 29. août  
 N<sup>o</sup> 4109

Paris le 28 août 1793 l'ay q<sup>te</sup> de la  
 République Française  
 au Dept. du Bas Rhin  
 Accusation de l'acte relatif à la confiscation

Le Procureur général du Tribunal révolutionnaire  
 au Citoyen Ministre de l'Intérieur

Je m'empresse de vous faire part par ce jugement du 27 de ce mois  
 Adam Philippe Custine a été condamné à la peine de mort et que ses biens  
 ont été acquis à la nation: je tiens d'en informer le Procureur général syndic  
 du département du Bas Rhin: je crois que Custine a des biens à quelque distance de  
 Strasbourg, mais j'ignore leur situation et s'il en a dans d'autres points dans  
 la République: Fouquier Tinville

Le Citoyen Ministre de l'Intérieur

145

145

FOUQUIER-TINVILLE (Antoine-Quentin, 1746-1795) Accusateur public du Tribunal Révolutionnaire.

**Lettre autographe signée "Fouquier Tinville"**, Paris 28 août 1793, au Citoyen Ministre de l'Intérieur [Jules-François PARÉ].

1 page in-4.

AU SUJET DU GÉNÉRAL CUSTINE [Adam-Philippe de CUSTINE (1742-1793)], CONDAMNÉ POUR INTELLIGENCE AVEC L'ENNEMI ET GUILLOTINÉ LE MATIN MÊME.

Il annonce que, par jugement du 27, "Adam Philippe Custine a été condamné à la peine de mort et que ses biens ont été acquis à la nation : je viens d'en informer le procureur général syndic du département du Bas Rhin : je crois que Custine a des biens à quelque distance de Strasbourg ; mais j'ignore leur situation et s'il en a dans d'autres points dans la république"...

1 500 / 2 000 €



146

146

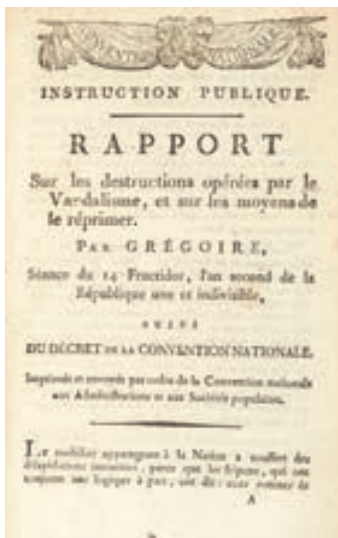
[GENDARMERIE NATIONALE]. **Loi relative à la suppression de la Compagnie de la Prévôté de l'Hôtel, & à sa récréation sous le titre de Gendarmerie Nationale.** Donnée à Paris, le 15 mai 1791. Paris, Alençon, Imprimerie de Malassis le jeune, 1791. In-4 de 12 pp., en feuilles.

PRÉCIEUX ET TRÈS RARE ACTE DE FONDATION DE LA GENDARMERIE NATIONALE EN 1791.

Héritière des maréchaussées de l'Ancien Régime qui furent pendant des siècles les seuls corps exerçant dans le royaume des fonctions de police, la gendarmerie est une des plus vieilles institutions françaises.

On joint 6 pièces de lois relatives à la gendarmerie nationale, données à Paris les 18 février, 3 et 17 juin, 1<sup>er</sup>, 20 et 28 juillet 1791, chez le même imprimeur.

800 / 1 000 €



147

GREGOIRE (Henri). **Rapport sur les destructions opérées par le vandalisme, et sur les moyens de le réprimer. Séance du 14 fructidor, l'an second de la République.** Paris, Imprimerie nationale, [1794]. Plaquette in-12, cartonnage à la Bradel moderne.

Édition originale.

UN DES PREMIERS GRANDS DOCUMENTS SUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE.

Evêque constitutionnel de Blois, l'abbé Grégoire (1750-1831) fit campagne toute sa vie en faveur des opprimés, qu'ils fussent paysans, juifs ou noirs. Ami des arts et homme de culture, le conventionnel a inventé le terme de *vandalisme*. "Je créai le mot pour tuer la chose", écrira-t-il dans ses *Mémoires*, tant il avait été révolté par les destructions iconoclastes et les pillages sous la Révolution. C'est dans ces quelques pages (suivies par deux autres rapports) que se forge la notion de patrimoine culturel de la nation.

(En français dans le texte, 1990, n° 193)

Bel exemplaire.

400 / 600 €

147

ADOPTION DE LA GUILLOTINE  
POUR QUE "LA PEINE DE MORT SOIT LA MOINS DOULOUREUSE POSSIBLE"

148

[GUILLOTINE]. **Loi relative à la peine de mort, & au mode d'exécution qui sera suivi à l'avenir.**  
Donnée à Paris, le 25 mars 1792. Paris, Imprimerie royale, 1792.

In-4 de 4 pp., en feuilles.



148

CONSTRUCTION DE LA "PETITE LUCARNE DONNANT SUR L'ÉTERNITÉ".

Édition originale de la loi établissant la guillotine avec le texte de l'*Avis motivé sur le mode de la décollation* par Louis, secrétaire perpétuel de l'académie de chirurgie. Le médecin avait été interrogé par l'Assemblée nationale qui avait suspendu l'exécution de plusieurs condamnés à mort car, indiquait-elle, "l'humanité exige que la peine de mort soit la moins douloureuse possible dans son exécution". Louis, "par la grâce de Dieu et par la loi constitutionnelle de l'Etat", enjoint donc au "pouvoir exécutif à faire les dépenses nécessaires pour parvenir à ce mode d'exécution, de manière qu'il soit uniforme dans tout le royaume".

Anatomiste et député de Paris aux états généraux, le docteur Guillotin était intervenu en faveur de la création d'une machine à laquelle on donna son nom, en dépit de ses protestations.

On joint :

- SUE (Jean-Joseph). *Opinion sur le supplice de la guillotine.* [Paris, 1796]. In-8, cartonnage postérieur.  
Rare édition originale de ce libelle contre la guillotine et en faveur de l'asphyxie par le père du romancier Eugène Sue, Jean-Joseph (1760-1830).

400 / 600 €

149

HÉBERT (Jacques-René, 1755-1794) révolutionnaire et violent pamphlétaire du *Père Duchêne*.

**Pièce autographe signée** "Hebert Secretaire", contresignée par CHAMPERTOIS, Président de la Section de Bonne-Nouvelle, *Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée Générale de la Section de Bonne Nouvelle*, 5 novembre 1792.

2 pages in-fol., reste de cachet de cire rouge (trou réparé ; portrait gravé joint).

TRÈS RARE DOCUMENT AUTOGRAPHE RELATIF À L'ÉLECTION DU MAIRE DE PARIS.

Liste dénombrant le résultat du vote pour l'élection du Maire de Paris par les 220 votants de la Section de Bonne-Nouvelle. "L'assemblée generale a procédé à la nomination du maire à scrutin fermé".

On note entre autres 23 voix pour Hébert lui-même ("Hebert auteur du père duchesne"), 57 voix pour "CHAMPERTOIS president de la Section", 6 voix pour ANTONELLE, 17 voix pour "d'ORMESSON exministre", 1 pour "DORMESSON ci-devant fermier general", 15 pour "DORMESSON bibliothecaire" et 12 pour "D'ORMESSON sans designation", 15 voix pour "FRETEAU exdeputé", 5 voix pour HÉRAULT DE SÉCHELLES, 11 voix pour PRUDHOMME, 4 voix pour MANUEL, etc. GEORGES, le maire de Varennes, obtient 2 voix, et SAUCE une. PRIEUR, LE PELLETIER DE SAINT-FARGEAU et ROEDERER obtiennent chacun 2 voix. Parmi les personnalités qui ne recueillent qu'une voix, on remarque : BARBAROUX, CAMBON, DESVIEUX du Tribunal Criminel, GROUVELLE, Louis-Sébastien MERCIER "auteur du Tableau de Paris", ROBESPIERRE aîné, SANTERRE...

"L'assemblée a chargé le citoyen Jault de porter le resultat de son scrutin demain mardi six à la maison commune"...

*Cachet de la collection du comte de CRAWFORD (Bibliotheca Lindesiana).*

4 000 / 5 000 €

à contre vent soixante heures	
suite du scrutin	
l'huissier de bon conseil six	6
la croix une	1
la Nouvelle une	1
la Tour de la Ferté sans calottes une	1
manuel quatre	4
mercier auteur du tableau de Paris une	1
perrot salpêtrier une	1
pradhomme onze	11
prieur deux	2
pelletier forgeau deux	2
quela une	1
Robespierre aîné une	1
Roederer deux	2
saucemais de Carannes une	1
santerre une	1
toinet ancien trésorier une	1
Yeron une	1
<u>présent total</u>	<u>219</u> voix

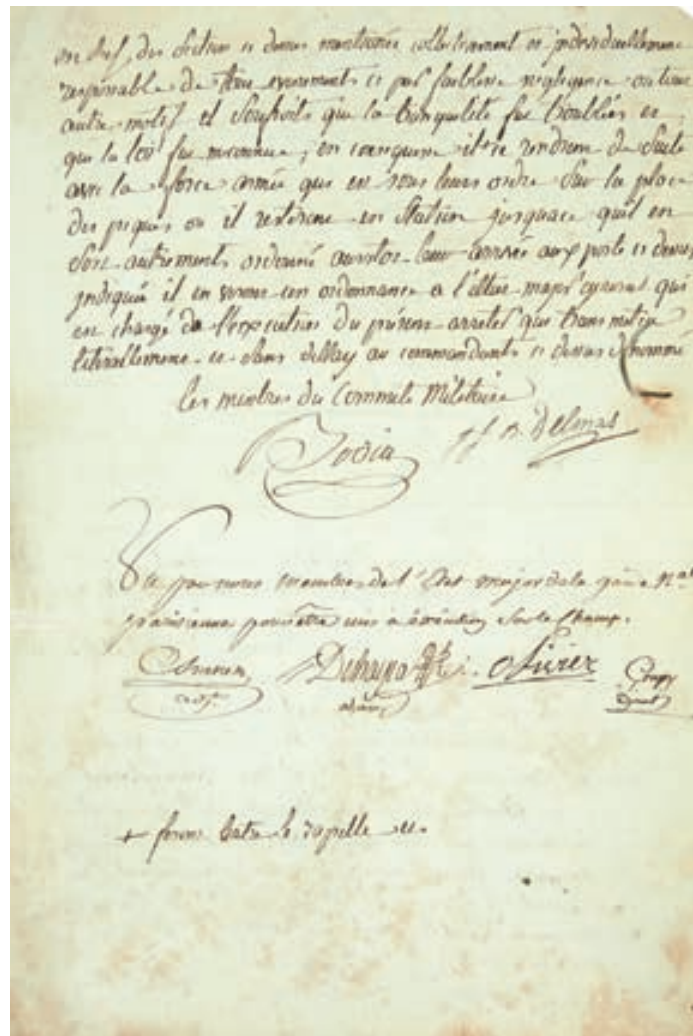
pour extrait

M. M. M. M. M.  
secrétaire

L'assemblée a chargé le citoyen Gault de porter  
le résultat de son scrutin demain mardi soir à la maison  
communale à dix heures du matin et de procéder au recensement  
général le cinq novembre au premier de la République

pour extrait  
= Champertoux = secrétaire  
président





150

150

[JOURNÉES DE PRAIRIAL].

**Lettre signée** par les conventionnels Pierre-Joseph BODIN (1748-1809, Indre-et-Loire) et Jean-François-Bertrand DELMAS (1751-1798, Haute-Garonne), 1<sup>er</sup> prairial III [20 mai 1795], au Commandant en chef de la Section du Mont Blanc.

2 pages in-fol., vignette du *Comité de la Guerre* et en-tête *Extrait du registre des délibérations du Comité Militaire de la Convention Nationale*, adresse (galerie de ver, lég. mouill., petites répar.).

#### MESURES POUR LA RÉPRESSION DE L'INSURRECTION DE PRAIRIAL.

“En execution de l’arreté qui vient d’être pris par le comité de Sureté general et qui a etté communiqué à l’état major de la garde nationale parisienne le comité militaire informé que des enemies du peuple se propose de provoquer aujourd’hui des mouvements, dont les suites pourroient estre funeste à la liberté et attirer sur cette commune de grande callamité, instruit que des machinations sont hourdies pour egarer un grand nombre d’habitants residants sur la Section des piques et de la republique arrete que l’adjudant general de la premiere division et les commandants en chef des Sections des piques, du Mont-blanc et Le Pelletier, et la republique, sont personnellement requis sans attendre des ordres ulterieurs de prendre toute les mesures que leurs patriotisme et leurs sagesse leur suggerera pour dissiper tous les rassemblements qui pourroient se former dans la premiere division, pour empecher quoqueun des dits rassemblements se porte sur la convention nationale (...) en consequence il feront battre le rappelle et se rendront de suite avec la force armée qui est sous leurs ordres sur la place des piques ou il resteront en station jusquace quil en soit autrement ordonné”...

Cet ordre a été visé et contresigné par quatre officiers de l’état-major de la Garde nationale, dont le futur général Jean-Baptiste CHANEZ (1746-1825).

600 / 800 €



151

## LES DROITS DE L'HOMME PAUVRE

151

LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT (François-Alexandre-Frédéric, duc de). Ensemble de 9 plaquettes du Comité de mendicité comprenant :

- **Plan de travail du Comité, pour l'extinction de la mendicité.**
- **Rapport fait au nom des Comités de rapports, de mendicité et de recherches, sur la situation de la mendicité de Paris.**

- **Premier [- Septième] Rapport du Comité de mendicité.** Paris, Imprimerie nationale, 1790-1791.

9 plaquettes in-8, cousues, réunies dans un emboîtement moderne en demi-veau vert orné de fers révolutionnaires dorés.

Éditions originales.

Le *Septième Rapport* comporte 4 tableaux sur 3 feuilles dépliantes.

RÉUNION COMPLÈTE DES RAPPORTS DU COMITÉ DE MENDICITÉ.

Aristocrate libéral, proche du roi Louis XVI, François-Alexandre-Frédéric, duc de la Rochefoucauld-Liancourt (1747-1827), eut un rôle actif au début de la Révolution. Membre de la "Société de 1789" fondée en 1790 avec Condorcet, La Fayette et Sieyès, il présida l'Assemblée constituante. "Mais, c'est dans le domaine des secours publics qu'il se distingua surtout, comme rapporteur du comité de mendicité. Il rédigea de nombreux rapports, sur l'état des hôpitaux, et surtout sur l'organisation des secours. Opposé à toute taxe pour les pauvres imitée de l'Angleterre, il reprend le thème récurrent depuis Montesquieu de la nécessité de secourir la pauvreté par le travail, de distinguer entre les pauvres ceux qui peuvent travailler, ceux qui ne le peuvent pas, et ceux qui ne le veulent pas. Aux premiers la société doit du travail, aux seconds des secours, enfin les derniers seront réprimés. Ce plan ne devait d'ailleurs recevoir un début d'application que sous la Convention" (*Dictionnaire historique de la Révolution française*, p. 647).

Précieux exemplaires conservés tels que parus, sous la forme de plaquettes cousues. (Monglond I, 900-902 et II, 123).

600 / 800 €

[LOIS ET DECRETS REVOLUTIONNAIRES]. **Ensemble de 42 pièces.** 1789-1793.  
42 pièces in-4, en feuilles, la plupart à toutes marges.

REMARQUABLE ENSEMBLE DE 42 TEXTES DE LOIS RÉVOLUTIONNAIRES SUR L'ORGANISATION DE LA JUSTICE ET DES PEINES : 14 D'ENTRE ELLES CONCERNENT LA CRÉATION ET L'ORGANISATION DU TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

La majorité de ces exemplaires a été imprimée dans des villes de province – Aix, Alençon, Chaumont, Lyon, Marseille, Nevers, Pau – montrant la diffusion rapide de la réorganisation du pouvoir en œuvre à l'Assemblée à Paris.

La loi établissant la guillotine comme unique moyen d'exécution des condamnés à mort a été imprimée à Chaumont.

*Loi pour la formation d'un tribunal de cassation.* 1<sup>er</sup> décembre 1790. 10 pp.

*Loi relative à l'élection des membres de la cour de cassation,* 28 janvier 1791. 3 pp.

*Loi relative aux Hôtels-de-ville, palais de justice & édifices publics,* 30 janvier 1791. 4 pp.

*Loi relative à l'établissement des tribunaux criminels,* 16 février 1791.

*Loi relative au tribunal criminel à établir dans chaque département,* 25 février 1791. 3 pp.

*Loi concernant l'établissement à Paris, au Palais, de six tribunaux, de sept membres chacun, pour instruire & juger tous les procès criminels (...),* 14 mars 1791. 3 pp.

*Loi portant que le tribunal de cassation tiendra ses séances dans la Grand'chambre du ci-devant Parlement de Paris,* 20 mars 1791. 2 pp.

*Loi relative au nouvel ordre judiciaire,* 27 mars 1791. 12 pp.

*Loi relative aux accusateurs publics.* 28 juin 1791. 3 pp.

*Loi relative à la peine de mort, à celle de la marque, & à l'exécution des jugemens en matière criminelle,* 28 septembre 1791. 3 pp.

*Loi concernant la police de sûreté, la justice criminelle & l'établissement des jurés,* 29 septembre 1791. 56 pp.

*Loi concernant les dépenses à faire pour l'établissement des tribunaux criminels,* 12 octobre 1791. 3 pp.

*Loi relative aux tribunaux criminels,* 18 janvier 1792. 4 pp.

*Loi relative à la peine de mort, & au mode d'exécution qui sera suivi à l'avenir,* 25 mars 1792. 4 pp.

*Loi relative aux récusations que peuvent faire les accusés en matière criminelle,* 6 juin 1792. 3 pp.

*Loi relative à la peine de mort prononcée sur procès criminels instruits autrement que par Juré,* 7 août 1792, 2 pp.

*Loi qui suspend de leurs fonctions les commissaires du roi près les tribunaux civils & criminels,* 18 août 1792. 4 pp.

*Loi relative au tribunal de cassation,* 19 août 1792. 4 pp.

*Loi relative à la Haute-cour nationale,* 25 août 1792. 4 pp.

*Loi portant suppression des six tribunaux criminels établis à Paris (...),* 8 septembre 1792. 3 pp.

*Décret. Nomination de Dominique Garat jeune au ministère de la Justice,* 9 octobre 1792. 2 pp.

*Décret. Suppression des commissaires nationaux près les tribunaux criminels,* 13 octobre 1792. 2 pp.

*Décrets relatifs à la formation d'un Tribunal criminel extraordinaire,* 10 mars 1793. 7 pp.

*Décret relatif au Tribunal criminel extraordinaire,* 11 et 27 mars 1793. 4 pp.

*Décrets relatifs au Tribunal criminel extraordinaire,* 13 & 15 mars 1793. 4 pp.

*Décret qui met en activité le Tribunal criminel extraordinaire,* 28 mars 1793. 2 pp.

*Décret relatif aux jurés & suppléans du Tribunal criminel extraordinaire,* 30 mars 1793. 2 pp.

*Décret qui supprime la commission des six, chargée de surveiller le Tribunal extraordinaire,* 2 avril 1793. 2 pp.

*Décret qui attribue aux jurés près le Tribunal criminel extraordinaire le même traitement que les juges,* 3 avril 1793. 2 pp.

*Décret portant que les juges & jurés du Tribunal criminel extraordinaire, continueront leurs fonctions jusqu'au premier juin,* 29 avril 1793. 2 pp.

*Décret relatif à la nomination des jurés du Tribunal criminel extraordinaire,* 24 mai 1793. 3 pp.

*Décret qui nomme un juge & quatre suppléans au Tribunal criminel extraordinaire,* 30 mai 1793. 2 pp.

*Décret qui nomme les jurés & les remplaçans pour le Tribunal criminel extraordinaire,* 8 juin 1793. 2 pp.

*Décret relatif à la décision des procès criminels commencés avec les anciennes formes (...),* 16 juin 1793. 2 pp.

*Décret relatif à une nouvelle organisation du Tribunal criminel extraordinaire & révolutionnaire,* 31 juillet 1793. 4 pp.





*Décrets qui ordonnent l'arrestation des personnes suspectes, 12 août & 17 septembre 1793. 4 pp.*

*Décret contenant la liste des juges & des jurés composant les quatre sections du Tribunal criminel extraordinaire, 26 septembre 1793. 6 pp.*

*Décret portant que le Tribunal criminel extraordinaire portera dorénavant le nom de Tribunal révolutionnaire, An II. 2 pp.*

*Décret portant que le pouvoir de statuer sur les demandes en relief de laps de temps continue d'être attribué au tribunal de cassation, An II. 2 pp.*

*Décret relatif aux réquisitions de transport des tribunaux criminels, An II. 2 pp.*

*Décret relatif aux Ecclésiastiques sujets à la déportation ou à des peines corporelles, An II. 7 pp.*

*Décret de la Convention nationale (...) qui accorde aux citoyens détenus arbitrairement ou en vertu de jugemens antérieures au 14 juillet 1789, la faculté de se pourvoir en cassation dans le délai de trois mois contre tous jugemens en dernier ressort. 11 nivôse an II.*

On joint :

- [AFFICHE]. *Loi relative à la peine de mort, & à celle de la marque, & aux délais accordés à l'accusé.* Donnée à Paris, le 30 décembre 1791. Digne, imprimerie de J. Guichard, 1792. Affiche imprimée, 46 x 33 cm.  
Rare affiche imprimée à Digne de la loi du 30 décembre 1791 abolissant la marque, accordant au condamné trois jours pour se pourvoir en cassation et établissant (article premier) : "Dès à présent la peine de mort ne sera plus que la simple privation de la vie."

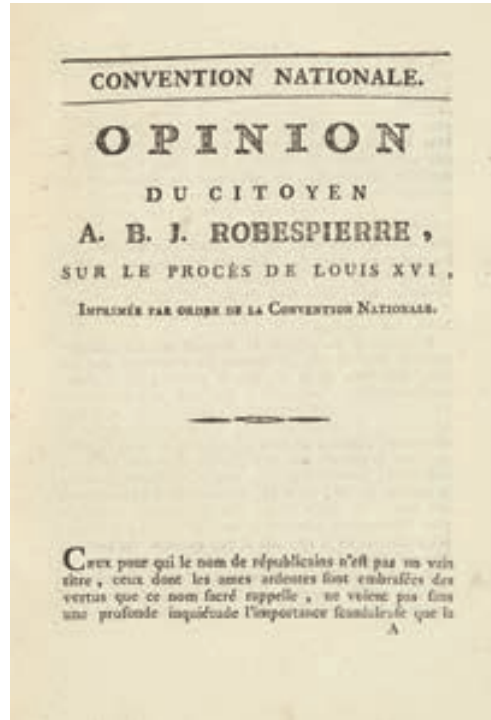
ENSEMBLE PRÉCIEUX.

1 000 / 1 500 €





153



154

153

LOUIS XVI (1754-1793).

**Lettre signée "Louis"** (secrétaire), contresignée par le comte de MONTMORIN, *Paris 19 septembre 1791*, à son cousin le Duc de DEUX-PONTS, Prince du Saint-Empire ; sur 1 page grand in-fol., adresse au verso.

LOUIS XVI ACCEPTE LA CONSTITUTION.

"Je me fais un devoir de vous informer que je viens d'accepter la constitution qui m'a été présentée au nom de la Nation, et d'après laquelle la France sera dorénavant gouvernée. Je ne doute pas que vous ne preniez part à un événement aussi important pour mon Royaume et pour moi, et c'est avec un véritable plaisir que je saisis cette occasion pour vous renouveler les assurances de la bienveillance que je vous porte"...

*Cachet de la Collection Hans-Hasso von VELTHEIM.*

400 / 500 €

154

[LOUIS XVI]. **Recueil de 30 pièces relatives au procès de Louis XVI.** 1792-1793.

In-4, cartonnage de papier marbré à la Bradel moderne.

Le volume comprend les opinions de Robespierre et de divers députés, suivies de la Défense de Louis XVI par Romain de Sèze et du Décret de la Convention nationale des 15, 17, 19 & 20 janvier 1793.

On joint :

- DU GOUR. *Collection des meilleurs ouvrages qui ont été publiés pour la défense de Louis XVI.* Paris, Dufart, 1793. 2 volumes in-8, cartonnage à la Bradel moderne.

Recueil de plaidoyers rédigés pour la défense de Louis XVI. Il est illustré de deux planches gravées en frontispice, dont une figurant Louis XVI montant sur son échafaud.

De la bibliothèque De Bruère. Mouillure en tête du premier volume.

- *Captivité et derniers moments de Louis XVI.* Récits originaux & documents officiels recueillis et publiés par le marquis de Beaucourt. Paris, Alphonse Picard, 1892. In-8, demi-basane de l'époque.

800 / 1 000 €



155

155

[LOUIS XVI]. **Le Pour et le contre. Procès de Louis XVI.** 1792.

4 forts volumes in-4, brochés.

ENSEMBLE EXCEPTIONNEL DE 317 PIÈCES, DONT 44 MANUSCRITES OU PARTIELLEMENT MANUSCRITES, AUTOUR DU PROCÈS ET DE L'EXÉCUTION DU ROI LOUIS XVI.

Il contient : Procès verbaux, inventaires de pièces justificatives, la défense par Deseze, le testament de Louis XVI (manuscrit), un tableau des votes pour ou contre (manuscrit), le décret de la convention nationale déclarant "Louis Capet coupable de conspiration contre la liberté de la nation, et d'attentat contre la sûreté générale" (manuscrit) ; les discours et opinions de : Marat, Robespierre, Saint-Just, Charles Barbaroux, Boissy d'Anglas, Cambacérès, Dussaulx, Kersaint, Lanjuinais, Louvet de Couvray, Rabaut de Saint-Etienne, Barère, Billaud-Varenne, Condorcet, Fouché, etc. Tables manuscrites.

Superbe exemplaire en brochures de l'époque, entièrement non rogné.

On joint :

- *Appel nominal, extrait du procès-verbal de la séance permanente de la Convention nationale, des 16 et 17 janvier 1793, l'an deuxième de la République.* Paris, Imprimerie nationale, 1793. Plaquette in-8, cousue. Liste des conventionnels avec leur choix de vote, puis le résultat final : 387 ont voté pour la mort sans condition et 337 pour la détention, ou la mort conditionnelle du roi.
- *Liste générale et complète des impies et sacrilèges régicides qui ont voté à la soi-disant Convention Nationale pour le meurtre de Louis XVI Roi de France.* Seconde édition. Extrait du troisième appel nominal pour le jugement du Roi. Séance du 16 janvier 1793. Plaquette in-4, cousue. La pièce se termine avec le *Mémoire présenté par Milord Auckland, ambassadeur de S. M. le roi de Grande-Bretagne & M. le comte de Starhemberg, envoyé extraordinaire de S. M. l'empereur & roi, à LL. HH. PP. les Sgrs. États-généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas.*

6 000 / 8 000 €



“AFTER HIS HEAD WAS CUT OFF, THE SANS CULOTTES AND JACOBINES WAVED THEIR HATS IN THE AIR, EXCLAIMING, *VIVE LA NATION ! VIVE LA RÉPUBLIQUE !*”

156

[LOUIS XVI]. **Massacre of the French King!** London, printed at the Minerva Office, for William Lane, [1793].

Placard imprimé, illustré d’une gravure sur bois, 45 x 30 cm.

RARE PLACARD ANGLAIS D’ACTUALITÉ RENDANT COMPTE DE L’EXÉCUTION DU ROI LOUIS XVI.

Il est illustré en tête d’une gravure sur bois légendée : “View of La Guillotine ; or the Modern Beheading Machine, at Paris. By which the Unfortunate Louis XVI. (late King of France) suffered on the Scaffold, January 21st, 1793.”

Parfait état de conservation.

On joint une grande et rare gravure sur cuivre allemande (26 x 35 cm), qui restitue en six images, l’arrestation et l’exécution de Robespierre, gravée par Johann Martin Will, et éditée à Augsbourg. Elle est issue de la collection Gabriel Cognacq.

100 / 200 €

*Le Régiment de Rohan Étranger  
sera composé ainsi qu'il suit.*

<i>Colonel propriétaire</i> .....	<i>1</i>
<i>Colonel propriétaire de réserve</i> .....	<i>1</i>
<i>Colonel Commandant</i> .....	<i>1</i>
<i>Colonel en second</i> .....	<i>1</i>
<i>1<sup>er</sup> Lieutenant Colonel</i> .....	<i>1</i>
<i>2<sup>e</sup> Lieutenant Colonel</i> .....	<i>1</i>
<i>Major</i> .....	<i>1</i>
<i>Quartier maître</i> .....	<i>1</i>
<i>1000 hommes</i> .....	<i>2</i>
<i>adjutant de bataillon</i> .....	<i>2</i>
<i>Chirurgien major</i> .....	<i>1</i>
<i>Quartier</i> .....	<i>1</i>
<i>Commandant major</i> .....	<i>1</i>
<i>Musicien chef au régiment</i> .....	<i>5</i>
<i>Maîtres armurier, Calloux et Carrossiers</i> .....	<i>3</i>
<i>Preux</i> .....	<i>1</i>
<hr/>	
<i>Captaines Commandants</i> .....	<i>10</i>
<i>Capitaines en 2<sup>e</sup></i> .....	<i>10</i>
<i>Lieutenant en 1<sup>er</sup></i> .....	<i>40</i>
<i>Lieutenant en 2<sup>e</sup></i> .....	<i>40</i>
<i>Sous lieutenant</i> .....	<i>20</i>
<hr/>	
<i>Sergents Maj. de grand chef et fusiliers</i> .....	<i>10</i>
<i>Sergents fusiliers</i> .....	<i>10</i>
<i>Sergents de section</i> .....	<i>40</i>
<i>Cambours</i> .....	<i>20</i>
<i>Capotiers</i> .....	<i>80</i>
<i>aprentis</i> .....	<i>80</i>
<i>gardiens et chef fusils compris</i> .....	<i>100</i>
<i>fusiliers - fusils compris</i> .....	<i>1024</i>
<hr/>	
<i>Total</i> .....	<i>1511</i>

*Donné à Coblenz le cinq Janvier 1792  
par Louis XVIII et Charles X  
Charles Maligou.*

157

157

LOUIS XVIII (1755-1824) et CHARLES X (1757-1836).

**Pièce signée par les deux**, Coblenz 5 janvier 1792.

1 page in-fol.

FORMATION DE L'ARMÉE DES ÉMIGRÉS.

“Le Régiment de Rohan Étranger sera composé ainsi qu’il suit”... Le tableau détaille la composition du régiment, depuis le “Colonel propriétaire” jusqu’aux 1024 “fusiliers, fraters compris”, pour un total de 1511. La pièce est signée par le comte de Provence, futur Louis XVIII (“Louis Stanislas Xavier”) et le comte d’Artois, futur Charles X (“Charles Philippe”).

500 / 700 €

## LE POLICE "DÉVOILÉE", DE LA BIBLIOTHÈQUE D'UN FAMEUX PRISONNIER RÉPUBLICAIN

158

MANUEL (Pierre). **La Police de Paris dévoilée**. Paris, Strasbourg, Garnery, Treuttel, Boffe, an II [1794]. 2 volumes in-8, basane jaspée, dos filetés or, pièces de titre et de tomaison de veau noir (*reliure de l'époque*).



158

Édition originale de ce recueil d'anecdotes historiques et de potins, ornée d'un frontispice gravé sur cuivre et de 4 tableaux dépliant.

Administrateur de la police en 1789 et homme politique controversé, l'auteur fut guillotiné le 14 novembre 1793. "Son ouvrage est autant un réquisitoire contre les pratiques de la police de l'Ancien Régime qu'un répertoire de scandales" (Auboin, *Histoire et dictionnaire de la police*, 2005, p. 757).

PRÉCIEUX EXEMPLAIRE PROVENANT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE RASPAIL, AVEC EX-LIBRIS SUR LES TITRES. Savant et homme politique républicain, François Raspail (1794-1878) fut emprisonné à plusieurs reprises sous la monarchie de Juillet. Il est l'auteur de *Lettres sur les prisons de Paris* parues dans le *Réformateur*, le journal quotidien qu'il avait fondé en 1834 pour l'éducation du peuple, avant de paraître en deux volumes en 1839. Petites restaurations à la reliure. (Le Clère, n° 691).

400 / 600 €

## "LE PREMIER TRAITÉ MODERNE DE L'INSURRECTION" (MASSIN)

159

MARAT (Jean-Paul). **Les Chaînes de l'esclavage**. Ouvrage destiné à développer les noirs attentats des princes contre les peuples ; les ressorts [sic] secrets, les ruses, les menées, les artifices, les coups d'état qu'ils employent pour détruire la liberté, et les scènes sanglantes qui accompagnent le despotisme. Paris, de l'imprimerie de Marat, l'an premier de la République [1792].

In-8, broché, sous étui moderne.

Première édition française, en partie originale : elle a été imprimée par Marat sur ses propres presses. *The Chains of Slavery* (directement écrit en anglais par Marat lui-même) vit le jour à Londres en 1774. L'Ami du peuple a remanié et augmenté son ouvrage en le traduisant, à l'apogée de sa gloire et de son influence, peu avant que son assassinat en fasse une icône républicaine.

"UNE VÉRITABLE THÉORIE DE LA RÉVOLUTION" (Gérard Walter).

La critique radicale du despotisme est fondée sur une solide documentation sous l'influence de Montesquieu et de Rousseau. Massin y voit "le premier traité moderne de l'insurrection" et relève que l'ouvrage figurait parmi les livres les plus estimés de Karl Marx, qui avait annoté son exemplaire.

Plaisant exemplaire broché.

400 / 600 €

160

[MARINE]. **Projet de loi pénale, pour être exécutée provisoirement dans les Armées navales, Escadres, Divisions, & sur les Vaisseaux de guerre**. Paris, Baudouin, 1790.

Plaquette in-8 de 22 pages, veau rouge souple, pièce de titre de veau beige et revorim sur le plat supérieur, chemise et étui (*Jean de Gonet*).

Édition originale.

Très bel exemplaire dans une reliure souple de Jean de Gonet.



159



160



161



162

On joint :

- DERCHE. *Décret-loi disciplinaire et pénal pour la marine marchande*, du 24 mars 1852. Doctrine et jurisprudence du département de la Marine. Ouvrage rendu obligatoire à bord de tous les navires du commerce par décision ministérielle du 18 avril 1855. Paris, Paul Dupont, sans date. In-8, demi-basane fauve de l'époque. Exemplaire du navire *La Provence*.
- *Reglamento provisional de Corso. A Provisional Ordinance to Regulate Privateering*. Sans lieu ni date [vers 1817]. Petit in-8, percaline bleue moderne. Rare règlement donné pour les vaisseaux armés en course contre les Anglais et les Espagnols, avec les lois pénales à appliquer en cas de crime en mer et des passages sur l'esclavage. Cahiers roussis.

200 / 300 €

161

MONTPENSIER (Louis Antoine Philippe d'Orléans, duc de). **Relation de la captivité de S.A.S. M<sup>re</sup>. le duc de Montpensier pendant les années 1793, 1794, 1795 et 1796**, écrite par lui-même. *Twickenham, de l'Imprimerie de G. White, 1816*. In-8, cartonnage de papier chamois de l'époque.

ÉDITION ORIGINALE, HORS COMMERCE, DU PREMIER LIVRE IMPRIMÉ À TWICKENHAM SUR LA PRESSE PARTICULIÈRE DE LOUIS-PHILIPPE, DUC D'ORLÉANS.

Réfugié en Angleterre après les Cent-Jours, le duc d'Orléans "créa une imprimerie dans une maison dépendant de sa demeure d'*Old Twick*, acheta un brevet d'imprimeur pour son valet de chambre, Georges White, qui depuis 1800 avait été au service de son frère le duc de Montpensier avant de passer dans sa maison" (*Chantilly, Imprimeries particulières*, n° 31).

Frère cadet de Louis-Philippe, le duc de Montpensier (1775–1807) fut emprisonné à dix-huit ans à Marseille, en 1793, avec son jeune frère Louis Charles d'Orléans, comte de Beaujolais (1779–1808) et son père Philippe-Egalité, exécuté cette même année à Paris. Cette captivité dura jusqu'en 1796, le Directoire ordonnant alors que les deux jeunes prisonniers soient transférés aux États-Unis, à Philadelphie, où ils retrouvèrent Louis-Philippe. Le duc de Montpensier mourra en 1807, à l'âge de trente-deux ans, d'une infection pulmonaire contractée durant cette captivité. Cartonnage usagé.

200 / 300 €

162

NECKER (Jacques). **Du pouvoir exécutif dans les grands Etats**. *Sans lieu* [Paris, Plassan], 1792. 2 volumes in-8, brochés, chemises-étuis en demi-marquain bleu par Alix.

RARE ÉDITION ORIGINALE DE L'UN DES MEILLEURS LIVRES DE JACQUES NECKER, "TRÈS RAREMENT CITÉ ET PEU CONNU" (Henri Grange).

À travers une étude comparative du pouvoir exécutif dans différents États modernes (l'Angleterre, l'Amérique et les petites républiques de l'Europe), Necker dénonce l'évolution du système politique révolutionnaire en même temps qu'il élabore une théorie qui préfigure en de nombreux points celle des doctrines quelques années plus tard. "Cette œuvre mériterait une place dans l'histoire des doctrines politiques, en tant que théorie du pouvoir dans les sociétés bourgeoises" (Henri Grange).

Bel exemplaire, tel que paru. (Monglond, II, 528.- Grange, *Les Idées de Necker*, p. 63).

100 / 200 €



163

163

PAINE (Thomas). **Droits de l'Homme** ; en réponse à l'attaque de M. Burke. Traduit de l'anglais, par F. S... Avec des notes et une nouvelle préface de l'auteur. Paris, F. Buisson [puis : Buisson et Testu], mai 1791-1792. 2 volumes in-8, brochés, sous étui en demi-veau moderne orné dans le goût du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Édition originale.

Thomas Paine (1737-1809) fut sans doute l'étranger le plus célèbre au service de la Révolution française, après avoir été le plus fameux soutien des insurgés américains.

Banni d'Angleterre pour avoir publié *Rights of Man*, il obtint la citoyenneté française et fut élu à la Convention.

“Les deux parties des *Droits de l'homme* sont un exposé impressionnant des convictions principales du “radicalisme” anglais, tel qu’il se constitue à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans cette réponse aux *Réflexions sur la Révolution française* d’Edmund Burke, pleine d’une éloquence entraînant et d’un mépris rieur pour l’adversaire, le grand “révolutionnaire professionnel” du libéralisme conduit jusqu’à leurs conséquences extrêmes les principes de John Locke et d’Adam Smith ; il démasque la légende dorée dont les Whigs ont entouré les cruelles et humiliantes réalités de l’histoire anglaise ; il proclame sa certitude de l’avènement irrésistible et imminent de l’*âge de raison*” (Pierre Manent, *Dictionnaire des œuvres politiques*, pp. 853-857).

La seconde partie de l’ouvrage contient de longs développements sur les réformes sociales nécessaires pour l’avènement d’une société plus juste.

Plaisant exemplaire broché. Dos des couvertures muettes refaits.

(*Dictionnaire historique de la révolution française*, 808 : Thomas Paine a “symbolisé, de 1776 à 1793, l’élan révolutionnaire, tant en Amérique qu’en France”.- Monglond II, 134).

500 / 600 €



164

164

[PAMPHLET]. **La Chasse aux bêtes puantes et féroces**, qui après avoir inondé les bois, les plaines &c., se sont répandues à la Cour & à la Capitale. Suivie de la liste des proscrits de la Nation, & de la notice des peines qui leur sont infligées par contumace, en attendant le succès des poursuites qui sont faites de leur personne, ou l’occasion. Paris, imprimerie de la Liberté, 1789.

In-8, broché, couverture moderne, étui.

ÉDITION ORIGINALE DE CE PAMPHLET FAMEUX.

Il a paru peu après la prise de la Bastille quand Paris bruissait de rumeurs de conjuration.

“On est fortement convaincu qu’une Panthère, échappée de la Cour d’Allemagne, a séjourné en France quelques années sans y commettre de ravages ; on l’a aperçu à Versailles, dans plusieurs parcs, quelquefois aux promenades. La douceur du climat paroissoit avoir apaisé sa férocité, le Roi même se plaisoit à la voir ; mais depuis un certain temps, elle a repris toute la rage germanique. Fixons sa mort à quarante mille livres. Elle est forte, puissante, les yeux enflammés & porte un poil roux, ci ..... 40,000 liv. qui seront payées sur le champ au Palais Royal, au Chasseur assez habile pour ne la pas manquer” (page 5).

(Tourneux, *Bibliographie de l’histoire de Paris pendant la Révolution française*, I, n° 1202.- Monglond I, 45).

100 / 200 €

165

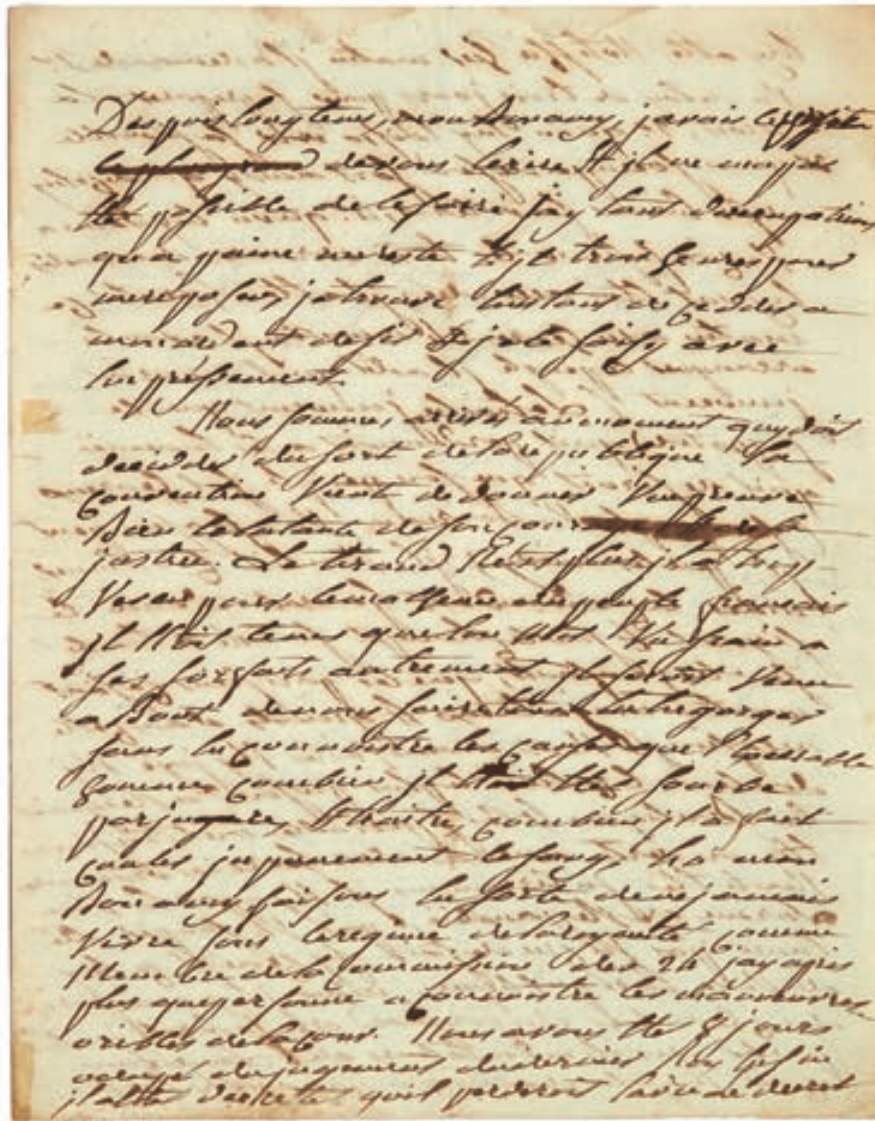
PELLETIER (Jacques, 1749-1839) conventionnel (Cher).

**Lettre autographe signée “Pelletier”**, Paris 21 janvier 1793, à un ami.

3 pages et demie in-4.

ÉTONNANTE LETTRE RELATANT L’EXÉCUTION DE LOUIS XVI.

Il souhaitait écrire depuis longtemps à son ami, mais a été trop occupé pour le faire, “a peine me reste t il trois heures pour me reposer, je trouve l’instant de céder à mon ardent désir et je le fais avec empressement. Nous sommes arrivés au moment qui doit décider du sort de la république. La Convention vient de donner une preuve bien éclatante de son courage et de sa justice.



Le tirand n'est plus il a trop vécu pour le malheur du peuple français il étoit tems que lon mit un frein à ses forfaits autrement il seroit venu à bout de nous faire tous entregorger sans en connoître les causes. Quel execrable homme combien il a été fourbe parjure, et traître, combien il a fait couler impunement le sang (...) faisons en sorte de ne jamais vivre sous le regime de la royauté. Comme membre de la Commission des 24 j'ay appris plus que personne à connoître les manœuvres oribles de la cour. Nous avons été 8 jours occupé du jugement du dernier Roy enfin il a été decreté qu'il perdrait la vie. Le decret lui a été notifié hier matin. Il a demandé 1° un delay de trois jours pour se preparer a la mort, 2° qu'on luy laisse voir sa famille 3° qu'on soccupa de son sort ainsy que de celui de ses anciens serviteurs, 4° qu'on luy donna un confesseur. Ces trois dernieres demandes luy ont étéées accordées, il a été executé ce matin à 10 heures 34 minutes. Il a voulu arranger le peuple il a dit quil mouroit innocent (le traître innocent quelle imposture) quil pardonnoit a ses ennemis quil espéroit que son peuple fut heureux (un boureau un assassin peut il parler ainsy) il vouloit continuer mais le Commandant General a donné le signal et sur le champ sa teste a tombé sur léchafault. Que les parisiens se sont montrés majestueux et grands dans cette occasion ils nont manifesté ny joyé ny douleur, le calme le plus profond reignoit. Les boutiques et les spectacles ont toujours étéés ouverts (...) il n'y a pas eu une larme de repandue, pas un soupir de lancé pas un crie de fait, sy ce n'est celui de Vive la république. Mais il y a à Paris des Chevaliers du poignard des selérats, jentend parler de vils adulateurs de lancienne Cour Royale des émigrés quy aussy laches que leur maitre ont formés le projet dassasiner les députés quy ont votés pour la mort du Monstre. LE PELLETIER DE ST FARGEAU a été victime de leur execrable partye hier entre cinq à six heures du soir il a été percé dun cout de sabre par un nommé Paris encien garde du corps et il est mort à une heure du matin. Jeudy il sera porté au Pantheon français la Convention entière assistera à cette ceremonie lugubre. Plusieurs députés ont manqué éprouver le même sort. Vous jugés que nous sommes entre la vie et la mort. Les grands evenemens ne conviennent quaux vrayés patriotes republicains. (...) le desir de servir efficacement ma patrie ma fait mettre audessus de tous les dangers despuis longtems jay fait le sacrifice de ma vie et je pardonneray de bon cœur au dernier ennemy quy me larachera sy le salut de la patrie en depend".



166

[PETIT de VIÉVIGNE (Jacques)]. **Code de la Martinique.** *Saint-Pierre, de l'imprimerie de Pierre Richard, 1767.*

In-folio de (2) ff., XX, 552 pp.

*Relié à la suite :*

**Supplément au Code de la Martinique.** *Saint-Pierre, Pierre Richard 1772.*

In-folio, VIII, 152 pp.

2 parties reliées en un volume in-folio, cartonnage de papier bleu, tranches mouchetées (*reliure de l'époque*).

Éditions originales.

En 1729, un brevet d'imprimeur fut accordé dans l'île de la Martinique au libraire Devaux pour l'impression des travaux de ville et des édits, "mais nous ne connaissons aucune impression sortie de cet atelier" (Deschamps *L'Imprimerie hors l'Europe* 1904, p. 158, ajoute : "ce n'est qu'en 1767 que nous pouvons citer un livre [le Code de la Martinique], qui, jusqu'à nouvelle découverte, est un incunable.") De fait, le plus ancien imprimé est peut-être l'*Affiche informant le public de la création d'une poste*, 8 janvier 1739 (*Voyage aux îles d'Amérique*, Archives nationales, 1992, n° 147).

Pierre Richard, établi à Saint-Pierre, venait de lancer en 1766, la *Gazette de la Martinique*. L'impression du Code, son *opus magnum*, lui vaut le titre de prototypographe des Antilles françaises.

LA MÉMOIRE DE LA MARTINIQUE DANS LES PREMIERS TEMPS DE LA COLONIE.

Jacques Petit de Viévigne, sénéchal et juge de l'Amirauté de Saint-Pierre, assura aussi la charge d'intendant par intérim. Il a de qui tenir, étant le fils d'Emilien Petit, né à Saint-Domingue, nommé par Louis XV au Bureau de législation coloniale ; on lui doit le premier traité de droit public colonial (1771), qui ne concerne en réalité que les Antilles françaises.

Le recueil, conçu et rédigé selon un plan méthodique, est divisé en huit parties : *Administration générale, Église, Militaire, Finances, Commerce, Marine, Justice, Police*. Il est complété par une table chronologique des actes royaux couvrant la période 1642-1768, et par une table alphabétique des matières.

Il n'existait pas de collections de textes concernant les premiers temps de la colonie, non seulement pour en rappeler l'histoire mais pour en fixer la législation, confinée dans une obscurité embarrassante pour les juges et redoutable aux parties, faute de jurisprudence codifiée.

"La guerre continuelle que des insectes de toute espèce livrent aux papiers dans les dépôts, & les différents fléaux dont cette île a été successivement affligée, ont tellement jetté ces Loix dans le désordre et la confusion que la plupart sont ignorées même de ceux dont elles sont la profession" (*Avertissement*).

C'est ainsi que Jacques Petit fait œuvre de pionnier, avant même Moreau de Saint-Méry, auteur du recueil officiel pour Saint-Domingue (Paris, 1784-1790).

IMPRESSION COLONIALE TIRÉE À PETIT NOMBRE, D'UNE GRANDE RARETÉ.

En préambule à la nouvelle édition du *Code de la Martinique* (1807-1814), on relève déjà que l'édition originale était introuvable. Les Archives départementales et la médiathèque de la Martinique n'en possèdent pas d'exemplaire.

Ex-dono manuscrit : *Pour M. le chev. Du Grès, Lt du Roy au Cap.*

Chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, Louis de Pelisser du Grès était lieutenant du roi de la ville du Cap à Saint-Domingue à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Sept annotations à la mine de plomb en marge sont à l'évidence de sa main : elles relèvent les ordonnances applicables à Saint-Domingue. En marge de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> septembre 1761 concernant les affranchis, il a noté : "Applicable à St. Domingue avec restrictions".

BEL EXEMPLAIRE, malgré le cartonnage usagé.

Le *Supplément*, publié en 1772, est incomplet des pages 143 à 148. Un second supplément fut édité en 1786.

(Dampierre, *Essai sur les sources de l'histoire des Antilles françaises* 1904, pp. 198-199.- Leclerc, *Bibliotheca Americana*, n° 1436 : "Recueil important et fort rare".- Sabin, n° 61263.- Conlon, *Le Siècle des Lumières*, XV, 1995, n° 67 : 121 : deux exemplaires répertoriés : BnF et un seul aux États-Unis.- Non cité par Chadenat, Polak, Wroth & Annam).

3 000 / 4 000 €

C O D E  
D E L A  
*MARTINIQUE.*

---

In Societate Civili, aut Lex, aut vis Valet.  
*Franc. Bacon. aphorism.*

---



*A SAINT-PIERRE,*  
De l'Imprimerie de PIERRE RICHARD, Imprimeur du Roi,  
& du Conseil Souverain.

---

M D C C. L X V I I  
*AVEC PERMISSION.*



167

167

[PRISON DE LA FORCE].

**Pièce autographe** signée par HUYET, commis, *hôtel de la Force 16 brumaire II* (6 novembre 1793).  
1 page in-4, cachet cire rouge (brisé).

Extrait des registres du greffe de l'hôtel de la Force. "De lordre des citoÿens, Breant-Baillet, Bonbon, Mollet, Daubanton, et autres membres du Comité de Sureté generale de la Section de la Montagne, a été incarséré le citoyen Pascal Victor VÉNANT, agé de 30 ans natif de Paris, bijoutier dem' rue du Rempart n° 66, arrêté daprès plusieurs denonciations graves faites contre lui"...

ON JOINT une autre lettre autographe signée de HUYET, "Républicain Concierge" de Port Libre, au citoyen HOUZEAU, président du département de Paris, 11 germinal II (31 mars 1794 ; 1 page in-4, adresse) : "le nombre des détenus malades est de trente huit, tant hommes que femmes, je n'ai point de viande pour leur faire du bouillon"...

150 / 200 €



168

168

[PRISONS]. Comte d'HATZFELDT.

**Lettre autographe signée**, *l'Abbaye de Saint-Germain 11 floréal* (30 avril 1794), aux Président et membres du Comité de Sûreté générale.

1 page in-4, adresse, cachet cire rouge aux armes (brisé).

CURIEUSE LETTRE DE CET "OTAGE", écrite aussi au nom des comtes de LINANGE et AUERSBERG, détenus à la PRISON DE L'ABBAYE.

Ayant déjà fait plusieurs réclamations au Comité de Salut public sans obtenir de réponse, "nous avons imaginé que vous pourriez changer notre situation, en donnant les ordres, pour que nous ne soyons plus tenu au secret, comme nous le somes depuis 5 semaines, ainsi que mon enfant agée de 9 ans, ce qui est contre les decrets de la Convention qui excepte les enfants jusqu'à 12 ans ; et le manque d'air et de mouvement la rend constamment malade, ainsi que plusieurs d'entre nous. J'en appelle a tous ceux d'entre vous qui sont pere ; que pourrait faire la republique pour compenser à des parents la perte d'un enfant unique ?"...

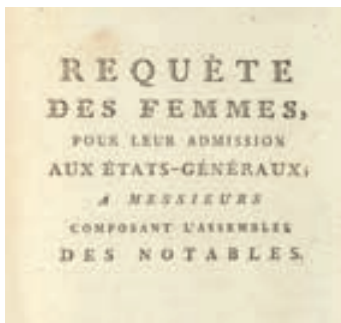
150 / 200 €

### UNE DÉCLARATION DES DROITS DE LA FEMME

169

**Requête des femmes, pour leur admission aux États-Généraux** ; à Messieurs composant l'Assemblée des notables. *Sans lieu ni date* [Paris, 1788].

Plaquette in-8 de 16 pages, demi-chagrin rouge à la Bradel moderne.



169

RARE PAMPHLET FÉMINISTE.

En dépit des sous-entendus grivois, la *Requête* exprime de véritables revendications (Albistur & Armogathe, *Histoire du féminisme français*, 1977, p. 224).

"Que les peuples barbares qui nous tiennent indignement renfermées dans des serrails, aient jugé à propos de nous exclure de toute administration, rien n'est moins étonnant (...). Mais qu'en France, où nous sommes le canal par où passent toutes les graces, & où nous faisons tout, on n'ait pas encore songé à nous admettre aux Etats-Généraux, on a de la peine à se le persuader. Il vous étoit réservé, Messieurs, d'effacer cet outrage, & de donner à l'Univers ce grand exemple de la galanterie française."

(Gay III, 1009.- Conlon, *Le Siècle des Lumières*, XXIII, n° 88-2114 : 3 exemplaires cités).

100 / 200 €

Souché a reçu une lettre de Pontius mons, et  
 sur de bonnes raisons, on lui conseille d'attendre  
 cinq ou six jours, averties en fournies cada les,  
 et plus lui qu'a Souché est dans l'intention d'  
 attendre, en outre, qu'il ait donc la bonté de  
 faire vérifier de quelques jours le rapport de son  
 affaire. Si fournis renseignements de cet égard,  
 Souché lui en expliquera les motifs.

adieu mes bons amis, car je me toujours  
 tombé maintes fois dans ta personne. écris moi,  
 sers moi, je te prie d'insérer de mon abyme,  
 ô toi qui vois la lumière, être d'une nature supérieure  
 à la mienne, qui marches, sors, rentres quand il  
 te plaît, prends pitié de nous. adieu.

nous avons connaissance de la fin de l'affaire  
 qu'on en a quelques motifs ou causes. c'est pour  
 a vouloir, au a cause, aux noyades, fallons d'  
 loubes dans les mains de nos juges. en vérité il est  
 des destins effroyables. mais de nos de nous en  
 connaissons quelques uns.

170

170

RIOUFFE (Honoré-Jean, 1764-1813) avocat et littérateur, incarcéré sous la Terreur, auteur de célèbres *Mémoires d'un détenu*.

**Lettre autographe signée "Riouffe"**, 11 vendémiaire III (2 octobre 1794), à Mathieu VILLENAVE.

4 pages in-4.

BELLE LETTRE DE PRISON AU GRAND AVOCAT NANTAIS.

[Villeneuve lui-même avait été envoyé devant le Tribunal révolutionnaire de Paris l'année précédente, et dut sa vie à la chute de Robespierre.]

Riouffe envoie des vœux pour du bonheur, des "retractations sans nombre" et des amitiés, "pour réparer les quatre lignes humoriques. Le dépit était vif, mais la cause en était on ne peut plus aimable, et s'il y avait un peu de fiel, c'est que la lettre était daté de la Conciergerie. Je n'en rêve pas moins à Pecot et à toi toute la journée, et dernièrement, j'imaginai un journal des trois amis, qui pourrait n'être pas en pure perte pour la patrie, et pour nous-mêmes, on ne coupera plus maintenant le fil de vos idées, le repos n'en sera point forcé, et vous portez vos têtes sur vos deux épaules de la meilleure grace du monde ; quant à moi, je ne répond de rien ; quelques plans que je crois bons, beaucoup de chaleur pour le bonheur des hommes, tout cela pourra s'éteindre dans le fonds d'un *cul de sac*. C'est en temporisant, que j'ai sauvé jusqu'ici ma misérable existence, et que j'ai continué à respirer un air infect, à coucher sur un grabat, à être entouré de verroux, et à voir massacrer autour de moi ; car pour moi cela s'appelle vivre. Mais enfin il faut un dénouement". Son cas est inscrit, et le rapport doit se faire incessamment. Il compte sur le zèle Villeneuve pour reconquérir sa liberté : "Depuis que tes poumons, sont rassainés par un air libre et pur, depuis que tu vas comme Candide tout droit devant toi qu'as-tu fait. Je t'ai donné un joli mémoire qui te met dans ton jour toutes les inculpations dont on me charge, mais sans la moindre preuve"... Il se demande s'il ne faudrait pas attendre que le Comité de sûreté générale soit renouvelé, et épuré... Il termine sur une note pressante : "Adieu mes bons amis, car je vois toujours tous les Nantais dans ta personne. Écris moi, sers moi ; je te prie du fonds de mon abyme, ô toi qui vois la lumière, et des arbres, être d'une nature supérieure à la mienne, qui marches, sors, rentres quand il te plaît, prends pitié de nous"... En post-scriptum, il évoque la fin affreuse de ceux qui, échappés aux cachots et aux noyades, sont tombés entre les mains des chouans... Il recommande que Pecot lise Démosthène, mais se demande quel service Pecot peut lui rendre. Enfin : "fais ce que tu crois le meilleur. *Et laissons faire aux dieux*. Si Souché veut retarder, ou croit à propos de le faire, c'est que toute la députation du Finistère, doit le réclamer aussitôt que les comités seront renouvelés. Tu sais bien que la liberté la plus prompte est la meilleure"...

500 / 700 €

ses forfaits ; il triomphe , il regne , il est assis sur le trône de l'univers. César est-il heureux ? Non. Il échapperoit en vain au fer de ses ennemis qui vont l'immoler à la liberté ; la peine qui le poursuit ne l'atteindroit pas moins sûrement : il ne vivroit que pour apprendre tous les jours par de terribles leçons , que ce qui n'est point honnête ne fau-  
roit être *juste. utile*

EN 1785, UN JEUNE AVOCAT D'ARRAS, MAXIMILIEN DE ROBESPIERRE, S'INTERROGE SUR LES PEINES INFAMANTES

171

ROBESPIERRE (Maximilien de). **Discours couronné par la Société royale des Arts et des Sciences de Metz**, sur les questions suivantes, proposées pour sujet du prix de l'année 1784.

1°. Quelle est l'origine de l'opinion, qui étend sur tous les individus d'une même famille, une partie de la honte attachée aux peines infamantes que subit un coupable ?

2°. Cette opinion est-elle plus nuisible qu'utile ?

3°. Dans le cas où l'on se décideroit pour l'affirmative, quels seroient les moyens de parer aux inconvéniens qui en résultent ? *Amsterdam, et se trouve à Paris, Mérigot jeune, 1785.*

Plaquette in-8 de 60 pp., percaline rouge de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Édition originale, rare.

Premier ouvrage politique de Maximilien de Robespierre, alors jeune avocat, couronné du prix de la Société royale de Metz, conjointement avec le *Discours des préjugés des peines infamantes* de Lacretelle, joint ci-après.

“C'est un sublime spectacle de voir les Compagnies savantes, sans cesse occupées d'objets utiles au bien public, inviter le génie par l'appât des plus flatteuses récompenses, à frapper sur les préjugés qui troublent le bonheur de la Société” (pp. 3-4).

PRÉCIEUX EXEMPLAIRE PORTANT QUELQUES CORRECTIONS MANUSCRITES DANS LE TEXTE, SANS DOUTE DE LA MAIN DE ROBESPIERRE LUI-MÊME.

Reliure modeste.

On joint :

- LACRETELLE (Pierre-Louis). *Discours sur le préjugé des peines infamantes*, couronnés à l'Académie de Metz. Lettre sur la Réparation qui seroit dûe aux Accusés jugés Innocens. Dissertation sur le Ministère public. Réflexions sur la Réforme de la Justice criminelle. Paris, Cuchet, 1784. In-8, broché.

Édition originale.

Le discours du jurisconsulte et académicien Pierre-Louis Lacretelle (1751-1824) fut couronné en même temps que celui de Robespierre. On y trouve notamment des *Réflexions sur les écrivains qui ont traité de la législation pénale & vues sur la réforme de cette législation*, dans lesquelles Lacretelle annonce la rédaction des codes de 1791 et de 1810.



171

1 000 / 1 500 €

1790

La commune de Niou qui ne compte son existence politique que  
qu'elle soit donnée constitutionnellement une Municipalité patriote, vient vous  
hommage des Principes de la Liberté politique, en adhérant solennellement  
vos Décrets par les députés extraordinaires.  
à tout perdu par les suppressions que votre sagesse a prononcées et que  
redoublent les malheurs de la France; mais cet état de mort ne l'effraye point  
il est une transition inévitable et momentanée d'un Règne pasteur  
à une renaissance que nous recevons tous des Pères de la Patrie,  
ateurs de la Justice et de la Liberté.

si longtemps captifs sous l'opinion ~~partijane~~ de quelques personnes, notre  
étoit obscurci, nos vœux étouffés, notre Patriotisme déformé ou égari,  
ébranlé et notre confiance trompée; les bons citoyens gémissaient de ne  
voir portés jusqu'à <sup>ce</sup> auguste ~~Tribunal~~, leurs sentiments particuliers,  
le pouvoir ni leur allégresse à celle de toute la France, au <sup>si</sup> état qu'ils  
lente. ~~On voit~~ <sup>à cet</sup> ~~de ces~~ malheurs innombrables, <sup>la calomnie des</sup> ~~nos~~ <sup>présentations</sup> ~~de~~ <sup>de</sup> ~~scandaleuse~~ <sup>de nouvelles amertumes</sup> ~~en~~ <sup>de</sup> ~~professant~~ <sup>de</sup> ~~des~~ <sup>que</sup> ~~calomnie~~ <sup>les</sup> ~~nos~~ <sup>présentations</sup> ~~ont~~ <sup>de</sup> ~~portés~~. Mais votre exemple nous soutient et votre  
nous console. Vos Décrets ont rétabli le Peuple dans ses droits, il a mis  
tête des Municipaux citoyens, et tous les liens qui l'attachoient à l'erreur  
et à la haine [C'est pour le Peuple et par le Peuple que doit se faire la régénération  
ps politique; c'est par lui que la vérité, la justice et la Liberté triomphent  
et les citoyens de la commune de Niou professent hautement les principes d'une  
tion qui sera un des grands saux de l'histoire et des siècles. ils ont juré  
+ Dieu et devant les hommes de l'appuyer de toute leur force à toute doctrine  
ine à la Constitution. ils désavouent formellement tout ce qui a été fait  
t ce que pourroit entreprendre au nom de la commune contre les Principes  
ables qui fondent nos droits et nos saux. ils pardonnent à la Calomnie qui  
poursuivi, à l'erreur et au Préjugé de ceux qui nous couvraient de leur honte,  
entraîneront à une ruine outrageante et désastreuse.

172

ROMME (Gilbert, 1750-1795) mathématicien et conventionnel (Puy-de-Dôme). **La Commune de Riom, département de Pui-de-Dome à l'Assemblée Nationale, 1790.**  
MANUSCRIT autographe ; 2 pages et demie in-4 avec ratures et corrections.

IMPORTANT DISCOURS CÉLÉBRANT L'ŒUVRE RÉGÉNÉRATRICE DE LA RÉVOLUTION ET LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME.

Ce manuscrit de premier jet comporte de nombreuses ratures, ajouts et corrections.

“Messieurs, la commune de Riom qui ne compte son existence politique que depuis qu'elle s'est donnée constitutionnellement une Municipalité patriote, vient vous faire hommage des Prémices de sa Liberté, en adhérant solennellement à tous vos décrets par ses députés extraordinaires. Elle a tout perdu par les suppressions que votre sagesse a prononcées et que commandoient les malheurs et le salut de la France ; mais cet état de mort ne l'effraye point puisqu'il est une transition inévitable et momentanée d'un régime justement proscrit, à une renaissance que nous recevons tous des Pères de la Patrie, régénérateurs de la Justice et de la liberté. Trop longtemps captifs sous l'opinion de quelques personnes, notre raison était obscurcie, nos vœux étouffés, notre patriotisme dissimulé ou égaré, nos espérances et notre confiance trompées ; les bons citoyens gémissaient de ne pouvoir porter jusqu'au Sénat auguste, leurs sentimens particuliers, et de ne pouvoir mêler leur allégresse à celle de toute la France, aussitôt qu'ils l'ont sentie. À ces malheurs immérités la calomnie les preventions et l'intrigue ont ajouté de nouvelles amertumes. Mais votre exemple nous soutient et votre Justice nous console. Vos Décrets ont rétabli le Peuple dans ses droits, il a mis à sa tête des Municipaux citoyens, et tous les liens qui l'attachoient à l'erreur ont été brisés. C'est pour le Peuple et par le Peuple que doit se faire la régénération du corps politique ; c'est par lui que la vérité, la justice et la liberté triomphent”.

Puis, après un long passage biffé, mais lisible, proclamant l'adhésion de tous les citoyens de Riom aux principes de la Révolution et à la Constitution : “Pour vous, Messieurs, pleins de confiance dans vos travaux, heureux des espérances que vous offrez à la France et fiers des leçons que ses vertueux représentans donnent à l'univers, nous recueillons avec empressement tous vos décrets. Vos Tribunaux et notre corps municipal en ont toujours fidèlement suivi toutes les dispositions ; et les loix anciennes ont cédé sans trouble leur empire aux loix nouvelles, qui emanent de votre sagesse. Les bons citoyens se rassemblent pour se pénétrer des lumières qui nous viennent de la capitale, et les répandre autour d'eux. Un établissement patriotique vient de se former et la destination première sera de faciliter l'intelligence de notre nouveau code et d'offrir à tout le monde un cabinet de lecture gratuite et choisie. La déclaration des droits va devenir le premier chapitre du catéchisme politique de la jeunesse. Notre contribution patriotique se monte à plus de 100 000<sup>li</sup> quoique le tableau des citoyens actifs n'aille guère au-delà de 1200 et nous devons dire que la Municipalité de Riom est la première de la province qui ait reçu les déclarations. Les établissemens de charité viennent de recevoir un accroissement considérable, par la générosité d'un vertueux cénobite qui siège parmi vous dont les opinions honnorent la ville de Riom sa patrie et qui prouve par sa conduite, que les vertus du chretien ne diffèrent pas de celles du vrai citoyen. Voilà, Messieurs un tableau de nos efforts pour reconquerir notre liberté, et nous rendre dignes de vos regards.”

2 000 / 2 500 €

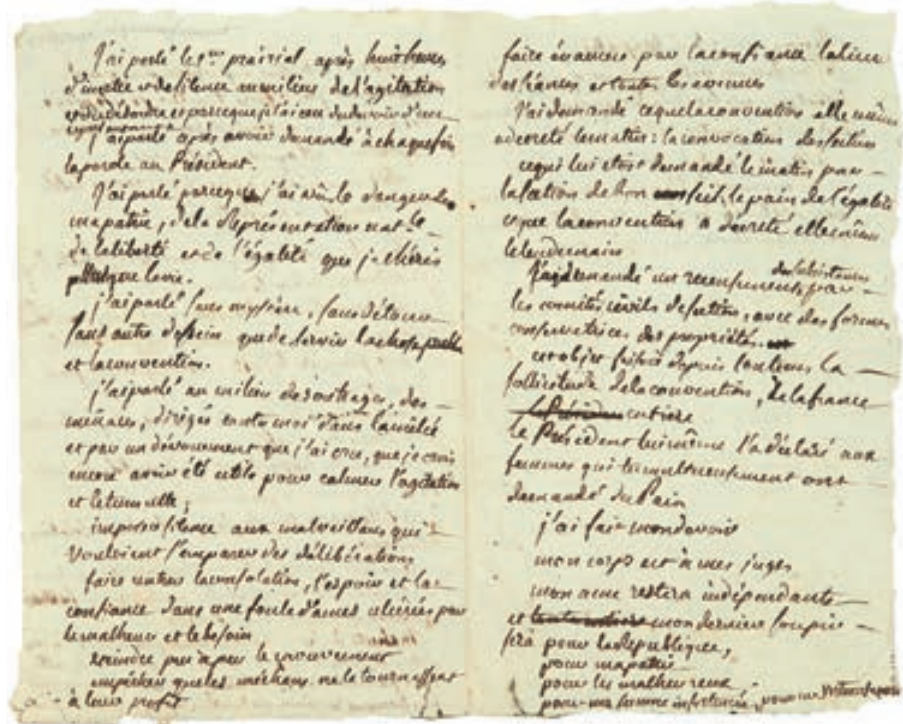
173

ROMME (Gilbert).  
MANUSCRIT autographe, [juin 1795].  
3 pages et demie in-8.

NOTES POUR SA DÉFENSE LORS DU PROCÈS POUR SON RÔLE DANS L'INSURRECTION DE PRAIRIAL.

[Arrêté avec treize autres députés et emprisonné quelque temps au château du Taureau près de Morlaix, Romme sera condamné à mort avec cinq autres députés. Tous tenteront de se suicider à la fin de l'audience, avant l'échafaud ; trois y parviendront. Cette fin des “martyrs de Prairial” marqua fortement l'histoire du mouvement républicain en France.] Romme évoque ici l'insurrection du 1<sup>er</sup> prairial et laisse entendre qu'il a succombé à une manœuvre des Thermidoriens pour faire tomber les derniers Montagnards.

“A-t-on eu l'intention de profiter d'un grand mouvement pour faire tomber dans le piège des hommes qu'on vouloit perdre, mais qu'on ne pouvoit attaquer directement ? Alors je n'ai rien à dire, je me couvre la tête et me soumet à ma destinée.



Dans la mêlée quelques uns sous prétexte de pain demandoient le crime. D'autres pressés par des besoins réels demandoient du pain et un gouvernement constitutionnel. Aux premiers la justice doit répondre par la mort. Aux autres l'humanité ne doit-elle pas tendre une main secourable. C'est contre les premiers que devoit se diriger toute la sévérité du gouvernement. Il falloit aux seconds des paroles de consolation et de paix. Ceux qui comme le tyran thermidorien pensent que la vertu est en minorité sur la terre ne savent gouverner qu'avec les lois de Dracon. La chute du tyran doit assurer à ma patrie l'empire de la justice, de la raison et surtout de cette douce fraternité, de cette morale républicaine qui prévient plus sûrement les crimes que la justice la plus active n'en punit.

J'ai parlé le 1<sup>er</sup> prairial après huit heures d'inertie et de silence au milieu de l'agitation et du désordre et parce que je l'ai cru du devoir d'un représentant. J'ai parlé après avoir demandé à chaque fois la parole au Président. J'ai parlé parce que j'ai vu le danger de ma patrie, de la Représentation nationale de la liberté et de l'égalité que je chéris plus que la vie. J'ai parlé sans mystère, sans détour, sans autre dessein que de servir la chose publique et la convention. J'ai parlé au milieu des outrages, des menaces, dirigés contre moi dans la mêlée et par un dévouement que j'ai cru, que je crois encore avoir été utile pour calmer l'agitation et le tumulte ; imposer silence aux malveillans qui vouloient s'emparer des délibérations faire rentrer la consolation, l'espoir et la confiance dans une foule d'ames ulcérées par le malheur et le besoin. Eteindre peu à peu le mouvement, empêcher que les méchants ne le tournassent à leur profit. Faire évacuer par la confiance le lieu des séances. J'ai demandé ce que la convention elle-même a decreté le matin : la convocation des Sections. Ce qui lui étoit demandé le matin par la Section de Bon conseil : le pain et l'égalité, ce que la convention a decreté elle-même le lendemain. J'ai demandé un recensement des subsistances par les comités civils de Section, avec des formes conservatrices des propriétés. Cet objet faisoit depuis longtemps la sollicitude de la convention, de la France entière. Le Président lui-même l'a déclaré aux femmes qui tumultueusement ont demandé du pain. J'ai fait mon devoir. Mon corps est à mes juges. Mon ame restera indépendante et mon dernier soupir sera pour la République, pour ma patrie, pour les malheureux, pour ma femme infortunée, pour ma vertueuse mère.

Je crois avoir servi ma patrie. J'ai souffert pour elle par deux mois de détention dans le Calvados à l'époque du 31 mai et je n'ai jamais recriminé contre cette injustice. J'ai servi la patrie dans mes missions et notamment à l'époque de thermidor alors j'activois la fabrication de l'artillerie pour la marine dans le département de la Dordogne".





UNE APOLOGIE DE PHILIPPE EGALITÉ,  
 IMPRIMÉE AUX FRAIS DE LA DUCHESSE D'ORLÉANS ET TENUE SECRÈTE  
 EXEMPLAIRE DU ROI LOUIS-PHILIPPE

174

[ROUZET de FOLMON (Jacques-Marie)]. **Explication de l'énigme du roman intitulé : Histoire de la conjuration de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans.** *Vérédishtad* [Paris], chez les marchands de nouveautés, sans date [avant 1814].

4 volumes in-8, cartonnage aubergine à la Bradel, dos lisses ornés, chiffre couronné LPO doré en tête, entièrement non rognés (reliure de l'époque).

Édition originale d'une grande rareté.

"Aucun exemplaire de ce livre imprimé aux frais de la duchesse d'Orléans avant 1814 ne fut distribué de son vivant" (Tourneux, *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, IV, 21752).

UNE APOLOGIE DE PHILIPPE EGALITÉ PAR UN PROCHE DE LA DUCHESSE D'ORLÉANS.

L'ouvrage est une réplique au libelle infamant de Montjoie, *Histoire de la conjuration d'Orléans* (1796), qui sera réimprimé et condamné sous le règne de Louis-Philippe. Il a été rédigé par un personnage controversé, homme politique et conventionnel originaire de Toulouse, Jacques-Marie Rouzet de Folmont (1743-1820).

Kuscinski (*Dictionnaire des conventionnels*, pp. 540-541) marque que Rouzet avait accompagné la duchesse douairière d'Orléans dans son exil, après l'avoir fait sortir de la prison du Luxembourg. Ils rentrèrent tous deux en France en 1814, et "au dire de Mme Cavaignac, il aurait fini par l'épouser, ce qui aurait presque complètement brouillé la mère avec ses enfants. Rouzet a été enterré à Dreux dans les caveaux de la chapelle de la famille d'Orléans".

PRÉCIEUX EXEMPLAIRE RELIÉ POUR LOUIS-PHILIPPE DUC D'ORLÉANS, avec son chiffre doré au dos et le cachet de la *Bibliothèque du roi* au Palais-Royal sur les titres.

Le premier volume porte cette indication manuscrite : "à l'armoire des médailles, par o[r]dre du Roi" – c'est-à-dire la réserve des livres précieux ou tenus secrets de la bibliothèque royale.

Très bel exemplaire en cartonnage du temps, entièrement non rogné. Les deux derniers tomes ne sont pas coupés. Il est bien complet des 5 pages d'errata reliées à la fin.

Les quatre volumes sont conservés dans deux boîtes modernes en demi-maroquin bordeaux. De la bibliothèque *Dominique de Villepin* (2008, n° 53).



174

3 000 / 4 000 €



175

175

ROYER-COLLARD (Pierre-Paul, 1763-1845) secrétaire de la Commune de Paris, député de la Marne aux Cinq-Cents dont il fut éliminé après le 18 fructidor, agent royaliste, philosophe, député, brillant orateur et chef des “doctrinaires” sous la Restauration.

**Pièce signée** “Royer” comme secrétaire greffier adjoint de la Commune de Paris, *1<sup>er</sup> octobre 1791*.

2 pages et demie in-fol., en-tête et vignette de la *Municipalité de Paris*... *Extrait du registre des délibérations du Conseil général de la Commune de Paris*.

CURIEUX DOCUMENT SUR LA DISSOLUTION DU COMITÉ DES RECHERCHES, PROCLAMANT LA FIN DE LA RÉVOLUTION EN OCTOBRE 1791 !

Exposé de M. LOHIER, Président du Comité des Recherches, rappelant que le Comité avait été institué en cas de conjonctures difficiles exigeant une surveillance rigoureuse : “En effet c’est le 22 octobre 1789, que selon l’arrêté de la Commune, ses représentans choisirent dans leur sein vos premiers Commissaires”. Mais les temps ont heureusement changé : “Par un bienfait marqué de la providence, nous voici au moment même où l’Empire françois semble appeler toutes les nations à la liberté, en leur montrant la majestueuse Constitution”... Les droits du citoyen étant désormais assurés pour toujours par une législation inviolable, le Comité déclare sa mission terminée.

Le Conseil général de la Commune, “considérant que la Révolution est terminée, que le règne de la Loi est établi, et que la surveillance et l’action ne doivent plus résider que là où la Constitution les a placés”, arrête que le Comité cesse toute fonction. Ses papiers seront inventoriés et déposés au Département de Police ; ses membres sont remerciés “du zèle, du patriotisme et de la prudence avec lesquels ils ont rempli le devoir pénible qui leur étoit imposé”...

*Ancienne collection de Mathieu-Guillaume VILLENAVE (avec note autographe).*

400 / 500 €

#### LE BOURREAU EST UN CITOYEN COMME LES AUTRES

176

[SANSON]. MATON DE LA VARENNE (Pierre Anne Louis de). **Mémoire pour les exécuteurs des jugemens criminels de toutes les villes du royaume**, où l’on prouve la légitimité de leur état. *Paris, février 1790*.

Plaquette petit in-8, cartonnage moderne à la Bradel.

Rare édition originale du mémoire adressé par les bourreaux Charles-Henri Sanson et son fils à l’Assemblée nationale pour la défense des droits civils de leur profession. Il a été rédigé par Maton de la Varenne.

Les Sanson ont exercé le métier de bourreaux à Paris de 1688 à 1847, six générations au service de la mort qui, durant près de deux siècles, écartelèrent et firent rouler les têtes...

Charles-Henri avait été le bourreau de Damiens et du chevalier de La Barre, avant d’officier pour les gouvernements révolutionnaires ; un modèle de constance dans le service de l’Etat. Il meurt en 1806. Ses mémoires sont apocryphes.

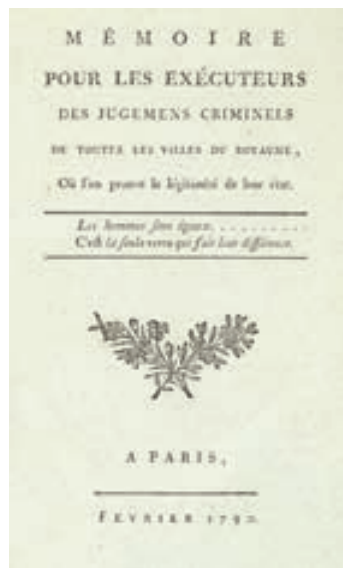
De la collection *Jean-Paul Barbier-Mueller*, avec ex-libris (2008, n° 92).

On joint :

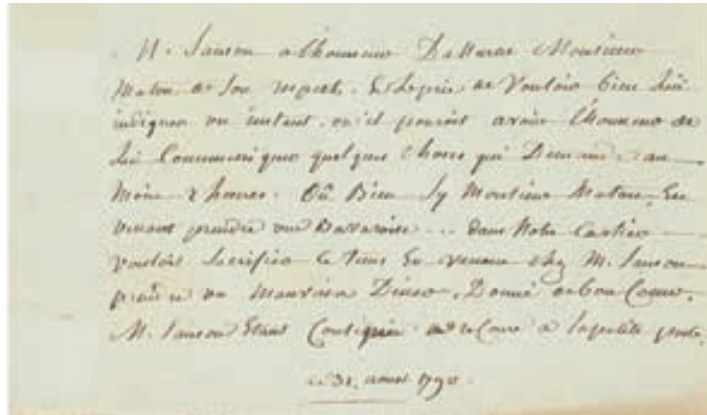
- *Arrêt du conseil d’Etat du Roi, qui défend de donner le nom de bourreaux aux exécuteurs de Haute-Justice*. Du 12 janvier 1787. Lille, 1787. In-4 de 3 pp. en feuilles.

- *Mémoires des Sanson*. Paris, 1862-1863. 6 volumes in-8, demi-basane de l’époque. Édition originale. Exemplaire très pur intérieurement.

400 / 600 €



176



177

177

SANSON (Charles-Henri, 1739-1806) bourreau, il guillotina Louis XVI.

**Lettre autographe signée** en tête "M. Sanson" et rédigée à la 3<sup>e</sup> personne, 31 août 1790, à l'avocat MATON. 1 page obl. in8.

TRÈS RARE LETTRE DU CÉLÈBRE BOURREAU.

"M. Sanson a l'honneur d'assurer Monsieur Maton de son respect" et lui demande un rendez-vous pour lui communiquer "quelques choses qui demande au moins 2 heures. Ou bien sy monsieur Maton, en venant prendre une bavaroise... dans notre cartier vouloit sacrifier ce tems en venant chez M. Sanson prendre un mauvais diner, donné de bon cœur"...

800 / 1 000 €

"UN VÉRITABLE CRI DE GUERRE" (TOCQUEVILLE)

178

SIEYÈS (Emmanuel, abbé). **Qu'est-ce que le Tiers-État ?** Troisième édition. *Sans lieu* [Paris], 1789. In-8, demi-maroquin havane à la Bradel moderne.

Troisième édition, en partie originale : elle fixe le texte définitif.

La publication en janvier 1789 du brûlot de l'abbé Sieyès devait faire sensation. Edité à quatre reprises en quelques semaines, il s'en débita près de 30 000 exemplaires.

LE PAMPHLET INAUGURAL DE LA RÉVOLUTION.

L'incipit, forgé par Chamfort, est fameux :

*Qu'est-ce que le Tiers-État ? – TOUT. Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre politique ? – RIEN. Que demande-t-il ? – À ÊTRE QUELQUE CHOSE.*

"N'eût-ce été qu'un pamphlet, il aurait offert un tableau des plus incisifs du système des castes sous l'Ancien Régime (...). Mais l'ouvrage devait incarner les revendications radicales d'un tiers état d'autant plus impatient de s'émanciper qu'il est ici conçu comme étant l'expression de la nation entière. *Qu'est-ce que le Tiers-État ?*, ou comment savoir jusqu'où aller trop loin. En cette aube démocratique et égalitaire, une entité nouvelle dont la fortune sera immense est appelée à supplanter le roi de droit divin : la "nation". Face à une bourgeoisie ambitieuse et frustrée, face aux "patriotes", le roi est nu. (...) S'ensuit l'énoncé fondateur d'un régime représentatif. Sieyès est l'inventeur de la représentation moderne et d'une pratique politique sur laquelle nous n'avons cessé de vivre. A cet égard, il est un des pères de notre droit public. Enfin, le Tiers devra s'ériger en "Assemblée nationale" (on peut y lire le terme pour la première fois), puis promouvoir une constitution" (Jacques T. Quentin in *En français dans le texte*, 1990, n° 186 : "De ce classique de la littérature politique européenne, il importe de retenir le texte intégral de la troisième édition, remanié et avantageusement augmenté.")

Bel exemplaire, relié de neuf. Dos de la reliure passé.

400 / 600 €



178



179

#### LE DÉBAT SUR LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME

179

SIEYÈS (Emmanuel, abbé). *Préliminaire de la Constitution. Reconnaissance et exposition raisonnée des Droits de l'Homme & du Citoyen.* Versailles, imprimerie de Ph.-D. Pierres, juillet 1789.

Plaquette in-8, demi-marquin rouge, dos lisse fileté or (*reliure moderne*).

ÉDITION ORIGINALE DE CE TEXTE FONDATEUR.

Elle a été imprimée à Versailles, en juillet 1789, par l'imprimeur ordinaire du Roi, Pierres.

L'« oracle de la science politique » joua un rôle fondamental dans le champ de la réflexion constitutionnelle. Sieyès estime que la Déclaration des droits doit s'émanciper du modèle américain par un projet plus audacieux. Sa rédaction des 32 articles présentés au comité de l'Assemblée, les 20 et 21 juillet, devait légitimer et assurer la souveraineté de la représentation nationale. Abordant l'étude des droits politiques, Sieyès pose la distinction des citoyens actifs et des citoyens passifs (femmes, enfants, étrangers). Il rejette le postulat rousseauiste selon lequel la volonté ne peut être représentée. À bien des égards, le texte de l'oracle voyait plus loin que le texte adopté.

Édition fort rare, non citée par Tourneux. Elle se distingue des éditions postérieures publiées en quelques semaines ; elles comportent 37 et enfin 42 articles (Monglond I, 131.- Conlon, *Le Siècle des Lumières* XXVI, n° 10948 : l'exemplaire de la BN a les pages 12-21 seulement).

Très bel exemplaire.

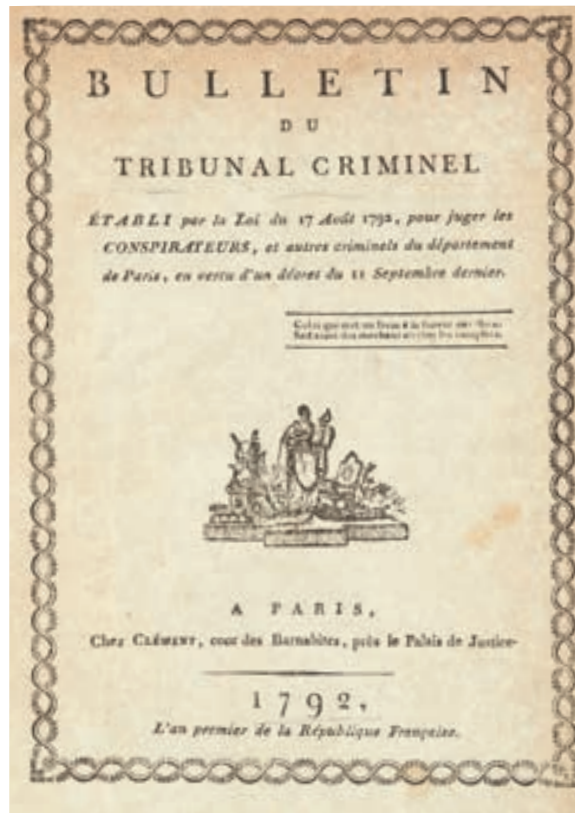
On joint :

- Décret de la Convention nationale du 29 mai 1793 : *Déclaration des Droits de l'homme*. Paris, Imprimerie nationale exécutive du Louvre, 1793. In-4 de 6 pp., en feuilles, chemise en demi-marquin rouge.

ÉDITION ORIGINALE DE LA VERSION DES DROITS DE L'HOMME ADOPTÉE PAR LA CONVENTION PEU AVANT LA CHUTE DES GIRONDINS.

La nouvelle Déclaration des droits de l'homme, en préambule à la Constitution de l'an I (1793), est moins audacieuse que le projet de Robespierre présenté en avril, mais bien plus sociale que celle de 1789.

800 / 1 000 €



180

*“UNE DES PUBLICATIONS LES PLUS RARES ET LES PLUS RECHERCHÉES DE CETTE ÉPOQUE” (HATIN)*

180

TRIBUNAL REVOLUTIONNAIRE. **Bulletin du tribunal criminel établi par la Loi du 17 août 1792, pour juger les conspirateurs, et autres criminels du département de Paris**, en vertu d'un décret du 11 septembre dernier. Suivi de : Bulletin du Tribunal révolutionnaire, établi par la Loi du 16 Mars 1793, pour juger sans appel les conspirateurs. *Paris, Clément, 25 août 1892-? [1795].*

423 numéros in-4 de 4 pages chacune reliés en 6 volumes, les 5 premiers reliés en demi-basane du XIX<sup>e</sup> siècle, le sixième en demi-marouquin moderne.

EXCEPTIONNELLE COLLECTION DE 423 NUMÉROS DU *BULLETIN DU TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE*, PRÉCÉDÉ DU *BULLETIN DU TRIBUNAL CRIMINEL*.

“Ces deux bulletins, que l'on considère avec raison comme n'en faisant qu'un, sont une des publications les plus rares et les plus recherchées de cette époque” (Hatın).

Long et sanglant martyrologe, le journal recueille les décisions des deux principaux cours extraordinaires de la Terreur : “Tous les événements de notre révolution doivent être connus et jugés par la postérité ; il faut qu'elle sache ce que la liberté dont elle jouira, aura coûté à ses pères” (préface au *Bulletin du Tribunal criminel*).

Etabli le 10 mars 1793 “sur les débris fumans du palais du dernier despote de la France, sur les corps sanglans des Français morts pour la liberté” (ibid.), le Tribunal révolutionnaire a été précédé, du 17 août 1792 au 29 novembre 1792, par le Tribunal criminel. Il rendit des jugements basés sur des instructions rapides, sans indépendance, et des débats hâtifs, limités par décret à trois. Parmi les conspirateurs jugés figurent Charlotte Corday, Marie-Antoinette, Madame Elisabeth, Philippe Egalité, les Girondins arrêtés ou suspects, comme Brissot et Vergniaud, les feuillants Bailly et Barnave. Les 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> parties sont entièrement consacrées au procès des membres du Comité révolutionnaire de Nantes. Le tribunal cessa son activité au lendemain du 9 Thermidor.

Détail de la collection :

*Bulletin du Tribunal criminel.*

- 25 août 1892 – 4 décembre 1792. 58 numéros à pagination continue.

*Bulletin du Tribunal révolutionnaire.*

- 6 avril 1793 – 6 septembre 1793. 100 numéros à pagination continue, avec suppléments aux n° 37 et 73. Les numéros 71 à 73 reproduisent l'acte d'accusation et l'interrogatoire de Charlotte Corday, complétés de quatre lettres de l'accusée.  
Marges extérieures grossièrement restaurées, avec manques.  
On joint une collection en feuilles, sous étui, de la même série (Sans les n° 60, 63-66, 70). Avec 12 pp. de Jugements rendus. 24 feuilles ont été habilement doublées. Un coin manquant avec perte de quelques lettres.
- Seconde partie. 28 août 1793 – vers le 3 frimaire an II [23 novembre 1793]. 100 numéros à pagination continue, avec un titre général, un supplément au n° 27 et (2) ff. d'index.  
Le n° 90 est joint. A sa place se trouve relié le n° 90 appartenant à la première partie.
- 4<sup>e</sup> partie. Vers le 1<sup>er</sup> germinal an II – vers le 2 prairial an II [21 mars 1794-21 mai 1794].  
100 numéros. Mouillure marginale affectant les 3 derniers numéros.
- 6<sup>e</sup> partie. 25 vendémiaire [an III]-?. N°s 55-100.
- 7<sup>e</sup> partie n°s 1-20.

LES COLLECTIONS COMPLÈTES DE CETTE PUBLICATION PÉRIODIQUE SONT DE TOUTE RARETÉ.

Selon la description de Hatin, 71 numéros font ici défaut : 11 numéros de la 3<sup>e</sup> partie, 2 numéros de la 5<sup>e</sup> partie, les numéros 1-54 de la 6<sup>e</sup> partie, 1 numéro de la 7<sup>e</sup> partie et 2 numéros de l'an 3. (Hatin, pp. 220-222.- Tourneux, n° 3446, pour le *Bulletin du Tribunal criminel*.- Inconnu à Monglond).

2 000 / 3 000 €

181

[TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE]. **Liste générale et très-exacte, des noms, âges, qualités et demeures de tous les Conspireurs qui ont été condamnés à mort** par le Tribunal Révolutionnaire. Paris, Le Marchand, Berthé, Channaud, ans II et III de la République. [10 listes des guillotins, dont un supplément à la neuvième].

Relié avec :

- **Liste des personnes des 2 sexes, arrêtées et détenues dans les différentes prisons de Paris**, tant pour Crimes de Conspiration, que pour les Vols faits aux Tuileries, dans la journée du 10 août 1792 jusqu'au 2 septembre. Paris, Clément, 1793.
- **Liste générale des Individus condamnés par jugemens, ou mis hors de la Loi par décrets**, et dont les biens ont été déclarés confisqués au profit de la République. Paris, Imprimerie des Domaines nationaux, an II. [6 listes].  
Ensemble 17 listes en 3 volumes in-8, demi-basane décorée de l'époque.



RÉUNION DE LISTES DES VICTIMES DE LA RÉVOLUTION.

LA PREMIÈRE LISTE COMPREND LES NOMS DE 2742 CONDAMNÉS À MORT PAR LE TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE : on y lit leurs noms, origines, âges, qualités et les motifs de leur condamnation. La publication s'est arrêtée avec la suppression du Tribunal révolutionnaire.

L'exemplaire comprend bien le supplément au n° IX mais il lui manque les deux derniers numéros (X et XI) lesquels donnent la liste des 75 condamnés supplémentaires, n° 2743 à 2807.

Condamné n° 24, *Louis XVI dit Capet* ; n° 66, *Charlotte Corday* ; n° 105, *Marie-Antoinette, dite Lorraine d'Autriche* ; n° 2638, *Robespierre* ; n° 2643, *Saint-Just* ; n° 2654, *Robespierre jeune...*

Pour les exécutions des X et XI Thermidor, au cours desquelles furent notamment exécutés Robespierre et Saint-Just, un anonyme a noté à l'encre à l'époque : "J'ai été témoin de l'exécution."

LES DEUXIÈME ET TROISIÈME LISTES SONT BIEN COMPLÈTES.

Bon exemplaire.

(Martin & Walter, n° 9065 : pour les 9 premières livraisons seulement de la première liste.- Tourneux, n° 3957, 3447 et 3956.- Monglond II, 833-834, III, 37-38).

800 / 1 000 €



### III – LIVRES ET DOCUMENTS DES XIX<sup>E</sup> ET XX<sup>E</sup> SIÈCLES







182

182  
[AFFICHES]. Ensemble de 2 placards illustrés relatifs à des attentats politiques, publiés en 1820 et 1835.

- [BERRY (duc de)]. *Interrogatoire et prononcé du jugement de L.-P. Louvel*. Sans lieu ni date [Paris, 1820]. 44 x 25,5 cm.

Rare placard imprimé concernant l'assassinat du duc de Berry et l'exécution de son assassin, le sellier Louvel.

Illustré d'une gravure sur bois, il reproduit l'interrogatoire de Louvel, dans lequel on peut lire les répliques assurées de l'assassin : "Je lui ai ôté la vie dans le dessein de détruire la race, (...) pour détruire la souche (...) j'étais humilié de voir en France des armées étrangères et je suis allé à l'île d'Elbe pour me trouver avec des Français (...). J'avais fait le sacrifice de ma vie. Il ne faut voir en moi qu'un Français sacrifié..."

- *Relation circonstanciée sur les nommés Fieschi, Pépin, Morey, Boireau et Béchet, mis en jugement par arrêt de la Cour des Pairs*. Détails curieux sur chacun de ces individus, et sur les femmes Petit et Nina Lasave. [Paris], Imprimerie de Chassignon, sans date. 45 x 36,5 cm.

Placard relatant l'attentat à la "machine infernale" contre Louis-Philippe, perpétré le 28 juillet 1835, illustré d'une figure et 6 portraits en médaillon, gravés sur bois.

400 / 600 €



183

183  
[AFFICHES]. Ensemble de 6 placards illustrés, publiés en 1848 et 1849.

BEL ENSEMBLE DE 6 PLACARDS IMPRIMÉS, RELATIFS AUX ÉVÉNEMENTS POLITIQUES DE 1848.

On y trouve deux arrêts de la Haute-Cour de Bourges, contre les révolutionnaires Barbès, Blanqui, Raspail au sujet de l'attentat commis le 15 mai 1848, et quatre pièces concernant l'insurrection de juin 1848, avec la condamnation de Daix et Lahr, pour l'assassinat du général Bréa, tous illustrés de bois gravés.

On joint :

- *La Guillotine par un vieux jacobin*. N° 1. Paris, Imprimerie Bonaventure et Ducessois, mars 1848. Journal, 47 x 31 cm.  
SEUL NUMÉRO PARU DE CE JOURNAL LANCÉ AU LENDEMAIN DE LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER 1848 : signé ironiquement par "Olusi-Lippephi", anagramme de Louis-Philippe, le roi déchu. Il est illustré du portrait de ce dernier gravé sur bois, sa poitrine découverte laissant voir une guillotine tatouée.  
"Le premier article de cet ignoble canard... est une infâme diatribe sur les goûts sanguinaires de Louis-Philippe, qui pourtant, tout le monde le sait aujourd'hui, avait horreur de la peine de mort" (Hatin, 467).  
On y lit notamment une amusante, mais très sérieuse *Définition de la guillotine* par un mathématicien : "La guillotine est un plan horizontal à quelques pieds du sol, sur lequel on a élevé deux perpendiculaires séparées par un triangle rectangle tombant à travers un cercle sur une sphère restée plus tard isolée par une sécante." Bel exemple.
- *L'Impitoyable. Journal de tous les abus publics*. N° 1. Paris, 1848. Un numéro in-folio, de 4 pp., en feuilles.  
Seul numéro paru de ce journal fondé par Victor Letellier. "Au lieu du n° 2, parut une *Lettre du citoyen V. Letellier, au général Cavaignac* : protestation contre la loi du cautionnement, qui empêche *l'Impitoyable* de reparaitre" (Hatin, 468). Pliure renforcée.

400 / 600 €



184

184

**Arrêt de condamnation de Pierre Lion.** *Saint-Omer, 4 décembre 1812.*

Affiche imprimée, 62 x 42 cm.

Grand placard imprimé.

Pierre Lion, "Agé de 19 ans, garçon meunier, (...) cheveux et sourcils châains, yeux gris, front plat et découvert, nez gros et camus, bouche petite, menton plat, visage allongé et pâle, légèrement marqué de petite vérole, accusé présent, convaincu 1°. d'avoir, le 29 juin dernier, volé à l'aide d'effraction et d'escalade, divers objets et de l'argent, dans la maison de J.B. Corne, cabaretier à Roussen, arrondissement de Montreuil; et 2°. D'avoir, le 30 du même mois, volé, aussi à l'aide d'escalade et d'effraction, des effets et des bijoux, chez Joseph Testu, journalier à Campigneules-lez-Grandes, arrondissement de Montreuil, a été condamné à la peine des travaux forcés pour le terme de cinq ans, à une heure d'exposition au carcan, sur l'une des places publiques de Montreuil, à la restitution des objets volés, et aux frais du procès envers l'Etat."

Beau document.

100 / 200 €

185

[AFFAIRES CRIMINELLES ET PROCÈS CÉLÈBRES]. **4 dossiers de lettres et documents, 1810-1865.**

Affaire CHOISEUL-PRASLIN (l.a.s. de la duchesse de Choiseul-Praslin, 1826; 2 l.s. de son père le général SÉBASTIANI, 26 et 28 août 1847; on joint une courte l.a.s. de Pasquier).

Affaire BARBANÇON (14 pièces relatives aux procès pour la succession du comte de Barbançon mort en émigration en 1797, 1810-1858).

Affaire CADEROUSSE-DILLON (3 pièces, 1862-1863, dont une signée par le duc de CADEROUSSE-GRAMONT poursuivi pour homicide volontaire par la veuve de Henry Luke DILLON, à la suite d'un duel).

Affaire SANDON (manuscrit de la plaidoirie de l'avocat Léon Sandon, 1865, contre les médecins Baillargé, Blanche, Faville, Mitivie, Parchappe et Tardieu, qui l'ont fait enfermer à Charenton; plus copie de 2 lettres).

400 / 500 €



185

## UN MODÈLE DE STENDHAL

186

APPERT (Benjamin). **Bagnes, prisons et criminels.** Paris, Guilbert et Roux, 1836.

4 volumes in-8, demi-veau rouge, dos à nerfs filetés or, tranches marbrées (*reliure de l'époque*).

Édition originale.

Elle est ornée de 4 planches lithographiées (ferrement des forçats et différents visages mortuaires dont Lacenaire et Fieschi), 3 fac-similés de manuscrits repliés, et 2 plans (prisons de Lausanne et de Genève).

Surnommé “le Howard français”, Benjamin Appert (1797-1873) fut impliqué dans une évasion en 1822 ; emprisonné trois mois à La Force, il fit le vœu de consacrer son existence à la défense des prisonniers. Il a été immortalisé par Stendhal dans *le Rouge et le Noir* sous les traits du beau “Monsieur parisien” qui, visitant la prison de Verrières, met en émoi les ultras de la ville.

“Malgré ses publications, le protestant Appert reste moins connu que les philanthropes en habits dorés” (Petit, *Ces peines obscures*, pp. 192-198).

Plaisant exemplaire en reliure du temps en dépit des dos passés.

On joint, du même :

- *Dix ans à la cour du roi Louis Philippe et Souvenirs du tems de l'Empire et de la Restauration.* Berlin et Paris, 1846. 3 volumes in-12, demi-marouquin moderne.

400 / 600 €

187

[ATTENTAT DU PETIT-CLAMART]. **Répertoire photographique d'individus recherchés.** [Paris, fin 1962].

In-12, agrafé.

Rare album photographique des personnes recherchées par la police en lien avec l'attentat manqué contre le général De Gaulle au Petit-Clamart, le 22 août 1962.

C'est le second recueil d'avis de recherche lancé par les autorités. En tête, le ministère a dressé la liste des onze premiers suspects, indiquant leurs noms, surnoms, dates et lieux de naissance, ajoutant : “Leurs photographies et tous les renseignements utiles les concernant figurent dans l'opuscule rouge diffusé fin septembre.”

Neuf inculpés devaient comparaître devant la Cour militaire de justice en janvier 1963. La Cour prononça quatre condamnations à mort. Seul le colonel Bastien-Thiry fut exécuté, le 11 mars.

30 PORTRAITS PHOTOGRAPHIQUES, AVEC FICHE SIGNALÉTIQUE ET BIOGRAPHIQUE.

Jacques Achard, Antoine Argoud, Guy Branca, Joseph Broizat, Jacques Chadeyron, Pierre Château-Jobert, Jean Curutchet, Henri Dufour, Noël Durtelle de Saint Sauveur, Jean Gardes, Paul Gardy, Yves Godard, Raymond Gorel, Bertrand de Gorostazu, etc.

La couverture porte, au tampon rouge, la mention : “Secret.”

100 / 200 €



186



187





### A NEW YORK ROGUES' GALLERY

188

[AVIS DE RECHERCHE]. **Trombinoscope criminel.** [New York, vers 1880-1900].

Cabinet en bois (75,2 x 58,2 x 26 cm), porte ornée d'une peinture originale à l'huile ouvrant sur 10 portants pivotants, de 25 emplacements chacun, sur charnières, abritant 100 portraits photographiques, 9 x 5,5 cm.

EXTRAORDINAIRE MEUBLE À SYSTÈME DESTINÉ À CONTENIR LES PORTRAITS PHOTOGRAPHIQUES DE CRIMINELS RECHERCHÉS : IL A ÉTÉ EXÉCUTÉ AUX ÉTATS-UNIS VERS 1880, SANS DOUTE POUR UNE AGENCE NEW-YORKAISE DE DÉTECTIVES.

Il renferme une collection de 100 portraits photographiques de criminels américains, sur papier albuminé, de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. 34 portraits portent le cachet "C. W. Bigden photographer", et 2 le cachet "Fay photography".

Pour la plupart, ils portent au dos des indications manuscrites restituant l'identité et le signalement du criminel, la date de son arrestation, la sentence, etc.

On relève *Charles Brown* "The Murderer of Berkley" ; *Frank Weader* "Horse Thief" ; *Joseph Quinn* "Pickpocket" ; *William Scholl* recherché pour "Bruglary", etc.

LA PORTE FERMANT LE CABINET EST ORNÉE D'UNE GRANDE PEINTURE À L'HUILE FIGURANT UNE SCÈNE DE CRIME, LA NUIT.

Peinture naïve anonyme : le meurtrier se retourne en partant, tandis que sa victime gît au sol, égorgée. Cette scène nocturne semble représenter Londres, la tour dotée d'une horloge au fond, indiquant l'heure du crime, paraît être Big Ben. En revanche, le cadavre étant celui d'un homme, ce ne peut être Jack l'éventreur qui ne s'attaqua qu'à des femmes, des prostituées occasionnelles.

OBJET UNIQUE, LE PLUS CURIEUX DÉNICHIÉ PAR PHILIPPE ZOOMEROFF.

Il figurait dans le catalogue *Crimes et légendes* de la librairie Serge Plantureux (1991, n° 800 : avec reproduction en couverture).

30 000 / 40 000 €



189

**WANTED !**

189 [AVIS DE RECHERCHE]. Réunion de 68 avis de recherches américains tapuscrits, imprimés ou manuscrits, pour la plupart accompagnés du portrait photographique, sur papier albuminé ou reproduit, du criminel recherché. 68 pièces réunies dans un emboîtement en demi-marouquin bordeaux, titre en long.

REMARQUABLE COLLECTION DE 68 AVIS DE RECHERCHE AMÉRICAINS DATÉS DE 1883 à 1939, POUR LA PLUPART LANCÉS LA POLICE OU PAR DES AGENCES DE DÉTECTIVES. Ils sont généralement pourvus du portrait photographique du criminel recherché.

Le premier, daté du 17 juillet 1883, provient de la Boston Variety Store, propriété de Jacob Rothschild. La liste des objets volés est curieuse : 48 plumes d'autruches noires et colorées, 24 bouquets de plumes colorées, 18 brassières de plumes fantaisie, 5 "trimmed hats", 3 douzaine d'ornements, 125 mesures de soie et satin, noirs et colorés, 2 pièces de dentelle blanche orientale, une écharpe en dentelle de soie noire.

Le second, daté de Boston le 6 octobre 1885, déclare le vol de peintures de valeur chez M. Hon F. L. Ames, à North Easton, la nuit du 4 octobre : ont disparu des tableaux de Millet, Théodore Rousseau, Meyer Von Bremen, et Chelbowski, de même que divers objets d'art. Tous les autres avis sont du XX<sup>e</sup> siècle.

Ils concernent, pour la plupart, des hommes identifiés : échappés de prisons, d'orphelinats, déserteurs, escrocs, meurtriers, voleurs, etc. Un grand nombre donnent les habituelles mesures Bertillon et les "finger print classification" de l'individu recherché.

Liste détaillée sur demande.

1 500 / 2 500 €



191

“\$25,000 REWARD !”

190

[AVIS DE RECHERCHE]. **Avis de recherche du kidnappeur de Charles A. Lindbergh jr.** *New Jersey, 1932.* Placard imprimé, 68 x 42,5 cm, sous verre.

IMPORTANT ET TRÈS RARE AVIS DE RECHERCHE LANCÉ PAR LA POLICE DE L'ÉTAT DU NEW JERSEY, DÉTAILLANT LES NUMÉROS DE SÉRIE DES 4 750 BILLETS DE LA RANÇON DE 50 000\$, VERSÉE EN BILLETS DE 5, 10 ET 15 \$ AU RAVISSEUR DE CHARLES A. LINDBERGH JR.

L'avis offre une récompense de 25,000 \$ pour toute information permettant l'arrestation du ravisseur. Le fils du célèbre aviateur américain Charles A. Lindbergh, âgé de 20 mois, fut enlevé le 1<sup>er</sup> mars 1932. Une rançon de 50 000\$ fut versée, comme exigé par le ravisseur dans une lettre laissée sur les lieux de l'enlèvement.

L'enfant sera retrouvé mort le 12 mai suivant, en dépit du versement de cette rançon. Bruno Hauptmann, jugé coupable, fut exécuté sur la chaise électrique en 1936.

C'est à la suite de ce fait-divers tragique que l'enlèvement d'enfants aux États-Unis fut considéré comme un crime fédéral, passible de la peine de mort. Petite déchirure en tête.

600 / 800 €

BONNIE & CLYDE

191

[AVIS DE RECHERCHE]. Wanted. **Bonnie Parker et Clyde Barrow.** *21 mai 1934.* Feuille cartonnée, 20 x 20 cm, imprimée recto-verso, sous verre.

AVIS DE RECHERCHE DU LÉGENDAIRE COUPLE DE CRIMINELS BONNIE & CLYDE.

Il fut lancé par la Division of Investigation U. S. Department of Justice de Washington le 21 mai 1934, soit deux jours avant leur mort, et est illustré de leurs deux portraits photographiques reproduits. Alors qu'ils sévissent depuis deux ans dans de multiples braquages, attaques à main armée et enlèvements allant parfois jusqu'au meurtre, Bonnie et Clyde sont pris dans un barrage de la police du Texas et de la Louisiane, le 23 mai 1934 à Black Lake, et sont abattus dans la fusillade.

Le couple, sans doute le plus célèbre du XX<sup>e</sup> siècle, marqua les esprits non seulement par leurs crimes mais aussi par leur romantisme, qui fut de nombreuses fois représenté dans la culture populaire.

400 / 600 €

**\$25,000 REWARD!**  
**ING IN THE APPREHENSION AND CONVICTION**  
**OF CHARLES A. LINDBERGH, JR.**

...urrency paid as ransom. The list is arranged according to the serial number.

**\$5 BILLS**



**\$10 BILLS**



**\$20 BILLS**



ould immediately be Made... 190... CAL POLICE DEPARTMENT... JUDGE, TRENTON, NEW JERSEY



## LE ROBIN DES BOIS DES TEMPS MODERNES



192

192

[AVIS DE RECHERCHE]. **Wanted. John Herbert Dillinger.** 23 juin 1934.

Placard imprimé, 39,5 x 22 cm, sous verre.

BEL AVIS DE RECHERCHE CONCERNANT LE CAMBRIOLEUR JOHN HERBERT DILLINGER (1903-1934).

Il offre la récompense de 10.000 \$ pour la capture du braqueur ou de 5.000 \$ pour toute information permettant son arrestation.

Considéré par l'opinion publique comme un gentleman cambrioleur, Dillinger demeurait cependant la bête noire de la police d'investigation, qui en viendra à bout le 22 juillet 1934, date à laquelle il fut abattu, après une traque de plusieurs mois.

200 / 300 €

193

[BAGNE]. **Le Bagne**, par Jacques DHUR (1865-?).

MANUSCRIT ; cahier petit in-fol. de 185 pages sur papier quadrillé, couv. cart. (dos toilé détaché).

Belle copie de 18 articles consacrés au bagne, parus entre juillet et octobre 1907 dans *Le Journal* et signés Edmond Le Roy (1) ou Jacques Dhur (16), plus un, non signé, paru à la même époque dans *Le Matin* ; suivis d'*Histoire de ma vie* par la princesse LOUISE DE SAXE (1870-1947), ou mémoires de la sulfureuse princesse de Saxe, publiés par *Le Journal* au cours du mois de septembre 1911.



193

150 / 200 €

194

[BAGNE]. **Le Forçat, ou vingt ans de galères**, contenant la vie et les aventures des plus célèbres voleurs qui ont été condamnés aux fers, et des détails curieux sur les bagnes de Rochefort, Toulon, Brest et Lorient. Paris, Delarue, Chassaignon, Breton, 1830.

In-8, demi-chagrin noir, dos à nerfs, non rogné (*reliure vers 1880*).

Édition originale.

Elle est ornée d'une planche lithographiée dépliant hors texte, coloriée et gommée, représentant une exécution publique.

Mémoires d'un délinquant repentant relatant ses "égarements et leurs funestes résultats pour l'instruction de ses semblables, et pour préserver de la contagion cette classe trop nombreuse de jeunes gens qui, livrés à eux-mêmes, s'abandonnent à leurs passions et ne connaissent aucun frein".

Plaisant exemplaire, non rogné.

150 / 200 €



194



195

195

[BARBÉ-MARBOIS (François, marquis de)]. **Complot d'Arnold et de Sir Henry Clinton contre les États-Unis d'Amérique et contre le général Washington**. Septembre 1780. Paris, Didot l'aîné, 1816. In-8, demi-basane fauve à petits coins de vélin vert, dos lisse joliment orné, pièce de titre de maroquin vert (*reliure de l'époque*).

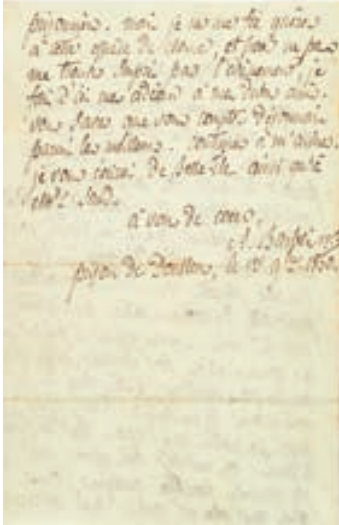
Édition originale de cette relation d'un épisode de la guerre d'Indépendance d'Amérique.

Elle est ornée d'un plan de West Point en 1780 et de deux portraits gravés représentant George Washington et le général Arnold.

“La guerre entre l'Angleterre et ses colonies de l'Amérique septentrionale éclata en 1774. Dès cette époque, les Américains se divisèrent en deux partis. Celui qui demeura fidèle à la métropole fut le plus puissant d'abord, mais déclina ensuite avec rapidité. On comptoit dans l'autre les hommes les plus considérés pour leurs vertus et les plus dignes, par leur caractère, de la confiance publique. Pendant dix années que dura cette grande querelle, Silas Deane et Benedict Arnold, furent les seuls hommes qui, revêtus d'emplois importants, trahirent la cause de l'indépendance. Le premier vendit au ministère anglais les secrets du congrès : sa perfidie ne fit aucun mal, et le transfuge le plus obscur n'auroit pas été plus promptement oublié. La trahison d'Arnold fut accompagnée de circonstances plus remarquables. Il ourdit un complot avec les ennemis de son pays pour le remettre sous leur domination, et pour livrer le général Washington. La république fut sauvée par la vertu de trois jeunes soldats. Témoin de ces événements, je profite du loisir dont je jouis pour les écrire” (pp. XLIII-XLIV).

Très bel exemplaire relié à l'époque.

100 / 200 €



196

196

BARBÈS (Armand, 1809-1870) homme politique et révolutionnaire.

**Lettre autographe signée** "A. Barbès", prison de Doullens 1<sup>er</sup> novembre 1850, à Émile AUCANTE.  
1 page et demie in-8.

BELLE LETTRE DU PRISONNIER POLITIQUE À UN COMPAGNON DE LUTTE, QUI DEVIENDRA LE SECRÉTAIRE DE GEORGE SAND.

“Comme je viens de le dire à notre illustre amie [GEORGE SAND], votre lettre m’est arrivée un mauvais jour. C’était le dernier que passait ici mon bon compagnon de captivité Albert, et je venais d’apprendre à l’instant même que je ne partais point pour Belle-Île. J’étais désespéré ! – Depuis j’ai resté plusieurs jours sans la moindre possibilité de communication particulière avec le dehors... (...) J’ai appris ce matin que j’allais être transféré à Paris. On me fait bien espérer que j’y passerai peut-être quelques jours, ainsi que cela est arrivé aux autres prisonniers. Mais je ne me fie guères à cette espèce de chance, et pour ne pas me trouver surpris par l’événement, je fais d’ici mes adieux à mes divers amis. Vous savez que vous comptez désormais parmi les meilleurs. Continuez à m’aimer. Je vous écrirai de Belle-Île ainsi qu’à M<sup>de</sup> Sand”...

600 / 800 €

197

BARBEY D’AUREVILLY (Jules, 1808-1889).

**Lettre autographe signée** "Jules A. Barbey d’Aurevilly", Paris [6 mars 1842], à Mme G. de VILLAINÉ, au château de Saint-Jean près de Mortain (Manche).  
2 pages et demie in4, adresse.

LONGUE ET BELLE LETTRE DE JEUNESSE À LA MÈRE D’UN AMI EMPRISONNÉ.

Il n’oublie pas la bienveillance de la mère de son ami à son égard, mais est forcé de lui écrire avec hardiesse. “Votre fils est en prison, Madame. Il y est par vous sa mère qui ne pouvez pas ne pas l’aimer (...) Il a été arrêté à six heures du matin par des hommes de police, des hommes ignobles et qui pourtant se sont étonnés qu’une mère ait eu le cœur de faire arrêter son fils, sous l’infâme prétexte d’escroquerie, et qui depuis dix ans qu’ils arrêtent et qu’ils emprisonnent, n’avaient pas rencontré chose pareille (...) il a passé une nuit qu’il n’oubliera plus, avec des assassins, des voleurs, le rebut gâté d’une population de grande ville et cela (...) quand il était souffrant et toussant depuis quelques jours ; quand peut-être il doit en mourir (...) Vous avez brûlé le cœur de Victor de toutes les manières ; – matériellement, en le privant de sa liberté et en le soumettant à l’affreux traitement des prisons, – moralement, en l’accusant d’un fait honteux, en lui arrachant tout crédit, en le frappant dans ce qui lui restait d’avenir”... Barbey refuse de croire qu’elle se soit rendue compte du mal inouï, “irréparable peut-être”, qu’elle a commis. Même cent fois coupable, un fils mérite-t-il d’être frappé par une mère ? A-t-elle bien mesuré la correction à l’offense ? “Ne vous repentirez-vous pas un jour d’avoir risqué autant que vous risquez ? et n’est-ce rien quand vous auriez pu tout étouffer du scandale affreux qui menace s’il avait été provoqué par un autre que par vous, n’est-ce rien que de s’aliéner le cœur d’un fils qui vous aimait, qui a pu avoir des torts vis-à-vis de vous, mais qui vous aimait ?”... Si l’affaire devait se poursuivre devant les tribunaux, c’est son nom qui serait flétri : “Est-ce donc un préjugé que la solidarité du nom qu’on porte ? et l’opinion ne vous condamnerait pas, vous, une mère ! plus cruellement que le fils que vous auriez fait condamner ! Je ne vois que malheur pour vous dans les conséquences de votre démarche. Je ne viens pas vous demander de renoncer à une poursuite qui personnellement me désole. Que suis-je pour vous demander quoi que ce soit ? L’ami de Victor, de votre fils, dont vous semblez vouloir la perte ; âme, corps et position”... Il veut lui présenter simplement ce qu’elle a fait, tout en ayant foi dans ses sentiments de mère et la justesse de son esprit...

1 500 / 2 000 €

Paris. —  
Zur Velle lesogues 4<sup>e</sup>: 10

Madame,

Je n'ai pas oublié la bienveillance dont vous m'avez honoré à une  
certaine époque; je ne oublierai pas le respect que je vous dois en vous écrivant. Le respect  
et mon dévouement pour tout ce qui porte le nom de Villain ne donneraient la  
hardiesse de vous écrire dans les circonstances actuelles, si mon amitié pour votre fils  
ne m'en faisait pas un devoir. Le devoir doit être accompli. Si rigoureux qu'il soit, il  
doit être accompli.

Votre fils est en prison, Madame. Il y est par votre sa mère que  
je ne puis pas ne pas l'admirer. En ~~un~~ vérité, c'est de ne pas croire, mais j'ai la com-  
mémorable lettre de lui qui m'en assure. Il a été arrêté à six heures du matin par des hom-  
mes de police, des hommes ignobles et qui pourtant se sont étonnés qu'une mère ait  
eu le cœur de faire arrêter son fils, sous l'infâme prétexte de ruse, et qui depuis  
dix ans qu'ils arrêtent et qu'ils emprisonnent ~~vous~~ n'avaient pas rencontré chose  
pareille. Vous avez jetté votre fils (sans le savoir, il est vrai, car pourquoi vous devez  
chercher des détails et des conséquences d'une arrestation?) Vous l'avez jetté dans  
un dépôt de police où il a passé une nuit, qu'il ne verra plus avec des assassins,  
des voleurs, le rebut gâté d'une population de grande ville, et cela Madame, quand  
il était souffrant et souffrant depuis quelques jours, quand peut-être il doit en  
mourir. Quelle responsabilité, vous qui êtes pieuse, vous avez prise là! Vous avez brisé  
le cœur de Victor de toutes les manières; — matériellement, en le privant de sa  
liberté et en le soumettant à l'affreux traitement des prisons, — Moralement, en  
l'accusant d'un fait honteux, en lui arrachant tout crédit, en le frappant d'aveu-  
le qui lui restait d'avenir et en lui prouvant que de votre côté les liens de mère à fils  
étaient rompus.

Voilà ce que vous avez fait, Madame; je ne viens pas vous le  
raprocher, je vous l'expose. Je vous l'expose parce que je ne puis ni ne veux croire que  
vous vous soyez rendu compte du mal inouï, irréparable peut-être, que vous avez  
commis. Vous l'exposez suffira, j'espère, pour vous toucher et vous ramener à  
des résolutions meilleures, à des sentiments plus dignes de vous.

Il ne serait pas convenable, Madame, que je portasse



198

198

BELLANGER. **Manuel analytique à l'usage des commissaires de police et autres fonctionnaires**. Deuxième édition. Paris, Guyot et Scribe, 1859.

Grand in-8, demi-chagrin noir, dos lisse fileté or (*reliure de l'époque*).

Deuxième édition de ce manuel rédigé par le commissaire de police parisien Bellanger.

L'auteur y présente, par ordre alphabétique, une liste d'infractions – crimes, délits et contraventions – et renvoie le lecteur aux divers règlements et lois qui les répriment. Parmi celles-ci, le *braconnage*, le *recol de cadavres*, la *castration ayant causé la mort dans les 40 jours*, le *racolage*, le *rapt*, les *autopsies et opérations cadavériques effectuées sans la présence d'un commissaire de police*, etc.

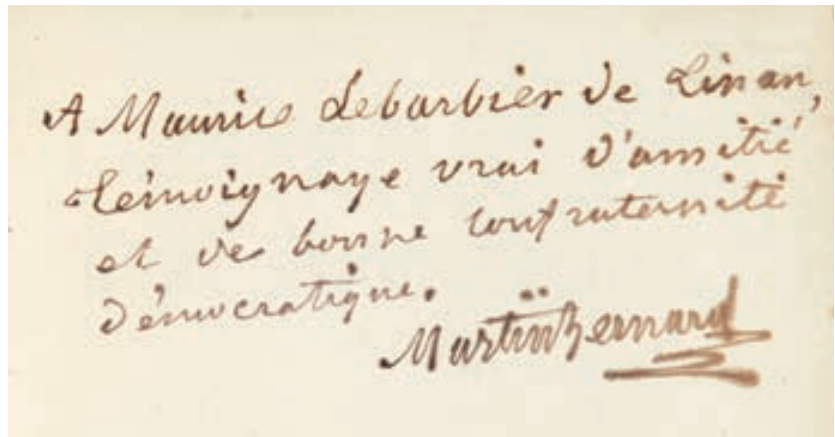
Envoi autographe signé de l'auteur à son *bien aimé fils Léon*.

EXEMPLAIRE INTERFOLIÉ ET ENRICHÉ DE NOMBREUSES NOTES ET DE NOUVELLES MENTIONS CRIMINELLES. Dos de la reliure frotté.

ON JOINT 4 AUTRES MANUELS POUR LES OFFICIERS DE POLICE :

- PÉCHARD. *Méthode de police pratique à l'usage des agents de l'autorité*. Paris, Jules Rueff, sans date [vers 1909]. In-12, percaline lie-de-vin à la Bradel de l'époque.  
Très intéressant ouvrage, orné de 150 reproductions photographiques hors texte représentant des prises d'auto-défense.
- GERMAIN. *Dictionnaire encyclopédique de police judiciaire* à l'usage des officiers de police judiciaire, auxiliaires du procureur de la République, des juges au tribunal de simple police, et des magistrats du Ministère public. Ganges (Hérault), chez l'Auteur, 1885. In-8, broché. Dos fendu.
- DERANSART. *Répertoire alphabétique des crimes, délits, contraventions, arrêté au 1<sup>er</sup> décembre 1935*. Paris, Marchal & Billard, 1936. In-12, percaline bleue décorée de l'éditeur, tranches marbrées (*Pasquier rel.*).
- DUPIN. *Lois criminelles, extraites de la collection in-4 dite du Louvre, et du bulletin des lois*. Recueil composé pour la commodité des fonctionnaires publics et des citoyens. Paris, Guillaume et Compagnie, 1821. 2 volumes in-8, demi-basane fauve, dos lisses ornés, pièces de titre de maroquin rouge et bleu, tranches jaunes (*reliure de l'époque*).  
Édition originale. Très bel exemplaire. Ex-dono de l'époque à Mr. Carnot conseiller à la cour de cassation.

600 / 800 €



199

199  
 BERNARD (Martin). **Dix ans de prison au Mont-Saint-Michel et à la citadelle de Doullens**, 1839 à 1848. Paris, Pagnerre, 1861. In-8, demi-basane rouge, non rogné (E. Pouget).

Deuxième édition.

SOUVENIRS D'UN PRISONNIER RÉPUBLICAIN SOUS LA MONARCHIE DE JUILLET.

Imprimeur et avocat, défenseur des insurgés d'avril 1834 devant la Chambre des Pairs, membre de la Société des droits de l'homme, fondateur avec Barbès et Blanqui de la Société des familles puis de la Société des saisons, Martin Bernard (1808-1883) avait été condamné à la déportation au Mont Saint-Michel puis à Doullens dans la Somme, pour avoir participé au soulèvement du 12 mai 1839. Il sera libéré pour devenir, à la faveur de la révolution de 1848, commissaire général du gouvernement provisoire. L'ouvrage est cité par Petit parmi les quelques livres de détenus politiques "qui décrivent avec réalisme la condition concrète des prisons" (Ces Peines obscures, 1990, p. 474).

ENVOI AUTOGRAPHE SIGNÉ DE L'AUTEUR À MAURICE LEBARBIER DE TINAN, "témoignage vrai d'amitié et de bonne confraternité démocratique". Ex-libris *Justin Godart* (1871-1956). Infimes frottements au dos.

On joint :

- NOUGUÈS (L.). *Une condamnation de mai 1839*. Paris, Doullens, le Mont Saint-Michel. Paris, J. Bry aîné, 1850. In-8, demi-basane de l'époque. Édition originale. Elle est ornée d'un beau portrait lithographié de Barbès sur Chine monté. L'auteur, qui fut un des acteurs de l'affaire de 1839, livre des détails intéressants sur Martin-Bernard, Blanqui, etc. Exemplaire modeste.

200 / 300 €

200

BEXON (Scipion Jérôme). **Application de la théorie de la législation pénale**, ou Code de la sûreté publique et particulière, fondé sur les règles de la morale universelle, sur le droit des gens ou primitive des sociétés, et sur leur droit particulier, dans l'état actuel de la civilisation. Paris, de l'imprimerie de Courcier, 1807.

In-folio, demi-chevrette rouge, dos lisse orné, roulette dorée encadrant les plats, non rogné (*reliure de l'époque*).

Édition originale.

Imposant projet de code pénal pour les états de Bavière, rédigé par Scipion Jérôme Bexon (1750-1825), à la demande de Maximilien-Joseph, futur roi de Bavière. Criminaliste réputé, Bexon fut le président du Tribunal criminel de Paris en 1796. Reliure grossièrement restaurée.

100 / 200 €



200



201

#### L'INVENTION DE LA POLICE SCIENTIFIQUE

201

BERTILLON (Alphonse). **Identification anthropométrique. Instructions signalétiques.** Melun, *Typographie-lithographie administrative*, 1885.

In-8, demi-cuir de Russie vert usagé de l'époque.

Rare édition originale. Elle est illustrée de 39 lithographies à pleine page.

Ouvrage spécialement imprimé pour le congrès pénitentiaire international de Rome. Il ne figure pas au catalogue de la BnF.

OUVRAGE FONDATEUR DE L'ANTHROPOMÉTRIE QUI DEVAIT RÉVOLUTIONNER LES TECHNIQUES D'INVESTIGATION.

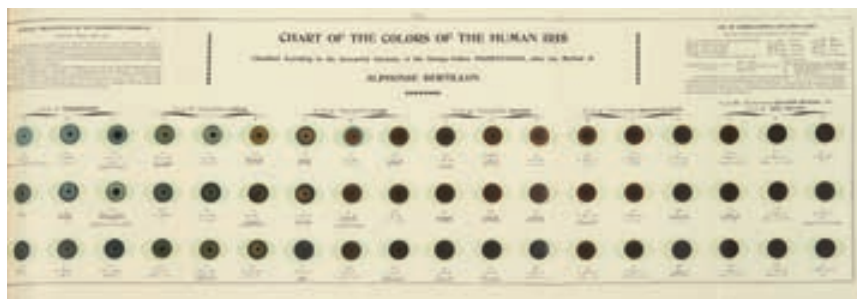
Son auteur, le criminologue Alphonse Bertillon (1853-1914), mit au point au début des années 1880 son système d'identification fondé sur les mensurations du corps humain. Grâce à cette nouvelle classification des dossiers des criminels (qui n'étaient plus rangés par noms – la plupart étant faux – mais par mesures), il parvint à confondre de nombreux récidivistes. Son système, appelé *bertillonage*, fut adopté en 1883 par la police française ; il lui valut par la suite une renommée internationale.

A la description anthropométrique, il devait ajouter un système de photographie des suspects, de profil et de face.

Adolphe Gronfier, qui fut commissaire de police à Paris de 1866 à 1893, a dressé un tableau vivant de cette nouvelle méthode : “Chaque matin, entre six heures et midi, toute la journée des arrêtés du Dépôt est conduite par le collet jusqu'au service anthropométrique. On introduit les prévenus dans une grande salle sur les murs de laquelle ces mots sont écrits en grosses lettres : le silence est obligatoire. De petites stalles de bois scellées dans le mur font le tour de la pièce ; un portemanteau s'y trouve. Le prévenu ôte sa veste et une de ses chaussettes. Il doit se présenter en bras de chemise devant les employés de bureau. Tandis qu'on l'installe sous la toise, il indique son nom, sa profession, son lieu de naissance. Tous ces détails sont inscrits sous sa dictée sur la fiche qui recevra ses mesures, son portrait et ses signes particuliers. On se sert pour mesurer la tête d'un compas d'épaisseur, pour le pied et le médius d'un pied à coulisse. C'est l'appareil des cordonniers un peu perfectionné. L'ensemble de ces opérations exige juste une minute. Il n'en faut pas trois pour contrôler si le prévenu a déjà sa souche dans les dossiers du service et pour classer la fiche nouvelle à sa place respectueuse” (*Dictionnaire de la racaille*, 2010, p. 47).

La reliure est usagée, mais l'intérieur est en parfait état.

1 000 / 1 500 €



202

202

BERTILLON (Alphonse). **Signalitic Instructions**, Including the Theory and Practice of Anthropometrical Identification. *Chicago, New York et Londres, The Werner Company*, [1896]. In-8, demi-cuir brun avec coins de l'éditeur.

Première édition américaine.

Elle a été établie sous la direction du major de police McClaughry, le premier à avoir adopté aux Etats Unis la technique du *bertillonage* dès 1887.

Riche iconographie contenant un frontispice, une grande planche en couleurs dépliant représentant les différentes nuances des iris des yeux humains, 47 dessins dont la plupart montrent des opérations de mesure, 32 planches de reproductions photographiques, 7 planches de spécimens, 3 tableaux dépliant et une liste d'abréviations techniques.

Exemplaire en bel état, dans sa reliure de l'éditeur.

400 / 600 €



203

203

[BERTILLON]. **Dictionnaire des sciences anthropologiques** : anatomie, crâniologie, archéologie préhistorique, ethnographie (mœurs, arts, industrie), démographie, langues, religions. Publié sous la direction de MM. Bertillon, Coudereau, A. Hovelacque, Issaurat, André Lefèvre, Ch. Letourneau, G. de Mortillet, Thulié et E. Véron (...). *Paris, Octave Doin, Marpon et Flammarion*, sans date [1884-1889]. In-4, demi-chagrin vert, dos à nerfs orné (*reliure de l'époque*).

Édition originale de cet important dictionnaire, ornée de 280 figures dans le texte.

L'un des auteurs, le docteur Louis Bertillon, était le père d'Alphonse Bertillon.

Bel exemplaire, en dépit de quelques légères piqûres.

200 / 300 €

204

[BERTILLON]. **Identification anthropométrique**. Formules usitées pour remplir les fiches. *Sans lieu ni date* [Paris, vers 1889]. Manuscrit in-8 de (17) ff., dérelié.

TRÈS CURIEUX MANUSCRIT DE LA FIN DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE ORNÉ D'UNE QUARANTAINE DE DESSINS ORIGINAUX.

Il expose avec grande précision la méthode pour établir une description anthropométrique : comment mesurer taille, crâne, oreilles, pieds, mains, coudée, couleur des yeux, nez, cheveux, cicatrices, etc. Calligraphié avec soin à l'encre noire et rouge, le manuel était à l'évidence destiné aux inspecteurs de police en charge de l'établissement des fiches anthropométriques.

Selon Serge Plantureux, qui décrit ce manuscrit dans son catalogue *Crimes et Légendes* en 1991, l'exemplaire appartient à un élève de la préfecture de Police, René Vitry, plus tard directeur de la circonscription pénitentiaire de Bordeaux. On peut le dater grâce à la fiche-modèle qui le termine, où il est précisé : "condamné à six mois de prison, célibataire, catholique, détenu docile et laborieux, libérable le 15 août 1889."

200 / 300 €



204





205

205

BERTILLON et CHERVIN. **Anthropologie métrique.** Conseils pratiques aux missionnaires scientifiques sur la manière de mesurer, de photographier et de décrire des sujets vivants et des pièces anatomiques. Paris, Imprimerie nationale, 1909. Grand in-8, broché.

Édition originale. Elle est ornée de 2 planches hors texte, de nombreuses figures dans le texte et d'un tableau dépliant. (Fonds Lacassagne, p. 44).

Le traité vise à utiliser les ressources techniques de la photographie judiciaire au profit de l'anthropologie en général : photographier les hommes des cinq continents en vue "d'archiver la planète".

On joint :

- CORRE. *Les Criminels. Caractères physiques et psychologiques.* Paris, 1889. In-12, toile grise à la Bradel, couvertures conservées (*Ateliers Laurenchet*).

Édition originale, ornée de 43 figures dans le texte.

- DEBIERRE. *Le Crâne des criminels.* Lyon, et Paris, 1895. Grand in-8, demi-basane bleue usagée de l'époque.

Édition originale, ornée de 137 figures dans le texte.

- LEFORT. *Le Type criminel d'après les savants et les artistes.* Lyon, et Paris, sans date. In-8, broché.

Édition originale de cette intéressante étude inédite sur le type physionomique du criminel dans l'art, ornée de 20 portraits hors texte.

- MARCHESSEAU. *Le Portrait parlé et les recherches judiciaires.* Paris, 1911. In-8, demi-chagrin brun de l'époque.

Édition originale, ornée de 22 planches hors texte et de plusieurs figures dans le texte. Dos frotté.

- PERRIER. *La Grande Envergure et ses rapports avec la taille chez les criminels.- Le Crâne et ses rapports avec la taille, la grande envergure, le buste, le pied chez les criminels.- L'Oreille et ses rapports avec la taille, la grande envergure, le buste, le crâne, chez les criminels.* Paris, 1909-1925. 3 volumes grand in-8, brochés. Envois autographes de l'auteur sur deux volumes. Édition originales. Nombreuses illustrations.

- REISS. *Manuel du portrait parlé (signalement), à l'usage de la police.* Avec vocabulaire français, allemand, italien et anglais, et code télégraphique du portrait parlé. Lausanne, Paris, 1914. In-8, percaline bleue de l'éditeur.

Seconde édition, illustrée de 6 planches de reproductions photographiques, d'une planche montrant les nuances de l'iris humain et de plusieurs figures dans le texte.

600 / 800 €

206

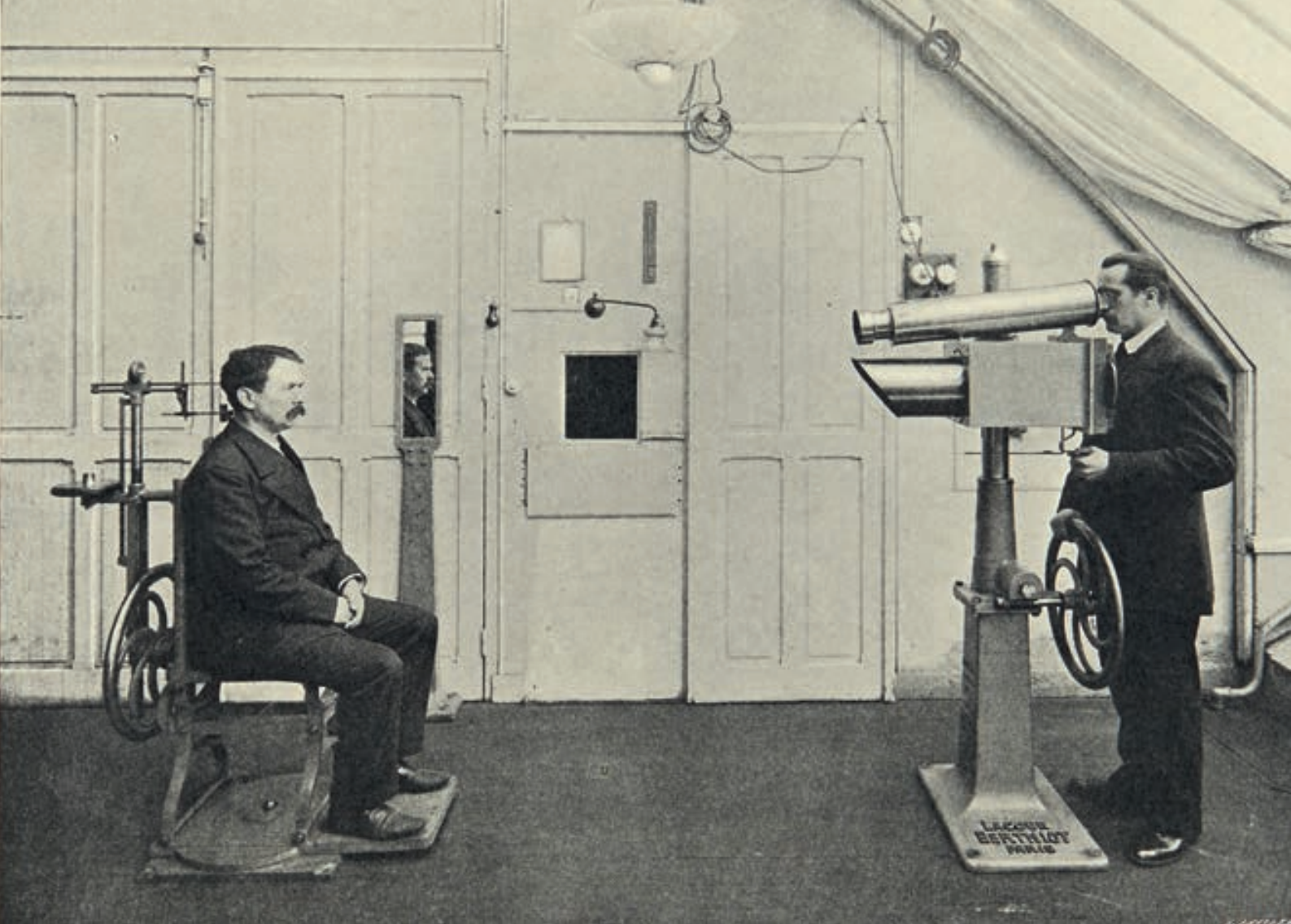
BERTILLON (Alphonse). **Photographie métrique.** Paris, Lacour-Berthiot, sans date [1912].

Petit in-folio, cartonnage bleu imprimé de l'éditeur.

Édition originale.

L'ouvrage contient de nombreuses reproductions en noir et blanc relatives à l'identification judiciaire, l'anthropologie, la médecine légale, etc.

Album de promotion pour les appareils photographiques des Établissements Lacour-Berthiot, servant à la photographie métrique inventée par Alphonse Bertillon. Ce dernier avait en effet ajouté à son système de mesures anthropométriques des criminels, le principe d'une photographie de face et de profil de chacun. Jusqu'alors, ces photographies étaient prises par des photographes commerciaux ; non seulement la qualité du travail était inconstante, mais les suspects prenaient des poses ou faisaient des grimaces qui les rendaient difficilement identifiables. Bertillon choisit de prendre les photographies lui-même à l'aide d'un matériel spécifique.



206

“Exemplaire provenant de la famille Bertillon”, selon une mention manuscrite sur la garde.  
Accidents au dos avec manques, coins frottés.

On joint :

- BERTILLON (Alphonse). *Document de technique policière*. Affaire Renard et Courtois. Assassinat du financier Y... Lyon, 1909. In-8. Extrait des *Archives d'Anthropologie criminelle et de médecine légale* (octobre-novembre 1909), orné de 8 figures dans le texte, dont une photographie originale collée. Tampon *Hommage de l'auteur* sur le faux titre. Relié avec : LACASSAGNE (Alexandre) et LOCARD (Edmond). *Alphonse Bertillon*. L'homme, le savant, la pensée philosophique. L'Œuvre. Lyon, A. Rey, 1914. Édition originale, ornée d'un portrait photographique de Bertillon. Envoi signé des auteurs au docteur Paul.- BALHAZARD (V.). *Orfila et l'affaire Lafarge, leçon inaugurale*. Paris, Baillièrre et fils, 1920.- DUPRÉ (Ernest). *L'Affaire Ullmo*. Lyon, A. Rey & Cie, 1908.
- BERTILLON (Alphonse). *La Photographie judiciaire*. Avec un appendice sur la classification et l'identification anthropométriques. Paris, Gauthier-Villars et fils, 1890. In-12, broché. Illustrations dans le texte et 8 planches hors texte de reproductions photographiques. Joint : Portrait photographique d'Alphonse Bertillon.
- Grand portrait d'Alphonse Bertillon légendé *Chopinnet photographe de Bertillon*. 1898. Tirage argentique collée sur carton et légendée à l'encre. Au verso, 12 petites photographies originales montrant le pont Alexandre, le Palais des Beaux-Arts, etc., prises lors d'une Exposition universelle.

600 / 800 €



207

207  
 [BESNARD (Marie)]. 32 tirages photographiques sur l'affaire Marie Besnard (1896-1980), "l'empoisonneuse de Loudun", entre 1949 et 1961.

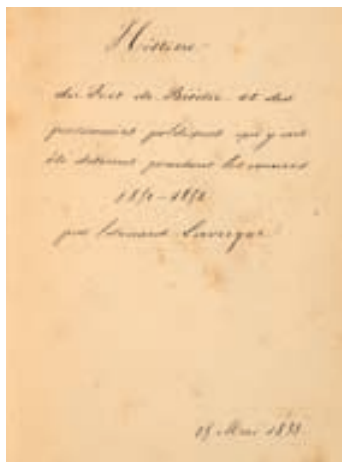
On y trouve des scènes des procès, Marie Besnard détenue à la prison de la Petite Roquette, les différents témoins, etc.

On joint une carte de remerciements manuscrite de Marie Besnard, adressée au journaliste et reporter de télévision François Chalais ; des coupures de journaux et 12 revues.

200 / 300 €

208  
 [BICÊTRE]. Histoire du Fort de Bicêtre et des prisonniers politiques qui y ont été détenus pendant les années 1851-1852. 25 mai 1853.

MANUSCRIT autographe signé par Édouard LAVERGNE ; carnet petit in-8 de 147 pages, cartonnage d'origine basane noire.



TÉMOIGNAGE INÉDIT SUR LES DÉTENUS POLITIQUES AU FORT DE BICÊTRE, APRÈS LE COUP D'ÉTAT DU 2 DÉCEMBRE.

Ce récit a été entrepris afin de dénoncer "les bruits odieux et calomnies répandus à cette époque dans le but d'exciter les passions des partis en faveur des détenus". Parfaitement lisible, et dans une prose correcte, il semble être l'œuvre d'un officier du 37<sup>e</sup> de ligne de service dans le fort, et ayant accès à des documents intéressants qu'il cite *in extenso* : discours, certificats, lettres, rapport au Prince-Président du général de GORON [commissaire extraordinaire du gouvernement pour les prisonniers politiques], etc. Il se compose d'une Préface et de 38 chapitres : les forts parisiens, récit du 2 Décembre, l'hospice de Bicêtre, transfert des prisonniers politiques, organisation du fort en prison, vie quotidienne des détenus, listes, etc.

L'auteur conclut : "Tout ce que nous pouvons souhaiter, c'est que le Gouvernement de S.M. Impériale continue d'étendre sa sollicitude sur ces malheureux, et qu'éclairé par une plume indépendante et ferme, il opère dans notre région pénitentiaire, une réforme devenue nécessaire par l'exigence même de l'avenir de la société tout entière".

208

800 / 1 000 €

“L'APOGÉE DE L'UTOPIE CELLULAIRE” (PETIT)

209



209

BLOUET (Abel). **Projet de prison cellulaire pour 585 condamnés**, précédé d'observations sur le système pénitentiaire. Paris, Firmin Didot, 1843. In-folio, cartonnage moderne, couverture conservée.

Édition originale. Elle est illustrée de 6 grandes planches lithographiées et repliées hors texte de vues, plans et coupes.

Projet de prison basé sur le plan radical pennsylvanien : “Blouet se montre le propagateur le plus systématique du modèle panoptique et pennsylvanien” (Petit, *Histoire des galères, bagnes et prisons*, p. 132).

“Cette publication marque en France l’apogée de l’utopie cellulaire. (...) La prison apparaît comme une immense ville tentaculaire, une forteresse aux formes symétriques, l’espace de la punition scientifique, dans lequel les techniques de construction, de ventilation et d’inspection ne seraient qu’au service de ce fac-à-face obligatoire et supposé rédempteur du malfaiteur et de sa conscience” (Petit, *Ces peines obscures*, p. 244, avec reproduction).

Bel exemplaire.

400 / 600 €

210



210

BONALD (Louis-Gabriel-Antoine, vicomte de). **Législation primitive**, considérée dans les derniers temps par les seules lumières de la raison, suivie de plusieurs traités et discours politiques. Paris, Le Clère, an XI - 1802. 3 volumes in-8, basane marbrée, dos lisses ornés, pièces de titre et de tomaison de maroquin rouge et bleu (*reliure de l'époque*).

Édition originale.

L'ouvrage le plus important de Louis de Bonald (1754-1840), théoricien de la contre-révolution et oracle des ultras sous la Restauration. Sa doctrine constitue l'arsenal idéologique du conservatisme social et politique. Sa pensée a été relayée par celle de Maurras. Bonald soutient que le Décalogue est toujours à même de structurer un ordre social conforme à la nature des choses. Les fonctions judiciaires et militaires doivent être assurées par des familles propriétaires de terres ; la vénalité des offices de judicature étant une corruption de cet ordre naturel. (Chatelet et Duhamel, *Dictionnaire des œuvres politiques*, 1995, pp. 168-174.- Monglond, V, 1427).

Plaisant exemplaire en reliure de l'époque restaurée par endroits.

400 / 600 €

211



211

[BOGELOT (Isabelle, 1838-1923) féministe et philanthrope, elle dirigea l'Œuvre des Libérées de Saint-Lazare.] **DIPLOME CALLIGRAPHIÉ ET ENLUMINÉ** par Julia BECK (qui l'a signé), Paris 14 octobre 1893.

Parchemin, 47 x 30 cm, sous chemise papier fleuri et moire rose, et portefeuille maroquin bordeaux au chiffre doré IB dans le coin sup., dentelle dorée int. et doublures de moire rose.

DIPLOME délivré à Isabelle BOGELOT, Directrice générale de l'ŒUVRE DES LIBÉRÉES DE SAINT-LAZARE (fondée en 1870 pour préserver la femme du danger de se perdre, et pour fournir aux prisonnières libérées le moyen de se réhabiliter). Ce document lui fut remis le 21 octobre 1893, avec une médaille d'or, à son retour du Congrès féminin international tenu à Chicago.

Sous les armes de la Ville de Paris, figure un texte exprimant la reconnaissance des membres (tous nommés) du Conseil d'administration, présidé par Léon Bourgeois, en faveur de leur Directrice générale. La marge gauche porte le nom de sept villes qui avaient accueilli les différents congrès (féministes, abolitionnistes ou pénitentiaires) auxquels Mme Bogelot avait assisté...

ON JOINT 2 autres parchemins calligraphiés et peints par Julia Beck, aux noms des Réunions féminines-Conférences de Versailles, [1912 ?] et du Conseil national des Femmes françaises, 1922 ; plus un numéro du *Journal des Femmes, organe du mouvement féminin*, novembre 1893, relatant la cérémonie de remise du diplôme, avec les textes de discours.

400 / 500 €



212

L'INVENTEUR DU HOLD-UP EN AUTOMOBILE

212  
[BONNOT (Jules)]. Ensemble de documents sur l'affaire des Bandits tragiques.

IMPORTANTE DOCUMENTATION SUR LE CÉLÈBRE ANARCHISTE FRANÇAIS JULES BONNOT (1876-1912)  
ET SA BANDE.

Elle contient 13 photographies originales représentant le refuge et la voiture de Bonnot, son arrestation ou encore son cadavre ; 17 cartes postales, dont 10 sur la tragédie de Choisy-Le-Roi qui scella le sort de Bonnot, abattu après 4 heures de siège ; des coupures de presse, etc.  
La "bande à Bonnot" sévit entre 1911 et 1912, commettant de nombreux braquages et meurtres.  
(Maitron, *Le Mouvement anarchiste en France I*, 1975, pp. 427-431).

600 / 800 €



213

[BRASILLACH]. ISORNI (Jacques). **Le Procès de Robert Brasillach** (19 janvier 1945). Paris, Flammarion, 1946.

In-12, reliure à la Bradel en demi-marquin gris à bandes, dos lisse, tête dorée, couverture et dos conservés, non rogné, étui (Lobstein-Laurenchet).

Édition originale.

Un des 110 exemplaires sur papier alfa numéroté ; seul grand papier après 25 sur pur fil.

Jugé le 19 janvier 1945 et condamné à mort pour intelligence avec l'ennemi après un procès de cinq heures, Robert Brasillach fut défendu par Maître Isorni. Il fut exécuté le 6 février 1945 à l'âge de trente-cinq ans, malgré une pétition demandant la grâce présidentielle, signée notamment par Mauriac, Camus, Claudel, Valéry, Cocteau.

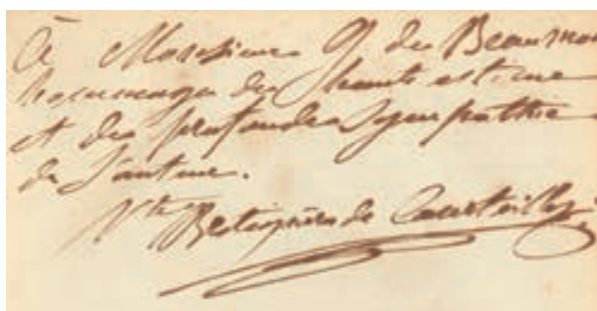
EXEMPLAIRE UNIQUE ENRICHIS DE PIÈCES ORIGINALES :

- Fiche de police en date du 14 octobre 1944 : *Le nommé BRASILLACH Robert, dit Midas,...* En partie reprise à l'audience et p. 30 de l'ouvrage où l'accusé rectifie que Midas est le nom de l'échotier littéraire de *Je suis partout*.
- 3 lettres autographes signées de Robert Brasillach, à en-tête de *Je suis partout*, datées août et septembre 1943, également citées dans les débats. A l'adresse de Lucien Rebatet, l'écrivain expose ses opinions et les causes de sa rupture avec *Je suis partout*. "Je trouve ces lettres à Rebatet extrêmement intéressantes à tout point de vue, et, au fond, si on les utilisait honnêtement (ce dont je doute), beaucoup plus utiles que nuisibles à ma défense..." (*Lettre de R. Brasillach à M<sup>r</sup> Isorni*, 16 janvier 1945, citée dans les *Œuvres complètes X*, p. 603).
- 1 lettre autographe de P. A. Cousteau adressée à Lucien Rebatet (4 pp., 7 septembre 1943) et citée dans l'ouvrage aux pages 146-147 : "Nous valons ce que nous valons mais notre coefficient est multiplié par J.S.P. Sans J.S.P. nous ne sommes plus que de petits bougres de journalistes ou d'écrivains sans auditoire ni influence réelle."  
L'abandon du fascisme français au profit du nazisme avait provoqué, en août 1943, le départ de Brasillach, remplacé par Cousteau et Rebatet, qui assurèrent la publication de *Je suis partout* jusqu'en août 1944. (Julliard & Winock, *Dictionnaire des intellectuels français*, 2009, p. 757).



Bel exemplaire.

1 000 / 1 500 €



214

#### EXEMPLAIRE DE GUSTAVE DE BEAUMONT

214

BRETIIGNÈRES DE COURTEILLES (vicomte). **Les Condamnés et les prisons** ou Réforme morale, criminelle et pénitentiaire. Paris, Perrotin, Just Tessier, 1838.

In-8, demi-veau vert, dos lisse orné or et à froid, tranches marbrées (reliure de l'époque).

Édition originale, ornée d'un tableau dépliant.

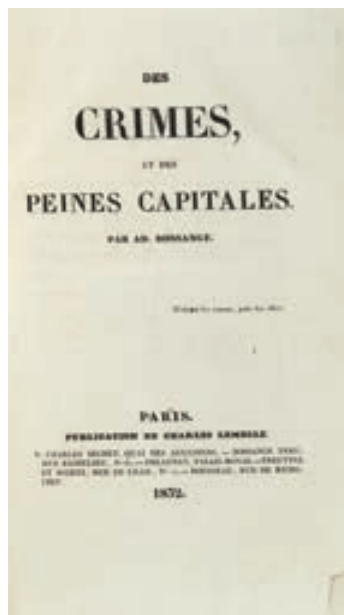
Le vicomte Bretignères de Courteilles fut l'un des fondateurs de la fameuse colonie pénitentiaire pour enfants de Mettray, en Indre-et-Loire. Dans son ouvrage, il examine le système carcéral français et le compare à celui mis en place à Philadelphie, qui prône l'isolement absolu. Des notes et documents officiels sur les pénitenciers des États-Unis, extraits du rapport de Demetz et Blouet, occupent la fin du volume.

BEL EXEMPLAIRE PORTANT UN ENVOI SIGNÉ DE L'AUTEUR :

À Monsieur G. de Beaumont, en *hommage de haute estime et de profonde sympathie*.

Remarquable provenance que celle de Gustave de Beaumont qui voyagea aux États-Unis avec Tocqueville pour y étudier les différents systèmes carcéraux. Dos passé.

300 / 500 €



215

215

BOSSANGE (Adolphe). **Des crimes et des peines capitales**. Paris, veuve Charles Béchét, 1832.

In-8, demi-veau prune, dos à faux nerfs orné or et à froid (reliure de l'époque).

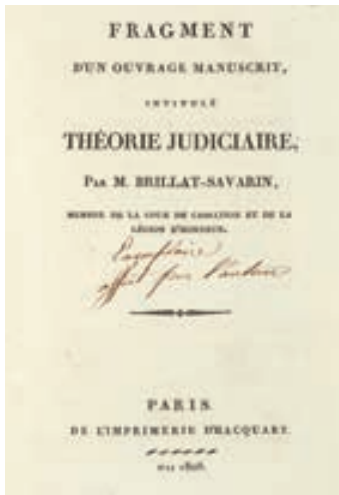
Édition originale, dédiée à Jeremy Bentham, l'année même de sa mort. L'ouvrage traite également des supplices, du duel et du suicide.

Reliure usagée avec manques. Intérieur très pur.

On joint :

- CARO. *Problèmes de morale sociale*. Paris, Hachette et Cie, 1876. In-8, demi-chagrin noir décoré de l'époque.
- GUIZOT. *De la peine de mort. Nouvelle édition*. Bruxelles, Société belge de librairie, 1838. In-12, demi-veau olive de l'époque. Exemplaire de travail annoté.
- GÉNAUDET. *Étude sur la mort civile et la nécessité de son abolition*. Laon, Fleury et Chevergnny, 1854. In-8, demi-basane bleu nuit moderne, couvertures conservées. Envoi autographe signé de l'auteur.
- BOERESCO. *Traité comparatif des délits et des peines, au point de vue philosophique et juridique*. Paris, Durand, 1857. In-8, broché.

100 / 200 €



216

216

BRILLAT-SAVARIN (Jean-Anthelme). **Fragment d'un ouvrage manuscrit, intitulé Théorie judiciaire**, par M. Brillat-Savarin, membre de la cour de cassation et de la Légion d'honneur. Paris, de l'Imprimerie d'Hacquart, mai 1808.

Plaquette in-8 de 12 feuillets, cartonnage moderne à la Bradel.

Édition originale, tirée à petit nombre, aux frais de l'auteur.

Portrait du magistrat idéal, agrémenté d'aphorismes. L'opuscule annonce un traité qui ne vit jamais le jour, au profit d'un autre code, la *Physiologie du goût* (1826). Jean-Anthelme Brillat-Savarin (1755-1826), conseiller à la Cour de cassation, vécut dans une gourmande et tranquille obscurité, ne publiant par ailleurs qu'un traité d'économie et un essai sur le duel.

La mention autographe sur le titre : *Exemplaire offert par l'auteur*, comme pour celui de la BnF, laisse supposer que l'ouvrage hors commerce ne fut distribué qu'aux proches.

Peu commun. (Clouzot, p. 54.- Monglond, VII, 947 : pas d'exemplaire répertorié).

200 / 300 €

### LE PÈRE DE LA MÉDECINE LÉGALE EN FRANCE

217

BROUARDEL (Paul). **Réunion de 3 ouvrages. 1896-1897.**

3 volumes in-8, demi-chagrin brun, dos à nerfs ornés (*reliure de l'époque*).

ÉDITIONS ORIGINALES DE CES TROIS ESSAIS DE BROUARDEL SUR LES ASPHYXIES, L'INFANTICIDE ET LA PENDAISON.

Paul Brouardel (1837-1906) était professeur de médecine légale à la Faculté de médecine de Paris. "In addition to the many articles he published on the subject of legal medicine and public hygiene, he wrote several authoritative books on various aspects of forensic medicine" (*Heirs of Hippocrates*, n° 2012).

La collection comprend :

- *Les Asphyxies par les gaz, les vapeurs et les anesthésiques*. Paris, Baillière et fils, 1896.

Édition originale. Brouardel relate avec précision plusieurs enquêtes à propos de cas d'asphyxies ; l'autorité judiciaire concluait à un crime ou à un suicide quand, parfois, il s'agissait d'un simple accident.

L'illustration comprend 5 figures dans le texte, une planche en couleurs montrant le spectre du sang dans l'asphyxie par l'oxyde de carbone, une planche à double page montrant l'Opéra comique incendié (le 25 mai 1887 : 68 morts) et 6 planches représentant des cadavres.

- *L'Infanticide*. Paris, Baillière et fils, 1897.

Édition originale de l'un des livres les plus importants du docteur Brouardel. "In the present work, Brouardel points out that infanticide was much more widespread in the British Isles and Continental Europe than was commonly believed. He knew how the French courts acted in cases of infanticide, and he emphasizes that the forensic expert must not render an opinion when testifying during an investigation of such deaths. (...) The expert must present only the facts" (*Heirs of Hippocrates*, n° 2012).

L'illustration comprend un graphique, une planche à double page gravée en sépia par Debray, montrant quatre figures de crânes, et 14 reproductions photographiques dans le texte, dont 3 montrant des dépeçages ou des débris d'enfants nouveau-nés.

- *La Pendaison, la strangulation, la suffocation, la submersion*. Paris, Baillière et fils, 1897.

Édition originale, ornée de 3 planches en couleurs hors texte, dont 2 montrant chacune un noyé sur une table de légiste, et de 43 figures dans le texte, la plupart représentant des scènes de pendaison.

Reliures frottées.

600 / 800 €



217





218

#### 609 PORTRAITS JUDICIAIRES

218

BYRNES (Thomas). **Professional Criminals of America**. New York, Cassell & Company, Dillingham, 1886-1895.

2 volumes in-4, cartonnages illustrés de l'éditeur.

Édition originale, complète des deux parties.

PREMIÈRE PUBLICATION DE PHOTOGRAPHIES JUDICIAIRES AUX ÉTATS-UNIS.

Cet avis de recherche collectif de 609 escrocs et criminels professionnels est orné de 2 portraits de l'auteur, de 2 planches et de 609 photographies judiciaires réparties sur 79 planches hors texte, toutes accompagnées de notices explicatives. Constat de l'auteur, responsable de la police de New York : "There is nothing more dreaded by the professional thieves than publicity".

Exemplaire modeste, cependant bien complet des deux parties parues à 9 ans d'intervalle (Kuhlman, *Union Catalog of Books Relating to Crime*, n° 1483 : exemplaire incomplet). Quelques cahiers déboîtés, mouillure, coiffes inférieures abimées.

400 / 600 €

219

CAMINADA (Jérôme). **Twenty-Five Years of Detective Life**. Manchester, John Heywood, 1895-1901. 2 volumes in-8, percaline verte à la Bradel de l'éditeur.

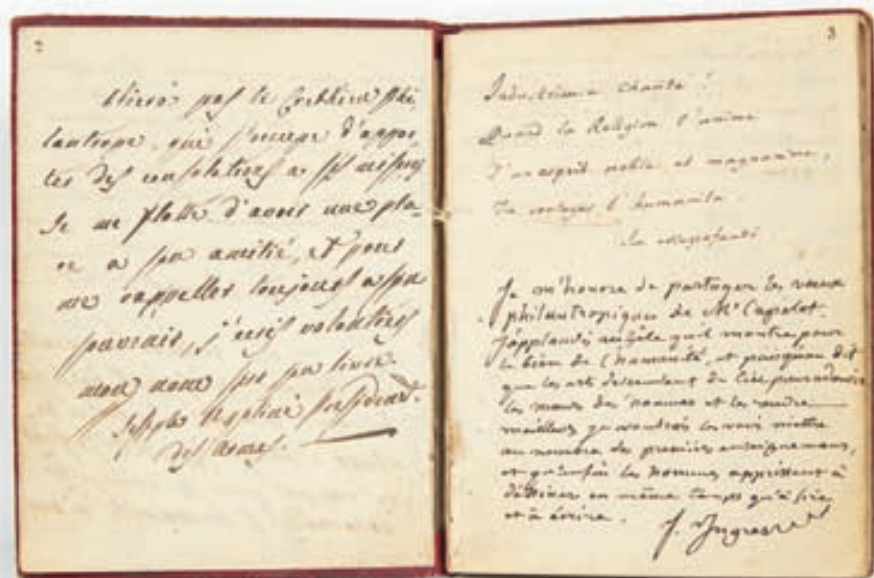
Édition originale des plus importants mémoires de détective de l'Angleterre victorienne. 2 portraits de l'auteur et illustrations dans le texte reproduits d'après des photographies.

BEL EXEMPLAIRE, EN RELIURE DE L'ÉDITEUR. Il est bien complet des 2 volumes parus à 6 ans d'intervalle.

100 / 200 €



219



220

220

[CAPPLET (Amédée, 1775-1861) manufacturier d'Elbeuf et innovateur de la filature mécanique, philanthrope]. **Carnet rassemblant environ 100 pensées ou inscriptions autographes signées de personnalités, 1836-1860.**

Carnet in-12 de 120 pages, reliure de l'époque basane rouge, filet doré d'encadrement et motif décoratif à froid sur les plats, sous emboitage noir moderne.

LIBER AMICORUM D'UN PHILANTHROPE, fondateur notamment de la salle d'asile d'Elbeuf, rempli de témoignages au cours de ses voyages en France et en Europe (Italie, Suisse, Espagne, Portugal, Russie, Allemagne, Belgique...), de prélats, médecins, peintres, écrivains, hommes politiques, administrateurs, etc. On relève notamment : C. AUBANEL (directeur de la prison de Genève) ; Henri de BONNECHOSE, archevêque de Rouen ; Adèle de La Rochefoucauld, princesse BORGHESE ; Dr Giovanni BRUGNOLI (Bologne) ; le maréchal Thomas BUGEAUD ; Jean-Pierre de CAMPANA (Rome 1851) ; Arcise de CAUMONT ; Giuseppe COTTOLENGO ; Joseph-Désiré COURT ; Théophile DUMERSAN ; Antoine-Adolphe DUPUCH (évêque d'Alger) ; le cardinal Adriano FIESCHI ; Charles-Louis GAMPERT (juge à Genève) ; Louis GAUTHEY (directeur de l'École normale du canton de Vaud) ; François-Marius GRANET ; Jean-Dominique INGRES (vœux pour l'enseignement du dessin contribuant au bien de l'humanité) ; Noël LEFEBVRE-DURUFLÉ (ministre de l'Agriculture et du Commerce) ; Ferdinand de LESSEPS (Barcelone 1843) ; Dr Pierre-Nicolas MALLE (Strasbourg) ; Firmin MARBEAU (évoquant la crèche divine de Bethléem) ; le cardinal Joseph MEZZOFANTI ; Louis-Napoléon Lannes, duc de MONTEBELLO ; Auguste de MONTFERRAND (évoquant sa cathédrale de Saint-Isaac) ; Léon MOREL-FATIO (poème) ; Isidore POLINIÈRE (évoquant les salles d'asile de Lyon) ; Félix-Archimède POUCHET ; James PRADIER ; Alphonse de RAYNEVAL ; Ambroise RENDU (comme président de la Commission supérieure des asiles de France) ; Giuseppe RICCI (directeur des Incurables de Naples) ; Dr Philippe RICORD ; Pierre-Martin ROUX (Marseille) ; Giuseppe SACCHI (secrétaire de la commission directrice des salles d'asile d'enfants à Milan) ; prince de SAN GIORGIO (Naples) ; Giacomo SAVARESE (président de la députation générale des asiles à Naples) ; Victor SCHNETZ ; Eugène SCRIBE ; Xavier SIGALON ; Alexandre TORLONIA ; Giuseppe UGOLINI ; Horace VERNET ; Arthus-Barthélemy VINGTRINIER (comme médecin en chef des prisons de Rouen) ; P.E. VISCONTI ; etc.

ON JOINT une carte a.s. de Cappellet au "bon & brave General Gerard", 7 juillet 1848, avec réponse a.s. au dos.

1 200 / 1 500 €



221

221

CAMUS (Armand-Gaston). **Lettres sur la profession d'avocat**, et bibliothèque choisie des livres de droit, qu'il est le plus utile d'acquérir et de connaître. Troisième édition, entièrement refondue et considérablement augmentée. Paris, Gilbert, An XIII - 1805.

2 tomes en 1 volume fort in-12, basane fauve flammée, dos lisse orné, pièces de titre et de tomailson de maroquin rouge et vert, coupes décorées (*reliure de l'époque*).

Célèbre ouvrage de référence, toujours consulté en matière de droit ancien. Armand-Gaston Camus (1740-1804), avocat, juriste et homme politique, fut nommé président de la Constituante en octobre 1789. Il est le fondateur des Archives nationales qu'il dirigea jusqu'à sa mort.

Plaisante reliure de l'époque.

400 / 600 €



222

222

[CASERIO (Sante Geronimo, 1873-guillotiné 1894) anarchiste italien, assassin du président Sadi Carnot]. **Photographie originale et 2 imprimés.**

Le 24 juin 1894, le président Carnot en visite officielle à Lyon est poignardé par l'Italien Caserio pour venger la mort de l'anarchiste Emile Henry (exécuté le 21 mai). Caserio fut lui-même exécuté le 16 août.

Portrait photographique (15 x 9,5 cm, papier albuminé monté sur carte) : Caserio est debout, en pied, coiffé d'une casquette, [1894] ; annotations au verso.

*Le Petit Journal*, n° du 26 juin 1894 : *Assassinat du Président de la République* à la une. Image d'Épinal : *Complainte de Caserio* (fente).

ON JOINT 3 photos de Caserio ou son arme (retirages, et un négatif) ; et le livre d'Edmond LOCARD, *Le Crime inutile (affaire Caserio)* (Éd. de la Flamme d'or, 1954).

150 / 200 €

223

[CENSURE]. **Ensemble de 5 ouvrages. 1817-1998.**

- HUBERT. *Traité sur la répression de la licence dans les écrits, les emblèmes et les paroles*. Extrait de l'anglais. Paris, 1817. In-8, cartonnage saumon à la Bradel de l'époque. Envoi de l'auteur à M. Agier. Dos insolé, pâle mouillure.

- BERGASSE. *Essai sur la loi, sur la souveraineté, et sur la liberté de manifester ses pensées, ou sur la liberté de la presse*. Paris, février 1817. In-8, cartonnage bleu de l'époque, non rogné.

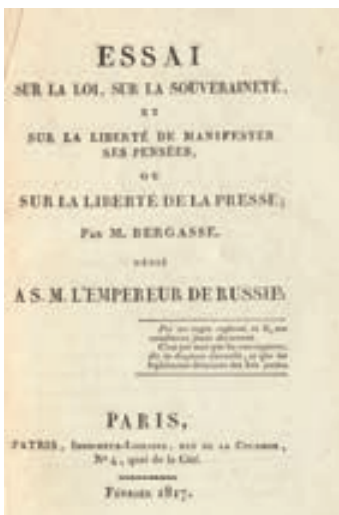
Relié à la suite : *Considérations sur l'ordre judiciaire en France*, et sur quelques principes constitutionnels. Paris, Verdière, 1815. Accroc à une coiffe.

- CHASSAN. *Traité des délits et contraventions de la parole, de l'écriture et de la presse*. Deuxième édition revue, corrigée et considérablement augmentée. Paris, Videcoq père et fils, 1846. 2 volumes in-8, demi-basane blonde de l'époque. Petit manque de peau sur un plat.

- FABREGUETTES *Traité des délits politiques et des infractions par la parole, l'écriture et la presse*. Deuxième édition. Paris, 1901. 2 volumes in-8, demi-chagrin brun de l'époque.

- ERRERA. *Justice pénale, police et presse*. Journées d'études du 16 mai 1987. Paris, 1998. In-8, toile bleue à la Bradel.

400 / 600 €



223



224

224

CHRISTIAN (P.). **Histoire des marins, pirates et corsaires de l'Océanie et de la Méditerranée**, comprenant la conquête de l'Algérie. Paris, Imprimerie et Librairie générale de France, sans date [vers 1850]. 4 volumes grand in-8, demi-chagrin noir, dos à nerfs filetés or et à froid, tranches jaspées (*reliure de l'époque*).

Édition illustrée de 40 jolies planches gravées hors texte d'après Ciappori et Debelle, dont 8 coloriées et gommées à l'époque.

L'ouvrage offre un intéressant vocabulaire de termes employés dans la navigation et la marine.

Bel exemplaire relié à l'époque. De la bibliothèque du général J. Doreau, avec ex-libris gravé. Quelques cahiers brunis, dos légèrement frottés.

200 / 300 €

225

CHAIX-D'EST-ANGE (Gustave Louis). **Choix des plaidoyers** (extrait des Annales du Barreau français). Paris, Warée aîné, 1837. In-8, demi-veau vert à coins, dos à nerfs fileté or et à froid, pièce de titre de maroquin brun, tranches jaspées (*reliure anglaise de l'époque*).

Édition originale.

RECUEIL DE 9 PLAIDOYERS DU CÉLÈBRE AVOCAT PARISIEN CHAIX-D'EST-ANGE (1800-1876), FUTUR DÉFENSEUR DE BAUDELAIRE dans le procès des Fleurs du mal. Il renferme sa défense d'Émile La Roncière ainsi que son plaidoyer en faveur de l'autorité publique contre Victor Hugo, plaidant lui-même sa cause, dans le procès du Roi s'amuse de 1832. Sous la monarchie de Juillet, il est considéré comme l'un des avocats les plus brillants et son art oratoire admiré des contemporains lui confère une grande notoriété.

Agréable exemplaire portant un envoi autographe signé de l'auteur à Sophia Heath sur le titre. Petits frottements à la reliure.

200 / 300 €



225



226

226

CLEMENCEAU (Georges, 1841-1929) homme politique.

**Lettre autographe signée** "G. Clemenceau", Paris 14 novembre 1900, [à Armand DAYOT, président de l'association des Bleus de Bretagne].

3 pages in-8.

HOMMAGE À LA PHILOSOPHE, ANTHROPOLOGUE ET ÉCONOMISTE CLÉMENTCE ROYER (1830-1902).

Il regrette vivement qu'un voyage l'empêche d'assister au banquet offert par les Bleus de Bretagne à leur éminente compatriote Mme Clémence Royer : "j'aurais été heureux de témoigner à ce magnifique penseur ma haute admiration et mon affectueuse sympathie. Madame Clémence Royer honore son pays et son temps. Elle marche l'égale de la grande Hypatie. Dans la noble bataille pour la libération de l'esprit, elle livre les mêmes combats contre les mêmes ennemis. Après quinze cents ans de luttes meurtrières, réjouissons-nous d'un sort meilleur et remercions tous ceux qui, avec Clémence Royer, ont élargi l'esprit humain. Puissent les femmes de France qu'on essaye d'embrigader chaque jour contre la justice et contre la liberté comprendre le grand exemple qui leur vient de notre illustre amie"...

400 / 500 €

MONSIEUR CLAUDE

227

CLAUDE (Antoine François). **Mémoires de Monsieur Claude, Chef de la police de sûreté sous le Second Empire.** Paris, Jules Rouff, sans date [vers 1900].

2 volumes in-4 à deux colonnes, demi-basane rouge, dos lisses filetés or (*reliure de l'époque*).

Édition populaire.

Nombreuses illustrations gravées sur bois dont certaines furent utilisées en 1933 par Max Ernst dans *Une semaine de bonté*.

Chef de la sûreté de Napoléon III et de Thiers, Antoine François Claude révèle dans ses mémoires trente-cinq années de secrets policiers et d'intrigues politiques, depuis l'arrestation de l'assassin-poète Lacenaire et l'attentat d'Orsini, jusqu'à l'effondrement de la Commune et aux débuts agités de la III<sup>e</sup> République.

Bon exemplaire relié à l'époque. Légères traces d'usage à la reliure.  
(Le Clère, n° 226).

On joint :

- PERNY (Paul). *Deux mois de prison sous la Commune*, suivi de détails authentiques sur l'assassinat de M<sup>rs</sup> l'archevêque de Paris. Paris, Adolphe Lainé, 1871. In-12, percaline verte à la Bradel moderne, couvertures conservées.
- SAINT-VICTOR (Paul de). *Barbares et bandits. La Prusse et la Commune*. Paris, Michel Lévy frères, 1871. Petit in-8, demi-chagrin violet de l'époque, non rogné. Dos passé.

200 / 300 €



227



229

228

**Code pénal. Édition officielle.** *A l'Imprimerie impériale, pour compte de Jean Allart et Immerzeel à Amsterdam et Rotterdam, 1811.*

Fort in-8, maroquin rouge à grain long, dos lisse fileté or, pièce de titre de maroquin vert (*reliure de l'époque*).

Édition bilingue français-hollandais imprimée sur papier vélin fort du Code pénal français. Le royaume de Hollande, depuis l'abdication de Louis Bonaparte, venait d'être rattaché à l'Empire.

Bel exemplaire.

800 / 1 000 €

**BONNY-LAFONT, JOINOVICI ET LES AUTRES**

229

**[COLLABORATION]. Ensemble de documents d'archives et de parutions sur la Gestapo française et la bande Bonny-Lafont.**

IMPORTANT ENSEMBLE D'ARCHIVES, JOURNAUX ET MAGAZINES, TRAITANT DES MEMBRES DE LA GESTAPO FRANÇAISE ET DE LA BANDE BONNY-LAFONT :

52 journaux, parus entre septembre et décembre 1944 : *L'Aurore, France Libre, Libération, Combat, Front National, Le Parisien libéré, L'Aube, Franc-tireur, Résistance*, etc.

3 magazines *Stop Police*, de 1946 et 1947.

46 feuillets tapuscrits, documents d'archives de la police judiciaire sur la bande Bonny-Lafont et la Gestapo française, de 1949 à 1952. On y retrouve l'affaire de la Brigade Nord-Africaine, l'expédition de Montbard, l'affaire de Tournus, etc. Ils concernent également certains membres du gang des Tractions avant, mené par Pierre Loutrel : Naudy, Danos et Jeunet, également membres de la Carlingue, et proches de la bande Bonny-Lafont.

DELARUE (Jacques). *Les Cellules de la Gestapo de Paris. 1942-1982.* Témoignage publié par le Ministère de l'intérieur et de la décentralisation ; et JACQUEMARD (Serge). *La Bande Bonny-Lafont.* 2007.

On joint un ensemble de 22 journaux parus entre 1941 et 1949, et un en 1965, contenant des articles sur Joseph Joinovici (1905-1965), figure controversée de la collaboration et de la résistance lors de la Seconde Guerre mondiale. Numéros de *Nord-Matin, L'Epoque, Libération, Combat, le Populaire de Paris, l'Humanité, La Bataille*, etc.

Avec 3 revues *Police Hebdo, Qui ? Détective* et *Qui ? Police*, datant de 1947, traitant de l'affaire ; et l'ouvrage de Henry Sergg, *Joinovici. L'Empire souterrain du chiffonnier milliardaire*, 1986.

500 / 600 €



228



UN REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE SUR LES PRISONS PARISIENNES DE LA FIN DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE, COMMANDÉ PAR LE PÈRE DE LOUIS ARAGON

230

COLLARD (Hippolyte-Auguste). **Photographies des prisons de Paris.** 1875-1878.

21 photographies originales, légendées et signées au crayon, (45,5 x 36 cm), tirées sur papier albuminé, montées sur papier fort.



IMPORTANT ENSEMBLE DE 21 GRANDES PHOTOGRAPHIES ORIGINALES DES PRISONS DE PARIS PRISES DANS LES ANNÉES 1875-1878 PAR HIPPOLYTE-AUGUSTE COLLARD.

Le reportage photographique a été réalisé à la demande du Préfet de la Seine, Louis Andrieux (père de Louis Aragon), en lien avec le vote de la loi du 15 juin 1875 sur les prisons monocellulaires.

Portraitiste et photographe d'architecture de renom, Auguste Collard (1812-1887) s'est livré à de remarquables reportages sur les chantiers en construction, de même que sur les barricades de la Commune. Il avait créé l'Atelier central de photographie qui fonctionna de 1855 à 1885, commandité notamment par les Ponts et Chaussées et le service des Travaux Publics de la ville de Paris.

primées aux expositions universelles de Paris et de Londres, ses compositions, d'une grande rigueur formelle, anticipent sur la vision constructiviste. Ses albums se rencontrent rarement. Les épreuves inédites de la collection Zoummeroff ont été exploitées et créèrent une surprise lors de l'exposition virtuelle organisée sous l'égide du Musée Carnavalet : *Prisons de Paris. De la Bastille à Fresnes* (2010).



- *Maison de la Santé*. 6 photographies de la jeune maison de la Santé, qui ouvrit ses portes une dizaine d'années auparavant : Hôpital central des prisons de la Seine, 1878. Dortoir de l'hôpital, un surveillant assoupis un livre sur les genoux, 4 personnes alitées.- Galerie [sic] cellulaire, 1875.- Atelier de menuiserie et de découpage, 1875.- L'Oratoire, 1875.- Réfectoire de la salle d'école, 1878. Salle de classe, dans laquelle on peut voir le boulier, l'abécédaire, les livres, carnets et encriers sur les bureaux.- Préau. 1875.

- *Maison d'arrêt et de correction de Saint-Lazare*. 2 photographies : Atelier de couture. Paris, 1875.- Vue extérieure. 1875.

- *Maison d'arrêt cellulaire de Mazas*. 3 photographies : Le Promenoir. 1875. On peut y voir des surveillants et détenus, immobiles et parfois transparents.- Galerie cellulaire. 1875.- Vue extérieure. 1878.

- *Maison des jeunes détenus*. 4 photographies : Vue extérieure. 1875.- La Chapelle. 1875. 2 vues : extérieure et intérieure.- Promenoirs cellulaires. 1878. Surveillants et jeunes détenus posant avec un cerceau en main.

- *Prison de Sainte-Pélagie*. 2 photographies : La Chapelle. 1875.- Vue extérieure. 1878.

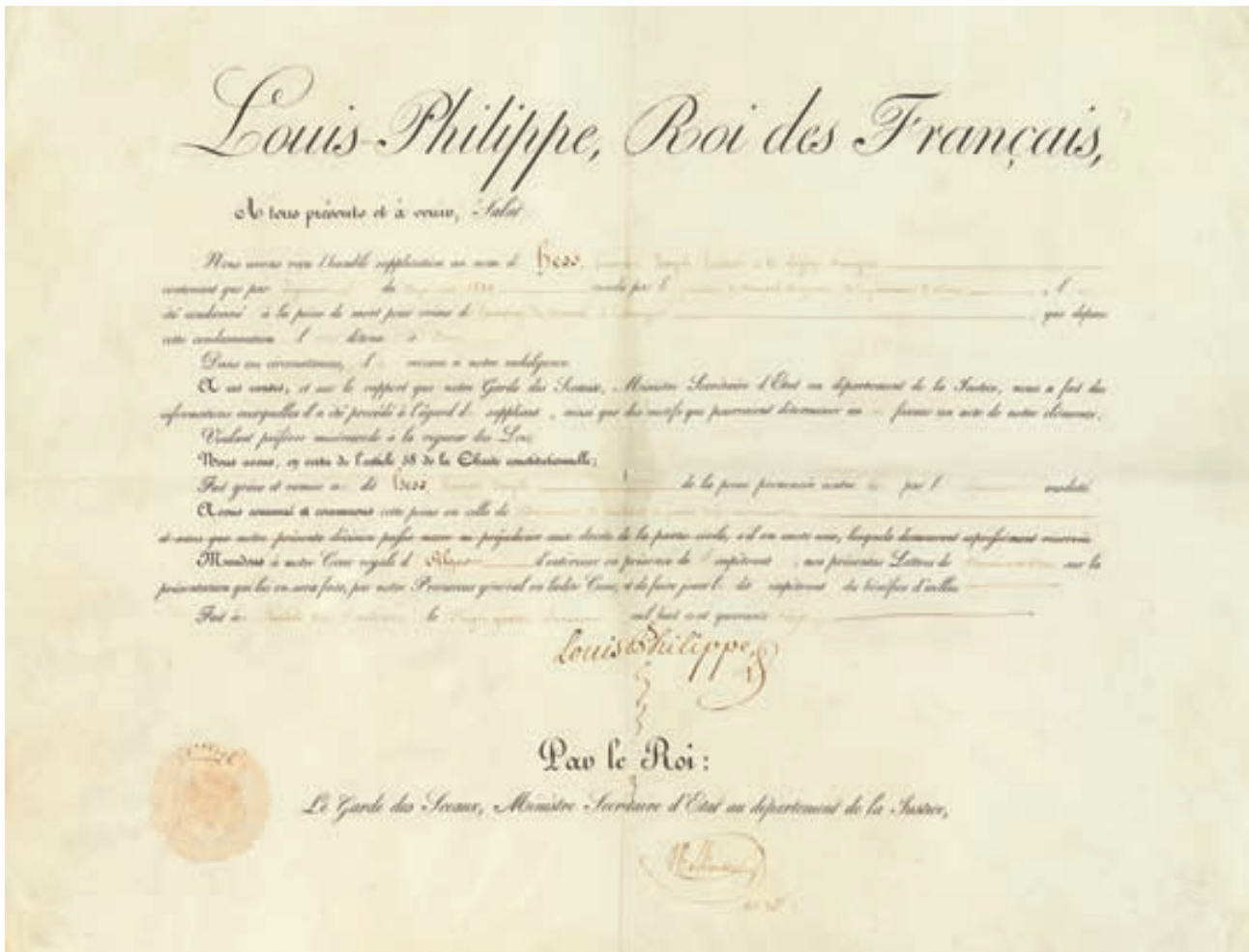
- *Palais de Justice*. 1 photographie : *Façade Ouest*. 1878.

- *Dépôt des condamnés*. 3 photographies : Mur de Ronde. 1875.- Vue extérieure. 1875.- Grand Préau. 1875.

ENSEMBLE PRÉCIEUX ET D'UNE GRANDE RARETÉ.

6 000 / 8 000 €





231

231

[COMMUTATION DE PEINE]. Ensemble de 2 pièces en partie manuscrites, dont une signée par le Roi Louis-Philippe.

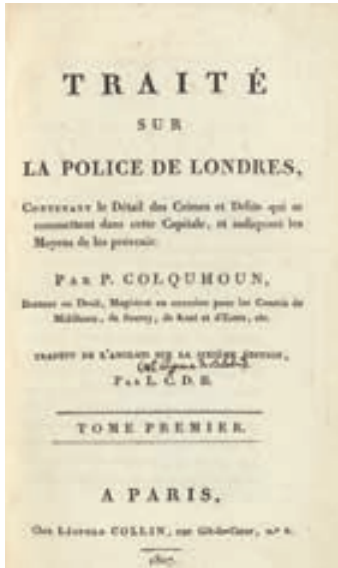
- *Premier Atelier des déserteurs condamnés aux travaux publics, établi à Napoléonville*. Cartouche de mise en liberté par obtention de grâce. Napoléonville [Pontivy], 1807. Pièce imprimée et manuscrite : 25 x 31,5 cm.

Remise en liberté du déserteur nommé Pierre Tronquier, et sa mise "à disposition de sa Majesté pendant huit ans", ornée des armoiries napoléoniennes gravées par Besnard. Elle est signée par le commissaire de guerre Lallement et le général commandant de la 13<sup>e</sup> division militaire Delaborde.

- *Louis-Philippe, Roi des Français, A tous présents et à venir, Salut* : Nous avons reçu l'humble supplication au nom de Hess, François Joseph, fusilier à la Légion Etrangère contenant que par Jugement du onze mai 1844 rendu par le premier de Conseil de guerre de la province d'Oran, il a été condamné à la peine de mort pour crime d'excitation de désertion à l'Etranger ; que depuis cette condamnation il est détenu à Oran... Fait au Palais des Tuileries, 24 janvier 1845. Pièce imprimée et manuscrite sur peau de vélin : 52,5 x 42 cm.

Lettre de commutation, imprimée et manuscrite, signée par le Roi Louis-Philippe, et contresignée par le garde des sceaux Martin. La peine de mort prononcée contre le fusilier François-Joseph Hess, y est commuée en dix années de boulet.

100 / 200 €



232

232

COLQUHOUN (Patrick). **Traité sur la police de Londres**, contenant le détail des crimes et délits qui se commettent dans cette capitale, et indiquant les moyens de les prévenir. Paris, Léopold Collin, 1807.

2 volumes in-8, basane fauve racinée, dos lisses ornés, pièces de titre et de toison de maroquin rouge et vert, triple filet doré encadrant les plats, tranches jaspées (*reliure de l'époque*).

Première édition française. Elle offre 2 tableaux dépliant.

Ouvrage fondamental pour l'histoire de la naissance de la police moderne.

L'auteur y fait notamment l'inventaire des délits et des peines à Londres à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (cf. Foucault, *Surveiller et punir*, éd. de 2008, p. 102-103).

Jolie reliure de l'époque, épidermée avec petits manques.

On joint :

TAILLANDIER (A. H.). *Réflexions sur les lois pénales de France et d'Angleterre*. Paris, Warée, 1824. In-8, demi-veau fauve de l'époque, usagé.

200 / 300 €

EN DISCIPLE DE VOLTAIRE, BENJAMIN CONSTANT DÉNONCE LA COLLUSION ENTRE POLITIQUE ET JUSTICE

233

CONSTANT (Benjamin). **Lettre à M. Odillon-Barrot, avocat en la cour de Cassation, sur l'affaire de Wilfrid Regnault, condamné à mort**. Paris, Plancher, Delaunay, 1818.

Relié avec, du même :

**2<sup>me</sup> lettre à M. Odillon-Barrot, avocat en la cour de Cassation, sur le procès l'affaire de Wilfrid Regnault, condamné à mort**. Paris, Bechet, Plancher, Delaunay, 1818.

2 ouvrages en un volume in-8, cartonnage de papier marbré à la Bradel, étiquette de titre sur le premier plat, tranches jaspées (*reliure moderne*).



233

Éditions originales.

L'illustration comprend un plan du village d'Anfreville replié à la fin de la seconde lettre.

L'AFFAIRE CALAS DE BENJAMIN CONSTANT.

Condamné à mort par un jury normand pour assassinat, Wilfrid Regnault était visiblement innocent et l'instruction truffée de vices de procédure dénoncés par son avocat, Odilon Barrot. Comme Voltaire au siècle précédent en faveur de Calas, Benjamin Constant prit fait et cause pour Regnault : il s'attaqua principalement au marquis de Blossville, l'accusateur central : ultra pure souche, ce dernier avait fondé son réquisitoire sur une calomnie selon laquelle Regnault était un ancien septembriseur de 1792. Constant mena sa propre enquête, confronta les témoignages, fit dresser un plan du village, répertoria les incohérences et les contradictions des témoignages, et lança une campagne de presse en faveur de Regnault, dont il estimait qu'il avait été condamné à mort *parce que* républicain. A la suite de la publication des deux *Lettres à Odilon Barrot*, la peine fut commuée, marquant une défaite pour le parti ultra.

“En dénonçant la collusion souvent scandaleuse entre politique et justice, Constant ouvrait le débat en faveur de la totale indépendance de la magistrature” (Yvert, *Politique libérale*, n° 21).

Bel exemplaire portant un ex-dono autographe sur le premier titre : *De la part de l'auteur*.

200 / 300 €

234

[COURRIER DE LYON]. **Ensemble de 3 ouvrages autour de l'affaire du courrier de Lyon. 1822-1869.**



234

Joseph Lesurques avait été condamné à mort en 1796 pour sa participation supposée à la fameuse affaire du courrier de Lyon : “Le 27 avril 1796, après le relais de Lieusaint dans les environs de Melun, le courrier de Lyon est attaqué et tué. La malle-poste est délestée des valeurs qu'elle transporte – dont 7 millions envoyés par le gouvernement à ses payeurs – et son unique voyageur disparaît, ainsi que l'un des trois chevaux. (...) Lesurques est exécuté le 29 octobre, victime d'une justice trop rapide qui n'a pas su distinguer entre les assassins, les voleurs, les comparses et les simples relations. Les quatre complices de Couriol – dont le voyageur mystérieusement disparu – seront peu à peu retrouvés (...). Avant de monter à leur tour sur l'échafaud, deux d'entre eux vont confirmer l'innocence de Lesurques, guillotiné pour avoir eu un sosie coiffé d'une perruque blonde. Sa famille n'obtiendra jamais la révision du procès” (*Dans les archives secrètes de la police. Quatre siècles d'Histoire, de crimes et de faits divers*, 2009, pp. 56-58.- Le Clère, n° 894).

- SALGUES (Jacques-Barthélemy). *Mémoire au Roi, pour le S. Joseph Lesurques*, né à Douai, condamné à mort par le tribunal criminel du département de la Seine, et exécuté le 30 octobre 1796, comme complice de l'assassinat du courrier de Lyon. Paris, Dentu, 1822. In-8, demi-basane fauve de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, non rogné, tête jaspée.

Édition originale.

Elle est ornée d'un frontispice gravé dépliant, représentant les “pénibles adieux de Lesurques à sa famille”. Reliure usagée.

- JEANDEL (Auguste). *Lesurques. Sa justification*. Paris, Dentu, Durand, 1864. In-8, demi-chagrin rouge de A. Despierres, chiffre I. P. doré sur le premier plat, dos à faux nerfs orné, tranches dorées.

Édition originale de cet important plaidoyer en faveur de Joseph Lesurques.

Avant-propos de Louis Méquillet, le représentant de la famille Lesurques pour les démarches de réhabilitation.

Envoi autographe signé du préfacier au député des Pyrénées orientales Isaac Péreire : *Hommage à Monsieur Isaac Péreire, député des Pyrénées orientales, en reconnaissance de sa précieuse sympathie pour le succès de la sainte cause confiée à mes soins et de ses bienfaits envers son bien dévoué ancien ami Louis Méquillet père, représentant de la famille Lesurques depuis 43 ans*. Dos décollé.

- Cour de cassation. *Affaire Lesurques. Compte rendu complet*. Paris, Librairie centrale, 1869. In-8, demi-basane bleue de l'époque, dos lisse fileté or.

Édition originale. 2 lettres autographes en fac-similé. Petits frottements à la reliure.

300 / 400 €

POST TENEBRAS LUX

235

[COURRIER DE LYON]. [SELLON (Jean-Jacques de)]. **Histoire de Lesurques**. Article de la Gazette de France. *Sans lieu ni date* [Genève, vers 1826].

In-4 de 8 pp., broché, couverture illustrée, emboîtement moderne.

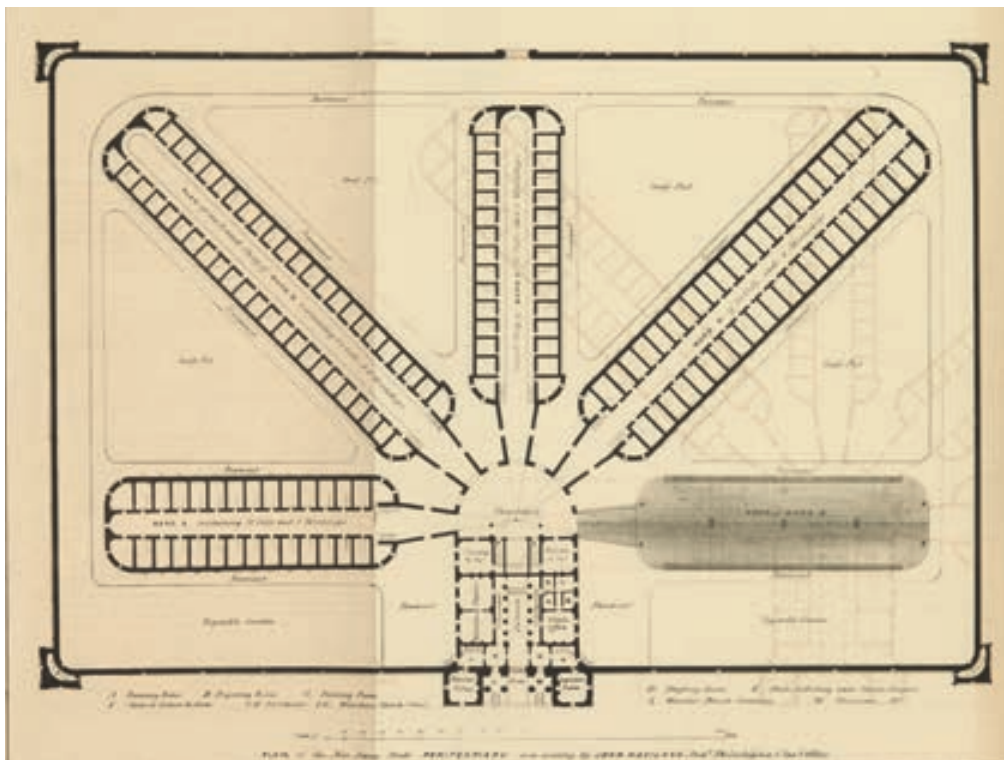


235

L'HISTOIRE D'UNE ERREUR JUDICIAIRE COMME SUJET DE MÉDITATION SUR LA PEINE DE MORT.

Ce récit, extrait de *la Gazette de France*, a été publié à Genève vers 1826 par le comte de Sellon. Cet ancien chambellan de l'empereur Napoléon I<sup>er</sup>, membre du Conseil souverain du canton de Genève, fut un apôtre de l'action humanitaire avant la lettre, adversaire acharné de la peine de mort, militant pour la suppression des armées permanentes et le développement du système pénitentiaire.

En 1826, il lança à Genève un concours afin de récompenser le meilleur ouvrage sur la peine de mort ; le prix récompensa un jeune avocat de Saint-Brieux, futur inspecteur général des prisons françaises, Charles Lucas (cf. n° 347). Et pour lancer ce concours, quelle meilleure formule que de reproduire le récit d'une tragique erreur judiciaire ?



236

Très bel exemplaire.

Sur la couverture, au-dessus de la mention du “Prix du concours de Genève”, figure un médaillon qui représente la Justice repoussant la Mort armée de la hache des bourreaux de l’Ancien Régime. La Justice montre du doigt un établissement pénitentiaire avec cette devise, qui est aussi celle de la ville de Genève : *Post tenebras lux*.

(Il n’y a guère que Quérard dans la *France littéraire*, IX, 41-43, pour rendre hommage aux combats et aux publications du comte de Sellon).

100 / 200 €

### LE TOCQUEVILLE ANGLAIS

236

CRAWFORD (William). **Report on the Penitentiaries of the United States**, Addressed to His Majesty’s Principal Secretary of State for the Home Department. [Londres], mars 1835.

Petit in-folio, percaline bleue à la Bradel, pièce de titre de chagrin rouge, couvertures conservées (*Ateliers Laurenchet*).

Édition originale.

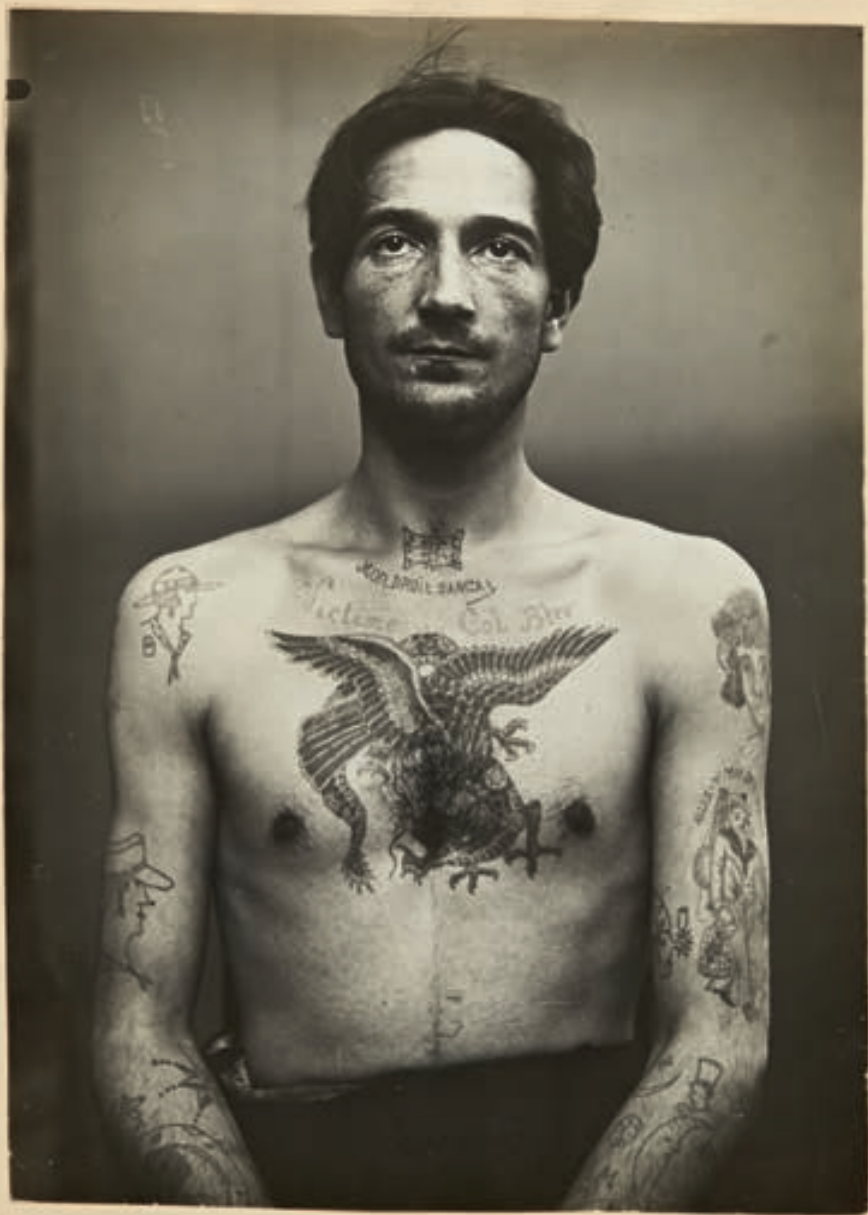
Elle est illustrée de 18 plans lithographiés hors texte, dont certains sont dépliants.

PRINCIPAL RAPPORT ANGLAIS SUR LES PRISONS AMÉRICAINES – l’équivalent pour la Grande Bretagne de ce que fut le rapport de Tocqueville et Beaumont pour la France.

Il eut une influence décisive sur la construction des établissements carcéraux en Angleterre. “The subsequent construction of Pentonville’s English great model prison was based on this report” (Patterson Smith, *Annotated Catalogue*, n° 97).

Envoi autographe de l’auteur sur la couverture au chapelain du “Refuge for the Destitute” et signature de Rigaud, président de la Cour de justice criminelle à Genève. Taches brunes sur la couverture et le titre.

400 / 600 €



Les tatouages de Rambert



UNE RELIURE EN PEAU HUMAINE DE LA BIBLIOTHÈQUE DU DOCTEUR LACASSAGNE

237

[CRIME]. RAMBERT (Louis-Marius, 1903-1934) assassin.

**Recueil d'une trentaine de documents**, Lyon 1931-1934 ; montés dans un volume in-4 (env. 65 pages formats divers), reliure basane fauve à cadres teintés et caissons avec insertions de peau humaine tatouée dans les plats et contreplats (*Albert Guétant, Lyon*).

EXTRAORDINAIRE RECUEIL DE DOCUMENTS CONCERNANT LES ASSASSINS RAMBERT ET MAILLY, ET LES TATOUAGES DE CRIMINELS, RÉUNIS PAR LE DOCTEUR JEAN LACASSAGNE, DANS UNE ÉTONNANTE RELIURE FAITE AVEC LA PEAU DE RAMBERT.

Le double assassinat, à Écully (Rhône) dans la nuit du 22 au 23 octobre 1930, du chimiste Henri-Odolis Bergeron et de sa tante octogénaire Mlle Péan, à coups de marteau, est un cambriolage qui a mal tourné, œuvre de deux récidivistes déjà condamnés pour vols et cambriolages : Louis-Marius RAMBERT (1903-1934) et Gustave MAILLY (1903-?). Condamnés à mort par la Cour d'Assises du Rhône le 28 octobre 1932, ils seront graciés et la peine commuée en travaux forcés à perpétuité le 16 mars 1933 ; Rambert mourra de tuberculose à la prison Saint-Joseph de Lyon le 25 janvier 1934, après avoir rédigé ses mémoires et les avoir confiés au docteur Jean LACASSAGNE (1886-1960), qui l'avait soigné, et à qui il lègue également sa peau. Jean Lacassagne a publié notamment une étude sur les *Tatouages du "Milieu"* (Albums du Crocodile, 1934).

3 PHOTOGRAPHIES de RAMBERT au moment de son arrestation, couvert de tatouages : nu, en pied, de face ; en buste, de face ; accroupi, montrant le torse, les bras et les pieds.

**Technique du Tatouage**  
par Rambert

Le D<sup>me</sup> docteur, vous le savez, un coup de main -  
 puis vous débitez un futa. D'après ce dessin vous en  
 avez deux lots sans modèle. Sa pose et position  
 ligne courbe ad osseus, puis vous ajoutez  
 les dessins sur la peau et vous sursuivez  
 sur le papier avec une aiguille au fur  
 et mesure. De façon à ce que le dessin se  
 reproduise et qu'il est, vous commencez le  
 tatouage avec un peu de trois ou quatre  
 aiguilles qui sont plus ou moins en fait dans  
 un certain de vos doigts et restant avec  
 un fil c'est le point à tracer, pour marquer  
 votre point, ce travail se fait avec une  
 aiguille, ensuite, suivant l'endroit que vous  
 voulez, le tatouage se fait au rasoir  
 ou rasoir, de préférence. Ce fil c'est que le  
 rasoir fait le tatouage beaucoup est, le  
 tatouage à l'abandon c'est la même chose  
 qu'un rasoir, sauf que le travail se fait  
 beaucoup plus vite. Pour le rasoir on a  
 souvent de marquer de façon que l'on  
 peut dans un peu de temps de marquer à l'in-  
 stant et un papier se trouve et est  
 prêt, mais le rasoir est resté par ses  
 extrêmes même les points. Pour papier on peut  
 toujours dans le fait de marquer on peut  
 toujours le point au fur et mesure sans marquer

Signé Rambert  
St Paul 14 juin 1932

Prison St Paul le 12-6-32.

Monsieur le Docteur Lacassagne

ayant en pareil, n'y mise et  
 le restant de mes parents me  
 occupant de tout le soir, et  
 moi content pas bien que je  
 me sente pas faire de vieux os et  
 je tiendrai, une fois mort à  
 ce que mon corp fût donné à  
 la faculté de médecine et  
 ma peau pour le tatouage  
 à vous seul M. le docteur  
 Lacassagne

Le témoin  
 Rambert Louis Rambert

Instit. médico-légal

**Testament de Rambert**

4 PHOTOGRAPHIES DES FICHES SIGNALÉTIQUE ET ANTHROPOMÉTRIQUE de RAMBERT (photographies de face et profil, empreintes digitales, description précise des tatouages, mensurations).

10 COUPURES DE PRESSE sur la découverte du crime, le procès, l'attente de la grâce ou la mort, le décès de Rambert.

Feuille de température de Rambert (novembre-décembre 1932, Prison Saint-Paul).

Facture et lettre d'envoi de la *Compagnie générale des Pompes funèbres de Lyon* pour le transport du corps de Rambert de la Prison St Joseph à l'Institut Médico-Légal, à la charge du Professeur Lacassagne.

TESTAMENT autographe signé de Rambert, Prison St Paul 12 juin 1932 (1 p. in-8) : “sentant très bien que je ne veux pas faire de vieux os je tiendrai, une fois mort à ce que mon corp fût donné à la faculté de médecine (Institut médico-légal) et ma peau pour les tatouages à vous seul M. le docteur Lacassagne”.

Manuscrit a.s. du Dr Jean LACASSAGNE, *Rambert en prison*, 25 janvier 1934 ‘mort de Rambert (8 p. in-fol.), relatant dans le détail ses relations avec Rambert depuis son incarcération et l'évolution de sa maladie, jusqu'à son décès.

5 MANUSCRITS autographes de RAMBERT. – *Mémoires de Rambert* (6 p. in-4), où il raconte sa jeunesse, depuis sa naissance à Vichy, l'orphelinat, les débuts de la délinquance, le milieu, ses crimes, et conclut : “si ma vie était à refaire je préférerais aller travailler que de fréquenter ; car les ouvriers que nous prenons pour des caves, pour moi se sont des affranchies et les caves ce sont nous car nous sommes dedans”). – *Narration du crime par Rambert* (8 p. in-4), relation détaillée, se terminant ainsi : “à Mailly et à moi on devrait nous couper la tête à tous les deux. Là se serait la vraie justice, mais je voudrais que Mailly passe le premier, pour voir tomber ses larmes”. – *Arrestation de Rambert, racontée par lui-même* (5 p. in-4). *Les*



*Souteneurs*, par Rambert (4 p. in-4), avec d'intéressants détails sur le métier de souteneur, et le milieu de la prostitution à Lyon. – *Technique du tatouage* par Rambert (1 p. in-4, 16 janvier 1932, dix jours avant sa mort), racontant les techniques de tatouage, notamment comment on fabrique de l'encre rouge en broyant des briques).

DESSIN représentant *L'assassinat d'Écully*, signé et daté par le détenu GUILLOT, Lyon St Paul 8 mars 1932 (24,5 x 33 cm).

MANUSCRIT autographe signé de Gustave MAILLY, *Mémoire et impression au assise*, Prison St Paul 22 mars 1933 (cahier de 16 p. in-4), dédié au docteur Lacassagne, racontant sa vie difficile, sa rencontre avec Rambert, le crime d'Écully, son arrestation, son procès... – TESTAMENT autographe signé de Gustave MAILLY, Lyon 1<sup>er</sup> octobre 1932 (1 p. in-8), léguant son corps au laboratoire d'anatomie pathologique. – Photographie de Mailly en convalescence à Fourvière (1921-1922).

DANS SA RELIURE, LE RELIEUR LYONNAIS ALBERT GUÉTANT A INSÉRÉ SIX MORCEAUX DE LA PEAU TATOUÉE DE RAMBERT.

Sur le plat sup., la poitrine, avec ses poils et le tétou gauche, et les tatouages : un papillon avec les inscriptions *Mon Droit. Barcat.* puis *Victime Col Bleu* au-dessus d'un combat entre un aigle et un dragon. Au contreplat, deux fragments bras gauche : tête de femme, un marin avec l'inscription *Allez-y, Moi j'en viens*, croissant de lune et étoile, tête de clown, une fleur [pensée] inscrite *Ma femme...* Au contreplat inférieur, deux fragments du bras droit : étoile inscrite *du malheur*, et tête de femme avec chapeau ; tête d'apache avec casquette et foulard. Au plat inf., l'avant-bras droit : une femme dans un fer à cheval, étoile inscrite d'amour, serpent enroulé sur un baton... (petites éraflures et usures à la reliure).

10 000 / 12 000 €





239



238

### GRAPHOLOGIE ET "CANAILLE"

238

CRÉPIEUX-JAMIN (Jules). **Ensemble de 2 éditions originales.**

Premier graphologue français, Jules Crépieux-Jamin (1859-1940) publia de nombreux ouvrages sur le sujet, entre 1889 et 1925, et fut sollicité pour expertiser le fameux bordereau dans l'affaire Dreyfus.

- *Les Éléments de l'écriture des canailles*. Illustré de 169 documents graphologiques. Paris, Flammarion, [1923]. Grand in-8, percaline verte à la Bradel moderne, couvertures conservées. Ex-libris de la bibliothèque Jacques Séjournet.
- *La Graphologie en exemples*. Paris, Larousse, sans date [vers 1910]. In-8, toile noire de l'époque.

100 / 200 €

239

[CRIME ET POLICE]. **Environ 90 lettres ou pièces, lettres, manuscrits ou imprimés, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle.**

CURIEUSE DOCUMENTATION SUR DES CAUSES CÉLÈBRES, DES CRIMINELS ET FAITS DIVERS, RASSEMBLÉE PAR LE JOURNALISTE GEORGES MONTORGUEIL (1857-1933).

Documentation sur Charlotte CORDAY. *Arrêt* de la Cour des Pairs condamnant à mort le régicide MEUNIER, et *Nouvelles du jour* sur sa grâce (1837). Permis de communiquer avec un détenu, délivré par le chancelier PASQUIER (1846). Dossier sur l'affaire CHOISEUL-PRASLIN (1847, lettres du duc, de Marié de l'Isle, de Mlle Deluzy). Passeport pour une fille publique avec "barbe sous le nez" (1852). Dossier sur l'affaire CAILLAUX (1914, lettres de Gaston CALMETTE). Manuscrit a.s. d'Hector FLEISCHMANN, *Une famille de bourreaux : les SANSON*. Dossier sur les "clochards" et "carambouilleurs"... Correspondances et lettres de criminels, escrocs, fous, anarchistes : Charles BAÏHAUT, Célestin BOSC (sur son attentat contre Pugliesi-Conti, 1905), Henry Rodolphe ELINA (sur l'affaire de la fausse tiare de SAÏTAPHARNÈS), Paulin GAGNE, Philippe GRENIER (député musulman), Fortuné HENRY, Jules LHÉROT, Georges NICOLAS, Georges SUAREZ ; de policiers et préfets de police : Marie-François GORON, Louis LÉPINE, Louis PUIBARAUD, etc. Affiche du *Musée des Horreurs* ; laissez-passer de Maurevert à la Cour d'Assises de Versailles et pour assister à des exécutions capitales... ON JOINT des coupures de presse et divers documents.



239

400 / 500 €

# JUGEMENT ET CONDAMNATION A LA PEINE DE MORT

du nommé Pierre Vincent ELICABIDE, Agé de 28 ans, accusé de trois assassinats contre le jeune Enfant de la Vierge, la femme Annet et M. de la Roche.

**BOEN YAMMIS DE LA GIBODEE**  
(Bordeaux).

*Residence de M. Goy, — étudiant de 21 ans, célibataire.*

L'inculpé de 21 ans, accusé de meurtre par une religieuse de M. l'archevêque, qui prouve à son tour que l'inculpé n'a de l'assassiné aucun souvenir de son crime.

M. Goy, plus religieux à son tour.

De de M. de la Roche, de Bordeaux, accusé de l'assassinat de la fille de la grande sœur d'Elisabeth.

M. l'archevêque. Ce fait est d'une portée bien au-dessus de l'assassin.


M. l'archevêque. Sa cause est celle de laquelle il s'agit que l'inculpé se trouvait dans un état de malade, qui son mari après son décès de l'assassin, elle fut accusée de meurtre. Les autres victimes furent également des victimes d'assassinat. Enfin on trouve à dire qu'elle avait été mariée à son tour d'assassin.

M. Goy, plus religieux à son tour d'assassin et accusé de la mort de l'archevêque.


Cet inculpé prouve une certaine innocence sur l'assassin.

M. le président fait ouvrir son cabinet.


Déclaré coupable par le jury, sans circonstances atténuantes, Elisabide est condamné à la peine de mort.




ÉLİCABIDE



LA FILLE



LE FILS



LA MÈRE

Après avoir été condamné à mort, l'inculpé a été exécuté le 28 mai 1840 à Bordeaux.

M. de la Roche, accusé de l'assassinat de la fille de la grande sœur d'Elisabeth.

M. l'archevêque, accusé de l'assassinat de la grande sœur d'Elisabeth.

M. Goy, accusé de l'assassinat de l'archevêque.

M. de la Roche, accusé de l'assassinat de la fille de la grande sœur d'Elisabeth.

M. l'archevêque, accusé de l'assassinat de la grande sœur d'Elisabeth.

M. Goy, accusé de l'assassinat de l'archevêque.

240

240  
[CRIMINELS]. 2 manuscrits et 3 imprimés, XIX<sup>e</sup> s.

*Handwritten notes and signatures, including 'M. de la Roche' and 'M. l'archevêque'.*

241

Affiche d'une condamnation pour vol par la Cour d'assises de Grenoble, 1820. 2 affiches illustrées relatives au procès en cour d'assises, en 1840 à Bordeaux, du triple meurtrier Vincent ELİCABIDE (plus 3 portraits gravés). 2 cahiers de notes d'un avocat pour ses plaidoiries sur des affaires d'assassinat.

150 / 200 €

241  
[CRIMINELS]. 6 lettres autographes signées, lettres ou pièces signées, XIX<sup>e</sup> s.

Antoine BEREZOWSKI, auteur d'un attentat contre le Tsar de Russie (l.a.s. du pénitencier de l'île Nou en Nouvelle Calédonie, 1<sup>er</sup> avril 1879, à Gambetta). Henriette CAILLAUX (l.a.s., plus une lettre de Gaston Calmette). Joseph CONTRAFATTO, abbé condamné aux travaux forcés pour viol (l.a.s., Brest 5 décembre 1830, au Roi, et manuscrit autographe en italien ; portrait joint). Louis-Auguste PAPAVOINE, exécuté pour meurtre (2 p.s. comme commis de la Marine, 1805 et 1815, dont une contresignée par le général CAFFARELLI DU FARGA). QUENISSET, auteur d'un attentat contre le duc d'Aumale (l.a.s., 23 décembre 1841, à son complice Boucheron détenu au Luxembourg).

500 / 600 €



242

[CRIMINELS]. **6 lettres autographes signées ou notes autographes de criminels.**

Gustave DORÉ (crime de Courbevoie). 24 mars 1891, à son père : il attend sa condamnation qui risque d'être sévère et cela lui donne la chair de poule, il demande du linge, du papier à lettres, du tabac sans lequel "je suis plus mort que vivant"... (3 pages in8).



242

Michel EYRAUD (affaire de la malle à Gouffé). Notes autographes à l'intention de son avocat sur les faits précédant son inculpation pour l'assassinat de l'huissier Gouffé, en complicité avec sa maîtresse Gabrielle Bompard (3 pages infol. ; plus l.a.s. de son avocat Félix DECORI).

Louis LAPRET. Dépôt des Condamnés 1<sup>er</sup> janvier 1894, à M. Rossignol, le remerciant de sa sollicitude et lui souhaitant une bonne année (2 p. in8).

LEBIEZ (crime de la rue Poliveau). 2 lettres demandant de l'aide à un ami pour pouvoir manger (5 p. in8, mauvais état).

Stanislas PRADO (assassin de Marie Aguétant). Longue lettre (signée "Frédéric") d'invectives à Adophe Behr qui doit épouser son ancienne maîtresse, mère de son enfant et qui "sous des traits de Madone (...) cachait une nature perverse et vicieuse"... (4 p. in8).

ON JOINT un important dossier sur l'affaire de la malle sanglante ou "MALLE À GOUFFÉ" : 11 PHOTOGRAPHIES d'époque de l'huissier Gouffé et sa maîtresse Gabrielle Bompard, de l'assassin Michel Eyraud, de la reconstitution du crime ; plus un ensemble de coupures de presse et de documentation photographique rassemblé par Romi, et 2 livres par E. Locard (*La Malle sanglante de Millery*, 1934) et François Montmaur (*La Malle à Gouffé*, 1931).

1 000 / 1 500 €



243

243

DALLEMAGNE (Jules). **Dégénérés et déséquilibrés**. Bruxelles et Paris, 1895. Fort in-8, demi-marochin rouge, non rogné, couverture conservée (reliure moderne).

Édition originale de cet essai important du médecin et criminologue belge Jules Dallemagne (1858-1923).

Très bel exemplaire.

On joint :

- BAILLARGER. *Lettre à M. le rédacteur de la Gazette médicale sur la mortalité et la folie dans le régime pénitentiaire*. Paris, 1840. Plaquette in-8, cartonnage moderne.
- CULLERRE. *Du parricide en pathologie mentale au point de vue nosologique*. Paris, 1925. In-8, toile moderne, couvertures conservées. Thèse pour le doctorat en médecine.
- LEFRANC (Albert). *De la responsabilité des criminels et de la recherche de la folie devant les juridictions répressives*. Bordeaux, 1882. In-8, toile moderne, couvertures conservées.
- LEMONNIER. *Essai sur les modifications à apporter à la loi de 1838 à l'égard des aliénés criminels*. Paris, 1885. Grand in-8, demi-toile moderne, couvertures conservées.
- MOREAU-CHRISTOPHE. *De la mortalité et de la folie dans le régime pénitentiaire*. Paris, 1839. In-8, toile moderne, couvertures conservées.
- PIETRA SANTA. *Mazas. Etudes sur l'emprisonnement cellulaire et la folie pénitentiaire*. Troisième édition augmentée. Paris, 1858. In-8, toile moderne, couvertures conservées.
- THULIÉ. *La Folie et la loi*. Paris, 1866. In-8, cartonnage moderne, couvertures conservées.
- VOISIN. *Du traitement intelligent de la folie et application de quelques-uns de ses principes à la réforme des criminels*. Paris, 1847. In-8, cartonnage moderne, couvertures conservées.



244

600 / 800 €

244

DAUNOU (Pierre-Claude-François). **Essai sur les garanties individuelles que réclame l'état actuel de la société**. Paris, Foulon et Comp., 1819.

In-8, cartonnage bleu à la Bradel, non rogné (reliure de l'époque).

UNIQUE ÉDITION DU CHEF-D'ŒUVRE DE L'AUTEUR.

L'essai avait en partie paru dans le Censeur européen en 1818. Un des ouvrages fondateurs du libéralisme politique, l'essai définit dans la première partie les libertés essentielles que l'État est appelé à faire respecter. La deuxième partie considère trois différents types de gouvernements en fonction de leur aptitude à garantir les libertés.

Pierre-Claude-François Daunou (1761-1840) fut membre de la Convention, puis du Conseil des Cinq-Cents avant de présider le Tribunat. Élu député en 1819, membre de l'Institut, il sera nommé pair de France sous la monarchie de Juillet.

Restaurations à la reliure.

100 / 200 €



245

DELARUE (Jacques) et Robert GIRAUD. **Les Tatouages du "milieu"**. Paris, 1950.  
In-8, cartonnage et jaquette illustrée de l'éditeur.

Édition originale de ce livre fameux illustré de 11 photographies de Robert Doisneau. L'illustration comprend en tout 80 dessins de tatouages et 82 reproductions photographiques. "Poète, chroniqueur de la rue, écrivain, Bob Giraud (1921-1997) était un spécialiste de l'argot, des bistrotiers et des clodos. C'est Bob qui a fait découvrir à Doisneau le Paris des bas-fonds" (Olivier Bailly, robertgiraud.blog.lemonde.fr). Ancien résistant, témoin de l'accusation lors du procès de Klaus Barbie en 1987, Jacques Delarue (né en 1919) est commissaire divisionnaire honoraire. *Les Tatouages du milieu* fut son premier livre. (Mandary, *Un photographe et ses livres, Robert Doisneau*, 2013, p. 125 : le bibliographe ne cite que la réimpression parue en 1999).

ON JOINT UN EXCEPTIONNEL ET PRÉCIEUX ENSEMBLE DE 21 ÉPREUVES PHOTOGRAPHIQUES SUR LE THÈME DES TATOUAGES.

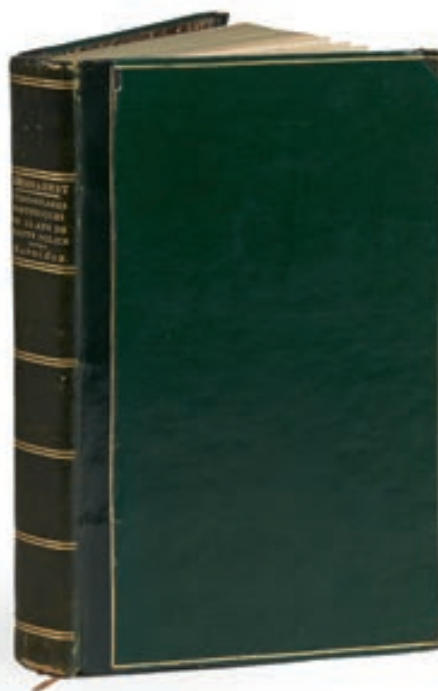
Douze de ces photographies sont des tirages originaux par Robert Doisneau, portant son tampon rouge au dos, et sept sont reproduites dans l'ouvrage.  
(18 tirages au format 18 x 24 cm et 3 au format 17 x 12 cm).

ON JOINT CINQ AUTRES OUVRAGES SUR LES TATOUAGES, DONT UNE ÉTUDE SUR LES TATOUAGES EN ROUMANIE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LACASSAGNE :

- BERCHON. *Histoire médicale du tatouage*. Paris, 1869. In-8, demi-chagrin de l'époque. Édition originale de la première monographie moderne sur le tatouage.
- CRISTIANI (Léon). *La Défiguration*. Lyon, Storck et C<sup>ie</sup>, 1902. In-8, broché, couverture moderne.
- LACASSAGNE (Alexandre). *Les Tatouages*. Étude anthropologique et médico-légale. Paris, 1881. In-8, toile moderne à la Bradel. Édition originale, ornée de 35 figures de tatouages.
- MINOVICI. *Tatouajurile în România*. Bucarest, 1898. In-8, toile moderne à la Bradel. Édition originale de cette intéressante étude sur les tatouages en Roumanie, ornée de 59 planches. Exemplaire du professeur Lacassagne, avec cachet répété, portant un envoi signé de l'auteur à ce dernier.
- PERRIER. *Les Criminels*. Étude concernant 859 condamnés. Paris, Maloine, 1905. Grand in-8, broché. Tome II seul, orné de plusieurs figures dans le texte. Le chapitre VII (pp. 329-395) est consacré aux tatouages.

1 000 / 1 500 €





247

246

DEIBLER (Anatole, 1863-1939) bourreau.

**Lettre autographe signée "Deibler"**, Paris 21 avril 1899. 1 page et quart in8.

RARE LETTRE SUR HEINDEREICK, UN DE SES PRÉDÉCESSEURS MAIS QU'IL A PEU CONNU.

"Je sais qu'il était l'oncle d'une nommée Bellenger, mais j'ignore son prénom. C'est bien M. Heindereick, qui exécuta Tropolmann (...). Il mourut en fonction à Paris et auparavant, il fut exécuteur à Rouen"...  
On joint quelques articles de presse.

400 / 500 €

247

DESMAREST (Pierre-Marie). **Témoignages historiques, ou quinze ans de haute police sous Napoléon.** Paris, Alphonse Levasseur, 1833.

In-8, demi-chevrette à coins, dos lisse fileté or, tranches paille (*reliure de l'époque*).

Édition originale.

Pierre-Marie Desmarests, né en 1764 et mort du choléra en 1832, occupa entre autres le poste de directeur de la sûreté de l'État de 1799 à 1814. Très bien informé et sûr, il raconte ici les attentats et complots contre Napoléon, les affaires d'Espagne, la disparition de lord Bathurst, etc. (*Le Clère*, n° 295).

TRÈS BEL EXEMPLAIRE DU PRINCE MAURICE DIETRICHSTEIN (1775-1864), AVEC EX-LIBRIS MANUSCRIT SUR LE FEUILLET DE GARDE.

Issu d'une illustre famille autrichienne, il fut notamment le précepteur de l'Aiglon et dirigea la Hofbibliothek de Vienne. La reliure est caractéristique de sa collection personnelle.

300 / 400 €



246



247



248

248

DEMETZ (Frédéric Auguste) et Guillaume-Abel BLOUET. **Rapports à M. le comte de Montalivet (...) sur les pénitenciers des États-Unis.** Paris, Imprimerie royale, 1837.

In-folio, demi-basane olive, dos lisse orné or et à froid, tranches jaspées (reliure de l'époque).

Édition originale de cette importante étude scientifique sur le système carcéral américain, rédigée par le juriste Frédéric-Auguste Demetz et l'architecte Guillaume-Abel Blouet.

ELLE EST ILLUSTRÉE DE 2 JOLIES VUES LITHOGRAPHIÉES ET DE 43 PLANS, DÉPLIANTS.

L'ouvrage est considéré comme le complément du texte *Du système pénitentiaire aux États-Unis* de Beaumont et Tocqueville, paru en 1832-1833.

Relié avec :

- BLOUET (Guillaume-Abel). *Projet de prison cellulaire pour 585 condamnés, précédés d'observations sur le système pénitentiaire.* Paris, Firmin Didot frères, 1843.

Édition originale, ornée de 6 planches dépliantes.

- [DUCHATEL]. *Instruction et programme pour la construction des maisons d'arrêt et de justice.* Paris, août 1841.

Édition originale de ce texte fondamental pour l'histoire pénitentiaire de la France au XIX<sup>e</sup> siècle. Elle est illustrée de 25 plans dépliantes (certains renforcés).

Reliure de l'époque modeste, intérieur pur. Cachet de l'architecte Jarrier, répété sur le titre.

On joint deux publications de Demetz :

- *Résumé sur le système pénitentiaire.* Paris, imprimerie Claye et Taillefer, sans date.

Plaquette in-8, cartonnage moderne, couvertures conservées.

- *Lettre sur le système pénitentiaire à Messieurs les membres du conseil général du département de la Seine.* Paris, Librairie administrative de Paul Dupont, avril 1838. Plaquette in-8, cartonnage à la Bradel moderne, couvertures conservées.

600 / 800 €







## DESSINS DE PRISONNIERS

*Migron, Fanfan, Clemençon, Marcel Jules, Emile Simonet, Marc Chauchard et les autres...*

*“Les dessins de détenus sont très nombreux à partir du XIX<sup>e</sup> siècle. Pour la plupart, ils ont disparu de la circulation, soit par destruction soit parce qu'ils ont été donnés à des particuliers ou récupérés par des institutions. En dix ans de prospection, la bibliothèque Zoummeroff n'a pu acquérir que ceux qui vous sont présentés aujourd'hui.*

*Certains dessins sont signés, d'autres non. Beaucoup de détenus ne pouvant imaginer qu'ils pourraient être utiles à la postérité. Jusqu'à 1940, beaucoup de dessins ont un rapport à la détention elle-même et de ce fait présentent un intérêt considérable.*

*Aujourd'hui les détenus continuent beaucoup à peindre. Mais ces peintures purement artistiques ne reflètent plus la vie en détention. Le cas d'Émile Simonet, dit Fanfan (1930) est exceptionnel. En relation constante avec le professeur Lacassagne, il était doué d'un talent précoce et tout à fait particulier.*

*De même, le bagnard qui signait LK dont on n'a pas pu identifier le nom exact s'était spécialisé dans les caricatures de criminels célèbres. On a pu recenser plus de 180 dessins. La plupart sont en main privée ou dans des musées. Au dos de chaque dessin, LK décrivait les motifs de la condamnation. Les dessins de Chauchard sur la prison de Mazas constituent un véritable document historique.*

*Les dessins de Migron et de Marcel Jules, de facture moindre, révèlent néanmoins les particularités de la vie en prison et la recherche d'innovations. Les deux albums des surveillants de Cayenne sont un monument. A notre connaissance nous n'avons retrouvé que quelques exemplaires d'albums de cette qualité. Ils sont très rares. Les dessins de “sept mois au bagne”, exécutés à la plume, sont d'une superbe exécution et montrent d'une façon extrêmement vivante la vie au bagne. L'album de Paul Clemençon possède non seulement sa signature mais aussi sa photo.*

*Cet album comporte les cages où les transportés étaient parqués pendant la traversée pour Cayenne. En dehors des dessins sur le bagne lui-même, l'album comporte de nombreux documents sur la vie à Cayenne. Dans la rubrique dessins divers, les auteurs sont non identifiés. Ils proviennent des prisons de La Force, de Bicêtre, de Mazas et de la Roquette et datent du XIX<sup>e</sup> siècle. Ces dessins représentent des scènes de crimes ou des criminels célèbres. Tous ces dessins sont uniques” (Philippe Zoummeroff).*



**ATTENTAT À LA VIE DE S. M, LE ROI DES FRANÇAIS.  
ET MORT DU BRAVE MARÉCHAL MORTIER, LE 28 <sup>Mars</sup> 1835.**



**FIESCHI, MOREY, PEPIN.**



250

249

[DESSINS DE BAGNARD]. Ensemble de 22 dessins peints. [Vers 1840].

22 compositions (42,5 x 25,2 cm), montées.

EXCEPTIONNELLE COLLECTION DE 22 DESSINS À L'ENCRE ET GOUACHÉS, EXÉCUTÉS PAR UN BAGNARD AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE.

Certains personnages apparaissent dans plusieurs tableaux, créant ainsi un fil conducteur entre ceux-ci. Le prisonnier a figuré le massacre d'une famille, des intérieurs de prison, l'attentat contre le roi Louis-Philippe, des scènes de procès, ainsi que plusieurs types sociaux : aristocrates, marchande de fleurs, etc.

Cinq sont légendées : "P<sup>re</sup> Bouvard âgé de 18 ans natif de Tour D<sup>e</sup> la Loire" ; "Exécution de Fieschi, Morey et Pépin 19 février 1836" ; "Attentat à la vie de S.M. le Roi des Français et mort du brave Maréchal Mortier, le 28 juillet 1835" ; "Jen<sup>jb</sup> S<sup>us</sup> Bartey" ; "Fieschi, Morey, Pépin".

Quelques déchirures restaurées.

Joint :

- une peinture à l'huile (19,5 x 27 cm) sur papier, du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, représentant les derniers sacrements d'un condamné dans son cachot.

Superbe et rare ensemble.

2 000 / 3 000 €

250

[DESSINS DE BAGNARD]. MARTEAU (Joseph-François). **Mes prisons.** *Saint-Martin-de-Ré, Quélern, Nouvelle Calédonie, 1872-1880.* Album de dessins in-8 oblong de 46 feuillets, demi-chagrin noir de l'époque.

Joli album de croquis exécutés par le graveur Joseph François Marteau (né en 1841) au cours de sa détention à Saint-Martin-de-Ré et à Quélern, puis à l'Île des Pins, en Nouvelle-Calédonie, où il fut déporté jusqu'à l'amnistie de 1880.

Il contient 34 dessins, certains signés, au crayon, à la plume et à la sanguine : vue de Saint-Martin-de-Ré, un navire, déjeuner à bord du navire, intérieur de sa cellule à Saint Martin de Ré, le plateau de Quélern, un dortoir dans la Casemate de Quélern (Finistère), le fort Saint-André à Mers el-Kébir (Algérie), l'église de Vaa sur l'Île des Pins, un voilier calédonien, le camp d'Uru, les armes de la Nouvelle-Calédonie sous l'Empire, une pirogue de guerre, une mission du nord de l'île des Pins, vues de maisons de Nouméa, portrait d'un indigène, etc.

2 000 / 3 000 €



251

[DESSINS D'UN GARDIEN DU BAGNE DE CAYENNE]. CLEMENÇON (Paul).

**Album de 27 dessins ou aquarelles**, la plupart signés et datés. *Cayenne 1873-1885* ; environ 23 x 30 cm chaque, montés dans un album oblong in-fol., chagrin vert avec cadre de filets à froid sur les plats, dos lisse (*reliure de l'époque*).

EXCEPTIONNEL ALBUM DE PAUL CLEMENÇON, SURVEILLANT AU BAGNE DE CAYENNE.

Il comprend :

- Page de titre richement illustrée : *ALBUM. PAUL CLEMENÇON. CAYENNE. 1884-85*. Grand dessin à la plume et aquarelle, représentant une scène animée de rue à Cayenne au bord de la mer, avec sur le côté un atlante de Puget.
- *De Toulon à Cayenne*, dessin à la plume aquarellé. Vue générale de la baie de Cayenne, avec le bateau à vapeur *le Robuste*.
- Arrivée des forçats dans la cale d'un navire aménagée en prisons, dessin à la plume aquarellé.
- *À l'habitation* (un officier du bagne et sa femme), dessin à la plume aquarellé.
- Scène de rue : deux créoles se rencontrent dans la rue, devant un logement du bagne gardé par des surveillants, dessin à la plume et au lavis.
- Portrait d'une jeune Créole, aquarelle.
- Portrait d'une vieille négresse, torse nu et pipe aux lèvres, aquarelle.
- *Martiniquaise*, aquarelle.
- *Peaux-Rouges Galibis d'après une photographie prise à S' Laurent du Maroni*, dessin à la plume aquarellé.
- Habitation d'un surveillant du bagne, dessin à la mine de plomb.
- Enceinte du pénitencier, dessin à la mine de plomb.
- Vue du pénitencier en bord de mer, dessin à la mine de plomb et fusain, rehauts de blanc.
- Vue de l'Île Royale, aquarelle.
- Autre vue de l'Île Royale, aquarelle.
- Habitations au bas du sémaphore du pénitencier, dessin à la plume.
- Vue panoramique du bagne, dessin à la mine de plomb dépliant sur 2 planches.
- Jeune Créole, dessin à la mine de plomb aquarellé.
- Groupe de surveillants du bagne en armes, dessin à la mine de plomb.
- Plus 9 dessins (certains plus petits représentant une élégante, un chien, des scènes de bataille, caricatures de soldats, un paysage de bord de mer, etc).



ON JOINT 2 photographies de l'auteur en uniforme prises par Julien Lacroix, photographe à Moulins (format carte de visite).

10 000 / 15 000 €





252

[DESSINS DE PRISONNIER]. [PRISON MAZAS]. CHAUCHARD (Marc).

**Carnet de 11 dessins.** [Vers 1890].

In-8 oblong de 8 ff., broché, recouvert de tissu rouge.

EXCEPTIONNEL CARNET DE 11 DESSINS ORIGINAUX PAR MARC CHAUCHARD, DÉTENU AUXILIAIRE EN CHARGE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA PRISON MAZAS.

*Gardien, Cuisinier, Sous-directeur, Bibliothécaire, La Rotonde, Cours [sic] de récréation, Couloir aboutissant à la rotonde, Entrée de la cellule (détenu au repos), Fond de la cellule (détenu dormant dans son hamac), Cuisines, Coté du détenu (Parloir) Côté du public, Mur d'enceinte, Détenu attendant son avocat, Détenu Prévôt remplissant les fonctions de surveillance, Détenu cuisinier, Détenu chargé de tenir la bibliothèque,* et un plan de la prison, au crayon.

Maison d'arrêt cellulaire, la prison Mazas, du nom du boulevard sur lequel elle ouvrait (devenu boulevard Diderot), fut construite à partir de 1845. Située face à la gare de Lyon, elle remplaçait la prison de La Force. Inaugurée en 1850, elle fut démolie en 1898, en prévision de l'Exposition universelle. Sa conception s'inspirait du modèle américain, fondé sur l'isolement carcéral et la surveillance panoptique, qu'avait fait connaître une décennie plus tôt Tocqueville, de retour de sa mission aux Etats-Unis.

La maison accueillait principalement les prisonniers de droit commun condamnés à de courtes peines. Parmi les personnalités incarcérées à Mazas figurent Georges Clemenceau, Arthur Rimbaud, Jules Vallès, Victor Hugo, Raspail, Arago, etc.



252

1 500 / 2 000 €



253

253

[BAGNE DE GUYANE].

6 aquarelles originales, signées "L. K." ; 30,5 x 19,5 cm chaque, avec légendes au crayon au dos.

CARICATURES LÉGENDEES, PROBABLEMENT PAR UN BAGNARD, REPRÉSENTANT D'AUTRES DÉPORTÉS AU BAGNE DE L'ÎLE ROYALE.

**Le héros d'une affaire de mœurs qui fit grand bruit.** Albert SOLEILLAND, "condamné à mort, gracié à perpétuité, pour avoir à Paris, violé et assassiné et découpé en morceaux la petite Marthe [Erbelding], une fillette de 11 ans", le 31 janvier 1907. Représenté ici marchant avec une béquille.

**Le joyeux liquidateur.** Edmond DUEZ, "12 ans de travaux forcés pour avoir, par faux et usage de faux, vendu les biens des congrégations. Son affaire fit grand bruit. Il est planton du commandant à l'Île Royale". Bénéficiant d'un régime de faveur pour bonne conduite, il fut chargé de la réorganisation des principaux services de comptabilité du bagne. Il est représenté ici en bon fonctionnaire, dossiers sous les bras : Contrôle de l'eau potable, Service de la poudrière, etc.

**L'escamoteur du débouchoir de la mitrailleuse au bagne.** L'ex caporal DESCHAMPS, du 106<sup>ème</sup> régiment d'infanterie, condamné à "20 ans de travaux forcés pour avoir volé et puis vendu à l'Allemagne le débouchoir de la mitrailleuse. Interné aux Îles". Coiffé d'un casque colonial, il se rêve en uniforme d'officier allemand.

**J'suis badigeonneur au bagne, mais j'crois que si j'avais travaillé aussi proprement dehors, je n'y serais jamais venu !** "LEROUX, condamné à perpétuité pour avoir dans un accès de jalousie tué sa maîtresse à Toulouse, et l'avoir dépecée". Il est en train de repeindre un mur.

**La tentative de suicide au bagne d'un ex maître d'hôtel.** "RENARD condamné à perpétuité pour avoir, comme maître d'hôtel, assassiné son patron M. Rémy agent de change, pour le voler. Il était récemment maître d'hôtel chez un haut fonctionnaire de Cayenne quand il a tenté de se suicider". Il est représenté ici prêt à se trancher le cou avec un rasoir.

À l'amphithéâtre la débrouille au bagne d'un ex-chirurgien. "BRENGUES médecin à Nice condamné à perpétuité pour avoir assassiné son beau-frère pour le voler. Son affaire fit grand bruit. Interné aux Îles". [Le 31 mars 1910, il avait assassiné son beau-frère l'astronome Charlois]. Il est représenté en train d'éventrer et disséquer sa victime.

3 000 / 4 000 €



Émile SIMONET dit FANFAN (né 1911) chef d'une bande d'apaches lyonnais et dessinateur.

**3 cahiers avec manuscrit autographe signé et 21 dessins originaux,** [Lyon, 1930-1933].

19 feuillets 31,5 x 24,5 cm et 1 feuillet 27 x 6 cm, plus couvertures, le tout monté sur onglets et relié en un volume in-fol. demi-maroquin rouge.

EXCEPTIONNEL RECUEIL DE 21 DESSINS À LA MINE DE PLOMB ET AUX CRAYONS DE COULEUR, AVEC L'AUTOBIOGRAPHIE DU CRIMINEL.



Né en 1911, après une enfance malheureuse, Émile Simonet suit l'exemple de son frère malfaiteur et devient en 1927 chef d'une bande d'apaches, les Kangourous du Bois Noir : "On dénommait Kangourous de jeunes apaches qui rançonnaient les couples d'amoureux fréquentant le Bois Noir, près du Parc de la Tête d'or. Après avoir ligoté le galant, ils violentaient sous ses yeux sa partenaire" (Jean Lacassagne). Arrêté et emprisonné à Lyon en 1930, dans les prisons de Saint-Joseph et Saint-Paul, Fanfan se lie avec le médecin des prisons de Lyon, le Dr Jean LACASSAGNE (1886-1960, fils du célèbre médecin légiste) ; il est déporté en Guyane en 1933. Auparavant, il a donné ses cahiers de dessins au docteur Lacassagne, qui en reproduira six dans l'étude qu'il publie en 1939 dans les *Albums du Crocodile* avec le peintre Jean Couty : *L'Art en prison. Dessins de Criminels*. En février 1941, Jean Lacassagne donne ces cahiers de dessins au chorégraphe et librettiste Boris KOCHNO (1904-1990), qui a calligraphié le nom de *Fanfan* sur le premier cahier (dédicace de Lacassagne sur le 3<sup>e</sup> cahier). Voir : Émile Simonet dit Fanfan, *Le Kangourou du Bois Noir. Dessins de criminels de la collection Lacassagne* (Ceros, 2004).

Dans sa présentation en tête de *L'Art en prison. Dessins de Criminels*, le docteur Lacassagne résume les caractéristiques des dessins de Fanfan : "L'homme du milieu manque en général d'imagination, c'est pourquoi il reproduit sur le papier, avec force détails, avec la plus grande minutie, ce qu'il connaît ou ce qu'il voit. Il dessinera donc volontiers des filles, des souteneurs, des scènes de prison, de bordel et de bals musettes, des cambriolages, des règlements de compte. La plupart du temps on retrouvera dans ces dessins trois qualités maîtresses du tempérament criminel, elles dérivent d'ailleurs l'une de l'autre : la haine, l'esprit vindicatif et la violence. Parfois cependant le criminel se laisse aller dans ses dessins à une sentimentalité délicate et touchante. Il dessine des fleurs, des femmes qui pleurent, le Christ en croix, la Sainte Vierge, des anges, des paysages bucoliques"... Quant à Jean Couty, il écrit : "La séduction qu'exerce sur nous le dessin [de Fanfan] est déterminée par le sens exact des rapports, des lignes et des couleurs. Le trait précis et vigoureux fixe les attitudes au réalisme poignant. (...) Fanfan a su tirer du sujet le maximum d'acuité visuelle, en faisant jouer les surfaces entre elles. Un ton d'ensemble unifie les groupes et donne plus d'intérêt plastique. L'échelle des personnages est là particulièrement bien ordonnée. La beauté du drame est renforcée par une savante harmonie de frottis superposés. Le trait incisif, jeune et cruel, et très souvent orgueilleux viendra avec la couleur jetée brutalement les délivrer de leur érotisme violent, de leurs passions arrêtées. Le refoulement de leurs instincts génésiques se canaliseront dans les scènes du milieu et parfois quittant le naturalisme descriptif, ils se laisseront bercer par quelque invitation au voyage sur une terre lointaine, et ce sera le cas de Fanfan, par exemple"...

En tête du premier cahier, on a relié un AUTO PORTRAIT en pied, daté 1930, ainsi légendé : "E.S. dit Fanfan : 19 ans. / 1 an : vol et violence. / 6 m[ois] exitation de mineures à la débauche. / 4 m violences. 1930 / 15 j[ours] : tentative de cambriolage 1929. / 1 m outrages à agents 1929. / S' Joseph / Fanfan. / Né pour souffrir".

Le premier cahier est intitulé *Les Maillons de ma chaîne* ; il porte une dédicace au docteur Jean Lacassagne. C'est SON AUTOBIOGRAPHIE. "Ceci est un peu de ma vie, c'est un peu de la misère et du vice que j'ai croisés sur les rues pierreuses des villes et dans les prisons de France et que je puis avouer de moins tristes parmi tout ce dont je me suis taché. Pour vous qui lisez ces lignes je revois les jours affreux de la guerre, ma mère faisant des obus à l'Arsenal avec mon père rendu inconscient par l'alcool, les récits de cambriolage et d'agression qui ont remplacé pour moi les contes de Perrault, la misère de mon enfance entre un frère cambrioleur et des sœurs prostituées, les jours moroses à la communale, les nuits où le sang et le vin coulaient mélangés, tout ce qui a déformé mes sentiments et m'a conduit sur la route du bagne"... Il évoque le père alcoolique et brutal, l'école, puis l'atelier dont il est vite renvoyé, la première expérience de la prison à 16 ans : "Là, je suis entré en contact avec les vices de l'homme car ma détention fut adoucie par la présence d'un môme âgé de 13 ans condamné à la maison de correction jusqu'à sa majorité pour une bicyclette". Puis il devient chef d'une bande de frappes, la rencontre d'une fille, les attaques de passants pour les dévaliser, les viols, les bagarres sanglantes, d'autres séjours en prison, sa liaison à Clairvaux avec Petit-Louis, la prostitution masculine, un cambriolage qui tourne mal, une bagarre sanglante en prison, etc. Il conclut : "Pouvoir recommencer mais il est trop tard, comme pour tant d'autres la vision de la relègue dresse sa barrière infranchissable sur la route du bien, la relégation qui fait naître l'assassin puisqu'un grand nombre de malfaiteurs tue pour se l'éviter, préférant l'échafaud ou les travaux forcés aux jours moroses et à la misère du pénitencier de S' Jean".





Suivent deux poèmes : “Sur l’océan un grand bateau qui nage...”, et *Une cibyche*.

Outre deux dessins de chaînes et de roses, le cahier est illustré de quatre grands dessins : “*Au fade de la comptée* (1918, d’après nature)” (le petit Fanfan assiste au partage du butin ramené par son frère et les filles) ; “*Ça joue*” (Fanfan chante, accompagné par un personnage déguisé en diable jouant la mandoline) ; Fanfan dans sa cellule, dans un médaillon formé d’une chaîne et d’une guirlande de pensées et de roses ; “*Ceci est mon teste amant*”, Fanfan crucifié, avec une femme à genoux.

Le deuxième cahier comprend 7 dessins en pleine page représentant des scènes de sa vie et de ses méfaits : “*Pas de sentiments en affaires*”, scène de cambriolage, la victime en nuisette, culotte et bas roses ; “*Ils se font fabriquer par la sourde, au guinche*”, arrestation de la bande ; “*Au chtar. Le greffe*”, inscription des prisonniers ; “*Puis la barbote*”, représentant deux prisonniers nus, couverts de tatouages, ayant enlevé leurs vêtements, avec deux gardiens ; “*Lanthropométrie*”, où le nu recouvert de tatouages se fait mesurer par un gardien ; “*La cellote*”, prisonnier arpentant sa cellule ; “*Un réfectoire (Clairvaux) M.P.M.*”, signé, déjeuner des prisonniers sous la surveillance de quatre gardiens.

Le troisième cahier comprend 7 dessins en pleine page, très élaborés, sur fonds de rose, étoiles, piques, personnages de fantaisie, etc. : une scène de cambriolage ; “*Les mattons se font dérouiller*”, bagarre entre malfaiteurs et policiers ; comparution au tribunal ; départ du navire vers le bagne ; “*22 voilà les goussets*” : débarquement à Cayenne des prisonniers menottés, surveillé par la Mort (signé “Simonange”) ; un bagnard creuse sa tombe, veillé par un personnage crucifié sur une étoile rouge tenue par deux gardiens (le crucifié et les gardiens ayant une tête de mort) ; char transportant la Mort et divers personnages, tiré par Pégase sur la scène du “Théâtre Floket”, avec la légende : “On se tire à la vogue. On va monter sur les chevaux de bois”.

*Anciennes collections Jean LACASSAGNE puis Boris KOCHNO.*

10 000 / 15 000 €



255  
[DESSINS DE PRISONNIER]. SIMONET (Émile, dit Fanfan). Ensemble de 4 dessins au crayon de papier. Lyon, 1930.

INTÉRESSANTE SUITE DE 4 DESSINS, AUX MESSAGES TANTÔT ÉROTIQUES, VIOLENTS OU PACIFIQUES, PAR ÉMILE SIMONET DIT FANFAN, RÉALISÉS LORS DE SA DÉTENTION À LA PRISON SAINT JOSEPH À LYON EN 1930.

- *Deux gosses*. Signé et daté, Saint-Joseph, 1930. (26 x 21 cm).
- *Chez le père Lunette*. Paris. Signé et daté, Saint Joseph, 1930. (19,5 x 23 cm).
- *A l'ombre de la Croix*. Signé. (31 x 24 cm).
- *Graciés, ils s'en allèrent un jour*. (31 x 23,5 cm).

Deux dessins sont coloriés aux crayons de couleurs, sans doute ceux distribués par Lacassagne aux jeunes détenus de Saint-Joseph en 1930.



Lors de son incarcération, Fanfan rencontra le docteur Jean Lacassagne, fils du célèbre médecin légiste, qui fut étonné de ses dons exceptionnels pour le dessin, et participa à sa réinsertion. Fanfan lui fera don de ces dessins.

En 1933, attendant son transfert au bagne en Guyane, ce dernier rédigea son autobiographie et exécuta une nouvelle série de dessins qu'il offrit également au docteur Lacassagne. En 1939, Lacassagne publia, en collaboration avec le peintre Jean Couty, une étude intitulée *L'Art en prison*, illustrée de dessins de prisonniers, dont six de Fanfan : "*Fanfan a su tirer du sujet un maximum d'acuité visuelle, en faisant jouer les surfaces entre elles. Un ton d'ensemble unifie les groupes et donne plus d'intérêt plastique. L'échelle des personnages est là particulièrement bien ordonnée. La beauté du drame est renforcée par une savante harmonie de frottis superposés.*"

Après sa libération, Fanfan fut embauché comme dessinateur par le journal *Bicot*, président de club.

De la collection Jean Lacassagne.



256

[BAGNE DE GUYANE]. **Sept mois au “Bagne”**, Nevers janvier 1931.

MANUSCRIT autographe signé par H. BERRYER ; 164 pages in-fol. plus plats cartonnés de couverture, en feuilles, sous boîte-étui maroquin rouge doublé de moire rouge.

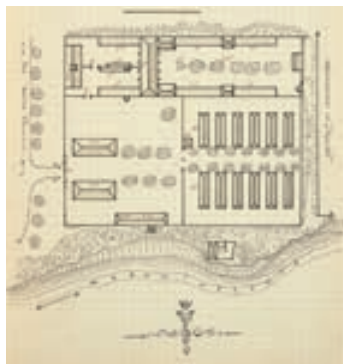
BEAU MANUSCRIT INÉDIT SUR LE BAGNE DE GUYANE ET LES ÎLES DU SALUT, ILLUSTRÉ D'UNE TRENTAINE DE DESSINS.

Le manuscrit est soigneusement écrit, avec des titres et sous-titres calligraphiés, et illustré de 23 grands dessins à la plume et au lavis (un aquarellé), rapportés et collés, et d'une dizaine de dessins à la plume en marge ou en cul de lampe du texte.

Fruit d'observations faites au cours de longs mois passés en Guyane, comme garde chiourme, ce manuscrit témoigne des conditions de vie des condamnés et de leurs surveillants, pour conclure à la futilité de tout espoir de “relèvement moral” dans ce milieu. Le bagne est un “lieu de perdition”, une “géhénne” où se concentrent tous les vices de toutes les races, où “la pédérastie règne en maîtresse” et où il n'est pas sûr que tous les condamnés se rappellent encore leurs crimes et où beaucoup protestent de leur innocence...

Un avant-propos précise : “Est-il possible de voir le “Bagne” en sept mois ? Je répond franchement non ! À plus forte raison ceux qui ont visités le “Bagne” en quinze jours et qui ont écrit sur ce que l’Administration Pénitentiaire” a bien voulu leur faire voir. Pour visiter le “Bagne” et le voir de tout près, comme à la loupe, il faut s'y introduire sous l'uniforme d'un simple garde “chiourme”...” Le livre se compose de six chapitres consacrés : 1° à la colonie de la Guyane (histoire, géographie, infrastructure, administration, population), et à Saint-Laurent-du-Maroni ; 2° au Bagne (le camp de Saint-Laurent et ses “succursales” ; les bâtiments, cours et cases ; les quartiers de transportés, éclopés, “relégués” et “libérés”) ; 3° au “Transporté” (depuis le dépôt des forçats de l'île de Ré, avec détails sur la traversée, le débarquement, les travaux forcés, la nourriture, les souffrances, les tentatives d'évasion, les châtiments, les récompenses ; 4° aux îles du Salut et aux internés (dont les déportés politiques de l'île du Diable, avec aperçu des corvées et emplois qui leur sont réservés, et d'intéressants témoignages *verbatim*) ; 5° au surveillant (conditions d'embauche et d'emploi, hiérarchie, usage de son arme, logement, accompagnement de sa famille) ; 6° à l'administration pénitentiaire (grades, renouvellement, incompétence technique, “gâchis”).

Outre deux plans des locaux, de beaux dessins, très soignés, représentent les camps, cases, et routes ; les bateaux à vapeur et les canots en usage dans la colonie ; les bâtiments d'administration ou de logement des surveillants, et les hôpitaux du personnel et des internés, ainsi que les condamnés dans diverses activités : abattant des arbres, transportant des troncs, piochant, assemblant des fagots, se baignant...



256

8 000 / 10 000 €



257

257

[DESSINS DE PRISONNIER]. MIGRON. **La Vie !** En huit tableaux dessinés. Lyon, 1932. 4 ff. de 24 x 31,5 cm.

SUITE DE HUIT TABLEAUX DESSINÉS À L'ENCRE ET COLORIÉS AUX CRAYONS DE COULEURS, PAR MIGRON, QUI FUT DÉTENU À LA PRISON MAZAS ET À LA PRISON SAINT-JOSEPH À LYON.

Ils sont signés et datés du 15 au 19 novembre 1932.

- *La Vie ! Espérance.* 1<sup>er</sup> tableau. *Fiancés.* 2<sup>ème</sup> tableau. *Mariés.*
  - *La Vie ! Bonheur.* 3<sup>ème</sup> tableau. *Enfin seul !* 4<sup>ème</sup> tableau. *Lune de miel !*
  - *La Vie ! Malheur.* 5<sup>ème</sup> tableau. *Trompé !* 6<sup>ème</sup> tableau. *Le Drame !*
  - *La Vie ! Châtiment.* 6<sup>ème</sup> tableau. *Lui ; le remords.* 8<sup>ème</sup> tableau. *Elle ; la débine.*
- De la collection Jean Lacassagne.

On joint, du même Migron, un curieux dessin à système, pornographique, à l'encre. 19,5 x 6,5 cm.

Exécuté à l'encre et attribué à Migron, il représente un homme au costume endimanché se masturbant. Son sexe, sa langue et ses yeux sont animés par le coulisement du second feuillet.

800 / 1 000 €

258

[DESSINS DE PRISONNIER]. GÉLIOT (E.). **Dessin au crayon gras**, légendé. 1939. 14,5 x 22 cm.



258

Sur un lit de malade, un officier allemand allongé, à la moustache hitlérienne, tatoué de la croix gammée, ausculté par un médecin à la croix gammée brodée sur sa chemise :

*"Le malade. – Est-ce grave ?*

*Le docteur. – Broncho-Francopolonoanglicano-tutti-quanto, une chance sur mille, le cas est mortel".*



259

259

[DESSINS DE PRISONNIER]. OLLIER (Elie). **Carnet de dessins. 1940-1941.**

In-12 oblong (16 x 24 cm) de 10 ff. : broché, couverture muette.

POIGNANT TÉMOIGNAGE DU DÉTENU ELIE OLLIER, DE LA PRISON SAINT-PAUL, DEPUIS SA CAPTURE LE 5 FÉVRIER 1940, JUSQU'AU 31 JANVIER 1941, DATE VRAISEMBLABLE DE SA SORTIE.

Il est composé de 10 feuillets contenant 17 dessins à l'encre noire, dans lesquels on notera l'importance des petits détails ; un calendrier regorgeant de petites illustrations, sous forme de tableau intitulé *Mon Calendrier 1940 Année de malheur*, avec le décompte des jours passés en prison. Le dernier feuillet, coupé, contient les mêmes éléments que le calendrier, présentés sous forme de petit journal intime, mois par mois, légèrement plus détaillés.

Le dessin, assez naïf, est un précieux témoignage des conditions d'incarcération de l'époque. D'une manière chronologique, il brosse, dans les premières pages, les portraits de "bons vivants" sans doute rencontrés avant son incarcération. Puis viennent les scènes de prison, les prisonniers ayant tous le même visage, crânes rasés ; des scènes d'infirmerie, les cellules, le réfectoire, etc. Certains dessins portent des légendes, ou des dialogues, dont voici quelques exemples :

"L'Infirmière. – Voilà un malade qui a été opéré du coccyx.

Le Malade. – Le Voilà Docteur.

Le Docteur. – Faites le monter en épingle à cravate."

"Atelier de la Paille."

"Le Mitard. Une boule par jour et une gamelle tout les 4 jours".

"La Fouille."

Dans ces dessins, tout comme dans son calendrier et dans les quelques lignes sous forme de journal, transparaissent les émotions du prisonnier : la nostalgie, l'espoir, le doute, le remord, le découragement...

Grâce au *Calendrier 1940*, on apprend quelques bribes d'information sur son séjour carcéral vraisemblablement entre les prisons de Saint-Paul et Saint-Joseph à Lyon, où il rencontra le Docteur Lacassagne, et la Maison centrale de Riom :

"Février : Danger du cambriolage. Le 5.2, les menottes, le 6 et le 7, le passage à tabac, deux fois par jour, à coups de matraque, à la Sureté. Vivement St Paul. Le 8, Cellule H.83. Tout seul. Pleurs, regrets, pense à ma mère. Songe aux beaux jours passés. Courage en pensant à la fuite."

On retrouvera de manière récurrente, dans son tableau et dans quelques-uns de ses dessins, les initiales V.L.F., signifiant probablement "Vivement la fuite".

"Pour la 1<sup>ère</sup> fois je suis Sali", "prends courage", "la classe viendra", "Novembre : Du ski derrière les barreaux".

Son journal se termine par ces phrases "Voici le prix du cambriolage d'une buvette ! On ne recommencera plus !".

Elie Ollier offrit ce carnet de dessins à Jean Lacassagne, avec un envoi à l'encre signé, curieusement daté du 1<sup>er</sup> août 1940 : "Avec mes sentiments respectueusement [sic] reconnaissants à Monsieur le Docteur Lacassagne, & mes remerciements pour ses bons soins."

La quatrième de couverture, le cahier ayant été utilisé à l'envers par Ollier, porte le titre imprimé Cahier de dessin. Il s'agit en réalité du haut du cahier, sans doute découpé, afin de confectionner deux cahiers à dessin pour deux prisonniers.

1 000 / 1 500 €



260



260

[DESSINS DE PRISONNIER]. MARCEL (Jules). **Ma Vie...** Jeunesse et 30 ans. *Sans lieu ni date* [vers 1931-1933]. Manuscrit illustré, un cahier in-8 de (8) ff., couverture de papier bleu.

*Si j'entreprends d'écrire ma vie, ce n'est pas qu'elle est été Bien Honorable. Tout d'abord, ma jeunesse n'a pas été auprès d'une mère. Je n'ai pas connue les caresses qu'un autre enfant et comblé auprès de la maman. Mais si je transcris mes souvenirs cest que la plupart de ceux que je vais vous dirent sont restés ineffaçables en moi.*

Né à Saint-Etienne le 17 décembre 1901, Jules Marcel a été condamné par la cour d'assises de la Loire à cinq ans d'emprisonnement et à la relégation pour vol qualifié, le 26 mai 1931. C'est à cette date, ou peu après, que le prisonnier entreprend le récit de sa vie misérable : "L'orphelinat, la maison de correction, puis le service militaire au quatre coins du monde, à l'abri du chiffon au trois couleurs. Puis le retour au foyer. 7 années de séparations, sept ans sans repos, ma famille qui avait beaucoup changé après si longtemps. Mais pour moi ces sept années avais laissés les marques d'un chagrin profond. (...) Torture, haine, vengeance, et tout ce qui suit, malgré mes lointains voyages (...) en Perse, au Japon, Tonkin, Cochinchine, Annam (...), Algérie, Congo, Guyane anglaise, Guyane française."

Le "Bat d'AF" se dit père de deux enfants et fils d'un mutilé du travail âgé de 67 ans. En 1908, il a été confié à l'orphelinat municipal de Saint-Etienne puis, en 1911, aux sœurs de la Charité. Il en retient "une indigestion de catéchisme" et "des leçons gratuites sur le vice surtout".

Lorsque son père s'est installé à Lyon comme commerçant, il le rejoignit. Mais, pour le vol de deux oranges, il fut confié en 1915 à la Société de Sauvegarde de l'enfance à Brignais, à quelques kilomètres de Lyon : "Société d'abrutissage de l'enfance. (...) Ecole de vol, d'assassinat, de prostitution, et école de futurs échantillons pour faire manger les juges. Vrai laboratoire de jeunes gens ou les enfants sont étiquetés comme les Bocaux dans une Pharmacie. Ici 1082 Mauvais caractère, le 1083 c'est une femme, le 1084 c'est un dangereux, et le 1085 Qu'est-ce que c'est... n'approchez pas il vous mordrais."

"M'sieur le directeur" n'est pas épargné : "Il est enragé... Il a mangé un canard avec ses plumes (...) La plupart avais peur de ce monsieur gros et gras et qui criais tout au long de la journée", tout comme les policiers, et autres juges qu'il rencontrera durant son enfance. Il s'évade avant d'être repris. On retrouve dans son récit des quartiers lyonnais fameux : la Croix-Rousse, Gerland, l'Hôtel Dieu, le lycée Ampère...

Son récit se termine en 1915, par la course poursuite précédant son arrestation : "Et alors il comprenne peut être un peu tard que le petit Jeune Homme leur a joué un tour sans pareille, et qu'il est difficile, même aujourd'hui de se saisir d'un petit garçon qui a l'air très aimable et gentil tout à la fois. Mais qui est cependant averti... A suivre".

La première de couverture est illustrée de fleurs et de deux serpents encadrant le titre Mémoire.

La page de titre, *Ma Vie... Jeunesse et 30 ans*, est illustrée de différents portraits, dont le sien semble-t-il, légendé "relégué jamais innocent", en dessous duquel du pain, de l'eau et un rat sont décrits comme des "camarades". On y voit également le "Chevalier de la Pince Monseigneur" et "une joyeuse buveuse de plaisir et offrant ses f..... à tous ces amants qui daigne l'aimer un instant".

La quatrième de couverture est illustrée d'une main écrivant à la plume : "Marcel condamné par la Cour d'Assises de la Loire à la peine de cinq ans (...) le 26 mai 1931 pour vol qualifié. Le procureur de la République Française".

Témoignage remarquable.

2 000 / 3 000 €



261

261

[DOMINICI (Affaire)]. Ensemble de documents.

IMPORTANT ENSEMBLE DE DOCUMENTS TOUCHANT L'AFFAIRE DOMINICI.

Un couple d'Anglais et leur fille furent assassinés dans la nuit du 4 au 5 août 1952, près de la commune de Lurs dans les Alpes de Haute Provence. L'affaire prit le nom du principal suspect, Gaston Dominici.

- 11 lettres, 8 manuscrites et 3 tapuscrites, datées de 1955, adressées aux commissaires chargés de l'enquête. Les auteurs, parfois anonymes, donnent leurs avis sur l'enquête, la culpabilité du fils, Gustave Dominici, ou encore sur l'incompétence des enquêteurs.
- 57 tirages photographiques de la scène du crime, des corps, de l'arme du crime, de Gaston Dominici et sa famille, etc.  
On joint le portrait photographique de Gabin, qui joua le rôle de Gaston dans le film *L'Affaire Dominici*, inspiré du fait divers ; la photocopie du rapport de police du 5 mars 1953.
- 56 journaux, 1953-1954 : *Le Méridional*, *Libération*, *Le Parisien libéré*, *L'Union*, *Le Figaro*, *France-Soir*, *L'Aurore*, *La Croix*, *Le Progrès*, etc. Avec 20 numéros de la revue *Qui ? Détective*.

“Le 28 décembre 1954 un procès aux rebondissements incroyables prend fin. Gaston Dominici est reconnu coupable et condamné à mort pour le meurtre de la famille Drummond. Les débats étaient fort critiqués et la couverture médiatique immense. Pas un jour où Dominici ne faisait pas la une de tous les journaux. Ce procès mettait un point final à la tragédie de Lurs qui devint très vite l'affaire Dominici” (Philippe Zoummeroff).

Condamné à mort à l'issue du procès, le patriarche fut gracié par le général De Gaulle le 14 juillet 1960.

800 / 1 000 €





GASTON GALLIMARD ÉDITEUR DE FAITS DIVERS, SOUS LA PLUME DE  
 JOSEPH KESSEL, GEORGES SIMENON, PIERRE MAC ORLAN, PAUL MORAND, ETC.

262

**Détective.** Le grand hebdomadaire des faits-divers. *Première année, n° 1, 1<sup>er</sup> novembre 1928 – Cinquième année, n° 192, 30 juin 1932.*

192 livraisons reliées en 7 volumes in-folio, chagrin havane, dos à nerfs, coupes et bordures intérieures filetées or, non rognés, têtes dorées (*reliure de l'époque*).

TÊTE DE COLLECTION COMPLÈTE DU PLUS CÉLÈBRE HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ FRANÇAIS DE FAITS DIVERS, LANCÉ PAR GASTON GALLIMARD.

*Détective* fut la vraie fortune de presse de l'éditeur : tiré à 350 000 exemplaires – le plus fort tirage des illustrés du Monde, annonce la couverture à partir du n° 61 – il assura l'indépendance financière des éditions Gallimard.

Piloté par Georges Kessel, les colonnes du journal accueillirent des plumes de renom : son frère Joseph Kessel y publia plusieurs nouvelles et reportages (*La Coupe fêlée, Cinq aventures autour du monde, Nuits de Montmartre*), Francis Carco un important reportage consacré aux prisons de femmes ; Georges Simenon assura régulièrement, sous le pseudonyme Georges Sim, un concours destiné aux lecteurs (*Les 13 Mystères, les 13 Enigmes, les 13 Coupables*). Y collaborèrent également Paul Morand (notamment avec une nouvelle intitulée *Mort du roi de la chance*), Pierre Mac Orlan, André Salmon, Maurice Garçon, Emmanuel Bove, Jean Cocteau, etc.

Dépassant le cadre de la presse à sensation, le contenu rédactionnel de *Détective* dénote un intérêt marqué pour les sujets de société : d'importants reportages signés Henri Danjou sont consacrés à la prostitution, aux bas-fonds de Marseille, aux condamnés à mort, aux détenus mineurs, aux prisons ; le monde de la drogue, la peine de mort et des sujets d'intérêt ethnographique, sur les aborigènes, les esquimaux, les suppliciés volontaires ou les châtiments en Chine y font régulièrement la une. Des rubriques régulières sont consacrées aux affaires criminelles et procès autant contemporains qu'historiques.

*DÉTECTIVE* EST ÉGALEMENT CÉLÈBRE PAR SA MISE EN PAGE ET PAR L'USAGE DE LA PHOTOGRAPHIE À GRANDE ÉCHELLE ; les clichés sont remarquables – signés Germaine Krull ou Eli Lotar pour certains. Des sujets en grand plan assurent des couvertures saisissantes. D'étonnants photomontages de Pierre Lagarrigue viennent ajouter au caractère quasi avant-gardiste du journal.

Interrompu en 1940, le journal reparut dès 1946 sous le titre *Qui ? Détective* après revente au groupe Beyer. Dos passés. Deux coiffes accidentées.

1 000 / 1 500 €

# DÉTECTIVE

*Le grand hebdomadaire des faits-divers*

## Chicago, Capitale du Crime...





263

263

[DREYFUS]. FRANCK (François Gobinet de Villecholle, dit). **Portraits des étudiants de la promotion 1878 de l'École polytechnique.** Paris, Franck, sans date [1878]. Album in-8 oblong, percaline rouge décorée de l'éditeur.

ALBUM DE 33 FEUILLETS MONTÉS SUR ONGLETS CONTENANT 254 PETITS PORTRAITS PHOTOGRAPHIQUES (47 x 32 mm) DES ÉLÈVES DE LA PROMOTION DE 1878 DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE, PARMIS LESQUELS SE TROUVE ALFRED DREYFUS.

Originaire de Voyennes, Franck (1816-1906) se lança dans la photographie en 1845. Exilé volontairement en Espagne de 1849 à 1857, il ouvrit un atelier de photographie à son retour à Paris. Il fut professeur à l'École centrale des Arts et Manufactures et à l'École polytechnique.

On joint :

- DREYFUS. *Cinq années de ma vie, 1894-1899.* Paris, 1901. In-8, toile moderne. Envoi autographe signé "à Mr le Colonel Cordier, en témoignage de reconnaissance et de vive sympathie. A. Dreyfus."

1 000 / 1 500 €

264

[DREYFUS (Affaire)]. **Album de 50 portraits photographiques** de personnages politiques, écrivains ou magistrats liés de près ou de loin à l'affaire Dreyfus.

Album petit in-4 de 50 photographies (environ 145 mm x 95 mm), maroquin noir janséniste, fermoir métallique, roulette intérieure, doublures et gardes de papier moiré blanc, tranches dorées (*reliure de l'époque*).

PRÉCIEUX ALBUM DE PHOTOGRAPHIES ORIGINALES FORMANT UN VÉRITABLE TROMBINOSCOPE DE L'AFFAIRE DREYFUS.

On relève les portraits du colonel Picquart, de Jean Jaurès, Émile Zola, maître Fernand Labori, Gérauld Richard, Scheurer-Kestner, Joseph Reinach, Bernard Lazare, Trarieux, Brisson, Georges Clemenceau, Yves Guyot, Caravignac, du général Billot, de Waldeck-Rousseau, Méline, Gabriel Hanotaux, Lépine, Louise Michel, Paul de Cassagnac, Clovis Hugues, du prince Louis Napoléon, du duc d'Orléans, d'Edmond Rostand, etc.

Exemplaire parfaitement conservé.



264



On joint un très bel ensemble de documents autour de l'affaire Dreyfus :



- Placard imprimé illustré de 11 photographies intitulé : “Dreyfus est innocent”, les défenseurs du droit, de la justice et de la vérité.
- 15 cartes postales et différentes coupures de presse : *Le Petit Journal*, *Le siècle*, *Le Figaro*, etc. Le tout dans une boîte in-folio en demi-maroquin brun.
- BARRES (Maurice). *Ce que j'ai vu à Rennes*. 1904. In-12, toile moderne.
- HESS (Jean). *A l'Ile du Diable. Enquête d'un reporter aux Iles du Salut et à Cayenne*. Paris, Librairie Nilsson, Per Lamm, sans date. In-8, demi-maroquin beige de l'époque.
- BONNAMOUR. *La Déposition de M. Bertillon devant la cour de cassation*. Paris, 1899. In-8, cartonnage moderne.
- *Le Procès Zola devant la cour d'assises de la Seine et la cour de cassation*. Compte rendu sténographique in-extenso et documents annexes. 1898. 2 tomes en 1 volume in-8, demi-basane moderne. On joint un autre exemplaire du même livre, broché.
- FALK (Victor von). *Zola et Picquart*. Les Champions de la vérité et de la justice et le secret de la dame voilée ou la fin des sinistres épreuves du capitaine Dreyfus. Roman sensationnel. Bruxelles, 1899. 2 volumes fort in-8, demi-percaline de l'époque. Édition originale de ce monumental roman-feuilleton paru en 75 livraisons.
- [Révision du procès Dreyfus]. *La Révision du procès Dreyfus à la cour de cassation*. Compteur sténographique in extenso. 1898. In-12, demi-basane de l'époque.
- [Révision du procès Dreyfus]. *Enquête de la cour de cassation*. I. Instruction de la chambre criminelle. II Instruction des chambres réunies, pièces annexes. 1899. 2 volumes in-8, demi-basane de l'époque.
- [Révision du procès Dreyfus]. *Débats de la cour de cassation*. Paris, 1899. In-8, toile moderne.
- *L'Instruction Fabre et les décisions judiciaires ultérieures*. Sans date [1899]-1909. 2 tomes en 1 volume in-8, demi-toile de l'époque.
- GRAND-CARTERET. *L'Affaire Dreyfus et l'image*. In-12, toile moderne.
- PALEOLOGUE. *Journal de l'affaire Dreyfus*. 1955. In-12, toile moderne. On joint un autre exemplaire du même ouvrage.
- MAZEL. *Histoire et psychologie de l'affaire Dreyfus*. 1934. In-8, toile moderne.
- DUTRAIT-CROZON. *Joseph Reinach historien*. Révision de “l'Histoire de l'affaire Dreyfus”. Préface de Charles Maurras. 1905. In-8, toile moderne.
- LEBLOIS. *L'Affaire Dreyfus*. 1929. In-8, toile moderne.
- *Les Carnets de Schwartzkoppen*. Sans date. In-12, toile moderne.

15 000 / 20 000 €



265

265

[DREYFUS]. LEPNEVEU (Victor). **Le Musée des horreurs**. 1899-1900.

Suite de 52 caricatures lithographiées en couleurs au format affiche (64,5 x 49,5 cm), en feuilles.

RARE SUITE COMPLÈTE DES 52 GRANDES CARICATURES ANTIDREYFUSARDES EN COULEURS DE VICTOR LEPNEVEU FORMANT LE REDOUTABLE "MUSÉE DES HORREURS".

D'une violence rarement égalée, les caricatures du *Musée des horreurs* sont d'autant plus efficaces que les visages des personnalités représentées sont identifiables au premier regard. Placées sur des corps d'animaux souvent monstrueux, elles versent dans l'insulte et la dégradation : Émile Zola en porc assis sur une auge badigeonnée d'excréments la carte de France ; le capitaine Dreyfus est figuré en serpent portant une pancarte sur laquelle est inscrit "Le traître", etc.

Tous les Dreyfusards y sont figurés : Francis de Pressensé, Georges Clemenceau, Alfred Dreyfus, Émile Loubet, Pierre Waldeck-Rousseau, Joseph Reinach, Alphonse, Léonard, James, Philippe et Henri de Rothschild, Émile Zola, Ludovic Trarieux, etc.

Rarement la haine antisémite n'a atteint en France de tels sommets et n'a trouvé d'illustrateur plus efficace que ce Victor Lepneveu dont les images sont d'autant plus terrifiantes qu'elles sont, du point de vue de la caricature, remarquables et d'un format impressionnant. Exemplaire modeste ; déchirures avec manques pour plusieurs des planches.

1 000 / 1 500 €



266

266  
[DREYFUS]. LAURENS (Paul-Albert). **Ensemble de 44 dessins et gravures.** 1899.

PRÉCIEUX ENSEMBLE DE 44 DESSINS ET GRAVURES À L'EAU-FORTE, DE DIVERS FORMATS, EXÉCUTÉS EN 1899.

Il comprend 25 portraits "croqués" lors du procès de Rennes, à l'encre et au crayon, avec notes, dont un signé ; 19 gravures à l'eau-forte, tirées de ces portraits, en plusieurs états et sur plusieurs papiers, notamment sur Japon.

On y trouve les portraits de Dreyfus, Picart, Jaurès, Mercier, Cuignet, Painlevé, Rochefort, Cavaignac, Lauth, etc.

On joint deux journaux sur l'affaire : *L'Aurore littéraire, artistique, sociale*, du 12 septembre 1899, dans lequel est publié le fameux *Cinquième acte*, d'Émile Zola ; et *La Vie illustrée*, du 6 Juillet 1899. Déchirures.

1 000 / 1 500 €

267  
[DREYFUS]. **Le Petit Temps.** [1<sup>er</sup> avril-4 juin 1899].

Collection des suppléments du journal *Le Petit Temps* consacrés à l'Affaire Dreyfus. Relié dans un volume petit in-folio, demi-basane de l'époque.

Période cruciale de la publication des dépositions recueillies à huis-clos par la Cour de cassation, mettant en cause l'armée, dont les généraux Boisdeffre et Pellieux ; le lieutenant-colonel du Paty de Clam est arrêté le 1<sup>er</sup> juin. Le 3 juin, la Cour de cassation annule le jugement du conseil de guerre qui condamnait Dreyfus à la déportation perpétuelle et renvoie l'accusé devant le conseil de guerre de Rennes.

200 / 300 €



267

“LA VÉRITÉ EST EN MARCHÉ...”



268

268

[DREYFUS]. ZOLA. **Lettre à la jeunesse.- Lettre à la France.- Lettre à M. Félix Faure, président de la République.** Paris, 1897-1898.

3 plaquettes in-8, brochées, sous étui moderne en demi-maroquin rouge.

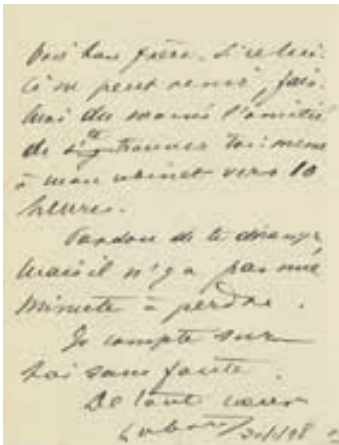
Éditions originales.

L'APPEL À L'OPINION.

Réunion assez rare de la trilogie en faveur de la cause dreyfusarde. Le 25 novembre 1897, Zola clamait dans le *Figaro* la célèbre phrase : “La vérité est en marche, et rien ne l’arrêtera”, si ce n’est qu’une campagne de désabonnements le contraignit à renoncer à sa collaboration au *Figaro*. Dès lors, il publia ses textes en trois brochures, chez son éditeur Fasquelle. La *Lettre à la jeunesse* (14 décembre) et la *Lettre à la France* (6 janvier 1898) précèdent le “J’accuse” dans l’*Aurore* du 13 janvier 1898.

La *Lettre à la France*, datée 1898, ne fut mise en vente que l’année suivante : elle contient précisément le fameux *J’accuse* (Émile Zola, BN, 1952, n° 541, 542, 545).

100 / 200 €



269

269

[DREYFUS]. Fernand LABORI (1860-1917) avocat, défenseur de Zola et de Dreyfus.

**Lettre autographe signée “Labori”**, 20 janvier 1898 à 11 h du soir, [à son confrère Albert CLEMENCEAU] ; 2 pages in-8.

À PROPOS DE L’ASSIGNATION DÉFINISSANT LA PLAINTE DU GOUVERNEMENT CONTRE ZOLA, APRÈS LA PUBLICATION DE *J’ACCUSE !* dans l’*Aurore*, le 13 janvier 1898 [une “Réponse à l’assignation”, composée par Georges Clemenceau d’après *J’accuse !*, et revue par Zola, paraîtra dans le même journal le 22].

“L’assignation est incroyable ! Elle comporte une attitude immédiate dont il faut que nous causions sans délai avec M. Zola et avec ton frère. Je prie mon client d’être à mon cabinet demain *vendredi* entre 9 h ½ et 10 heures. Je serais tout à fait désireux d’y voir ton frère. Si celui-ci ne peut venir, fais-moi du moins l’amitié de te trouver toi-même à mon cabinet vers 10 heures. Pardon de te déranger, mais il n’y a pas une minute à perdre. Je compte sur toi sans faute”...

500 / 700 €

270

[DREYFUS]. Émile ZOLA (1840-1902).

**Lettre autographe signée “Z”**, [Upper Norwood] 30 octobre 1898, à Fernand LABORI ; 4 pages in-8, enveloppe “très pressée pour M<sup>e</sup> Labori”.

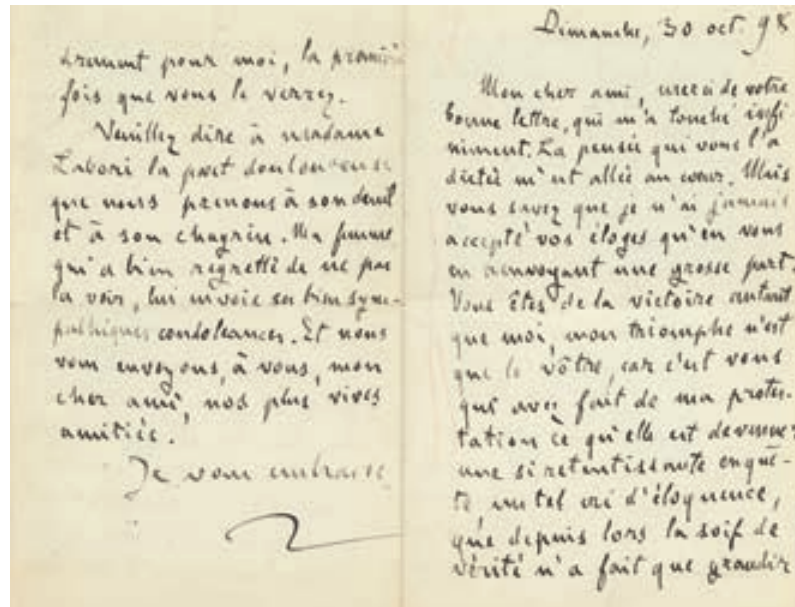
TRÈS BELLE RÉPONSE AU DÉFENSEUR DE DREYFUS, APRÈS LA DÉCISION DE LA COUR DE CASSATION DE PROCÉDER À UNE INSTRUCTION SUPPLÉMENTAIRE DES FAITS DE L’AFFAIRE.

La lettre de l’avocat l’a touché infiniment : “La pensée qui vous l’a dictée m’est allée au cœur. Mais vous savez que je n’ai jamais accepté vos éloges qu’en vous en renvoyant une grosse part. Vous êtes de la victoire autant que moi, mon triomphe n’est que le vôtre, car c’est vous qui avez fait de ma protestation ce qu’elle est devenue : une si retentissante enquête, un tel cri d’éloquence, que depuis lors la soif de vérité n’a fait que grandir dans le monde entier. Aujourd’hui, la vérité éclate, grâce à vous. (...) Nous voilà sauvés, puisque une enquête totale est décidée. Désormais, Dreyfus est acquitté ; et ma seule terreur restait l’infamie possible d’un nouveau conseil de guerre, si toute la lumière n’était pas faite. J’ai donc une grande joie”... Il doit rester en Angleterre “pendant deux grands mois encore, et je vous avoue que l’exil commence à peser singulièrement lourd sur mes épaules. J’ai été très souffrant, mais me voilà remis et j’ai pu reprendre mon travail”. Mais sa femme vient d’arriver, ils vont s’organiser pour l’hiver, et il a tort de se plaindre : “Picquart, l’héroïque, est autrement malheureux. J’espère maintenant qu’ils vont être forcés de le lâcher. Embrassez-le bien tendrement pour moi, la première fois que vous le verrez”...



270

5 000 / 6 000 €



270

271

[DREYFUS]. Edmond GAST (1857-1944) homme politique, cousin du colonel Picquart.

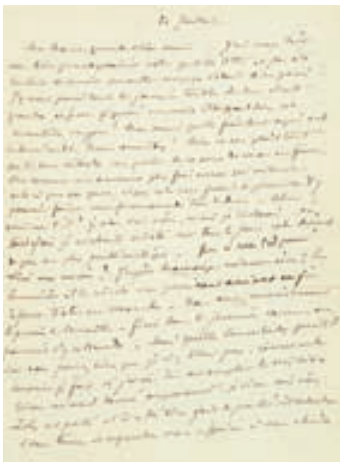
**3 lettres autographes signées "Gast"**, Ville d'Avray et Paris juillet-août 1898, à sa "chère grande amie" [Mlle Cabarrus] ; 9 pages et demie in-8.

INTÉRESSANTE CORRESPONDANCE COMMENTANT LES DERNIERS REBONDISSEMENTS DE L'AFFAIRE DREYFUS.

21 juillet. Il est plein d'espoir : "La lumière et la vérité me paraissent arriver enfin à force d'être en marche". Le procès de Versailles a fini dans une bousculade : "ZOLA est parti et il a très bien fait de partir : il reviendra à son heure et reprendra son affaire à son choix. Cela a été très habilement fait et je crois que les adversaires enragent de ce bon tour. Tant mieux ! En résumé je suis assez content, je crois que la marche va se précipiter, que les responsabilités vont s'établir qu'on le veuille ou non, et que la justice devra faire son devoir. Tout cela, par la force des choses, car le gouvernement n'y met pas la meilleure volonté"... Il s'inquiète du secret de leurs lettres : "tous les gens qui ne pensent pas comme ESTERHAZY doivent craindre pour leur correspondance"...

18 août. Il ne partage par les inquiétudes du courageux sénateur TRARIEUX à propos de PICQUART : "Il craint la suprême canaillerie du conseil de guerre après non-lieu en faveur de LEBLOIS, et des démarches très sérieuses ont été faites auprès du parti républicain pour empêcher une pareille abomination"... Le ministère voudrait éviter de "remettre en discussion les agissements des nommés DU PATY et ESTERHAZY et consorts", et Picquart ne peut passer en conseil de guerre à huis clos sans que Leblois bénéficie d'un non-lieu, "mais alors, il est difficile d'accuser le colonel d'avoir livré des documents à un complice, lorsqu'il a été reconnu que ce complice ne les a pas reçus (...). La seule chose inquiétante c'est que comme c'est Cavaignac qui a fait arrêter Picquart après sa courageuse lettre à Brisson, un non-lieu à son avantage serait un sérieux camouflet sur la joie de ce ministère de la Guerre!"... Il analyse encore la situation, en signalant des articles "lumineux" de JAURÈS dans *La Petite République*, et d'autres de Bernard LAZARE dans *L'Aurore* "démontant la fausseté des accusations portées contre Picquart"...

29 août. Il sort de la prison de la Santé où le colonel [PICQUART] est en bon état, "son courage à la hauteur de la situation. Tout au plus une pointe d'excitation à l'approche de la solution. Toute idée de non-lieu en faveur de LEBLOIS paraît abandonnée. C'était trop difficile de poursuivre l'un après avoir absous l'autre. Donc pas de conseil de guerre – mais en revanche un effort énorme pour les charger tous les deux devant la police correctionnelle. On veut arriver à établir qu'en communiquant les lettres de GONSE à Leblois pour sa défense, Picquart a voulu trahir son pays, et c'est la loi de 1885 en main, loi sur l'espionnage, qu'on veut les frapper. (...) Il reste à savoir si on trouvera un tribunal correctionnel pour déclarer qu'en prenant Leblois pour confident le but de Picquart était de trahir son pays. Mais quelle petite planche de salut que celle-là avec une magistrature servile comme la nôtre ! Il sera condamné ; ce sera une victime de plus, jusqu'au grand jour de la vengeance, de l'éclatante vérité"...



271

800 / 900 €

223



Directeur  
**ERNEST VAUGHAN**

# L'AURORE

Directeur  
**ERNEST VAUGHAN**

LES ANNONCES SONT REÇUES À  
142 — Rue Montmartre — 142  
LES DIMANCHES ET FÊTES.

Les manuscrits non reçus ne sont pas rendus

ABONNÉS LITTEAIRES ET MANUSCRITS À  
M. A. BOUIT, Administrateur

Téléphone : 102-02

Littéraire, Artistique, Sociale

# Réponse à l'Assignation

PAR

# ÉMILE ZOLA

L'article d'EMILE ZOLA étant  
le fait du jour,  
Nous remettons à **MARDI** le

J'ai dit :  
J'accuse le général de Pellieux et le  
commandant Henry d'avoir fait une  
enquête partielle, partielle sur le

Je croyais trouver devant moi M. le  
ministre du Pays de Cham, M. le gé-  
néral Mercier, M. le général de Léc-  
offre et M. le général Genie, M. le

LA POLITIQUE  
Le républicain M. Charaix s'est enfin dé-  
cisé à saisir ses interpellations. C'est dans  
ce sens que M. Charaix s'adresse à

Sur les grands boulevard, Parisien au bord  
des boulevards qui plant, des hommes, à  
grandes sautes de carottes, amoncelés sur un

commencent le "Vrai" tout de suite, et de la  
sont surpris - C'est la vérité pure, et bien  
sûrement. Mais il n'est facile que d'écrire  
pour que le bel à dire vif rouge, lui qui s'en  
redonne un air de dans le monde.

272

272 [DREYFUS]. Émile ZOLA. Numéro du journal *L'Aurore*, 22 janvier 1898 ; grand in-fol. de 4 pages.

RÉPONSE À L'ASSIGNATION PAR ÉMILE ZOLA. Lettre ouverte, à la une, au ministre de la Guerre CAVAIGNAC, après l'assignation de l'auteur de *J'accuse* pour une plainte de diffamation : "Je serai au rendez-vous"...

400 / 500 €



273

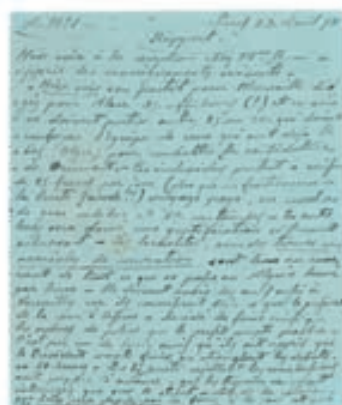
273 [DREYFUS]. Émile ZOLA. Numéro du journal *L'Aurore*, 16 juillet 1898 ; grand in-fol. de 4 pages.

LETTRE À M. HENRI BRISSON PAR ÉMILE ZOLA. Lettre ouverte, à la une, au Président du Conseil, à l'avant-veille du procès de Versailles : "Vous incarniez la vertu républicaine, vous étiez le haut symbole de l'honnêteté civique"...

ON JOINT un numéro du *Petit Journal*, 23 mai 1898 : "Zola père et fils", par E. Judet, et "M. Zola en cour d'assises" à la une.

400 / 500 €

274 [DREYFUS].  
5 lettres autographes de l'agent N° 1, 23 avril 1898, 28 et 30 mai et 1<sup>er</sup> juin 1899, au Directeur de la Sûreté Générale L. VIGUÉ ; 5 pages in12, adresses.



274

TRÈS INTÉRESSANTE CORRESPONDANCE D'UN ESPION DE LA POLICE SUR LES REMOUS DE L'AFFAIRE DREYFUS.

Les Israélites envoient des hommes de main pour faire échouer la candidature de DRUMONT à Alger ; ils ont des informateurs qui leur ont appris que, dans le procès ZOLA, "le Président compte finir, en étrangeant les débats, en 48 heures (...) que les témoins ne seront interrogés que sur le strict motif de la citation - que Zola sera cherché par la force à la gare"... Renseignements sur des hommes enrôlés par Mathieu DREYFUS... Altercations lors de la révision du procès de Dreyfus en cassation ; mobilisation des révisionnistes et des socialistes pour s'opposer aux bandes de Guérin et Drumont ; les partisans de DÉROULÈDE s'organisent ; "Des groupes d'antisémites et de Patriotes armés de gros gourdins commencent à garnir les établissements de la Place Dauphine"... "En ville c'était un emballement general" ; des officiers projettent "un coup de main Militaire-Nationaliste" pour renverser le gouvernement à l'annonce de la révision du procès Dreyfus... *Ancienne collection Georges Ullmann (7 novembre 2000, n° 266).*

1 000 / 1 200 €



275

275  
[DREYFUS. Émile ZOLA]. 2 photographies et 2 documents imprimés.

Tract : *La Réponse de tous les Français à Émile Zola* après l'acquittement d'Esterhazy et la publication de *J'accuse*, 14 janvier 1898 (4 p. in-8, Impr. Léon Hayard) : un gigantesque MERDE..! occupe les 2 pages intérieures ; en dernière page, textes de Gustave Salavy : "J'accuse Émile Zola d'être un espion allemand, un traître ! un lâche, un monstre !!!".

Image articulée éditée par Léon Hayard : *Zola dans la Mé...lasse !* Un soldat plonge Zola dans un tonneau marqué VIDANGE.

2 portraits photographiques de Zola (retirages), dont un avec ses enfants Denise et Jacques, avec envoi a.s. au dos de Jacques Émile-Zola à Mme Lucien Dumas, 1943.

400 / 500 €



275

276  
[DREYFUS]. 14 numéros ou suppléments du journal *Le Figaro*, 21 avril-25 août 1899 (quelques fentes et légers défauts).

ENSEMBLE RELATIF AU PROCÈS DE RENNES DU CAPITAINE DREYFUS, du 7 août au 10 septembre 1899, qui confirma sa première condamnation pour haute trahison.

Articles sur les avancées de l'enquête de la Cour de Cassation, retranscription *in extenso* des dépositions des témoins lors des différentes séances du Conseil de Guerre de Rennes, reproduction de certaines pièces à conviction, etc. Parmi les témoins, on trouve notamment (dans l'ordre d'apparition) : le commandant FORZINETTI, le brigadier DEPERT, la Veuve CHAPELON, l'abbé VALADIER, l'ancien colonel FLEUR, SALLES, BAYOL, FOURNIER, PICQUÉ, l'ancien gendarme DUPRESSOIR, les experts BERTILLON, TEYSSONNIÈRES, CHARAVAY, PELLETIER et GOBERT, le général ROGET, le juge BERTULUS, le colonel PICQUART, le général MERCIER, le commandant CUIGNET, les généraux de BOISDEFFRE, GONSE, BILLOT et FABRE, le colonel d'ABOVILLE, l'archiviste GRIBELIN, le commandant LAUTH, le capitaine JUNCK, le préfet GRENIER, le commandant ROLLIN, les lieutenants-colonels BRONGNIART, BERTIN-MOUROT et GENDRON, le capitaine BESSE, le commandant BOULLENGER, le lieutenant-colonel JEANNEL, les commandants CARRIÈRE, MAISTRE, ROY et DERVIEU, le capitaine DUCHATELET, M. du BREUIL, les capitaines VALDANT et LE ROND, le commandant ESTERHAZY, le colonel MAUREL, le général CHAMOIN, l'ancien commissaire de police DESVERNINE, le député et ancien ministre ROCHE, le général RISBOURG, le journaliste STRONG ROWLAND, WEIL, le sergent LÉVÉQUE, les capitaines VALÉRIO et FREUSTAETTER, etc.

600 / 800 €



276

expliquer leur petite affaire Artillerie - entre eux - Abaut bon  
l'application du 4<sup>e</sup> Deloy et Dreyfus mettes dignement par  
ou n'entend plus l'accusation finale. qui faisait tant de  
mal. On regardait plutôt le pauvre martyr au pitié  
lui-même remuée sur sa tête - il devient de temps en temps  
tout rouge - et tout pâle. Notamment devant quelques  
incidents - Rogel a fait une sorte ridicule - et ne fut  
plus occupé de Dreyfus. Je vois qu'il y a des avant entre  
les généraux - ils se concertent pourtant entre eux  
dans un hotel - tantôt d'y Henri et tantôt d'y l'autre  
(Dit-on) un marquis de... Billet à part, tout est fait  
à gauche côté martyr - le communisme par exemple entre  
pauvres - de Bais deffe - Gorse - et cette comédie de  
qui, lui à tout son état major derrière lui. Il s'agit toujours  
à cause d'un seigneur qu'on dit - le autres restent immobiles  
Ils bien quand on voit la forme de tête d'un général lord la  
Billet à la tête grosse - pauvre Mouri - qui a la tête plus forte  
quand Bais deffe - et ainsi de suite jusqu'à Rogel qui a  
une tête de moineau - toujours un de dos - à droite et  
à gauche sont rangés la dévotion - l'Académie de  
quelques usages. plus - qui se précipitent le temps dans  
J. Lemaître - Paris - Simon Bonnamant - se promettent  
de se rapprocher pas - mais, ils en ont en la 4<sup>e</sup> <sup>aux</sup>  
salutations - Volontés - je suis sûr ce groupe de  
ceux qu'on dit qui s'agit - soit pour aujourd'hui -  
Cher ami - et la my - moi espère que bientôt je serai  
en son plus de la dévotion de mon style. Bon pour le  
Carillon de Verdôme - mais indigne de son amitié  
clair.

277

[DREYFUS]. Georges CLAIRIN (1843-1920) peintre.

**8 lettres autographes signées “G. Clairin”,** [Rennes août 1899], à un ami ; 18 pages in-4 ou in-8.

TRÈS INTÉRESSANT TÉMOIGNAGE D'UN DREYFUSARD LORS DU PROCÈS DE RÉVISION DE L'AFFAIRE DREYFUS À RENNES.

Clairin décrit la succession fastidieuse et parfois ridicule des experts, dont CHARAVAY “ressemblant à un cocher russe”, et il évoque le parti-pris de certains journaux alors que “Ce n'est pas de la politique. Il s'agit de la vie d'un officier”... Il s'est accordé quelques heures de repos à Saint-Malo où il a reçu une dépêche de Sarah BERNHARDT qui y joue. Il décrit l'attitude noble, généreuse, et la franchise de FREYSTATTER, l'absurde BERTILLON : “le Conseil est visiblement embêté par toutes ces histoires d'écriture”, puis le coup porté d'une belle voix sonore par LABORI. On accable les morts “afin de faire lever les vivants soit qu'ils prennent la défense des morts attaqués, soit les forcer à dire que les morts sont les seuls responsables – alors c'est la victoire”... Les témoignages des grands manitous comme FREYCINET et BRISSON sont attendus. Le Conseil a toujours peur “de donner l'occasion à Labori de toucher sur les 3 généraux. Les défendre quand même – DUPATY, HENRY, ESTERHAZY – voilà les 3 têtes sur lesquelles on peut taper”. Clairin décrit la salle du procès avec la ligne des vieux généraux, “vieilles bêtes méchantes”, celle des plus jeunes officiers “rosses et gredins”, et qui tous ont menti, et au-dessus de la tête du président une statue du Christ faisant face à l'autre martyr juif : “Ah ! Si V. Hugo voyait cela ! (...) Ah ! Si j'étais poète, prosateur”... *Vendredi 25* : “cela devient de plus en plus dégoûtant”, les témoins ne s'occupent de jouer d'eux-mêmes, “oubliant le martyr, tous enchantés de jouer un rôle ignoble vil ou menteur”. BERTILLON est de plus en plus ridicule dans ses explications. Clairin se dit furieux et dégoûté de cette ignoble comédie, “et pendant ce temps là le fou criminel [Bertillon] continue à expliquer son invention quand même – et on oublie le martyr juif moderne. Et le petit martyr ancien juif aussi – en plâtre – pleure toujours et dit : voilà – c'est pour ce monde moderne que je suis mort crucifié ! (...) le drame est toujours très terrible et curieux à la fois”... Il raconte comment Dreyfus a obtenu qu'on punisse un adjudant qui passait sans le saluer. Commentaires sur l'ambiance du procès, la distraction du Conseil – on se lève pour aller fumer dans le préau ou soulager sa vessie –, sur le colonel CORDIER “tout à fait bien, disant qu'on pouvait ne pas aimer les Juifs – mais bien croire à l'innocence de Dreyfus”, sur LABORI qui fait une peur épouvantable au Conseil, sur la lutte permanente entre justice militaire et justice civile qui laisse apercevoir les haines militaires, sur la déposition du général FREYCINET qui en parlant de paix a semblé pouvoir faire s'envoler toutes les lâchetés et saletés qui se sont dites. Malgré les cancans et les potins de concierges, il est optimiste et l'affaire lui semble prendre bonne tournure, après le départ des experts, “les gredins prétentieux”. Il parle encore de Picot, Hartmann, Delay, Roget, Boisdeffre, Gonse, Billot et Mercier, ou encore des salamaleks qu'échangent le groupe des civils gredins (Lemaître, Barrès, Simon...) avec les généraux. DREYFUS semble remonter un peu, “il devient de temps en temps tout rouge – et tout pâle – étonnamment devant quelques incidents. (...) je crois qu'il y a désaccord entre les grosses têtes”... Clairin raconte comment, lors d'une séance émouvante, DREYFUS a souffert et pleuré, les membres du Conseil n'osant le regarder à l'exception des “petites rosses de l'Etat-Major et le gredin en chef ROGET qui est encore venu parler pour des bêtises. (...) J'ai toujours confiance, les larmes les horribles souffrances du martyr de ce matin ont produit bon effet – Dire que nous en sommes là ! C'est honteux”... Compte rendu d'une séance au cours de laquelle Dreyfus a semblé de plus en plus solide, prenant des notes, et parlant avec son avocat : “ce n'est plus la statue des premiers jours”. Les témoins n'apportent rien de nouveau, c'est maintenant ESTERHAZY, HENRY et DUPATY de CLAM qui écopent... “La défense prend une autre physionomie. On se répond on s'attaque poliment et dans cette lutte on voit de plus en plus le mépris de l'épée pour la robe”... ON JOINT une carte postale représentant Clairin au procès de Rennes avec Blavet, les Claretie, Hennion, etc. et un pamphlet avec caricature contre l'avocat Labori.

1 200 / 1 500 €

278

[DREYFUS]. Émile ZOLA. **Numéro du journal *L'Aurore*, 22 décembre 1900.**

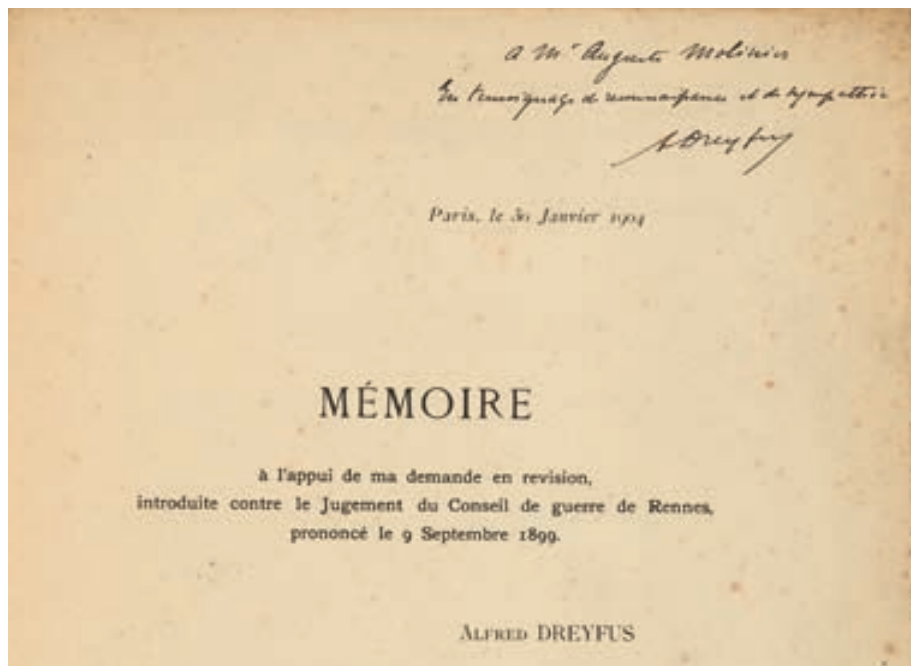
Grand in-fol. de 4 pages.

LETTRE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PAR ÉMILE ZOLA. Lettre ouverte, à la une, au Président Émile LOUBET, retraçant les principaux épisodes de l'Affaire et renouvelant les accusations de *J'accuse*. ON JOINT un numéro de *L'Écho du 2<sup>me</sup>*, 19 avril 1902, avec caricature antidreyfusarde.

400 / 500 €



278



279

279

[DREYFUS]. **Imprimé** : *Affaire Dreyfus. Révision. Mémoire devant la Cour de Cassation (Chambre criminelle) de M. Alfred Dreyfus. 30 janvier 1904* ; Imprimerie G. Kadar ; in-4 de 58 pages (et 1 f. bl.), couvertures intactes (lég. piq. et coin plié aux premiers ff.).

RARE MÉMOIRE DE DREYFUS POUR SA DÉFENSE.

ENVOI autographe signé :

“À M<sup>r</sup> Auguste Molinier  
En témoignage de reconnaissance et de sympathie  
A. Dreyfus”.

[Auguste MOLINIER (1851-1904) archiviste paléographe, historien, conservateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève et professeur à l'École des Chartes, témoigna comme expert au procès Zola en février 1898, et publia avec Paul Painlevé, le 27 mars 1904, une brochure d'*Examens critiques* du fameux Bordereau.].

1 000 / 1 200 €

280

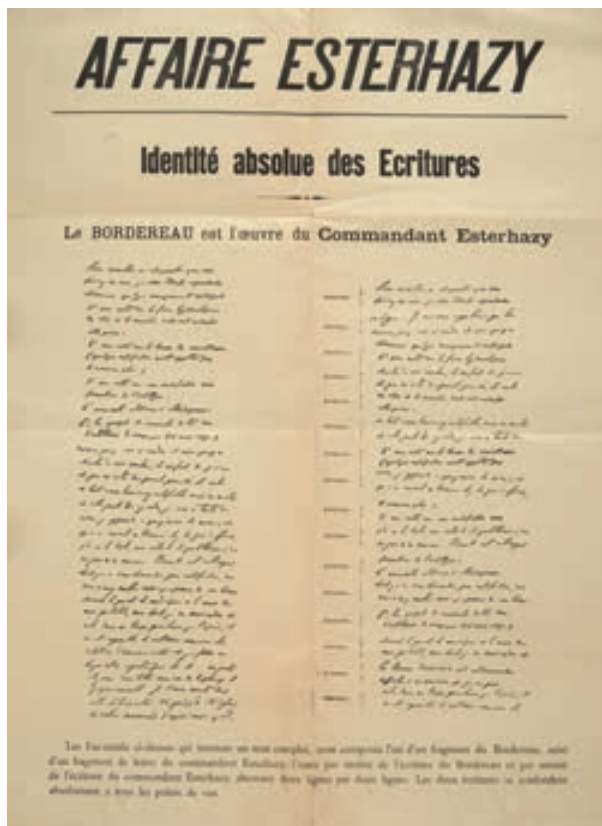
[DREYFUS]. Georges PICQUART (1854-1914) colonel, chef du deuxième bureau, il soutint l'innocence de Dreyfus, fut emprisonné et exclu ; réhabilité, il devint général et ministre de la Guerre. **2 lettres autographes signées** “G. Picquart” et une PHOTOGRAPHIE dédiéee ; 1 page et demie in-8 chaque, et photographie sur carte 16,5 x 11 cm.



280

Paris 1<sup>er</sup> janvier 1901, à un docteur, recommandant Adolphe Bréchet, candidat à l'internat. “On me dit qu'il ne serait en ballottage que pour une question d'âge ; j'espère que ce n'est pas un obstacle sérieux”... 19 juin 1901, [à Armand Dayot], remerciant pour l'envoi d'un billet pour le festival Hoche : “je regrette vivement que mon absence de Paris m'empêche de profiter de votre gracieuse offre”... PHOTOGRAPHIE par GERSCHEL. Portrait de trois-quarts du lieutenant-colonel Picquart en uniforme, mains posées sur le pommeau de son épée, dédiée : “à M<sup>lle</sup> Madeleine Dayot 23 avril 1900 G. Picquart”.

200 / 300 €

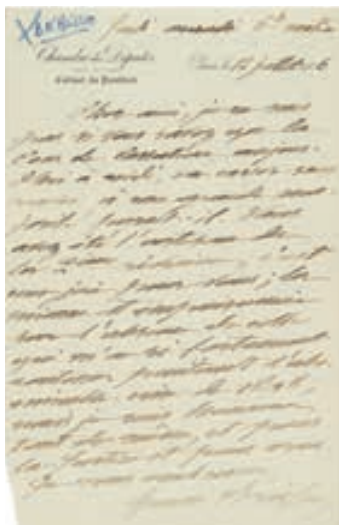


281

281  
[DREYFUS]. 5 documents imprimés ou fac-similés.

AFFICHE : *Affaire Esterhazy. Identité absolue des écritures. Le bordereau est l'œuvre du commandant Esterhazy* : reproduction de fragments du bordereau et d'une lettre d'Esterhazy (grand in-fol.).  
3 planches dépliantes de fac-similés : le bordereau, flanqué de spécimens des écritures d'Esterhazy et de Dreyfus ; le diagramme de Bertillon ; le bordereau.  
Fac-similé du bordereau, avec transcription imprimée.

200 / 300 €



282

282  
[DREYFUS]. 4 lettres autographes signées, adressées au général Louis-Joseph ANDRÉ, 1906-1911.

Henri BRISSON. 2 belles lettres comme Président de la Chambre des Députés. 12 juillet 1906, annonçant à "l'artisan de la 2<sup>me</sup> révision" la décision de la Cour de Cassation, qui va "casser sans renvoi, à une grande majorité", et évoquant "l'abominable crise de 1898". 17 février 1911, rappelant "cette affaire Dreyfus où nous avons poursuivi le même but ; je l'avais manqué, vous l'avez atteint"...  
Lieutenant-colonel Henri MEYER. Besançon 2 mars 1908. Il félicite le général pour son article du *Censeur*, "Une réparation", et rapporte une confidence de son ami Dreyfus : "Dreyfus, avant de prendre sa retraite, avait obtenu une audience du Ministre auquel il a exposé sa situation militaire. Ce dernier lui a répondu qu'il ne pouvait rien faire pour lui. C'est à la suite de cet entretien que Dreyfus a pris sa retraite". Il regrette qu'on n'ait pas pu "républicaniser l'armée. J'ai trouvé ici un élément militaire aussi rétrograde qu'il y a dix ans et aussi réactionnaire, surtout. Étant le seul officier israélite de la garnison, je n'ai pas tardé à m'apercevoir que l'on me mettrait à l'index"...  
Antoine TARGE (chef de cabinet du Ministre de la Guerre). 18 juillet 1906, mise au point sur une démarche du colonel DUCASSÉ exécutée sur ordre du général de PELLIEUX.

400 / 500 €



283

283

DRUMONT (Édouard). **La France juive**. Essai d'histoire contemporaine. Paris, Marpon & Flammarion, sans date [1886].

2 volumes in-12, demi-basane prune, dos lisses, pièce de titre de chevrette noire, non rognés, têtes jaspées, couvertures conservées (*reliure de l'époque*).

Édition originale.

Sans doute le plus célèbre des pamphlets antisémites, réimprimé continuellement pendant des décennies. Drumont n'avait pas inventé l'antisémitisme mais il eut le talent pamphlétaire de ramasser tous les stéréotypes et d'en faire un système d'explication universelle. Edouard Drumont (1844-1917) a profondément marqué, par son œuvre et par sa personnalité, de nombreux contemporains au rang desquels il faut placer ses disciples respectueux Charles Maurras, le jeune Georges Bernanos et Léon Daudet (Julliard & Winock, *Dictionnaire des intellectuels français*, 2009, pp. 467-469).

ENVOI AUTOGRAPHE SIGNÉ DE L'AUTEUR AU JOURNALISTE ET ÉCRIVAIN HENRI FOUQUIER (1838-1901). Dos passés.

200 / 300 €



284

284

[ÉMEUTES D'AVRIL 1834]. **Procès des accusés d'avril devant la Cour des Pairs**. Paris, Pagnerre, 1834-1835. 4 tomes en 3 volumes in-8, brochés, couvertures muettes, tranches marbrées, chemises et étui en demi-chagrin bordeaux d'Alix.

Édition originale.

Le procès des émeutes populaires du mois d'avril 1834, qui eurent lieu à Lyon (300 morts), Paris (massacre de la rue Transnonain), Marseille, Grenoble, etc., en réaction contre les décisions du roi Louis-Philippe, s'ouvrit en 1835.

IMPORTANTE ICONOGRAPHIE COMPRENANT UN FRONTISPICE GRAVÉ SUR CUIVRE, 60 PORTRAITS LITHOGRAPHIÉS HORS TEXTE, représentant les prévenus et leurs avocats, et un plan dépliant de la salle d'audience.

On trouve à la fin : *Procès d'Allibaut devant la Cour des Pairs*. Paris, Pagnerre, 1836.

Ancien soldat, anarchiste, Allibaut avait tenté d'assassiner le roi Louis-Philippe. Il fut guillotiné après un procès expéditif. Restauration angulaire à un feuillet de titre, quelques mouillures et rousseurs.

On joint :

- MARRAST (Armand). *Vingt jours de secret, ou le complot d'avril*. Quatrième édition. Paris, 1834. Plaquette in-8, cartonnage à la Bradel de Honnelaître, couvertures conservées.

200 / 300 €

285

FAURE (Sébastien). **Lettre à un ami**. Clairvaux, le 3 juin 1893. 2 pages ½ in-4.

BELLE LETTRE DE PRISON SUR L'ANARCHISME, À PROPOS D'UNE CONFÉRENCE PRONONCÉE PAR SON CORRESPONDANT.

*L'anarchiste ne pouvant tirer aucun profit de sa propagande, soit dans le présent, soit dans l'avenir, puisque l'anarchisme ne procure ni place, ni argent, ni honneur, ni mandat, on peut hardiment affirmer que tout anarchiste est un convaincu.*

On lui a refusé la liberté conditionnelle ; il ne sortira donc qu'en novembre. Il ironise sur les bien meilleurs conditions de détention de l'ancien ministre Charles Baihaut (impliqué dans l'affaire de Panama) : *Ah ! L'égalité devant la loi, que c'est beau !*

On joint :

- Une copie de l'époque d'une lettre de Sébastien Faure qui contient un superbe manifeste anarchiste.
- [BOISGELIN]. *Le Procès Sébastien Faure*. Défense présentée par Me de B\*\*\*. Marseille, 1892. Plaquette in-8, agrafée. Envoi autographe signé de l'auteur.
- Une affichette pour une "conférence publique et contradictoire" de Sébastien Faure, à Béziers, le 4 mars 1897. Sujet traité : *Nouveaux dogmes – nouveaux prêtres – législateurs – magistrats – guerriers*.



285



286

- 6 plaquettes de Sébastien Faure parues dans "la Bonne Collection" : *la dictature de la bourgeoisie.- La Morale officielle et l'autre.- Les Métiers haïssables.- La Pourriture parlementaire.- Propos d'éducateur.- L'Enfant.*
- FAURE. *Ce que nous voulons.* 1914. Tract in-12.
- FAURE. *Propos subversifs.* Paris, Les Amis de Sébastien Faure, sans date [vers 1950].
- *La Vie et l'œuvre de Sébastien Faure.* 1961. In-8, broché.
- *Une infamie : l'affaire Sébastien Faure. Les dessous d'une machination.* Plaquette in-12.

200 / 300 €

286

ESQUIROL (Jean Étienne Dominique). **Des maladies mentales considérées sous les rapports médical, hygiénique et médico-légal.** Paris, Baillière, 1838.

3 volumes in-8 dont un atlas, demi-chagrin aubergine, dos à nerfs ornés (*reliure de l'époque*).

Édition originale.

Important atlas de 27 planches gravées sur cuivre par Ambroise Tardieu, dont la vue aérienne repliée de l'asile de Charenton, où vécut et fut enterré le marquis de Sade. L'iconographie a valeur de reportage, restituant de façon expressive la figure de l'"aliéné enchaîné à Bedlam" ou celle de la célèbre révolutionnaire Théroigne de Méricourt. "The first important iconography of the insane" (Norman).

LA NAISSANCE DE L'ASILE, INSTRUMENT DE GUÉRISON.

Considéré comme l'un des fondateurs de l'école française de psychiatrie, Étienne Esquirol (1772-1840) poursuivit l'action de son maître Pinel. La loi de 1838 sur les aliénés et sur la mise en place des institutions psychiatriques en France est issue des idées prônées dans son maître-ouvrage, publié la même année. Le traité est riche en observations cliniques qui lui permettent de distinguer l'idiotie de la démence, les hallucinations des illusions. Il créa aussi la classe des monomanies. Depuis 1825, il était le médecin en chef de l'hospice de Charenton.

Plaisant exemplaire en reliure du temps, en dépit des dos entièrement passés et de quelques rousseurs. (Norman, *Library of Science and Medicine*, I, 1991, n° 724 : "The first modern textbook of psychiatry".- *Heirs of Hippocrates*, 1990, n° 1268).

1 500 / 2 500 €







287

### LES CHAUFFEURS DE LA DRÔME

287

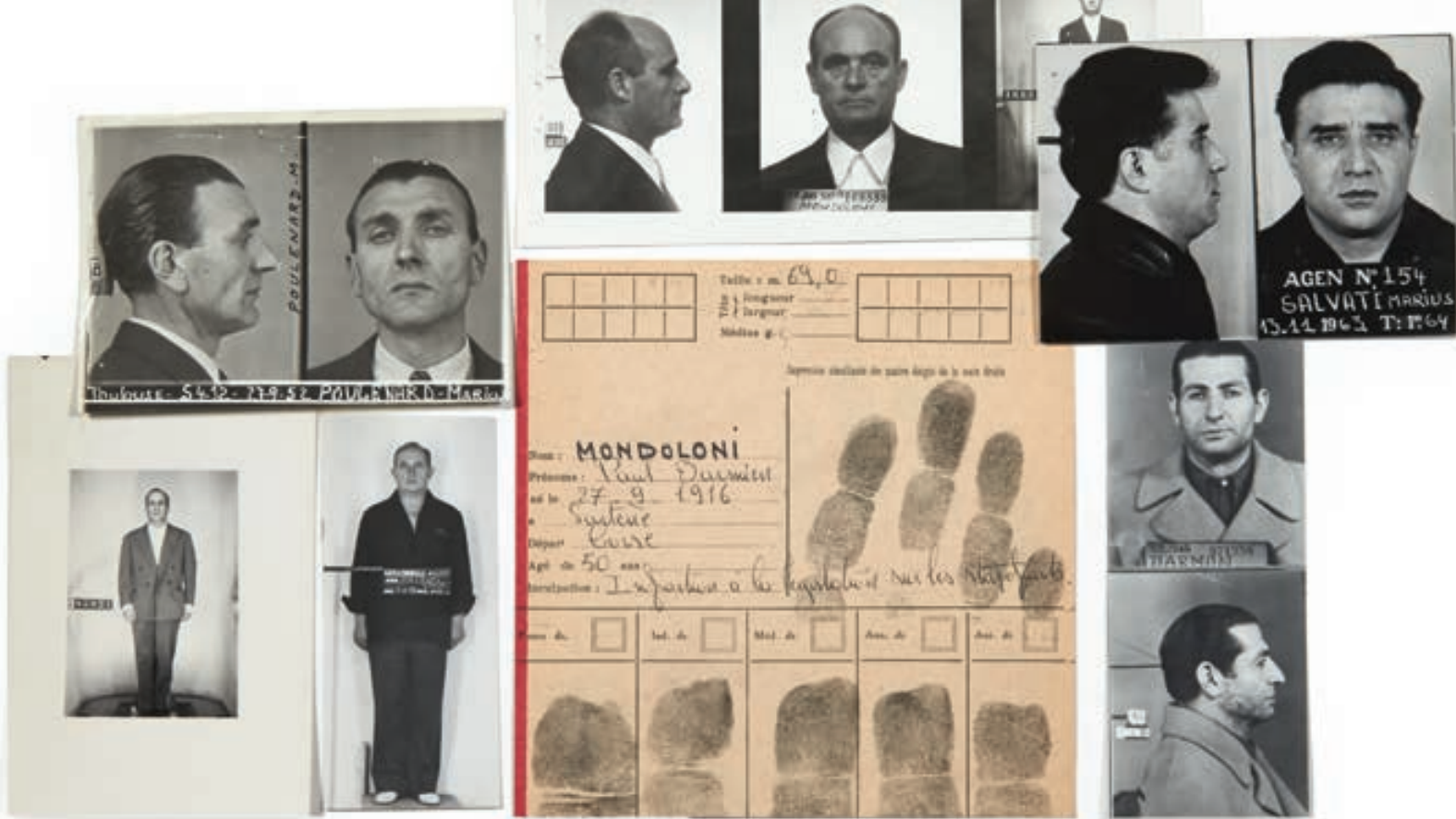
[EXECUTION]. **Liotard sur le chemin de la guillotine.** *Sans date* [1909]. Épreuve argentique d'époque, 17 x 12 cm.

RARE ÉPREUVE ARGENTIQUE D'ÉPOQUE MONTRANT LIOTARD À SON ARRIVÉE AU PIED DE LA GUILLOTINE, LE 22 SEPTEMBRE 1909, À VALENCE.

En 1906, un trio de bandits – David, Liotard et Berruyer – baptisés les “Chauffeurs de la Drôme”, sema la terreur dans la région, avec une douzaine d’assassinats à son actif. La bande renouait avec la pratique des “chauffeurs” qui écumaient les campagnes au XIX<sup>e</sup> siècle, rôtissant les pieds de leurs victimes pour les faire parler.

Les méfaits des “Chauffeurs de la Drôme” provoquèrent une véritable affaire d’État : le gouvernement fut interpellé et le ministre de l’Intérieur, Clemenceau, dut créer des brigades régionales de police judiciaire. Arrêtés et condamnés, les trois meneurs furent guillotins le 22 septembre 1909, à Valence.

200 / 300 €



288

288

[FRENCH CONNECTION]. 13 tirages photographiques des membres de la French Connection et des chefs de la lutte contre le trafic de stupéfiants de la police judiciaire française. 1952-1974.

La French Connection était un important réseau spécialisé dans l'exportation d'héroïne depuis la France aux États-Unis, et dont le marché explosa dans les années 1950-1960.

Les photographies représentent : Paul-Damien Mondoloni, Joseph Patrizi, Jean-Baptiste Croce, Marius-Louis Salvati, Marius Poulénard, Jacques Darmon, et Dominique Bernardi ; puis, de la police judiciaire et autres : Raguideau, Bouvier, Taillanter, Sanguy, Blanc, Boudreau, etc.

200 / 300 €

289

FERRI (Enrico). *Sociologia criminale*. Turin, Bocca frères, 1892.

Joint, du même : *Difese penali e studi di giurisprudenza*. Turin, Bocca frères, 1899.

2 volumes in-8, le premier en demi-velin avec coins à la Bradel de l'époque, le second en demi-basane noire de l'époque.

Réunion de deux ouvrages de l'homme politique et grand criminologue italien Enrico Ferri (1856-1929), chef de file pendant près de cinquante ans de l'École positiviste et l'un des fondateurs de la criminologie moderne.

Édition originale pour *Difese penali e studi di giurisprudenza*. *Sociologia criminale* est de la troisième édition.

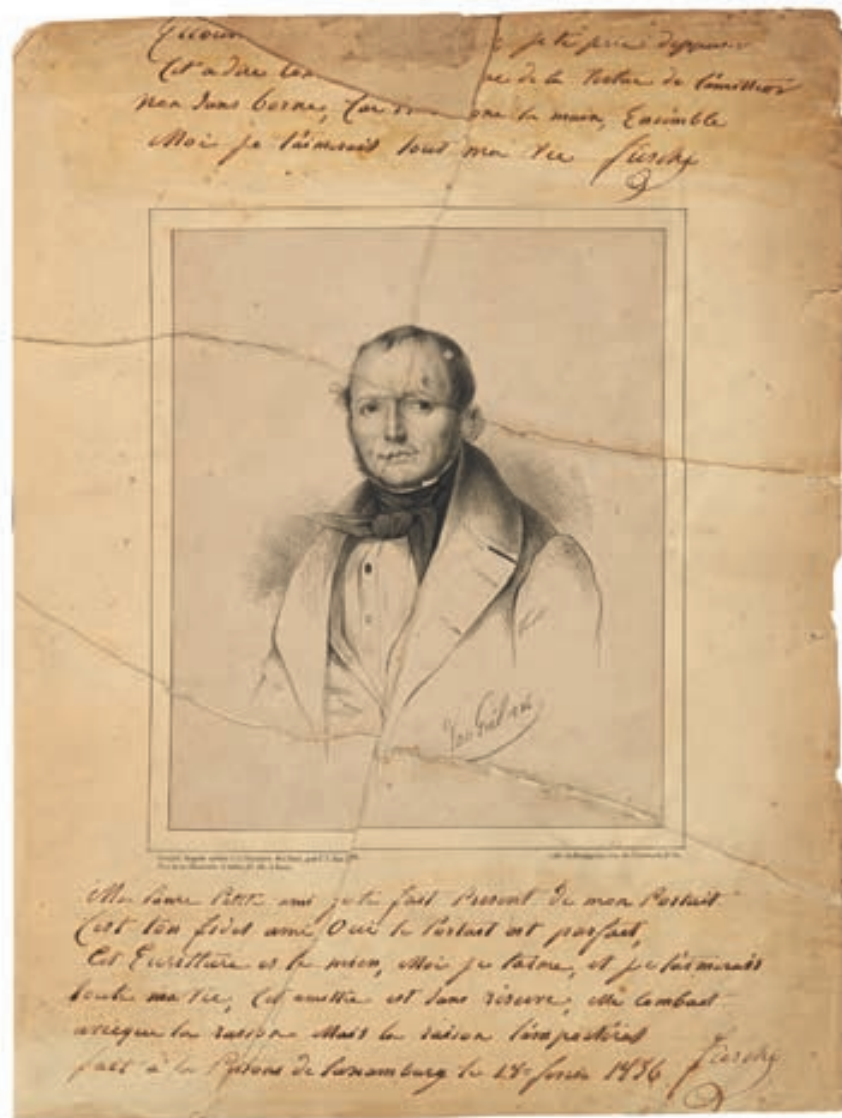
On joint :

- DESJARDINS (Albert). *La Méthode expérimentale appliquée au droit criminel en Italie*. Paris, Durand et Pedone-Lauriel, 1892. Grand in-8, toile brique à la Bradel moderne, couvertures conservées. Première édition. Envoi de l'auteur.



289

100 / 200 €



290

FIESCHI (Joseph). 2 pièces autographes signées "Fieschi", Prison du Luxembourg 17 et 18 février 1836. 2 pages in-fol. (déchirées et recollées, qqs manques).

PORTRAITS ANNOTÉS ET COMMENTÉS DE FIESCHI POUR SA MAÎTRESSE, LA VEILLE DE SON EXÉCUTION.

17 février 1836, portrait lithographié (par Maurin, lith. de Villain) de NINA LASSAVE, dite "la Borgnotte", maîtresse de Fieschi, entouré d'inscriptions autographes signées : "Oui c'est ton portrait pour moi le plus doux souvenir que dans mon cœur doit toujours m'appartenir (...) je t'engage en mon absence, de faire professions de la vertu (...) rappelle toi toujours de ton ami. Je t'attend, dans les champs d'Elisé", etc.

18 février 1836, portrait lithographié (par Van Giel, lith. de Kaepelin) de FIESCHI, dédié en haut et en bas à Nina Lassave : "cet écriture et le mien, moi je t'aime, et je t'aimerais toute ma vie, cet amitié est sans réserve, elle combat avecque la raison mais la raison l'emportera"...

ON JOINT un fragment autographe, donné par son défenseur M<sup>e</sup> CHAIX-D'EST-ANGE.

800 / 1 000 €

l'âme ?

Où est ton portrait, pour moi  
le plus doux souvenir  
qui dans mon cœur doit  
toujours, m'inspirer, je le  
craignais de voir, et dont tu  
serais l'âme, je ne te verrais jamais  
en tout ton éclat.

Fischer  
9

Mais petite amie je t'aimais  
à mon abaissement, de faire  
profession de la tienne  
que Dieu soit toujours  
présent à ton Esprit  
Bon Garde à toi  
Fischer  
9



Nina Lassave

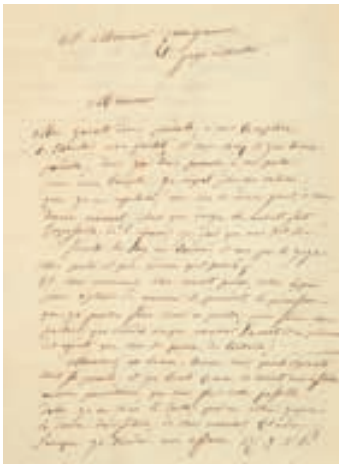
fait à Paris

répète toi toujours de ton  
ami. je t'attends, dans les  
champs de la vie  
Fischer  
9

Nina Lassave. Nina Lassave

Destinée d'après nature à la Cour des Bains. Joseph Fischer

Où ma pauvre amie est ton véritable portrait, où est ton  
que j'aime plus que ma vie. Pour Christine combien je t'aimais  
et que je t'aimerais tout ma vie. portrait de ma sœur



291

291

FIESCHI (Joseph, 1790-1836) régicide.

**Lettre autographe signée** "Fieschi", à la Conciergerie 1<sup>er</sup> novembre 1835, au juge d'instruction ZANGIACOMI. 1 page et demie in4, adresse.

IL SOUHAITE QU'UN PEINTRE VIENNE EN PRISON FAIRE SON PORTRAIT.

"Moi j'avait doné parole à mes complice de esecuter mon attentat (...) j'ai tenu parole à ma perte pour mon compte je regret plus mes victime que je ne regreterai ma vie le dernier jours de mon dernier moment (...) le mal est fait impossible de le réparer ; je sais que mon sort sera funeste la loy me condamné, et non pas le juge. Mon parti et pri advien que pourra"... Il rappelle au juge d'instruction qu'il lui a promis son appui "pour obtenir de monsieur le president la permission que je puisse venir en peintre pour faire mon portrait, qui viendas avecque monsieur Lavocat et en présence des agenst, que rien se passera de contraire. Monsieur, un homme comme vous, quant il promet tient sa parole"... Il ajoute en post-scriptum, non sans un certain humour : "Je suis toujours chez moi san payer de luoyé".

500 / 700 €



292

292

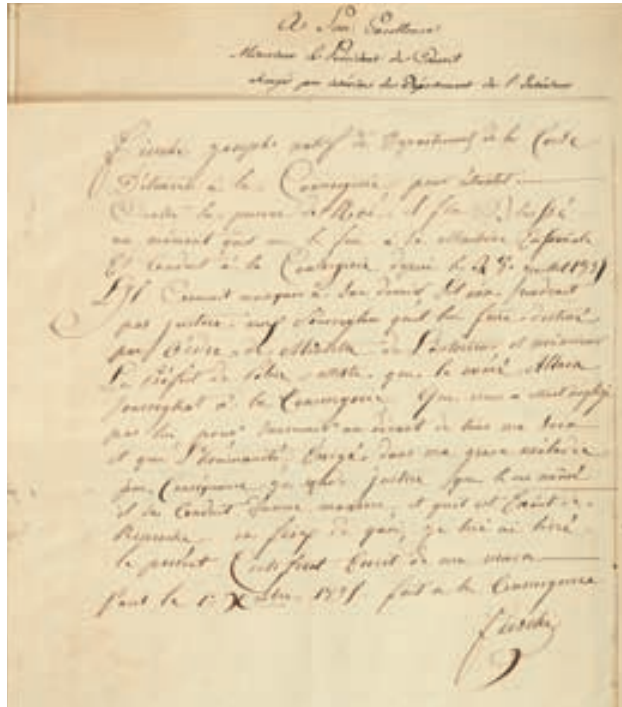
FIESCHI (Joseph). **Lettre autographe signée** "Fieschi", de la Conciergerie 28 novembre 1835, au médecin BONET. 1 page in4, adresse.

LETTRÉ DE PRISON, à propos d'un certificat médical.

"Monsieur Lébut a eu la bontet lui en persone de se rendre chez Monsieur LISFRANC il a obtenu votre déclaration que pour gage de reconaissance. Voyé sil et possible de vous doner la peine venir aupres de moi pour achever votre declaration que je vous dirai que monsieur le president me la déjà demander de nouveaux"...

ON JOINT une affiche de la Préfecture de l'Allier, Moulins 29 juillet 1835 (Moulins, impr. de Roch et Enaut) : *Attentat contre le Roi et sa famille*, avec texte de la dépêche du ministre de l'Intérieur (grand in-fol., parfait état) ; et la plaquette des *Plans annexés au rapport de M. le comte Portalis*, avec les ordonnances relatives à la levée de ces plans (s.l.n.d. ; in-4 de 6 p. et 3 planches dépl. gravées par H. Roux, lithographiées par Benard, br., petits défauts), avec les 3 planches : *Plan général des lieux...* ; *Coupe ou profil pris suivant la direction du centre de la Machine Infernale, et à la suite, dans l'intérieur de la maison occupée par l'accusé Fieschi...* ; *Vue perspective de la Machine Infernale avec les explications fournies par l'instruction.*

400 / 500 €



293

293

FIESCHI (Joseph). **Pièce autographe signée** "Fieschi", la Conciergerie 1<sup>er</sup> décembre 1835.  
1 page in-4 (renforcée aux plis au dos).

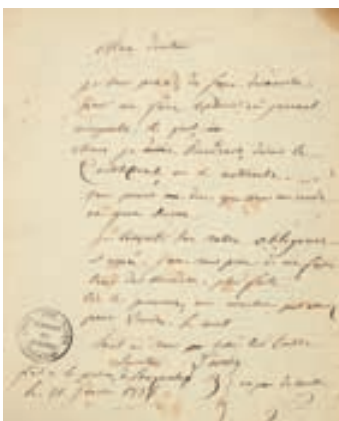
CERTIFICAT POUR SON GARDIEN DE PRISON.

"Fieschi Joseph natif de Département, de la Corse détenu à la Consiergerie, pour attentat contre la persone de Roi il fue blaisé au moment quil mi le feu à sa machine emfernale et conduit à la Consiergerie depuis le 28 juillet 1835. Il croairait manquer à son devoir, s'il n'en rendrait pas justice au sœurveglanc quil lui fure destiné par ordre de Ministre de l'intérieur, et monsieur le Préfet de Police, atteste que le nommé Allain sœurveglant à la Consiergerie que riens à estait négligé par lui, pour sœurvenir au déviant de tous mé soinn et que l'humanité éxigé dans ma grave maladie par conséquence je rends justice que le icci nômé il se conduit d'unne maniere, et quil est exant de reproche"...

ON JOINT une lettre signée de la veuve LASSAVE, mère de sa maîtresse, au Président du Conseil, 10 octobre 1835, demandant une indemnité à la suite de sa détention ; plus un fac-similé, et une lithographie représentant Fieschi et sa machine infernale (sous chemise autographe du baron de TRÉMONT).



293



294

600 / 800 €

294

FIESCHI (Joseph). **Lettre autographe signée** "Fieschi", "prison de Louzamburs" [Luxembourg] 31 janvier 1836, au directeur de la prison.  
1 page in4, adresse, cachet encre *Cour des Pairs. Maison de Justice* (bords lég. effrangés).

PENDANT SON PROCÈS (qui s'est ouvert la veille, le 30 janvier ; Fieschi sera exécuté le 19 février).

Il demande d'un journal, "nimporte le quel ; mais je tiendrais, d'avoir le Costitutionel ou le Nationale. Vous pourés dire que vous me rende en gran service. Je compt sur vottre obligence et appre j'ose vous prie de me faire tenir des chandelle plus forte car la premiere nen meclere pas assez pour ecrire la nuit"...

ON JOINT une l.a.s. de sa maîtresse Nina LASSAVE, incitant FIESCHI à faire confiance à ses juges, le remerciant des dispositions qu'il a prises à son égard et l'assurant de la constance de ses sentiments (1 page in4).

400 / 500 €



Manzon. M<sup>lle</sup> Rose Durret



Manzon.



Bousquier.



## DEUX PROCÈS TRUQUÉS ET LES DÉBUTS DU REPORTAGE JUDICIAIRE

295

[FUALDES]. **Collection d'ouvrages autour de l'Affaire Fualdès.**

10 volumes in-12, 9 en demi-chagrin noir moderne, 1 en demi-basane.

PRÉCIEUSE COLLECTION DE MÉMOIRES, TÉMOIGNAGES, HISTOIRES DES PROCÈS, COMPTES RENDUS D'AUDIENCE, ETC. PUBLIÉS ENTRE 1817 ET 1819.

Les ouvrages sont ornés, en tout, de 11 gravures hors texte, dont une en couleurs.

### UNE SI ÉTRANGE AFFAIRE.

De tous les faits divers du XIX<sup>e</sup> siècle, l'assassinat du procureur Fualdès fut un des plus célèbres, secouant l'opinion publique de toute l'Europe.

Le 19 mars 1817, on découvrit à Rodez, sur les berges de l'Aveyron, le cadavre égorgé de Fualdès, ancien procureur impérial. Franc-maçon et révolutionnaire, il avait notamment siégé au procès de Charlotte Corday. L'enquête mena très vite la police vers la maison Bancal, un lupanar crasseux planté au cœur de cette cité puritaine.

Les tenanciers et quelques habitués passèrent rapidement aux aveux, puis on inculpa deux notables locaux que des difficultés d'argent désignaient comme les instigateurs du crime. Le témoignage accablant de Clarisse Manzon, fille d'un président d'assises (qui prétendit avoir assisté au crime, puis se rétracta) fut suivi par la déposition de près de 500 témoins ! Une sorte de folie furieuse s'empara des 6000 habitants de la cité ruthénoise. Les pouvoirs publics, jusqu'au sommet de l'Etat, attisèrent les rumeurs dans le difficile contexte de 1817 (en pleine Terreur blanche). Le deuxième procès eut lieu à Albi en 1818 : trois hommes que les racontars avaient désignés comme coupables montèrent sur l'échafaud dans la liesse générale.

### LE MYSTÈRE FUALDÈS ÉCLAIRCI.

L'affaire Fualdès n'était pas une erreur mais un complot judiciaire, un procès truqué ; prodrome des grandes purges contemporaines. Pierre Darmon (*La Rumeur de Rodez. Histoire d'un procès truqué*. Paris, Albin Michel, 1991) a démontré comment le procureur, au passé révolutionnaire et bonapartiste, avait été victime d'une vengeance des royalistes ultra dans laquelle les guillotins de 1818 n'étaient absolument pour rien.

“Dans sa dimension archaïque, l'affaire Fualdès tient encore du procès en sorcellerie, mais dans sa dimension politique, elle préfigure le maccarthysme et les procès de Prague.”



296



L'iconographie, assez curieuse, comprend aussi des portraits de personnages mêlés à l'affaire. On relèvera le portrait-frontispice de *Mon plan de défense*, par madame Manzon (Albi, 1818) : il s'agit d'un incunable de la lithographie dont les débuts parisiens remontent à 1817.

On assiste en outre à un phénomène éditorial qui préfigure les affabulations journalistiques de la fin du siècle. Les éditeurs s'étaient eux-mêmes lancés dans la compétition, déléguant sur place un reporter, alors appelé sténographe. Le plus célèbre était le polygraphe Touchard-Lafosse qui travaillait pour l'éditeur Pillet de Paris. Ces comptes rendus furent des "best-sellers" sous la Restauration. "L'affaire Fualdès marque ainsi les débuts du reportage judiciaire et des grands débats couverts en direct" (Darmon, p. 138).

800 / 1 200 €

296

[FUALDES]. BAUDON (Auguste). **La complainte de Fualdès mise en figures humoristiques.** *Sans lieu, 1887.* In-4, demi-veau brun glacé à coins, dos richement orné (*reliure de l'époque*).



COLLECTION COMPLÈTE DE 48 AQUARELLES ORIGINALES DEMEURÉES INÉDITES, reconstitution en images de l'affaire Fualdès depuis le meurtre jusqu'à la décapitation des condamnés.

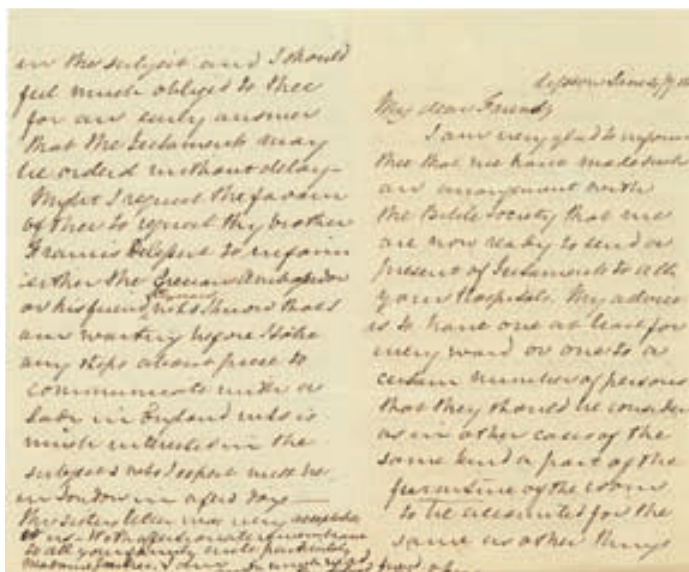
On joint :

- *Débats publics sur la procédure instruite contre les prévenus de l'assassinat de M. Fualdès.* Toulouse, 1818. Relié avec : *Histoire de la procédure.* 2 ouvrages en 1 volume in-8, demi-basane de l'époque. Mouillures et galeries de ver.
- *Procès des prévenus de l'assassinat de M. Fualdès.* Paris, 1817. In-8, veau porphyre de l'époque, dos lisse joliment orné. Trois portraits gravés hors texte.

296

800 / 1 000 €





297

297  
 FRY (Elizabeth, 1780-1845) philanthrope et réformatrice des prisons anglaise.  
**3 lettres autographes signées** "Eliz<sup>th</sup> Fry", 1838, [à son ami Benjamin DELESSERT].  
 11 pages in-8 ; en anglais.

*Hôtel de Castille [Paris] 3 mars 1838.* Elle s'est beaucoup entretenue avec l'abbé Moligny qui affirme qu'aucun prêtre ne devrait mettre obstacle à la libre circulation du Nouveau Testament de De Sacy dans les prisons ou institutions, ni où que ce soit. Si cela se produit, elle espère qu'on fera la leçon au prêtre car elle sait que les Catholiques n'aiment pas qu'on dise qu'ils n'admettent pas les Écritures. La *Bible Society* en Angleterre fournirait des centaines d'exemplaires pour les hôpitaux français... *Lipton Lane 7 avril 1838.* La *Bible Society* va faire don de Testaments aux hôpitaux français ; elle donne des conseils pour leur répartition parmi les malades, et souhaite que Bicêtre et la Salpêtrière en soient bien pourvus. Ils sont prêts aussi à en donner aux prisons pourvu que le préfet veille à leur sauvegarde... *Lipton Lane 13 mai 1838.* Elle demande pour son frère Sandthorne l'autorisation de visiter les hôpitaux les plus importants, notamment Bicêtre, qui l'intéresse particulièrement, puisqu'il est magistrat influent dans le Middlesex ; et le prie aussi d'obtenir de son frère le préfet de police l'autorisation de visiter les prisons de Paris...

400 / 500 €



298

298  
 FRÉQUIER (Honoré Antoine). **Histoire de l'administration de la police de Paris, depuis Philippe-Auguste jusqu'aux États Généraux de 1789**, ou Tableau moral et politique de la ville de Paris durant cette période. Paris, Guillaumin et C<sup>e</sup>, 1850.  
 2 volumes in-8, demi-chagrin lavallière, dos à nerfs filetés or et à froid, tranches jaspées (*reliure de l'époque*).

Édition originale.

OUVRAGE MAJEUR, SELON MARCEL LE CLÈRE : "Un des ouvrages les plus complets depuis Delamare jusqu'à nos jours. Etude très sérieuse – avec textes à l'appui – de diverses attributions de la police non seulement dans ses tâches traditionnelles : politique, maintien de l'ordre et recherche criminelle, mais également en matière d'approvisionnement, d'hygiène, de voirie, etc. Se cantonne exclusivement à la ville de Paris" (*Bibliographie critique de la police*, n° 384).

TRÈS BEL EXEMPLAIRE EN RELIURE DE L'ÉPOQUE.  
 Ex-libris armorié gravé Charles-Octave Arthaud de Viry. Rousseurs par endroits.

200 / 300 €



### LES EMPREINTES DIGITALES À DES FINS D'IDENTITÉ

299

GALTON (Francis). **Finger Prints**. Londres, Macmillan, 1892.

*Joints :*

- GALTON (Francis). Supplementary chapter to "Finger Prints". **Decipherment of Blurred Finger Prints**. Londres, Macmillan, 1893.
- GALTON (Francis). **Fingerprint Directories**. Londres, Macmillan, 1895.
- HENRY (E. R.). **Classification and Uses of Finger Prints**. Londres, George Routledge, 1900.

4 volumes in-8, les trois premiers en percaline prune de l'éditeur, le dernier en percaline verte de l'éditeur.

PRÉCIEUSE ET RARE RÉUNION COMPLÈTE DES TROIS OUVRAGES FONDATEURS DE GALTON POUR L'ÉTUDE DES EMPREINTES DIGITALES, AUXQUELS ON A JOINT LE MANUEL DE E. R. HENRY PARU QUELQUES ANNÉES PLUS TARD, À L'ORIGINE DU SYSTÈME EN USAGE DANS LE MONDE.

Éditions originales.

Les ouvrages de Galton sont illustrés de 16, 16 et 9 planches hors texte ; celui de Henry de 3 planches dépliantes et de 8 planches reproduisant 164 empreintes.

Cousin de Charles Darwin, Sir Francis Galton (1822-1911) fut anthropologue, explorateur, statisticien ; ses intérêts très variés ont aussi porté sur la théorie de l'évolution, la psychologie et l'eugénisme. Ses travaux pionniers sur les empreintes digitales furent entérinés en 1899 par la police britannique à des fins d'identité judiciaire.

D'une grande rareté, d'autant plus que l'ouvrage fondateur est complet du volume supplémentaire paru l'année suivante et qu'il est accompagné de celui de Henry qui rendit le système opérationnel. (*Printing and the Mind of Man*, n° 376 : "E.R. Henry had reported to the Commission his own use of the system as Inspector-General of Police in Bengal, and in 1900 he published *Classification and Uses of Finger Prints*, on which the system now used throughout the world is based. Henry was a Police Commissioner at Scotland yard from 1903 to 1918".- Norman, *Library of Science & Medicine* I, 1991, n° 867 et 868).

Très bel ensemble en reliures d'éditeur. Dos passés.

On joint trois autres volumes sur les empreintes digitales :

- FAULDS. *Dactylography or the Study of Finger-Prints*. Halifax, sans date [1912]. In-12, percaline bordeaux de l'éditeur.  
Édition originale du livre de l'un des pionniers de la détection des empreintes digitales.
- *Merkblatt über Sicherung und Verwertung von Tatortspuren*. Berlin, 1928. Plaquette in-12, demi-toile verte de l'éditeur. Circulaire émise par la police de Berlin à l'usage de ses agents.
- WILTON. *Fingerprints : History, Law and Romance*. Londres, 1938. In-8, toile bleue de l'éditeur. 2 portraits et 9 planches.



299

1 000 / 1 500 €





300

[GALL]. NORMANT. **Exposition de la doctrine physiognomique du docteur Gall**, ou Nouvelle théorie du cerveau, considéré comme le siège des facultés intellectuelles et morales. Paris, Henrichs, an XII. In-8, demi-basane fauve, dos lisse orné, tranches jaunes, étui moderne (*reliure de l'époque*).

Édition originale

Elle est ornée d'une planche dépliant, dessinée et lithographiée par Gounod.

DÉFENSE ET ILLUSTRATION DES TRAVAUX DE FRANZ JOSEPH GALL DANS LE DOMAINE DE LA PHRÉNOLOGIE.

Gall fut le premier à établir une relation causale entre l'organisation cérébrale d'un individu et ses actions. Il pensait "possible d'expliquer certains types de crimes, commis dans d'horribles circonstances, et apparemment sans motifs, par un développement exagéré de l'instinct carnassier. Parce que Gall précède Lombroso dans le temps et qu'il a largement appliqué sa théorie anatomique et physiologique à la question criminelle, il est tout autant, et peut-être plus que Lombroso, l'initiateur de la tradition bio-anthropologique de l'étude du criminel" (Marc Renneville, *Le criminel-né : imposture ou réalité ?* in *Criminocorpus*, 2005).

ENVOI AUTOGRAPHE DE L'AUTEUR À SON AMI, LE PHILOSOPHE PIERRE LAROMIGUIÈRE (1756-1837).

L'EXEMPLAIRE A ÉTÉ ENRICHÉ DE DEUX TRÈS GRANDES PLANCHES LITHOGRAPHIÉES EN COULEURS, entoillées, tirées du *Précis analytique de Otin* et intitulées : *Précis analytique du système du docteur Gall sur les facultés de l'homme et les fonctions du cerveau* et *Précis analytique du système de Lavater sur les signes physiognomoniques*.

400 / 600 €

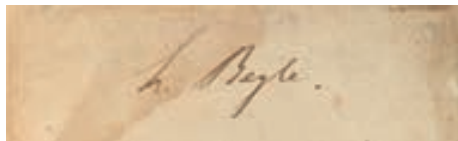
L'EXEMPLAIRE DE STENDHAL

301

[GALL]. DEMANGEON (Jean-Baptiste). **Physiologie intellectuelle ou développement de la doctrine du professeur Gall sur le cerveau et ses fonctions**, considérés sous le rapport de l'anatomie comparée, de l'organologie, de la céphalographie, de l'anthropologie, de la physiognomie, etc. Paris, Delance, 1806. In-8, maroquin cerise janséniste, non rogné, étui (*Alix*).

Édition originale, ornée d'une planche dépliant gravée figurant un crâne humain vu sous trois angles différents. De l'Académie de médecine, Jean-Baptiste Demangeon (1764-1844) livre ici un des premiers exposés de la doctrine de son ami le docteur Gall sur la phrénologie qu'il popularisa en France. L'ouvrage renferme le rapport de la visite du docteur Gall dans les prisons de Berlin et de Spandau. (Monglond, VII, 1321. Indique un frontispice et 1 planche repliée).

SUR LE FAUX TITRE, SIGNATURE AUTOGRAPHE : H. BEYLE.



Très en vogue dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la phrénologie dépassa largement les cercles scientifiques, influençant des écrivains comme Balzac, Goethe ou Stendhal. Ce dernier consulta le professeur Gall en 1813. Quelques années plus tard, il donna un compte rendu de son ouvrage *Sur les fonctions du cerveau* (1822-1825) dans des revues anglaises (Théoridès, *Stendhal du côté de la science*, 1972, pp. 112-115). Mouillures. Restaurations marginales sur les premiers et derniers feuillets.

4 000 / 6 000 €



302



302

GEOFFROY SAINT-HILAIRE (Isidore). **Histoire générale et particulière des anomalies de l'organisation chez l'homme et les animaux... des monstruosités, des variétés et vices de conformation, ou Traité de tératologie.** Paris, Baillière, 1832-1837.

3 tomes de texte et un atlas reliés en 3 volumes in-8, demi-veau tabac, dos lisses ornés or et à froid, pièces de titre et de toison de maroquin rouge et vert, tranches marbrées (reliure de l'époque).

Édition originale.

Poursuivant les travaux de son père, le naturaliste Isidore Geoffroy Saint-Hilaire (1805-1861) fonda une discipline nouvelle, la *tératologie*. Elle a pour objet l'étude et la classification des anomalies et des monstruosités des êtres vivants. L'étude de ces "erreurs de la nature" eut un impact considérable dans le domaine de la criminologie ; la théorie du criminel-né de Lombroso en est une séquelle pour définir le criminel comme un monstre moral.

Bon exemplaire relié à l'époque. Accroc à une coiffe.

(Garrisson & Morton, n° 534.58 : "Still of value as a reference source").

1 000 / 1 500 €



303

GILLES DE LA TOURETTE (Georges). **L'Hypnotisme et les états analogues au point de vue médico-légal.** Préface du docteur P. Brouardel. Paris, Plon, Nourrit et C<sup>e</sup>, 1887. In-8, demi-basane fauve décorée de l'époque.

Édition originale.

Disciple de Charcot, Georges de La Tourette (1857-1904) traite de l'hystérie et de l'hypnose en rapport avec les faits criminels. Éminent neurologue, il a laissé son nom à la maladie des tics convulsifs.

De la bibliothèque de Pierre Ménard (1880-1952), vanté par Freud pour avoir associé la graphologie à l'étude du subconscient (cachet).

On joint :

- REX. *Hypnotiseurs et mystificateurs.- Comment devenir ventriloque.* Genève, 1944. 2 ouvrages en un volume in-8, demi-basane fauve avec coins de l'époque. 8 dessins de Georges Méliès ornent le premier des deux titres.

200 / 300 €

303



304

### LE PLUS HAÏ DES PRÉFETS DE POLICE

304

GISQUET (Henri-Joseph). **Mémoires.** Paris, Marchant, 1840.

4 volumes in-8, demi-veau havane, dos à faux nerfs ornés or et à froid, tranches jaspées (reliure de l'époque).

Édition originale.

Gisquet fut préfet de police de la ville de Paris de 1831 à 1836. Il fut, sans nul doute, le plus haï et vilipendé des préfets de la ville. Outre la répression de la rue Transnonain (qui fut dénoncée dans l'une des plus terribles et fameuses lithographies de Daumier), on lui reprocha spéculations et complaisances.

BEL EXEMPLAIRE EN RELIURE DÉCORÉE DE L'ÉPOQUE. Rousseurs par endroits. Ex-libris *Hottinguer*.

(Le Clère, n° 417.- Bertier de Sauvigny et Fierro, *Bibliographie critique des mémoires sur la Restauration*, n° 470 : "Préfet de police de 1831 à 1836, Gisquet a consacré l'essentiel de ses mémoires à ces années. Ils ont été revus et corrigés par Horace-Napoléon Raisonson.")

200 / 300 €

305

GORON (Marie-François, 1847-1933) chef de la Sûreté parisienne, auteur d'intéressants Mémoires.

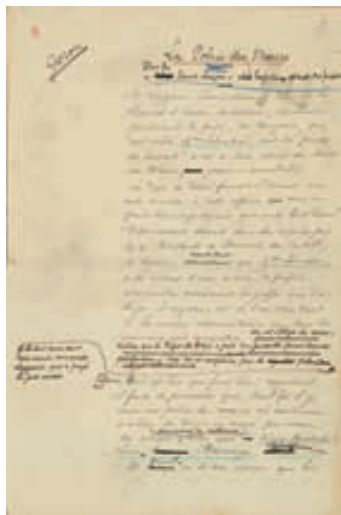
**La Police des Mœurs. – Plus de Saint-Lazare – Des hôpitaux et non des prisons.**

MANUSCRIT avec corrections et additions autographes, 8 pages et demie in-fol.

### SUR LA RÉPRESSION DE LA PROSTITUTION.

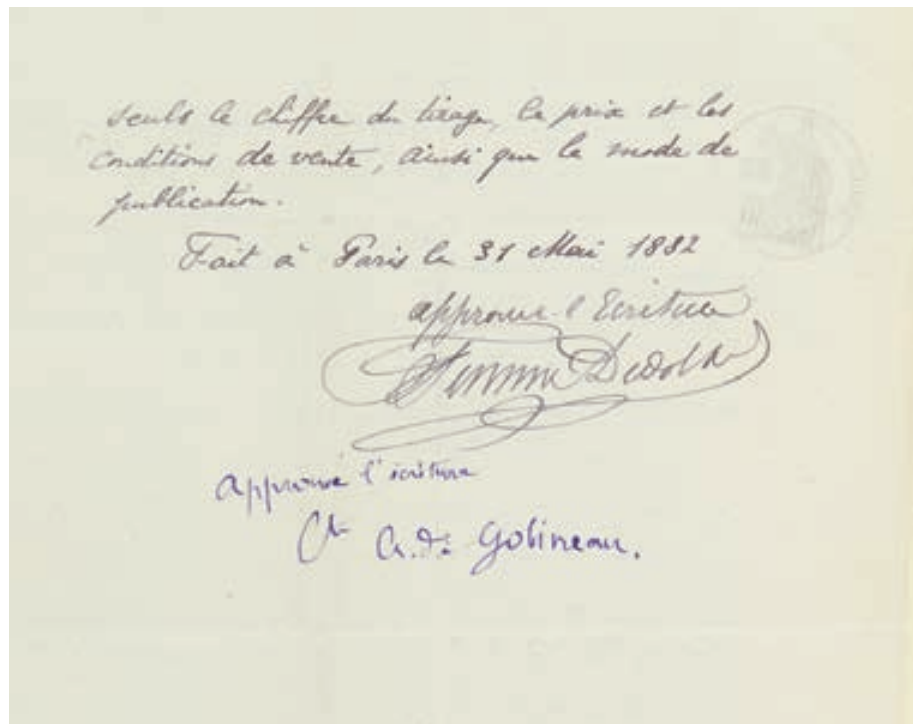
Des erreurs ont été commises et continueront de l'être ; à son avis, le Service des Mœurs est parfaitement inutile, et "la réglementation de la prostitution, telle qu'elle existe en France, est un reste de barbarie moyenâgeuse, assimilant les filles soumises à de véritables esclaves"... Il blâme les pères la Vertu et les "feuille-de-vignards" de faire sévir la police à outrance, et demande plutôt "que ceux qui en ont le pouvoir tâchent de trouver quelque chose en rapport avec le respect de la liberté individuelle qui est la base de notre société moderne, pour remplacer (...) ce fatras de règlements plus ou moins arbitraires et dont le fond est à peu près demeuré intact depuis le règne de S<sup>t</sup> Louis"... La vie des "pauvres diables" se résume à une "navette" inutile faite pour justifier l'existence d'un Service des Mœurs, alors que le rôle de la Police n'est pas la moralisation de Paris. Il préconise la création d'un hôpital à la place de la prison de Saint-Lazare, pour soigner les femmes malades comme on soigne les hommes de la Légion étrangère ; il souhaite "moins d'hypocrisie, il faudrait cesser de considérer comme honteuses certaines maladies ; c'est parce qu'on les cache (...) qu'elles se propagent !"...

ON JOINT une lettre autographe signée, 1<sup>er</sup> octobre 1898, à propos d'une affiche pour laquelle il propose soit une scène de l'affaire Gouffé, soit l'assassinat d'une fille publique par son souteneur (2 p. in8) ; plus 2 photographies.



305

300 / 400 €



*"HITLER'S FRENCH MENTOR" (PRINTING AND THE MIND OF MAN)*

306

GOBINEAU (Arthur, comte de). *Essai sur l'inégalité des races humaines*. Paris, Firmin Didot frères, 1853-1855.

4 volumes in-8, demi-basane verte de l'époque, dos lisses ornés.

Rare édition originale.

"Le titre malheureux de l'ouvrage fondera plus tard la légende absurde et tenace d'un Gobineau père du racisme. En fait, l'ouvrage, appuyé sur une érudition trompeuse d'autodidacte, développe une sombre philosophie de l'Histoire : à l'origine des temps, les races humaines possédaient chacune leurs facultés propres (...). Mais au cours des siècles, elles ont, en mélangeant leur sang, perdu leurs qualités primitives et sont vouées désormais à une décadence irrémédiable (...). *L'Essai sur l'inégalité des races humaines*, vision romantique, est une épopée du désespoir" (*En français dans le texte*).

Méditation mélancolique sur laquelle plane le soleil noir de la décadence, l'*Essai* est aussi nourri d'un certain scientisme.

Le catalogue de l'exposition *Printing and the Mind of Man* propose une lecture nettement plus critique, présentant Gobineau comme "Hitler's French mentor", relevant l'influence politique délétère de son essai : "The chauvinism, anti-semitism and fascism of the Action française were largely due to the application of Gobineau's ideas to French conditions."

ON A RELIÉ EN TÊTE UN EXEMPLAIRE DU CONTRAT ENTRE GOBINEAU ET LES FIRMIN DIDOT, DATÉ DU 31 MAI 1882, SIGNÉ PAR L'ÉDITEUR ET L'AUTEUR.

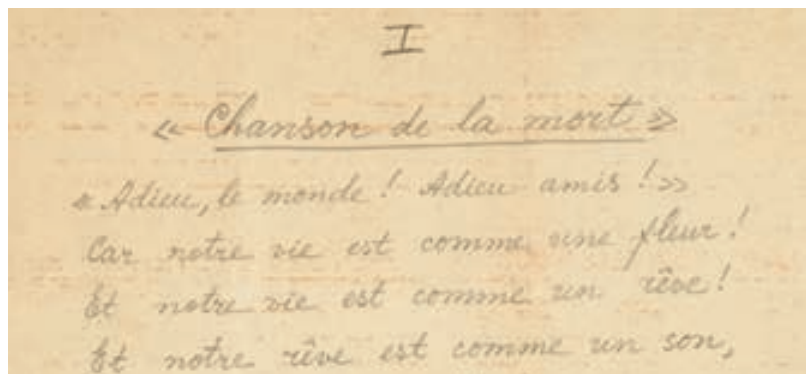
Reliure un peu usagée, rousseurs.

(*En français dans le texte*, n° 271.- *Printing and the Mind of Man*, 1983, n° 335.- Hubert Juin, *Un grand poète romantique*, préface à la réédition de l'ouvrage : "*L'Essai sur l'inégalité* est l'une des très grandes œuvres lyriques du XIX<sup>e</sup> siècle. Il faut être aveugle pour ne pas s'en apercevoir, mais fou pour y aller chercher autre chose").



306

2 000 / 3 000 €



307

307

GORGULOFF (Paul, 1895-1932) émigré russe, assassin du Président Paul Doumer (6 mai 1932). MANUSCRIT autographe signé "Paul Gorguloff-Natour", Évangile de la Nature, et POÈME autographe signé "D<sup>r</sup> Paul Gorguloff (Brede)", *Chanson de la mort*; 23 pages in8 pliées en carnet, et 1 page in4.

TRÈS RARE ET CURIEUX DOCUMENT RÉDIGÉ À LA PRISON DE LA SANTÉ le 6 août 1932 par Gorguloff, "apôtre de la Vie, fondateur de la Religion de la Nature".

Entre sermons, "Testament", prophéties et proclamations sur sa mission de Sauveur qui lui a été donnée par Dieu, il prophétise une catastrophe mondiale si l'on n'adopte pas cette religion naturaliste. Il en expose les neuf commandements, la grande prière, le calendrier et le rituel liturgique... Il faut aimer chaque créature, ne rien tuer qui ne veut vous tuer, honorer sa mère et ses enfants, garder les idées hautes, ne pas consommer d'alcool, respecter chaque homme, chaque nation et chaque religion, honorer la sainte couleur verte, etc..."Jamais dans ma vie je n'ai été communiste car je ne peut pas accepter l'idée du communisme ! Et ne suis pas le fasciste, car le fascisme c'est le monarchisme ! Mais moi je suis républicain ! (...) le fascisme c'est ma *faute*, mais c'est n'est pas mon idée politique"...

Le poème de 13 vers, *Chanson de la mort*, est un adieu au monde au moment où il va rejoindre sa Mère-Nature : "Adieu, le monde ! Adieu amis !"...

Ancienne collection Georges Ullmann (7 novembre 2000, n° 286).

1 000 / 1 500 €

#### GALERIE DE LA GUIGNE

308

**Histoire des pendus célèbres, des roués, brûlés, etc.** Paris, chez tous les marchands de nouveautés, 1817. 2 tomes en un volume petit in-12, demi-basane havane à petits coins de vélin, dos lisse orné (*reliure de l'époque*).



308

Édition originale de cette galerie historique des condamnés à l'échafaud, plus ou moins célèbres : *Urbain Grandier, la veuve Lescombat, Blaise Ferrage, Angélique Tiquet, Cartouche, Duchatelet, Ravailiac, Jacques Clément, la marquise de Brinvilliers, Nicolas Gérard, Desrues, etc.*

Elle est ornée de 2 frontispices gravés sur cuivre représentant des suppliciés.

On a relié, à la suite :

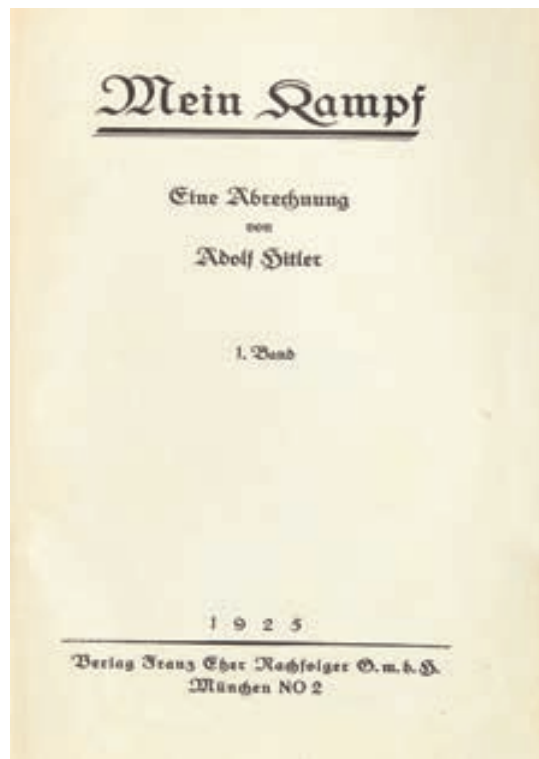
- [COUSIN D'AVALLON (Charles-Yves)]. *Le Brigand des Apennins* ou les Aventures mémorables du fameux Diavolo Sacripanti. Paris, Locard et David, [1816].

Première édition de la traduction française. Elle est ornée d'un frontispice et d'une vignette représentant le fameux brigand italien Diavolo Sacripanti, tous deux gravés sur cuivre. Manquent les 12 dernières pages de texte.

Charmant exemplaire. Une coiffe arrachée.

100 / 200 €





309

309

HITLER (Adolf). **Mein Kampf**. Eine Abrechnung. *Munich, 1925-1927*.  
2 volumes in-8, reliures de l'éditeur.

Édition originale. Elle est illustrée d'un portrait de l'auteur en frontispice.

RARE EXEMPLAIRE DE PREMIÈRE ÉMISSION AVEC LA PAGE 345 DU TOME SECOND MAL CHIFFRÉE 34.

L'édition originale eut un succès limité mais, à partir de 1936, l'ouvrage devint le cadeau officiel de l'Etat allemand aux jeunes mariés. L'historien du nazisme Ian Kershaw estime à dix millions d'exemplaires le tirage total de *Mein Kampf* en allemand jusqu'en 1945.

La première traduction française, parue en 1934, portait en exergue cette phrase du maréchal Lyautey : "Tout Français doit lire ce livre." Furieux, Adolf Hitler poursuivit les éditeurs, la traduction n'ayant pas été autorisée.

EXEMPLAIRE EN BONNE CONDITION PORTANT DE NOMBREUSES ANNOTATIONS AU CRAYON DE L'ÉPOQUE, EN ALLEMAND.

Ex-libris de la collection *Dubois*. (*Printing and the Mind of Man*, n° 415).

3 000 / 4 000 €

310

HOOVER (John Edgar). **Criminal Identification**. *Washington, 21 juin 1933*. Plaquette in-4 de 13 pp. dactylographiées, agrafées sous couverture imprimée de papier vert, chemise et étui modernes.

Premier directeur du FBI de 1924 à sa mort en 1972, John Edgar Hoover fut le créateur de la puissante agence chargée du maintien de la loi, des plus efficaces dans le domaine de la police scientifique.

100 / 200 €



311

311

HUGO (Victor). **Claude Gueux** in : *Revue de Paris*, tome VII, 6 juillet 1834.  
Livraison in-8, brochée, étui-chemise moderne.

Édition préoriginale.

Court roman inspiré en partie de la vie de Claude Gueux, poussé au crime par la misère et guillotiné en 1832. Il existe des tirés à part de *Claude Gueux* qui furent envoyés à tous les députés.

PRÉCIEUX ENVOI AUTOGRAPHE SIGNÉ DE L'AUTEUR, DATÉ DU 6 JUILLET :

*A ma ... V.*

Piqûres.

600 / 800 €

312

[HUGO (Victor)]. **Le Dernier Jour d'un condamné.** Paris, Charles Gosselin et Hector Bossange, 1829.  
In-12, demi-chevrette fauve de l'époque, dos lisse orné.



312

Édition originale, publiée sans nom d'auteur ; bientôt suivie de trois autres publiées la même année (Clouzot, p. 144 : "rare"). L'exemplaire est bien complet du fac-similé replié de la chanson en argot "trouvée dans les papiers du condamné".

LE PREMIER MANIFESTE DE VICTOR HUGO CONTRE LA PEINE DE MORT.

A la prison de Bicêtre, un condamné à mort note heure par heure les événements d'une journée dont il apprend qu'elle sera la dernière. Le récit, d'une modernité remarquable, se donne comme un antiroman, sans héros ni intrigue, au sein d'un monologue intérieur. Camus lui doit peut-être la technique de *l'Etranger*.

"Le premier but de cette dissection psychologique étant d'accélérer l'abolition de la peine de mort sans conditions, sa postérité politique importe au moins autant que ses influences littéraires" (Hovasse, *Victor Hugo I*, p. 390).

Quelques piqûres, mais l'exemplaire est plaisant. Dos très légèrement insolé.

On joint :

- CHAIX D'EST-ANGE. *Plaidoyer pour M. le ministre du commerce et des travaux publics, intervenant contre M. Hugo demandeur.* Paris, imprimerie Pihan Delaforest, 1832. Plaquette in-8, brochée, couverture ornementée, sous étui moderne en demi-marouquin brun.

800 / 1 000 €



“ON EST PARFOIS TENTÉ DE CROIRE QUE LES DÉFENSEURS DE LA PEINE DE MORT N’ONT PAS BIEN RÉFLÉCHI À CE QUE C’EST. MAIS PESEZ DONC UN PEU À LA BALANCE DE QUELQUE CRIME QUE CE SOIT CE DROIT EXORBITANT QUE LA SOCIÉTÉ S’ARROGE D’ÔTER CE QU’ELLE N’A PAS DONNÉ, CETTE PEINE LA PLUS IRRÉPARABLE DES PEINES IRRÉPARABLES !”

313

HUGO (Victor) et Alphonse de LAMARTINE. **Plus de bourreau.** Paris, Edouard Houel, imprimerie Pilloy frères et C<sup>ie</sup>, 1848. 1 feuillet imprimé recto-verso, 44 x 31,5 cm.

Rare édition du texte de Victor Hugo contre la peine de mort, extrait de la préface de son roman *Le Dernier Jour d’un condamné*.

Il est suivi d’une ode par Alphonse de Lamartine, extraite de son poème *Contre la peine de mort (au peuple du 19 octobre 1830)*, paru en 1830.

Ce placard avait été imprimé par Houel cette même année, sous le titre de : *La Peine de mort jugée*.

(Hatin, p. 483.- Vicaire, IV, 305.)

On joint :

- HUGO (Victor). *Histoire d’un crime*. Huitième édition. Paris, Calmann Lévy, 1877-1878. 2 volumes in-12, demi-basane de l’époque. On a relié en tête une lettre autographe signée de M. Becharde à en-tête de la mairie de Limoges demandant l’autorisation de reproduire deux chapitres d’*Histoire d’un crime* afin de les distribuer aux élèves des écoles communales, la veille de l’inauguration d’un monument. Consentement autographe de Victor Hugo à la fin : “J’accorde l’autorisation demandée. Victor Hugo. Paris, 29 juin 1882.” La reliure porte au dos les lettres M. B. qui renvoient, à l’évidence, au rédacteur de la lettre.
- *La Peine de mort. Procès de l’Événement*. Discours de MM. Victor Hugo et Crémieux. Plaque in-8, brochée, étui de demi-marroquin moderne.
- *Révision de la Constitution*. Discours de Michel de Bourges et de Victor Hugo. Paris, Librairie nouvelle, 1851. In-8, broché.

400 / 600 €



314

314

HUGO (Victor). **John Brown**. Paris, E. Dentu et Dusacq, 1861.

In-8, demi-marquin vert à grain long à la Bradel avec coins, non rogné, couvertures conservées (*Champs*).

Édition originale, peu commune.

En frontispice, photographie collée du fameux dessin original de Victor Hugo figurant la pendaison de John Brown et le fac simulé du texte autographe de Victor Hugo autorisant la reproduction de ce dessin.

UN MARTYR DE LA CAUSE ABOLITIONNISTE.

Militant abolitionniste appelant à l'insurrection armée, John Brown fut arrêté en 1859 et pendu le 2 décembre à Charlestown en Virginie : son exécution fut l'une des causes de la guerre de Sécession. Depuis son exil de Guernesey, Victor Hugo tenta d'obtenir sa grâce, en vain. Il écrivit au président Lincoln : "Que l'Amérique le sache et y songe, il y a quelque chose de plus effrayant que Caïn tuant Abel, c'est Washington tuant Spartacus."

Le supplice de Victor Hugo qui annonce comme une prémonition la guerre civile vaudra au poète bien des critiques aux États-Unis.

Bel exemplaire de la bibliothèque *Paul Villebœuf*, avec ex-libris. Dos passé.

600 / 800 €



315

315

HUGO (Victor). **Actes et paroles 1870-1871-1872**. Paris, Michel Lévy, 1872.

In-12, demi-marquin brun à coins, dos à nerfs orné de caissons de filets dorés, non rogné, couvertures et dos conservés (*Canape*).

Édition originale.

PREMIER RECUEIL D'ŒUVRES POLITIQUES PUBLIÉES SOUS CE TITRE.

Il renferme les textes politiques publiés par Victor Hugo durant trois ans : *Aux Allemands, Aux Français*, correspondance et notes à propos des *Châtiments*, discours de l'Assemblée nationale le 1<sup>er</sup> mars 1871, *Un cri* (poème rédigé à Bruxelles contre la guerre civile), *Vianden, Aux rédacteurs du Rappel*, allocutions aux citoyens de Bordeaux et aux représentants de la gauche radicale, etc.

BEL EXEMPLAIRE TIRÉ SUR PAPIER VERGÉ DE HOLLANDE FORT.

On joint, du même :

- *Le Droit et la loi. Introduction au livre Actes et paroles*. Paris, Michel Lévy frères, 1875. Grand in-8, demi-marquin bleu à coins moderne, non rogné, tête dorée, couvertures et dos conservés. Exemplaire tiré sur vergé de Hollande fort.

- HUGO (Victor). *Œuvres oratoires*. Bruxelles, J. B. Tarride, 1853. 2 volumes in-12, brochés, préservés dans une boîte à système en maroquin citron de Renaud Vernier.

800 / 600 €



316

316

HUGO (Charles). **Les Hommes de l'exil précédés de Mes fils par Victor Hugo**. Paris, Alphonse Lemerre, 1875. In-12, broché, étui en demi-marquin rouge.

ENVOI AUTOGRAPHE SIGNÉ DE VICTOR HUGO :

*A ma chère sœur Julie, V.*

Rousseurs.

600 / 800 €

317

HUGO (Victor). **Pour un soldat**. Paris, Michel Lévy frères, 1875.

Plaquette in-8, demi-marouquin noir avec coins à la Bradel, couvertures conservées (*Lavaux*).

Édition originale.

Plaidoyer en faveur du soldat Blanc, condamné à mort "pour insulte grave envers son supérieur". Malgré la polémique soulevée par les feuilles réactionnaires, Victor Hugo rallia l'opinion à sa cause. Blanc ne fut pas fusillé et sa peine commuée en cinq ans de prison.

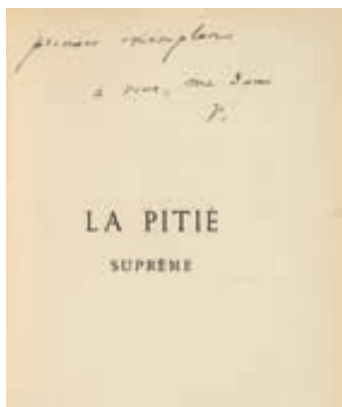
ENVOI AUTOGRAPHE SIGNÉ DE L'AUTEUR :

*A M. Jules Claretie*

*Victor Hugo*

Auteur de *Victor Hugo, souvenirs intimes* (1902), Jules Claretie y évoque les liens qui unissaient les deux membres de l'Académie française.

600 / 800 €



318

318

HUGO (Victor). **La Pitié suprême**. Paris, Calmann Lévy, 1879.

In-8, demi-marouquin bleu à coins, dos à nerfs orné, tête dorée, couvertures et dos conservés (*René Aussourd*).

Édition originale.

Le poème philosophique composé en 1857 était destiné à figurer dans la *Légende des siècles*. Paru vingt ans plus tard, le public y vit une œuvre de circonstance, un des éléments de la lutte que menait Hugo, depuis 1871, en faveur des Communards condamnés. Du fond des ténèbres, le poète entend les hurlements de la foule invectivant les coupables les plus célèbres de l'Histoire. Mais ils sont excusables, étant victimes de l'ignorance. Le célèbre épisode de *Jean Huss* montre, en contrepartie, l'effet sublime de la bonté.

PRÉCIEUX EXEMPLAIRE DE JULIETTE DROUET, AVEC ENVOI AUTOGRAPHE SIGNÉ :

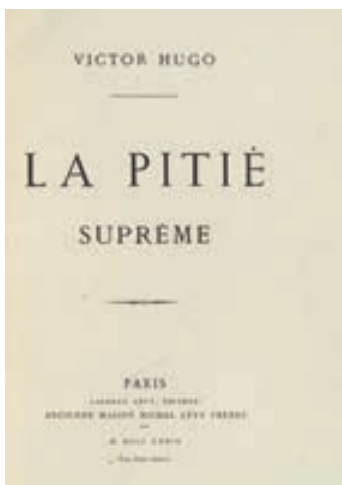
*Premier exemplaire,*

*à vous, ma dame.*

*V.*

Ex-libris *Pierre Duché* (cat. 1972, n° 141). Deuxième couverture restaurée.

1 500 / 2 000 €



319

319

HUGO (Victor). **La Pitié suprême**. Paris, Calmann Lévy, 1879.

In-8, chagrin bleu nuit, couvertures et dos conservés.

Édition originale.

UN DES 5 PREMIERS EXEMPLAIRES NUMÉROTÉS SUR PAPIER DE CHINE.

Deuxième couverture restaurée avec manques.

On joint, du même :

- *Le Droit et la loi. Introduction au livre Actes et paroles*. Paris, Michel Lévy, 1875. In-8, demi-toile moderne à la Bradel. Envoi autographe signé "à M. Ed. About, Victor Hugo".

1 000 / 1 500 €

Paris - 27 juin 1880 -

Monsieur honorable et cher collègue,

Le conseil de guerre à Constantine  
 vient de condamner à mort Treize  
 prisonniers de la dernière révolte dans  
 les montagnes de l'Aurès. Les hommes  
 étaient hier des combattants, ce  
 sont aujourd'hui des vaincus. Il  
 me paraît impossible que l'arrêt de  
 mort soit exécuté. Vous saurez, je n'en  
 doute pas, concilier la quantité de  
 châtimens que méritent et exige  
 l'insurrection, avec la nécessité  
 de respecter la vie humaine et de  
 limiter la peine de mort, en attendant  
 qu'on la supprime.

Je n'en dis pas davantage à un  
 homme tel que vous, et je n'en dis  
 rien car il s'agit de la vie, et l'effacement  
 de ma haute considération. Victor HUGO

320

320

HUGO (Victor). **Lettre autographe signée** "Victor Hugo", Paris 27 juin 1880, à un "honorable et cher collègue" [le vice-amiral JAURÉGUIBERRY, ministre de la Marine et des Colonies et sénateur ?].

1 page in-8.

INTERVENTION CONTRE LA PEINE DE MORT.

"Le conseil de guerre de Constantine vient de condamner à mort *treize* prisonniers de la dernière révolte dans les montagnes de l'Aurès. Ces hommes étaient hier des combattants, ce sont aujourd'hui des vaincus. Il me paraît impossible que l'arrêt de mort soit exécuté. Vous saurez, je n'en doute pas, concilier la quantité de châtimens que méritent et exige l'insurrection, avec la nécessité de respecter la vie humaine et de limiter la peine de mort, en attendant qu'on la supprime"...

1 800 / 2 000 €



321

321  
[IMAGERIE POPULAIRE]. Ensemble de 20 placards illustrés, de 1816 à 1868.

REMARQUABLE ENSEMBLE DE PLACARDS ILLUSTRÉS DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE, RELATANT DES FAITS DIVERS DRAMATIQUES, AINSI QUE LES CONdamnATIONS DES PRÉVENUS.

Tous les placards sont illustrés (excepté deux) de grands bois gravés, dont 4 coloriés. Imprimés dans les villes de Lille, Metz, Paris, Rouen, Lyon, etc., ils concernent des affaires d'assassinats, parricides, vols, prostitution, des condamnations à la peine de mort, etc.

100 / 200 €

322  
[JOUVENT (Barthélemy, 1763-1831) juriste, avocat, accusateur public, député aux Cinq-Cents et au Corps législatif, professeur à la faculté de droit de Montpellier].

MANUSCRIT autographe signé par CAVALIER, *Cours de procédure civile. Année Scholaire 1816. M<sup>r</sup> Jouvent Professeur*, suivi de *Cours de procédure criminelle. Année Scholaire 1816. M<sup>r</sup> Jouvent Professeur*; un volume petit in-4 de 362 pages, reliure de l'époque demi-basane fauve, dos orné avec pièce de titre (coiffe sup. abîmée).



COURS DE DROIT, vraisemblablement copiés par Eugène CAVALIER, futur conseiller à la Cour royale de Montpellier, né en 1796 à Béziers.

Dans ces cours de procédure civile et criminelle, les articles du Code sont exposés, puis commentés par des observations...

Citons le début de l'Introduction : "Le cours que vous allez entreprendre exigera sans doute de vous, Messieurs, une attention soutenue qui imposera quelques sacrifices aux jouissances comme à la vivacité de votre imagination ; mais j'ose l'espérer, après avoir convenablement apprécié l'utilité des matières qui vont faire l'objet de votre étude, vous n'aurez point de regret à l'application que vous lui aurez consacrée. Je n'ignore pas quelles fausses préventions ont quelques fois refroidi le zèle et le courage de quelques-uns de vos prédécesseurs. Ils ont inconsidérément supposé que la connaissance des règles de la procédure exigeoit des efforts presque surnaturels"... Etc.

322

500 / 700 €



323

323

[JAMES (Jesse)]. **Portrait photographique de Jesse James.** [vers 1880].  
Épreuve photographique albuminée ovale, sous verre.

PRÉCIEUX ET TRÈS RARE PORTRAIT PHOTOGRAPHIQUE ORIGINAL DE L'UNE DES ICÔNES DE LA LÉGENDE AMÉRICAINE.

Assassiné à l'âge de 34 ans par un de ses compagnons, Jesse James (1847-1882) fut l'un des plus célèbres "out-laws" qui défrayèrent la chronique de la conquête de l'Ouest. Nourri de sa lecture des *Aventures de Robin des Bois*, il distribuait aux pauvres l'argent qu'il volait. Avec son frère Frank, Jesse fut une victime de la guerre de Sécession, ayant grandi dans une famille sudiste. Jesse fut finalement abattu par un de ses complices, Robert Ford, pour la prime de 10,000 \$ offerte par le gouverneur du Missouri.  
Ce portrait photographique célèbre a été effectué vers la fin de sa vie.  
L'épreuve est abîmée et pliée.

2 000 / 3 000 €





324

**La Justice.** Journal politique quotidien. Paris, 10 mai-19 mai 1871.  
9 [sur 10] numéros de 2 ff. sur six colonnes à la page, en un volume in-folio : demi-marquain bordeaux, dos lisse (*reliure moderne*).

RARE QUOTIDIEN POLITIQUE, FAVORABLE À LA COMMUNE.

Quotidien éphémère dirigé par Vermorel (1841-1871) qui est le principal rédacteur des articles non signés. Membre du Conseil de la Commune et journaliste, il critique l'attentisme de la Commune qui supprimera le journal après le n° 10. Il attaque vivement Rossel et Pyat, inspirant la déclaration de la Minorité qui redoute les dérives du Comité de Salut public, considéré comme la négation même de l'idée communale. Vermorel meurt un mois plus tard à Versailles, des suites de ses blessures. Journal introuvable : pas même cité au Catalogue collectif des périodiques de la Bibliothèque Nationale. Le n° 2 du 11 mai 1871 fait défaut. Petits frottements au dos.

400 / 600 €



325

325

LACASSAGNE (Alexandre). **Précis de médecine judiciaire.** Paris, Masson, 1878.  
In-12, percaline brique décorée de l'éditeur.

Édition originale du grand traité de médecine légale de Lacassagne, le chef de file de l'école française de criminologie.  
Elle est ornée de 4 planches en chromolithographie et 47 figures dans le texte.

200 / 300 €



326

326

LACASSAGNE (Alexandre). **L'Affaire Gouffé.** Lyon, Storck, et Paris, Masson, 1891.

In-8, demi-percaline lie-de-vin à la Bradel, pièce de titre de maroquin noir, couvertures et dos conservés (*reliure de l'époque*).

DEUXIÈME ÉDITION, AUGMENTÉE, DU RÉCIT DE CETTE CÉLÈBRE AFFAIRE CRIMINELLE.

Le 16 août 1889, dans une malle, près du bois de Millery à quelques kilomètres de Lyon, le corps de Toussaint-Augustin Gouffé, huissier de justice, est retrouvé nu et dans un état de décomposition avancé. L'enquête, menée par Goron, le chef de la sûreté parisienne, aboutit en 1890 à l'arrestation et la mise en examen de Michel Eyraud et de sa maîtresse Gabrielle Bompard.

Reconnu coupable d'avoir étouffé la victime, Eyraud fut guillotiné en 1891. Sa complice, quant à elle, nia toute participation active au crime et affirma avoir été hypnotisée par son amant. Elle écopa finalement de vingt ans de travaux forcés, soutenue dans sa déposition par l'éminent criminologue Alexandre Lacassagne (1843-1924).

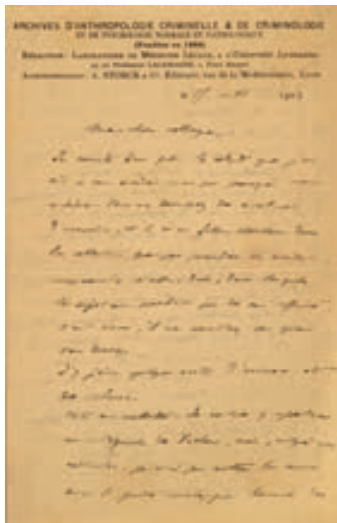
L'ouvrage est orné du fac-similé de l'écriture de Gabrielle Bompard et de 3 planches hors texte. L'une d'elles montre les restes du cadavre de Gouffé.

ENVOI AUTOGRAPHE SIGNÉ DE L'AUTEUR AU PRINCE ROLAND BONAPARTE, et ex-libris gravé de ce dernier. Dos passé, et petit manque à la pièce de titre.

On joint, du même :

- *Souvenir du professeur Lacassagne à ses amis & à ses élèves.* Lyon, Storck, 1901. Petit in-4, broché. Édition originale, probablement tirée à petit nombre, ornée d'un portrait de l'auteur et d'une planche en héliogravure. Exemplaire non justifié sur papier du Japon, imprimé pour le docteur Charles Perrier.
- *L'Assassinat du président Carnot.* Lyon et Paris, 1894. In-8, demi-percale aubergine de l'époque. 4 planches hors texte, dont deux portraits de l'anarchiste Caserio Santo Ironimo et une planche en couleurs repliée montrant la blessure du foie et de la veine porte. Récit complet de l'assassinat, du procès et de l'exécution. A propos de cette dernière, Lacassagne note : "J'ai suivi cette lugubre scène sans éprouver une émotion aussi profonde que la première fois. Tout cela vous affecte et vous cause évidemment un malaise, une véritable souffrance morale, mais l'impression n'est pas durable. On s'habitue, je crois, à cet horrible spectacle. Les émotions vives émoussent la sensibilité et produisent cette anesthésie morale qui nous étonne chez les autres."

600 / 800 €



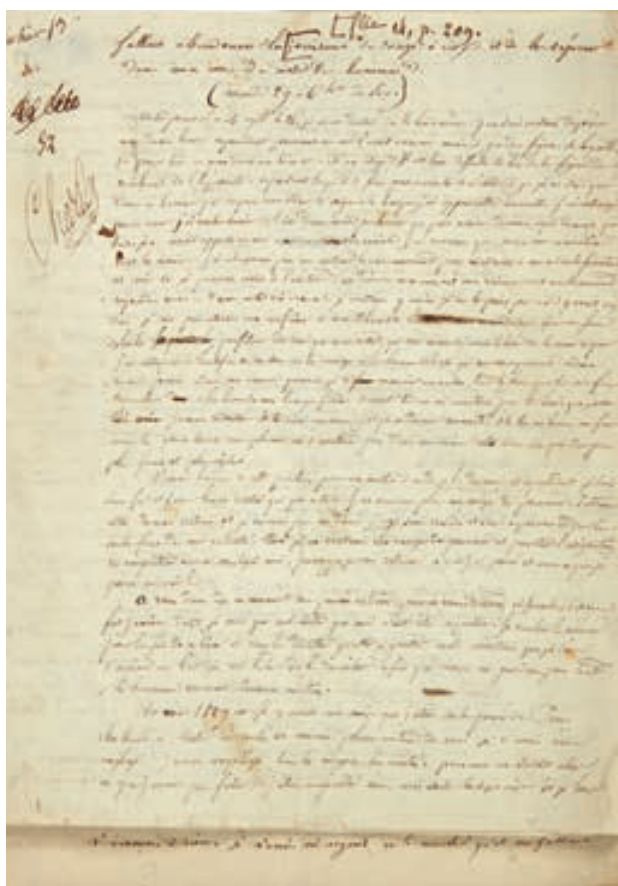
327

327

LACASSAGNE (Alexandre, 1843-1924) médecin, professeur de médecine légale. **Lettre autographe signée** "ALacassagne", [Lyon] 15 novembre 1903, à un collègue, et pièce autographe ; 2 pages in8 à en-tête *Archives d'anthropologie criminelle & de criminologie*, et 1 page in8 à son en-tête.

Il envoie des exemples d'écritures choisis parmi sa collection d'assassins, d'escrocs et de voleurs, puis recommande deux médecins en vue d'une collaboration pour des travaux de psychologie. Liste de 5 exemplaires d'écritures de criminels, dont celle de Nougier décapité en février 1900. ON JOINT 6 lettres ou notes manuscrites de voleurs et d'assassins.

300 / 400 €



328

LACENAIRE (Pierre-François, 1803-1836) assassin et écrivain.

**MANUSCRIT autographe**, décembre 1836.

36 pages in-4, foliotées 52-54, 57-63, 65-67, 72-76, montées sur onglets en un cahier, dans une chemise-boîte demi-maroquin rouge, étui.

IMPORTANT ET RARISSIME FRAGMENT DE SES *MÉMOIRES* QUI FURENT RÉDIGÉS EN PRISON.

Ce manuscrit, qui présente quelques ratures et corrections, a servi pour l'impression des *Mémoires, révélations et poésies écrits par lui-même, à la Conciergerie* (Ollivier, 1836), quelques mois après l'exécution de Lacenaire le 9 janvier, dans une version très censurée qui dénaturait le texte rédigé par Lacenaire. Ce n'est qu'en 1991 que Jacques Simonelli put donner une version des *Mémoires* (José Corti) conforme aux manuscrits retrouvés, notre manuscrit correspondant aux pages 111 à 133 (quelques interruptions) et 139 à 146 de cette édition.

Le manuscrit est daté du 29 décembre 1836. Lacenaire est alors détenu à Bicêtre avec son complice AVRIL, également condamné à mort ; il est certain que leur pourvoi en cassation du 26 a été rejeté : "personne ne me l'avait annoncé (...). Il est bien difficile de lire sur la figure du méchant, de l'hypocrite ; cependant, lorsqu'il se force, pour paraître sensible, il y a je ne sais quoi dans ces larmes qui respire une odeur d'oignon". Alors qu'il s'interroge sur sa manière d'affronter la mort et sa capacité à croire ou non en l'existence de Dieu et d'une autre vie ("non...je voudrais y croire je ne le peux pas"...), il décide de s'adonner plus que jamais à son entreprise : "Écrivons donc maintenant, écrivons sans relâche, profitons du temps qui nous reste". Il craint de n'avoir pas le temps d'achever ses *Mémoires* et se presse de coucher ses pensées intimes sur le papier, "afin que vous ne perdiez pas tout, si le bourreau arrivait demain matin"...

Pinel  
72

on verra bientôt comme cette promesse m'a été tenue.  
S'il avais existé à M<sup>re</sup> Vigouroux que ne m'occupant à Poissy que  
de littérature et n'ayant plus d'argent, je serais bon en grain pour me  
procure les effets nécessaires à ma sortie. Il n'avait cessé de m'engager à  
continuer ma tenue littéraire, je devais croire qu'il viendrait à mon secours.  
Il n'en fut rien. Depuis la lettre du 20 juillet je n'ai plus de nouvelles.  
Je sortis de Poissy dans le plus triste état sans argent, vêtu comme un  
misérable. Je n'ai pu présenter ainsi chez le bureau de Pontenoy, j'y  
envoyai quelqu'un avec une lettre pour M<sup>re</sup> Vigouroux qui lui annonçait  
mon arrivée et ma position actuelle. Il me fit remettre 5<sup>fr</sup> et me donna son  
adresse pour aller le voir le soir. Il y fut ce fut la que je jugeai bon  
comme j'avais été lauréat d'un faus sçavoir pendant toute une année.  
Il me dit d'abord qu'il allait s'occuper de faire quelque chose pour moi  
mais qu'il fallait pour cela qu'il vît son ami qui se lachera de ma tenue  
ce qui m'était nécessaire pour me habiller plus convenablement. Il me  
recommanda surtout de ne venir le voir que chez lui attendu que son  
mariage, trouvant peut être mauvais de me voir venir au bureau,  
et si on m'avait dit quelle pensée était subite qu'on était son protégé.  
Ainsi son dit de fuir me décider à être en Paris un bureau de nuit  
quelle situation. M<sup>re</sup> Vigouroux m'engagea à lui envoyer quelque  
article, en m'annonçant que le prix en était fixé à 2<sup>fr</sup>. Au bout de  
quelques jours son dit me remit 20<sup>fr</sup> et quelques effets provenant d'une  
quête faite entre ses amis. 15<sup>fr</sup> et une grande partie des effets avaient été  
offerts par une personne étrangère au journal. C'était donc 15<sup>fr</sup> que  
ce m'était en attendant. M<sup>re</sup> Vigouroux m'engagea alors à porter  
le journal moi-même au bureau; était-ce ce que l'on m'avait permis.  
J'acceptai pourtant pour montrer que j'avais bonne volonté mais le  
lendemain étant allé attendre la distribution, je vis parmi mes nouveaux  
collaborateurs beaucoup de figures de commisaires que j'avais sur à la  
fois. Je m'assis. Le lendemain je fis part de mes observations à M<sup>re</sup>  
Vigouroux et lui expliquai le motif pour lequel je ne pouvais accepter  
sa proposition. Il me dit alors que l'on ferait bien aise au bureau d'avoir  
quelques articles sur les prisons que personne mieux que moi ne pouvait  
raconter ce sujet lui-même je n'en occupai. J'avais déjà envoyé deux chansons  
qui avaient été imprimées, il avait été convenu qu'elles me feraient

Il reprend ensuite le cours de son récit à la date du 10 mai 1829, jour où il décida fermement de s'attaquer à l'édifice social. Il raconte sa descente sur la pente de la criminalité et la façon dont, avant d'en arriver à de telles extrémités, il chercha à sortir de la misère par tous les moyens, tentant de gagner sa vie honorablement, "et partout dédain, promesses trompeuses"... Ces humiliations répétées et cette exclusion sociale nourrirent son ressentiment et sa haine contre une partie de la société. Révolté par l'injustice, il commença à fomenter sa vengeance : "Des pensées prodigieuses me montèrent au cerveau ; je vis d'un côté une société de riches, s'endormant dans ses jouissances et calfeutrant son âme contre la pitié ; d'autre part, une société de misérables qui demandaient le nécessaire à des gens qui regorgeaient de superflu"... Convaincu de son sacrifice pour une bonne cause – il parlera plus loin de "suicide éclatant, profitant à la société" –, il souhaitait incarner une figure exemplaire et ouvrir la voie : "L'homme indécis sur une action qu'il médite, attend souvent un exemple qui l'encourage (...). Voilà d'où je suis parti : qui viendra me dire aujourd'hui que j'ai trop préjugé de mes forces ou de la perversité de l'espèce humaine ? qui viendra me dire que je n'ai pas réussi aussi bien que pouvait l'espérer un homme seul contre tous, mais un homme fort et puissant de son génie, que la société a rejeté dès son berceau, qui a senti sa force et l'a employée au mal en désirant le bien (...), un homme enfin qui, tout en méprisant ses semblables, a eu plus de violence à se faire pour arriver au mal que beaucoup d'autres pour arriver à la vertu"... En 1836, parvenu au but de sa vengeance, il exprime une forme de regret à l'attention de ses juges et détracteurs : "qui vous dit qu'en faveur de ces âmes sensibles que j'ai rencontrées sous les verrous, je ne crains pas moi-même d'être exaucé ? Oh oui ! au lieu d'insurger le pauvre contre le riche, puisse mon dernier écrit engager le riche à porter secours au malheureux !"... Puis, sans pour autant justifier les crimes qu'il a perpétrés, il en relativise la barbarie en les comparant au sort réservé sans scrupule aux animaux tués pour être mangés, ou pour un simple divertissement lors des parties de chasse : "Hommes vous avez inventé des manières de tuer les animaux proportionnellement à la délicatesse de votre palais. Vous êtes plus féroces que moi. Oui, moi qui ai tué, voulez-vous que je vous dise une chose : je n'ai jamais pu voir souffrir de sang-froid un être animé, quel qu'il fût"... Il évoque également ses complices [Victor AVRIL et Hyppolite FRANÇOIS], tombés suite à ses aveux, et explique qu'il n'a pas cherché à les perdre ; il avait été lui-même trahi... On comprend que Lacenaire tenait à commettre un assassinat pour pouvoir, en cas d'échec dans une autre affaire et de confrontation à la police, se dénoncer et réclamer l'échafaud pour ainsi échapper à une longue captivité qu'il n'aurait pu supporter... Mais passer à l'acte ne lui était pas chose aisée : "Je sentais que je ne pouvais pas réussir seul à un meurtre. Je n'avais pas assez de force physique"... Il prend pour exemple son échec lorsqu'il entreprit d'assassiner JAVOTTE, une recéleuse qui menaçait de le dénoncer à la police après avoir eu vent d'un larcin qu'il complotait : "Certes, alors il m'a fallu de l'énergie pour lutter, pendant un quart d'heure, avec la victime dont le rôle me déchirait le cœur. C'est un des moments de ma vie où j'ai lutté le plus contre moi-même, et cependant j'ai conservé tout mon sang-froid"...

Arrêté pour vol, et condamné à un an de prison, il fut transféré le 16 décembre 1829 à Poissy, où il s'adonna à la poésie, "à ce qui était une véritable monomanie chez moi... la poésie... je redevins heureux, plus heureux peut-être que je ne l'avais jamais été dans le monde en donnant carrière à mes passions, en satisfaisant toutes mes fantaisies. Soit que l'on s'indigne ou que l'on s'attendrisse, il y a un je ne sais quoi dans la poésie, et surtout dans la poésie de sentiment, qui vous élève au-dessus de l'humanité et qui prête des charmes même à la captivité, qui met à l'abri de l'existence l'homme qui sait s'isoler et se suffire à soi-même"... Toute "autre espèce de travail" ne lui était pas rendue nécessaire grâce aux envois d'argent de sa tante, qui cessèrent néanmoins sur l'entremise de son médecin, homme intéressé, "coureur de dots et de successions"...

Quand vint le jour de sa libération en septembre 1830 – "ce jour de liberté comme on l'appelle, m'apparut sans aucun sentiment de joie ni de plaisir ; incertain que j'étais si j'allais être forcé à commencer ma lutte avec la société ou en devenir un membre utile" –, il retomba dans la misère et la détresse sociale. Une vieille connaissance de régiment lui permit de rebondir en lui conseillant d'aller chercher du travail chez les écrivains publics, ce qui lui fit gagner beaucoup d'argent : "On pétitionnait de toutes parts (c'était quelque temps après la révolution de juillet) ; c'était une fièvre, un délire de places et d'emplois (...) C'est un superbe état que celui d'écrivain public dans une semblable circonstance. (...) Son bureau est un véritable confessionnal où il peut connaître toutes les iniquités des hommes. Cette vie me convenait parfaitement, elle s'accordait avec mon goût. Vie d'observations et d'indépendance!"... Mais ce fut une expérience de courte durée ; son employeur dut embaucher l'un de ses proches et il fut remplacé. Alors il se remit à voler et à organiser des larcins avec d'autres malfrats rencontrés en prison. Malgré sa peur d'être à nouveau enfermé, la nécessité l'emporta : "ces vols m'ont fait plus de mal, me pèsent plus sur la conscience que tous mes assassinats"...

Après diverses aventures, il travailla deux ans chez un entrepreneur d'écritures pour le Palais, tenta de lancer son propre bureau mais n'y parvint pas : "mon caractère s'était aigri par l'injustice constante qui me poursuivait"... Devenu écrivain ambulancier mais ne pouvant subvenir à ses besoins, il accumula une charge de travail qu'il ne sut assumer et commit pour s'en sortir une erreur qui ne lui permit plus de travailler dans ce domaine et l'exclut à nouveau de la société... Ses échecs répétés dans l'écrit et



le journalisme, l'impossibilité de vivre de sa plume malgré son talent indéniable eurent raison de sa motivation : "Cette vie précaire et toute faite d'engourdissement avait pu m'absorber pendant quelque temps ; mais je sentais trop bien que je n'étais pas né pour cela. J'avais tout fait, tout employé pour m'en tirer, pour m'éviter la fin que je m'étais moi-même proposée. Nul ne m'avait accueilli ; tout le monde m'avait repoussé comme à l'envi"... Lacenaire est éprouvé par ces remémorations : "Ici un repos, une halte ; je suis fatigué. Mes souvenirs sont lourds ; la société qui me les inspire me pèse ! (...) J'arrive à la mort par une mauvaise route, j'y monte par un escalier... J'ai voulu dire *le pourquoi* de ce voyage, de cette ascension mortuaire... Je le dis sans vergogne et sans peur, non pour le plaisir de me livrer en impur enseignement, je le jure, mais pour jeter la lumière sur mon dernier recueillement"...

Il reprend ensuite le récit de ses différents larcins pour tenter de sortir de la misère, ses échecs lors de ses premières tentatives d'assassinat, son nouvel emprisonnement en juillet 1833, son travail à sa sortie en 1834 pour M. VIGOUROUX, rédacteur du journal *Bon Sens*... Ce dernier lui aura finalement fait espérer de fausses promesses tout le temps de sa captivité car les articles que Lacenaire écrivit furent à peine rémunérés : " Mon parti fut bientôt pris, le lendemain, je volai"... Plus tard, le même témoigna contre lui et tenta même de s'approprier la paternité de certains de ses textes de chansons : "Vous êtes mon cauchemar, Monsieur Vigouroux. Le seul service que vous m'avez rendu, c'est celui d'être en droit de vous mépriser plus que moi"...

Il reprit le chemin du crime, commit diverses escroqueries et débuta son activité de faussaire, notamment avec Jules BÂTON, détenu rencontré à Poissy en 1829 : "j'enrageais de bon cœur d'en être réduit à devoir me servir d'un semblable instrument, et j'attendais avec impatience qu'AVRIL vînt me rejoindre". Lacenaire considérait alors ce dernier comme l'homme dont il avait besoin pour mettre ses projets à exécution et attendait avec impatience sa libération. Il mettait beaucoup d'espoir dans leur collaboration qui se révéla décevante, Avril, très dépensier n'en faisant qu'à sa tête. Ils finirent tout de même par entreprendre tous trois une escroquerie qui échoua : "Que j'ai souffert à cette époque au milieu de ces êtres-là, voulant la fortune et ne sachant la conquérir par aucun sacrifice, par aucun acte d'énergie ! Il fallait avoir le vertige, une idée aussi fixe que je l'avais pour y résister ; il fallait avoir le dessin formellement arrêté d'un suicide. (...) Mes complices n'avaient qu'à se glisser derrière moi ; mais je m'en moquais, j'étais las de vivre ; je ne voulais qu'une mort éclatante, et non un obscur suicide qui n'aurait servi en rien à ma vengeance"... Il est également question de Jean-François CHARDON, également connu à Poissy, avec qui il était en froid ("des discussions d'intérêt avaient fait naître cette haine"), mais que Bâton fréquentait... Il était question de le voler mais Lacenaire, ayant trop à perdre à se retrouver devant la police, convint de le tuer avec Avril : "On sait le reste". Le manuscrit s'arrête ici. [Chardon et sa mère seront sauvagement tués et dépouillés en décembre 1934 par les deux complices.]



ON JOINT l'édition du *Procès complet de Lacenaire et de ses complices, imprimé sur les épreuves corrigées de sa main*... (Paris, Bureau de l'Observateur des Tribunaux, 1836 ; remise en vente de l'éd. de 1835 avec un nouveau titre ; brochure in-8 de 2 ff. n.ch.-168 p., 1 fac-similé ; couv. défraîchie, 2<sup>e</sup> plat manquant).

8 000 / 10 000 €

329

LACENAIRE (Pierre-François Gaillard, dit). **Mémoires, révélations et poésies.** Paris, chez les marchands de nouveautés, 1836.

2 volumes in-8, demi-basane aubergine, dos lisses ornés or et à froid, tranches jaspées (reliure de l'époque).

Rare édition originale. Elle est ornée en frontispice d'un célèbre portrait lithographié de l'auteur.

Mémoires posthumes du poète et assassin légendaire Pierre-François Lacenaire (1800 ?-1836), rédigés par lui-même lors de sa détention à la Conciergerie. Celui qui annonce en préface avoir voulu, de son vivant, faire de sa propre main l'autopsie et la dissection de son cerveau, livre au lecteur tous ses secrets et ses pensées les plus intimes. Les éditeurs, par respect de la morale et par soumission aux autorités, avouent cependant avoir été obligés d'y supprimer quelques passages.

Plaisant exemplaire en reliure de l'époque. Galeries de ver sur les mors.

(Le Clère, n° 547.- Bertier de Sauvigny et Fierro, *Bibliographie des mémoires sur la Restauration*, n° 572 : "Ecrits durant ses derniers jours en prison avant son exécution, les mémoires de ce célèbre criminel eurent un grand succès.")

600 / 800 €



329



330

330

LACHAISNÉS (Pierre-Jean-Richard). **Procédé pour mesurer la tête humaine** et méthode théorique et pratique pour prendre les signalements. Paris, chez l'Auteur, Bachelier, Dentu, Leautey, 1846. In-8, broché.

RARE ÉDITION ORIGINALE DU PLUS ANCIEN TRAITÉ SUR LES DESCRIPTIONS SIGNALÉTIQUES, AVANT BERTILLON.

Cet ouvrage assure une transition entre les théories vieillissantes de Gall et de Lavater et les préoccupations techniques et empiriques de la police scientifique et de l'anthropologie criminelle.

L'ILLUSTRATION COMPREND 5 BELLES ET CURIEUSES PLANCHES, LITHOGRAPHIÉES D'APRÈS LES DESSINS DE L'AUTEUR.

Exemplaire modeste.

200 / 300 €

331

LACUISINE (Élisabeth François de). **De l'administration de la justice criminelle en France depuis la réforme de la législation** ; des changements à introduire dans cette législation, avec des observations sur le droit de grâce et les diverses fonctions publiques près les cours d'assises. Paris, Joubert, Dijon, Victor Lagier, 1841.

Relié avec, du même :

- **De l'esprit public dans l'institution du jury, et des moyens d'en empêcher la ruine.** Paris, Joubert, Dijon, Victor Lagier, 1845.

- **De l'influence légitime de la magistrature sur les décisions du jury.** Étude de mœurs judiciaires. Paris, Marescq, Dijon, Victor Lagier, 1847.

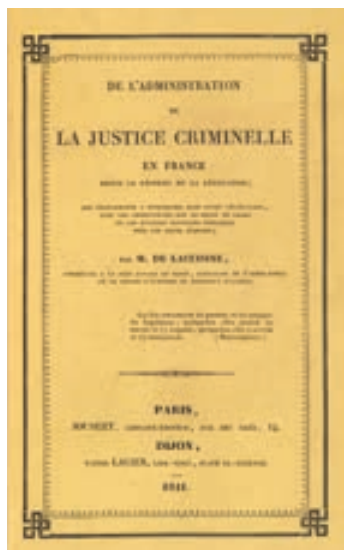
Ensemble 3 ouvrages en un volume in-8, demi-veau blond, dos à nerfs, pièce de titre de maroquin olive, couvertures conservées (reliure de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle).

Éditions originales.

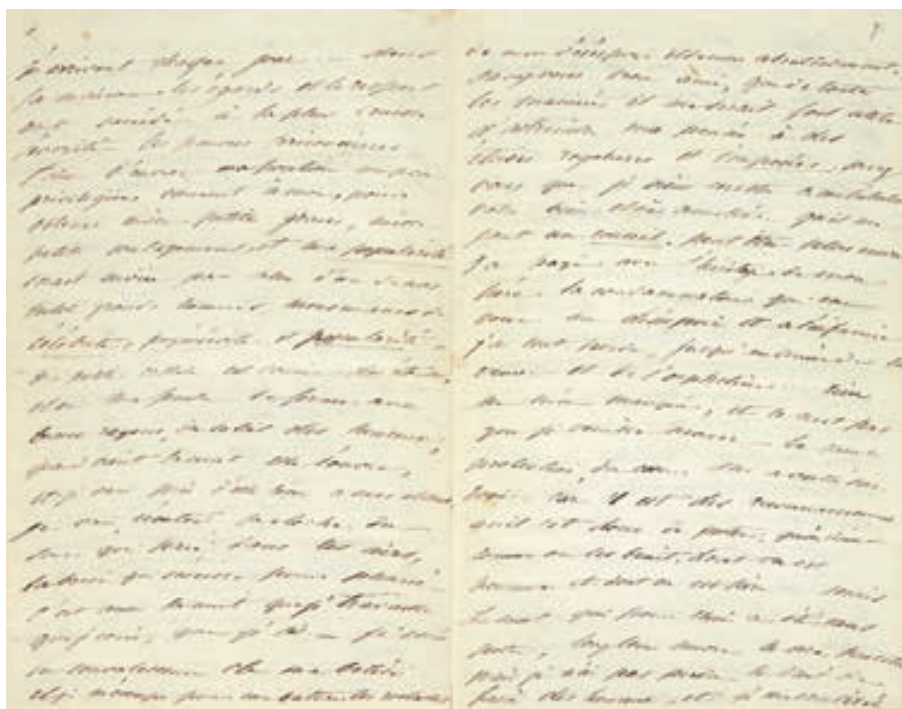
Réunion des trois principaux ouvrages de l'auteur sur la justice.

Agréable exemplaire. Piqûres éparses.

100 / 200 €



331



332

LAFARGE (Marie Cappelle, Madame, 1816-1852) condamnée à mort puis aux travaux forcés pour l'empoisonnement de son mari.

**30 lettres autographes ou autographes signées** "Marie Cappelle", 1841-1852, la plupart au colonel MARNIER ou au Dr BANCAL ; 165 pages in8, 4 adresses et 7 enveloppes, montées sur feuillets in-fol., en un volume infol. relié demi-chagrin rouge.



332

TRÈS BELLE ET IMPORTANTE CORRESPONDANCE DE PRISON, PENDANT SON PROCÈS À TULLE PUIS PENDANT SA DÉTENTION À MONTPELLIER, suivi d'un intéressant dossier de lettres et de documents.

**1841.** [Tulle 30 juin 1841], à MARNIER, ancien compagnon d'armes de son père. Elle le remercie de son soutien... "morte à cette vie et à ses joies, calomniée et flétrie par le monde, ayant trop souffert pour savoir encore espérer, je me suis réfugiée dans ma conscience et dans le cœur de mes amis ; là je suis restée pure (...) Pauvre père, il semble qu'il ait légué à mon malheur la noble amitié de ses frères d'armes (...) Des méchants ont souillé son nom, ont mis une couronne d'ignominie et de douleur sur le front de sa fille. Mais le jour de la vérité saura le venger, je l'espère je l'attends"... On a relié à la suite de cette lettre la minute d'une lettre de Marnier qui proclame avec passion qu'il croit en son innocence, deux copies de ce brouillon et une de la lettre de Marie. [Tulle 26 juillet 1841], elle consacre tout son temps et toutes ses forces à la grande œuvre de justification qu'elle a entreprise, et ressent intensément le besoin de sa réhabilitation devant ses amis ; elle évoque les visites consolatrices du général HAINAULT (plus copie et minute d'une autre lettre de Marnier). [Tulle], ce 17 : "Aimez-moi toujours pour le bien que vous m'avez fait comme je vous aime toujours pour celui que je vous dois" ; c'est son ami le comte de TOURDONNET qui lui portera cette lettre, il connaît "mes plus secrètes pensées, mes plus secrètes douleurs, mes plus secrètes espérances"...

**1842.** Prison de Montpellier 1<sup>er</sup> février 1842. Elle adresse ses bénédictions à Mlle Marnier pour les bontés de son père qui essuie les larmes et console ses douleurs, pauvre femme innocente et bien malheureuse... (et copie d'une autre lettre de Mme Lafarge). [Montpellier]. Toujours en protestant de son innocence, elle donne de ses nouvelles, parlant de ses crises névralgiques, de son désespoir et de ses larmes...

263



**1843.** *Dimanche 2 h. du matin* [1843]. Elle écrit une longue lettre pour réparer un silence de plus d'une année... "L'intelligence s'éteint sous les larmes, l'injustice fait naître le doute, et le doute glace la voix intérieure de la prière (...) le sentiment intime de l'innocence loin de nous fortifier nous irrite. (...) Comment ne pas maudire ces hommes qui m'ont envié jusqu'à la gloire du martyr (...) ces hommes qui emprisonnent nos corps dans leurs cachots, nos âmes sur leur terre, qui, pour assouvir leur vengeance, ont inventé pour les victimes, l'agonie à perpétuité"... Elle décrit sa cellule, "quatre murs blancs et froids", où elle n'a aucun souvenir de ses amis. "Livrée à ma douleur, sans livres pour échapper à moi-même, sans papier sans plume pour me réfugier auprès de mes amis (...) je ne savais plus pourquoi ? comment ? pour qui je souffrais, mais une horrible angoisse pesait sur tout mon être comme un manteau de plomb, une tache brûlante souillait mon front"... On a autorisé sa tante Collard et sa cousine Adèle à venir la soigner en prison... "l'opinion qui à Montpellier avait été comme partout pervertie par les journaux a reconnu par la force des faits : on m'aime on croit en moi (...) les égards et les respects ont succédé à la plus cruelle sévérité (...) ma popularité serait enviée par plus d'un de nos petits grands hommes". Elle a décidé d'écrire pour tenter "un peu de cet argent qui donne du pain aux pauvres, qui guérit le malade, qui habille les petits enfants. (...) je sais que je serais sans doute incapable d'écrire des ouvrages d'une longue portée, (...) mais serais-je beaucoup plus bête que tous ces gens d'esprit, qui n'en ont pas beaucoup ?". Elle demande à Marnier "un brevet de *bas-bleu*" et s'en remettra à son jugement littéraire... *Mercredi minuit*, en faveur de son cousin qu'elle considère comme son frère, les COLLARD étant devenue sa "vraie famille"...

Elle évoque son mariage et l'attitude de ses tantes maternelles, devenues Mmes de MARTENS et GARAT : "J'expie sans remords un crime imaginaire et jamais ma conscience n'a été plus pure que maintenant que ma réputation est flétrie (...) Je pardonne à ceux qui m'ont condamnée par ignorance, à ceux même qui m'ont sacrifié à leur fortune ou à leur honneur, mais contre l'oubli des miens, contre cette lâche désertion, de gens qui m'ont vendue, qui ont été fouiller les annonces de tous les journaux, les affiches, les bureaux de placement, pour me forcer à prendre un mari alors que j'étais libre, heureuse, honorée (...) Oh, à ces sœurs de ma mère, à ces compagnes de mon enfance, à ces hommes qui ont serré la main de mon noble père, je ne puis pardonner"...

**1847.** Elle adresse ses vœux de bonheur à Julie Marnier, jeune mariée qui offrira peut-être à son père la douce dignité d'être grand-père, avant de recommander une nouvelle fois son cousin Édouard dont la santé est gravement compromise par son service en Afrique. *En prison ce 1<sup>er</sup> septembre 1847*. Elle dresse le portrait physique et moral de Marnier qu'elle imagine grand, digne mais non empesé : "Vous auriez été courtisan à Austerlitz et à Ste Hélène, frondeur aux Tuileries et à Saint-Cloud". Son ton se fait mélancolique en évoquant l'idéal et les rêves, nécessaires pour supporter les déceptions et les désillusions. "Il y a des gros sous à l'origine de toutes les richesses et des rides à la fin de tous nos amours – fermons nos yeux ! Voyons y clair au fond de nos consciences, voyons y trouble à la surface de nos bonheurs car nul n'a droit de planter sa tente ici bas"... Elle parle des généraux DAUMESNIL et CUBIÈRES, des mille raisons "d'être un peu orgueilleuse de tant souffrir et quoique femme de souffrir debout !", du mariage de son amie Pauline qu'elle croyait, à tort, liée avec Marnier... Elle remercie Marnier qui a obtenu la mutation d'Édouard Collard près de Montpellier, puis évoque d'un ton vibrant la figure homérique de NAPOLÉON qui lui semble "la déification du génie moderne", avant d'affirmer ne plus croire à la voix du sang mais bien à la sainte parenté des âmes. Elle reçoit de nombreuses manifestations d'intérêt, on lui fait porter des fleurs, des oiseaux, on chante sous sa fenêtre... [25 septembre 1847], au docteur BANCAL à qui elle demande son soutien et de faire connaître sa cause à Bordeaux en revenant sur les conclusions d'ORFILA pendant le procès... "Mes fers ne pèsent pas sur ma pensée mais ils étouffent ma voix. A cette heure j'ai 5 volumes prêts à être mis sous presse. Ils ne reviennent pas sur l'arrêt de la loi. Ils laissent au tems le soin de prouver mon innocence par l'éclaircissement des faits obscurs jusqu'ici. Ils apprennent seulement à connaître celle qu'on a voulu monter infâme (...) pour qu'ils vivent il faudra sans doute que je meurs (...) Ma mémoire sera sauvée mais je n'espère pas revivre". Elle le prie de lire attentivement la lettre qu'elle a écrite un an auparavant au docteur Orfila "sur la question de la médecine légale de mon procès (...) Les accusés ont reçu de la charte des garanties contre la justice quelque fois passionnée des magistrats. Il y a le jury qui décide en dernier ressort. Il faut une majorité. On entend des témoins pour ou contre. Pourquoi la science seule serait-elle regardée comme infaillible ?... Pourquoi un homme seul déciderait-il en maître de vie et de mort ! Les expertises légales sont presque toujours incomplètes (...) Dans mon procès on a négligé d'analyser les réactifs, cependant ils peuvent être impurs et contenir de l'acide arsenicaux. On a négligé d'obtenir l'anneau d'arsenic et cependant déjà en 1835 M. Orfila écrivait qu'il était utile de l'obtenir pour se fixer (...) Dans mon procès une expérience affirmative a prévalu contre deux expériences négatives. Trois chimistes de Limoges ont suspecté la pureté du nitrate de potasse (...) Je ne veux pas élever un doute sur la bonne foi et le savoir de M. O. mais je proteste contre la légèreté et l'irrégularité de pareilles manières d'opérer... Je protesterai toujours !"...

**1848.** [13 mars 1848]. RÉVOLUTION DE FÉVRIER 1848. "Il semble que Dieu jaloux des Lamartine et des Louis Blanc ait voulu, lui aussi, écrire en caractères humains et palpitations, sa grande, son héroïque histoire de la révolution. Quel spectacle pour l'Europe ! (...) La victoire est un triomphe sans luttes de la fraternité et de la paix sur la corruption et la violence"... Pour elle le miracle vient de Dieu, puisque le peuple a vaincu sans avoir de chef. À Montpellier, "le 25 au soir il n'y avait que 300 républicains (...) le 26 au matin, tous les bonnets de coton étaient devenus des bonnets rouges. Les femmes chantaient la Marseillaise, les hommes

de leur part. Mon amitié  
vous dit à bientôt - ma reconnaissance  
à toujours  
Marie Lafarge  
Inspection - le 17 - 1841

la sifflaient, les enfants la criaient (...) et chaque *intéret* de se frotter les mains en écoutant annoncée la liberté qui leur profite – quitte ensuite à faire une grimace rentrée aux libertés qui ne profitent qu’au voisin !”. Elle imagine que Bordeaux aura salué l’apothéose des Girondins, puis elle revient sur son affaire en rappelant que RASPAIL a demandé dans sa revue médicale la révision du procès qu’il appelle “une erreur judiciaire causée par une erreur de chimie. M. Raspail est arrivé à Tulle deux heures après ma condamnation. (...) Il a obtenu de précieux renseignements sur les expertises de M. Orfila ; il a fait une contre enquête devant témoin. Enfin personne mieux que lui n’a pu se convaincre de mon innocence et de la mort naturelle de M. Lafarge”. Elle prie Bancal de donner une grande publicité aux efforts de Raspail.

**1850. En prison 20 décembre 1850.** Elle désire obtenir un chemin de croix pour la chapelle des religieuses qui gardent la prison. Abandonnée par la presse républicaine qui veut “que je meurs ici parce que ses amis politiques souffrent ailleurs”, elle demande le soutien des Bordelais et espère recueillir la somme nécessaire avec trois articles qu’elle a écrits “pour servir de préfaces *autographes* aux œuvres de Mmes de Lafayette, de Tencin et de Duras”. Mais deux jours après, elle écrit à Bancal qu’elle est obligée de renoncer, la supérieure lui ayant fait remarqué que l’inspecteur général ne lui accorderait pas la grâce demandée...

**1851. Mardi 5 septembre 1851.** Transférée à l’asile de Saint-Vincent de Paul mais toujours accompagnée par sa cousine Adèle, elle décrit les conditions de leur vie et parle longuement de ses lectures dont celles des ouvrages rédigés par Bancal. Les lettres suivantes sont à nouveau adressées au colonel Marnier à qui elle confie qu’il lui faudra entrer dans la liberté “par la porte d’une maison de santé”... Elle commence à croire “qu’on ne saurait expier trop cher l’honneur d’avoir raison quand cette raison lèse l’orgueil de la science et l’infailibilité de la loi”. Elle évoque une petite émeute montagnarde qui a eu lieu à Montpellier : “Partout s’agitent des pygmées – nulle part ne grandit des héros ! Nous sommes *blancs* ici. Le préfet a des talons rouges. Le maire est manchot. Le conseil municipal *croit en masse* que le Prince LOUIS n’a accepté la présidence que pour faire sacrer le comte de CHAMBORD *roi républicain*. S’il hésite, c’est qu’on ne retrouve pas la sainte ampoule”...

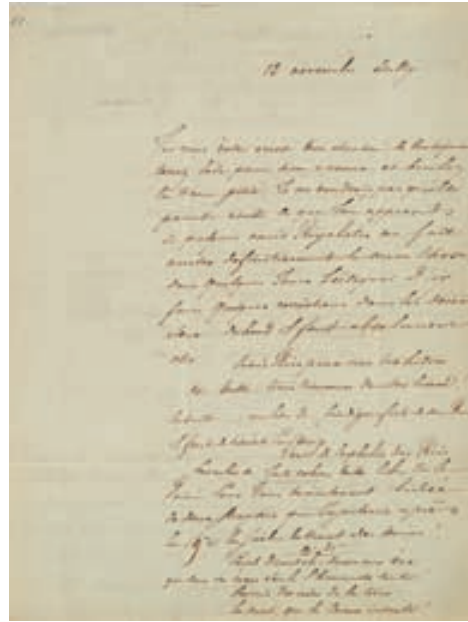
**1852. Lundi 21.** Elle raconte de quelle façon elle a obtenu la GRÂCE PRÉSIDENTIELLE et comment son oncle Collard est parvenu à faire lire sa supplique au Président de la République qui lui a accordé “la liberté sans restrictions d’aucune sorte (...) Ah ! je n’aime pas le prince, je l’adore (...) C’était la vie se substituant peu à peu à la mort”... Installée dans “mon petit nid bleu et blanc de l’hôpital général”, elle pourrait se croire à la banlieue du paradis si sa mauvaise santé n’assombrissait son bonheur. Elle compte y passer l’été avant d’aller aux eaux si nécessaire. Elle s’entourera de solitude et de silence...

Elle évoque l’attitude de sa famille maternelle, et si elle est prête à se soumettre au jugement de ses tantes, elle ne saurait mendier leur pardon. Elle rappelle toutes les suspicions et calomnies dont elle fut la victime en arrivant à Montpellier ; peu à peu, elle gagna l’estime des personnalités les plus honorables de la ville et d’ailleurs. Elle quitte la cellule qui fut sa tombe pendant dix ans. Et de Saint-Rémy de Provence, ce cri : “Je suis libre ! (...) Le bonheur me monte à la tête. J’ai la fièvre et cependant j’ai besoin de faire rayonner la joie qui remplit mon cœur sur le cœur de mes amis”...

\* On a relié ensuite trois lettres antérieures à sa condamnation, dont une RARE LETTRE DE JEUNESSE signée “Marie Capelle”, datée de Villers-Hellon et adressée à la sœur du docteur Poisseux qu’elle souhaite enlever à Mme de Montesquiou [qui réside alors au château de Long-Pont] afin qu’il vienne examiner sa tante Mme de Martens...

\* On trouve également dans ce volume la copie de 4 autres lettres de Mme Lafarge ; 3 minutes ou doubles de lettres d’Antoine-Pascal BANCAL l’encourageant à prendre patience, à croire en la clémence du roi, à lui envoyer ses écrits tout en évoquant son amie Mme Ancelot, et lui communiquant l’opinion de quelques dames de la société bordelaise ; 3 lettres du comte de TOURDONNET rapportant au colonel Marnier le voyage et l’arrivée de Mme Marie à la prison de Montpellier à la fin de 1841, et sollicitant l’amélioration des conditions de détention ; une lettre du Dr. Pourché qui soigna Mme Lafarge à Montpellier (1842) ; une lettre du marquis NICOLAI (le père de la future Mme de Léautaud qui confia à Marie les fameux diamants jamais retrouvés) ; 3 lettres de son oncle COLLARD chef de l’établissement d’aliénés de l’hôpital général de Montpellier ; une lettre de l’intendant militaire de Constantine, 1843, au sujet d’Édouard Collard ; deux lettres de la baronne CAROLINE CAPELLE, mère de Mme Lafarge, avec un mémoire et un acte notarié concernant le tutorat des filles du baron Capelle mort en 1828 ; 6 l.a.s. de l’avocat Charles-Alexandre LACHAUD, à propos de l’édition des *Mémoires* de Mme Lafarge et de son départ pour Montpellier (Tulle septembre-novembre 1841) ; une lettre de l’avocat Théodore BAC ; et divers documents et portraits. *Ancienne collection du bâtonnier Pierre-Antoine PERROD (4-5 juillet 2001, n° 389).*

4 000 / 5 000 €



333

333

LAMARTINE (Alphonse de, 1790-1869).

**2 lettres autographes signées** “Lamartine”, Milly 4 et 12 novembre 1830, à Louis AIMÉ-MARTIN. 2 et 3 pages in4, une adresse.

BELLES LETTRES À PROPOS DE SON ODE *CONTRE LA PEINE DE MORT*.

*4 novembre*. Il vient de griffonner son “ode au peuple (...) avec un grand enthousiasme pour tâcher de mettre mon grain de sable dans la balance de l’honneur et de l’humanité”. Il souhaite qu’Aimé-Martin la lise, ainsi que M. LAINÉ et autres “amateurs de vers et de bons sentiments”, afin qu’on lui dise si elle mérite d’être imprimée... “Si M. Lainé la trouve digne priez-le de la lire à Mme de MONTCALM et d’avoir aussi son avis sur quelques expressions lancées dans la verve bouillante et qui pourraient, peut-être, paraître trop amères sur les rois tombés. Une femme d’esprit sent à merveille ces nuances d’opinion et de sentiment royaliste que je ne voudrais pas blesser, même dans un but louable et utile”. Il est prêt à faire quelques corrections avant de la donner à tous les journaux qui voudraient l’insérer et à l’éditeur Gosselin pour une publication in8. “Si vous la trouvez médiocre, brûlez-la de même tout de suite”... Il suggère donc des modifications pour deux vers qui pourraient être jugés trop forts par Mme de Montcalm, puis ajoute : “mettez mon nom en toutes lettres à la pièce”.

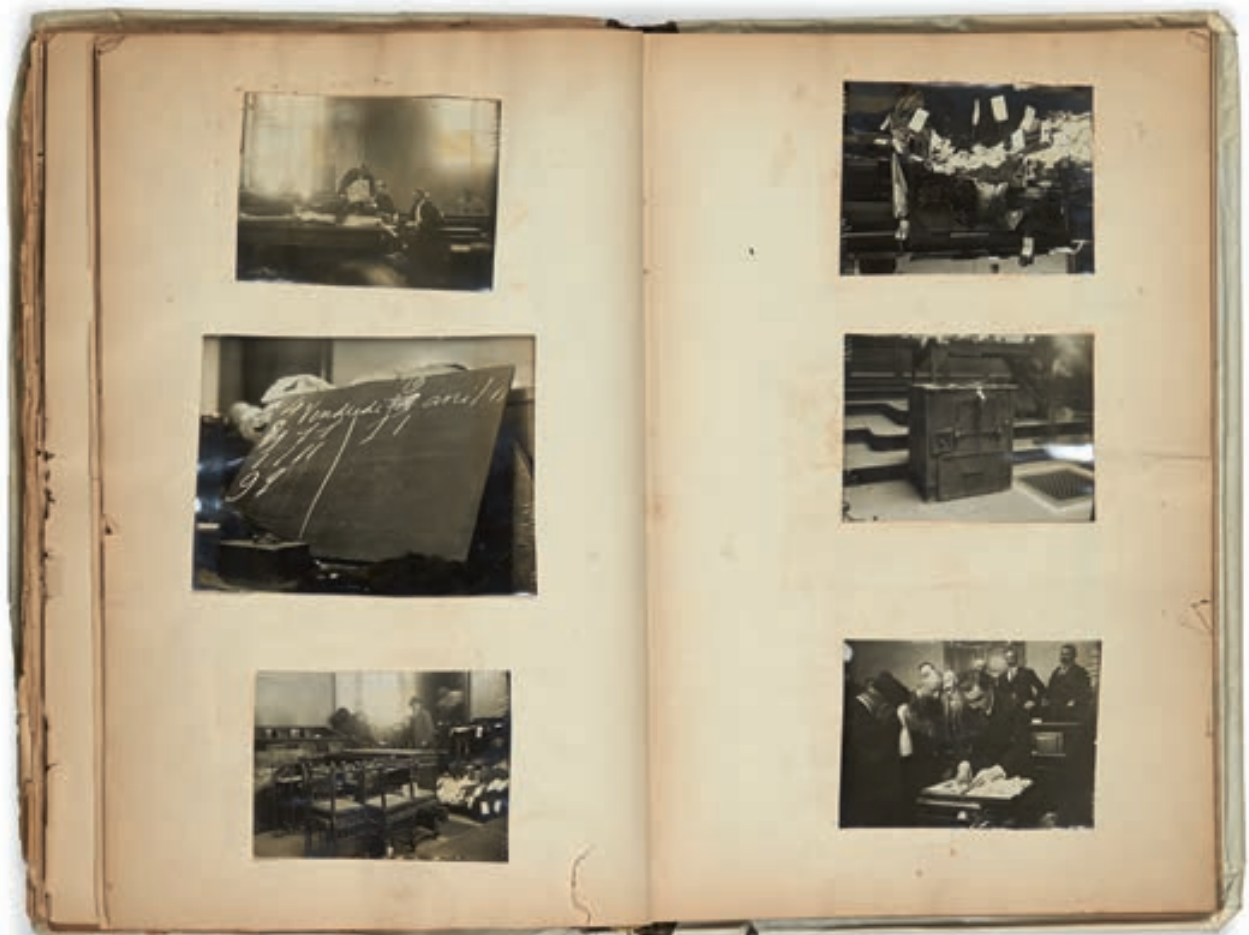
*12 novembre*. Il accepte l’arrêt rendu par Aimé Martin sur son ode : “brûlez-la sans pitié. Je ne voudrais pas qu’elle parut ainsi. Ce que j’en apprends de quelques amis royalistes me fait arrêter définitivement la même chose”. Il suggère à nouveau quelques modifications et ajoute deux strophes :

“Peuple, diront-ils : Ouvre une ère  
 Que dans ses rêves seuls l’humanité tente !  
 Proscris des codes de la terre  
 La mort, que le crime invente ! (...)  
 Les rois ont inventé les lois et le supplice  
 Le Peuple inventa la vertu !”...

Il répète qu’il ne faut rien imprimer sans qu’il ait revu la copie : “tout le reste n’existe pas. Je ne ratifie pas votre opinion sur la strophe Chénier, ni le doigt réduit en poudre. Mettez le *bras* mais on sent bien que c’est réduit en poudre aussitôt que posé”. Il demande ensuite un prêt de 2000 francs pour 6 mois, à un taux de 5%, avant de donner des nouvelles de Saint-Point où il vient d’acheter des vignes et des chaumières, “à tout risque des événements. Je les crois horribles mais pas durables. Je n’ai pas vos idées sur le peuple, je le crois *inclément*, ni bon ni mauvais, vague ou miroir selon le vent”...

*Ancienne collection du bâtonnier Pierre-Antoine PERROD (4-5 juillet 2001, n° 406).*

1 200 / 1 500 €



334

**334**  
LANDRU (Affaire). **Ensemble relatif au procès de Landru, constitué au XX<sup>e</sup> siècle.**  
2 volumes in-8 et grand in-8, demi-velin ivoire et toile noire.

EXCEPTIONNEL RECUEIL DE DOCUMENTS ORIGINAUX SUR LE PROCÈS LANDRU.

Il se compose de 63 photographies, réalisées au cours du procès, notamment de saisissants portraits de Landru plaidant à la barre du tribunal, de 10 dessins originaux au crayon, ainsi que de coupures de presse de l'époque, relatant l'affaire. Ces documents iconographiques, d'un intérêt soutenu, représentent l'accusé, les magistrats, des témoins et la fameuse cuisinière dans laquelle Landru jetait ses victimes découpées en morceaux.



L'affaire Henri-Désiré Landru compte parmi les plus retentissantes de l'histoire de France.

L'homme, un manipulateur sans scrupules, approcha et enleva près de 280 femmes au début du XX<sup>e</sup> siècle : 10 d'entre elles furent assassinées dans sa maison de campagne de Gambais, située entre Rambouillet et Mantes-la-Jolie, selon un mode opératoire sordide. Son procès s'ouvrit à la Cour d'appel de Versailles le 7 novembre 1921. Au cours de celui-ci, Landru multiplia les joutes oratoires pour plaider son innocence, en vain. Reconnu coupable, il fut guillotiné le 25 février 1922.

ENSEMBLE UNIQUE.

On joint :

- 7 journaux et revues sur l'affaire Landru. 1919-1921 : *Le Petit Journal*, *Excelsior*, *La Libre Parole*, *J'ai vu*, *Collection Crimes*, etc. Avec quelques parutions plus tardives, contenant des dossiers ou articles sur l'affaire Landru.

6 000 / 8 000 €

335

LANDRU (Henri-Désiré, 1869-1922) criminel.

**Manuscrit autographe**, Défense. Jaume. Numéros des pièces communiquées à l'accusé, [1921] ; cahier de 5 pages petit in-4.

TRÈS RARE ET CURIEUX DOCUMENT CONCERNANT SON PROCÈS À VERSAILLES EN 1921-1922.

Landru a dressé une liste de 45 rapports et dépositions établis entre avril 1919 et juin 1921, et communiqués à la défense, relatifs à la disparition de Mme Léopoldine JAUME en 1919.

Landru indique, sous forme de tableau, pour chaque pièce, les "cotes du dossier", le numéro des fascicules, la page, la "désignation des pièces" (procès-verbal, rapport, lettre), leur date, leur auteur ("par qui"), l'objet (déposition, signalement, renseignements, etc.), et le résumé de ces documents, et enfin des initiales (IS, SI [sans intérêt ?], TI [très intéressant ?], TTI...).

Dépositions de son mari et de son beau-frère, de la famille et de l'entourage du ménage Jaume, du directeur de la banque Alleaume, etc. On relève les dépositions de M. Adam, patron du mari : "Projets de mariage avec instituteur" et "au sujet d'une lettre écrite par Jaume, relative à la prétendue mort de sa femme" ; de l'oncle Barthelemy : "Serait partie en emportant 10.000 F de titres" ; de son propre fils Charles Landru : "ne se rappelle de rien, rien !" ; la "lettre annonçant infructuosité des recherches au sujet paiement des coupons"... Etc.

*Ancienne collection du bâtonnier Pierre-Antoine PERROD (4-5 juillet 2001, n° 408).*

2 000 / 2 500 €

Pages	Requis	des	Dates	par qui	Objet
Pages	des	Requis	Dates	par qui	Objet
46	1959	P.V.	22 avril 1919	Dautrel	Déposition femme Thérault mère ; son de Jeanne, ne lui a pas donné aucun.
"	1963	"	" 4	"	" dévouée Thérault (Jeanne). - M <sup>me</sup> Jeanne placée en Amérique
"	1967	"	" "	"	" id Thérault (Louise) - des vides R. K. K. K. K.
"	1969	"	" "	"	" id femme Geoffroy veuve. - état troublé avec sa famille, sans fortune, très peu de mobilier
"	1972	Rapport	8 Mai	Ganguy Mary	Signalement de M <sup>me</sup> Jeanne disparue.
"	1975	"	1 <sup>er</sup> juillet	"	Déposition Adam Talon du mari. - Sujets de mariage au institut
"	1979	P.V.	6 octobre	Ganguy	Reconnaissance de divers objets.
"	1982	Rapport	11 Décembre	Ganguy Riboulet	Renseignements sur les titres de M <sup>me</sup> Jeanne et recherches au sujet de la vente.
"	1997	"	23 "	"	" id sur négociation par banque Alleeume
"	2001	P.V.	9 Janvier 20	Ganguy Millet	Déposition Adam au sujet d'une lettre écrite par Jeanne, relative à la prêt, mort de sa femme
"	2004	Rapport	20 "	Ganguy Riboulet	Renseignements au sujet de l'origine des relations (particuliers) par annonce Libe
"	2007	"	23 "	Ganguy Terotti	" id sur jour du dénomage { sur son mari qui lui servait à jour de son mari sur mille passages chez M <sup>me</sup> Jeanne Elle a écrit et écrit au dénomage
"	2014	"	20 "	Ganguy Riboulet	" id relative à son divorce, et à sa démission d'associé Jeanne.
47	2019	"	24 Février	"	" " à la correspondance des "filles"
"	2024	"	20 Mai 19	Ganguy Mary	" " aux parents demeurant encore à Nîmes
"	2025	P.V.	26 "	Allain	Déposition Jeanne, Jean, beau frère. - la concubine lui aurait dit qu'il partie à Toulouse chez son oncle
"	2033	Rapport	16 Juin	Ganguy Mary	Renseignements sur oncle de la disparue à Toulouse
"	2034	P.V.	26 Mai	Grives	Déposition Barthélemy oncle. - S'est partie en emportant 10.000/
"	2038	P.V.	28 Mai	"	" id femme Audibert cousine. - Pas vue depuis 1907 - ne sait
"	2040	Rapport	12 Août	Ganguy Riboulet	Renseignements sur les valeurs de M <sup>me</sup> Jeanne.
"	2042	P.V.	23 Août	Vincent	Déposition Benoit de Laval - Renseignements de famille et sur situation de Jeanne
"	2047	P.V.	18 Décembre	Ganguy Riboulet Conturier Legrand	Transport à la banque Alleeume. - Saisie de pièces.

335



336

336

LANDRU (Henri-Désiré). 3 photographies signées dont deux avec DÉDICACE autographe, 1921-1922.

18 x 13 cm (2) et 8,5 x 12 cm (quelques petites taches).

RARES PHOTOGRAPHIES DE LANDRU PENDANT SON PROCÈS À VERSAILLES EN 1921-1922.

2 photographies le représentent assis au banc de l'accusé, la tête posée sur sa main gauche, l'air songeur. L'une est signée "Landru" en haut à droite. L'autre porte en haut cette dédicace ou légende autographe : "Rêvant à présenter une explication plausible à son défenseur M<sup>e</sup> NAVIÈRES DU TREUIL, au sujet du chat galeux et famélique, précédent et seul occupant de la villa du mystère. 18 nov. [1915 biffé] 1921. Landru".

Une autre photographie, plus petite et portant au dos le cachet encre *Photographie du Journal*, représente un coin de la salle d'audience, avec Landru debout, au banc de l'accusé, mains dans le dos, avec cette dédicace : "Pour mon humble collaboration à une vie charitable. Souvenir d'un calvaire. Février 1922 - Versailles. Landru".

Plus quelques coupures de presse.

3 000 / 4 000 €

269



337

337

LEVINE (Isaac don). **Letters from Bolshevik Prison and Exile.** *Sans lieu ni date* [Berlin, chez l'Auteur, 1925]. Petit in-folio, cartonnage souple muet d'amateur en demi-toile noire.

RARISSIME RAPPORT RONÉOTYPÉ À QUELQUES EXEMPLAIRES SUR LA CONDITION DES PRISONNIERS POLITIQUES DANS LES GOULAGS RUSSES.

Il comprend 183 feuillets ; sur 14 feuillets hors texte ont été collées des photographies de prisonniers, de lettres, de tracts et de documents divers. On y trouve notamment une carte des différents goulags de Russie.

Le rapport a été réalisé par un correspondant de l'*American Press*, qui justifie ainsi cette compilation : "Upon learning while in Moscow last winter from Mrs Peter Kropotkin of the bloody tragedy on the Solovetz Islands and later of the methods of Sergei Merozov in prison, and finding himself unable to transmit the news abroad to the press because of the censorship, the writer decided that a way must be found to convey to the outside world the facts about the political prisoners in Soviet Russia. This book is a realization of that decision. Part One of the present volume deals exclusively with the Solovetz Islands, and particularly with the events of December 19, 1923. The prisoners' camps on these arctic islands merit the special attention of all humanity. Part Two of this book consists of letters from various prisons and places of exile. The compiler has spent much time and labour in collecting and translating these letters and in securing and providing the illustrations. He will amply rewarded when the revenue derived from the sales of this book, which is to be published in English, French and German, is applied for the relief of the prisoners."

Précieux document.

600 / 800 €



338

338

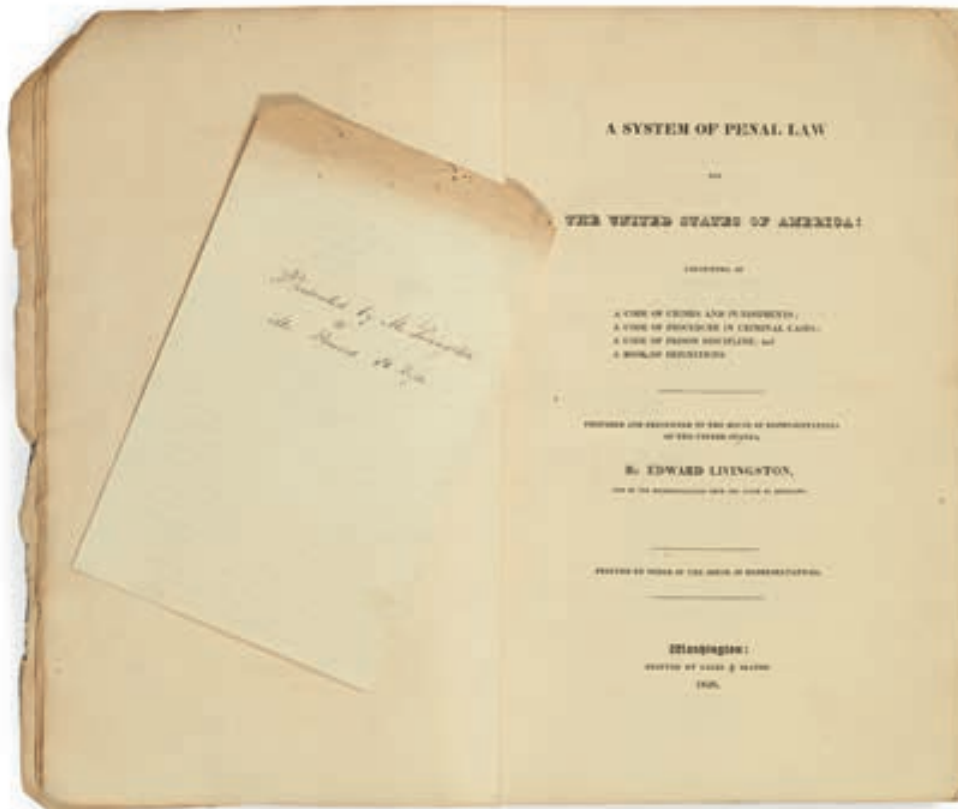
LÉVEILLÉ (Jean Baptiste Franois). **Histoire de la folie des ivrognes.** *Paris, Dentu, 1830.* In-8, demi-basane prune, dos lisse fileté or, tranches jaspées (*reliure de l'époque*).

Édition originale, posthume, de cette importante étude sur l'aliénation alcoolique due au médecin nivernais Léveillé (1769-1829).

L'ivrognerie, qui est initialement considérée comme un vice relevant de la morale, est vite devenue un sujet d'ordre médical. Royer-Collard, dans *De l'usage et de l'abus des boissons fermentées* (1838), et Roesch, dans un article intitulé "De l'abus des boissons spiritueuses considéré sous le point de vue de la police médicale et de la médecine légale" (1838), décrivent aussi ces troubles de la personnalité et du caractère engendrés par l'abus prolongé de boissons alcoolisées (cf. Claude Quérel et Jean-Yves Simon, *L'Aliénation alcoolique en France*, in *Histoire, économie et société*, 1988, n° 4, pp. 507-533).

Agréable exemplaire. Dos passé et frotté, rousseurs éparses.

100 / 200 €



339

“THE FIRST LEGAL GENIUS OF MODERN TIMES”

339

LIVINGSTON (Edward). **A System of Penal Law for the United States of America** : Consisting of a Code of Crimes and Punishments ; a Code of Procedure in Criminal Cases ; a Code of Prison Discipline ; and a Book of Definitions. *Washington, Gales & Seaton, 1828.*

Petit in-folio, broché, sous emboîtement moderne.

ÉDITION ORIGINALE DU PREMIER ET PLUS IMPORTANT PROJET PÉNAL POUR LES ÉTATS-UNIS AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE, RÉDIGÉ ET PROPOSÉ PAR LE JURISTE EDWARD LIVINGSTON (1764-1836).

“These Codes embody the most comprehensive and enlightened system of criminal law that has ever been presented to the world. They constitute a thesaurus from which the world has ever since been drawing ideas and principles. The Code of Reform and Prison Discipline is especially striking from the breadth of its view, and in some particulars its wisdom is yet in advance of even the present age” (Eugene Smith, *Edward Livingston and the Louisiana Codes*, in *Columbia Law Review*, II, n° 1, 1902, p. 32).

Livingston fut le premier sénateur de la Louisiane, dont il rédigea un projet de nouveau code pénal dès 1822 : celui-ci, basé sur les idées de Jeremy Bentham, ne fut pas adopté. Il représente, selon Henry Maine, “the first legal genius of modern times” (*Dictionary of American Biography*).

EXEMPLAIRE OFFERT PAR L'AUTEUR À GERSHOM POWERS.

Représentant au Congrès des États-Unis, le juge Powers (1789-1831) fut l'inspecteur de la prison d'Auburn en 1830. Exemplaire broché. Couvertures usagées.

1 000 / 1 500 €





340

340

LIVINGSTON (Edward). **Rapport sur le projet d'un code pénal, fait à l'Assemblée générale de l'État de la Louisiane.** Suivi des observations sur les conditions nécessaires à la perfection d'un code pénal, par M. Mill. Avec une introduction et des notes par M. A. H. Taillandier. Paris, Antoine-Augustin Renouard, 1825.

In-8, demi-marquin rouge à coins, tête dorée, non rogné, couvertures conservées (Alix).

Seconde édition du texte français, après celle donnée à la Nouvelle-Orléans en 1822.

Projet de code pénal rédigé et proposé par Edward Livingston (1764-1836) pour l'État de la Louisiane. Sa version anglaise, qui devait paraître simultanément, ne vit le jour qu'en 1824, l'année même où le code, qui n'était encore qu'à l'état de manuscrit, fut détruit dans un incendie quelques temps avant sa mise sous presse. L'auteur, qui le récrivit, avec des corrections et des augmentations, le fit finalement paraître dans sa totalité en 1833.

Le projet de Livingston, novateur, privilégiait la prévention du crime à sa répression. Bien qu'il ne fût pas retenu par l'État de la Louisiane, son influence fut néanmoins considérable sur les législations pénales du pays et en Europe.

Plaisant exemplaire relié de neuf par Alix. Rousseurs.

200 / 300 €

341

LOCARD (Edmond, 1877-1966) médecin et criminologue, un des pionniers de la police scientifique en France.

**7 lettres autographes signées et 2 lettres signées** "Edmond Locard" ou "Ed. Locard", Lyon 1940-1951, à Frédéric DARD ; 12 pages in-4 ou in-8, en-têtes *Préfecture du Rhône. Laboratoire de Police technique et Ministère de l'Intérieur. Direction générale de la sûreté nationale*, la plupart avec enveloppe.

BELLE CORRESPONDANCE AU CRÉATEUR DE SAN-ANTONIO À SES DÉBUTS.

2 avril 1940. "Je ne veux pas faire mentir ce charmant André Dazergues. J'allais expédier l'article ci-joint à une revue parisienne. Je vous le donne (...) Je souhaite grand succès et longue vie à l'An 40"...

2 avril 1942, après relecture d'Équipe de l'ombre : "Je suis plus heureux que jamais d'avoir, pour ma modeste part, appuyé vos débuts. Je suis sûr que vous ferez une très belle carrière et je m'en réjouis"...

15 octobre 1943, admiration pour *Le Norvégien manchot*, en particulier son langage maritime : "Moi qui suis enthousiaste de la propriété des termes, je suis resté pantois devant votre érudition. Vous avez de l'imagination et de l'esprit"...

(au bas de la page, notes autographes de F. Dard). 10 juillet 1944, sur *Croquelune* : "Vous avez réalisé, mieux que personne, (mieux que Carco) la psychologie du "crime sans cause"..."

7 janvier 1946 : "la vie des forçats est un délice à côté de la mienne. - Votre *Saint-Gengoul* marque (...) un considérable progrès, et pour la forme et pour le fond. Votre tourmenté est un type neuf, paisible bien qu'anormal. C'est un cas extrême dont les formes atténuées existent dans bien des ménages"...

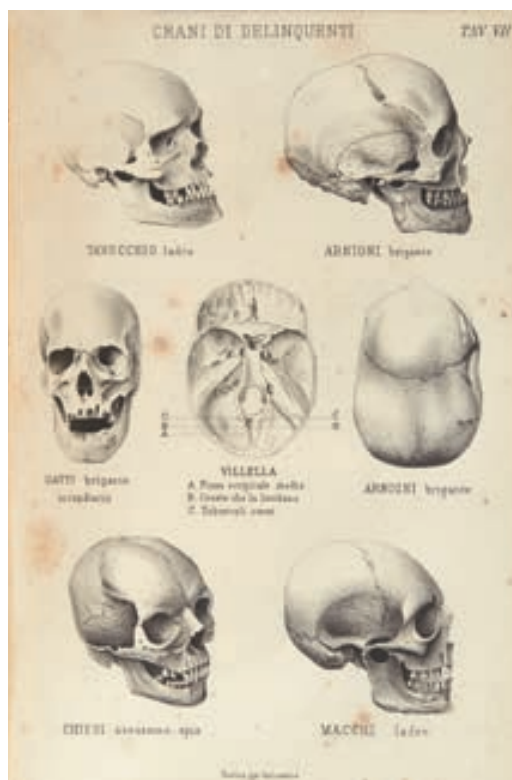
16 mai 1946 : "Pour les prisons, rien à faire tant que les Cours de Justice fonctionnent. Mais si vous voulez voir des criminels, je pourrai vous les faire voir le matin au Laboratoire vers 9 h. quand on les amène du Dépôt et qu'on fait leur fiche. Vous serez censé faire un stage au Laboratoire. Vous pourrez même prendre leurs empreintes et les mesurer"...

24 mars 1951, une chute et le pensum de 40 articles pour *France-Soir* l'ont retardé : "tout de même, j'ai attaqué *Crime et Sexualité*. Je ne vous lâche pas"...



341

500 / 600 €



342

*"A REVOLUTIONARY WORK"* (PMM)

342

LOMBROSO (Cesare). **L'Uomo delinquente** in rapporto all'antropologia, giurisprudenza e alle discipline carcerarie. Aggiuntavi la teoria della tutela penale del Prof. Avv. F. Poletti. Roma, Torino, Firenze, Fratelli Bocca, 1878.

In-8, demi-basane verte, dos à nerfs orné, pièces de titre de basane rouge (*reliure italienne de l'époque*).

ÉDITION EN GRANDE PARTIE ORIGINALE.

Elle est illustrée de 5 planches lithographiées hors texte et d'un feuillet dépliant offrant des fac similés d'écritures de délinquants.

OUVRAGE FONDATEUR DU CRIMINOLOGUE ET PROFESSEUR DE PSYCHIATRIE CESARE LOMBROSO (1835-1909).

Sa conception du "criminel-né", qui tendait à élaborer une "race" de criminels, heurta de front l'école française de Lyon emmenée par Alexandre Lacassagne, qui faisait du crime un fait plutôt social.

Les sept congrès internationaux d'anthropologie criminelle, de 1885 à 1914, virent s'affronter les deux écoles.

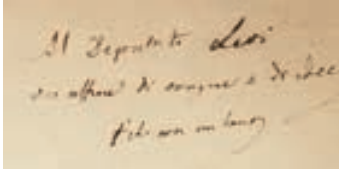
(*Printing and the Mind of Man*, n° 364, pour l'édition originale de 1876 : "Lombroso initiated a branch of psychiatric research which has cast new light on problems, such as criminal responsibility, which lie at the root of human society. In 1899 Lombroso published in French a résumé of his earlier work, *Le Crime, causes et remèdes*, which reinforced these views and established him as a pioneer of the medical treatment of criminals".- Govi, n° 317).

Plaisant exemplaire en reliure italienne de l'époque. Dos passé, rousseurs par endroits.

On joint du même auteur :

- *Tipi di Criminali*. Article publié dans le journal "Vita moderna". Sans date [vers décembre 1892].
- *L'Homme criminel* (...). Etude anthropologique et psychiatrique. Deuxième édition française traduite sur la cinquième édition italienne. Paris, 1895. 2 volumes in-8 de texte en toile moderne et un atlas en percaline de l'éditeur comprenant 64 planches.
- *Le Crime, causes et remèdes*. Paris, 1899. In-8, toile bordeaux à la Bradel moderne. Édition originale. Ouvrage important de Lombroso où il reconnaît pour la première fois l'influence du milieu. (*Printing and the Mind of Man*, p. 221).
- *Le Crime politique et les révolutions par rapport au droit, à l'anthropologie criminelle et à la science du gouvernement*. Paris, Félix Alcan, 1892. 2 volumes in-8, toile verte moderne, couvertures et dos conservés. Ouvrage écrit en collaboration avec R. Laschi.

1 000 / 1 500 €



343

343

LOMBROSO (Cesare). **Genio e follia**. Prelezione al corsi di antropologia e clinica psichiatrica presso la r. università di Pavia. Milan, *Tipografia e libreria di Giuseppe Chiusi*, 1864. In-4, demi-basane fauve moderne avec réemploi des couvertures d'origine.

Édition originale.

Introduction au cours magistral donné à l'université de Pavia en 1864, l'année où Lombroso se vit confier la direction de l'asile de Pavia, *Genio e follia* est l'une des premières ébauches de *L'Homme de génie*, qui ne devait paraître qu'en 1877.

RARE ENVOI AUTOGRAPHE DE L'AUTEUR À SON COUSIN DAVID LEVI SUR LE FAUX TITRE :

*Al deputato Levi  
suo affine di sangue e di idee  
... con un bacio*

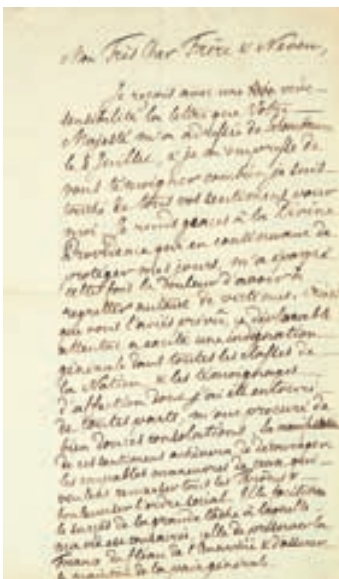
[Au député Levi, son frère de sang et d'idées,... avec un baiser]

L'écrivain et homme politique David Levi (1816-1898) fut l'un des leaders dans la lutte de l'Italie du Nord contre l'occupation autrichienne. Il siégea comme membre du parti libéral à l'Assemblée nationale de Florence de 1860 à 1879. Il était un cousin de Cesare Lombroso dont la mère était née Levi.

On joint trois ouvrages, les deux premiers de Lombroso :

- *Prelezione al corso di clinica di malattie mentali* nella r. università di Pavia. Milan, Tipografia e libreria di Giuseppe Chiusi, 1863. Plaquette grand in-8, brochée. Couverture usagée.
- *L'Antisemitismo e le scienze moderne*. Turin, Rome, L. Roux e C., 1894. In-8, broché. Exemplaire modeste.
- DUCHÉ (Emile). *De la précocité intellectuelle. Etude sur le génie*. Thèse pour le doctorat en médecine. Paris, L. Boyer, 1901. In-8, broché. Une planche hors texte.

800 / 1 200 €



344

344

LOUIS-PHILIPPE I<sup>er</sup> (1773-1850) Roi des Français.

**Lettre autographe** (minute signée de son paraphe), Neuilly 12 juillet 1836, [à l'EMPEREUR D'AUTRICHE FERDINAND I<sup>er</sup>], **et NOTE autographe** ; 1 page et demie in fol. et 1 page in-8, avec corrections.

APRÈS L'ATTENTAT D'ALIBAUD (25 juin 1836), qui avait tiré sur la voiture de Louis-Philippe avec une canne-fusil.

“Mon Très Cher Frère & Neveu (...) Je rends grâce à la Divine Providence qui en continuant de protéger mes jours, m'a épargné cette fois la douleur d'avoir à regretter autour de moi autant de victimes. (...) ce déplorable attentat a excité une indignation générale dans toutes les classes de la Nation (...) La manifestation de ces sentimens achèvera de décourager les coupables manœuvres de ceux qui veulent renverser tous les Thrônes & bouleverser l'ordre social. Elle facilitera le succès de la grande tâche à laquelle ma vie est consacrée, celle de préserver la France du fléau de l'anarchie & s'assurer le maintien de la paix générale”...

DÉCLARATION APRÈS LA CONDAMNATION À MORT D'ALIBAUD, qui refusa de demander sa grâce (il fut exécuté le 11 juillet 1836). “Le droit de remettre ou de commuer les peines infligées par l'application des loix, n'étant dans mes mains qu'un dépôt sacré dont je ne dois faire usage que pour le bien général & l'intérêt de l'État, ce serait méconnaître mon devoir & le cri de ma conscience que de l'exercer pour mon avantage personnel pour la satisfaction de mon cœur. Je reconnais donc le pénible devoir que m'impose la Cour des Pairs, & j'ai seulement voulu me donner la consolation de déclarer que je ne suis mû que par ce sentiment & que j'aurais regardé comme un beau jour dans ma vie celui où j'aurais pû exercer le droit de grâce envers l'homme qui a tiré sur moi”.

1 200 / 1 500 €



345

### PIERROT LE FOU ET LE GANG DES TRACTIONS AVANT

345

[LOUTREL (Pierre)]. Ensemble de 79 tirages photographiques.

REMARQUABLE ENSEMBLE DE 79 ÉPREUVES PHOTOGRAPHIQUES DE DIVERS FORMATS CONCERNANT PIERRE LOUTREL (1916-1946), DIT PIERROT LE FOU, ET SON GANG DES TRACTIONS AVANT.

Y figurent les principaux protagonistes du gang : Raymond Naudy, Jo Attia, Georges Boucheseiche, Abel Danos, Henri Fefeu, ainsi que Edmond Courtois, Serge de Lentz, Auguste Jeunet, Pierrette Chaude, Marinette Chauffeufeu, etc.

On y trouve notamment la fiche anthropométrique d'Abel Danos (1922) avec son portrait photographique judiciaire ; les fouilles exécutées à Porcheville lors de l'inhumation du corps de Loutrel ; le mariage et l'enterrement de Jo Attia (avec films négatifs) ; et ce qui concerne le gang jusqu'en 1949.

Pierre Loutrel commit de violents braquages dans le courant de l'année 1946, avec l'aide de son "gang des Tractions avant", reprenant les mêmes méthodes que Bonnot et sa bande.

Menant également des activités de racket et de proxénétisme, il se tailla une réputation de caïd sans scrupule. Le gang, en partie démantelé, finit par se séparer et Pierrot le Fou se retrouva isolé, réduit à de petits braquages, tel celui d'une bijouterie, le 6 novembre 1946, où il se blessa mortellement par balle. Ses complices se chargèrent d'enterrer le corps, qui ne sera exhumé qu'en mai 1949.

On joint :

- Une lettre manuscrite de Jo Attia à sa "chère Guiguitte et sa chère mémé", rédigée depuis sa cellule le 9 décembre 1953, quelques jours avant sa comparution en cour d'Assises. Il y demande "20 sacs" pour défrayer le déplacement de ses témoins, venus de la France entière et de l'étranger.
- Un avis de recherche (1948) et 25 épreuves photographiques, concernant Pierre Carrot, dit "Pierrot le Fou n° 2", souvent confondu avec Loutrel.
- 75 tirages négatifs des photographies concernant les deux criminels, sur celluloid.
- 34 journaux et magazines dont *Libération*, *Ce Soir*, *Paris-Press*, *L'Aurore*, *Combat*, *Le Monde*, *Le Figaro*, *Qui ? Détective* et *Police Hebdo*, publiés entre 1946 et 1949, et traitant des deux criminels et de leur gang.

1 000 / 1 500 €

## LA FIN DES BOURBONS

346

[LOUVEL]. **Ensemble de 6 ouvrages autour de l'affaire Louvel. 1820-1830.**

6 ouvrages reliés en 4 volumes in-8.

RELATIONS DU PROCÈS D'ÉTIENNE LOUVEL, QUI ASSASSINA LE DUC DE BERRY, LE SOIR DU 13 FÉVRIER 1820, À SA SORTIE DE L'OPÉRA DE PARIS.

Le garçon sellier voulait par ce geste tuer le seul prince royal susceptible de perpétuer la race des Bourbons (ignorant que la duchesse de Bourbon était enceinte). Condamné à mort par la Chambre des pairs, il fut exécuté en place de Grève le 7 juin 1820. L'assassinat ramena aux affaires le parti ultra, tenu à l'écart depuis la fin de 1816, avec les conséquences que l'on sait.

- BASTARD (comte de). *Rapport fait à la Cour des pairs le 15 mai 1820 et jours suivans...* Lyon, de l'Imprimerie de la Cour royale, septembre 1820. Demi-basane blonde à petits coins de vélin de l'époque, dos lisse joliment décoré.

On a relié, à la suite : [DAMBRAÏ]. *Procès-verbal des séances relatives au jugement de Louis-Pierre Louvel.* Paris, de l'Imprimerie de P. Didot l'aîné, 1820.- [DAMBRAÏ]. 2 procès-verbaux des 14 et 16 avril 1821 contre Antoine-Simon Desjardins, accusé de complicité dans l'affaire Louvel.

Bel exemplaire relié à l'époque. Dos légèrement frotté.

- MAURICE-MÉJAN. *Histoire du procès de Louvel, assassin de S. A. R. M<sup>gr</sup> le duc de Berry.* Paris, Dentu, 1820. 2 tomes en un volume, demi-veau olive de l'époque, dos lisse orné.

4 portraits gravés hors texte représentant Louvel, Dupuytren, le duc de Berry et le duc de Bellune.

Piqûres par endroits. Mors faibles, dos passé.

- ROULLET. *Notice historique des événements qui se sont passés dans l'administration de l'Opéra, la nuit du 13 février 1820.* Paris, de l'Imprimerie de P. Didot l'aîné, sans date. Demi-basane à coins usagés de l'époque.

- SAINT-CLAIR (Charles-Ferdinand, baron de). *Révélation sur l'assassinat du duc de Berry*, suivies de pièces justificatives. Paris, chez les marchands de nouveautés, 1830. Demi-maroquin noir à grain long, armoiries en queue. Très bel exemplaire relié pour le marquis des Roys, avec ses armes en pied du dos.

200 / 300 €

## LE FONDATEUR DE LA SCIENCE DES PRISONS EN FRANCE

347

LUCAS (Charles). **Du système pénal et du système répressif en général, de la peine de mort en particulier.** Paris, Charles-Béchet, 1827. In-8, broché, étui moderne en toile.

Édition originale, ornée d'un grand tableau dépliant hors texte.

CÉLÈBRE MANIFESTE CONTRE LA PEINE DE MORT.

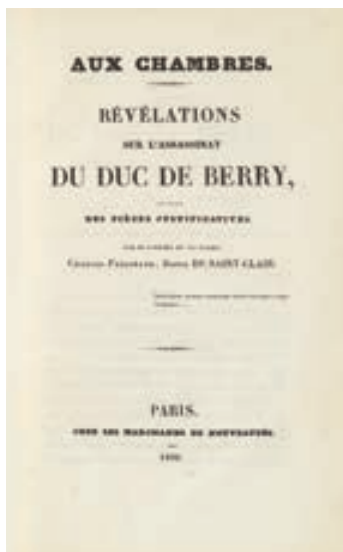
Avocat originaire de Saint-Brieuc, Charles Lucas (1803-1899) n'avait que vingt-trois ans lorsqu'il publia cet ouvrage contre la peine de mort suivi, deux ans plus tard, d'une pétition aux deux Chambres pour l'abolition. Il reçut immédiatement le prix du concours de Genève lancé par Jean-Jacques de Sellon et celui décerné à Paris, à l'initiative de Guizot et Broglie. Il est l'homme "qui, sans conteste, pendant le XIX<sup>e</sup> siècle, a le mieux incarné les ambitions et les ambiguïtés de la réforme pénitentiaire (...) et a fondé la Science des prisons" (J.G. Petit).

Il incarna le libéralisme pénal de la Restauration, jetant les bases d'un système pénitentiaire qui récusait l'emprisonnement perpétuel. Guizot le nomma inspecteur des prisons dès le changement de régime, en 1830. Il demeura trente-cinq ans à ce poste.

PRÉCIEUX EXEMPLAIRE PORTANT SUR LA COUVERTURE UN ENVOI AUTOGRAPHE SIGNÉ DE JEAN-JACQUES DE SELLON À MR KUNKLER-RIGAUD.

Ce dernier était membre du jury institué par Sellon qui prima l'ouvrage de Lucas.

600 / 800 €

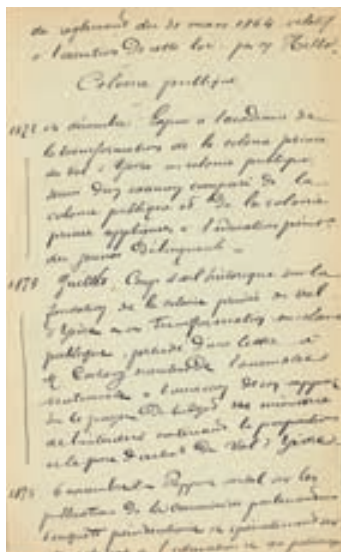


346



347

## LUCAS ET LA QUESTION DE LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE



348

348

[LUCAS (Charles)]. **Recueil d'opuscules provenant de la bibliothèque personnelle de Charles Lucas.** [1828-1882].

49 plaquettes reliées en 3 volumes in-8, demi-chagrin vert, dos à nerfs, pièces de titre et de toison de maroquin brique (*reliure de l'époque*).

PRÉCIEUX VOLUMES CONSTITUÉS PAR CHARLES LUCAS POUR SA BIBLIOTHÈQUE PERSONNELLE, COMPRENANT 49 OUVRAGES.

Chaque volume est précédé d'un index de la main du savant.

À partir de 1830, l'engouement pour l'amélioration du système pénitentiaire suscita des centaines d'ouvrages. Charles Lucas se constitua une très riche bibliothèque spécialisée, augmentée des nombreuses brochures que l'inspecteur général des prisons recevait. On trouve ici une importante réunion de 21 plaquettes traitant de la colonie agricole du Val d'Yèvre qu'il avait fondée pour recevoir les jeunes délinquants ; et 28 plaquettes concernant ces derniers.

Reliure modeste.

On joint :

- *Du système pénal et du système repressif en général, de la peine de mort en particulier.* Paris, 1827. In-8, demi-basane verte de l'époque. Tableau dépliant hors texte.
- *Communication sur les détenus cellulés dans les maisons centrales de Clermont, de Gaillon, du Mont Saint-Michel et de Beaulieu.* 1839. Plaquette in-8, cartonnage moderne. Tiré à part de la *Revue de législation et de jurisprudence*.
- Un recueil de dix plaquettes par divers auteurs qui ont servi d'annexe aux œuvres diverses de Charles Lucas : *Notice sur la colonie agricole du Val d'Yèvre* par J. Hello ; *La peine de mort au XX<sup>e</sup> siècle*, dédié à Mr Lucas, par Valentine de Sellon, 1877 ; *Biographie de Charles Lucas* par Bujon, etc. 1 volume in-8, demi-basane.
- BÉRENGER. *Des moyens propres à généraliser en France le système pénitentiaire* en l'appliquant à tous les lieux de répression du royaume, à tous les individus qui, a quelque titre que ce soit, sont mis sous la main de la justice, et en plaçant les libérés sous la protection organisée de la bienfaisance publique. Paris, imprimerie royale, 1836. In-8, demi-box mastic, plats en revorim, couvertures conservées (Jean de Gonet).

1 000 / 1 500 €

349

LUCAS (Charles). **Du système pénitentiaire en Europe et aux États-Unis.** Paris, Bossange et Charles Bechet, 1828-1830. 3 volumes in-8, brochés, étuis modernes.

Édition originale.

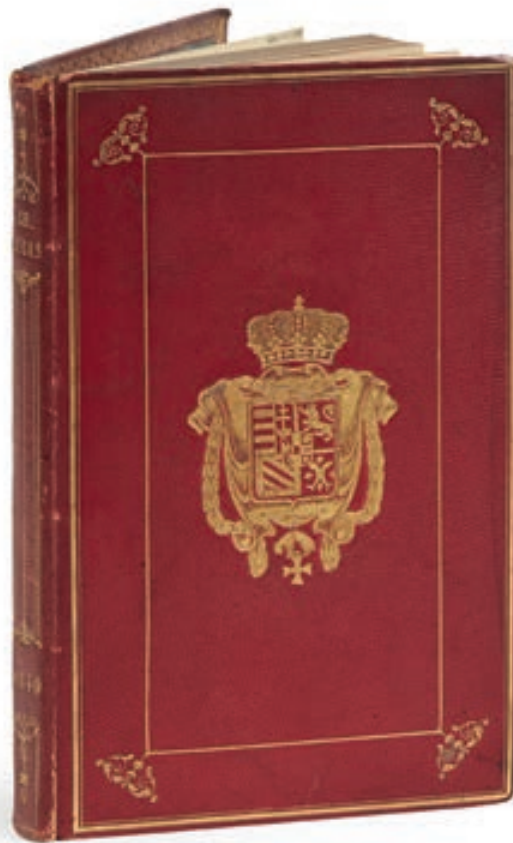
L'exemplaire est bien complet du troisième volume intitulé : *Conclusion générale de l'ouvrage sur le système pénitentiaire en Europe et aux États-Unis, suivie de la deuxième pétition aux Chambres sur la nécessité de l'adoption du système pénitentiaire.*

BEL EXEMPLAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE DU COMTE DE PEYROUX.

300 / 400 €



349



350

350

LUCAS (Charles). **Des moyens et des conditions d'une réforme pénitentiaire en France.** Paris, 1840.

Relié avec, du même :

- **Communication sur les prisons d'Amérique.** 1840.

- **Communication sur les détenus cellulés dans les maisons centrales de Clermont, de Gaillon, du Mont Saint-Michel et de Beaulieu.** 1839.

- **Communication à l'Institut le 29 avril 1839 au nom du comité des prisons.** Sans lieu ni date.

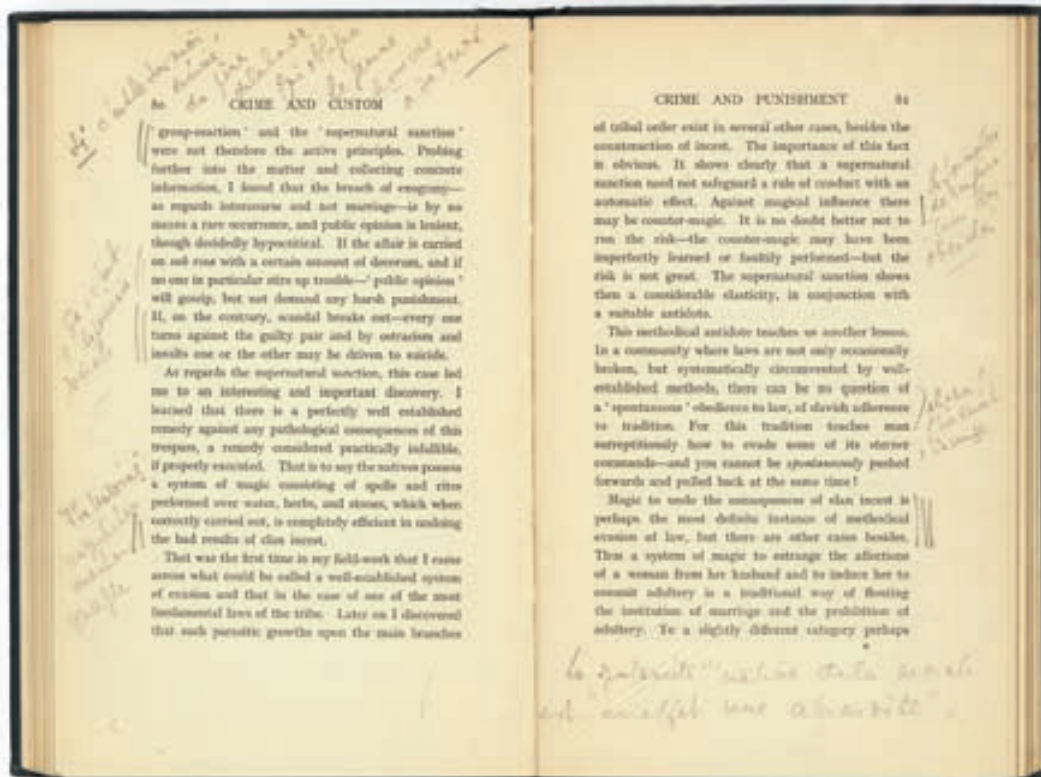
4 ouvrages reliés en un volume in-8, chagrin rouge, dos lisse orné, triple filet doré encadrant les plats avec fleurons aux angles et armes dorées au centre, coupes et bordures intérieures décorées, tranches dorées (*Simier r. du roi*).

Éditions originales. Tirés à part de la *Revue de législation*.

On trouve relié à la fin un *Extrait du compte-rendu de la séance publique du 22 avril 1839* de la Société de la morale chrétienne donnant une communication de l'auteur.

EXEMPLAIRE REMARQUABLE AUX ARMES DE LEOPOLD DE HABSBURG-LORRAINE (1797-1870), ARCHIDUC D'AUTRICHE ET GRAND DUC DE TOSCANE DE 1824 à 1859.

800 / 1 000 €



LE MYTHE DU BON SAUVAGE BATTU EN BRÈCHE

351

MALINOWSKI (Bronislaw). *Crime and Custom in Savage Society*. Londres, Kegan Paul, 1926. In-8, percaline bleue de l'éditeur.

Édition originale de cette étude pionnière, le premier essai d'anthropologie criminelle dans les sociétés primitives.

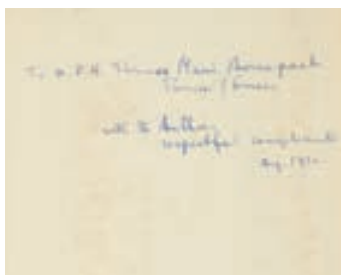
Elle est ornée de 6 planches photographiques hors texte. Bronislaw Malinowski (1884-1942) rend compte d'une nouvelle méthode d'enquête menée sur le terrain après avoir séjourné chez les Mélanésiens des Trobriand pendant deux ans, décryptant leur système juridique coutumier.

PRÉCIEUX EXEMPLAIRE DE MARIE-BONAPARTE, PRINCESSE DE GRÈCE (1882-1962), ENTIÈREMENT ANNOTÉ DE SA MAIN, AVEC UN ENVOI AUTOGRAPHE DE L'AUTEUR.

Psychanalyste française de renom, on lui doit la traduction des œuvres de Freud.

On joint :

- CORRE. *Le Crime en pays créoles* (Esquisse d'ethnographie criminelle). Lyon, Storck, et Paris, Steinheil, sans date [vers 1900]. In-12, percaline olive de l'éditeur.
- AUBRY (Paul). *La Contagion du meurtre. Étude d'anthropologie criminelle*. Paris, Félix Alcan, 1896. In-8, demi-percaline brune à la Bradel de l'époque, non rogné, couvertures conservées. Troisième édition, entièrement refondue. De la bibliothèque du docteur *Maurice de Fleury*, avec ex-libris. Cachet sur le titre.







352

352

MARQUET-VASSELLOT (Louis-Augustin-Aimé, 1781-?) directeur de prisons, historien et critique du système pénitentiaire.

**Du projet de loi tendant à introduire une réforme dans le régime général des prisons, et Du rapport fait au nom de la commission chargée de l'examiner, Loos (Nord) septembre 1840 ;**

MANUSCRIT, un volume in-8 de 150 pages, reliure de l'époque demi-veau blond, dos orné (charnière fendue).

CONFRONTATION DE DEUX MODÈLES PÉNITENTIAIRES AMÉRICAINS, EN VUE D'UN PROJET DE LOI DE RÉFORME DES PRISONS FRANÇAISES.

Marquet-Vasselot, alors directeur de la Maison centrale de force et de correction de Loos (Nord), dédie au comte de RÉMUSAT, ministre de l'Intérieur, ce travail fait à l'occasion du projet de loi présenté à la Chambre des députés le 9 mai 1840, et du Rapport fait au nom de la commission chargée de l'examiner par Alexis de TOCQUEVILLE. Marquet-Vasselot publiera en 1844 une brochure : *De l'Adoption de la loi sur le régime des prisons par la Chambre des Députés, lettre à M. le ministre de l'Intérieur par un ancien directeur.*

Cet essai, émaillé de statistiques et de citations de juristes et pénalistes (Montesquieu, Charles Lucas, Séverin Aylies...) aussi bien que de prisonniers, s'attache à défendre le "système d'Auburn" – travaux collectifs des condamnés, le jour, incarcération solitaire, la nuit, silence à tout instant – contre le système dit "de Philadelphie", d'isolement constant du prisonnier, dans l'espoir de sa réhabilitation morale. Pour Marquet-Vasselot, "si nos prisons actuelles dépravent au lieu de corriger, c'est qu'elles sont régies par une méthode vicieuse, et qu'on a fait de la sociabilité des condamnés le plus scandaleux abus, au lieu d'en combiner l'action de la manière la plus évidemment réformatrice. (...) Nous vous avons déjà prouvé par des chiffres ce que valait votre système d'intimidation par les résultats qu'il a produits"... Etc.

1 000 / 1 500 €

353

MARX (Karl). **Le Capital.** Traduction de M. J. Roy, entièrement révisée par l'auteur. Paris, Maurice Lachâtre et Cie, sans date [1872-1875].

In-4, demi-chagrin rouge, dos à nerfs orné (reliure de l'époque).

Édition originale de la première traduction française, ornée d'un portrait de l'auteur.

Éditée sous le contrôle de Karl Marx, "elle possède, dit-il (dans un *Avis au lecteur* daté du 28 avril 1875 et imprimé à la fin), une valeur scientifique indépendante de l'original et doit être consultée même par des lecteurs familiers avec la langue allemande".

Elle fut distribuée sous forme de livraisons périodiques entre août 1872 et mai 1875, malgré les manœuvres d'intimidation du gouvernement français.

EXEMPLAIRE DE PREMIÈRE ÉMISSION.

Il se distingue par le nom de Lachâtre sur le titre (devenu *Librairie du Progrès* par la suite), et encore par la lettre de Maurice Lachâtre, éditeur courageux, adressée *Au citoyen Karl Marx* (supprimée dans le tirage).

Exemplaire plaisant en reliure du temps.

(*Printing and the Mind of Man*, 1967, n° 359 : "The new religion", pour l'édition originale en allemand parue en 1867.- *Die Erstdrucke der Werke von Marx und Engels*, 1955, p. 33.- BnF, *Utopie*, n° 216 : "Œuvre majeure, à la traduction de laquelle son auteur a contribué, au point qu'elle rassemblait des réflexions inédites qu'il réservait à une seconde édition allemande, elle fut tirée à peine à mille exemplaires, en partie en livraisons à dix centimes, en partie en exemplaires brochés ou reliés dont tous les exemplaires ne furent pas vendus").

1 000 / 1 500 €



353



354

**354**  
[MATA HARI]. Ensemble de 19 tirages photographiques concernant Mata Hari.

BEL ENSEMBLE DE 19 TIRAGES PHOTOGRAPHIQUES, CONCERNANT LA CÉLÈBRE DANSEUSE MARGARETHA GEERTRUIDA (1876-1917), CONNUE SOUS LE NOM DE MATA HARI, ENTRE 1905 ET 1917.

Mata Hari fut fusillée le 15 octobre 1917 pour espionnage au profit de l'Allemagne durant la Première Guerre mondiale.

On joint :

- 6 tirages négatifs de ces photographies.
- *Le Progrès de la Côte d'Or* et *l'Humanité*, du 16 octobre 1917, lendemain de son exécution ; de nombreuses coupures de journaux ; et 4 numéros de magazines de 1949 à 1971 lui étant consacrés.

400 / 600 €



355

**355**  
MICHEL (Francisque). **Études de philologie comparée sur l'argot et sur les idiomes analogues parlés en Europe et en Asie.** Paris, Firmin Didot frères, fils et C<sup>e</sup>, 1856.  
In-8, percaline prune décorée à froid de l'éditeur.

Édition originale.

Important dictionnaire d'argot français, considéré par Yve-Plessis comme le plus savant qui ait été écrit jusqu'à cette époque. Dos passé.

(Yve-Plessis, *Bibliographie raisonnée de l'argot et de la langue verte*, n° 176).

100 / 200 €



#### METTRAY EN IMAGES

356

[METTRAY]. **Colonie agricole et pénitentiaire de Mettray.** [Paris], Imprimerie Lemercier, sans date [1844]. Album petit in-folio, en feuilles.

RARE ÉDITION ORIGINALE DE CET ALBUM DE 20 LITHOGRAPHIES À FOND TEINTÉ, DONT LE TITRE, D'APRÈS LES COMPOSITIONS DE L'ARCHITECTE DE METTRAY, A. THIERRY.

Fondée en 1839 par Frédéric-Auguste Demetz, la colonie de Mettray visait à la réhabilitation de jeunes délinquants âgés de 7 à 20 ans par le travail manuel et l'éducation religieuse. Le 12 mars 1843, l'assemblée générale des fondateurs décida de la réalisation d'un album illustré présentant la colonie sous la forme d'une visite guidée.

Titre, *Vue générale de la colonie, Ecole normale agricole et pénitentiaire, Vue intérieure de l'église, Vue intérieure de la chapelle de l'Ecole normale, Tronc des objets perdus et trouvés, Gymnastique, Ecole de natation, Tourne- bride de la colonie, Classe des colons, Infirmerie, Dortoir de l'école, Réfectoire, Coucher des colons, Manœuvres des hamacs, Fabrique d'instruments aratoires, Ateliers de cordiers et cordonniers, Ecole d'horticulture, Exploitation de la carrière, Cassage de pierres.*

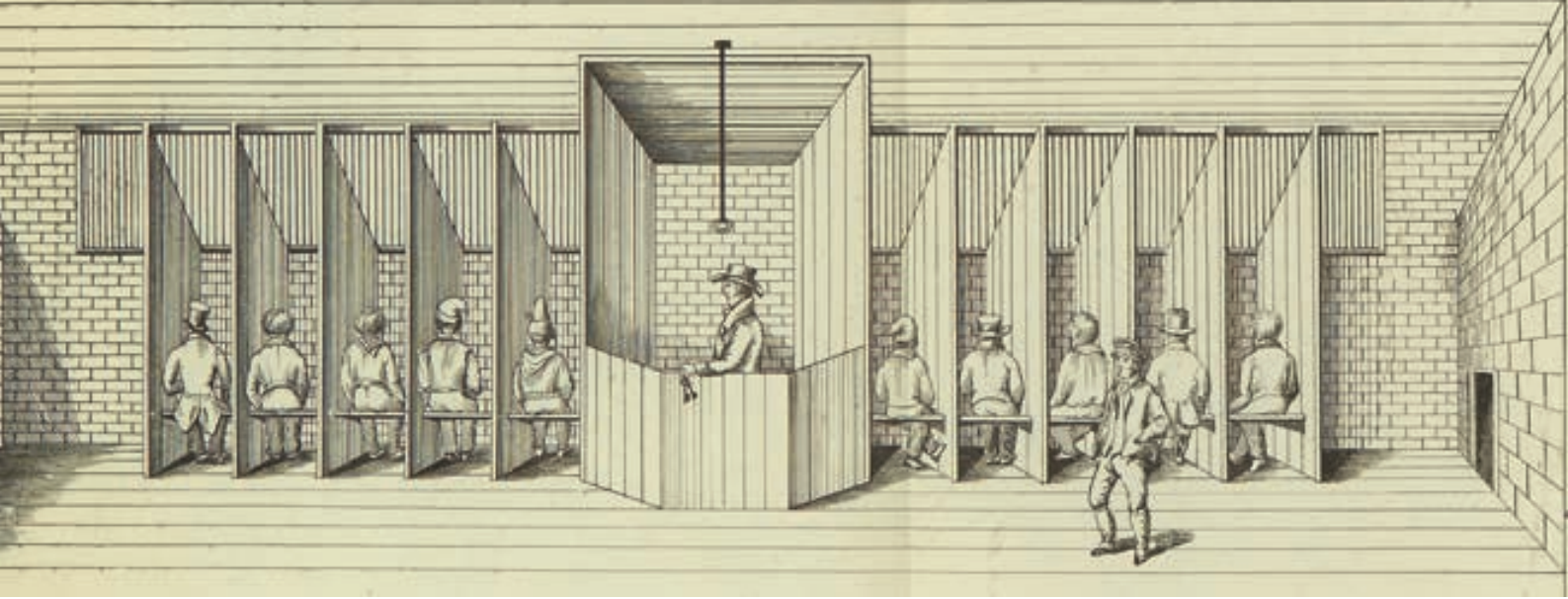
L'écrivain Jean Genet fut l'un des derniers et plus fameux pensionnaires de l'établissement : ses deux années et demie de résidence, de 1926 à 1929, lui inspirèrent *Le Miracle de la rose*.

Exemplaire conservé en feuilles, sans couverture. Quelques planches brunies, mais l'ensemble est plaisant.

L'album est répertorié en 1844 dans la *Bibliographie de la France*, sous les numéros 621, 622, 626 et 637 : le périodique ne mentionne pas la planche montrant l'intérieur de l'église, mais décrit un planche qui ne se trouve pas dans cet exemplaire : *Vue générale du village de Mettray.* (Adhémar, *Les Lithographies de paysage en France à l'époque romantique*, n° 608).

800 / 1 000 €





357

357

MOREAU-CHRISTOPHE (Louis-Mathurin). **Rapport à M. le comte de Montalivet, pair de France, sur les Prisons de l'Angleterre, de l'Écosse, de la Hollande, de la Belgique et de la Suisse.** Paris, Imprimerie royale, 1839.

In-4, demi-marouquin noir avec coins, non rogné, tête dorée, couvertures conservées (Alix).

Édition originale. Elle est ornée de 17 planches réparties sur 16 feuilles dépliantes.

Important ouvrage du juriste Louis-Mathurin Moreau-Christophe (1799-1833). L'auteur était inspecteur général des prisons et partisan de l'isolement absolu, prôné par le système pénitentiaire de Philadelphie.

Très bel exemplaire. Petite galerie de ver marginale en fin de volume.

200 / 300 €

358

[MOREAU-CHRISTOPHE]. **Revue pénitentiaire et des institutions préventives**, dans les deux mondes. Paris, 1843-1846. 11 livraisons in-8 brochées, réunies dans trois étuis en percale moderne.

RARE TÊTE DE COLLECTION DE LA PRINCIPALE PUBLICATION PÉRIODIQUE CONSACRÉE AU MONDE CARCÉRAL AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE.

Dirigée par Moreau-Christophe, inspecteur général des prisons, la revue mêle articles de fond et critiques, relations de crimes, notes bio-bibliographiques, projets de pénitenciers et œuvres littéraires. Ainsi la fameuse *Histoire de Claude Gueux* de Victor Hugo est-elle reproduite accompagnée d'un commentaire critique assez rude ("L'habitude de poétiser le crime a entraîné Victor Hugo beaucoup trop loin. Si son Claude Gueux est une fable admirable, c'est en même temps une insigne fausseté, un mensonge odieux").

Parmi les textes remarquables, on relève une biographie de Howard (ornée de son portrait gravé), une histoire documentée des crimes et des peines, la description du pénitencier de Philadelphie (avec un plan), le projet de Blouet, la relation complète de la discussion du projet de loi sur les prisons à laquelle participèrent Tocqueville et Beaumont, le projet de Harou-Romain (orné de la célèbre gravure d'un prisonnier à genoux dans sa cellule, gravure reprise par Foucault dans *Surveiller et punir*), le plan de la prison de Pentonville, etc.

Un quatrième volume a paru selon le catalogue des périodiques de la Bibliothèque nationale de France. Il fait défaut à nombre de bibliothèques, dont la Bibliothèque de Genève.

Bel exemplaire.

600 / 800 €



358

#### DES CRIMES SEXUELS

359

MOREAU (Paul). **Des aberrations du sens génésique.** Paris, Asselin et C<sup>ie</sup>, 1880.

In-8, demi-chagrin havane, dos à nerfs fileté à froid, non rognée, tête dorée, couvertures et dos conservés (reliure de l'époque).

Deuxième édition.

Médecin aliéniste qui soigna notamment Gérard de Nerval, Paul Moreau tente de démontrer que le sens génital, qu'il appelle "sixième sens", a des fonctions spécifiques sur les individus et joue un rôle dans les crimes sexuels.

Il propose un essai de classification des crimes sexuels. "En présence des nombreux cas de viol, d'attentats à la pudeur de toute nature relevés journallement avec une déplorable exactitude par les feuilles publiques, en présence de la tendance toujours croissante de certains auteurs modernes à mettre en scène, à glorifier même des faits monstrueux que réprouvent la morale et les mœurs, il est permis de se demander où s'arrêtera cette terrible calamité qui n'épargne ni le sexe ni l'âge, qui prend ses acteurs dans tous les rangs de la société" (pp. 1-2).

DE LA BIBLIOTHÈQUE DU PRINCE ROLAND BONAPARTE, AVEC EX-LIBRIS.

Dos frotté, accroc à la coiffe inférieure.



359

On joint :

- KRAFFT-EBING. Étude medico-légale. *Psychopathia sexualis*, avec recherches spéciales sur l'inversion sexuelle. Paris, 1895. Grand in-8, demi-chagrin fauve moderne. Rare première édition de la traduction française. Rousseurs.
- TISSOT. *L'Onanisme*, dissertation sur les maladies produites par la masturbation. Nouvelle édition. Paris, 1836. In-12, demi-basane de l'époque. Réédition de ce classique du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle est ornée de 6 planches gravées hors texte coloriées. Traces d'usage à la reliure.
- NYSTRÖM. *La Vie sexuelle et ses lois*. Troisième édition. Paris, 1930. In-8, broché.
- HESNARD & LAFORGUE. *Les Processus d'auto-punition en psychologie des névroses et des psychoses, en psychologie criminelle et en pathologie générale*. Paris, 1931. Grand in-8, broché.

300 / 400 €



360

360

[MUSÉES CRIMINELS]. **Ensemble de 3 catalogues de musées criminels. 1891-1977.**  
3 volumes in-8, brochés, chemises en toile souple, emboîtement en demi-box souris de Jean de Gonet.

- *Catalogue of Exhibits in the Museum of the Convict Supervision Department.* New Scotland Yard. Brentford, Stutter, 1891. Sans la couverture.

- *Cabinet de droit pénal de l'Université impériale de St-Petersbourg. Catalogue du musée. 3ème édition.* Saint-Petersbourg, 1902.

Catalogue bilingue français-russe du musée criminel de Saint-Petersbourg, inauguré en 1890 à l'occasion du congrès international pénitentiaire. Y sont exposés : médailles, médaillons et portraits ; modèles et instruments de torture ; objets fabriqués dans les prisons ; photographies, cartes, plans, dessins et tableaux.

- *Guide au musée criminologique de Rome.* Rome, 1977.

Amusant guide rédigé en français : "Salle XVIII, commence la section des exécutions capitales et des fers de punition. On y retrouve les exemples les plus atroces de peines et d'exécutions, aussi bien en Italie qu'à l'étranger, parfois vraiment affreux... On peut dire que c'est justement cet aspect de l'horreur, à part le remarquable intérêt historique et scientifique qui donne au musée criminel un charme particulier".

REMARQUABLE ENSEMBLE CONSERVÉ DANS DES ÉTUIS DE JEAN DE GONET.



361

300 / 400 €

361

[MUSSOLINI]. [Exposition publique du cadavre de Mussolini sur la piazzale Loreto à Milan le 29 avril 1945].

5 épreuves photographiques originales (90 x 63 mm), montés dans un album in-4 oblong en toile.

Réunion de 5 photographies originales sur lesquelles on distingue le corps du duce suspendu par ses pieds, puis au sol. Elles ont été contrecollées dans un album constitué par le diplomate et baron italien Luigi Parrilli pour justifier de ses activités dans les derniers jours de la République de Salò. Il comprend des articles de presse, un document dactylographié et quelques photographies.

200 / 300 €

Les détenus ne peuvent écrire qu'à leurs proches parents, et seulement par l'intermédiaire de la direction. Ils ne doivent parler que de leurs affaires de famille et de leurs



Le 27. 10 - 1935

Nom et prénoms: *Violette Nozière.*

N° d'écrou: *165* Atelier: *Tras.*

*Ma Bien Chère Petite Maman;*

362

NOZIÈRE (Violette, 1915-1966) parricide, égérie des surréalistes.

**Lettre autographe signée** "Violette Nozière", [Haguenau] 27 octobre 1935, à SA MÈRE.

2 pages in-8 très remplies d'une écriture serrée sur papier imprimé réglementaire de la prison, sur lequel elle a cousu une fleur séchée.

TRÈS RARE LETTRE, PENDANT SON INCARCÉRATION À LA MAISON CENTRALE DE HAGUENAU EN ALSACE, APRÈS SA CONDAMNATION À MORT COMMUÉE EN TRAVAUX FORCÉS À PERPÉTUITÉ.

Les lettres de sa mère, qui lui donnaient des nouvelles de ses proches, lui ont fait énormément plaisir. Elle a bien reçu sa lettre de Strasbourg ainsi que la carte de son cher petit Dédé : "tu le remercieras bien pour moi, et surtout tu l'embrasseras bien pour sa chère petite Litine, qui pense bien à lui". "Tante" a été très fatiguée par son voyage et Georgette lui a appris qu'elle était bien enrhumée : "enfin j'espère que cela ne sera rien, je vois que Tante est toujours bien bonne pour toi. Tu la remercieras bien pour moi et surtout tu les embrasseras bien pour moi. Oh oui j'ai été bien heureuse de vous voir, mais que cette journée m'a paru courte et après quel vide. Oh ! Que mon cœur été gros et qu'il est encore bien gros. Je vous vois tous dans notre chère maison, je vous vois à table, vous êtes toujours présents à mes yeux et en mon cœur, chère famille que je n'ai pas su apprécier"... Elle aimerait beaucoup envoyer une lettre à Georges mais elle n'est malheureusement pas libre et n'ose pas demander cette autorisation : "quand tu viendras me voir, je demanderais à expédier une de mes lettres à mon cousin, vu qu'il est mon subrogé-tuteur, enfin je n'ose certifier que cela me sera accordé". Elle a bien reçu son petit colis, "mais chère Maman, je te préviens de ne *plus rien m'envoyer* ni en argent, ni en affaires, car je me ferai sérieusement attrapé, d'ailleurs on m'a remboursé mes frais de justice. Chère petite Maman, j'espère que tu manges mieux et que tu vas t'acheter du fortifiant, car il te faut beaucoup de forces pour supporter les nombreuses épreuves qui sont encore devant nous. Je te dirais qu'il nous faut beaucoup prier, et même redoubler la ferveur de nos prières, j'ai tant à souffrir dans cette maison, mais je saurais bien souffrir et en silence, car j'accepte tout pour notre Seigneur. Il en est qui sont nés pour souffrir et qu'on se plaît à faire souffrir". Elle continue à bien travailler et à se tenir sage... "Mais, chère Petite Maman, c'est la dernière fois peut-être que je te mets des fleurs [fleur cousue en tête de la lettre] car il n'y en a plus dans les jardins"... Elle a reçu la visite des Sœurs de Béthanie et a été très heureuse de les voir : "elles sont si bonnes, si charitables, pour ceux qui souffrent, elles m'ont remis une image, pour te mettre dans ma lettre avec une fleur de bégonia qui a fleuri sur la tombe du père Lataste. Tu remercieras beaucoup Mère Supérieure de son image, je prie toujours beaucoup pour les Sœurs et qu'elles-mêmes prient plus que jamais pour moi. Je suis toujours bien obéissante envers ces chères sœurs qui sont si bonnes pour moi, je remercie le Bon Dieu de me les avoir placés sur mon chemin, et de me les conserver encore longtemps"... Elle espère obtenir un parloir le 1<sup>er</sup> novembre : "je serais si heureuse, j'ai écrit à mon tuteur"... Elle est en bonne santé... Elle termine en lui demandant de donner de ses nouvelles à Georges et de lui dire qu'elle fera tout pour "réparer le mal que j'ai fait, que je me repens de tout mon cœur"... Elle signe : "Ton enfant qui t'aime".



ON JOINT 4 lettres autographes signées de sa mère Germaine NOZIÈRE à un Révérend Père ayant accepté de s'occuper du salut de Violette (1935-1936) ; plus 3 lettres au même par écrites par Constance SELTZ veuve GILLES, le journaliste Armand Henry FLASSCH, et le directeur de la Centrale de Haguenau (1935 et sans date.).





363

[NOZIÈRE]. **Violette Nozières** [sic]. Bruxelles, Éditions Nicolas Flamel, [1933].  
In-8, broché, couverture illustrée, à toutes marges.

ÉDITION ORIGINALE DE CETTE PLAQUETTE ÉDITÉE PAR LES SURREALISTES POUR DÉFENDRE LA JEUNE VIOLETTE NOZIÈRE.

Un des 20 exemplaires de tête sur Hollande, seul grand papier.

Violette Nozière fut condamnée à mort pour avoir empoisonné ses parents à l'aide de somnifères ; sa mère fut sauvée, mais son père, qu'elle accusait d'inceste, succomba. Elle devint rapidement la muse des Surréalistes, qui lui consacreront ce recueil de poèmes et de dessins : "Mais le papa qui sentait le feu de sa locomotive, un peu en-dessous de son nombril, violait, dans la tonnelle du jardin, au milieu des manches de pelle qui l'inspiraient, Violette, qui rentrait ensuite étudier, entre le mécanicien de malheur et la mère méditant sa vengeance" (Benjamin Péret). André Breton écrira que le père avait donné à sa fille un "prénom dans la première partie duquel on peut démêler psychanalytiquement son programme".

L'illustration comprend 8 dessins par *Dali, Hans Arp, Yves Tanguy, Magritte, Max Ernst, Victor Brauner, Marcel Jean* et *Giacometti*, sur des textes d'André Breton, René Char, Paul Éluard, Maurice Henry, Mesens, César Moro, Benjamin Péret et Gui Rosey.

Parfait exemplaire conservé tel que paru, à toutes marges.

On joint :

- 3 photographies originales représentant  
Violette Nozière posant nue (15 x 10 cm), tampon *Archives Gérard Oriol*;  
Violette Nozière dans les couloirs de l'instruction en 1933 (13 x 9 cm), tampon de l'agence Pierre Dupuy du 19 octobre 1933 ;  
ses avocats, Maître Henry Geraud et Maître de Vésinne-Larue (18 x 12 cm), tampon de l'agence *Photo-Nadal* ;
- Au XX<sup>e</sup> siècle le plus monstrueux des crimes. *Violette l'empoisonneuse*. Actualité août 1933. Tract imprimé in-4, contenant une chanson de 7 strophes par Madame Godard, chantée sur l'air de la Paimpolaise.



363

800 / 1 000 €



364

364

PARCHAPPE (Maximilien). **Plans des maisons centrales de force et de correction de l'Empire français**, réunis et réduits à l'échelle d'un millimètre, avec légendes et tableaux du cubage des habitations. Paris, Imprimerie Lit. de G. Schlatter, sans date [vers 1860].

Grand in-8, cartonnage vert à la Bradel, couvertures conservées (*Ateliers Laurenchet*).

Édition originale : elle est ornée de 22 plans de prisons, dont certains repliés.

Maximilien Parchappe, était inspecteur général des asiles d'aliénés et du service sanitaire des prisons. L'hygiéniste s'applique au problème du cubage et du renouvellement de l'air, fort de son expérience et de ses rapports officiels qui firent connaître l'évolution de la santé et de la mortalité dans les centrales.

Quelques rousseurs claires.

100 / 200 €

“OUVRAGE CAPITAL” (PIERRE LAROUSSE)

365

PARENT-DUCHATELET (Alexandre). **De la prostitution dans la ville de Paris, considéré sous le rapport de l'hygiène publique, de la morale et de l'administration**. Paris, Baillière, 1836.

2 volumes in-8, demi-chagrin rouge, dos à nerfs ornés, tranches jaspées (*reliure vers 1870*).

Édition originale posthume.

Elle est ornée de deux cartes et un tableau, gravés sur cuivre par Tardieu. L'une des cartes indique le nombre des prostituées venues de chaque département à Paris de 1816 à 1831.

Issu de huit années d'enquêtes, cet ouvrage est considéré comme majeur pour l'histoire de la prostitution qu'il envisage à trois points de vue différents : au point de vue de l'hygiène publique, de la morale et de l'administration.

Pierre Larousse, qui loue les qualités scientifiques et littéraires de l'ouvrage, déplore que “les détails techniques [y soient] nombreux, précis et... repoussants. Ils font que le livre ne peut figurer que dans un nombre restreint de bibliothèques.” Eugène Sue s'inspira de cet ouvrage pour rédiger les *Mystères de Paris*. Quelques piqûres.

(Le Clère, n° 784).

TRÈS JOLIE RELIURE DÉCORÉE DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE. Rousseurs par endroits.

On joint :

- BÉRAUD. *Les Filles publiques de Paris, et la police qui les régit*. Précédées d'une notice historique sur la prostitution chez les divers peuples de la Terre. Paris et Leipzig, Desforges et C<sup>ie</sup>, 1839. 2 volumes in-12, demi-chagrin prune du temps.

Édition originale de cette étude due à un ancien commissaire de police de la capitale.

Bel exemplaire, ayant appartenu à Angelo de Sorr, auteur d'un ouvrage intitulé *les Filles de Paris* (1848), avec son ex-libris manuscrit, daté 1846. Bel exemplaire. Dos passés. (Le Clère, n° 96).

- FALLIÈRES (Armand), CLEMENCEAU (Georges) et BRIAND (Aristide). *Projet de loi*. Paris, 18 juin-9 juillet 1909. 4 pièces in-4 de 7, 5, 2 et 3 pp., en feuilles.

Projet de loi ayant pour objet de prescrire l'application échelonnée de la loi du 11 avril 1908 concernant la prostitution des mineurs. Il fut présenté par le président Armand Fallières, le ministre de l'Intérieur Georges Clemenceau et le ministre de la Justice Aristide Briand. On trouve le projet de loi et les rapports, par Béranger et Lauraine, soit les n<sup>os</sup> 150 et 168 du Sénat, et les n<sup>os</sup> 2644 et 2680 de la Chambre des députés, du 18 juin au 9 juillet 1909.



365

600 / 800 €



366

**366**  
[PÉTAIN]. **Collection de divers documents autour du procès du maréchal Pétain.**

- PELLETIER (Henri). *Suite de 19 dessins au crayon noir, du procès du Maréchal Philippe Pétain.* Entre 24,5 x 18 cm et 16 x 14,5 cm.

On y trouve, entre autres, les portraits de Charles Donat-Guigue, Jean Picard, Philippe Pétain, Fernand Payen, Jacques Isorni, Paul Reynaud, Edouard Daladier, Pierre Laval, général Weygand, Fernand de Brinon, Edouard Herriot, Léon Blum (contrecollé sur celui du bâtonnier Payen), etc.

- *Exceptionnel ensemble de 60 tirages photographiques, 17 x 23 cm, avec légendes tapuscrites et tampon de la préfecture de police aux dos.*

Ce reportage photographique couvre une partie du procès du maréchal Pétain, depuis le 25 juillet jusqu'au 15 août au petit matin, et quelques clichés antérieurs au procès. On y retrouve entre autres le maréchal Pétain et son garde, Édouard Daladier, Albert Lebrun, Jeanneney, Paul Reynaud, Maître Isorni, Léon Blum, Charles Roux, Michel Clemenceau, Gazel, le général Doyen, Pierre Laval, Noël Pinelli, Peyrouton, l'amiral Fernet, l'amiral Bléhaut, Jean Mermoz, etc. puis l'embarquement de Philippe Pétain, condamné à mort, à l'aérodrome de Villacoublay. Cette collection est issue de la succession du directeur général de la police municipale Georges Maurice, alors en poste lors du procès.

- *Compte rendu in extenso des audiences transmis par le Secrétariat général de la Haute Cour de justice. Procès du maréchal Pétain.* Paris, Imprimerie des journaux officiels, 1945. 20 livraisons in-4, en feuilles, chemise-étui. 20 audiences du procès, du 23 juillet au 14 août 1945.

- *Plaidoirie du procès et récit de la mort du Maréchal Pétain.* Collection dirigée par Pierre Lhoste. Production Pathé-Marconi. Disque vinyl 33 tours, de la collection "Témoignages", dans sa pochette originale, illustrée d'une reproduction photographique du procès.

"Par la voix de Maître Isorni, nous revivons les heures angoissantes du plus grand procès du siècle, puis ce que fut le calvaire du Vainqueur de Verdun, dont les courageux défenseurs ont été les témoins. Puisse ce disque de caractère historique contribuer à l'édification des Français et à leur réconciliation dans la justice !" (Général Héring, note imprimée au verso de la pochette).

- *Les Jurés sont responsables.* [1945]. Tract de 20,5 x 13,5 cm.

"La France toute entière ne porte pas la responsabilité du jugement que quelques hommes vont rendre à l'issue du procès du Maréchal Pétain. Ceux qui prononcent la sentence engagent devant le peuple de France leur propre responsabilité. Il faut connaître leurs noms... Si ces hommes commettent une injustice, vous saurez qui l'a commise."

- 81 journaux. 1945 et 1951. *Paris presse, Combat, l'Humanité, Libération, L'Aurore, Résistance, Le Monde, La Marseillaise, Nuit et Jour ; Images du monde ; Point de vue ; La Domenica del Corriere ; Clartés ; le Figaro*, etc.

- *Gloire et sacrifice de Philippe Pétain Maréchal de France*. Paris, Imprimerie spéciale d'Aspects de la France, sans date. Affiche en couleurs, 38,5 x 30 cm. Portrait en pied et épisodes de la vie du maréchal en 4 tableaux.

- HENRY (Pierre). *Le Mémorial du maréchal Pétain*. Paris, 1965. In-4, cartonnage et jaquette d'éditeur.

- PALUEL-MARMONT. *Il était une fois un maréchal de France...* Paris, [1943]. In-4, cartonnage de l'éditeur. Illustrations de Pierre Rousseau.

800 / 1 000 €

367

[PETIOT (Affaire)]. **Ensemble de documents.**

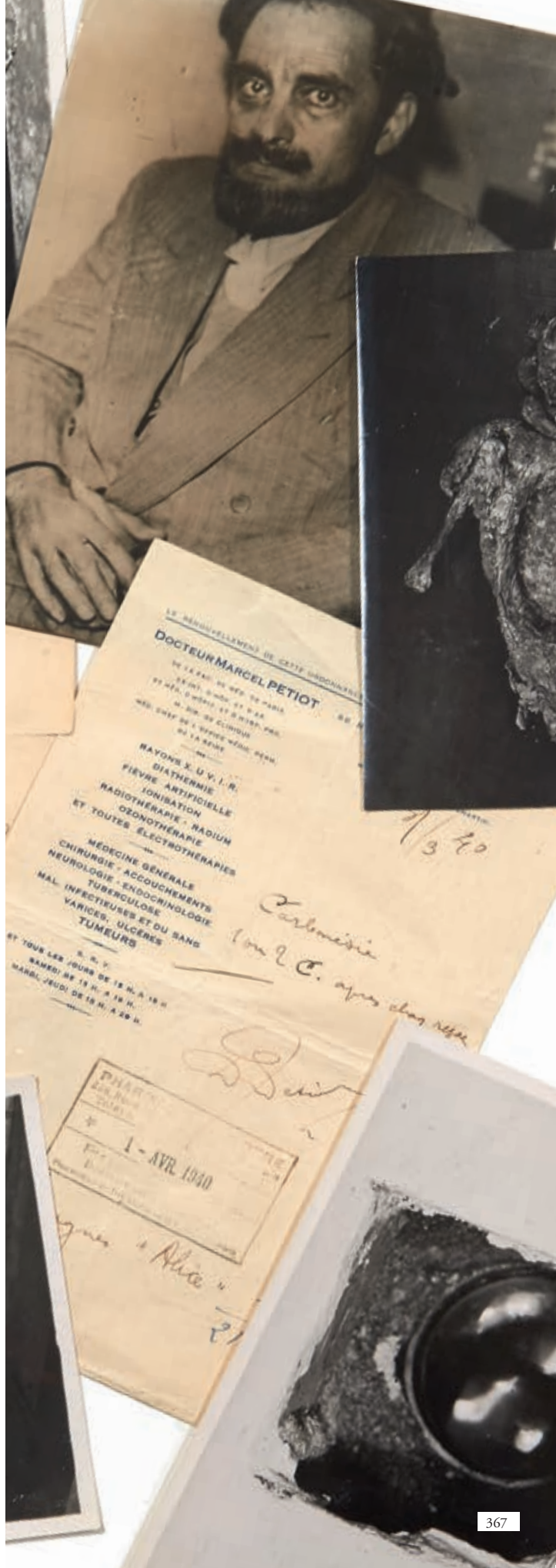
UN MEURTRIER EN SÉRIE.

“Si chacune des guerres mondiales est associée à un fait divers criminel, alors Petiot est bien le produit de la Seconde Guerre mondiale, comme Landru l'est pour celle de 14-18. Le contexte de guerre, l'assassinat en série et la tentative d'élimination des cadavres par le feu sont les principaux points communs des deux affaires” (Philippe Zoummeroff). Le docteur Petiot fut reconnu coupable de 27 meurtres ; il en revendiqua 63, prétendant les avoir commis “pour la France”. Il fut guillotiné le 25 mai 1946.

L'ensemble comprend :

- 2 ordonnances autographes du docteur Petiot, datées de 1940.
- 30 tirages de photographies prises entre 1944 et 1946 (de 12 x 17 cm à 18 x 24 cm). On y voit le docteur Petiot, sa femme, et toutes les images prises lors de la perquisition à son domicile : les restes humains calcinés découverts sur les lieux, l'hôtel particulier où il avait établi son cabinet, la chaudière, la cave aménagée en chambre à gaz, le judas par lequel il regardait agoniser ses victimes, ainsi que des photographies prises lors du procès.
- un important dossier judiciaire tapuscrit comprenant les procès verbaux d'interrogatoires de Petiot, des rapports, le compte rendu de son arrestation, la déposition d'un proche d'une des victimes, le réquisitoire définitif (35 pp.), le compte rendu de son exécution, et la liste des personnes disparues.
- 58 journaux, parus entre 1944 et 1946 : *Franc Tireur, Grand Echo du Nord de la France, Nord Éclair, Réveil du Nord, Combat, La France socialiste, Front national, La Montagne*, etc., ainsi que 3 revues : *Paris jour, Noir et blanc* et *Actu*.

800 / 1 000 €





368

**Le Petit Journal.** Supplément illustré. 29 novembre 1890 - 26 décembre 1897.

371 numéros en 7 volumes in-folio, demi-percaline parme de l'éditeur, premier plat de couverture illustré conservé.

TÊTE DE COLLECTION DU SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ PUBLIÉ PAR LE PETIT JOURNAL.

À partir de 1890, le *Petit Journal* publia un supplément illustré qui, chaque semaine, donnait principalement des faits divers. Le tirage s'élevait à plus d'un million d'exemplaires. "Au Petit Journal, on flattait le peuple personnifié par les concierges, les ouvriers, les petites gens", témoigne Emile Zola qui en fut le collaborateur pendant quelques mois.

Les illustrations en couleurs, sur bois de bout, sont des plus suggestives : massacres en Chine (n° 56 du 19 décembre 1891), arrestation de Ravachol (n° 73 du 16 avril 1892), Ravachol dans sa cellule (n° 76 du 7 mai 1892), le drame des Ternes (n° 84 du 2 juillet 1892), le crime de la rue Botzaris, une femme découpée en morceaux et la découverte du cadavre (n° 103 du 12 novembre 1892), l'assassinat d'un gardien de la paix par un anarchiste (n° 224 du 3 mars 1895), Dreyfus à l'île du Diable (n° 306 du 27 septembre 1896), le crime du Kremlin-Bicêtre (n° 371 du 26 décembre 1897), etc. Le n° 7 du 10 janvier 1891 fait défaut. Dos des reliures passés.

On joint :

- *Recueil factice de 36 numéros du même journal. 1891-1912.* Grand in-folio, demi-chagrin rouge à bandes d'Aliz.

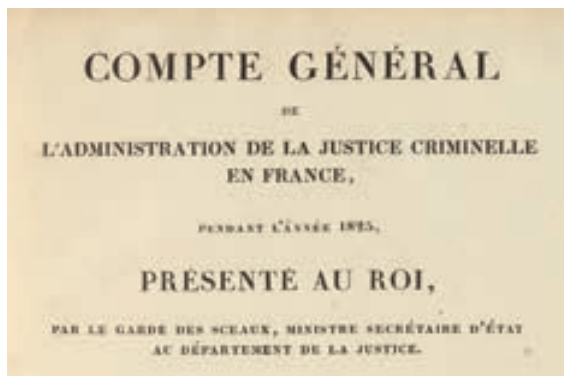
- *Le Petit Parisien. Supplément littéraire illustré.* Ensemble 16 numéros (années 1893-1910), en feuilles, sous emboîtage moderne en demi-toile bleue.

Nombreuses et intéressantes illustrations en couleurs représentant des crimes : un milliardaire américain tue sa jeune femme dans un dramatique guet-apens (20 août 1911), l'arrestation de Ravachol (10 août 1892), l'auberge rouge en Sibérie (7 août 1910), etc.

800 / 1 200 €



L'ARRESTATION DE RAVACHOL



369

[PEYRONNET (Pierre-Denis Charles, comte de)]. **Compte général de l'administration de la justice criminelle en France, pendant l'année 1825**, présenté au Roi. Paris, de l'Imprimerie royale, 1827.

In-4, maroquin rouge à grain long, dos à faux nerfs orné, triple encadrement de roulettes dorées et à froid sur les plats, avec écoinçons et cartouche à froid au centre, coupes et bordures intérieures décorées, doublures et gardes de tabis bleu ciel, tranches dorées (*reliure de l'époque*).

ÉDITION ORIGINALE DU PREMIER RAPPORT SCIENTIFIQUE SUR LA CRIMINALITÉ EN FRANCE.

Garde des Sceaux, le comte de Peyronnet (1778-1854) contresigna les ordonnances qui provoquèrent la Révolution de Juillet et mirent fin au régime. Le ministre liberticide et ultra rend compte de l'administration de la justice criminelle lors de la première année du règne de Charles X.

EXEMPLAIRE DE CHOIX, tiré sur papier fort et luxueusement relié en maroquin rouge sang. Petites éraflures à la reliure.

400 / 600 €

370

PEYTEL (Sébastien-Benoît, 1804-1839) notaire ; il fut condamné à mort pour le double assassinat de son épouse et de son domestique, malgré l'intervention de Gavarni et de Balzac.

**Lettre autographe**, [1839], à SA MÈRE ; 1 page petit in4.

APRÈS LE VERDICT L'AYANT CONDAMNÉ À L'ÉCHAFAUD.

“Ma bonne, mon excellente mère, combien tu as de douleur à cause de moi ! En effet je suis bien malheureux, le plus malheureux des hommes, mais je suis résigné à tout. La vie n'est rien pour moi je la quitte sans crainte, je m'estime même heureux de connaître à peu près le jour ou Dieu m'appellera (...) j'espère qu'il ne me repoussera pas. Comme homme je craignais peu la mort, tu te souviens combien de fois je la risquais pour des riens, aujourd'hui je la crains moins encore, réconcilié avec Dieu par le ministère d'un saint et bon prêtre. Je suis tout disposé à quitter le monde (...) je n'y pleure que ceux que j'y laisse, oh ma bonne mère que de tourmens tu auras eu ici bas et tout cela pour ton fils. Mets toute ta confiance en Dieu ma bonne mère, je l'avais négligé si long-tems qu'il m'a rappelé à lui en m'infligeant le châtiment le plus horrible qu'il puisse donner en ce monde, je suis résigné à sa volonté (...) innocent, je ne dois pas craindre de paroître devant mon juge”... Son seul tourment est de laisser toute sa famille derrière lui, mais “je suis persuadé qu'une réhabilitation complète m'arrivera, ma mémoire sera honorée au lieu d'être une exécration. Je désire que cela arrive pendant ta vie”.

ON JOINT une l.a.s. de NEPVEU, 6 décembre 1842, à propos d'un autographe de LAMARTINE recommandant le notaire Peytel.

Ancienne collection du bâtonnier Pierre-Antoine PERROD (4-5 juillet 2001, n° 33).

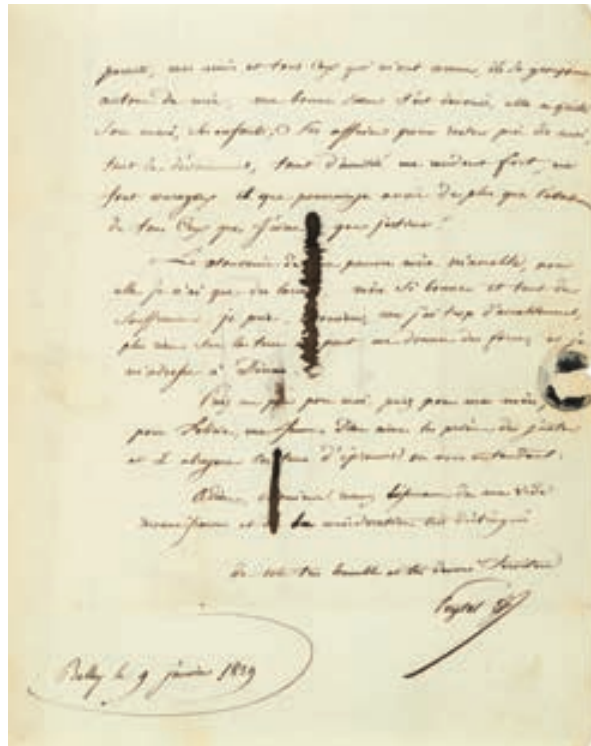
800 / 1 000 €



369



370



371

PEYTEL (Sébastien-Benoît).

**Pièce autographe signée et 2 lettres autographes signées** "Peytel", 1838 et 1839 ; 5 pages in4 et 3 pages in8 à son chiffre, 2 adresses dont une biffée.

IMPORTANT DOSSIER SUR L'AFFAIRE PEYTEL.

*Lyon 2 mars 1838.* Bail de sous-location d'un appartement situé rue des Célestins à Lyon pour une durée de seize mois, suivi de l'état des objets que Peytel vend à son locataire A. JANSON qui en a dressé la liste.

*Belley 12 mars 1838,* au directeur du *Journal des Notaires et des Avocats* à Paris. En instance d'être nommé notaire à Belley, il se plaint d'un autre notaire de cette ville qui a débâché son premier clerc et demande quelle procédure il peut lancer contre lui. Il ajoute en post-scriptum qu'il joint une lettre à remettre à M. de LAMARTINE à la Chambre des Députés

*Belley 9 janvier 1839,* à un correspondant de Lyon. APRÈS SON ARRESTATION...."Je suis à l'apogée de mes malheurs (...) Oh ! Monsieur ! Quelle horrible position ! Marié le 7 mai 1838, épouse brillante de santé et de beauté, cérémonie magnifique de simplicité. C'est aux pieds de la Vierge que Félicie dit ses sermens et la Vierge entendit les paroles d'une vierge. (...) LAMARTINE conduisoit Félicie à l'autel. Le ciel avoit béni notre union, j'allois bientôt être père. Le premier novembre, j'ai cessé d'être époux, j'ai perdu l'espoir d'être père. Oh ! Monsieur, c'étoit affreux ! Dieu étoit avec moi, car il m'a donné une force surnaturelle. J'ai agi comme un homme de cœur et d'âme, je n'ai pas fait comme un homme de loi. Aujourd' hui, monsieur, les hommes de loi me poursuivent, je suis en prison". Son avocat Margerand lui communiquera les lettres qui lui expliqueront toutes les infamies dont il est accusé. Dans ces grandes douleurs, il est réconforté par le dévouement de ses amis et de ses parents, mais le souvenir de sa pauvre mère l'accable. "Priez un peu pour moi, priez pour ma mère, pour Félicie ma femme. Dieu aime les prières des justes et il abrégera ces tems d'épreuves"...

ON JOINT les dossiers des cinq magistrats de la Cour d'assises de Bourg ayant pris part au procès de Peytel.

*Ancienne collection du bâtonnier Pierre-Antoine PERROD (4-5 juillet 2001, n° 31).*



371

1 500 / 1 800 €





372

**372**  
 [PHOTOGRAPHIES]. Ensemble de photographies américaines de criminels et mafieux.

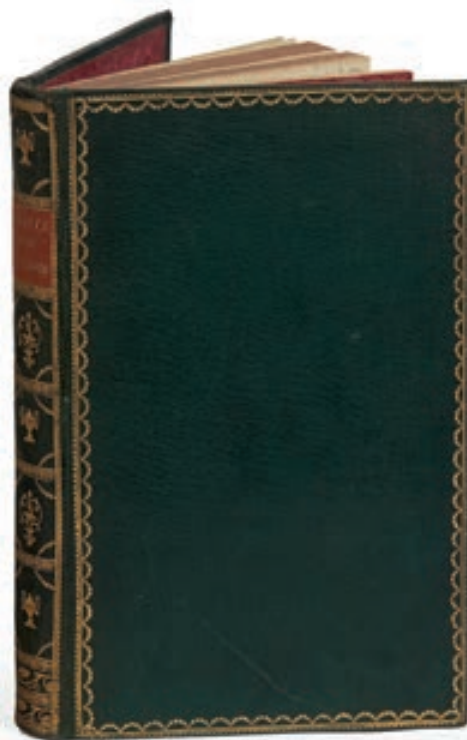
REMARQUABLE COLLECTION DE 77 TIRAGES DE PRESSE ET TIRAGES MODERNES D'ARCHIVES (LIBRARY OF CONGRESS) FIGURANT DIVERS CRIMINELS AMÉRICAINS, TRIBUNAUX, ETC., DEPUIS 1893 JUSQU'EN 1960.

On y trouve, entre autres : Joe Amoruso, bras droit de Lepke Buchalter, ennemi public n° 1 ; l'exécution d'un "negro" brûlé vif en public ; le corps du parrain de la mafia new-yorkaise, Albert Anastasia, sur les lieux de son meurtre, et son "mugshot" ; des avocats, juges, membres de la Cour suprême, des policiers américains du début du XX<sup>e</sup> siècle ; le lieu du meurtre du gangster Jack "Legs" Diamond ; etc.

On y joint :

- 19 autres tirages, avec notamment Alice Diamond, John Haigh, dit "Le Vampire de Londres" ou "Le Landru anglais", John Christie, etc.
- 15 photographies en couleurs sur les méthodes d'analyses du FBI.
- 20 TIRAGES PHOTOGRAPHIQUES CONCERNANT AL CAPONE (1899-1947) ET SON ENTOURAGE, ENTRE 1914 ET 1939.  
 On y trouve, entre autres, la soupe populaire qu'il ouvrit à Chicago pour les chômeurs, les victimes du massacre de la Saint-Valentin commandité par Capone, sur les lieux du crime, son "mugshot", etc.
- 22 TIRAGES PHOTOGRAPHIQUES SUR LES CHEFS MAFIEUX ITALO-AMÉRICAINS, PRISES ENTRE 1939 ET 1973. Parmi eux figurent Vito Genovese, Joe Colombo, Carlos Marcello, Lucky Luciano, Frank Costello, Joe Gallo, Nick Corcella, Peter de Foe, Angelo de Carlo, Vincent Charles Teresa, Vito Gurino, et le corps de Joe Masseria sur la scène de crime.

600 / 800 €



“LES CHAÎNES QU’ON ENLÈVE”

373

PINEL (Philippe). **Traité médico-philosophique sur l’aliénation mentale, ou la manie.** Avec figures représentant des formes de crânes ou des portraits d’aliénés. Paris, Richard, Caille et Ravier, an IX [1801].

In-8, maroquin vert, dos lisse joliment orné, pièce de titre de maroquin saumon, roulette dorée encadrant les plats, coupes décorées, tranches jaspées (*reliure de l’époque*).

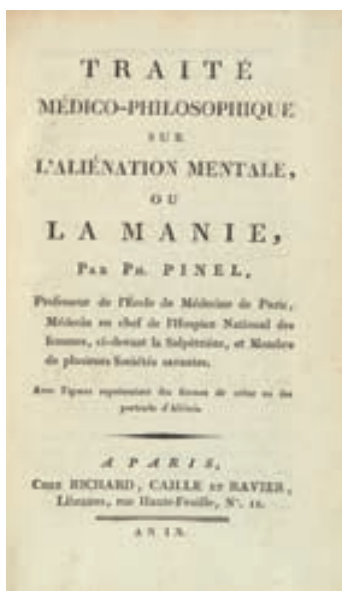
Édition originale. Elle est illustrée de 2 planches gravées hors texte et comporte un tableau dépliant.

LE TEXTE FONDATEUR DE LA PSYCHIATRIE.

Le mot “psychiatrie” apparaît en français en 1802. Il est significativement contemporain du *Traité* de Pinel (1745-1826). Médecin-chef de la Salpêtrière et maître d’Esquirol, il amorça une révolution mentale et scientifique en abolissant les méthodes thérapeutiques brutales auxquelles étaient soumis les aliénés. Une légende veut qu’il ait été le premier à libérer les fous de leurs chaînes. Son mérite est ailleurs, lorsqu’il étudie les causes de l’aliénation et décrit pour la première fois les fous tels qu’ils sont, avec sa hauteur de vue de clinicien. Pour lui, l’aliénation est une névrose cérébrale due à des causes physiologiques ou morales. Dès lors, elle réclame un traitement approprié, non plus une simple prophylaxie sociale ou la compassion charitable.

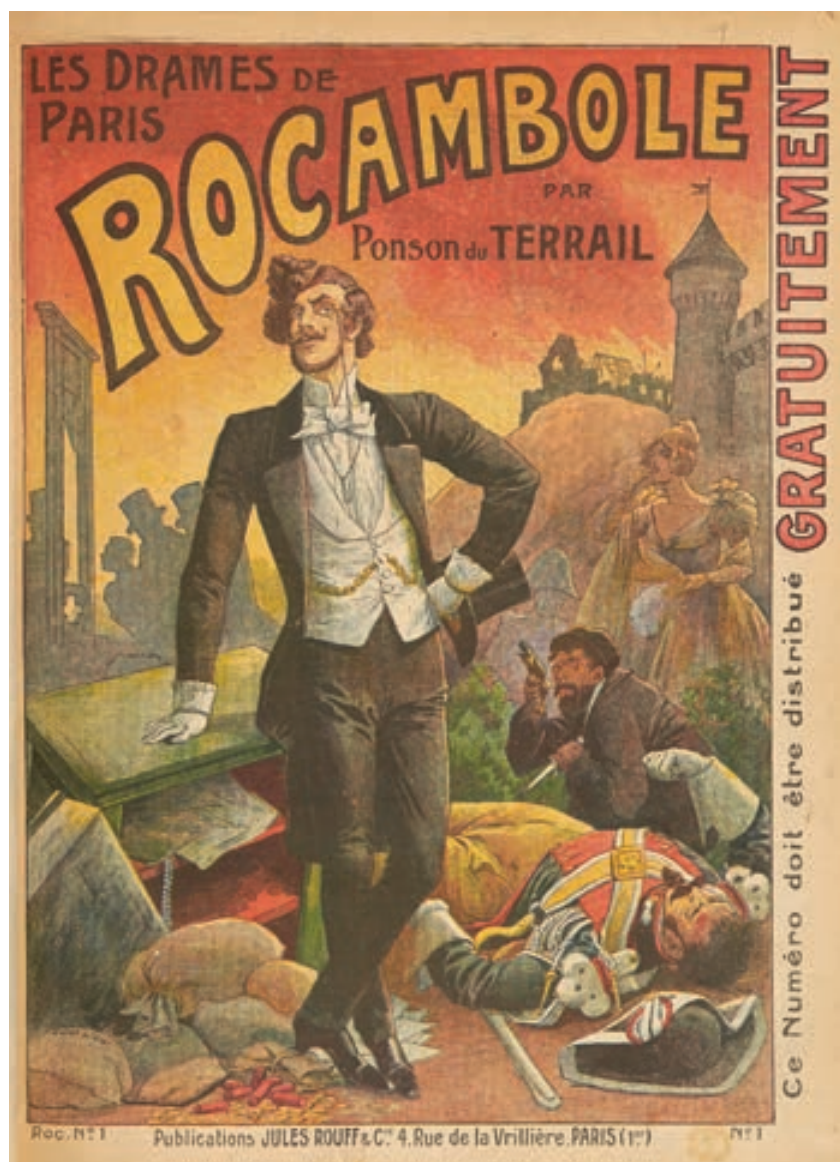
EXEMPLAIRE DE CHOIX EN MAROQUIN VERT DE L’ÉPOQUE.

(*En français dans le texte*, Paris, BN, 1990, n° 203.- Norman, *One Hundred Books Famous in Medicine*, 1995, n° 54).



373

1 500 / 2 000 €



374

PONSON DU TERRAIL (Paul Alexis). **Les Drames de Paris. Rocambole.** Paris, Jules Rouff, sans date [vers 1884].  
2 volumes in-folio sur trois colonnes, demi-basane verte, dos lisses filetés à froid (*reliure de l'époque*).

COLLECTION COMPLÈTE DES 219 LIVRAISONS DE L'ÉDITION POPULAIRE, DITE "DE LUXE", DES AVENTURES DE ROCAMBOLE.

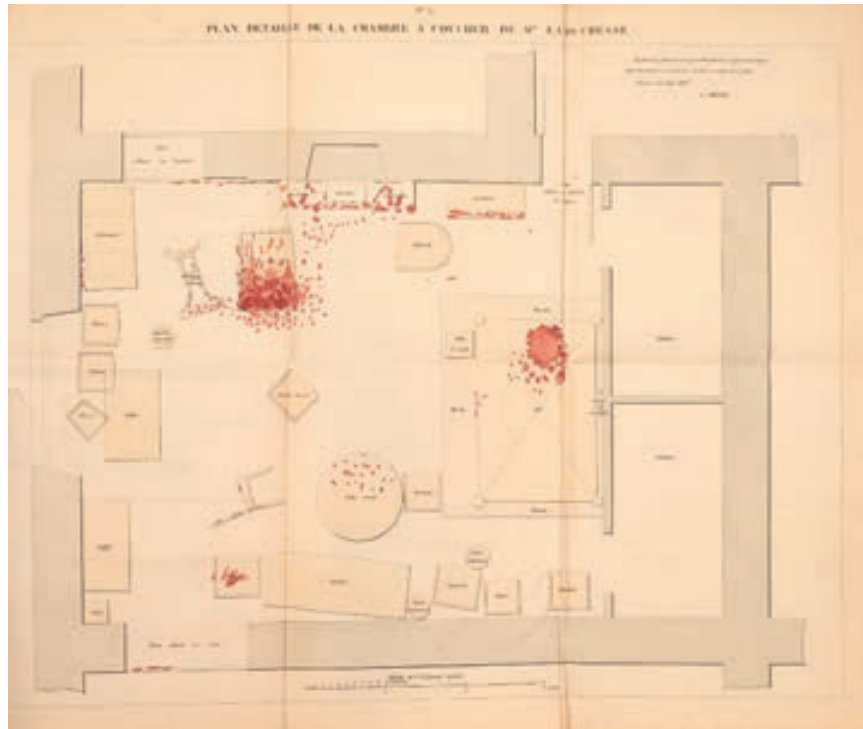
Chaque numéro, de très grand format, comporte huit pages et trois compositions en couleurs dont une à pleine page, par Bombléd et Kauffmann. La publication bi-hebdomadaire s'étendit sur deux ans.

Les exemplaires complets et bien conservés sont devenus rares.

Le roman-feuilleton fut l'un des plus grands succès de la littérature populaire de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle au point d'avoir donné un nouvel adjectif à la langue française, *rocambolesque*. Le héros, Rocambole, est un voyou repenté devenu un justicier en marge de la société.

Bel exemplaire en reliure de l'époque. Six feuillets ont été restaurés en marge. Gardes renouvelées.

800 / 1 000 €



375

COMPLET DU PLAN AVEC LES TACHES DE SANG

375

[PRASLIN]. Cours des Pairs. **Assassinat de Mme la duchesse de Praslin**. Procédure. Procès-verbaux divers, dépositions de témoins, interrogatoires. [Suivi de :] Extraits des lettres de Madame la duchesse de Praslin et autres pièces manuscrites trouvées dans ses papiers. [Suivi de :] Rapport fait par le chancelier de France, président de la Cour des Pairs. Paris, Imprimerie royale, août 1847.

Relié avec : **Procès-verbal des séances relatives à cette affaire**. Paris, Crapelet, 1847.

Ensemble de 4 pièces en un volume in-4, demi-chagrin fauve, dos à faux nerfs orné or et à froid (*reliure de l'époque*).

Éditions originales de ces pièces du procès relatif à l'assassinat de la duchesse de Choiseul-Praslin, massacrée par son mari dans d'atroces conditions le 18 août 1847.

Victor Hugo, à l'époque pair de France et membre de l'instruction, décrit dans ses *Choses vues* la scène du crime : "Les pairs instructeurs ont visité avant-hier l'hôtel Praslin. La chambre à coucher est encore comme elle était le matin du crime. Le sang, de rouge, est devenu noir. Voilà la seule différence. Cette chambre fait horreur. On y voit toute palpitante et comme vivante la lutte et la résistance de la duchesse. Partout des mains sanglantes allant d'un mur à l'autre, d'une porte à l'autre, d'une sonnette à l'autre. La malheureuse femme, comme les bêtes fauves prises au piège, a fait le tour de sa chambre en hurlant et en cherchant une issue sous les coups de couteau de son assassin."

Le duc de Praslin, arrêté puis accusé d'homicide, mit fin à ses jours le 24 août suivant, en absorbant une forte dose d'arsenic.

La première pièce est accompagnée de 3 grands plans dépliant, dont un représentant les lieux du crime avec les éclaboussures et les flaques de sang signalées à l'encre rouge.

EXEMPLAIRES SUR GRAND PAPIER VÉLIN.

Dos passé, frottements à la reliure.

600 / 800 €

# Tableau Des Accidens dans la Prison Penitentielle de Genève.

Année	Nombre des Individus Sortis					Nombre des Individus Revenus							
	Condamnés Condamnément				Total des Sortis	Et ceux Revenant Condamnés				Total général des Revenus			
	Deuxième à six de six de six	à six de six	à six de six	Total de ces trois catégories		Deuxième à six de six	à six de six	Total des revenus de ces trois catégories	Revenant à six de six				
1824	}	27	69	95	191	56	247	6	11	18	35	10	45
1825													
1826													
1827													
1828													
1829	}	4	1	37	42	18	90	1	3	5	9	2	9
1830													
1831													
1832													
1833	2	2	17	21	9	00	0	0	0	6	2	8	
1834													

(1) Ce chiffre de 25 individus sortis une ou plusieurs fois dans la prison pénitentiaire en 1827 qui en ont coûté en tout plus de 400 francs, n'est pas un cas isolé. On observe que l'expérience de ces premières années n'avait pas suffi. Cependant il ne s'est pas vu non plus d'individus qui fussent sortis de la prison et qui fussent revenus à l'intérieur sans avoir été condamnés à l'expiration de leur peine. On voit donc que le système pénitentiaire en France est plus efficace que celui de la prison de Genève. Néanmoins, il est à remarquer que le nombre des individus qui ont été sortis de la prison de Genève en 1827 est plus élevé que celui de la prison de Genève en 1828. On voit donc que le système pénitentiaire en France est plus efficace que celui de la prison de Genève.

(2) Il s'agit de la différence de la prison de Genève et de la prison de France. On voit donc que le système pénitentiaire en France est plus efficace que celui de la prison de Genève. On voit donc que le système pénitentiaire en France est plus efficace que celui de la prison de Genève.

376

[PRISON DE GENEVE]. **Ensemble de 4 ouvrages. 1820-1838.**

#### LE MODÈLE GENEVOIS.

L'invention du système panoptique, selon les principes du théoricien anglais Jeremy Bentham, marque le début de la révolution carcérale du XIX<sup>e</sup> siècle. L'architecture des établissements pénitentiaires s'en trouva bouleversée : "la prison panoptique est le premier édifice symbolique de la Révolution industrielle" (Armand Bruhlart).

Le premier établissement construit sur le Continent suivant les principes panoptiques fut la prison de Genève, commencée en 1822 et ouverte trois ans plus tard ; elle devint la référence et théoriciens, fonctionnaires ou architectes vinrent l'étudier. C'est dire l'importance qu'eurent en Europe les publications genevoises de l'époque, alors que s'affrontaient les tenants des deux modèles (également américains) : l'*auburnien*, en référence à la prison d'Auburn, avec isolement cellulaire la nuit et travail collectif le jour, et le *pennsylvanien*, avec isolement cellulaire de jour comme de nuit.

- *Dispositions réglementaires concernant les détenus dans la prison pénitentiaire de Genève.* Genève, imprimerie de P. A. Bonnant, 1833. Plaquette in-8, cartonnage à la Bradel moderne, couvertures conservées.
- CRAMER-ADEOUD. *Examen des documens sur le système pénitentiaire et la prison de Genève.* Genève, Paris, 1834. Plaquette in-8, cartonnage moderne à la Bradel.
- *Recueil de documens relatifs à la prison pénitentiaire de Genève.* Genève, J. Barbezat, 1830. In-8, broché, étui. On trouve en fin de volume :  
Loi sur le régime intérieur des prisons du 31 janvier 1831. [Genève, 1833]. Placard grand in-folio replié avec annotations manuscrites.- 3 tableaux statistiques manuscrits repliés concernant les moyennes de population de punition et d'état sanitaire des prisons de Genève, les récidives, les moyennes des dépenses.- Rapports du comité genevois de patronage pour les libérés. 1837-1838.- Réflexions sur l'action morale du système pénitentiaire. Tiré de la bibliothèque universelle de Genève.
- CUNNINGHAM. *Notes recueillies en visitant les prisons de la Suisse, et Remarques sur les moyens de les améliorer* ; avec quelques détails sur les prisons de Chambéry et de Turin. Genève et Paris, J. J. Paschoud, 1820. In-8, broché, étui.

600 / 800 €

377

[PRISON DE SAINT-PETERSBOURG]. **La Maison d'arrêt de la ville de St.-Petersbourg en 1881-1884.** *Saint-Petersbourg, 1885.*

Plaquette petit in-8, percaline moderne, couverture conservée.

3 planches repliées hors texte.

100 / 200 €



377



378

**378**  
[PRISONS]. Ensemble de photographies de prisons.

*Prison de la Santé :*

L'entrée de la prison de la Santé et sa cour "où sera dressée la guillotine lors des exécutions capitales à Paris" (légende). Circa 1900, 11 x 13 cm.

Le coiffeur de la prison de la Santé coupant les cheveux d'un détenu. Circa 1935, 24 x 17,5 cm.

*Prison de Fresnes :*

7 photographies de presse. Lynx, agence photographique de la presse, Femmes françaises, [1945 ou 1946]. 24 x 18 cm.

On y voit : le parloir, les visiteurs, le chemin de ronde de surveillant, le couloir central, une vue générale de la chapelle pendant une messe, la promenade des détenus, etc.

*Prisons françaises et étrangères :*

Bel ensemble de 21 photographies de prisons françaises et internationales, prises entre 1955 et 1974 : *La Petite Roquette* avant sa destruction, les nouvelles technologies intégrant les caméras de surveillance à *Stammheim* (Allemagne, Stuttgart) et *Parkhurst* (Angleterre, île de Wight), la nouvelle prison de *Gartree* (Angleterre, Leicester), la prison de *Domfront* (Orne), mise en vente aux enchères, et les prisons de *Fresnes*, *Fleury Mérogis*, *Loos-Lez-Lille*, *Trenton* (États-Unis, New Jersey), *Saint-Victor* (Milan), etc.

200 / 300 €

**UN MANIFESTE CONTRE LES CONDITIONS CARCÉRALES CONTEMPORAINES**

**379**

[PRISON]. 9 m<sup>2</sup>. Sans lieu, *Le Cadratin*, Actes Sud, 2006. In-4, en feuilles.



379

Édition originale. Tirage à 99 exemplaires sur Arches.

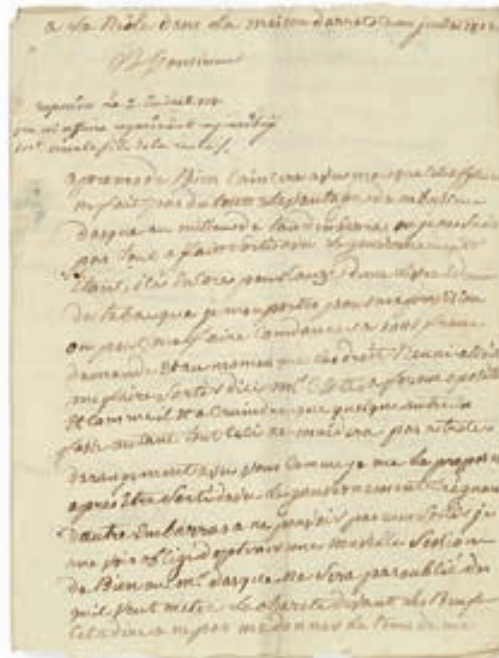
Publié à l'initiative du collectif "Trop c'est Trop, Campagne pour le respect du numerus clausus en prison", l'ouvrage rassemble les œuvres de neuf écrivains et neuf plasticiens de renom : *Jane Evelyn Atwood*, *Florence Aubenas*, *Ruedi Baur*, *Gérard Chaliand*, *Cabu*, *Didier Daeninckx*, *Thomas Chauvin*, *Marie Desplechin*, *Raymond Depardon*, *Nancy Huston*, *Honoré*, *Jean-Georges Tartare*, *Ernest Pignon-Ernest*, *Thierry Maricourt*, *Karelle Ménine*, *Georges Rousse*, *Michel Onfray* et *Jacques Tardi*.

"Un artiste ne fait pas le printemps mais neuf ou dix-huit, ça pourrait. Nous avons tellement proféré les mêmes paroles, relaté les mêmes constats, perdu les mêmes combats, nous avons tellement parlé pour n'être pas entendu et finalement pour ne rien dire que nous avons appelé à l'aide des plus légers que nous. Et comme un artiste ne fait pas le printemps, nous en avons appelé dix-huit. Deux fois neuf. Neuf pour écrire, neuf pour imager" (Bernard Bolze, *Préface*).

100 / 200 €







380

380

**PRISON.** 27 lettres autographes signées de Bertrand BARTHE, Maison d'arrêt de La Réole 1<sup>er</sup> juillet 1812-21 mai 1813, à M. MERLET, à Clérac (Charente-Maritime) (une à M. Martel, receveur à Sauveterre) ; 54 pages in-4, adresses (2 minutes a.s. de Merlet jointes).

LETTRES D'UN PRISONNIER INCARCÉRÉ POUR DETTES [la prison pour dettes fut abolie en France en 1867]. Barthe demande à son correspondant d'intervenir auprès de son créancier, M. Dasque, expose l'impossibilité de régler ses dettes tant qu'il ne travaille pas, évoque ses propres créances et sa femme, toujours marchande à Sauveterre : "jetois les yeux je vous prie sur les malheurs que nous avons éprouvé et de la part du gouvernement pour nous defendre inutilement sur ce malheureux moulain, on commença pour nous faire executer et apres s'enparer d'une douzaine de cent francs dans la meme année, on ouvrit dans la boutique à Rosan on emporta tout ce qu'on peut, il a falu s'endeter de depuis pour entretenir en petite partie notre commerce ordinaire pour vivocher au milieu de cainq petis enfans, l'ainsufisence manquant de cette manière avons tripoté toute l'année il faut dire jour et nuit a dacheter du son pour faire moudre pour faire du pain de la farine que nous en sortions"... Etc.

400 / 500 €

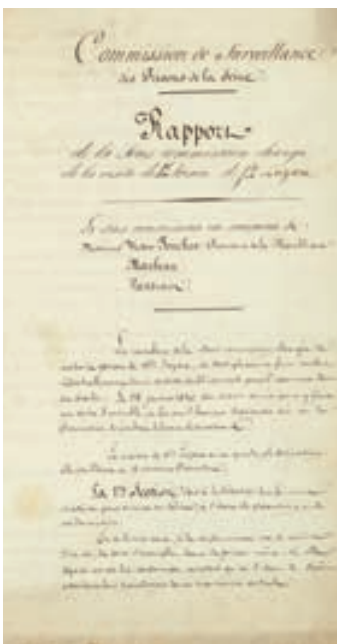
381

**PRISON DE FEMMES.** MANUSCRIT (copie d'époque) de la COMMISSION DE SURVEILLANCE DES PRISONS DE LA SEINE, Paris 8 février 1850 ; cahier in-fol. de 13 pages.

INTÉRESSANT RAPPORT SUR LA PRISON POUR FEMMES DE SAINT-LAZARE.

Rapport de visite par une sous-commission composée de Victor FOUCHER, procureur de la République, Marbeau et Vautrain. Après une description des locaux et des précisions sur la population de détenues et le personnel, la sous-commission distribue quelques *satisfecit*, mais aussi des critiques et des recommandations, notamment concernant la vente de vin aux filles publiques, l'absence de réfectoire pour les prévenues, la difficulté de surveiller les chambres de plusieurs lits ("Indépendamment de l'expiation, un des buts essentiels de l'emprisonnement, c'est la régénération du détenu. Eh bien : ce but ne peut être atteint avec la disposition actuelle"), le chômage des détenues, les ateliers infects et encombrés, et la non-classification des condamnées : "Ce pêle-mêle déplorable cesserait immédiatement, avec l'établissement du système cellulaire"... Etc.

500 / 700 €



381



**382**  
**PRISONNIERS POLITIQUES.**

31 lettres, copies et documents, 1813-1877.

INTÉRESSANT ENSEMBLE SUR LES PRISONNIERS ET DÉPORTÉS POLITIQUES, notamment sous la monarchie de Juillet, après la révolution de 1848 et la Commune.

Citons par exemple une longue lettre avec un croquis signée du docteur GERVAIS dénonçant les conditions de détention à SAINT-PÉLAGIE en 1834 ; une lettre d'Henri DOURILLE, partisan de Barbès, datée de Sainte-Pélagie 4 avril 1841 et adressée à Girod de l'Ain chargé de l'instruction du procès Darmès ; une lettre de DESCHAMPS se plaignant du régime cellulaire de la citadelle de DOULLENS en janvier 1847 ; copies de lettres écrites de NOUMÉA dont deux à Henri ROCHEFORT et Paschal GROUSSET qui viennent de s'évader de Nouvelle-Calédonie (1874), avec d'intéressants détails sur la vie des déportés ; des lettres de réfugiés français à Londres, etc.

500 / 600 €



383

[PROCÈS]. **Recueil de divers procès du début du XIX<sup>e</sup> siècle.** Paris, 1801-1823.

9 volumes in-8, demi-basane fauve à petits coins de vélin vert, dos lisses joliment ornés, pièces de titre de maroquin vert, tranches jaunes (*reliure de l'époque*).

PRÉCIEUX ENSEMBLE DE 28 OUVRAGES RELIÉS EN 9 VOLUMES. Il comprend une carte dépliant des Seychelles, 4 portraits et 2 planches dépliantes hors texte.

- *Procès instruit par le tribunal criminel du département de la Seine, contre Demerville, Céracchi, Aréna et autres, prévenus de conspiration contre la personne du premier Consul Bonaparte.* Paris, de l'Imprimerie de la République, Pluviôse an IX.

- *Procès instruit par le tribunal de la Seine, contre les nommés Saint-Réjant, Carbon et autres, prévenus de conspiration contre la personne du premier Consul.* Paris, de l'Imprimerie de la République, Floréal an IX.

- *Acte d'accusation de Georges, Pichegru, Moreau et autres, prévenus de conspiration contre la personne du premier Consul, et contre la sûreté intérieure et extérieure de la République.* Paris, Patris, an XII (1804).

- *Recueil des interrogatoires subis par le général Moreau.* Paris, de l'Imprimerie impériale, Prairial an XII.

- *Notice abrégée sur la vie, le caractère et les crimes des principaux assassins aux gages de l'Angleterre.* Paris, de l'Imprimerie impériale, an XII-1804.

- *Réquisitoire prononcé ... dans le procès... entre le dit Procureur-général, accusateur ; Jean-Front Herbelin... ; Anne-Urbain Bourget... ; Jean-Frédéric Tonniges... tous trois accusés : en présence du sieur C. Benjamin Tonniges, plaignant et partie civile.* Paris, Patris et C<sup>ie</sup>, 1810.

- *BRETON. Procès instruit par la Cour d'assises de Paris, contre la veuve Morin, Angélique Delaporte sa fille, Nicolas Lefèvre, et Lucie Jacotin, accusés de tentative d'extorsion de signatures de billets à ordre, et de tentative d'assassinat sur la personne du sieur Ragouleau.* Paris, Didot l'aîné, 1812.

- *Procès instruit par la Cour d'assises de Paris contre Michel Michel, Louis Saget, Louis-François-Alexandre Salmon, employés dans les bureaux de la guerre, et Jean-Nicolas-Marie Mosès, dit Mirabeau, garçon de bureau ; accusés d'avoir entretenu des intelligences criminelles avec les agents d'une puissance étrangère, etc.* Paris, Didot l'aîné, 1812.
- *Procès du lieutenant-général comte Drouot.* Paris, L'Huillier, Pillet, Delaunay, 1816. Portrait gravé de l'accusé en frontispice.
- CRAUFURD (James). *Mémoires, lettres et pièces diverses, ... contre M. le duc de Grammont, ... M. le duc de Guiche, ... et le comte Grimod (d'Orsay)...* Paris, Pélicier, 6 mars 1820.
- *Procès de la société dite Les Amis de la liberté de la presse.* Paris, Brissot-Thivars, 1820.
- FESCOURT. *Histoire de la double conspiration de 1800, contre le gouvernement consulaire, et de la déportation qui eut lieu dans la deuxième année du Consulat ; contenant des détails authentiques et curieux sur la machine infernale et sur les déportés.* Paris, Guillaume et Cie, 1819.
- Carte des îles Seychelles et 2 planches dépliantes.
- *Procès de la conspiration des patriotes de 1816.* Paris, Patris, Guillaume, Corbet, Delaunay et Pélicier, juillet 1816.
- MÉJAN. *Histoire du procès du maréchal de camp Bonnaire et du lieutenant Miéton.* Paris, Patris, Guillaume, Corbet, Delaunay, Pélicier, juillet 1816.
- *Procès du général Cambronne.* Paris, L'Huillier, Delaunay, Pillet, 1816.
- MÉRILHOU. *Plaidoyer prononcé... pour MM. Comte et Dunoyer, auteurs du Censeur européen, prévenus d'écrits séditieux.*
- Suivi de : ODILON-BARROT. *Consultation.* Paris, Delaunay, Renaudière, 1817. Envoi de l'auteur au président Girod de l'Ain.
- *Procès de la souscription nationale.* Paris, Baudouin frères, Delaunay, 1820.
- *Procès intenté par le Conseil municipal de Bordeaux, à l'auteur de la Tribune de Gironde.* Périgueux, Dupont, 1820.
- *Procès de M. le comte Durand de Linois, et de Monsieur le baron Boyer de Peyreleau... Accusés de désobéissance, de rébellion...* Paris, L'Huillier, Pilet, Delaunay, 1816.
- 2 portraits des accusés gravés à l'eau-forte.
- *Procès des trois Anglais, Robert-Thomas Wilson, John-Ely Hutchinson, Michel Bruce, et autres, accusés d'avoir facilité l'évasion de Lavalette. Deuxième édition.* Paris, Londres, 1816.
- Une planche gravée contenant 5 portraits.
- *Procès de Paul-Louis Courier, vigneron de la Chavonnière, condamné le 28 août 1821, à l'occasion de son discours sur la souscription de Chambord.* Paris, 1821.
- BELLART. *Réquisitoire... contre les journaux Le Courrier français et Le Pilote. Partie concernant Le Courrier français, suivie des articles inculpés.* Paris, Éverat, 1823.
- MÉRILHOU. *Plaidoyer prononcé... pour le journal Le Courrier français, poursuivi pour tendance contraire à la paix publique.* Paris, Éverat, 1823.
- MÉRILHOU. *Plaidoyer prononcé... pour M. Charles-Arnold Scheffer, auteur de l'ouvrage intitulé De l'État de la liberté en France, prévenu d'écrits séditieux.* Paris, Plancher, Delaunay, 1818.
- RUMILLY. *Plaidoyer prononcé... pour M. Cauchois-Lemaire, auteur de l'article Du gouvernement occulte.* Paris, Baudouin frères, 1820.
- LEFÈVRE-DURUFFÉ. *Défense pour M. Foulon, éditeur des Lettres normandes.* Paris, Imprimerie de Fain, 1821.
- [Affaire du 19 août 1820. Procès-verbaux]. Sans lieu ni date.
- SALGUES. *Mémoire au Roi, pour le sieur Joseph Lesurques.* Paris, Dentu, Fayolle, Jacquinot, 1822. Frontispice dépliant gravé.

COLLECTION JOLIMENT RELIÉE À L'ÉPOQUE.

2 000 / 3 000 €

LE PREMIER ASSASSINAT À LA MORPHINE : EXEMPLAIRE DE TALLEYRAND



384

384

[RAISSON]. **Le Sténographe parisien. Affaire Castaing.** Accusation d'empoisonnement. Recueil des pièces de la procédure, des débats et des plaidoiries. (...) Paris, novembre 1823.

In-8, demi-veau brun, dos à nerfs orné, pièce de titre de veau noir, tranches marbrées (Bibolet).

Édition originale. Elle est ornée de 3 portraits lithographiés.

Jeune médecin originaire d'Alençon, Edme-Samuel Castaing (1796-1823) fut accusé du meurtre par empoisonnement à l'aide de morphine de ses amis les frères Hippolyte et Auguste Ballet, ainsi que de la destruction du testament du premier qui lésait le second. Hippolyte mourut en octobre 1822, Auguste en juin 1823. Castaing aurait assassiné ses deux enfants d'un notaire pour leur héritage. Arrêté et reconnu coupable, il fut guillotiné le 4 décembre 1823. Il est considéré comme le premier assassin à la morphine.

L'affaire fit grand bruit à l'époque au point d'être utilisée par Balzac dans *Splendeurs et misères d'une courtisane*.

EXEMPLAIRE DE TALLEYRAND avec cachet de la *Bibliothèque de Valençay*. Reliure usagée.

200 / 300 €



LE RÉPUBLICAIN REBELLE POURSUIVI PAR LA FACULTÉ DE MÉDECINE

385

RASPAIL (François-Vincent). **Recueil de trois éditions du compte rendu de son procès.** 1846-1865.

Grand in-8, demi-chagrin rouge, dos à nerfs orné, couverture conservées (Belz-Niédrée).

COMPTE RENDU DU PROCÈS INTENTÉ PAR LA FACULTÉ DE MÉDECINE CONTRE RASPAIL EN 1846 POUR EXERCICE ILLÉGAL DE LA MÉDECINE.

Savant et homme politique, François Raspail (1794-1878) avait été formé à la biologie et à la chimie. Il préconisait une "méthode de soins antiseptiques" à base de camphre, dite "Méthode Raspail", appliquant ses découvertes dans des dispensaires gratuits (Cat. *François-Vincent Raspail*, BN, 1978, n° 77).

Le volume renferme trois éditions différentes du compte rendu du procès. Il a sans doute été constitué pour un proche de l'auteur – peut-être sa fille, Marie-Apolline (1836-1876). Elle avait en effet confié au même Belz-Niédrée son exemplaire des *Lettres sur les prisons* de son père (cf. *Feux & Flammes*, bibliothèque Dominique de Villepin, 2013, n° 367).

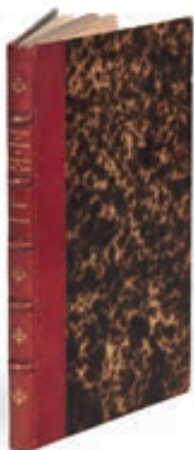
*Procès et défense de F. V. Raspail*, poursuivi le 19 mai 1846, en exercice illégal de la médecine (...) et sur la dénonciation formelle des sieurs Fouquier et Orfila. Paris, chez tous les marchands de nouveautés, mai 1846.

Édition originale.

Ex-libris manuscrit sur la couverture, et note manuscrite au verso de la p. 7, relative à l'affaire.

*Procès et défense de F. V. Raspail*, poursuivi, le 19 mai 1846, en exercice illégal de la médecine (...) et sur la dénonciation formelle des sieurs Fouquier et Orfila. Nouvelle édition. Paris, chez l'éditeur des ouvrages de M. Raspail, Bruxelles, à l'Office de publicité, 1863.

*Procès et défense de F. V. Raspail*, poursuivi le 19 mai 1846, en exercice illégal de la médecine... et sur la dénonciation formelle des sieurs Fouquier et Orfila. Sixième édition, augmentée de la défense en appel et du compte rendu d'une action en diffamation relative à cette publication. Paris, chez l'éditeur des ouvrages de M. Raspail, Bruxelles, à l'Office de publicité, 1865.



385

200 / 300 €



386  
 [RAVACHOL]. **Portrait de Jules Ravachol.** 30 mars 1892.  
 Fiche anthropométrique, 14,5 x 14 cm, sous verre.

RARE FICHE ANTHROPOMÉTRIQUE DU MILITANT ANARCHISTE JULES RAVACHOL (1859-1892), DÉTENU POUR "DESTRUCTIONS D'IMMEUBLES ET DÉTENTION D'ENGINS EXPLOSIFS".

Elle est illustrée de son portrait photographique judiciaire (8 x 12 cm), tiré sur papier albuminé et daté du 30 mars 1892, jour de son arrestation, pour les attentats qu'il a perpétrés.

Après avoir fabriqué de la fausse monnaie, et étranglé un vieillard aveugle et fortuné, Ravachol (1859-1892) décida de mettre ses talents au service de causes plus nobles en vengeant les anarchistes de Levallois-Perret. Il fit exploser une bombe au domicile d'un magistrat. Il sera guillotiné le 11 juillet 1892.

On joint :

- [RAVACHOL]. *Photographie anthropométrique.* Sans date. Épreuve de l'époque (103 x 65 mm), montée sur fiche cartonnée avec légende manuscrite au dos. Épreuve cassée.
- [RAVACHOL]. *Photographie le représentant avec 2 gendarmes.* Tirage postérieur monté sur carton.
- [HENRY (Émile)]. *Photographie anthropométrique.* [1893]. Épreuve de l'époque (80 x 60 mm), montée sur une fiche imprimée au verso.
- [VAILLANT (Auguste)]. *Photographie anthropométrique.* 1878. Épreuve de l'époque (95 x 60 mm), montée sur fiche cartonnée avec légende manuscrite au dos.

400 / 600 €

387  
 REINACH (Joseph). **Les Récidivistes.** Paris, Charpentier, 1882.

In-12, maroquin rouge janséniste, dos à nerfs, coupes filetées or, dentelle intérieure, tranches dorées sur marbrures, couverture conservée (Marius Michel).

Édition originale.

UN DES 25 EXEMPLAIRES SUR PAPIER DE HOLLANDE, SEUL GRAND PAPIER.

Envoi autographe signé de l'auteur à son ami G. Simon.

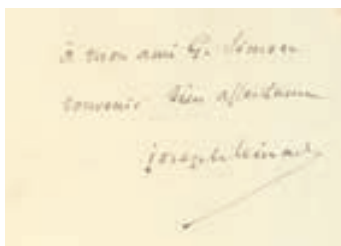
Journaliste et homme politique, l'un des dreyfusards les plus actifs, Joseph Reinach (1856-1921) dénonce la progression constante de la récidive, ce "fléau que la Révolution avait voulu détruire ; la plus vaste gangrène criminelle dont la statistique historique ait jamais fait mention, bref, une marée dont il faudrait s'occuper au plus vite avant qu'elle ne menace de devenir un déluge" (pp. 5-7). Il se positionne aussi pour la relégation outre-mer de ces criminels, relégation que la loi du 27 mai 1885 promulguera.

EXEMPLAIRE EN PARFAITE CONDITION, RELIÉ PAR MARIUS MICHEL.

400 / 600 €



386



387



#### COLLECTION COMPLÈTE

388

ROCHEFORT (Henri). **La Lanterne**. Paris, Bruxelles, Londres, Genève, 1868-1876.

Série 1 : n° 1-77, mai 1868 - novembre 1869.

Série 2 : n° 1-86, Juillet 1874 - février 1876.

Soit 163 numéros reliés en 16 volumes in-12, demi-basane rouge, dos à nerfs ornés, couverture conservée (reliure de l'époque).

RARISSIME COLLECTION DE L'HEBDOMADAIRE SATIRIQUE, ENTIÈREMENT RÉDIGÉ PAR HENRI ROCHEFORT.

Étincelant polémiste et républicain ardent, Henri de Rochefort-Luçay (1831-1913) débuta comme journaliste au *Charivari* puis au *Figaro* avant de lancer *La Lanterne* en mai 1868. Le journal à la couverture vermillon, dans un format de conspirateur, tient dans la paume de la main, L'intransigeance du ton fit rapidement monter le tirage à plus de 100 000 exemplaires, imposant bientôt son unique rédacteur comme l'écrivain le plus populaire de France. L'incipit de ce "Mémoire des malpropretés de l'Empire" est resté fameux : "La France contient, dit l'*Almanach impérial*, trente-six millions de sujets, sans compter les sujets de mécontentement."

Rochefort s'attira assez vite les foudres du gouvernement impérial : le onzième numéro fut saisi ainsi que le douzième (18 août 1868). Il fut condamné à treize mois de prison et 10 000 francs d'amende. Le chemin de l'exil s'imposait. Il quitta Paris et se réfugia à Bruxelles chez les Hugo. Pour mieux déjouer la vigilance des douanes, les brochures frappées d'interdit étaient parfois expédiées parmi des colis de bustes en plâtre de Napoléon III : "Le venin impérial porte en lui-même son contre-poison !" Sous la Commune, il livra une lutte ardente contre le gouvernement de Versailles. Condamné à la déportation en Nouvelle-Calédonie, sa spectaculaire évasion du bateau-prison fit les gros titres de la presse européenne. *La Lanterne* poursuivit le combat jusqu'en 1876, à Londres comme à Genève.

Prince du pamphlet, Henri Rochefort éblouit par le tranchant du style, la fulgurance des traits, le brio de ses exécutions capitales : "Monsieur Mérimée, que toute la presse avait enterré ces jours-ci, est en pleine convalescence. Il n'est donc pas mort, mais il est sénateur, ce qui revient absolument au même."

Dos légèrement passés.



On joint :

- *Napoléon dernier. Les Lanternes de l'Empire par Henri Rochefort*. Illustrations par André Gill et Frid'Rick. Sans date. Grand in-8, demi-basane de l'époque. Réédition de la *Lanterne* en 151 livraisons illustrées.
- ROCHEFORT. *Les Aventures de ma vie*. Paris, 1896. 5 volumes grand in-8, demi-maroquin rouge légèrement postérieur, dos lisses ornés, non rognés, têtes dorées, couvertures et dos conservés. Édition originale. Un des exemplaires tirés sur vergé fort de Hollande. Envoi autographe signé : "A Monsieur Gustave Cart, souvenir d'un vieux proscrit. Henri Rochefort, juin 1896".
- DUCRAY. *Henri Rochefort 1831-1913*. Préface de Ernest La Jeunesse. Paris, L'Édition moderne, sans date. In-12, broché.
- 2 portraits dessinés: un à l'encre par Fernand Desmoulin, et un par Ferdinand Bac, au crayon noir, signé, non daté [après 1905], portant cette note à l'encre rouge : "J'ai connu Henri Rochefort dans un train de Dinard à Paris. Nous parlions "Beaux-Arts". Il me connaissait par mes œuvres. C'était en 1905. Fort âgé, il épousa une très jeune et délicieuse amie de Carmes. Il n'y avait qu'un demi-siècle de différence d'âge entre eux. "La femmes va à la gloire."
- 5 portraits photographiques, dont un grand de 22,5 x 17,5 cm, en deux tirages et un autre (collage photographique) de 27,5 x 21 cm. Sont joints une photographie de son arrestation et un portrait de Gambetta.
- 44 journaux et brochures, parus entre 1867 et 1910 : *Le Don Quichotte* (9), *Le Monde illustré*, *L'Évènement parisien* (N° 1), *Le Petit Journal illustré*, *La Feuille* ("Rochefort se meurt ! Rochefort est mort !", illustré par Steinlen), *Le Petit Parisien*, *Le Gaulois du dimanche*, *l'Escelsior*, *le Piloni*, *Les Hommes du jour*, *le Frétilleur*, *Le Réveil*, *La Timbale*, *La Lune* (3), *L'Eclipse* (4), *Le Monde illustré*, *Le Grelot*, *La Comédie politique*, *L'Univers illustré*, *Le Trombinoscope* par Touchatout, *Les Hommes d'aujourd'hui*, *Vanity Fair*, "Rochefort l'assommeur" par Bussy, "Nos Grrrands Généraux", "La Résurrection", "Petit bonhomme vit encore", "Le Retour du grand exilé", la plupart illustrés de grandes caricatures par Vallet, Faustin, Klenck, Moloch, Steinlen, Delannoy, Gill, Le Petit, En-Ry, Untel, Fertom, etc., rehaussées à l'aquarelle. On joint la gravure du *Diable à Paris* (recto du faux titre de la première partie).
- 3 journaux publiés en juillet 1913, sur la mort de Rochefort : *La Patrie* (2) et *Le Radical*.
- *L'année 1900 en images. Album de l'Intransigeant. Préface par Henri Rochefort. Soixante dessins en couleurs par J. Belon, Bruno, E. Cottin*. Paris, aux bureaux de l'Intransigeant, sans date. In-8 oblong, couverture rouge de l'éditeur. Album de caricatures, publié par le quotidien l'Intransigeant, dont Rochefort était le rédacteur en chef.
- Une médaille en bronze aux dates de Rochefort. 1971. 7,3 cm de diamètre.
- Un buste en bronze. 12 cm de hauteur.
- Un profil en relief, en cuivre, daté 1868. 15 cm de diamètre.
- 3 cartes postales, une enveloppe, le faire-part de son décès et un avis du comité de propagande pour la candidature de Henri Rochefort, aux électeurs de Belleville et Saint-Fargeau, au sujet du scrutin de ballottage du 6 octobre 1889.

2 000 / 3 000 €





389

389

ROCHFORD (Henri, 1830-1913) journaliste, pamphlétaire et homme politique.  
**22 lettres autographes signées**, [186?-1913 et sans date.], à divers.  
29 pages formats divers.

– 186., à un ami (en-tête *Office des Théâtres*), au sujet d'un procès intenté par Lévy. – [*Genève janvier 1878*], à PICARD, au sujet d'un article sur RASPAIL qui vient de mourir. – *13 février 1878*, à un confrère journaliste, le chargeant de porter une lettre à Albert de MUN par qui il se considère comme insulté et offensé, pour lui proposer de se battre en duel à Bâle... – *Genève 27 mars 1879*, à CARNY, au sujet du proscrit Slomzinsky à La Tour de Peilz. – *Genève Lundi [avant 1880]*, à un confrère, à propos de NAQUET et de la *Gazette officielle de Nouméa*... – [*Avant 1880*], à MARET : “ne pouvant pas plus vivre de l'air de l'exil que de l'air du temps”, il réclame les 5.800 francs que lui doit *La Marseillaise*, et suspend sa collaboration au journal... – *25 mars 1882*, au sujet d'un duel : “L'outrage, c'est moi qui attends encore depuis plus d'un an la réparation par les armes que j'ai demandée à M. REINACH pour les calomnies et les vols qualifiés dont il s'est rendu coupable à mon égard”... – [*Décembre 1883*], à Raymond DESLANDES, directeur du Vaudeville : “Je n'ai jamais été roi, mais j'ai été assez en exil pour que vous m'accordiez une loge”... – *Samedi [décembre 1887]*, à son amie Clémence D'ENNERY, la remerciant pour la photo d'un tigre, s'inquiétant pour la santé de D'Ennery... “J'ai passé par des tranches atroces au moment de l'élection présidentielle. FERRY nommé c'était la guerre civile pour tout le monde et probablement la mort pour moi. Enfin c'est calme pour le moment mais CARNOT est si empoté qu'il finira peut-être par donner sa démission et tout sera à recommencer”... – [*1888*], à Raymond DESLANDES, directeur du Vaudeville, demandant une baignoire pour *Les Surprises du divorce*. – 188., à un confrère (en-tête *L'Intransigeant*), remerciant pour un article qui “ne s'adresse pas seulement à l'auteur de 50 pour 100, mais au confrère en journalisme”... – *17 juillet 1893*, à son neveu le journaliste André VERVOORT, sur la trahison de Paul DÉROULÈDE et la conduite de *L'Intransigeant*... – *15 novembre 1900*, à Paul ESCUDIER, vice-président du Conseil de Paris (pneumatique). – *2 octobre 1905*, à sa femme “Margotin”, à propos de sa collection de tableaux. – *8 décembre 1909*, au peintre Alfred ROLL, sur son portrait. – *9 janvier 1913*, à une amie, parlant de sa santé et de sa maladie à la fin de sa vie : “Je cherchais mes mots et je ne les trouvais pas”... – *1<sup>er</sup> juillet*, à un docteur, à propos de la santé de son fils Octave après une fracture en Algérie. – *Lundi*, remerciant d'un article : “je passe mon temps à déguiser ma pensée comme Stephen le chef des fenians tantôt en pierrrot tantôt en polichinelle”... – À son cher BRÉBANT : il est à Cabourg et le prie de lui avancer 100 francs. – À M. GEORG, à propos de *La Lanterne* : “Il n'y a plus que des collections petit format. Le prix des soixante quatorze numéros est 15 francs”. – À un confrère, remerciant d'un article flatteur... Etc.  
On joint 2 cartes de visite autographes, l'une concernant Séverine (“vieille pie grièche”), l'autre adressée à Georges Laguerre.

500 / 700 €



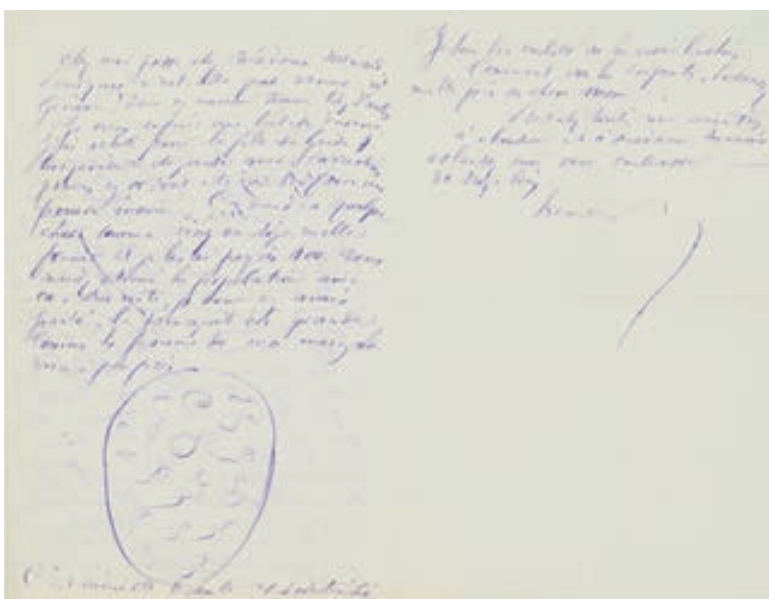
390

390

ROCHFORD (Henri).  
**NOTE autographe**, [novembre 1872] ; 1 page et demie in-8.

Émouvante note concernant sa compagne Marie RENAULD. “Mademoiselle Renauld dont le père était (...) dans sa famille quand Rochefort qui avait alors 21 ans et elle 17 l'a connue. Jamais Rochefort ne s'est séparé d'elle”. Elle l'a accompagné en exil à Bruxelles et est restée avec lui à Paris pendant le Siègle. Elle est la mère de ses trois enfants, “légitimés tous les trois par le mariage” ; elle avait dû se retirer pour raisons de santé à Versailles, et Rochefort a accepté la bénédiction nuptiale “par considération pour sa femme qui est croyante et dont il n'a pas voulu troubler les derniers moments”. [Sous escorte policière, Rochefort avait été autorisé à venir épouser la mère de ses enfants mourante.]

250 / 300 €



391

391

ROCHEFORT (Henri).

**9 lettres autographes signées** "Henri Rochefort", 1875-1880 et sans date., à la famille LOCKROY ; 22 pages formats divers.

[Édouard LOCKROY (1838-1913), journaliste et homme politique, avait épousé en 1877 Alice Hugo, veuve de Charles Hugo (second fils de Victor Hugo).]

\* À ALICE HUGO-LOCKROY. – 10 décembre [1875 ?]. Il refuse d'être traité de lâcheur, pense sans cesse à elle et aux enfants, envoie bien *La Lanterne*... Il relate ses visites chez Carlotta GRIST à Genève, où il a rencontré Mme Bergerat, la fille de Théophile Gautier... Il espère que Victor Hugo viendra en Suisse, et il attend la suite de 93... – [1877], au sujet d'une malle en camphre... Nouvelles de ses fils Octave et Henri, de sa fille Noémie... Il a écrit un article pour *La Lanterne* sur *Histoire d'un crime* de Victor HUGO : "C'est merveilleux comme récit. Il est impossible de rien faire de plus saisissant"... – Au sujet de courses pour son amie chez le "Chinois de Vevey" : parure japonaise, griffe de tigre, turquoise gravée (dessin)... Il parle de NAQUET qui doit interpeller le gouvernement sur la Nouvelle-Calédonie... – Lundi, après une course inutile chez le marchand de Vevey... – Genève 187. (en-tête de *La Lanterne*), au sujet de Mme Juliette ADAM ; il donne sa nouvelle adresse après son déménagement. – Lui envoyant *La Lanterne*, et une autre pour Victor Hugo...

\* À Édouard LOCKROY, [1880 ?]. – [Mai]. Longue lettre parlant d'un duel avorté, d'un projet de journal après son retour à Paris, des petits-enfants de Victor HUGO Jeanne et Georges qu'il aimerait aller embrasser si le Sénat ne repousse pas la loi, de son ami suisse Henri FAZY qui lutte pour la séparation de l'Église et de l'État et aimerait le soutien de Victor Hugo... – [Juin], sur son rétablissement après son duel (contre Georges KOEHLIN, qui l'avait blessé ; les témoins de Rochefort étaient Lockroy et Clemenceau) : "Serrez Victor Hugo dans vos bras en mon lieu et place"... – [Juillet], lors de son retour de déportation après la loi d'amnistie : "Nous boirons à Jules Ferry et si je triche, ne vous en formalisez pas. Ce sera la joie de rentrer en France"...

600 / 800 €

392

ROCHEFORT (Henri).

**MANUSCRIT autographe signé** "Henri Rochefort", *Farniente*, [1876] ; 1 page et demie in-4 à l'encre violette.



392

200 / 300 €

Rochefort raille la paresse des commissions parlementaires, qui s'arrangent pour faire enliser les projets de loi : il prévoit que c'est encore ce qui va se passer au sujet de la proposition d'abolition de la peine de mort, comme ça a été déjà le cas pour l'amnistie...



393



394

393

ROCHEFORT (Henri).

**6 MANUSCRITS autographes signés** "Henri Rochefort", [vers 1889-1892] ; 9 pages in-4 (découpées pour l'impression et remontées).

Vigoureux articles contre Ernest CONSTANS, ministre de l'Intérieur (de 1889 à 1892), contre qui Rochefort se livra dans *L'Intransigeant* à une véritable campagne de harcèlement : *La prison pour tous, Fatale ressemblance, L'Algérie condamnée, Constans et le Pot au lait, Le beau pays de France, Le déshonneur et l'argent*.

500 / 700 €

394

ROCHEFORT (Henri).

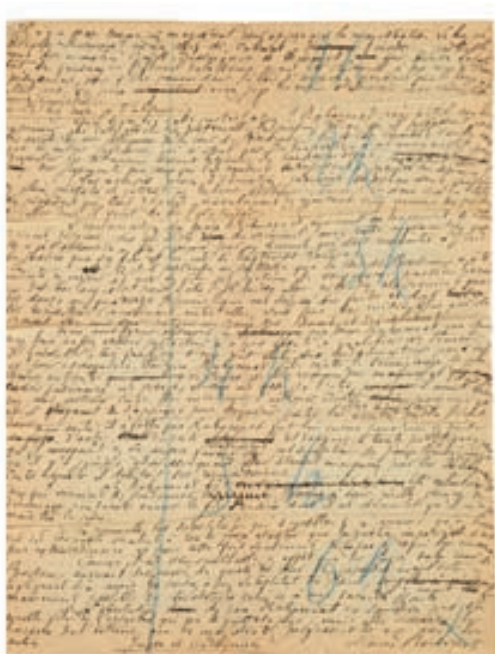
**3 MANUSCRITS autographe signés** "Henri Rochefort", [1882-1884] ; 2 pages in-4 environ chaque, découpées pour impression et remontées, avec ratures et corrections.

\* Lettre ouverte à AYRAUD-DEGEORGE, Châlons-sur-Saône 1<sup>er</sup> novembre [1882] (manque un petit fragment). Sur les troubles à la houillère Chagot de Montceau-les-Mines, dénonçant un "complot gambettiste", soutenu par un juge d'instruction clérical, et la troupe ; Rochefort s'indigne que le Président du Conseil GAMBETTA soutienne CHAGOT, "affameur ultramontain"...

\* **Les Aveux du coupable**, [début août 1884]. Vigoureuse attaque contre Jules FERRY, après une séance houleuse à l'Assemblée à propos de la révision de la Constitution : le Président du Conseil a été pris "la main dans le sac aux tripotages", et son attitude prouve sa culpabilité et sa malhonnêteté... "On a beau être un imbécile, il n'est pas permis d'exhiber aussi ouvertement son imbécillité"... Il va tout faire pour retarder l'échec de son ministère, et pendant ce répit, il aura le temps "de faire tuer quinze mille Français en Chine, de ramener la fièvre jaune de Madagascar comme il a rapporté le choléra du Tonkin, de demander une vingtaine de crédit de quarante millions chacun et d'imaginer sept ou huit complots anarchistes lesquels lui permettront de sauver la société au moins une fois par semaine"...

\* [1884] (qqz petites déchir.). Rochefort critique le système des grâces, et, après Louise MICHEL et KROPOTKINE, réclame l'amnistie pour Antoine CYVOCT, journaliste anarchiste condamné à mort pour délit de presse, dont la peine a été commuée en déportation au bagne... "Aussi demandons-nous l'amnistie pour tous car tous en ont besoin, condamnés et condamnateurs".

400 / 500 €



395



396

395

ROCHEFORT (Henri).

**2 MANUSCRITS autographes signés** "Henri Rochefort", [vers 1889-1890] ; 1 page in-4 chaque (découpés pour l'impression et remontés).

Articles pour *L'Intransigeant*. **La loi des otages**, protestant contre "l'aggravation des mesures relatives aux passeports en Alsace-Lorraine" et l'exposition de Berlin. **Juges et condamnés**, attaque pleine de verve contre les magistrats et le "bon pédéraste RABAROUS, ancien chef de cabinet inodore probablement des ministres Guyot-Dessaigne et Thévenet, hier encore substitut de Quesnay au Tribunal de la Seine, ayant été condamné à un mois d'emprisonnement pour s'être promené dans le bois d'Arcachon pendant que le loup n'y était pas"...

250 / 300 €

396

ROCHEFORT (Henri).

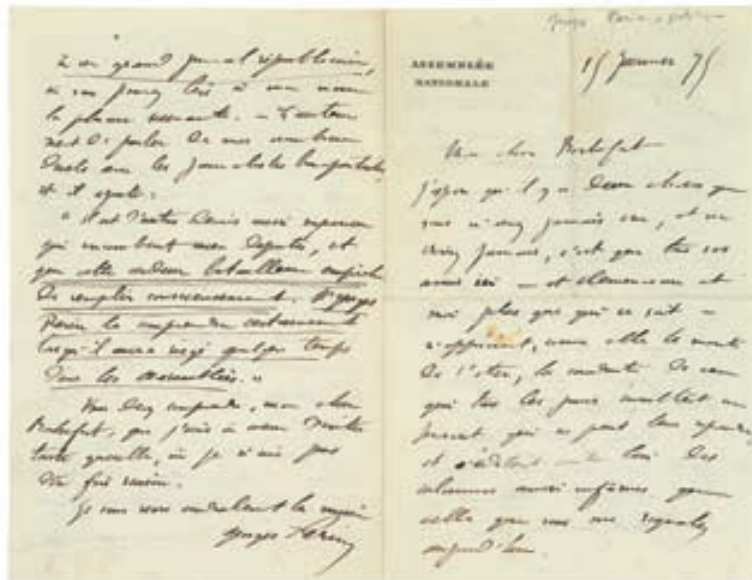
**3 MANUSCRITS autographes signés** "Henri Rochefort", [1897-1909 et sans date.] ; 2 pages in-4 chaque environ (découpées pour l'impression et remontées).

\* **On demande l'addition**, [1897]. Sur le scandale financier du canal de PANAMA, et la lenteur du gouvernement à établir la liste des parlementaires prévaricateurs. Ces attermoissements ne peuvent que servir les "chéquards", favoriser les négociations secrètes... Il faut que BARTHOU (ministre de l'Intérieur) accélère l'affaire... Rochefort évoque l'arrestation de l'ancien député SAINT-MARTIN, les déclarations du promoteur Émile ARTON, les responsabilités des ministres MÉLINE et COCHERY..."Nous payons assez cher les additions gouvernementales pour avoir le droit d'exiger que les totaux en soient exacts"... Etc.

\* **Lutte inégale**. Violente attaque contre Jean JAURÈS, "le mercenaire Jaurès", parjure, menteur et vendu, "réduit en esclavage", face à l'authentique socialiste Jules GUESDE (publié dans *L'Intransigeant* du 19 août 1909 ; coupure de journal jointe).

\* **Le Crime de cécité**. Vigoureuse dénonciation d'un procès pour mendicité intenté à un aveugle, "récidiviste de l'aumône (...) s'il fallait punir ainsi de la prison tous les aveugles, Couturier en aurait de la besogne, rien que dans les ministères"...

400 / 500 €



397

397  
[ROCHEFORT]. 5 lettres adressées à Henri ROCHEFORT, 1871-1879.

François-Vincent RASPAIL, 11 mars 1871. Lettre signée à un rédacteur au sujet de la maladie de Rochefort...

Aurélien SCHOLL, 29 août, sur l'attitude du *Voltaire* avant les élections sénatoriales : "J'emboite le pas à Gambetta qui dispose seul de forces suffisantes pour conjurer le péril de la rentrée"...

Georges PERIN, 15 janvier 1875 ; le député s'insurge avec Clemenceau contre "la conduite de ceux qui tous les jours insultent un proscrit qui ne peut leur répondre, et éditent contre lui des calomnies"...

Alfred MADIER-MONTJAU, 23 mars 1879, longue lettre de 6 pages du député au sujet des poursuites du Parquet et des persécutions contre le journal *La Marseillaise*...

Auguste VACQUERIE, 25 avril 1879, il le félicite pour un article et pour son roman *L'Évadé*, en espérant le revoir bientôt à Paris...

250 / 300 €

398  
[ROCHEFORT]. 22 documents, 1869-1929.



398

Proclamation imprimée du "candidat radical" Rochefort : *Aux Électeurs de la 7<sup>me</sup> Circonscription*, 9 mai 1869.

Dossier d'enquête et de procédure à Bruxelles en 1872 après le suicide par asphyxie d'Henriette Marguerite, charcutière, 18 ans, et l'accusation de détournement de mineure lancée contre Rochefort. Lettre d'un de ses collaborateurs à *La Lanterne* (1875, en-tête).

Circulaire imprimée à en-tête de *L'Intransigeant*, [27 mai 1885], convoquant la presse républicaine pour élaborer une protestation après la répression d'une manifestation au Père-Lachaise (devant le Mur des Fédérés).

Citation à comparaître délivrée à Rochefort comme témoin dans le procès de la veuve du colonel Henry contre Joseph Reinach, 23 janvier 1899.

Caricature en clown légendée "Rochefoire".

L.a.s. de sa seconde femme Marguerite, née Vervoort, 22 janvier 1929, rectifiant une inexactitude du *Temps* à propos de la fondation de *L'Intransigeant*.

On joint un dossier de coupures de presse sur Rochefort.

200 / 300 €



399

399

SAINT-EDME (B.). **Dictionnaire de la pénalité dans toutes les parties du monde connu.** Paris, chez l'éditeur, Rousselon, 1824-1828.

5 volumes in-8, demi-basane fauve, dos lisses ornés or et à froid, tranches marbrées (reliure de l'époque).

Édition originale.

ELLE EST ILLUSTRÉE DE 60 GRAVURES À L'AQUATINTE REPRÉSENTANT PLUSIEURS EXÉCUTIONS ET SUPPLICES ABOMINABLES.

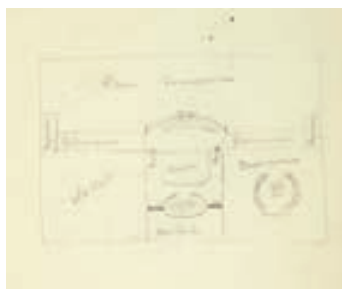
Reliure usagée, avec parties détachées du dos.

400 / 600 €

400

**SALLES D'ASILE.**

MANUSCRIT autographe signé "DURAND", *Salles d'Asile*, [vers 1875] ; petite cahier in-8 de 70 pages (plus ff. blancs), couv. cart. recouverte de papier blanc.



400

RECUEIL DES PRINCIPES ET DES MÉTHODES DES SALLES D'ASILE, avec référence à leur histoire, leurs bienfaits, l'instruction morale et l'éducation physique des enfants, les châtements et la répression, etc. avec 7 DESSINS et PLANS de leur architecture et leur mobilier (banc à stalles, lits de camp, boulier compteur, poste tableau noir, avec cotes). Sont également recensés et résumés les lois, décrets et règlements qui régissent les établissements (1850-1871). D'intéressants conseils : "Moyen de se faire aimer", "De l'indulgence et des punitions", "Premier emploi de l'influence acquise", etc.

Les différents chapitres sont : – Historique ; – Fondation des Asiles ; – Influence des salles d'Asile ; – Instruction morale des Élèves ; – Direction des Salles d'Asile ; – Méthode dans la Salle d'Asile ; – Mobilier des salles d'Asile ; – Construction & Plans ; – Législation ; – Salle d'Asile modèle ; – Conseils sur la Direction des salles d'Asile ; – Rapport de M. Gréard.

500 / 600 €





402

402

[SOCIÉTÉ ROYALE POUR L'AMÉLIORATION DES PRISONS]. **Recueil de 18 rapports, ordonnances, statuts, règlements, etc.** *Sans lieu ni date* [1819].

Petit in-4, demi-basane fauve décorée de l'époque.

REMARQUABLE DOCUMENTATION SUR L'ÉTAT DES PRISONS FRANÇAISES À LA FIN DE L'ANNÉE 1819.

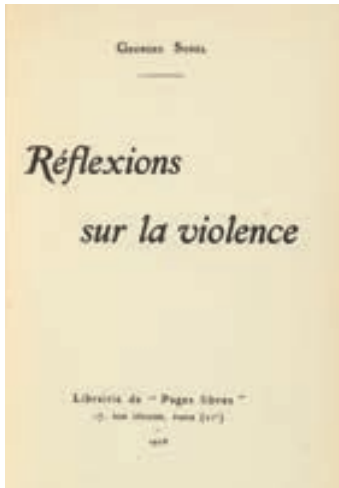
La société royale pour l'amélioration des prisons a été fondée sous la houlette du duc Decazes. Elle rassembla hommes politiques, banquiers, industriels, hommes de plume, journalistes et hauts-fonctionnaires qui travaillèrent ensemble, au plan national, pour améliorer les conditions de détention des prisonniers. On lui doit notamment la généralisation, en 1819, des commissions de surveillance dans les maisons d'arrêt.

Une table de ces 18 pièces, imprimée, a été reliée en tête du volume.

Très bon exemplaire, agréablement relié. Galerie de ver en pied du dos.

On a relié, à la suite :

- DECAZES (Élie). *Rapport au roi sur les prisons*, et pièces à l'appui du rapport. Imprimerie Denugon, décembre 1819. Avec une description des prisons françaises par département.
- *Programme des prix à décerner par la société royale pour l'amélioration des prisons*. Imprimerie Denugon, juillet 1820.
- [LOUIS-ANTOINE]. *Procès-verbal de l'Assemblée générale tenue le 29 janvier 1830*. Paris, de l'Imprimerie royale, février 1830.
- GUILLIÉ. *Rapport sur l'état de l'institution royale des jeunes aveugles*, pendant les exercices 1818 et 1819. Paris, de l'imprimerie de J.-L. Chanson, 1820. 3 vues et un plan dépliant de l'établissement, lithographiés.
- *Comptes rendus pour les années 1819, 1823, 1824 et 1827*, par le Conseil d'administration de la Société de charité maternelle de Paris.



403

200 / 300 €

403

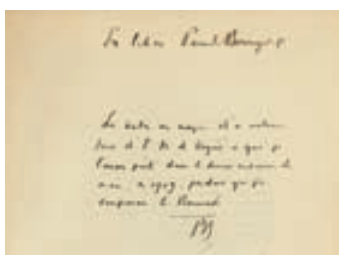
SOREL (Georges). **Réflexions sur la violence**. Paris, Librairie de Pages libres, 1908.

In-8, demi-percaline bleu gris à la Bradel, couvertures conservées, non rogné (*reliure de l'époque*).

Édition originale de cet ouvrage capital.

Né proudhonien et libertaire, Georges Sorel (1847-1929) fut un des principaux théoriciens du syndicalisme révolutionnaire. L'auteur des *Réflexions sur la violence* sombrera dans les fureurs antisémites et la fascination pour deux fondateurs de la tyrannie : Lénine et Mussolini. Ferme opposé à l'Union sacrée de 1914 qui lui imposait le silence sur ses réflexions révolutionnaires, il condamna la guerre et salua l'avènement de la révolution russe. (*En français dans le texte*, BN, 1990, n° 334 : "Ce livre fit de Sorel le "théoricien de la violence" qu'il n'était pas et donna lieu aux interprétations les plus fantaisistes").

PRÉCIEUX EXEMPLAIRE DE L'ÉCRIVAIN PAUL BOURGET, ANNOTÉ PAR LE DIPLOMATE ET HOMME DE LETTRES EUGÈNE-MELCHIOR DE VOGÜÉ.



En tête, note autographe signée de Paul Bourget : "Les notes au crayon de ce volume sont d'E.M. de Vogüé a qui je l'avais prêté dans le dernier automne de sa vie, en 1909, pendant que je composais La Barricade. PB"

Paul Bourget (1852-1935) s'était lié à Eugène Melchior de Vogüé (1848-1910) lors de ses années d'enfance en Ardèche. Premier grand spécialiste de la littérature russe en France, traducteur de Dostoïevski, le vicomte de Vogüé devait le recevoir en 1895 à l'Académie française.

800 / 1 000 €





404

## L'ESCROC QUI FIT VACILLER LA III<sup>e</sup> RÉPUBLIQUE

404

[STAVISKY (Affaire)]. **Ensemble de documents sur l'affaire Stavisky.** [1934].  
Journaux, revues et 186 tirages photographiques.

EXCEPTIONNEL ENSEMBLE DE DOCUMENTS SUR L'AFFAIRE STAVISKY, DONT 186 TIRAGES PHOTOGRAPHIQUES.

Ces dernières montrent Sacha Stavisky, son cadavre sur les lieux de son "suicide", l'exhumation de son cercueil, les protagonistes de l'affaire, des scènes du procès, des documents, l'affaire Prince, étroitement liée à l'affaire Stavisky, etc.

"Du riffi en Haute-Savoie. Le 8 janvier 1934, un certain Monsieur Alexandre, – poursuivi depuis quelque temps par la police dans le cadre d'une enquête du service des finances sur une (encore) obscure émission de faux bons par le Crédit municipal de Bayonne –, est retrouvé en début d'après-midi, dans un chalet, "Le vieux logis", à Chamonix, "suicidé" d'une balle dans la tête et agonisant. Les médecins, appelés sans précipitation à la rescousse, le transportent pour une tentative de trépanation, mais ne parviendront pas à le sauver : ayant perdu trop de sang, notre homme s'éteindra aux premières heures du lendemain" (Jean-Paul Morel sur le site de la collection Zoummeroff).

Les circonstances de la mort de l'escroc étaient troubles : suicide ou meurtre commandité ? La presse s'empara de l'affaire qui devint un scandale d'Etat, attisé par l'extrême-droite, et aboutit aux manifestations fascistes du 6 février 1934.

Outre l'ensemble de près de deux cents photographies, la collection renferme

- 40 tirages photographiques sur plaques de verre ; 35 au format 9 x 12 cm, 5 au format 13 x 18 cm.
- un important ensemble de journaux et de revues parus en 1934 : 91 journaux et 45 numéros des revues sur les affaires Stavisky et Prince (*L'Humanité, Excelsior, Le Petit Journal, L'Intransigeant, L'Ami du peuple, Le Matin, Le Salut publique, Paris-Soir, Le Quotidien, L'Éclairer de l'Est, La Petit Gironde, La Tribune, L'Action française, La Liberté, Le Courrier du Pas-de-Calais, Le Moniteur, Voilà, Police Magazine, Vu et Détective*).
- un plan tracé à l'encre sur papier cartonné du Vieux Logis, où Stavisky fut retrouvé agonisant, ainsi qu'un album de caricatures de Sennepe paru en avril 1934 : *Livre de comptes de Stavisky*. Avril 1934. Petit in-folio, broché.

1 000 / 1 500 €



406



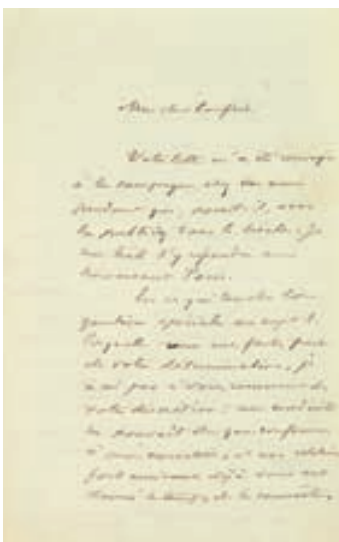
405

SULLY-PRUDHOMME (1839-1907) poète. **Lettre autographe signée** "Sully Prudhomme" (minute corrigée), Paris 2 août 1898, à un confrère ; 4 pages in-8.

SUR LA JUSTICE.

Pour composer son poème [*La Justice* (Alphonse Lemerre, 1878)], il a "beaucoup étudié l'essence de la justice. (...) dans la crise présente, elle a étendu son ressort ; elle est devenue distributive. (...) Une foule de braves gens, travailleurs des deux sexes, aussi méritants qu'obscurs, ne sont en rien solidaires de nos responsabilités. Toute cette population est en droit d'attendre de nous la conciliation de nos plus saints scrupules avec la sécurité du pays, qui est la leur et dont le souci n'est pas moins sacré. Je m'en préoccupe ; je voudrais que la justice, afin de ne pas se léser elle-même, ne sacrifiât personne de ceux qu'elle intéresse de près ou de loin"... En assumant cette tâche ingrate il s'expose à bien des blessures, mais sa conscience demeure intacte. "J'agis en pleine liberté ; je ne dépens d'aucun intérêt temporel de religion, d'aucune lisière politique, ni de personne ; par bonheur je puis me consacrer à la recherche de la vérité pour elle-même, et me permettre de l'orner de mon mieux à mon goût pour essayer, comme vous, de la faire aimer"...

200 / 300 €



406

[SUPPLICES CHINOIS]. [MASON (George Henry)]. **The Punishments of China, Illustrated with 22 Engravings with Explanations in English and French.** Londres, William Miller, 1804.

In-folio, maroquin vert de l'époque à grain long, dos à nerfs richement orné, encadrements or et à froid sur les plats, tranches dorées (*reliure anglaise de l'époque*).

Deuxième édition. Luxueux ouvrage imprimé sur vélin Whatman.

Le texte bilingue, attribué au commandant Mason, décrit par le menu ce que les scènes de supplices rendent encore plus sensibles : *Un criminel recevant la bastonnade, Manière de tordre les oreilles, Punition de la secousse ou braudilloire, La question, Manière de brûler les yeux avec la chaux, la punition du collier de bois, Supplice de couper le jarret, Manière de couper la tête.*

22 PLANCHES GRAVÉES SUR CUIVRE AU POINTILLÉ ET IMPRIMÉES EN COULEURS PAR DADLEY.

EXEMPLAIRE EN MAROQUIN DÉCORÉ DE L'ÉPOQUE. Déchirure sur la dernière planche sans manque.

(Abbey, *Travel in Aquatint II*, n° 352.- Colas, *Bibliographie du costume I*, n° 2011.- Lust, *Western Books on China Published up to 1850* : "The view expressed in the preface was that legal torture was an instrument of tyranny, an attitude perhaps indicative of pressures in Britain for legal reform.")

800 / 1 000 €

405



#### LES SAISSANTES IMAGES DES DERNIERS SUPPLICES CHINOIS

407

[SUPPLICES CHINOIS]. **Supplices des “cents morceaux”, décapitations et procession.** [Pékin, place Caishikou, octobre 1904-10 avril 1905].

Album in-8 monté en accordéon, contenant 52 photographies originales : ais de bois japonais laqués, de l'époque, décor sur le plat supérieur.

EXCEPTIONNEL ALBUM DE 52 PHOTOGRAPHIES ORIGINALES TÉMOIGNANT NOTAMMENT DES DERNIÈRES EXÉCUTIONS PAR “LINGCHI” À PÉKIN, EN 1904-1905.

LE “LINGCHI” OU LE SUPPLICE “DES CENT MORCEAUX”.

Infligé dans le cadre d'une condamnation à mort pour crime d'une gravité exceptionnelle, le *lingchi* fut officiellement aboli par décret impérial, le 24 avril 1905, suite à l'exécution de Fu-Zhu-Li, représentée ici. Démembré vivant, avant d'être décapité, le supplicié recevait une dose d'opium de façon à être dépecé plus lentement, d'où également l'appellation de “mort languissante”.

Historien et sinologue, Jérôme Bourgon est parvenu à décrypter ces documents par l'image. Il a identifié les suppliciés, daté et situé les scènes. Il nous permet surtout de comprendre pourquoi le *lingchi* n'a cessé de hanter l'imaginaire d'un Occident enclin à “exorciser sa fascination pour la cruauté en la projetant sur l'Orient”.



Peu d'images furent divulguées en Europe : quelques reproductions dans des ouvrages sur la Chine (notamment ceux de Carpeaux et de Matignon), une série de douze cartes postales imprimées en Chine vers 1910 et des vues stéréo sur plaque de verre (musée Niépce). L'une d'elles, le visage d'un jeune supplicié, impressionna tant l'écrivain Georges Bataille dans les années 20 qu'il l'a reproduisit quarante ans plus tard dans son œuvre testamentaire : "Ce cliché eut un rôle décisif dans ma vie. Je n'ai pas cessé d'être obsédé par cette image de la douleur, à la fois extatique et intolérable" (Bataille, *Les Larmes d'Eros*, 1961).

#### LE REPORTAGE PÉKINOIS.

Comme pour un autre album connu, celui-ci renferme les photographies prises par un *Marsouin*, relevant de ces unités d'infanterie de Marine venues mater la révolte des Boxers. On distingue trois exécutions par lingchi, plusieurs décapitations, avec expositions des corps et des têtes dans la rue. Selon les recherches de Jérôme Bourgon, les supplices eurent tous lieux place Caishikou (littéralement, carrefour du marché aux légumes), à Pékin, entre octobre 1904 et le 10 avril 1905.

On y voit le supplice de Wang Weiquin (octobre 1904), un notable condamné pour avoir abusé de son pouvoir et supprimé toute une famille d'une douzaine de personnes. Celui de Fu-Zhu-Li (10 avril 1905) est le dernier en date avant le décret d'interdiction.

Outre plusieurs scènes de décapitation, dix photographies rendent compte des processions qui précèdent l'exécution. L'une d'elles figure le juge assis sous une tente, entouré de ses assistants : le condamné lui est présenté. On remarque également un groupe de Marsouins français prenant la pose devant les têtes exhibées.

Les photographies ont été montées dans un de ces albums vierges qui pouvaient être acquis à l'époque sur place. Plié en accordéon, le premier plat en bois laqué est orné d'une vue du mont Fuji.

(Bourgon, *Obscene Vignettes of Truth Construing Photographs of Chinese Executions as Historical Document*, in *Visualising China, 1845-1965*, Brill, 2013, pp. 39-91.- *Le Dernier lingchi*. Faits, représentations, évènements, *Études chinoises*, vol. 25, 2006, pp. 113-171.- *Supplices chinois*, Bruxelles, 2007).

2 000 / 3 000 €



408

408 [SUPPLICES CHINOIS]. **Album de peintures.** *Sans lieu ni date* [Canton, vers 1865]. Album in-4 oblong, soie brochée de l'époque.

REMARQUABLE ALBUM DE 28 PEINTURES ORIGINALES SUR PAPIER DIT "DE RIZ" MONTÉES DANS DES ENCADREMENTS DE SOIE BLEU PALE.

Ces albums de peintures exécutés en Chine méridionale dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle étaient destinés aux Occidentaux et illustraient les principaux éléments de la vie chinoise : pêche, flore et faune, industrie, instruments de musique, décoration d'intérieurs, etc. L'album des supplices est l'un des plus célèbres. Ces albums étaient généralement constitués de 12 planches. Celui-ci est exceptionnel car il contient, contrairement à l'habitude, 28 peintures figurant les supplices de toutes natures, des plus classiques aux plus barbares.

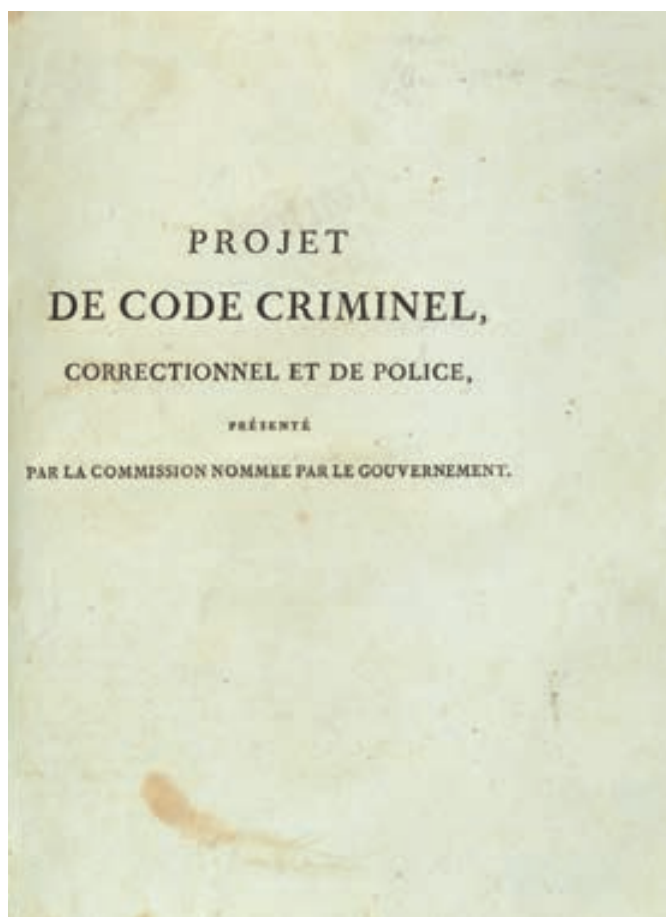
Carcan pour dettes, femme adultère, crucifixion, strangulation, lingchi (voir ci-dessous, n° 408), supplice de la planche, etc.

Le dessin de ces compositions est particulièrement soigné : effets d'ombres, inhabituels dans ce genre d'albums, et visages et vêtements très soignés.

Le papier chinois communément appelé "papier de riz", à l'aspect satiné, est tiré de la moelle du *Tetrapanax papyfera*. Ce papier d'une extrême fragilité est appelé "pith paper" en anglais.

Belle collection. Sur le feuillet de garde, cachet rouge de "Yungqua, dealer in pictures, charts &c." qui était l'un des ateliers les plus productifs de Canton à l'époque. Quelques accrocs à certaines planches.

800 / 1 200 €



409

409

[TARGET (Guy Jean-Baptiste) & Nicolas OUDART]. **Projet de Code criminel, correctionnel et de police**, présenté par la Commission nommée par le Gouvernement. *Imprimé par les soins de J. J. Marcel, directeur de l'Imprimerie de la République*, [1808].

Relié avec : **Observations des tribunaux d'appel [et des tribunaux criminels] sur le projet de Code criminel**. Paris, de l'Imprimerie impériale, an XIII.

8 tomes en 3 volumes in-4, demi-basane fauve, dos lisses, pièces de titre et de toison de veau saumon et bleu, tranches jaspées (*reliure de l'époque*).

Éditions originales.

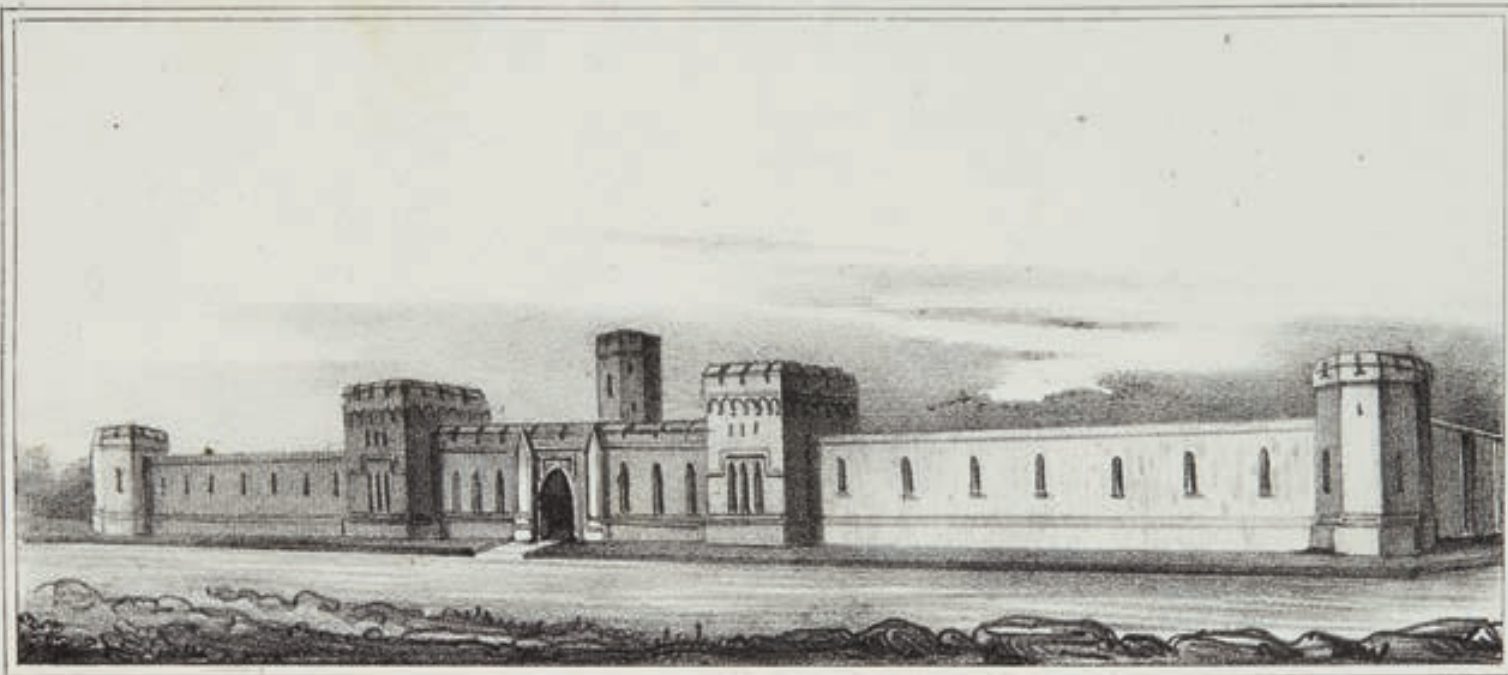
Importante publication, présentée par une commission créée en mars 1801 afin d'établir un nouveau Code criminel. Ce projet, en grande partie rédigé par Guy Jean-Baptiste Target et Nicolas Oudart, aboutit en 1808 à l'adoption du Code d'instruction criminelle et marqua la naissance de la procédure pénale moderne en France. Considéré comme l'une des grandes réussites du système judiciaire de Napoléon, il annonce le Code pénal de 1810.

Juriste éminent, élu à l'Académie française en 1785, Target (1733-1806) fut un moment président de l'Assemblée nationale et l'un des rédacteurs de la Déclaration des droits de l'homme ainsi que de la Constitution de 1791.

(*Dictionnaire historique des juristes français*, 2007, p. 732 : "On ne peut guère douter que le pessimisme de Target ait eu sa part de responsabilité dans la rigueur du Code criminel napoléonien.")

Une coiffe restaurée et un accroc consolidé.

800 / 1 000 €



VUE DU PÉNITENCIER DE CHERRY - HILL PRÈS DE PHILADELPHIE.

410

TOCQUEVILLE (Alexis de) et Gustave de BEAUMONT. **Du système pénitentiaire aux États-Unis et de son application en France** ; suivi d'un appendice sur les colonies pénales et de notes statistiques. Paris, H. Fournier, 1833.

In-8, demi-basane bleue, dos lisse orné, tranches jaspées (*reliure de l'époque*).

ÉDITION ORIGINALE DE L'UN DES OUVRAGES MAJEURS SUR LA QUESTION PÉNITENTIAIRE AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE. Elle est illustrée de cinq planches hors texte, dont deux repliées.



Premier livre de Tocqueville, écrit en collaboration avec son ami Gustave de Beaumont.

Ils effectuèrent une enquête aux États-Unis pour le compte du ministère de l'Intérieur, de mai 1831 à février 1832, afin d'éclaircir la question de l'introduction en France d'un système pénitentiaire.

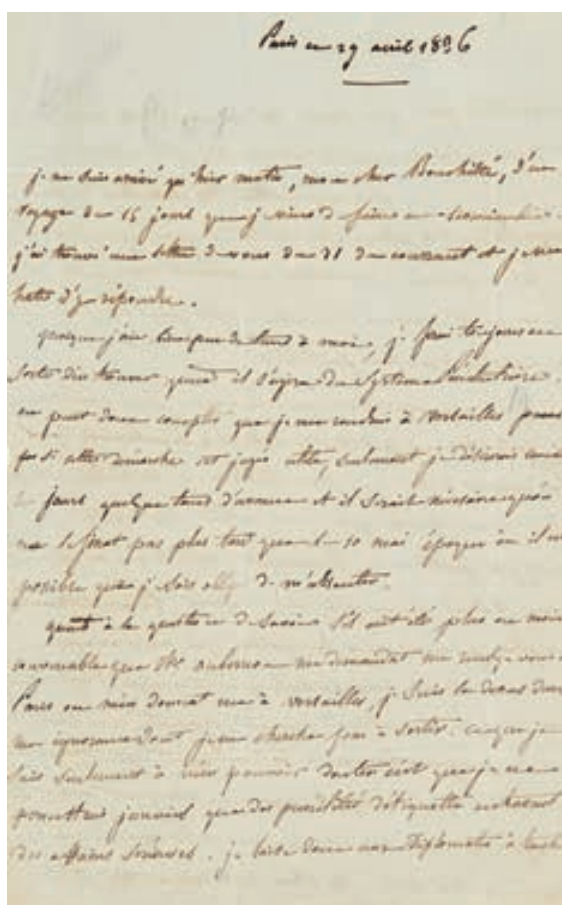
"Leur travail se démarque nettement des thèses classiques des philanthropes, incarnés par Charles Lucas (...). L'ouvrage, sans trancher définitivement entre Philadelphie (isolement total de jour et de nuit) et Auburn (travail en commun de jour mais en silence, isolement la nuit ; leur modèle préféré cependant), milite donc pour un système cellulaire sévère (refuse le "confort" des prisons suisses qui sont le modèle des philanthropes). L'isolement est complété par le travail, deuxième principe indispensable car présentant le double avantage de "réinsérer" le criminel et de réduire le coût de sa détention pour la société. (...) Fruit d'un travail immense, résultant à la fois d'une visite approfondie des différents pénitenciers (étude de l'architecture, entretiens avec les directeurs de prisons et – ce qui est franchement novateur – avec les prisonniers) et d'une énorme documentation (...), l'ouvrage donne également une multitude de renseignements sur tous les aspects de la vie quotidienne du prisonnier. Il inspira considérablement le développement des cellules qui devinrent le modèle obligé des prisons françaises" (Benoît Yvert, *Politique libérale*, n° 68).

Ce voyage américain sert de matrice à *De la démocratie en Amérique*.

Bel exemplaire.

800 / 1 000 €

410



411

411

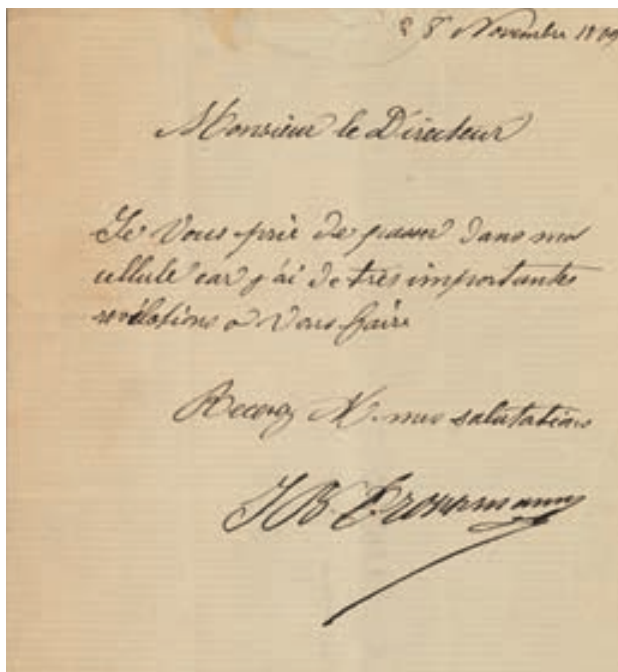
TOCQUEVILLE (Alexis de). **Lettre autographe signée** "Alexis de Tocqueville", Paris 29 avril 1836, à l'abbé BOUCHITTÉ, professeur au Collège royal de Versailles. 2 pages et quart in8, adresse et cachets postaux.

INTÉRESSANTE LETTRE SUR LA QUESTION DU SYSTÈME PÉNITENTIAIRE.

“Quoique j’aie bien peu de tems à moi, je ferai toujours en sorte d’en trouver quand il s’agira du Système Pénitentiaire”. Il se rendra donc à Versailles si cette démarche est jugée utile... Il lui est égal que M. AUBERNON lui donne rendez-vous à Paris ou Versailles : “je ne permettrai jamais que des puérités d’étiquette entravent des affaires sérieuses. Je laisse donc aux Diplomates à trancher la question”. Quoiqu’il en soit, il mettra volontiers à la disposition de M. Aubernon et de sa Société “le peu que je sais en fait de prison. Je me croirai amplement récompensé si de nos efforts communs il résulte enfin pour la France le modèle d’un vrai pénitencier”. Mais un détail l’embarrasse dans l’administration de Versailles : “dans toute cette affaire, il n’est pas question de M. de Beaumont [son ami et collaborateur Gustave de BEAUMONT]. C’est là une omission que je tiendrais beaucoup à réparer. B. en sait autant et plus que moi sur la matière qui nous occupe et il me serait aussi nuisible que désagréable d’agir sans lui dans la circonstance présente. (...) Je voudrais qu’on témoignât, sans que cela parut avoir été suggéré par moi, le désir de nous voir et de nous entendre tous deux”...

1 500 / 1 800 €





412

412

TROPDMANN (Jean-Baptiste, 1849-1870) assassin de la famille Kinck à Pantin, condamné à mort. **Lettre autographe signée** "J.B. Troppmann", 28 novembre 1869, au Directeur de la prison de Mazas GRANDETTE, et 4 pièces autographes signées "J.B. Troppmann"; demi-page in8 et adresse, et 4 petites pages in24 (4 x 6 cm.).

RARE ENSEMBLE SUR TROPDMANN EN PRISON.

Il prie le directeur de la prison de passer dans sa cellule "car j'ai de très importantes révélations à vous faire"... 4 bons de cantine pour du vin, des pommes de terre, du fromage, du pain ou du chocolat. ON JOINT une l.a.s. de GRANDETTE, directeur de la maison d'arrêt de Mazas, 2 janvier 1870, adressant la lettre ci-dessus à Lafont, inspecteur général des prisons : "c'est la lettre qu'il m'a adressée lorsqu'il s'est décidé à faire des aveux complets; le lendemain, sur mon conseil, il a écrit au Parquet et M. le Procureur Impérial est venu recevoir sa déclaration" (1 page in8, en-tête, enveloppe). *Ancienne collection du bâtonnier Pierre-Antoine PERROD (4-5 juillet 2001, n° 511).*

500 / 700 €

413

[TROPDMANN (Jean-Baptiste)]. **2 PHOTOGRAPHIES originales**, [1869]; format carte de visite, papier albuminé monté sur carte à la marque des photographes.

Deux photographies de Troppmann, un des premiers criminels français dont on ait tiré un portrait photographique.

Par Jules VERRIER à Montrouge. Très belle épreuve : Troppmann est assis sur une chaise, tenant sa casquette à la main. *Ancienne collection ROMI.*

Par Eugène APPERT, *photographe de la magistrature*. Troppmann est assis sur une chaise, un coude légèrement appuyé sur une table; au dos, étiquette du libraire-papetier Edmond Soudry (petit manque à un coin).

ON JOINT le supplément illustré du journal *Le Voleur* relatant le procès Troppmann (1870); le numéro de la revue de bandes dessinées *Le Crime ne paie pas* (15 juillet 1953), sur Troppmann, Lacenaire, etc.; plus une documentation photographique sur l'affaire Troppmann.

400 / 500 €



413



414

“CHERS ET PAUVRES PARENTS, MON DERNIER MOMENT EST ARRIVÉ. (...) OUBLIEZ-MOI”

414

[TROPPMANN (Jean-Baptiste)]. **Le Crime de Pantin**. Édition complète illustrée réunissant les documents de l’instruction, les débats et tous les renseignements publiés par la presse au jour le jour, depuis l’époque du crime jusqu’à la conclusion de l’affaire. Paris, Librairie de la publication, [1870]. In-12, demi-chagrin vert, dos à nerfs orné, chiffre G.G. doré en pied du dos, tranches peignes (reliure de l’époque).

Ouvrage documentaire très complet sur la fameuse affaire Troppmann, comprenant le récit du crime, l’acte d’accusation et la conclusion de l’affaire. Il est orné d’un frontispice gravé sur bois montrant les 6 cadavres exposés à la morgue et de 8 figures gravées dans le texte.

Jean-Baptiste Troppmann (1849-1870) fut accusé d’avoir assassiné toute une famille (la mère et ses six enfants) pour la voler. Les circonstances horribles de leur exécution autant que l’opiniâtreté avec laquelle l’accusé se défendit pendant l’enquête le firent passer pour un monstre. Malgré ses affirmations tendant à rejeter les crimes sur de mystérieux et introuvables complices, il fut traduit en Cour d’assises le 28 décembre 1869 et condamné à la peine capitale.



414

EXEMPLAIRE UNIQUE, ENRICHÉ DE PIÈCES ORIGINALES REMARQUABLES :

- un portrait photographique sur papier albuminé collé, montrant l’accusé assis sur une chaise.
- un autoportrait original dessiné à la plume, à travers lequel l’accusé s’est représenté de profil, assis dans un fauteuil “avec le juge d’instruction”, daté du 13 novembre 1869.
- une poignante lettre autographe signée adressée à ses parents, probablement rédigée juste avant son exécution : *Chers et pauvres parents, mon dernier moment est arrivé, toute consolation que je vous donnerai en ce moment serait pour vous un sujet de chagrin, seulement ce qui doit vous consoler c’est l’assurance que je vous donne dans ce moment suprême, que je n’ai pas trempé mes mains dans le sang des victimes, quoique je n’ai pas voulu dire le nom de ceux qui étaient avec moi, croyez moi, j’avais des motifs impérieux, sans cela je les aurai dit ne fût-ce qu’à cause de vous, ne vous faites pas trop de chagrin car je saurai mourrir [sic] en homme, je vous embrasse pour la dernière fois, oubliez-moi.*

Bel exemplaire relié pour la famille Gayffier, avec chiffre doré en pied du dos et ex-libris armorié. D’après une note manuscrite et une lettre reliée dans le volume, les “très curieux autographes de ce monstre” appartenaient à M. Hallopeau, ingénieur de la Compagnie du gaz. Légères rousseurs ; les premières gardes et le frontispice sont déboîtés. Mors frottés.

800 / 1 000 €



### UNE TÉNÉBREUSE AFFAIRE

415

[TRUMEAU]. **Vie privée et criminelle d'Henri-Augustin Trumeau, marchand épicier** ; contenant les particularités de sa jeunesse, ses mauvaises inclinations, son insigne hypocrisie, et les détails des manœuvres abominables et des crimes atroces commis par ce scélérat envers la jeune Rosalie, sa fille aînée ; suivie d'un dialogue entre Trumeau et Desrues aux Enfers. Avec gravures. Paris, Bonneville, 1803. In-12, veau marbré, dos à nerfs orné, tranches rouges (*reliure postérieure*).

RARISSIME ÉDITION ORIGINALE, ILLUSTRÉE.

Elle a été publiée par François Bonneville, dessinateur, graveur, éditeur et marchand d'estampes actif entre la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et environ 1815. Bonneville est également, à l'évidence, le graveur des planches. *L'Inventaire du fonds français après 1800* cite, de sa main, un portrait de Trumeau. Il a notamment gravé de nombreuses pièces pour les *Portraits des personnages célèbres de la Révolution*.

SEPT TRÈS CURIEUSES PLANCHES GRAVÉES À LA MANIÈRE NOIRE, REPLIÉES HORS TEXTE : elles montrent les différentes étapes de la procédure, depuis le jour de l'assassinat (Trumeau est dans son épicerie entouré de sa famille) jusqu'à l'arrivée de "Trumeau aux enfers". On y voit aussi l'arrestation, les funérailles, sa condamnation et son départ pour l'échafaud dans une charrette.

EN TÊTE, ON A MONTÉ DEUX PORTRAITS GRAVÉS DES EMPOISONNEURS : Trumeau et sa compagne, Françoise Chantal, attribuables également à François Bonneville.



L'épicier Henri-Augustin Trumeau fut poursuivi et condamné pour avoir empoisonné sa fille Rosalie et sa nièce. Sa compagne, une couturière nommée Françoise Chantal-Lavandière, fut poursuivie en même temps que lui. L'affaire, qui fit grand bruit, est évoquée par Balzac dans *Une ténébreuse affaire* et dans les *Mémoires* de Sanson : "suivant les notes de mon père jusqu'au 19 mars 1803, je trouve à cette date l'exécution d'un nommé Trumeau, épicier, qui (...) fut condamné à mort pour avoir empoisonné sa fille aînée et sa nièce, à l'aide d'arsenic. En marge de la mention, mon père a écrit d'une main ferme et assurée ces mots terribles : *Encore un Lesurques... Trumeau était innocent !* Il paraît, en effet, que quelques années après le supplice de ce malheureux, dont l'accusation et l'opinion publique avaient voulu faire un second Desrues, on découvrit le véritable coupable du crime pour lequel il avait été condamné" (*Mémoires des Sanson*, VI, 1863, pp. 122-123). Trumeau fut exécuté le 8 avril 1803.

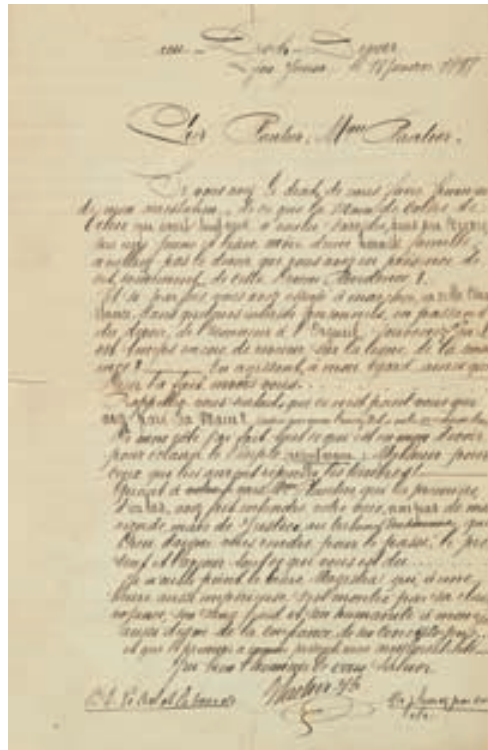
Charmant exemplaire.

Selon une note au crayon, il provient de la bibliothèque *Leroux de Lincy* (1865, n° 1091).

On a relié à la fin : *Acte d'accusation, dressé par le directeur du jury du canton de Paris, près le tribunal criminel du département de la Seine, contre Henri-Augustin Trumau et Françoise-Chantal Lavandière*. 4 pages in-folio, repliées.

Monglond (VI, 25) décrit à la date de 1803 deux ouvrages consacrés à la vie de Trumeau, qu'il attribue à André Charles Cailleau, ornés chacun d'un seul portrait de l'assassin. Cette *Vie privée et criminelle d'Henri-Augustin Trumeau* non seulement diffère quant au texte, mais elle est illustrée.

1 000 / 1 500 €



416

VACHER (Joseph, 1869-guillotiné 1898) éventreur, violeur et tueur en série (il inspira le film *Le Juge et l'Assassin* de Bertrand Tavernier). **3 lettres autographes signées**, Lyon janvier-février 1898. 1 page in-fol., 1 page in-4 et 2 pages in-8 (quelques légères fentes).

INTÉRESSANT ENSEMBLE RELATIF À SON ULTIME CRIME ET AU TRAITEMENT MÉDICAL REÇU EN DÉTENTION.

[Sa dernière victime, une fermière de Campis (Ardèche), Mme PLANTIER, avait été sauvée *in extremis* par son mari et deux témoins, permettant l'arrestation de l'assassin.] Chaque document porte en exergue la devise : "Dieu – Droit – Devoir".

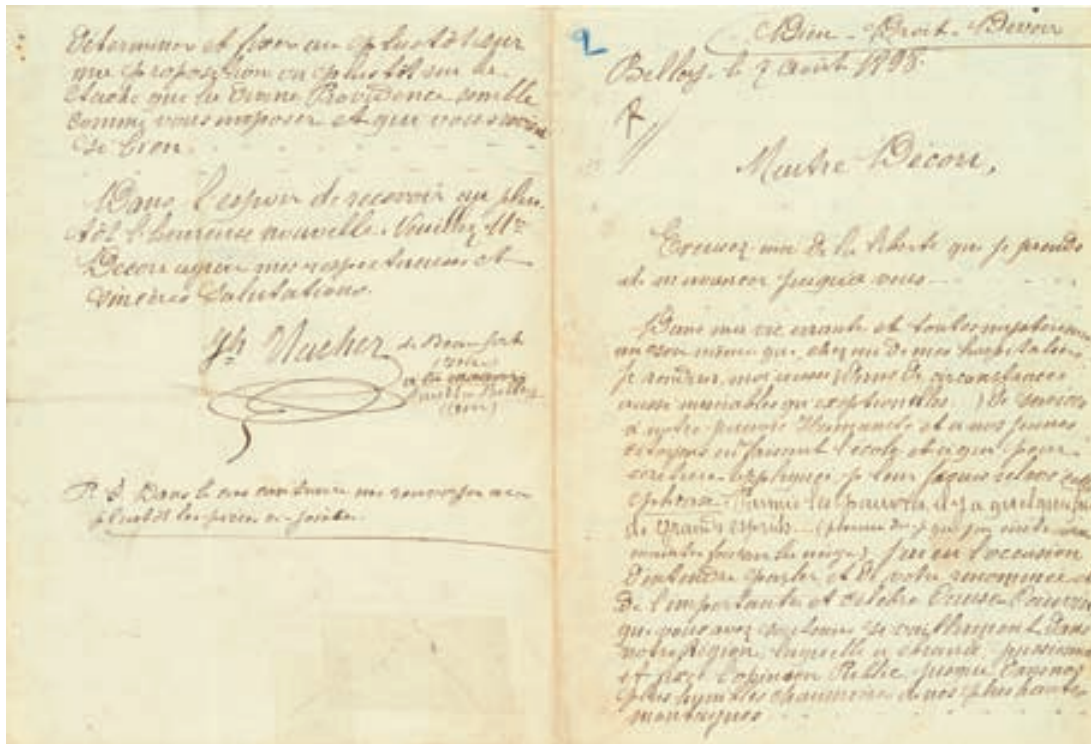
18 janvier 1898, à M. et Mme PLANTIER. "Si vous avez le droit de vous faire honneur de mon arrestation.. ; de ce que la main de colère de Celui qui avait tout vus !.. a voulu s'arrêter, dans son Œuvre, sur une jeune et brave mère d'une *honnête* famille ; n'oubliez pas le devoir que vous avez en présence de cet événement ; de cette Divine Providence"... Il est encore temps de revenir sur la ligne de la conscience... "Rappelez-vous surtout que ce n'est point vous qui avez paré sa main ?.. (ainsi que vous l'aviez dit à votre 1<sup>ère</sup> déposition). De mon côté j'ai fait tout ce qui est en mon devoir pour éclairer le Peuple (*avant 10 ans*). (...) Quant à vous, M<sup>me</sup> Plantier, qui la première, d'*ici bas*, avez fait entendre votre voix, *non pas* de miséricorde, mais de Justice au tribunal des hommes, que Dieu daigne vous rendre pour le passé, le présent et l'avenir tout ce qui vous est du... Je n'oublie point le brave Magistrat qui, à une heure aussi impérieuse s'est montré par sa clairvoyance, son sang-froid et son humanité à mon égard aussi digne de la confiance de ses Concitoyens"...

2 février 1898, à Alexandre LACASSAGNE (médecin légiste à Lyon). "J'accepte de cœur et par écrit l'offre que vous m'avez faite à votre dernière visite ; je l'accepte au nom de la famille des braves ; de la classe dont vous représentez un des principaux et célèbres membres et dont je relève depuis de longues années (après Dieu...). Je m'engage à boire du bouillon et du lait (un peu de vin quelconque pendant ce mois encore, pour vous permettre de terminer votre rapport"...

17 février 1898, "Souvenir adressé à mes trois Docteurs", les "trois célèbres Docteurs" : Lacassagne, Pierret et Robatel. "D'où dérive ma maladie : De la morsure d'un chien enragé. Ses trois compléments (...) 1<sup>er</sup> Ressentiments d'une douloureuse opération aux parties sexuelles faite à l'hospice dit : les Anticaillles à Lyon). 2<sup>me</sup> Balles dans la tête et autres infirmités à la tête survenues à la suite du malheureux événement de Beaumes-les-Dames Doubs. 3<sup>me</sup> Mauvais souvenirs de la triste maison d'aliénés de Dôle (Jura)"... Suivent trois déclarations signées, la première en faveur du juge d'instruction FOURQUET : "Honneur à Celui qui aura, sur la foi de sa conscience, accompli fidèlement sa lourde tâche en présence de l'"affaire Vacher""... Il ajoute : "On est bien bien fort quand on se sent innocent et qu'on a la foi"...

ON JOINT une L.A.S. du juge d'instruction Émile FOURQUET, 30 septembre 1930, [au Dr Antoine Lacassagne], à propos de son livre *Vacher, le plus grand criminel des temps modernes* : "A l'encontre de beaucoup de criminalistes et d'aliénistes nous avons soutenu ensemble, votre père et moi, avec la même conviction et la même force, la thèse de Vacher responsable de ses actes. Cette thèse, je la reprends, en l'amplifiant"... Plus le prospectus du livre de Fourquet ; un n° du journal *Le Pèlerin* (7 novembre 1897) sur Vacher ; une photographie de la maison natale de Vacher à Beaufort (Isère), et 6 négatifs photographiques sur l'affaire Vacher.

1 500 / 2 000 €



417

417

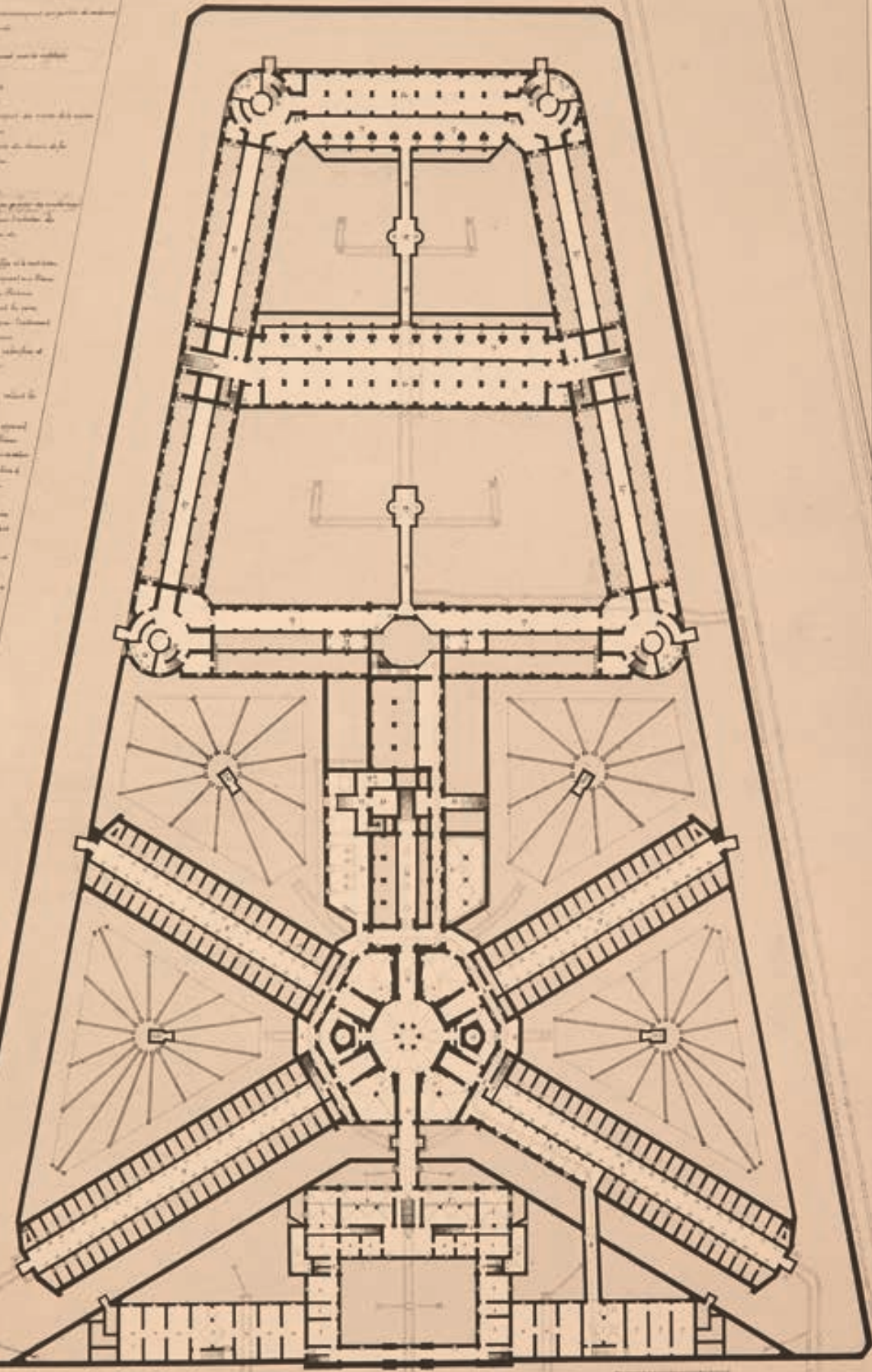
VACHER (Joseph). **Lettre autographe signée** "J<sup>h</sup> Vacher", Maison d'arrêt à Belley (Ain) 7 août 1898, à Maître Félix DECORI. 4 pages petit in-4 (petite déchirure réparée sans perte de texte).

ÉTONNANT DOCUMENT, DEMANDANT À L'AVOCAT DE PRENDRE SA DÉFENSE, EN ÉVOQUANT SON PASSÉ DOULOUREUX ET SA RESPONSABILITÉ PÉNALE.

"Dieu – Droit – Devoir", inscrit-il en tête comme devise. "Dans ma vie errante et toutes mystérieuse, un soir même que, chez un de mes hospitaliers je rendais, moi aussi (...) de services a notre pauvre Humanité et à nos jeunes citoyens en leur faisant l'école et à qui pour écriture appliquée, je leur faisais relevé cette phrase : Parmi les pauvres, il y a quelques fois de grands esprits... (phrase dis-je que j'ai écrite aussi maintes fois sur la neige) j'ai eu l'occasion d'entendre parler de votre renommée et de l'importante et célèbre cause Cauvin, que vous avez soutenue si vaillamment dans notre région (...). Comme mon affaire spéciale, sur certains importants détails (du moins) touche à celle de Cauvin et qu'elle a le même but ; que l'opinion et l'intérêt public pour ne pas dire l'Humanité entière se trouve, si non, en la forme attaché même dans de plus hauts degrés", il sollicite les services de Decori... Il envoie des pièces dont la lecture montrera "qu'aussi bien j'ai tombé dans le mal et au milieu de la maladie et au milieu des infirmités et des grandes misères, aussi bien nous avons le droit de compter sur une grande victoire, mais, je dois vous l'avertir, avec le secours seul de courage et surtout de notre honneur ?... Et cela d'autant plus que (vu les nombreuses et vilaines fautes des asiles de f. et leur responsabilités particulières) mes propres parents qui (il est vrai maintenant seulement...) heureusement pour eux n'ont voulu acceptés ma responsabilité à ma sortie de l'asile de santé, présentant que je ne pouvais être encore guéri de l'état normal pendant laquelle j'ai été un si grand nombre d'années, ne sont à cette heure et depuis près d'un an (...) en communication avec moi que par la pensée ou qu'en Dieu"... Il fait valoir des signes avant-coureurs d'une "grande et pure victoire", les talents des avocats et sa divine inspiration qui l'amènent à entrer en communication avec lui par l'intermédiaire de l'honorable juge d'instruction, M. FOURQUET, en espérant que Decori acceptera "la tâche que la Divine Providence semble comme vous imposez et qui vous revient si bien"...

1 200 / 1 500 €

1. Fondations et poutres souterraines en grès de la base
2. Paroi de soutènement
3. Balcon de service
4. Escalier communiément sur la toiture
5. Pignons de toit
6. Caves de dessous
7. Caves de dessus
8. Balcon pour le service des caves de dessus
9. Escalier pour le service des caves de dessous
10. Caves de dessous
11. Balcon de service
12. Escalier de service
13. Appareil de ventilation en grès de la toiture
14. Caves de dessous pour l'usage de machines, ventilateurs, etc.
15. Caves de dessus
16. Balcon pour le service de la toiture
17. Escalier pour le service de la toiture
18. Escalier pour le service de la toiture
19. Balcon pour le service de la toiture
20. Escalier pour le service de la toiture
21. Escalier pour le service de la toiture
22. Escalier pour le service de la toiture
23. Escalier pour le service de la toiture
24. Escalier pour le service de la toiture
25. Escalier pour le service de la toiture
26. Escalier pour le service de la toiture
27. Escalier pour le service de la toiture
28. Escalier pour le service de la toiture
29. Escalier pour le service de la toiture
30. Escalier pour le service de la toiture



MAISON D'ARRÊT ET DE CORRECTION  
 Construite à Paris, sur le boulevard de la Chapelle, par M. Emile Deshayes, Architecte  
 Plan des Fondations et Caves.

418

VAUDREMER (Émile). **Monographie de la Maison d'arrêt et de correction pour hommes construite à Paris, rue de la Santé.** (14<sup>me</sup> arrondissement). Paris, 1871.

Album in-folio, demi-percaline rouge de l'éditeur.

Édition originale de ce bel album comprenant 3 pages de texte autographié et 15 planches lithographiées, dont deux dépliantes : plans, coupes et élévations.

UN MODÈLE D'ARCHITECTURE FONCTIONNALISTE.

L'architecte Émile Vaudremer (1829-1914) avait été chargé de la construction d'un établissement pénitentiaire pour 800 détenus et 200 prévenus à Paris, rue de la Santé, afin de remplacer l'ancienne prison des Madelonnettes qui avait été détruite. Le bâtiment, construit selon le modèle panoptique, fut achevé en 1867. "La plus belle et la meilleure prison qui existe actuellement en Europe", selon Maxime Du Camp, sera considérée, moins d'un demi-siècle plus tard, comme un établissement sordide (Petit, *Ces peines obscures*, 1990, p. 256).

La première des planches de ce grand album, publié après l'achèvement des travaux, comprend les plans de douze systèmes d'emprisonnement séparés, en commun et mixtes, existant dans les principales prisons contemporaines dans le monde : Kingston, Philadelphie, Lyon, Maison des jeunes détenus à Paris, Auburn, Westminster, Louvain, Lima, etc.

Exemplaire complet portant un envoi autographe signé de l'auteur, daté du 29 juin 1871, au secrétaire général de la préfecture de la Seine, Louis Andrieux. Mors fendus.

On joint un jeu supplémentaire de onze des planches telles qu'elles avaient paru dans le mensuel *Croquis d'architecture* en 1867 et 1868.

400 / 600 €

419

VILLAIN (Raoul, 1885-1936) assassin de Jean Jaurès.

**3 lettres autographes signées**, 1916-1922, à son ami le Dr Joseph COLANERI.

3 pages in-4, une carte postale illustrée avec adresse, une enveloppe (quelques légers défauts).

RARES LETTRES DE L'ASSASSIN DE JAURÈS EN PRISON, ET APRÈS SA LIBÉRATION.

[Arrêté après l'assassinat de Jaurès, le 31 juillet 1914, Raoul Villain fut incarcéré durant toute la guerre, dans l'attente de son procès qui ne s'ouvrira qu'en mars 1919, et à l'issue duquel il fut acquitté et libéré.]

*1<sup>er</sup> janvier 1916.* Il espère son ami en bonne santé. Il a appris indirectement que l'un d'eux avait été fait prisonnier. Il a su que Pierre avait été ramené à Paris mais ignore s'il est guéri. La belle-sœur de Joseph est passée le soir fin septembre et lui a appris que ce dernier était dans la Marne, peut-être à Épernay. Il a su qu'André avait été malade : "est-ce lui qui est prisonnier ou toi ? En ce dernier cas, tes parents auraient l'amabilité de me donner de tes nouvelles". Il est très étonné que Xavier n'ait pu lui répondre et se demande s'il aurait été lui aussi souffrant. Puis, au sujet de son instruction : "Tu as peut-être lu que mon procès était remis à huitaine indéterminée, probablement l'armistice ; il nous semble que à mon point de vue personnel c'est mieux d'autant plus que la raison pour laquelle on recule cette date améliorerait encore l'opinion si l'on en avait encore besoin. Et puis le président avait une réputation de bourru qui inquiétait fort mon frère". Il est très ennuyé de n'avoir plus de nouvelles de ce dernier depuis quinze jours, recevant d'ordinaire des lettres régulières de sa part. Il a appris que Reims était à nouveau bombardée et s'inquiète : "Quand tes parents en étaient-ils partis ? Votre maison a-t-elle été elle aussi atteinte ?". Il termine en souhaitant une bonne guérison à Pierre et "consolations et patience au prisonnier"...

*[Baden 10 janvier 1922].* Il lui envoie, ainsi qu'à sa femme, ses "meilleurs et tardifs souvenirs de première année. Que cette année voie donc la peste se répandre à Metz et que vous fassiez de bonnes affaires"...

*Zoppot Dantzig 4 juillet 1922* (vignette et en-tête *Kasino Zoppot*) [Villain s'était expatrié à Dantzig, où il exerçait le métier de croupier]. Il craint que sa lettre de juin ne soit arrivée "en période de presse", et que Colaneri et sa femme aient été fort occupés : "je pensais même à tes succès scientifiques et à un domicile à Paris, nous en avons parlé à mon dernier passage à Metz". Il lui reparle de l'affaire dont il l'avait entretenu car il la juge aussi intéressante pour M. HOFMAN que pour eux : "si tu en jugeais ainsi pourrais-tu nous télégraphier ? Ou alors nous indiquer un particulier ou agent financier qui pourrait s'en occuper, car il ne fait pas de doute qu'elle soit très bonne"...

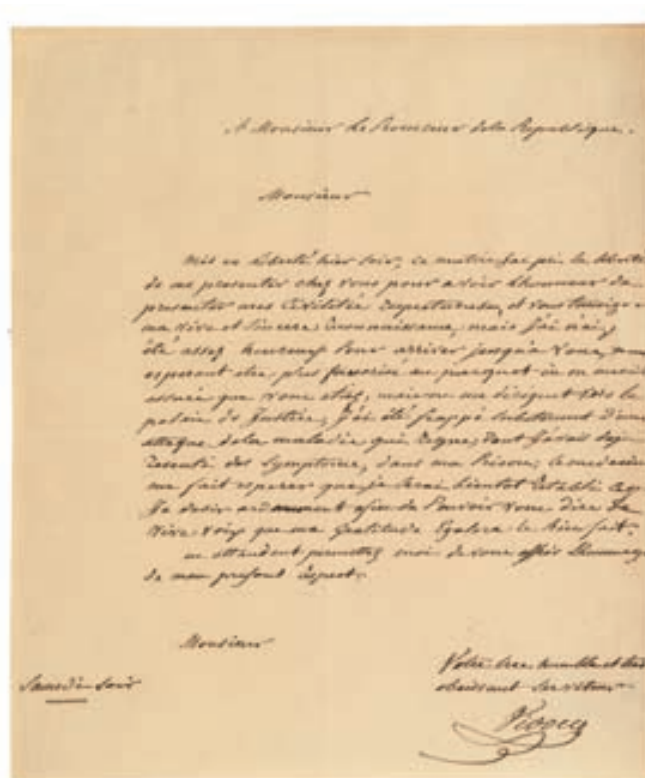
ON JOINT un dessin au crayon et fusain par Louis MALTESTE représentant *L'accusé Villain* lors de son procès (31 x 21 cm).

1 500 / 1 800 €



419





420

420

VIDOCQ (François, 1775-1857) policier et détective.

**Lettre autographe signée** "Vidocq", Samedi soir, à un Procureur de la République ; 1 page in4.

Mis en liberté la veille, il s'est présenté chez le Procureur pour lui témoigner de sa vive et sincère reconnaissance. "Je n'ai pas été assez heureux pour arriver jusqu'à vous, espérant être plus favorisé au parquet où l'on m'avait assuré que vous étiez, mais en me dirigeant vers le palais de Justice, j'ai été frappé subitement d'une attaque de la maladie qui règne dont j'avais déjà senti des symptômes, dans ma prison ; le médecin me fait espérer que je serais bientôt rétabli"...

500 / 700 €



421

421

VIDOCQ (Eugène-François). **Mémoires**. Paris, Tenon, 1828-1829.

4 volumes in-8, demi-veau fauve, dos lisses ornés or et à froid (*reliure de l'époque*).

Édition originale.

Signature autographe de Vidocq sur les faux titres des trois premiers volumes et portrait lithographié en frontispice du quatrième.

LA VIE FABULEUSE ET AUTHENTIQUE DU "NAPOLÉON DE LA POLICE".

Évadé du bagne, Eugène François Vidocq (1775-1857) fut, dès l'Empire, placé à la tête d'une brigade spéciale recrutée parmi ses congénères plus ou moins repentis. Ce n'est qu'en 1832 qu'il sera très officiellement nommé chef de la Sûreté, avant de fonder l'une des premières agences de détectives privés. Vidocq devait servir de modèle au personnage de Vautrin puis à celui de Jean Valjean.

TRÈS BEL EXEMPLAIRE EN RELIURE DE L'ÉPOQUE.



422

On joint, du même :

- *Les Voleurs, physiologie de leurs mœurs et de leur langage*. Ouvrage qui dévoile les ruses de tous les fripons, et destiné à devenir le vade mecum de tous les honnêtes gens. Paris, chez l'auteur, 1837. 2 tomes en 1 volume in-8, demi-chagrin moderne.

Deuxième édition. Portrait lithographié de Vidocq par Devéria en frontispice, avec signature autographe de l'auteur.

La préface contient des chansons et poésies argotiques. Ample dictionnaire argot-français et français-argot. Considérations sur les prisons, les bagnes et la peine de mort. Exemplaire modeste. Reliure usagée, rousseurs.

(Yve-Plessis, *Bibliographie raisonnée de l'argot et de la langue verte*, 133).

1 200 / 1 500 €

422

VIDOCQ (Eugène François) [et Alfred LUCAS]. **Les Vrais Mystères de Paris**. Paris, Alexandre Cadot, 1844.

7 volumes in-8 : demi-chevrette verte, dos lisses ornés (reliure de l'époque).

RARE ÉDITION ORIGINALE.

Chaque volume porte la signature autographe de Vidocq au verso du faux titre.

Le succès inouï des *Mystères de Paris* d'Eugène Sue un an plus tôt est à l'origine des *Mystères de Londres* de Paul Féval et des *Vrais Mystères de Paris*, publiés sous le nom de Vidocq, mais sans doute dus à la plume d'Alfred Lucas, un ancien policier qui travailla pour Vidocq dans son agence de détective.

PLAISANT EXEMPLAIRE, EN RELIURE DU TEMPS, DE LA BIBLIOTHÈQUE DU PRINCE ROLAND BONAPARTE.

(Yve-Plessis, *Bibliographie raisonnée de l'argot et de la langue verte*, n° 147 : "Cet ouvrage est attribué à Alfred Lucas par Barbier ; à Horace Raison et Maurice Alhoy par le préfacier de l'édition illustrée des *Mémoires de Vidocq*, 1869.")

1 000 / 1 500 €

“UN MOMENT DE LA CONSCIENCE HUMAINE” (ANATOLE FRANCE)

423

ZOLA (Émile). **J'accuse...!** Lettre au Président de la République.

Paris, *L'Aurore*, jeudi 13 janvier 1898.

Livraison in-plano de (2) ff., sous verre.

ÉDITION ORIGINALE DE LA FAMEUSE LETTRE-MANIFESTE D'ÉMILE ZOLA ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FÉLIX FAURE.

Elle a paru sur six colonnes à la une du journal *L'Aurore* le 13 janvier 1898 ; son titre, *J'accuse* - trouvaille de Georges Clemenceau - s'étale, énorme et provocateur. “Le choc fut si extraordinaire, rapporte Péguy, que Paris faillit se retourner.” Le tirage considérable de 300 000 exemplaires s'écoula aussitôt.

L'HONNEUR DES INTELLECTUELS.

Au lendemain de l'acquittement d'Esterhazy par le conseil de guerre, la voix légale de la révision semblait condamnée. Zola s'employa donc à démonter point par point la procédure, mettant nommément en cause les généraux, les experts en écriture et attaquant l'état-major et les conseils de guerre de 1894 et 1898. En tête de chaque paragraphe, la litanie des “J'accuse” vient scander le réquisitoire implacable. Le but de l'écrivain était d'être poursuivi: “Qu'on ose donc me traduire en cour d'assises et que l'enquête ait lieu au grand jour! J'attends.” Condamné, il dut prendre le chemin de l'exil.

La publication de la lettre de Zola fut, selon le mot de Jules Guesde, “l'acte le plus révolutionnaire du siècle”. Si elle provoqua un regain d'antisémitisme, elle eut le mérite de réveiller le camp dreyfusard : “Il y eut un sursaut, dit Péguy: la bataille pouvait recommencer.” Les intellectuels se pressèrent alors pour signer les pétitions réclamant la révision du procès que *L'Aurore* publia dans la foulée. De France et de l'étranger parvinrent des milliers de lettres et de marques de soutien.

“Le *J'accuse* simplifie l'Affaire en même temps qu'il l'éclaire. Il impose de la France - ou des deux France -, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, une vision à la fois lucide et sommaire. Mais la lettre de Zola continue (...) à fixer la ligne de partage des deux camps qui s'affrontèrent, et peut-être désigne-t-elle durablement deux types de pensées et d'attitudes, deux cultures, qui ont trouvé, au cours du XX<sup>e</sup> siècle, de nouvelles raisons de s'affronter, dans “une guerre civile qui dure encore” (Jean-Denis Bredin).

Le manuscrit autographe de *J'accuse* est désormais fixé à la Bibliothèque nationale de France.

Exemplaire légèrement bruni et déchiré aux pliures. Quelques manques.

(*En français dans le texte*, 1990, n° 297.- *Dictionnaire d'Émile Zola*, pp. 195-197.- *Dictionnaire des œuvres politiques*, 1995, pp. 1295-1297 : notice de Jean-Denis Bredin.)

3 000 / 4 000 €



# INDEX

Actes d'accusations	113	Cambacérés	123	Déclaration des droits	131,132,179
Affiches, placards et estampes	1,36,39,68,114,115,133,152,15	Cambon	125	de l'homme et du citoyen	
Alger	6,182,183,190,240,321,401	Caminada	219	Deibler	246
Allibaut	284	Camus	221	Delarue	229,245,
Angers	116	(Armand-Gaston)		Demangeon	301
Anthropométrie	201,202,204,205,206,386,	Camus (Jean-Pierre)	16	Demetz	248
Antisémitisme	112,283,343	Capplet	220	Deransart	198
Appert	186	Carnot	326	Derche	160
Argot	19,355,421	Caro	215	Deschamps	253
Arrêts	3,21,94	Caroline (La)	26	Desjardins	289
Attentats politiques	182,183,187,284	Carré de Montgeron	18	Desmarest	247
Attia	345	Carrot	345	Desmoulin	141
Aubry	351	Cartouche	19,20,21	Desrues	40
Autodafé	112	Casario	222	Dessins de prisonniers	249,250,251,252,254,255,256,
Avis de recherche	36,187,188,189,190,191,218	Castaing (affaire)	384		257,258,259,260,,
Babeuf	117,118,119,120	Catherine II de Russie	22	Défective	261
Bagne & forçats	24,82,186,193,194,249,250,2	Cavallier	322	Devérité	42
	51,253,256	Chaix-d'Est-Ange	225,312,	Dhur	194
Bail des gabelles de France	4	Chansons royalistes	126	Dillinger	192
Baillarger	243	Charles IX	50,51,	Doisneau	245
Balthazard	206	Charles V	26	Dolivier	140
Barbançon	185	Charles X	127,157,	Dominici	262
Barbé-Marbois	195	Chassan	223	Doré	242
Barbès	183,196,	Chateaubriand (René-Auguste de)	23	Dreyfus (affaire)	263 à 282
Barbey d'Aurevilly	197	Chauchard	252	Drouet	120,139,
Barnardi	288	Chevalier de La Barre	42,66,	Drumont	283
Barrès	264	Chine	406,407,408	Du Gour	154
Bastard	346	Choiseul-Praslin	185,239,375	Du Jon	45
Bastille	121	Choquet de Lindu	24	Dubois-Crancé	143
Baudon	296	Choudieu	128	Duchatel	248
Bavière	200	Christian	224	Duché	343
Beaumont	410,411,	Cinq-Mars	25	Duchesne	27,43,
Beccaria	5,6,	Clairin	277	Duclos	44
Beck	211	Claretie	40,141,	Ducray	388
Bellanger	198	Claude	227	Duez	253
Béraud	365	Clemenceau	226,365,	Dufriche-Valazé	142
Berchon	245	Clemençon	251	Dupaty	46,47,
Bérenger	348	Cloots	129	Dupin	198
Bergasse	223	Code de la Martinique	166	Dupré	206
Berington	7	Codes	8,22,26,27,28,29,43,65,84,	Duret	48
Bernard	199		108,136,200,228,322,339,3	Dutrait-Crozon	264
Berryer	256		40,409,,	Édits	50 à 52
Berrillon (Alphonse)	201,202,205,206	Coligny	42	Elicabide	240
Berrillon (Louis)	203	Collaboration	229	Émeutes d'avril 1834	284
Bertin	205	Collard	230	Errera	223
Besnard (affaire)	207	Collier de la Reine	30	Espagne	53,63,64
Bexon	200	Colquhoun	232	Esquirol	286
Bicêtre (Fort de)	86,208,	Commerce	31,100,160	Etats-Unis	28,61,144,188,189,190,191,192
Blackstone	8	Commutions de peines	79,231		,195,218,236,248,310,339,349,
Blanqui	183	Condillac	31		350,352,372,378,401,410,
Blégné	9	Condorcet	130		287,399,406,407,408,
Blouet	209,248,	Constant	233	Exécutions	
Boeresco	215	Constitution française	131,132,179	Eymerich	53
Bogelot	211	Constitutions des treize États-Unis de l'Amérique	144	Eyraud	242
Boguet	10	Convulsionnaires	18	Fabreguettes	223
Boileau	55	Coras	33	Falk	264
Boisgelin	285	Corday	133,239,	Fallières	365
Bonald	210	Corre	205,351,	Falour	104
Bonaparte (Marie)	351	Coulombeau	135	Faulds	299
Bonnamour	264	Courrier de Lyon	234,235,	Faure	285
Bonnot	212	Cousin d'Avallon	308	Fédéraliste (Le)	144
Bossange	215	Cramer-Adeoud	376	Ferri	289
Bougler	11	Crawford	236	Fierlant	54
Boulard	61	Crépieux-Jamin	238	Fieschi	182,249,290,291,292,293,294
Bourdon	122	Cristiani	245	Fleuriau	56
Bourru	124	Croce	288	d'Armenonville	
Brasillach	213	Cullerle	243	Folie	243,286,338,343,373,
Bréa	183	Cunningham	376	Fouquier-Tinville	145
Brengues	253	Custine	145	Franck	263
Bretignères de Courteilles	214	Daix	183	Frégier	298
Brevet de vainqueur de la Bastille	121	Dallemagne	243	French Connection	288
Briand	365	Dambray	346	Fry	297
Brillat-Savarin	216	Damhoudere	35	Fualdès (affaire)	295,296,
Brinvilliers	13	Damiens	36,37,38,39	Gall	300,301,
Brisson	282	Daneau	41	Gallonio	59
Brissot de Warville	8	Darmon	288	Galton	299
Brouardel	217	Daunou	244	Gast	271
Byrnes	218	De Bry	137	Géliot	258
Caderousse-Dillon	185	De Gaulle	187	Génaudet	215
Cadière	14,15,	Debierre	205	Geoffroy Saint-Hilaire	302
Cagliostro	30	Decazes	402	Germain	198
Caillaux	239,241,			Gilles de La Tourette	303
Calmette	239,241,			Girard	14,15,
				Giraud	245
				Gisquet	304
				Gobineau	306

Gorguloff	307	Louis-Antoine	402	Procès	383
Goron	305	Louis-Philippe I <sup>er</sup>	182,231,344	Procès verbaux	34
Gouffé (affaire)	242,326,	Loutrel	345	Prostitution	77,95,102,305,365,
Grand-Carteret	264	Louvel	182,346,	Pufendorf	98,99,
Grégoire	147	Lucas	347,348,349,350	Ragor de Granval	19
Grosley	38	Luyken	80	Raisson	384
Grotius	58	Mailly	237	Rambert	237
Guillié	402	Malinowski	351	Raspail	158,183,385
Guillotini	124	Mandrin	81	Ravachol	386
Guillotine	128,148,156,183,287,	Manuel	158	Ravaillac	11,101,
Guizot	215	Marat	133,159,	Reglement et methode, pour les ecoles	49
Haëdo	2	Marcel	260	Regnault	233
Hatzfeld	168	Marchesseau	205	Reinach	387
Hébert	149	Maréchal	120	Reiss	205
Henry	299,366,386	Marie-Antoinette	30,117,	Renard	253
Hesnard et Laforgue	359	Marine	136,160,224	Requête des femmes, pour leur admission aux États-Généraux	169
Hess	264	Marquet-Vasselot	352	Restif de La Bretonne	102
Hitler	309	Marrast	284	Rex	303
Holbach	60	Marteau	250	Riouffe	170
Hoover	310	Marx	353	Robespierre	154,155,156,171
Hossard	116	Mata Hari	354	Rocamboles	374
Howard	61,62,	Maton de la Varenne	176	Rochefort	193,388 à 398 ,
Hubert	223	Maurice-Méjan	346	Romme	172,173,
Hugo (Charles)	316	Mazel	264	Roulet	346
Hugo (Victor)	311 à 320	Meibom	55	Rouzet de Folmon	174
Index	63,64,	Mercier	83	Royer	226
Isorni	213	Mettray (colonie de)	356	Royer-Collard	175
James	323	Meyer	282	Russie	22,337,360,377
Jeandel	234	Meyrargues	101	Sacripanti	308
Joseph II	65	Michel	355	Saint-Clair	346
Jouvent	322	Migron	257	Saint-Edme	399
Justice (La)	324	Milles de Souvigny	84	Saint-Victor	227
Krafft-Ebing	359	Minovici	245	Sainte-Croix	13
L'Impitoyable	183	Mirabeau	85,86,	Salgues	234
La Bigotière	74	Montalivet	248	Salles d'asile	400
La Chalotais	66	Montanari	87	Salmon	75
La Chasse aux bêtes puantes et féroces	164	Montesquieu	88	Salvati	288
La Poix de Fréminville	70	Montorgueil	239	Sandon	185
La Roche	101	Montpensier	161	Sanson	42,176,177,239
La Rochefoucauld- Liancourt	151	Moreau	359	Sartine	96
Labori	269	Moreau-Christophe	243,357,358	Sellon	235
Lacassagne	206,237,245,254,325,326,327	Morey	182,249,	Steyès	178,179,
Lacenaire	328,329,	Musée des horreurs (Le)	265	Simonet	254,255,
Lachaisnés	330	Musées criminels	360	Société royale pour l'amélioration des prisons	402
Lacretelle	171	Mussolini	361	Sorcellerie	41,69,104,105
Lacuisine	331	Muyart de Vouglans	5,89,	Sorel	403
Lafarge	332	Naudé	90	Spee	105
Lahr	183	Necker	162	Stavisky (affaire)	404
Lally-Tollendal	67,68,	Néron et Girard	51	Sue	148
Lamartine	313,333,	Normant	300	Suicide	106,215,
Lancre	69	Nougès	199	Sully-Prudhomme	405
Landru	334,335,336	Nozière	362,363,	Supplices	2,11,54,59,59,105,108,109,215,
Langey	32	Nyström	359		399,406,407,408,
Lanterne (La)	388	Ollier	259	Systèmes pénitentiaires	61,209,214,236,248,348,349,3
Lasseré	74	Ordonnances	29,47,92,93	Taillandier	50,352,357,410,411
Latude	71,72,	Oudart	409	Targe	232
Laurens	266	Paine	163	Target	282
Lavater	73	Paleologue	264	Theresiana	108
Lavergne	208	Paluel-Marmont	366	Thibaudeau	122
Le Blanc	76	Parchappe	364	Thil	33
Le Breton	39	Parent-Duchatelet	365	Thulié	243
Le Brun	74	Patrizi	288	Tissot	359
de La Rochette		Pécharde	198	Tocqueville	410
Le Camus	57	Peine de mort	34,42,46,87,94,94,94,148,15	Toulon	193
Le Cauchois	75		2,215,217,235,287,312,313,32	Tribunal révolutionnaire	115,152,180,181
Le Febvre	76	Peines	0,333,347,	Troppman	412,413,414
Lebiez	242	Pelletier	94,136,215	Trumeau	415
Leblois	264	Perny	165,366,	Vacher	416,417,
Lefort	205	Perrier	227	Vaillant	386
Lefranc	243	Pétain	205,245,	Vaudremer	418
Lemaire	96	Petiot	366	Vermeil	107
Lemonnier	243	Petit de Viéville	367	Verstegan	109
Lepneveu	265	Petit Journal (Le)	166	Vidocq	420,421,
Leroux	253	Petit Parisien (Le)	368	Vilain XIII	110
Lesurques	234,235,	Petit Temps (Le)	267	Villain	419
Léveillé	338	Peyronnet	369	Voisin	243
Levine	337	Peytel	370,371,	Voltaire	66,111,
Lewis	401	Picquart	280	Will	156
Lindbergh	190	Pierrot le Fou	345	Wilton	299
Liotard	287	Pietra Santa	243	Zisneros	112
Livingston	339,340,	Pinel	373	Zola	264,268,270,272,273,275,
Locard	206,222,242,341	Police et gendarmerie	70,95,96,146,158,198,201,227,		278,423
Lois	51,89,198,152		232,298,421,,		
Lombroso	342,343,	Ponson du Terrail	374		
Louis XIII	77,78,	Poulenard	288		
Louis XV	79	Prado	242		
Louis XVI	117,135,139,153,154,155,15	Prisons	61,97,110,116,167,168,186,199		
	6,165,		,209,214,230,236,352,357,36		
Louis XVIII	157		4,376,377,378,379,380,381,4		
			02,199,382		

## CONDITIONS DE VENTE.//. CONDITIONS OF SALE

La vente sera faite au comptant et conduite en euros (€). Les acquéreurs paieront en sus des enchères les frais suivants :

Jusqu'à 50 000 € 27,60% TTC (soit 23% HT + TVA 20%), pour les manuscrits et autographes et 24,26 % TTC (soit 23 % HT + TVA 5,5%) pour les livres.

de 50 000 à 500 000 24,60% TTC (soit 20,5% HT + TVA 20%) pour les manuscrits et autographes et 21,62 % TTC (soit 20,5 % HT + TVA 5,5%) pour les livres. et au delà de 500 000 20,40% TTC (soit 17 % HT + TVA 20%) pour les manuscrits et autographes et 17,93 % TTC (soit 17 % HT + TVA 5,5%) pour les livres.

Ce calcul s'applique par lot et par tranche.

Le paiement doit être effectué immédiatement après la vente. Cette règle est applicable même si l'acheteur souhaite exporter le lot ou si une licence d'exportation est requise. L'adjudicataire peut payer par : Virement bancaire en Euros Carte Visa ou Master Card ainsi qu'Amex (moyennant des frais supplémentaires de 2,75% ) En espèces en Euros pour les particuliers résidant sur le territoire français jusqu'à un montant égal ou inférieur à 3 000 € frais et taxes compris et pour les résidents étrangers jusqu'à un montant égal ou inférieur à 15 000 € L'opérateur de vente volontaire est adhérent au Registre central de prévention des impayés des Commissaires Priseurs auprès duquel les incidents de paiement sont susceptibles d'inscription. Les droits d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime sont à exercer par le débiteur concerné auprès du Symey 15 rue Freycinet 75016 Paris.

**AVIS IMPORTANT :** Pour les lots dont le vendeur est non - résident, l'adjudicataire paiera une TVA de 5,5% en sus de l'adjudication (lots signalés par ■), ou 20% (lots signalés par ■) en sus des frais légaux (le montant de cette TVA sera remboursé sur présentation de la preuve d'exportation hors CEE, dans un délai maximum d'un mois). Conformément aux dispositions de l'article 321 - 4 du code de commerce l'astérisque (\*) suivant certains lots indique qu'ils sont la propriété d'un des associés de la société Pierre Bergé & associés.

The auction will be conducted in euros (€) and payment will be due immediately. In addition to the hammer price, buyers will pay the following fees : up to 50 000 €, 27.60% incl. VAT of the hammer price (23% excl. VAT + 20% VAT) for manuscripts and autographs and 24.26% incl. VAT (23% excl. VAT + 5.5% VAT) for the books, above 500 000 and up to 500 000 €, 24.60% incl. VAT (20.5% excl. VAT + 20% VAT) and 21.62% incl. VAT (20.5% excl. VAT + VAT 5.5%) for the books. And above 500 000 €, 20.40% incl. VAT (17% excl. VAT + 20% VAT) and 17.93% incl. VAT (17% excl. VAT + VAT 5.5%) for the books. This calculation applies to each lot per tranche.

Payment is due immediately after the sale. This rule applies even if the buyer wishes to export the lot and an export license is, or may be, required. Payment must be made by wire transfer and in Euros. As a courtesy we accept payment by Visa, MasterCard as well as Amex (with additional fees of 2.75%). In cash and in Euros up to 3 000 € (incl. fees and taxes) for French private residents and up to 15 000 € (incl. fees and taxes) for foreign residents. The auction operating officer is adherent to the Registre Central de prévention des impayés des Commissaires Priseurs (Auctioneers Central Registry to prevent overdue payments) to which payment incidents may be addressed. Rights of access, rectification and opposition on legitimate grounds can be exercised by the debtor involved by addressing to Symey 15 rue Freycinet 75016 Paris.

**IMPORTANT NOTICE :** Concerning lots sold by foreign resident sellers, buyer will pay a 5.5% VAT in addition to the hammer price (lots marked with ■) or 20% (lots marked with ■) plus legal fees (VAT may be reclaimed upon proof of export outside the EU within a maximum one month period). In accordance with the provisions of Article 321-4 of the Commercial Code, the asterisk (\*) marking some lots indicates that they are owned by an associate of Pierre Bergé & Associates.

### GARANTIES

Conformément à la loi, les indications portées au catalogue engagent la responsabilité du Commissaire-Preiseur, sous réserve des rectifications éventuelles annoncées au moment de la présentation de l'objet et portées au procès-verbal de la vente.

Le rapport concernant l'état du lot, relatif à un accident ou à une restauration, est fait pour faciliter l'inspection et reste soumis à l'appréciation d'un examen personnel de l'acheteur ou de son représentant. L'absence d'une telle référence dans le catalogue n'implique aucunement qu'un objet soit exempté de tout défaut ou de toute restauration. L'exposition préalable permet de voir l'état des biens de ce fait, aucune réclamation ne sera possible par rapport aux restaurations d'usage et petits accidents.

### WARRANTY

In accordance with the law, the auctioneer is legally responsible for the contents of the catalogue, subject to any adjustment announced during the presentation of the lot and duly noted in the official sale record. Condition reports describing damage, imperfection or restoration are done to facilitate the inspection and shall remain subject to the discretion of personal examination by the buyer or his representative. The absence of such reference in the catalogue does not imply that an object is exempt from any defect or restoration. The pre-sale exhibition allows prospective buyers to inspect property and therefore, no claim will be registered regarding usual restorations and small accidents.

### ENCHÈRES

Les enchères suivent l'ordre des numéros du catalogue. PBA est libre de fixer l'ordre de progression des enchères et les enchérisseurs sont tenus de s'y conformer. Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire. En cas de double enchère reconnue effective par PBA, l'objet sera remis en vente, tous les amateurs présents pouvant concourir à cette deuxième mise en adjudication.

Dès l'adjudication les objets sont placés sous l'entière responsabilité de l'acheteur. Il lui appartient d'assurer les lots dès l'adjudication.

### BIDDINGS

The sale will follow the lot numbers according to the catalogue. PBA has discretion to set the increment of the bids and all bidders must comply with this. The highest and final bidder will be the buyer. In case of a double bidding declared by the auctioneer, the lot will be immediately reoffered for sale and all present prospective buyers will be able to bid a second time. At the striking of the hammer, risk and responsibility for the lot passes to the buyer. He is therefore responsible for insuring his lots as soon as the auction is final.

### ORDRES D'ACHAT ET ENCHÈRES PAR TÉLÉPHONE

Tout enchérisseur qui souhaite faire une offre d'achat par écrit ou enchérir par téléphone peut utiliser le formulaire prévu à cet effet en fin du catalogue de vente. Ce formulaire doit parvenir à PBA, au plus tard deux jours avant la vente, accompagné des coordonnées bancaires de l'enchérisseur. Les enchères par téléphone sont un service gracieux rendu aux clients qui ne peuvent se déplacer. En aucun cas Pierre Bergé & associés ne pourra être tenu responsable d'un problème de liaison téléphonique et en aucun cas les employés de Pierre Bergé et Associés ne pourront être tenus responsables en cas de d'erreur dans l'exécution de ceux-ci.

**ABSENTEE AND TELEPHONE BIDS** Bidders who cannot attend the auction in person and who are wishing to bid by absentee or telephone bid are required to submit bids on the Absentee Bid Form of which a copy is printed in the last pages of the catalogue. This form must be received at least two days in advance of the sale, with the bidder's bank details. Pierre Bergé & Associates provides telephone bids as a convenience to bidders who cannot attend the auction in person and therefore will not be held responsible if a phone connection problem occurs; under no circumstances will Pierre Bergé & Associates employees be held responsible if an error shall occur in the execution of the telephone bids.

### RETRAIT DES ACHATS

Dès l'adjudication, l'objet sera sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions, et PBA décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir, et ceci dès l'acquisition prononcée. Toutes les formalités, notamment celles concernant l'exportation, ainsi que les transports restent à la charge exclusive de l'acquéreur.

**Ventes à Richelieu-Drouot :** meubles, tableaux et objets volumineux qui n'auront pas été retirés par leurs acquéreurs le lendemain de la vente avant 10h seront entreposés au 3<sup>ème</sup> sous-sol de l'Hôtel Drouot où ils pourront être retirés aux horaires suivants : 13h-17h du lundi au vendredi, 8h-12h le samedi.

Magasinage : 6 bis rue Rossini - 75009 Paris Tél : +33 (0)1 48 00 20 56. Tous les frais de stockage dus aux conditions tarifaires de Drouot SA en vigueur devront être réglés au magasinage de l'Hôtel Drouot avant l'enlèvement des lots et sur présentation du bordereau acquitté.

**COLLECTION OF PURCHASES** At the striking of the hammer, risk and responsibility for the lot passes to the buyer. He is therefore responsible for insuring his lots, and PBA declines all responsibility for any damage that may occur as soon as the auction is final. All formalities, including export license and transport are the sole responsibility of the buyer. - Sales at Richelieu-Drouot : Furniture, paintings and large objects that have not been withdrawn by their buyers before 10am the day after the sale will be stored in the 3rd basement of the Hotel Drouot where they can be collected at the following hours : 9am-10am and 1pm-5.30pm from Monday to Friday; 8am-10am on Saturday. Storage : 6 bis rue Rossini - 75009 Paris Phone : +33 (0)1 48 00 20 56. All storage fees due according to Drouot SA tariff conditions should be paid at the Hotel Drouot storage before the removal can be done on presentation of the paid voucher. - Sales at Atelier Richelieu : Furniture, paintings and large objects that have not been withdrawn by their buyers before 10am the day after the sale will be stored at TSE Storage where they can be collected at the following hours : 9am-12am / 2pm-6pm from Monday to Friday. TSE Storage 36/56 rue Louis David, 93170 Bagnolet Phone : +33 (0)1 48 58 36 06 - E-mail : garde-meubles.tse@orange.fr. Storage costs will be covered by PBA for 15 days from the date of the sale. Beyond this period, the rate will be of 30 per month per m3 at the expense of the buyer. The buyer wishing to remove the acquired object must inform PBA at least 48h before so that PBA can authorize the storage to deliver the object. Collection of purchases is done upon appointment and on presentation of the paid voucher. No lot will be released until payment of the purchase price in full and cleared funds. If the buyer fails to collect a purchased lot, it will be stored at the expense and risk of the buyer.

### PRÉEMPTION

Dans certains cas, l'Etat français peut exercer un droit de préemption sur les œuvres d'art mises en vente publique conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi du 31 décembre 1921 modifié par l'article 59 de la loi du 10 juillet 2000. L'Etat se substitue alors au dernier enchérisseur. En pareil cas, le représentant de l'Etat formule sa déclaration après la chute du marteau auprès de la société habilitée à organiser la vente publique ou la vente de gré à gré. La décision de préemption doit ensuite être confirmée dans un délai de quinze jours. Pierre Bergé & associés n'assumera aucune responsabilité du fait des décisions administratives de préemption.

**PRE-EMPTION** In certain cases, the French State may exercise its pre-emptive right on works of art put up for sale, in accordance with the provisions of the Article 37 of the Law of December 31, 1921, amended by section 59 of the Law of July 10, 2000. State then replaces the last bidder. In such cases, the representative of the State must express its intention after the striking of the hammer to the company authorized to organize the public auction or private sale. The pre-emption decision must then be confirmed within fifteen days. Pierre Bergé & Associates will not assume any liability for administrative decisions of pre-emption.



## ORDRE D'ACHAT.//. BID FORM

DEMANDE D'APPEL TÉLÉPHONIQUE.//. PHONE CALL REQUEST

Nom et Prénom \_\_\_\_\_  
Name

ORDRE FERME.//. ABSENTEE BID

Adresse \_\_\_\_\_  
Address

Vente aux enchères publiques

Téléphone \_\_\_\_\_  
Phone

RICHELIEU DROUOT - PARIS  
VENDREDI 16 MAI 2014

Fax \_\_\_\_\_  
fax

**BIBLIOTHÈQUE PHILIPPE ZOOMEROFF / CRIMES ET CHÂTIMENTS  
LIVRES – MANUSCRITS – PHOTOGRAPHIES – DESSINS**

E-mail \_\_\_\_\_

Après avoir pris connaissance des conditions de vente décrites dans le catalogue, je déclare les accepter et vous prie d'acquiescer pour mon compte personnel aux limites indiquées en euros, les lots que j'ai désignés ci-dessous. (Les limites ne comprenant pas les frais légaux.)

I have read the conditions of sale and the guide to buyers printed in this catalogue and agree to abide by them. I grant you permission to purchase on my behalf the following items within the limits indicated in euros. (These limits do not include buyer's premium and taxes.)

Références bancaires obligatoires (Veuillez joindre un RIB et renvoyer la page suivante dûment remplie)

Required bank references (Please complete and join following page) \_\_\_\_\_

Références commerciales à Paris ou à Londres

Commercial references in Paris or London \_\_\_\_\_

Aucune demande de ligne de téléphone ne sera prise en compte pour les lots ayant une estimation inférieure à 800 euros ; veuillez pour ceux-ci laisser des ordres fermes  
Please note that only commission bids in writing will be accepted for lots estimated under 800 euros. Telephone bids will not be registered for these lots.

LOT No LOT No	DESCRIPTION DU LOT LOT DESCRIPTION	LIMITE EN EUROS TOP LIMIT OF BID IN EUROS

Les ordres d'achat doivent être reçus au moins 24 heures avant la vente  
To allow time for processing, absentee bids should be received at least 24 hours before the sale begins.

À envoyer à.//. Send to :  
PIERRE BERGÉ & ASSOCIÉS  
92 avenue d'Iéna\_75116 Paris www.pba-auctions.com  
T. +33 (0)1 49 49 90 00 F. +33 (0)1 49 49 90 01

Signature obligatoire :  
Required signature :

Date :  
T. S. V. P



# PIERRE BERGÉ

& ASSOCIÉS

**CE FORMULAIRE DOIT ÊTRE REMPLI PAR TOUT ENCHÉRISSEUR AVANT LA VENTE.**  
**PLEASE NOTE THAT YOU WILL NOT BE ABLE TO BID UNLESS YOU HAVE COMPLETED THIS FORM IN ADVANCE.**

Date de la vente **VENDREDI 16 MAI 2014**  
Sale date

Nom et Prénom \_\_\_\_\_  
Name and first name

Adresse \_\_\_\_\_  
Address

\_\_\_\_\_

Agent  Oui  Non  
Agent Yes No

**PIÈCES D'IDENTITÉ - PHOTOCOPIE DU PASSEPORT**  
**IDENTIFICATION PAPER - PASSPORT COPY**

Téléphone \_\_\_\_\_  
Phone number

Banque \_\_\_\_\_  
Bank

Personne à contacter \_\_\_\_\_  
Person to contact

N° de compte \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_  
Account number Phone number

Références dans le marché de l'art \_\_\_\_\_  
Account number

**POUR TOUTE INFORMATION, CONTACTER LE +33 (0)1 49 49 90 00**  
**FOR ANY INFORMATION PLEASE CALL +33 (0)1 49 49 90 00**

Je confirme que je m'engage à enchérir en accord avec les conditions de vente imprimées dans le catalogue de cette vente.  
I agree that I will bid subject to the conditions of sale printed in the catalogue for this sale.

Signature obligatoire :  
Required signature :

Date :

## Société de Ventes Volontaires

Agrément n° 2002-128

92 avenue d'Iéna 75116 Paris

T. +33 (0)1 49 49 90 00 F. +33 (0)1 49 49 90 01 [www.pba-auctions.com](http://www.pba-auctions.com)

S.A.S. au capital de 600.000 euros NSIRET 441 709 961 00029 TVA INTRACOM FR 91 441 709 961 000 29

## **Pierre Bergé & associés**

*Société de Ventes Volontaires\_agrément n°2002-128 du 04.04.02*

### **Paris**

92 avenue d'Iéna 75116 Paris

**T.** +33 (0)1 49 49 90 00 **F.** +33 (0)1 49 49 90 01

### **Bruxelles**

Avenue Louise 479 Bruxelles 1050 / Louizalaan 479 Brussel 1050

**T.** +32 (0)2 504 80 30 **F.** +32 (0)2 513 21 65

**[www.pba-auctions.com](http://www.pba-auctions.com)**